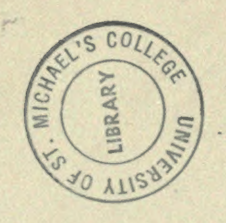

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01879469 3


ST. BASIL'S SEMINARY
TRANSFERRED


ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY
UNIVERSITY OF ST.

SAINTE BIBLE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS.

TOME V.

PARIS, IMPRIMERIE DE COSSON;
rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9.

SAINTE BIBLE

DE VENCE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC

DES NOTES LITTÉRAIRES, CRITIQUES ET HISTORIQUES, DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS, TIRÉES DU COMMENTAIRE DE DOM CALMET, ABBÉ DE SÉNONES, DE L'ABBÉ DE VENCE, ET DES AUTRES AUTEURS LES PLUS CÉLÈBRES, POUR FACILITER L'INTELLIGENCE DE L'ÉCRITURE SAINTE;

Enrichie d'un Atlas et de Cartes géographiques.

CINQUIÈME ÉDITION,

SOIGNEUSEMENT REVUE, ET AUGMENTÉE D'UN GRAND NOMBRE DE NOTES
PAR M. DRACH, RABBIN CONVERTI,
ET ENRICHIE DE NOUVELLES DISSERTATIONS.

OUVRAGE DÉDIÉ AU ROI.

TOME CINQUIÈME.



PARIS,
MÉQUIGNON-HAVARD ET COMP[ie], LIBRAIRES,
RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10;
MAME ET DELAUNAY-VALLÉE, LIBRAIRES,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 25.

1828.

AVIS

DE M. DRACH.

Le suffrage auguste dont a été honoré mon travail sur la Bible, et les nombreux souscripteurs que le présent recueil compte déjà jusque dans les pays étrangers et parmi les personnages éminens de la capitale du monde chrétien, me font un devoir d'instruire le public en quoi j'ai contribué à cette édition dans l'espérance de faciliter l'étude des divines écritures et de la rendre plus profitable, moyennant la grâce de Dieu.

On ne sera pas étonné, je l'espère, si jusqu'ici je n'ai pas encore rendu compte du plan que j'ai définitivement adopté; ce n'est qu'après avoir avancé de quelques pas dans une entreprise de longue haleine qu'on peut bien connoître la marche qu'il convient de suivre.

I. Dans le principe j'ai pensé conserver en entier la paraphrase du R. P. de Carrières, sauf à y faire quelques changemens; mais je n'ai pas tardé à m'apercevoir que cette paraphrase n'est le plus souvent qu'un verbiage fatigant, incompatible avec la noble simplicité qui fait le sublime, le majestueux du texte sacré, et qui lui imprime, si j'ose m'énoncer ainsi, le cachet de l'Esprit-Saint. On est parfois tenté de croire que De Carrières avoit pris à tâche d'augmenter le nombre des mots dans tous les versets où cela étoit possible. D'autres fois aux événemens racontés dans la Bible il mêle des circonstances qui n'ont aucun fondement, ou qu'il n'a pu prendre que dans son imagination.

Je me suis donc déterminé à ne conserver la paraphrase que rarement, c'est-à-dire lorsqu'elle est véri-

tablement utile; et j'ai retouché en grande partie le fonds de la traduction, qui est tout simplement celle de Sacy. Cette traduction a passé long-temps pour la meilleure que nous eussions en français, parce qu'en effet elle étoit la moins mauvaise avant la publication de celle de M. Genoude. Celui-ci est, à mon avis, non-seulement plus élégant, mais aussi bien plus correct que ses prédécesseurs. Cependant je ne crains pas de faire à tous nos traducteurs le reproche d'avoir souvent mal compris le latin de saint Jérome quand le saint et savant docteur rend l'hébreu *de verbo ad verbum*[1]. Ignorant la langue du texte ori-

[1] Par exemple מלא את ידו, littéralement *remplir la main à quelqu'un*, signifie *inaugurer, installer, mettre en fonctions.*

Les glossateurs hébreux avertissent ordinairement que tel est le sens de cette expression. Rabbi Sal. Yarhhi sur l'*Exode*, XXVIII, 41 : « Tout *remplir les mains* signifie *installer, mettre en possession*, כל מלוי ידים ל' חנוך וכו'. » Mendelssohn ajoute cette phrase explicative à sa traduction allemande : « *Die Haende fuellen das heisst einem jeden sein Amt uebergeben*, » c'est-à-dire, « *remplir les mains* signifie *installer chacun d'eux dans ses fonctions.* »

Saint Jérome, qui dans l'*Exode*, XXVIII et XXIX, traduit constamment *consecrare*, *initiare manus*, conserve ailleurs l'hébraïsme *implere manum.* Voyons comment nos traducteurs l'ont rendu en français. — *Juges*, XVII, 5. VULGATE : « *Implevitque unius filiorum suorum manum.* » SACY : « Et il remplit d'offrandes la main d'un de ses fils. *Note* : Mettre entre les mains de quelqu'un des victimes pour les offrir, c'étoit l'établir en qualité de prêtre. » DE CARRIÈRES : « Et il remplit d'offrandes la main d'un de ses fils, comme pour le consacrer, quoiqu'il ne fût point de la race sacerdotale. » — *Ibid.*, ℣ 12. VULGATE : « *Implevitque Michas manum ejus.* » SACY : « Michas lui remplit la main d'offrandes. » DE CARRIÈRES : « Michas lui remplit la main d'offrandes, comme pour le consacrer. » M. GENOUDE : « Michas remplit sa main d'offrandes. » — 3 *Rois*, XIII, 33. VULGATE : « *Quicumque volebat implebat manum suam, et fiebat sacerdos excelsorum.* » SACY : « Quiconque le vouloit remplissoit sa main, et il devenoit prêtre des hauts-lieux. [Note.] *Expl. :* Venoit avec une hostie et les marques du sacerdoce. » DE CARRIÈRES : « Quiconque le vouloit remplissoit sa main d'offrandes qu'il élevoit devant l'autel, et il devenoit ainsi prêtre des hauts-lieux. » M. GENOUDE comme Sacy.

Il suffit de citer les deux passages suivans pour prouver que l'hébraïsme *implere manus* ou *manum* ne peut signifier que *consecrare*, *initiare.* — 1°. *Exode*, XXXII, 29, Moïse dit aux enfans de Lévi

ginal ou ne l'entendant qu'imparfaitement, ils n'ont pas toujours saisi le véritable sens de ces *hébraïsmes* si fréquens dans la Vulgate[1].

J'ose croire que le français de cette Bible rend maintenant le texte de la Vulgate avec plus de fidélité. Je donnerai en outre la traduction du texte original toutes les fois qu'il offrira des variantes notables avec celui de saint Jérome. Je publierai de cette manière les cantiques de Debbora et d'Anne, tout le recueil des Psaumes[2], etc.

II. Je ne m'arrêterai pas à critiquer les notes dont des hommes de lettres ont hérissé cette Bible afin de *corriger et considérablement augmenter* celles de la première édition, qui étaient substantielles et pleines

qui avoient mis à mort les Israélites devenus idolâtres : . . . . מלאו ידכם היום ליהוה וגו' ; littéralement, « Remplissez votre main au Seigneur en punissant chacun son fils et son frère. » VULGATE : « *Consecrastis manus vestras hodie Domino unusquisque in filio suo et in fratre suo.* » MENDELSSOHN : « *Hiermit tretet euer Amt zum Dienste des Ewigen an*, » etc. ; c'est-à-dire, « Installez-vous par ce moyen dans les fonctions du service de l'Éternel, puisque plus d'un d'entre vous se voit obligé d'être contre son fils et contre son frère. » Toute la tribu étoit consacrée au service du Seigneur, mais une seule famille de Lévi, la caste sacerdotale, offroit les sacrifices. — 2°. *Ezéchiel*, XLIII, 26. VULGATE, exactement comme l'HÉBREU : « *Septem diebus expiabunt altare et mundabunt illud, et implebunt manum* (HÉBR. PONCTUÉ : *manus*) *ejus. Expletis autem diebus, in die octavâ et ultra, facient sacerdotes super altare holocausta vestra, et quæ pro pace offerunt.* » Ainsi pendant sept jours on *remplissoit les mains* à l'autel par les cérémonies de sa consécration, et non pas en le chargeant des victimes, qu'il ne pouvoit recevoir qu'à partir du huitième jour. Isaac EICHEL, habile philologue israélite de Berlin, traduit ici : « *Und weihen ihn ein*, » c'est-à-dire, « et en font la dédicace. »

[1] Un grand nombre de prétendues variantes par lesquelles on croit communément que la Vulgate diffère du texte primitif, ne sont dues qu'à cette ignorance de la valeur des hébraïsmes.

[2] Les psaumes paroîtront en un volume séparé, traduits en latin et en français, et accompagnés de notes et de sommaires. M. l'abbé Martin de Noirlieu, sous-précepteur de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux, veut bien revoir cette traduction. — Les cantiques de Debbora et d'Anne, annoncés comme devant faire partie du tome cinquième, seront reportés à la fin des Psaumes.

de jugement; mais je ne puis ne pas signaler un abus que l'on remarque dans la quatrième édition presque à chaque verset, je veux dire l'abus révoltant de changer des mots et des passages entiers de l'original, sous prétexte que ce sont des erreurs de copistes! Comme si le livre qui de tout temps étoit l'objet d'une grande vénération, conservé religieusement et répandu dans tous les pays où la providence a disséminé la nation qu'elle en a rendue dépositaire, pouvoit être altéré parce qu'en quelque lieu ignoré du monde un écrivain s'est trompé en le copiant! Si vous voulez être conséquent vous devez admettre au moins que tous les copistes se sont donné le mot pour se tromper; encore faudroit-il expliquer par quel prestige la chose auroit pu passer sans réclamations. Sans doute la critique permet quelquefois de supposer une autre lecture, mais il ne faut user de cette faculté que sobrement et par des raisons solides [1], et surtout pouvoir invoquer l'autorité de quelque exemplaire ou d'un auteur ancien; car que deviendroit la parole de Dieu si chacun pouvoit l'arranger à sa fantaisie? Le P. Houbigant a le premier donné l'exemple de cette licence; (le monde savant n'a pas tardé à en faire justice:) et l'auteur des notes de la quatrième édition de notre Bible l'a poussée jusqu'à l'excès : dès qu'il tombe sur des expressions dont il ne peut se rendre compte, il ne fait pas scrupule d'y substituer des mots et des phrases qui ne ressemblent à rien moins qu'à de l'hébreu [2]. Telle une personne vaine,

[1] L'auteur des notes de la quatrième édition procède ordinairement à ses corrections par ces formules : *peut-être pour...*, *peut-être faudrait-il lire...* Quand il rencontre des קרי וכתיב, c'est-à-dire des mots écrits d'une manière et prononcés d'une autre, il les compte aussi pour des *fautes de copistes* en ajoutant : *les rabbins en conviennent*. Remarquez que dans ces occasions les copistes *se sont trompés* avec une attention si scrupuleuse qu'ils ne manquent jamais de prévenir le lecteur qu'il y a deux leçons différentes.

[2] Dans le tome VII, p. 67, par exemple, l'auteur réunit deux leçons dont l'une porte הערים et l'autre עריום, et il en fait הערויםּ: or le

sûre de sa beauté, brise son miroir quand il lui réfléchit les traits de la laideur, parce qu'à ses yeux il est évidemment défectueux.

Les notes que j'ai ajoutées à celles qui ont été conservées des éditions précédentes ont pour objet

1°. De déterminer par le texte original le véritable sens de la Vulgate; — Les commentaires des écrivains hébreux m'ont été en ce point d'un très-grand secours.

2°. De faire ressortir les figures de l'ancien testament, c'est-à-dire les circonstances de la vie des patriarches, lesquelles constituent, pour ainsi dire, le corps des *prophéties d'action* concernant le messie Jésus; — Si la *prophétie de parole* est un caractère distinctif de de la divinité [1], c'est surtout dans la *prophétie d'action* qu'éclatent les prodiges de la puissance de Dieu; en effet, pour préfigurer aussi fidèlement les événemens futurs par des tableaux animés, il a fallu y faire concourir une foule de circonstances, en apparence naturellement amenées, et, ce qui est plus étonnant, les volontés libres d'une infinité de personnes.

Les premiers pères de l'Église, à l'exemple du grand apôtre des gentils, ont donné une attention particulière aux figures de l'ancien testament. Cette partie si intéressante, si instructive de l'étude des livres saints, est trop négligée par les commentateurs modernes.

Les réflexions touchantes et pleines de finesse des anciens, qui embrasoient l'âme d'un tendre amour pour Jésus-Christ et lui faisoient goûter les ravissemens cé-

moindre écolier doit savoir que jamais un substantif auquel se trouve ajouté, comme dans ce mot, un pronom possessif, ne peut être précédé de l'article ה.

[1] « La prophétie est le caractère distinctif de la divinité; la connoissance des choses futures est au-dessus de l'intelligence humaine. L'accomplissement de la prophétie est donc une preuve sans réplique que Dieu en est l'auteur. » Origène, *Contre Celse*, VI, 10.

Voyez l'admirable chapitre de M. de La Mennais sur les *prophéties*, tom. IV de l'*Essai sur l'Indifférence*.

lestes, ont été remplacées de nos jours par des *dissertations philosophiques* (c'est-à-dire froides à glacer la dernière veine du sentiment,) sur les causes physiques des merveilles de Dieu!

Toutefois nous avons d'excellens ouvrages qui traitent des figures de l'ancien testament; ceux de Duguet, Mezengui, etc. M. l'abbé Caron, curé-doyen d'Ailly-le-Haut-Clocher, a publié récemment deux traités remarquables, l'un sur le patriarche Isaac, l'autre sur le patriarche Joseph [1]. On en trouvera des extraits dans mes notes sur les Paralipomènes.

3°. De donner, pour l'éclaircissement de la partie historique du texte, des extraits des auteurs anciens, des écrivains de l'Orient, et des relations des voyageurs qui ont parcouru les regions dont il est parlé dans les divines écritures; — L'utilité de ces extraits ne sauroit être douteuse, les mœurs et les usages des temps antiques devant encore se retrouver dans l'Orient, où tout est stationnaire.

4°. De rapporter dans les endroits convenables les traditions de la Synagogue relatives au Messie ainsi qu'à plusieurs détails de l'histoire de l'ancien testament. — La divine providence a voulu que les livres où ces traditions sont consignées fussent le principal objet de mes veilles dans le temps qu'appartenant encore, selon l'expression de l'apôtre, aux enfans d'Agar [2], je périssois de soif avec ma mère dans une terre stérile, loin de la maison paternelle, si l'ange de la face de Jéhova, N. S. J.-C., n'eût fait cesser le miracle par lequel je ne voyois pas la source d'eau vive qui étoit devant mes yeux. Ces traditions ne peuvent manquer d'intéresser les chrétiens, et prouveront aux ecclésiastiques toute l'importance des livres des rabbins, qui offrent vraiment une mine à exploiter.

Je prie le Seigneur qu'il daigne permettre surtout que cette partie de mon travail contribue à déchirer

[1] A Paris, chez Méquignon-Havard, rue des Saints-Pères, n° 10, et au Bureau du *Mémorial Catholique*, rue Mazarine, n° 70.

[2] *Galat.*, IV, 24.

le voile mystérieux qui retient dans les ombres de la mort mes frères selon la chair, afin qu'ils portent leurs regards vers celui qu'ils ont percé[1]. Je ne les oublie pas plus que ma droite, et leur conversion, l'attente des fidèles, doit être constamment le but de mes écrits.

III. Il ne m'appartient pas d'émettre mon opinion sur le mérite des dissertations insérées dans ce recueil, le public en ayant porté son jugement. Il n'en a été supprimé qu'une[2] seule. Pour les autres, si elles ne donnent pas toujours la solution des questions qu'elles traitent, elles ne laissent pas de se recommander par la vaste érudition qui les distingue; les recherches rares dont elles sont remplies intéressent toutes les classes des lecteurs, et offrent de grandes ressources pour les travaux des savans. Je n'y ai donc touché qu'avec une sorte de respect, et je n'en ai corrigé que ce qu'il me paraissait indispensable de changer, surtout dans les passages qui ont pour objet de déterminer le sens du texte hébreu. Dans la *Dissertation sur les textes parallèles*[3] j'ai supprimé les éternelles corrections des prétendues fautes de copistes de la Bible originale.

IV. Les manichéens et les autres ennemis de la religion, dans les premiers siècles de l'Eglise, ont fait contre les divines écritures toutes les objections imaginables; leur audace sacrilége a été foudroyée par le grand saint Augustin et les autres docteurs qui ont *combattu les combats du Seigneur*[4]. Ceux qui de nos jours se sont élevés contre Jéhova et contre son Christ, qu'ils s'efforcent d'arracher de tous les cœurs, n'ont pas craint de reproduire sous mille couleurs et de répéter jusqu'à satiété les attaques des anciens impies, tant de fois repoussées victorieusement : Dieu a de nouveau suscité des écrivains chrétiens qui ont écrasé

[1] *Zach.*, XII, 10.
[2] Celle *sur les tiges lévitiques*. Voyez l'Avertissement du tome VI.
[3] Voy. tom. VII.
[4] I *Rois*, XXV, 28.

les têtes renaissantes de l'affreuse hydre de l'incrédulité. Le docte abbé Guenée, qui se fait tant admirer par la finesse de sa critique, est entré le premier dans la lice où après lui se sont présentés avec gloire l'abbé Bergier, l'abbé Bullet, l'abbé Barruel, le savant P. Veith, jésuite allemand, et plusieurs autres. J'ai pensé qu'il n'était pas indifférent à la gloire de Dieu d'indiquer au bas du texte les ouvrages qui répondent aux difficultés proposées par les incrédules. On trouvera quelquefois dans mes notes de nouvelles réflexions que j'ai cru pouvoir ajouter aux réponses déjà faites.

Ces différens objets de mon travail nécessitent des recherches nombreuses. MM. les éditeurs n'ont épargné aucune dépense pour me procurer les livres dont j'ai besoin, afin de rendre leur Bible aussi parfaite que possible. Ces généreux sacrifices de leur part prouvent qu'ils n'ont pas fait leur entreprise en avides spéculateurs, mais qu'ils ont voulu rendre un véritable service à la religion et aux lettres.

Un ecclésiastique laborieux, savant orientaliste et excellent théologien, M. l'abbé Glaire, professeur de langue hébraïque à la Faculté de théologie de Paris, a bien voulu se charger de revoir mes notes sous le rapport de l'orthodoxie. Je déclare d'ailleurs condamner et détester la moindre de mes expressions qui se trouverait en opposition avec l'enseignement de notre sainte mère l'Eglise catholique apostolique et romaine. *Quoniam tu illuminas lucernam meam, Domine : Deus meus, illuminas tenebras meas.* (Ps. XVIII, 29.)

AVERTISSEMENT

SUR LE CINQUIÈME VOLUME

DE CETTE CINQUIÈME ÉDITION.

Nous laissons, comme de coutume, parler Rondet sur divers points de ce volume qu'il a traités. Voici comment il s'exprime dans l'*Avertissement* de la troisième édition.

« Le *Vœu de Jephthé* avoit déjà fait le sujet d'une » dissertation de D. Calmet, que nous avions refondue » et retouchée dans notre première édition, en y sou- » tenant avec D. Calmet l'interprétation commune. » Le R. P. Houbigant a cru pouvoir ici s'écarter du » sentiment le plus commun. Ce sentiment a aussi été » combattu par une dissertation de M. Baër, aumônier » de M. l'ambassadeur de Suède. Je répondis dans le » temps à la dissertation de M. Baër. Cette réponse » parut dans le Journal de Trévoux; je la redonne ici » par forme de supplément à la dissertation de D. Cal- » met dont elle justifie le discernement. Je réponds en » même temps aux objections du R. P. Houbigant, que » je voudrois pouvoir toujours suivre, mais que je suis » forcé d'abandonner lorsqu'il s'écarte lui-même des » interprétations reçues et solidement établies.

» La *généalogie de David* placée à la fin du livre » de Ruth est devenue le sujet d'une dissertation nou- » velle. C'est encore un point que j'avois traité dans » la Préface mise à la tête de ce livre dans la première » édition de cette Bible. J'y exposois les sentimens de » D. Calmet et de l'A. de Vence; et après en avoir » montré les difficultés, ou, si l'on veut, les inconvé-

» niens, je proposois une hypothèse qui au fond approche de celle que le R. P. Houbigant a depuis proposée. Comme ce savant interprète, dès-lors je pensois que, comme il y a certainement quelques générations omises dans la généalogie de Jésus-Christ en saint Matthieu, il y en a de même quelques-unes omises dans la généalogie de David au livre de Ruth. Ce docte critique a été plus avant; il a cru avoir découvert dans le texte de ce livre les vestiges de deux générations omises. J'ai dû mettre le lecteur en état d'apprécier lui-même cette nouvelle hypothèse. Ai-je dû la suivre? le public en décidera. Mais du moins je persiste à croire, avec le R. P. Houbigant, qu'il y a quelques générations omises dans ce long intervalle de plus de quatre cents années qui se sont écoulées depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la naissance de David. »

Quant à la *Dissertation sur le quatrième âge du monde*, Rondet la regarde comme une suite naturelle des dissertations qu'il avoit données, dans les volumes précédens, *sur les trois premiers âges*, et devant servir principalement à l'éclaircissement des difficultés qui se rencontrent sur les époques de la durée des règnes des rois de Juda et d'Israël.

Il assure encore, dans le même *Avertissement*, se trouver d'accord avec le P. Houbigant dans sa *Dissertation sur l'Apparition de Samuël.*

SAINTE BIBLE.

PRÉFACE *

SUR

LE LIVRE DES JUGES.

Le livre des Juges contient l'histoire de ce qui se passa depuis la mort de Josué jusqu'au gouvernement de Samuël. On ne sait pas avec certitude quel est l'auteur de ce livre. Les uns l'attribuent aux juges mêmes [1], qu'on prétend avoir écrit chacun l'histoire de ce qui est arrivé sous leur gouvernement; d'autres en font auteur Phinéès, ou Samuël, ou Ezéchias ou Esdras. Il nous paroît incontestable que c'est l'ouvrage d'un seul auteur qui vivoit après le temps des juges. Une preuve sensible de ce sentiment c'est qu'au chapitre II, versets 10 et suivans, l'historien fait un précis de tout le livre, et en donne une idée générale, en disant qu'après la mort de Josué et des anciens de son temps on vit s'élever une nouvelle génération qui ne connoissoit point le Seigneur ni les merveilles qu'il avoit opérées en faveur d'Israël. Elle fit le mal en présence du Seigneur, et abandonna son Dieu pour suivre des dieux étrangers. Le Seigneur irrité les livra à leurs ennemis, et les accabla de maux; cependant il leur envoyoit de temps en temps des libérateurs, et suscitoit des juges pour les instruire et pour les gouverner. Ils retournoient à Dieu pour un temps, et faisoient pénitence de leurs crimes; mais bientôt après ils s'abandonnoient de nouveau au désordre, etc. Tout cela marque un auteur qui a devant les yeux toute l'histoire des juges, et tous les événemens qui y sont racontés.

Ce que contient le Livre des Juges. Quel est l'auteur de ce livre?

[1] Depuis cet endroit les deux premiers articles de cette Préface sont de D. Calmet.

L'opinion qui attribue cet ouvrage à Samuël paroît assez bien fondée : 1° l'écrivain vivoit dans un temps où les Jébuséens étoient encore maîtres de Jérusalem[1], et par conséquent avant le règne de David ; 2° il paroît qu'alors la république des Hébreux étoit gouvernée par des rois, puisque l'auteur remarque qu'au temps dont il parle *il n'y avoit point de roi dans Israël*, ce qui convient au temps de Samuël, qui vivoit sous Saül, et qui vouloit faire remarquer la différence du gouvernement de son temps d'avec celui qui existoit sous les juges et depuis la mort de Josué.

On fait quelques difficultés contre ce sentiment; 1° On dit que l'on trouve dans le livre des Juges le nom נביא, *nabi*, pour signifier un prophète, nom qui n'étoit pas en usage du temps de Samuël; « car celui qui s'appelle aujourd'hui » *Nabi*, » dit l'auteur du premier livre des Rois[2], « s'ap- » peloit autrefois *Voyant*. » On voit encore l'usage de ce dernier terme sous David, assez long-temps après Samuël : « O *Voyant*, retournez en paix dans la ville[3]. » Mais ne peut-on pas dire que, Samuël ayant écrit une partie du premier livre des Rois, où se lit cette remarque, aussi bien que le livre des Juges, il s'est servi dans l'un et dans l'autre du terme *Nabi*, qui étoit en usage de son temps ; en sorte néanmoins que le nom de *Voyant* n'étoit pas entièrement banni du langage, ce qui a donné lieu à sa réflexion, que celui qui s'appeloit alors plus communément *Nabi* portoit autrefois plus ordinairement le nom de *Voyant*?

2° On dit que dans ce livre il est parlé de *la maison du Seigneur*, expression qu'on veut n'avoir été connue que depuis la construction du temple de Salomon. Mais il est incontestable que souvent on donne ce nom au simple tabernacle : Moïse, l'auteur du livre de Josué, l'auteur du premier livre des Rois et divers psaumes de David parlent du tabernacle sous le nom de *la maison du Seigneur*.

3° On remarque que *Silo étoit dans la terre de Chanaan*. Quelle nécessité, dit-on, que Samuël, écrivant dans ce pays, et parlant aux peuples qui y étoient, aille leur dire, « On trouva quatre cents filles de Jabès de Galaad, et » on les amena *au camp à Silo dans la terre de Chanaan*[4]? » Mais il est aisé de répondre que *la terre de Chanaan* est mise ici par opposition à *Jabès*, qui étoit au-delà du Jour-

[1] *Judic.* I. 21. — [2] 1 *Reg.* IX. 9. — [3] 2 *Reg.* XV. 27. — [4] *Judic.* XXI. 12.

dain. Est-il étrange qu'on exprime le trajet d'une province en une autre, et qu'on remarque qu'on amena des filles d'au-delà du Jourdain dans le pays de Chanaan, en-deçà de ce fleuve?

4° La plus grande des difficultés qu'on forme contre l'opinion qui attribue cet ouvrage à Samuël consiste dans ce passage : *Les enfans de Dan établirent Jonathan et ses fils prêtres dans la tribu de Dan, jusqu'au jour de la transmigration du pays; et l'idole de Michas demeura chez eux, tandis que la maison de Dieu fut à Silo*[1]. Nous avouons que si l'on entend par cette transmigration celle des tribus de Zabulon et de Nephthali sous Théglathphalasar, ou celle des autres tribus sous Salmanasar, on ne sauroit attribuer ce livre à Samuël sans admettre qu'il a été revu et retouché par Esdras au retour de la captivité, ce qui n'est nullement impossible. Mais la plupart des commentateurs[2] l'expliquent de la servitude des Israélites sous les Philistins, au temps de la bataille où ils prirent l'arche d'alliance. Ce fut alors que l'arche cessa d'être à Silo, et que la tribu de Dan, comme la plus voisine des Philistins, fut la plus opprimée; plusieurs d'entre eux furent apparemment réduits en captivité, quoique l'Ecriture ne le marque pas expressément. Au commencement du gouvernement de Samuël les Israélites retournèrent au Seigneur, et quittèrent le culte de Baal et d'Astaroth[3]. On peut croire que dans cette heureuse conjoncture ceux de Dan renoncèrent absolument à toute la superstition de Michas, et renvoyèrent les lévites descendus de Jonathan. Ainsi cet endroit même a pu être écrit par Samuël; et quand on le rapporteroit au temps de la captivité sous les Assyriens, on pourroit encore dire que Samuël est l'auteur de ce livre, mais qu'on y a ajouté cet endroit depuis cette captivité. Mais d'ailleurs[4], lorsque l'historien sacré observe que l'idole de Michas ne subsista que tant que l'arche fut à Silo, il fait assez entendre que le sacerdoce des fils de Jonathan ne dut subsister que jusqu'au même temps, en sorte que s'il faut reconnoître qu'en cet endroit il est parlé d'une transmigration, ce ne peut être celle des Israélites sous les Assyriens, long-temps après Sa-

[1] *Judic.* XVIII. 30-31. — [2] *Munst.*, *Vac.*, *Grot.*, *Est.*, *Sorar.*, *Cornel.*, *Jun. Pisc.*; *alii passim.* Cette digression sur ce texte du livre des Juges est tirée du Commentaire de D. Calmet. — [3] 1 *Reg.* VII. 4. — [4] C'est une réflexion de l'abbé de Vence.

muël, mais bien plutôt celle des Israélites sous les Philistins, au temps même de Samuël.

Que signifie chez les Hébreux le nom de *juges*? En quoi consistoit l'autorité des juges d'Israël. Durée de leur gouvernement.

Ce livre porte en hébreu le titre de שופטים, *Schophetim*, qui signifie *juges;* mais ce nom ne se prend pas ici dans la rigueur de sa signification, pour celui qui rend la justice, ni même pour un simple gouverneur de police et pour un magistrat; il signifie celui qui a la souveraine puissance dans la république, tant pour la paix que pour la guerre. Les Tyriens, après la destruction de l'ancienne Tyr, établirent dans la nouvelle des *juges* au lieu de rois [1]; et les Carthaginois, colonie fameuse sortie des Tyriens, appeloient les chefs de leur république des *juges*, en phénicien [2] *suffètes* ou *suffetim*, qui a un rapport sensible à l'hébreu *schophetim*, que l'Ecriture emploie pour marquer les gouverneurs dont nous parlons. Quelques habiles interprètes [3] croient que les *archontes* chez les Athéniens et les *dictateurs* chez les Romains avoient assez de rapport aux juges d'Israël; et l'on compare le gouvernement des Israélites sous les juges à celui qu'on voyoit dans l'Allemagne, dans les Gaules et dans la Bretagne avant que les Romains l'eussent changé. Grotius [4] soutient que les juges d'Israël ne différoient des rois que parce qu'ils n'en avoient ni la pompe ni la majesté, mais qu'ils étoient revêtus de leurs pouvoirs, comme les régens qui gouvernent dans les interrègnes, ou les dictateurs de la république romaine [5].

Leur charge n'étoit pas une dignité héréditaire ni qui dépendît du choix des hommes. Ils étoient, à proprement parler, les lieutenans de Dieu dans le gouvernement de son peuple. Dieu seul en étoit le roi; jaloux de cette qualité, il ne donnoit aux juges qu'il suscitoit de temps en temps qu'une autorité limitée et précrire; et lorsque Samuël fut prié par le peuple de lui donner un roi, le Seigneur en marqua son juste ressentiment en disant à Samuël : « Ce n'est point vous, mais c'est moi qu'ils ont rejeté [6]. » Quand on offrit la royauté à Gédéon et à sa postérité après lui, il répondit au peuple : « Ce ne sera point moi qui vous dominerai ni mon fils après moi, mais le Seigneur votre Dieu vous dominera [7]. » La dignité des juges étoit à vie; mais leur succession ne fut pas continue et sans interruption :

[1] *Joseph. cont. Appion. l.* I. Δικαστάς. — [2] *Liv. Decad.* 3 *lib.* 8. « *Suffetes summus erat Pœnis magistratus.* » — [3] *Vide Serar. in Judic.* III, 2 *p. qu.* I *et seqq.* — [4] *Grot. in Judic.* I. — [5] *Idem in Deut.* XVII. 9. — [6] I *Reg.* VIII. 7. — [7] *Judic.* VIII. 23.

on vit assez souvent des intervalles où les peuples, abandonnés à leur propre conduite, faisoient chacun sa volonté. On croit que la république tomba dans cet état après la mort de Josué et des anciens qui avoient gouverné avec lui.

Dieu suscitoit ordinairement des libérateurs et des défenseurs à son peuple lorsqu'il le croyoit nécessaire; mais il y a des rencontres particulières où l'on ne remarque pas un choix et une destination sensibles de la part de Dieu, par exemple dans le choix que firent les Israélites de Jephthé pour les défendre contre les Ammonites [1]. Alors les peuples jugeoient sagement que ceux qui se trouvoient remplis d'une force et d'un courage extraordinaires leur étoient destinés par la Providence; ils les choisissoient et les recevoient comme un présent de sa main. Quelquefois aussi ce choix n'étoit fait que par une partie des Israélites; et celui qui étoit élu n'avoit autorité que sur ceux qui s'étoient soumis à son gouvernement. Il en étoit de même de ceux que Dieu suscitoit extraordinairement; leur pouvoir ne s'étendoit pas toujours sur tout Israël. Comme les servitudes et l'oppression ne se faisoient quelquefois sentir que sur une partie du pays, les libérateurs n'exerçoient alors leur empire que sur ceux qu'ils avoient délivrés. Leur pouvoir ne se bornoit pas au temps et aux circonstances particulières pour lesquelles ils étoient suscités, ils continuoient à servir la république en jugeant les différends des particuliers. Pour le reste, sans éclat, sans pompe, sans suite, à moins que leurs grands biens ne les missent en état de se donner un équipage, qui n'étoit pas attaché à leur charge, laquelle étoit apparemment sans revenus et sans émolumens. L'Ecriture remarque que « Jaïr jugea Israël pendant vingt-deux ans, et qu'il avoit trente fils qui alloient montés sur autant d'ânes [2]. » Abdon, qui jugea pendant huit ans, avoit quarante fils et trente petit-fils, qui montoient soixante-dix ânes [3]. Mais ce qui montre que cette prérogative n'étoit attachée ni à la personne des juges ni à celle de leurs fils, c'est que Debbora, dans son Cantique, désigne les riches et les princes d'Israël par ces paroles : « Vous qui montez » des ânesses d'une beauté singulière; vous qui êtes assis en » jugement, et qui marchez dans les voies, parlez [4], » bénissez le Seigneur. On sait qu'alors il n'y avoit point d'autre juge d'Israël que Debbora même et Barac, qui composa ou

[1] *Judic.* XI. 1, *sq.* — [2] *Ibid*, X. 3-4. — [3] *Ibid.* XII. 13-14. — [4] *Ibid.* V. 10.

du moins qui chanta avec elle ce cantique; il n'y a point d'apparence qu'elle veuille désigner ni elle ni Barac par ces paroles.

L'autorité des juges s'étendoit sur les affaires de la guerre et de la paix; ils déclaroient la guerre, et la faisoient au nom de la nation; ils jugeoient les procès des particuliers avec un pouvoir souverain et absolu. Mais leur pouvoir ne s'étendoit point jusqu'à établir de nouvelles lois ou à imposer de nouvelles charges au peuple; les lois et les volontés de Dieu, qui leur étoient déclarées par les prêtres et par l'oracle de l'*urim* et *thummim*, devoient être la règle de leur conduite et de leur jugement. Ils étoient les protecteurs des lois, les défenseurs de la religion, et les vengeurs des crimes et des désordres, surtout de l'idolâtrie, dont ils devoient empêcher la naissance et arrêter les progrès.

Au reste on doit remarquer que l'Ecriture se sert souvent du verbe *juger* pour marquer la fonction propre des rois: « Donnez-nous un roi qui nous juge, » disent les Israélites à Samuël [1]. Salomon demande à Dieu les lumières et la sagesse nécessaires « pour juger son peuple [2]. » Joathan, fils du roi Azarias, « gouvernoit le palais, (en la place de son père,) et *jugeoit* le peuple [3]. » Il est même assez croyable que quelques-uns des juges d'Israël n'ont jamais véritablement exercé les fonctions de juges dans les procès des Israélites; celles de leur judicature ne regardoient que la guerre. L'Ecriture, en parlant de Samson, ne dit pas de lui un seul mot qui prouve qu'il ait jamais exercé aucun acte de judicature [4].

Analyse du Livre des Juges.

Après la mort de Josué Dieu nomme la tribu de Juda pour marcher à la tête des autres tribus contre leurs ennemis. Adonibézec est traité comme il avoit lui-même traité les rois qu'il avoit vaincus. La ville de Jérusalem est prise par les enfans de Juda; ils se rendent maîtres des côtes des montagnes, mais ils ne peuvent défaire les Chananéens qui habitoient dans les vallées. Les enfans de Benjamin ne tuent point les Jébuséens qui demeuroient à Jérusalem. La maison de Joseph prend la ville de Luza ou Béthel, et en extermine tous les habitans. Les tribus de Manassé, Ephraïm,

[1] 1 *Reg.* VIII. 5-6. — [2] 3 *Reg.* III. 9. — [3] 4 *Reg.* XV. 5. — [4] Pour ce qui regarde la durée du gouvernement des juges, voyez les trois dissertations chronologiques que nous avons insérées dans les tomes I et IV.

Zabulon, Aser et Nephthali n'exterminent point les Chananéens, mais se contentent de les rendre tributaires. Les Amorrhéens tiennent resserrée la tribu de Dan, et sont ensuite rendus tributaires par la tribu de Joseph. (Chap. I.) — Un ange reprend les Israélites d'avoir fait alliance avec les Chananéens, et de les avoir épargnés contre l'ordre de Dieu. Il leur déclare qu'ils auront ces peuples pour ennemis, et que les dieux de ces peuples seront pour Israël un sujet de ruine. L'auteur de ce livre donne ici une idée des changemens et des vicissitudes qui eurent lieu selon la conduite du peuple hébreu, et qui font tout le sujet de ce livre : Israël fidèle au Seigneur, puis livré à l'idolâtrie, assujetti à ses ennemis, délivré par les juges, et retombant ensuite dans son infidélité. L'idolâtrie qui leur est reprochée est particulièrement le culte de Baal et d'Astaroth, (Ch. II.) et c'est ce qui a donné lieu à une dissertation sur les divinités phéniciennes ou chananéennes. (*Voy.* tom. IV.)

Le Seigneur laisse au milieu des Israélites plusieurs peuples infidèles pour les exercer et pour éprouver leur fidélité. Les Israélites s'allient avec ces nations, et s'abandonnent à l'idolâtrie. Dieu le livre à Chusan, roi de Mésopotamie : ils crient au Seigneur, qui leur envoie Othoniel pour les délivrer. Le Seigneur ayant donné la paix aux Israélites, ils l'abandonnent de nouveau ; il les livre aux Moabites. Ils crient vers lui, et il leur suscite un libérateur nommé Aod, qui assassine Eglon, roi de Moab, lorsqu'il étoit seul dans sa chambre d'été. (Ch. III.) — Ce qui est dit ici de la demeure de ce prince a fourni le sujet d'une autre dissertation sur les demeures des Hébreux. (*Voy.* tom. IV.)

Les Israélites continuent de faire le mal, et sont livrés entre les mains de Jabin, roi des Chananéens, qui régna dans Asor à l'occident du Jourdain. Barac marche contre ce prince par les ordres de la prophétesse Debbora. Sisara, général de l'armée des Chananéens, s'avance contre Barac : son armée est taillée en pièces ; il se sauve chez Jahel, femme de Haber, qui le tue en lui enfonçant un clou dans la tête. (Ch. IV.) — Ici se trouve (Ch. V.) le cantique de Debbora et de Barac en action de grâces pour la victoire remportée sur Jabin.

Les Israélites, toujours infidèles, sont livrés aux Madianites, qui s'étendent en-deçà et au-delà du Jourdain. Les Israélites crient au Seigneur ; il leur envoie un prophète qui leur reproche leur ingratitude et leur indocilité. Un ange

apparoît à Gédéon, et lui ordonne d'aller délivrer Israël. Gédéon craint de mourir, parce qu'il a vu l'ange du Seigneur; le Seigneur le rassure, et lui ordonne de détruire l'autel de Baal. Gédéon obéit, et s'attire ainsi la colère de ses concitoyens, qui veulent le faire mourir. Les Madianites, les Amalécites et les peuples d'Orient se coalisent contre Israël. L'Esprit du Seigneur remplit Gédéon, et le choisit pour sauver son peuple : Gédéon demande à Dieu un double signe, et Dieu le lui accorde. (Ch. vi.) — Gédéon marche avec tout le peuple à la fontaine d'Harad. Dieu trouve cette armée trop nombreuse pour l'exécution de ses desseins; il donne à Gédéon une marque pour reconnoître ceux qu'il a choisis. Il ne s'en trouve que trois cents. Gédéon renvoie tous les autres. Le Seigneur l'envoie dans le camp des Madianites ; il y entend expliquer un songe qui lui promet la victoire sur ses ennemis; il marche contre eux avec ses trois cents hommes, qu'il arme de cors et de pots de terre avec des lampes. Il entre dans le camp des ennemis, y jette l'épouvante; ils tournent leurs armes les uns contre les autres, et ceux qui échappent au carnage prennent la fuite. Les Israélites les poursuivent, se saisissent de leurs chefs, et les font mourir. (Ch. vii.)—Gédéon apaise par sa douceur les plaintes injustes des enfans d'Ephraïm. Il demande du pain aux habitans de Soccoth et de Phanuël, qui lui en refusent. Il atteint Zébé et Salmana, qui se reposoient avec les débris de leur armée ; il défait ce reste d'ennemis, et prend ces deux chefs, qu'il fait mourir après avoir détruit Soccoth et la tour de Phanuël. Il refuse la souveraineté que les Israélites veulent lui donner. Il fait un éphod, qui fut depuis un sujet d'idolâtrie pour son peuple et la ruine de sa maison. Après sa mort les Israélites sa livrent à l'idolâtrie. (Ch. viii.)

Abimélech, fils d'une concubine de Gédéon, tue soixante-dix de ses frères, et se fait déclarer roi par les Sichimites. Joatham, le plus jeune des frères d'Abimélech, seul échappé au carnage, prononce contre ceux de Sichem une parabole où il représente leur injustice et les maux qu'elle attirera sur eux et sur Abimélech. Les Sichimites conçoivent de l'aversion contre Abimélech, et lui dressent des embûches. Abimélech vient les attaquer, prend leur ville, et la détruit entièrement; il met le feu à la tour de Sichem, et y brûle mille personnes. Il attaque la ville de Thèbes, et y est tué d'une pierre lancée par une femme. (Ch. ix.) — Thola lui

succède. A celui-ci succède Jaïr. Les Israélites abandonnent le Seigneur, et sont livrés aux Philistins et aux Ammonites. Ils crient au Seigneur, qui leur reproche leur ingratitude et leur infidélité. Ils confessent leurs péchés, et Dieu se laisse toucher. (Ch. x.)

Jephthé, homme de Galaad et qui étoit fils d'une courtisane, avoit été chassé de la maison de son père par ses frères. Les anciens de Galaad le choisissent pour leur chef. Il envoie des ambassadeurs au roi des Ammonites pour lui représenter l'injustice de la guerre qu'il fait aux Israélites. Le roi des Ammonites n'a point d'égard aux remontrances de Jephthé. L'Esprit du Seigneur se saisit de Jephthé. Il fait un vœu au Seigneur pour obtenir la victoire, et lui sacrifie sa fille pour accomplir son vœu. (Ch. xi.) — Ce vœu de Jephthé sera le sujet d'une Dissertation.—Il s'élève une guerre civile entre la tribu d'Ephraïm et les habitans de Galaad. Les Ephraïmites sont défaits, et surpris dans leur fuite au gué du Jourdain, où ils sont reconnus par la prononciation du mot *schibboleth*. Jephthé meurt. Abesan, Ahialon et Abdon gouvernent successivement après lui les tribus qui étoient à l'orient du Jourdain. (Ch. xii.)

L'auteur revient ici à la servitude sous laquelle les Israélites, qui étoient à l'occident du Jourdain, gémissoient depuis qu'ils avoient été livrés entre les mains des Philistins en punition de leurs péchés. La naissance de Samson est prédite à sa mère par un ange. Manué prie le Seigneur d'envoyer de nouveau celui qui a parlé à sa femme. Dieu l'exauce; l'ange revient, et monte au ciel au milieu de la flamme du sacrifice que Manué offre au Seigneur. Manué craint de mourir parce qu'il a vu l'ange; sa femme le rassure. Elle met au monde un fils qu'elle nomme Samson, et qui est rempli de l'Esprit du Seigneur. (Ch. xiii.) — Samson allant pour épouser une fille des Philistins déchire et met en pièces un lion qu'il rencontre. Quelques jours après il trouve un essaim d'abeilles et un rayon de miel dans la gueule de ce lion, ce qui donne lieu à une énigme qu'il propose aux Philistins le jour de ses noces. Sa femme tire de lui par ses importunités l'explication de son énigme, et la découvre à ceux à qui elle avoit été proposée. Samson satisfait à ce qu'il leur avoit promis, aux dépens de trente Philistins qu'il tue dans Ascalon, et se retire dans la maison de son père. (Ch. xiv.) — Quelque temps après il va voir sa femme, et trouve que le père de celle-ci l'a donnée à un au-

tre mari. Pour se venger de cette injure il brûle les blés des Philistins, tombe sur les Philistins mêmes, et en fait un grand carnage. Les Philistins attaquent la tribu de Juda, et demandent qu'on leur livre Samson, ce qui est exécuté, mais il rompt les cordes dont on l'avoit lié, et tue mille Philistins avec une mâchoire d'âne. Samson, pressé de la soif, invoque le Seigneur, qui fait sortir devant lui un ruisseau. (Ch. xv.) — Samson ayant été renfermé dans Gaza emporte sur une montagne les portes de cette ville, que les Philistins faisoient garder pour se saisir de lui. Il aime Dalila, et cette femme, ayant su de lui d'où venoit sa force, le trahit, et le livre aux Philistins, qui lui crèvent les yeux. La force de Samson étant revenue avec ses cheveux, il se venge des Philistins, et en mourant il en fait mourir un plus grand nombre qu'il n'en avoit tué durant sa vie. (Ch. xvi.)

Ici se trouvent placés quelques faits que la plupart des interprètes rapportent au temps qui suivit la mort de Josué, et avant la judicature d'Othoniel. Un homme de la tribu d'Ephraïm, nommé Michas, ayant rendu à sa mère une somme d'argent qu'elle croyoit perdue, elle en emploie une partie à faire faire une idole. Michas fait bâtir un temple pour cette idole, et établit prêtre un de ses fils. Un jeune lévite qui cherchoit à s'établir étant venu chez Michas, il le retient auprès de lui pour lui servir de prêtre au lieu de son fils. (Ch. xvii.) — La tribu de Dan envoie des espious pour reconnoître le pays qui lui étoit échu, et dont elle n'avoit pu se mettre en possession. Ces espions reviennent trouver leurs frères, et leur promettent une entière victoire. Six cents hommes de la tribu de Dan marchent vers Laïs; ils entrent chez Michas, et lui enlèvent son prêtre et ses idoles; ils surprennent et saccagent la ville de Laïs; ils s'y établissent, et y introduisent en même temps l'idolâtrie. (Ch. xviii.)

Autre fait que les interprètes placent vers le même temps. Un lévite allant à Bethléhem vient passer la nuit à Gabaa, ville de Benjamin. Sa femme est si indignement traitée par ceux de Gabaa qu'elle en meurt. Le lévite coupe le corps de sa femme en douze parts, qu'il envoie aux douze tribus pour les exciter à la vengeance d'un crime si énorme. (Ch. xix.) — Toutes les tribus d'Israël s'assemblent, et conviennent de venger l'injure faite au lévite. Elles envoient des ambassadeurs à la tribu de Benjamin pour l'engager à leur livrer les habitans de Gabaa qui avoient outragé la femme

du lévite : les Benjaminites le refusent, et se joignent à ceux de Gabaa pour les défendre. Les Benjaminites étant sortis de la ville de Gabaa tuent quarante mille hommes des enfans d'Israël : ceux-ci jeûnent, s'humilient, et consultent le Seigneur, qui leur promet une entière victoire. Les enfans d'Israël tuent vingt-cinq mille Benjaminites, prennent et brûlent la ville de Gabaa et toutes les autres villes de la tribu de Benjamin, et y passent tout au fil de l'épée. (Ch. xx.) — Les enfans d'Israël ayant juré de ne point donner leurs filles en mariage à ceux de Benjamin, sont affligés de voir périr cette tribu. Pour éviter ce malheur ils exterminent ceux de Jabès-Galaad, qui n'avoient point marché avec eux contre Gabaa, et en réservent quatre cents filles vierges, qu'ils donnent en mariage aux Benjaminites. Ils permettent aux Benjaminites qui restoient sans femmes d'enlever des filles de Silo pour les épouser. (Ch. xxi.) — Voilà le précis du livre des Juges.

Instructions renfermées dans le livre des Juges.

Les chrétiens peuvent trouver dans ce livre beaucoup de sujets d'instruction [1]. On apprend par le châtiment d'Adonibézec la juste proportion que Dieu garde entre le pécheur et la punition du péché.

Les ennemis que Dieu laisse au milieu de son peuple montrent l'utilité des tentations par lesquelles il éprouve la fidélité de ses serviteurs, les tient dans la dépendance et les conserve dans l'humilité.

Parmi les libérateurs que Dieu donne à son peuple on voit une femme qu'il avoit remplie de l'esprit de prophétie, et qu'il rendit célèbre par la victoire qu'il lui fit remporter sur les ennemis de son peuple; et l'on apprend de là que Dieu se sert quelquefois des instrumens les plus foibles pour exécuter ses plus grands desseins.

La sagesse qu'il donne à Debbora et le courage qu'il inspire à Jahel font voir de quoi sont capables les personnes les plus foibles lorsqu'il les remplit de sa grâce et de son esprit.

Le cantique que chante Debbora apprend à ceux qui réussissent dans leurs entreprises à en rapporter à Dieu tout le succès, et à lui en rendre toute la gloire.

Les signes que demande Gédéon avant de se charger de la conduite du peuple du Seigneur font voir combien il est

[1] Ce dernier article est pris de la Préface du P. de Carrières; on y a seulement ajouté quelques réflexions analogues à celles de ce judicieux interprète.

nécessaire de s'assurer de la vocation de Dieu pour travailler à son œuvre, surtout au salut de son peuple.

Le peu de troupes que Dieu fait prendre à ce chef d'Israël pour vaincre ses ennemis montre combien le Seigneur est jaloux de sa gloire et attentif à réprimer la vanité et l'orgueil de l'homme, en le réduisant à ne pouvoir attribuer à sa force ou à sa sagesse ce qui n'est que l'effet de la sagesse et de la puissance divine.

Le moyen dont Dieu se sert pour faire connoître à Gédéon ceux qu'il destine pour combattre les Madianites apprend aux chrétiens que pour vaincre les démons qui tâchent de leur ravir le royaume du ciel ils ne doivent user qu'en passant des biens de la terre.

Les armes que Dieu met entre les mains de ce petit nombre de soldats choisis et la manière dont il les fait combattre apprennent aux disciples de Jésus-Christ que ce n'est qu'en élevant leurs voix par la prière, et en brisant leurs corps par la mortification, qu'ils attireront sur eux les grâces et les lumières qui leur sont nécessaires, et qu'ils demeureront victorieux de leurs ennemis.

Ils apprennent aussi de l'exemple de Jephthé à ne faire des vœux qu'avec beaucoup de discrétion, afin de pouvoir les accomplir avec une exacte fidélité.

La chute de Samson leur apprend encore à fuir le commerce des femmes, et leur fait voir combien elles sont dangereuses à ceux mêmes qui sont revêtus de la force et de la puissance de Dieu : Samson résiste à tout, excepté aux caresses de Dalila.

Ce qui est dit de Michas nous apprend où peut conduire dans tous les temps une religion mal entendue et qui n'a point la loi de Dieu pour règle inviolable. Il n'y a point d'abus et de désordres qui ne se glissent dans le culte divin dès que les règles sont ignorées ou peu respectées.

L'indigne alliance que fait Michas du culte du Tout-Puissant avec celui d'une vaine idole nous révolte avec raison. Mais hélas! qu'il y en a parmi nous qui, sans y penser, sont coupables devant Dieu d'un crime dont celui-ci n'est que l'ombre; qui partagent leur culte entre Dieu et le monde, entre Jésus-Christ et Bélial; qui donnent à Dieu les dehors de la religion, et leur cœur à l'idole du siècle, que Dieu déteste!

On ne peut lire sans horreur l'action de ce lévite qui coupe le corps de sa femme en douze morceaux, qu'il en-

voya dans tout le pays d'Israël. Mais Dieu le permit pour frapper plus vivement ce peuple de l'énormité du crime commis sur la femme de ce lévite, et pour allumer dans leur cœur le désir d'en faire justice, comme d'un outrage fait à toute la nation. Peut-être que Dieu nous traçoit dans ces événemens tragiques une image des funestes divisions et des violentes persécutions qui devoient s'élever dans l'Eglise chrétienne à l'occasion des hérésies. Saint Athanase en fait l'application aux maux excessifs et inexprimables que l'Eglise souffroit de son temps de la part des Ariens.

Enfin dans ce livre on voit des exemples étonnans de l'aveuglement et de la foiblesse de l'homme en la personne des Juifs. Ils savoient par une triste expérience combien il leur étoit funeste d'abandonner le Seigneur, et de se livrer au culte des idoles, et cependant ils retomboient sans cesse dans l'idolâtrie; et quoiqu'ils eussent éprouvé une infinité de fois que le Seigneur étoit toujours disposé à les recevoir lorsqu'ils retournoient à lui, ils demeuroient néanmoins des temps infinis sous la cruelle domination de leurs ennemis, montrant ainsi que rien n'est plus difficile à l'homme que de s'humilier, d'avouer sa misère, et de recourir à celui qui peut l'en délivrer.

LES JUGES.

CHAPITRE PREMIER.

La tribu de Juda est nommée pour marcher à la tête des autres tribus. Défaite d'Adonibézec. Prise de Jérusalem. Plusieurs tribus épargnent les Chananéens.

Avant l'ère chr. vulg. 1424.

1. Après la mort de Josué, les enfans d'Israël *s'étant multipliés, et se trouvant en état de remplir le pays que Dieu leur avoit donné*, consultèrent le Seigneur et lui dirent : Qui marchera à notre tête pour combattre les Chananéens? et qui sera notre chef pour *continuer* la guerre *contre ces peuples anathématisés?* "

2. Le Seigneur répondit : Ce sera Juda qui marchera *devant vous;* je lui ai livré le pays *ennemi.*

3. Alors Juda dit à Siméon son frère : " Venez m'aider à me rendre maître de la part qui m'est échue au sort et à combattre les Chananéens, et ensuite j'irai vous aider à conquérir ce qui vous est échu. Siméon alla donc avec Juda.

4. Et Juda ayant marché *contre les ennemis,* le Seigneur livra entre les mains des Hébreux les Chananéens et les Phérézéens, et ils en taillèrent dix mille en pièces à Bézec. "

5. Ils trouvèrent ensuite à Bézec Adonibézec, *qui étoit un des plus puissans rois du pays;* ils le combattirent, et défirent les Chananéens et les Phérézéens *qui composoient son armée.*

1. Post mortem Josue consuluerunt filii Israel Dominum dicentes : Quis ascendet ante nos contra Chananæum, et erit dux belli?

2. Dixitque Dominus : Judas ascendet; ecce tradidi terram in manus ejus.

3. Et ait Judas Simeoni fratri suo : Ascende mecum in sortem meam, et pugna contra Chananæum, ut et ego pergam in sortem tuam. Et abiit cum eo Simeon.

4. Ascenditque Judas, et tradidit Dominus Chananæum ac Pherezæum in manus eorum; et percusserunt in Bezec decem millia virorum.

5. Inveneruntque Adonibezec in Bezec, et pugnaverunt contra eum, ac percusserunt Chananæum et Pherezæum.

℣ 1. L'hébreu dit simplement : « Qui de nous marchera le premier contre les Chananéens pour leur faire la guerre? »

℣ 3. Et de père et de mère.

℣ 4. Ville que l'on croit être de la tribu d'Ephraïm.

Avant l'ère chr. vulg. 1424.

6. Fugit autem Adonibezec; quem persecuti comprehenderunt, cæsis summitatibus manuum ejus ac pedum (a).

6. Adonibézec ayant pris la fuite, ils le poursuivirent, le prirent, et lui coupèrent les extrémités" des mains et des pieds.

7. Dixitque Adonibezec; Septuaginta reges, amputatis manuum ac pedum summitatibus, colligebant sub mensâ meâ ciborum reliquias; sicut feci ita reddidit mihi Deus. Adduxeruntque eum in Jerusalem, et ibi mortuus est.

7. Alors Adonibézec dit : J'ai fait couper l'extrémité" des mains et des pieds à soixante-dix rois" qui mangeoient sous ma table les restes de ce qu'on me servoit : Dieu m'a traité comme j'ai traité les autres. Ensuite ils l'emmenèrent à Jérusalem, où il mourut.

8. Oppugnantes ergò filii Juda Jerusalem (b), ceperunt eam et percusserunt in ore gladii, tradentes cunctam incendio civitatem.

8. Or les enfans de Juda ayant mis le siége devant Jérusalem, la prirent, taillèrent en pièces tout ce qu'ils y trouvèrent, et mirent le feu dans toute *la partie de* la ville *qui leur étoit échue en partage.*"

9. Et postea descendentes pugnaverunt contra Chananæum, qui habitabat in montanis, et ad meridiem, et in campestribus.

9. Ils descendirent ensuite pour combattre les Chananéens *qui étoient restés* dans le pays des montagnes, vers le midi, et dans la plaine.

10. Pergensque Judas contra Chananæum qui habitabat in Hebron, (cujus nomen fuit antiquitus Cariath-Arbe,) percussit Sesai et Ahiman et Tholmai.

10. Et Juda, ayant marché contre les Chananéens qui habitoient à Hébron, (dont le nom étoit autrefois Cariath-Arbé,) défit Sésaï, Ahiman et Tholmaï, *qui y commandoient, et y établit Caleb, à qui cette ville avoit été donnée en partage.*" Jos. xv. 14.

11. Atque inde profectus abiit ad habitatores Dabir,

11. Etant parti de là il marcha contre les habitans de Dabir, qui s'appe-

(a) *Bible vengée, Juges,* note II. — (b) *S. Script. prop., P.* II, *n°* 16.

℣ 6 et 7. Hébr. : « les pouces. »

℣ 7. Les anciens coupoient souvent les pouces à leurs ennemis pour les rendre incapables de manier la lance. Les Athéniens traitèrent de la sorte tous les habitans de l'île d'Egine qui tombèrent en leur pouvoir. (Voy. Elien, *Var. Hist.*, l. 2, c. 9. et Cicéron, *De Officiis*, l. 3, c. 11.) Au rapport de Ward (*View of the Hindoos*, vol, 3, p. 187.) les Indiens ont les doigts des pieds aussi exercés et aussi habiles que ceux des mains. (Drach.)

℣ 8. Hébr. : « ils mirent le feu dans la ville. » Elle ne fut pas entièrement consumée : voyez au verset 21.

℣ 10. C'est ce qui a déjà été rapporté dans le livre de Josué, chapitre xv, versets 14 et suivans.

Avant l'ère chr. vulg. 1424.

loit autrefois Cariath-Sépher, c'est-à-dire la Ville-des-Lettres.

12. Alors Caleb dit : Je donnerai ma fille Axa pour femme à celui qui prendra et ruinera Cariath-Sépher.

13. Et Othoniel, fils de Cénez et frère puîné" de Caleb, l'ayant prise, il lui donna pour femme sa fille Axa.

14. Et lorsqu'Axa étoit en chemin avec Othoniel son mari, celui-ci l'avertit de demander un champ à son père. Axa donc étant montée sur un âne, commença de soupirer, et Caleb lui dit : Qu'avez-vous" ?

15. Elle lui répondit : Donnez-moi votre bénédiction, *et accordez-moi une grâce;* vous m'avez donné une terre sèche, donnez-m'en une aussi où il y ait des eaux en abondance. Caleb lui donna donc une terre dont le haut et le bas étoient arrosés d'eau.

16. Or les enfans de *Jéthro* Cinéen, allié de Moïse, *qui avoient demeuré avec les Israélites dans le désert" et qui les avoient suivis dans la terre promise*, montèrent de la ville des Palmes" avec les enfans de Juda au désert qui étoit échu en partage à cette tribu, et qui est vers le midi d'Arad;" et *s'y étant établis* ils *y* habitèrent avec eux, *menant une vie retirée.*

17. Juda s'en étant allé aussi avec son frère Siméon, ils défirent ensemble les Chananéens qui habitoient à

cujus nomen vetus erat Cariath-Sepher, id est Civitas-Litterarum.

12. Dixitque Caleb : Qui percusserit Cariath-Sepher et vastaverit eam, dabo ei Axam filiam meam uxorem.

13. Cùmque cepisset eam Othoniel filius Cenez, frater Caleb minor, dedit ei Axam filiam suam conjugem.

14. Quam pergentem in itinere monuit vir suus ut peteret a patre suo agrum. Quæ cùm suspirasset sedens in asino, dixit ei Caleb : Quid habes?

15. At illa respondit : Da mihi benedictionem; quia terram arentem dedisti mihi, da et irriguam aquis. Dedit ergò ei Caleb irriguum superius et irriguum inferius.

16. Filii autem Cinæi, cognati Moysi, ascenderunt de civitate Palmarum cum filiis Juda in desertum sortis ejus, quod est ad meridiem Arad, et habitaverunt cum eo.

17. Abiit autem Judas cum Simeone fratre suo, et percusserunt simul Chana-

℣ 13. Voyez au livre de Josué, chapitre xv, versets 17-19.

℣ 14. Voyez au livre de Josué, xv, 18, pour le sens du texte hébreu.

Selon le texte elle mit pied à terre, ce qui en Orient est une marque de respect. (Drach.)

℣ 16. Voyez au livre des Nombres, chapitre x, versets 29-31.

Ibid. Apparemment *Engaddi,* nommé aussi *Hasason-Thamar*, c'est-à-dire la Ville-des-Palmiers, (2 *Par.* xx. 2.) et située entre Jéricho et la mer Morte.

Ibid.. Ville des plus méridionales de la tribu de Juda.

Avant l'ère chr. vulg. 1424.

næum qui habitabat in Sephaath, et interfecerunt eum. Vocatumque est nomen urbis Horma, id est Anathema.

Séphaath, " et les passèrent au fil de l'épée. Et *parce que* cette ville *avoit été dévouée au Seigneur, elle* fut appelée Horma, c'est-à-dire Anathème.

18. Cepitque Judas Gazam cum finibus suis, et Ascalonem atque Accaron cum terminis suis.

18. Juda prit aussi Gaza " avec ses confins, Ascalon et Accaron " avec leurs confins;

19. Fuitque Dominus cum Juda, et montana possedit; nec potuit delere habitatores vallis, quia falcatis curribus abundabant (*a*).

19. *Car* le Seigneur fut avec Juda, et Juda se rendit maître de toutes les côtes des montagnes; mais il ne put " défaire ceux qui habitoient dans la vallée, parce qu'ils avoient une grande quantité de chariots armés de faux, " *que ceux de Juda n'osèrent attaquer.*

20. Dederuntque Caleb Hebron, sicut dixerat Moyses, qui delevit ex eâ tres filios Enac.

20. Et ils donnèrent, selon que Moïse l'avoit ordonné, Hébron à Caleb, qui, *aidé de leur secours*, en extermina les trois fils d'Enac *qui y habitoient.* *Num.* XIV. 24. *Jos.* XV. 14.

21. Jebusæum autem habitatorem Jerusalem non deleverunt filii Benjamin; habitavitque Jebusæus cum filiis Benjamin in Jerusalem usque in præsentem diem.

21. Mais les enfans de Benjamin ne tuèrent point les Jébuséens, qui demeuroient à Jérusalem, *dans la partie de la ville qui étoit dans leur tribu;* et *ainsi* les Jébuséens demeurèrent à Jérusalem avec les enfans de Benjamin, comme ils y sont encore aujourd'hui.

22. Domus quoque Joseph ascendit in Bethel, fuitque Dominus cum eis.

22. La maison de Joseph marcha aussi contre Béthel, " et le Seigneur étoit avec eux *pour les faire réussir dans cette entreprise;*

23. Nam cùm obsiderent urbem, quæ priùs Luza vocabatur,

23. Car lorsqu'ils assiégeoient " la ville, qui s'appeloit auparavant Luza,

(*a*) *S. Script. prop.*, *P.* II, *n°* 13. — Bergier, *Traité de la Religion*, deuxième partie, ch. 5, art. 1, § VI.

℣ 17. Apparemment la même que Séphata près de Maréza, dans la partie la plus méridionale du partage de Juda. 2 *Par.* XIV. 10.

℣ 18 (*bis*). Villes des Philistins.

℣ 19. Le mot *potuit* manque dans l'hébreu; on le trouve dans les Septante et dans le chaldéen.

Ibid. Hébr. : « de chariots de fer. » Voyez la *Dissertation sur la milice des Hébreux*, à la suite des deux derniers livres des Rois, tome VI.

℣ 22. Qui étoit sur les limites de son partage. *Jos.* XVI. 1-2.

℣ 23. Hébr. : « lorsqu'ils faisoient observer la ville. »

Avant l'ère chr. vulg. 1424.

24. Ayant vu un homme qui en sortoit ils lui dirent : Montrez-nous par où l'on peut entrer dans la ville, et nous vous ferons miséricorde.

24. Viderunt hominem egredientem de civitate, dixeruntque ad eum : Ostende nobis introitum civitatis, et faciemus tecum misericordiam.

25. Cet homme le leur ayant montré, ils *y entrèrent*, passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville, et conservèrent cet homme avec toute sa maison.

25. Qui cùm ostendisset eis, percusserunt urbem in ore gladii; hominem autem illum et omnem cognationem ejus dimiserunt.

26. Cet homme étant libre s'en alla au pays d'Hetthim,″ où il bâtit une ville qu'il appela Luza, *et* qui est le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

26. Qui dimissus abiit in terram Hetthim, et ædificavit ibi civitatem, vocavitque eam Luzam; quæ ita appellatur usque in præsentem diem.

27. Manassé aussi ne détruisit pas entièrement Bethsan et Thanac avec les villages qui en dépendent, ni les habitans de Dor, de Geblaam et de Mageddo avec les villages voisins; et les Chananéens commencèrent à demeurer avec eux.

27. Manasses quoque non delevit Bethsan et Thanac cum viculis suis, et habitatores Dor, et Jeblaam, et Mageddo cum viculis suis; cœpitque Chananæus habitare cum eis.

28. Lorsqu'Israël fut devenu plus fort il les rendit tributaires, mais il ne voulut point les exterminer, *de peur de perdre le profit qu'il pouvoit en tirer*.

28. Postquam autem confortatus est Israel, fecit eos tributarios et delere noluit.

29. Ephraïm ne tua point aussi les Chananéens qui habitoient à Gazer; mais il demeura avec eux.

29. Ephraim etiam non interfecit Chananæum qui habitabat in Gazer, sed habitavit cum eo.

30. Zabulon n'extermina point les habitans de Cétron″ et de Naalol; mais les Chananéens demeurèrent au milieu d'eux, et devinrent leurs tributaires.

30. Zabulon non delevit habitatores Cetron et Naalol; sed habitavit Chananæus in medio ejus, factusque est ei tributarius.

31. Aser n'extermina point non plus les habitans d'Accho, de Sidon, d'Ahalab, d'Achazib, d'Helba, d'Aphec et de Rohob;

31. Aser quoque non delevit habitatores Accho et Sidonis, Ahalab, et Achazib et Helba et Aphec et Rohob;

℣ 26. Apparemment au pays des Hethéens, au midi de la terre de Chanaan.

℣ 30. C'est peut-être la même que *Catheth* ou *Cartha*, au livre de Josué, XIX, 15, et XXI, 34.

Avant l'ère chr. vulg. 1424.

32. Habitavitque in medio Chananæi habitatoris illius terræ, nec interfecit eum.

32. Et ils demeurèrent au milieu des Chananéens qui habitoient dans ce pays-là, et ne les tuèrent point.

33. Nephthali quoque non delevit habitatores Bethsames et Bethanath; et habitavit inter Chananæum habitatorem terræ, fueruntque ei Bethsamitæ et Bethanitæ tributarii.

33. Nephthali n'extermina point non plus les habitans de Bethsamès et de Bethanath; mais il demeura au milieu des Chananéens qui habitoient en ce pays-là, et ceux de Bethsamès et de Bethanath lui devinrent tributaires.

34. Arctavitque Amorrhæus filios Dan in monte, nec dedit eis locum ut ad planiora descenderent;

34. Les Amorrhéens tinrent les enfans de Dan fort resserrés dans la montagne, sans leur donner lieu de s'étendre en descendant dans la plaine;

35. Habitavitque in monte Hares, quod interpretatur Testaceo, in Aialon et Salebim. Et aggravata est manus domûs Joseph, factusque est ei tributarius.

35. Et ils habitèrent sur la montagne d'Harès, c'est-à-dire la montagne de l'Argile, dans Aïalon et dans Salébim; mais la maison de Joseph étant devenue plus puissante se rendit les Amorrhéens tributaires."

36. Fuit autem terminus Amorrhæi ab ascensu Scorpionis, Petra, et superiora loca.

36. Et le pays des Amorrhéens eut pour limites la montée du Scorpion," Pétra" et les lieux plus élevés," *ayant été chassés de la plaine qu'ils occupoient auparavant.*

℣ 35. Autr.: « Et ils habitèrent sur la montagne d'Harès...; mais la maison de Joseph.... se les rendit tributaires. » L'un et l'autre membre se doivent entendre des Amorrhéens.

℣ 36. Entre le désert de Sin et la mer Morte.

Ibid. Apparemment la capitale de l'Arabie-Pétrée.

Ibid. Ou « plus avancés vers le midi. »

CHAPITRE II.

Un envoyé de Dieu reprend les Israélites d'avoir épargné les Chananéens. Infidélité des Israélites depuis la mort de Josué.

1400.

1. Ascenditque angelus Domini de Galgalis ad locum Flentium, et ait: Eduxi vos de Ægypto, et introduxi in terram pro quà juravi patribus vestris; et pollicitus sum ut non

1. *Cette condescendance que les Israélites eurent pour les Chananéens contre l'ordre de Dieu les réduisit bientôt à une extrême misère, en sorte qu'ils s'assemblèrent pour chercher les moyens de se délivrer des maux dont ils étoient accablés.* Alors l'ange du

Avant l'ère chr. vulg. 1400.

Seigneur vint de Galgala, " *où ils avoient renouvelé l'alliance avec le Seigneur*, au lieu *où ils étoient assemblés, qui fut depuis appelé le lieu* des Pleurans; " et *parlant en la personne de Dieu même* il dit: " Je vous ai tirés de l'Egypte, je vous ai fait entrer dans la terre que j'avois juré de donner à vos pères, et je vous ai promis de garder à jamais l'alliance que j'avois faite avec vous,

facerem irritum pactum meum vobiscum in sempiternum,

2. Mais à condition que vous ne feriez point d'alliance avec les habitans du pays de Chanaan, et que vous renverseriez leurs autels; et cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix. Pourquoi avez-vous agi de la sorte?

2. Ita duntaxat ut non feriretis fœdus cum habitatoribus terræ hujus, sed aras eorum subverteretis; et noluistis audire vocem meam. Cur hoc fecistis?

3. C'est pour cette raison que je n'ai point voulu exterminer ces *peuples* devant vous, en sorte que vous les ayez pour ennemis, et que leurs dieux, *que vous avez épargnés*, vous soient un sujet de ruine *en vous portant à les adorer.* "

3. Quamobrem nolui delere eos a facie vestrâ, ut habeatis hostes, et dii eorum sint vobis in ruinam.

4. Lorsque l'ange du Seigneur disoit ces paroles à tous les enfans d'Israël, ils élevèrent leurs voix, et se mirent à pleurer.

4. Cùmque loqueretur angelus Domini hæc verba ad omnes filios Israel, elevaverunt ipsi vocem suam, et fleverunt.

5. C'est pourquoi ce même lieu fut appelé le lieu des Pleurans ou *le lieu* des Larmes; et ils y immolèrent des hosties au Seigneur.

5. Et vocatum est nomen loci illius locus Flentium sive Lacrymarum; immolaveruntque ibi hostias Domino.

℣ 1. Plusieurs pensent que c'étoit un prophète, ou un homme suscité de Dieu extraordinairement. L'Ecriture donne quelquefois (*Agg.* I. 13.) aux prophètes le nom d'*ange*, qui signifie *envoyé*. Mais communément l'*ange du Seigneur* est un ange proprement dit. — (Le texte porte l'*ange de Jehova*. Plusieurs commentateurs expliquent ceci du *Verbe de Dieu* sous la forme humaine, comme pour préluder à son incarnation Voy. ma *Deuxième lettre aux Israélites*, ch. II, sect. VIII. DRACH.)

Ibid. Voyez au verset 5.

Ibid. On trouve ici dans la version des Septante quelques mots de plus: « Et il leur dit: Voici ce que dit le Seigneur: Je vous ai tirés de l'Egypte, » etc.

℣ 3. Hébr. litt.: « Et aussi j'ai dit: Je ne les exterminerai point de devant vous; et ils vous seront comme des épines, et leurs dieux vous seront comme un piége. »

Avant l'ère chr. vulg. 1400.

6. Dimisit ergò Josue populum, et abierunt filii Israel unusquisque in possessionem suam, ut obtinerent eam.

6. *Or voici comment les Israélites tombèrent dans les désordres qui attirèrent sur eux la colère du Seigneur.*" Josué *leur ayant partagé la terre de Chanaan, crut qu'il n'y avoit plus rien à faire qu'à les envoyer en prendre possession : il* renvoya donc le peuple; et les enfans d'Israël s'en allèrent chacun dans le pays qui leur étoit échu en partage pour s'en rendre maîtres, *ce qu'ils firent;* Jos. XXIV. 28.

7. Servierunt Domino cunctis diebus ejus, et seniorum qui longo post eum vixerunt tempore et noverant omnia opera Domini quæ fecerat cum Israel.

7. Et ils servirent le Seigneur tout le temps de la vie de Josué, et des anciens qui vécurent long-temps après lui, et qui savoient toutes les œuvres merveilleuses que le Seigneur avoit faites en faveur d'Israël.

8. Mortuus est autem Josue filius Nun, famulus Domini, centum et decem annorum;

8. Cependant Josué, fils de Nun, serviteur du Seigneur, mourut âgé de cent dix ans;

9. Et sepelierunt eum in finibus possessionis suæ in Thamnath-Sare in monte Ephraim, a septentrionali plagâ montis Gaas.

9. Et on l'ensevelit dans l'héritage qui lui étoit échu à Thamnath-Saré, " sur la montagne d'Ephraïm, vers le septentrion du mont Gaas.

10. Omnisque illa generatio congregata est ad patres suos, et surrexerunt alii qui non noverant Dominum et opera quæ fecerat cum Israel.

10. Toute la race de ces premiers hommes ayant donc été réunie à leurs pères, il s'en éleva d'autres à leur place qui ne connoissoient point le Seigneur et les merveilles qu'il avoit faites en faveur d'Israël.

11. Feceruntque filii Israel malum in conspectu Domini, et servierunt Baalim;

11. Alors les enfans d'Israël firent le mal à la vue du Seigneur, et servirent Baal."

12. Ac dimiserunt Dominum Deum patrum suo-

12. Ils abandonnèrent le Seigneur, le Dieu de leurs pères, qui les avoit

ỳ 6. Il est assez ordinaire aux Hébreux de reprendre ainsi des récits de plus haut après les avoir entamés. On en a vu plusieurs exemples dans le Pentateuque. Le meilleur moyen d'expliquer cela c'est, comme on l'a vu, d'y reconnoître l'hébraïsme du prétérit pour le plus-que-parfait, *Dimisit,.. et abierunt*, pour *Dimiserat,... et abierunt.*

ỳ 9. On lit ici dans l'hébreu *Thamnath-Hérés;* on a vu dans le livre de Josué, XXIV, 30, *Thamnath-Saré.* C'est le même nom retourné : סרח, *Saré;* חרס, *Hérés.*

ỳ 11 et 13. Voyez la *Dissertation sur les Divinités Phéniciennes*, tom. IV.

Avant l'ère chr. vulg. 1400.

tirés de l'Egypte, et servirent des dieux étrangers, les dieux des peuples qui demeuroient autour d'eux; ils les adorèrent, et excitèrent la colère du Seigneur,

13. L'ayant quitté pour servir Baal et Astaroth."

14. Le Seigneur étant donc en colère contre Israël les exposa en proie, et les livra entre les mains de leurs ennemis, qui les ayant pris les vendirent" aux nations ennemies qui demeuroient autour d'eux, et ils ne purent résister à ceux qui les attaquoient;

15. Mais de quelque côté qu'ils allassent la main du Seigneur étoit sur eux, comme le Seigneur le leur avoit dit, même avec serment; et ils tombèrent dans des misères extrêmes.

16. Dieu leur suscita des juges" pour les délivrer des mains de ceux qui les opprimoient; mais ils ne voulurent pas seulement les écouter, *ou ne les écoutèrent pas long-temps,*

17. *Car* ils se prostituèrent *de nouveau* aux dieux étrangers en les adorant. Ils abandonnèrent bientôt la voie par laquelle leurs pères avoient marché *et qu'ils leur avoient annoncée;* et, ayant entendu *de leur bouche* les ordonnances du Seigneur, ils firent tout le contraire.

rum, qui eduxerat eos de terrâ Ægypti, et secuti sunt deos alienos deosque populorum qui habitabant in circuitu eorum, et adoraverunt eos; et ad iracundiam concitaverunt Dominum,

13. Dimittentes eum, et servientes Baal et Astaroth.

14. Iratusque Dominus contra Israel tradidit eos in manus diripientium, qui ceperunt eos et vendiderunt hostibus qui habitabant per gyrum; nec potuerunt resistere adversariis suis,

15. Sed quocumquè pergere voluissent manus Domini super eos erat, sicut locutus est et juravit eis; et vehementer afflicti sunt.

16. Suscitavitque Dominus judices qui liberarent eos de vastantium manibus; sed nec eos audire voluerunt,

17. Fornicantes cum diis alienis et adorantes eos. Citò deseruerunt viam per quam ingressi fuerant patres eorum; et, audientes mandata Domini, omnia fecere contraria.

℣ 14. Hébr. : « qui les pillèrent; et il les vendit *et les abandonna* aux nations ennemies, » etc. Dans tout ce livre le mot *vendre* se met pour *abandonner, livrer*, etc.

℣ 16. On sait que les anciens disoient *juger* pour *gouverner.* Κρίνειν τὸ ἄρχειν ἔλεγον οἱ παλαιοί. (Artémidore, *Traité des Songes*, II, 14.) Les Tyriens étoient gouvernés par des *juges.* (Josèphe, *Contre App.*, I, § 21.) Les Carthaginois confioient le suprême pouvoir à des *suffètes* au rapport de Tite-Live, XXVIII, 37, et XXX, 7. שׁוֹפֵט, *schophet*, en hébreu signifie *juge.* J'ai déjà fait remarquer que les Grecs et les Latins étoient obligés, par la nature de leurs langues respectives, de figurer par *s* ou σ le son *sch* (ou *ch* du français,) des autres langues, de sorte qu'il y a lieu de présumer que les Carthaginois disoient *choufet.* (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1400.

18. Cùmque Dominus judices suscitaret, in diebus eorum flectebatur misericordià, et audiebat afflictorum gemitus, et liberabat eos de cæde vastantium;

18. Lorsque Dieu leur avoit suscité des juges, *qui tâchoient de les ramener au Seigneur*, il se laissoit fléchir à sa miséricorde pendant que ces juges vivoient; il écoutoit les soupirs des affligés, et les délivroit de ceux qui les avoient pillés et qui en avoient fait un grand carnage;"

19. Postquam autem mortuus esset judex, revertebantur, et multò faciebant pejora quàm fecerant patres eorum, sequentes deos alienos, servientes eis et adorantes illos. Non dimiserunt ad inventiones suas et viam durissimam per quam ambulare consueverunt.

19. Mais après que le juge étoit mort ils retomboient aussitôt dans leurs péchés, et faisoient des actions encore plus criminelles que leurs pères, en suivant des dieux étrangers, en les servant et en les adorant. Ils ne revenoient point des égaremens de leurs cœurs, ni de la voie très-dure *et très-impie*" par laquelle ils avoient accoutumé de marcher.

20. Iratusque est furor Domini in Israel, et ait: Quia irritum fecit gens ista pactum meum quod pepigeram cum patribus eorum, et vocem meam audire contempsit,

20. La fureur du Seigneur s'alluma donc contre Israël, et il dit: Puisque ce peuple a violé l'alliance que j'avois faite avec ses pères, et qu'il a négligé d'entendre ma voix,

21. Et ego non delebo gentes quas dimisit Josue, et mortuus est,

21. Je n'exterminerai point aussi les nations que Josué a laissées lorsqu'il est mort,

22. Ut in ipsis experiar Israel utrùm custodiant viam Domini et ambulent in eâ, sicut custodierunt patres eorum, an non.

22. Afin que j'éprouve" par là si les enfans d'Israël gardent ou ne gardent pas la voie du Seigneur, et s'ils y" marchent comme leurs pères y ont marché.

23. Dimisit ergò Dominus omnes nationes has, et citò

23. C'est pour cette raison que le Seigneur laissa subsister toutes ces na-

℣ 18. Hébr. : « Lorsque le Seigneur leur suscitoit des juges il étoit avec ce juge, et il les sauvoit de la main de leurs ennemis pendant tout le temps de ce juge, se laissant toucher aux gémissemens qu'ils poussoient au milieu de l'oppression et des violences qu'ils souffroient. »

℣ 19. Cette voie *très-dure* est celle de l'iniquité, que les impies appellent ailleurs une voie *difficile*. (*Sap.* v. 7.)

℣ 22. Dieu voit parfaitement la détermination présente et future de nos volontés; mais il voulut leur faire connoître à eux-mêmes, et faire remarquer à toute la terre, combien ils étoient peu attachés à lui.

Ibid. Sens de l'hébreu : « afin de les éprouver par ces nations. »

Avant l'ère chr. vulg. 1400.

tions, qu'il ne voulut point les détruire en peu de temps, et qu'il ne les livra point entre les mains de Josué.

subvertere noluit, nec tradidit in manus Josue.

CHAPITRE III.

Servitude des Israélites sous Chusan; Othoniel est leur libérateur. Servitude sous Eglon; Aod les en délivre. Samgar troisième juge d'Israël.

1. Voici les *noms des* peuples que le Seigneur laissa *vivre* pour servir d'exercice et d'instruction" aux Israélites, et à tous ceux qui ne connoissoient point *comment il falloit se conduire dans* les guerres des Chananéens,

1. Hæ sunt gentes quas Dominus dereliquit ut erudiret in eis Israelem et omnes qui non noverant bella Chananæorum,

2. Afin que leurs enfans apprissent après eux à combattre contre leurs ennemis, et qu'ils s'accoutumassent à ces sortes de combats *où l'on obtient la victoire par la protection de Dieu, et non par la valeur ou par la multitude des soldats.*"

2. Ut postea discerent filii eorum certare cum hostibus et habere consuetudinem præliandi :

3. *Ces peuples furent* les cinq princes des Philistins; *car ceux de Gaza, d'Ascalon et d'Accaron, que la tribu de Juda avoit assujettis, secouèrent bientôt le joug qu'on leur avoit imposé, et restèrent dans leur pays, aussi bien que* tous les Chananéens, les Sidoniens, et les Hévéens qui habitoient sur le mont Liban, depuis la montagne de Baal-Hermon" jusqu'à l'entrée d'Emath.

3. Quinque satrapas Philisthinorum, omnemque Chananæum, et Sidonium, atque Hevæum qui habitabat in monte Libano, de monte Baal-Hermon usque ad introitum Emath.

4. Le Seigneur laissa ces peuples pour éprouver ainsi Israël, et pour voir s'il obéiroit ou s'il n'obéiroit pas

4. Dimisitque eos, ut in ipsis experiretur Israelem utrùm audiret mandata Do-

℣ 1. Hébr. : « pour éprouver par eux les Israélites, » etc. C'est par le même motif que Scipion Nasica s'opposoit dans le sénat à l'avis de ruiner Carthage : *Ne, metu ablato æmulæ urbis, luxuriari felicitas Urbis inciperet.* Voy. Florus, II, 15. (Drach.)

℣ 2. Hébr. : « afin que les races des enfans d'Israël apprissent, et sussent combattre; mais ceux (*Les Israélites.*) qui ont vécu précédemment ne les ont pas connus. » (*Les peuples de Chanaan.*)

℣ 3. Baal-Hermon devoit être près du mont Hermon, peut-être la même que Baal-Gad, (*Jos.* XIII. 5.) à l'orient des sources du Jourdain. L'entrée d'Emath étoit plus bas, entre le Liban et l'Antiliban.

Avant l'ère chr. vulg. 1400.

mini quæ præceperat patribus eorum per manum Moysi, an non.

aux commandemens du Seigneur, qu'il avoit donnés à leurs pères par Moïse.

5. Itaque filii Israel habitaverunt in medio Chananæi et Hethæi et Amorrhæi et Pherezæi et Hevæi et Jebusæi,

5. Les enfans d'Israël habitèrent donc au milieu des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérézéens, des Hévéens et des Jébuséens."

6. Et duxerunt uxores filias eorum, ipsique filias suas filiis eorum tradiderunt, et servierunt diis eorum.

6. Ils épousèrent leurs filles, donnèrent les leurs propres en mariage à leurs fils, et adorèrent leurs dieux.

7. Feceruntque malum in conspectu Domini, et obliti sunt Dei sui, servientes Baalim et Astaroth.

7. Ils firent le mal aux yeux du Seigneur, oublièrent leur Dieu, et servirent Baalim et Astaroth."

8. Iratusque contra Israel Dominus tradidit eos in manus Chusan-Rasathaim, regis Mesopotamiæ, servieruntque ei octo annis (*a*).

8. Le Seigneur, étant donc en colère contre *les enfans d'*Israël, les li- 1392.
vra entre les mains de Chusan-Rasathaïm, roi de Mésopotamie," auquel ils furent assujettis pendant huit ans, *durant lesquels ils eurent beaucoup à souffrir*.

9. Et clamaverunt ad Dominum; qui suscitavit eis salvatorem, et liberavit eos, Othoniel videlicet filium Cenez, fratrem Caleb minorem.

9. Et ayant crié au Seigneur, il leur
suscita un sauveur qui les délivra, sa- 1384.
voir Othoniel, fils de Cénez, frère puîné de Caleb.

10. Fuitque in eo Spiritus Domini, et judicavit Israel. Egressusque est ad pugnam, et tradidit Dominus in manus ejus Chusan-Rasathaim, regem Syriæ, et oppressit eum.

10. L'Esprit du Seigneur fut en lui, et il jugea Israël *et le gouverna sous l'autorité et la conduite de Dieu;* et s'étant mis en campagne *par son ordre* pour combattre Chusan-Rasathaïm, roi de Syrie, le Seigneur livra ce prince entre les mains d'Othoniel, qui le défit.

11. Quievitque terra qua-

11. Le pays demeura en paix du-

(*a*) *Bible vengée, Juges,* note 3.

ẏ 5. La version grecque selon le manuscrit d'Oxford ajoute ici : « Et des Gergéséens. »

ẏ 7. On lit dans l'hébreu האשרות, *lucos,* (« ils servirent Baalim et) les Bois, » c'est-à-dire les bois consacrés aux différentes idoles du pays.

ẏ 8. Hébr. litt. : « de la Syrie aux deux fleuves. » La Mésopotamie, ainsi que l'indique son nom grec, est entre deux fleuves.

Avant l'ère chr. vulg. 1384. rant quarante ans; Othoniel, fils de Cénez, mourut ensuite.

draginta annis, et mortuus est Othoniel filius Cenez.

12. Alors les enfans d'Israël recommencèrent de faire le mal aux yeux du Seigneur, qui fortifia contre eux Eglon, roi de Moab, parce qu'ils avoient péché devant lui.

12. Addiderunt autem filii Israel facere malum in conspectu Domini; qui confortavit adversùm eos Eglon, regem Moab, quia fecerunt malum in conspectu ejus,

13. Il joignit les enfans d'Ammon et d'Amalec à Eglon, " qui, s'étant avancé *avec eux*, défit Israël et se rendit maître de la ville des Palmes."

13. Et copulavit ei filios Ammon et Amalec. Abiitque, et percussit Israel, atque possedit urbem Palmarum.

1344. 14. Les enfans d'Israël furent assujettis à Eglon, roi de Moab, pendant dix-huit ans.

14. Servieruntque filii Israel Eglon, regi Moab, decem et octo annis (*a*).

15. Après cela ils crièrent au Seigneur, et il leur suscita un sauveur nommé Aod, fils de Géra, fils de Jémini, " qui se servoit de la main gauche comme de la droite." Les enfans d'Israël envoyèrent par lui des présens à Eglon, roi de Moab, *auquel ils étoient obligés de payer tribut.*"

15. Et postea clamaverunt ad Dominum; qui suscitavit eis salvatorem vocabulo Aod, filium Gera, filii Jemini, qui utrâque manu pro dexterâ utebatur. Miseruntque filii Israel per illum munera Eglon, regi Moab.

1326. 16. Aod, *voulant profiter de cette occasion pour exécuter l'arrêt que Dieu avoit prononcé contre Eglon*, fit faire une dague à deux tranchans, qui avoit une garde de la longueur de la paume de la main, " et il la mit

16. Qui fecit sibi gladium ancipitem, habentem in medio capulum longitudinis palmæ manûs, et accinctus est eo subter sagum in dextro femore.

(*a*) *Bible vengée, Juges*, note 4.

ỳ 13. Hébr. autr. : « Et Eglon, ayant pris avec lui les enfans d'Ammon et d'Amalec, s'avança, » etc.

Ibid. Apparemment Engaddi. *Sup.* I. 16.

ỳ 15. C'est-à-dire de Benjamin, dont Géra étoit fils ou petit-fils; (*Gen.* XLVI. 21.) et Aod étoit fils de Géra, c'est-à-dire descendoit de Géra. — (Le mot *Jemini*, ימיני, signifie *Benjaménite.* Conférez le texte *infrà*, XIX, 16; I *Sam.*, IX, 1, 4; *Esther*, II, 5. DRACH.)

Ibid. Hébr. : « perclus de la main droite. » Sept. : « ambidextre. » Voyez *infrà*, XX, 16. On retrouve cette expression, qui signifie *boucher, rendre incapable*, dans le texte du psaume LXIX, verset 16. : תאטר עלי באר פיה (DRACH.)

Ibid. Souvent le tribut est appelé du nom de *présens.*

ỳ 16. Hébr. : « une épée (*ou* un poignard) à deux tranchans, et de la longueur d'un palme, qui est une mesure de quatre pouces. » Au reste on ne sait pas au juste de quelle mesure se doit entendre le terme hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 1326.

sous sa casaque" à son côté droit, *pour la tirer de la main gauche lorsqu'on s'en défieroit le moins.*

17. Obtulitque munera Eglon regi Moab. Erat autem Eglon crassus nimis.

18. Cùmque obtulisset ei munera, prosecutus est socios qui cum eo venerant.

19. Et reversus de Galgalis, ubi erant idola, dixit ad regem : Verbum secretum habeo ad te, o rex. Et ille imperavit silentium. Egressisque omnibus qui circa eum erant,

20. Ingressus est Aod ad eum, (sedebat autem in æstivo cœnaculo solus;) dixitque : Verbum Dei habeo ad te. Qui statim surrexit de throno;

21. Extenditque Aod sinistram manum, et tulit sicam de dextero femore suo, infixitque eam in ventre ejus

22. Tam validè ut capulus sequeretur ferrum in vulnere ac pinguissimo adipe stringeretur. Nec èduxit gladium, sed ita ùt percusserat reliquit in corpore; statimque per secreta

17. Et il offrit ses présens à Eglon, roi de Moab. Or Eglon étoit extrêmement gros.

18. Et Aod, lui ayant fait ses présens, s'en retourna avec ses compagnons qui étoient venus avec lui."

19. Puis étant retourné de Galgala, où étoient les idoles" *que les Moabites y avoient mises à la place de l'arche du Seigneur*," *et feignant que ces idoles lui avoient découvert quelque chose pour le roi de Moab*, il dit au roi : O roi, j'ai un mot à vous dire en secret. Le roi ayant fait signe qu'on se tût, et tous ceux qui étoient auprès de sa personne étant sortis,

20. Aod s'approcha du roi, qui étoit seul, assis dans sa chambre d'été," et lui dit : J'ai à vous dire une parole de la part de Dieu. Aussitôt le roi se leva de son trône *pour l'écouter avec plus d'attention et de respect;*

21. Et Aod, ayant porté la main gauche à la dague qu'il avoit à ton côté droit, la tira, et la lui enfonça si avant dans le ventre

22. Que la poignée y entra tout entière avec le fer, et se trouva serrée par la grande quantité de graisse qui se rejoignit par-dessus. Aod ne retira donc point sa dague; mais, après avoir donné le coup, il la laissa dans le corps, et aussitôt les excrémens qui

℣ 16. Hébr. : « sous son habit. »

℣ 18. Hébr. : « il renvoya le peuple qui avoit apporté les présens. »

℣ 19. Hébr. : « Etant retourné des Pésilim, *lieu dont le nom signifie Idoles, et* qui étoit près de Galgala. »

℣ 20. Hébr. : « *in superiori cœnaculo refrigerationis.* Ces chambres hautes de rafraîchissement sont encore très-communes en Orient, où on les appelle *aliyah*, comme dans le texte de ce verset. Conférez aussi le texte 2 *Sam.*, XVIII, 33, et 2 *Reg.*, XXIII, 12. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1326.

étoient dans le ventre s'écoulèrent par les conduits naturels. ″

23. Mais Aod, ayant fermé à clef, avec grand soin, les portes de la chambre,

24. Sortit par la porte de derrière. ″ Cependant les serviteurs du roi étant venus trouvèrent la porte fermée, et dirent : C'est peut-être qu'il a quelque besoin dans sa chambre ″ d'été.

25. Et, après avoir long-temps attendu, jusqu'à en devenir tout honteux, ″ voyant que personne n'ouvroit, ils prirent la clef, ouvrirent la chambre, et trouvèrent leur Seigneur étendu mort sur la place.

26. Profitant du trouble où ils étoient, Aod trouva le moyen de se sauver; et, ayant passé le lieu des Idoles, d'où il étoit revenu, il vint à Seirath. ″

27. Aussitôt il sonna de la trompette sur la montagne d'Ephraïm, et les enfans d'Israël descendirent avec Aod, qui marchoit à leur tête;

28. *Car* Aod leur *avoit* dit : Suivez-moi, car le Seigneur nous a livré entre les mains des Moabites nos ennemis. Les Israélites suivirent Aod, se sai-

naturæ alvi stercora proruperunt (*a*).

23. Aod autem, clausis diligentissimè ostiis cœnaculi et obfirmatis serâ,

24. Per posticum egressus est. Servique regis ingressi viderunt clausas fores cœnaculi, atque dixerunt : Forsitan purgat alvum in æstivo cubiculo.

25. Expectantesque diu donec erubescerent, et videntes quòd nullus aperiret, tulerunt clavem; et aperientes invenerunt dominum suum in terrâ jacentem mortuum.

26. Aod autem, dum illi turbarentur, effugit, et pertransiit locum Idolorum, unde reversus fuerat, venitque in Seirath.

27. Et statim insonuit buccinâ in monte Ephraim; descenderuntque cum eo filii Israel, ipso in fronte gradiente.

28. Qui dixit ad eos : Sequimini me; tradidit enim Dominus inimicos nostros Moabitas in manus nostras.

(*a*) Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Aod.* — *Bible vengée*, *Juges*, note 4.

℣ 22. Ces mots, *per secreta naturæ*, ne sont pas dans l'hébreu. La version grecque exprime l'hébreu dans un autre sens : « Il laissa l'épée dans le corps, et sortit par le portique. » C'est ainsi que traduisent aussi quelques rabbins selon D. Kimchi. Selon d'autres commentateurs c'est le poignard qui est sorti par les *secreta naturæ*.

℣ 23 et 24. Hébr. : « Et Aod sortit par le vestibule, et il ferma les portes de la salle sur Eglon, et il les lia, et il sortit. » On ne se servoit pas alors de serrures, mais de liens. Voyez, tome IV, la *Dissertation sur les demeures des Hébreux*.

℣ 24. Hébr. : « dans le cabinet, *voisin de la chambre.* »

℣ 25. L'expression hébraïque בוש signifie *être honteux* et *s'ennuyer d'attendre long-temps.* Il est certain que l'écrivain sacré l'a employé ici dans le dernier sens. Voy. le Dictionnaire hébréo-allemand de Wolfssohn. (DRACH.)

℣ 26. R. Salomon Yarrhi explique ce mot par *bois épais et buissonneux.*

Avant l'ère chr. vulg. 1326.

Descenderuntque post eum, et occupaverunt vada Jordanis quæ transmittunt in Moab, et non dimiserunt transire quemquam;

sirent des gués du Jourdain par où l'on passe au pays de Moab, et ne laissèrent passer aucun des Moabites.

29. Sed percusserunt Moabitas in tempore illo, circiter decem millia, omnes robustos et fortes viros; nullus eorum evadere potuit.

29. Ils en tuèrent environ dix mille, qui étoient tous hommes forts" et vaillans, et nul d'entre eux ne put échapper.

30. Humiliatusque est Moab in die illo sub manu Israel: et quievit terra octoginta annis.

30. Moab fut humilié en ce jour-là sous la main d'Israël, et le pays *qui étoit à l'orient du Jourdain*" demeura en paix pendant quatre-vingts ans.

31. Post hunc fuit Samgar filius Anath, qui percussit de Philisthiim sexcentos viros vomere; et ipse quoque defendit Israel.

31. Après Aod, Samgar, fils d'Anath, fut en sa place. Ce fut lui qui tua six cents Philistins avec un soc de charrue;" et il fut aussi le défenseur et le libérateur d'Israël; *mais il ne vécut pas long-temps.*

℣ 29. Hébr. litt.: « tous hommes gras et tous hommes vaillans. » Les Septante et la Vulgate rendent שמן par *robustum, bellatorem.*

℣ 30. Voyez, tome IV, ce qui a été dit de ce texte dans la *Dissertation sur le troisième âge.*

℣ 31. Hébr. litt.: *stimulo bovis.* Lycurgue fils de Dryas a poursuivi les Bacchantes avec la même arme, Βουπλῆγι. (*stimulo boario,*) dit Homère. (*Il.* VI. 135.) Les bâtons dont font usage les laboureurs de l'Orient pour conduire la charrue sont des armes terribles selon la description qu'en donnent les voyageurs. Voy. Maundrell, (15 *avril,*) — Buckingham, *Voyage à Jérusalem*, p. 57. (DRACH.)

CHAPITRE IV.

Servitude sous Jabin. Debbora et Barac défont Sisara, général des troupes de Jabin (*a*).

1. ADDIDERUNTQUE filii Israel facere malum in conspectu Domini post mortem Aod,

1. *Ainsi* les enfans d'Israël continuèrent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur après la mort d'Aod. 1306.

2. Et tradidit illos Domi-

2. Et le Seigneur les livra entre les 1 *Reg.* XII. 9.

(*a*) *S. Script. prop.*, P. II, n° 18-22. — Morison, *Voyage de Jérusalem*, 209. — Maundrel, *Voyage d'Alep*, p. 190-191. — Naud, *Voyage de la Terre-Sainte*, p. 620. — *Rép. crit.*, *Juges*, art. *Barac.* — *Bible vengée*, *Juges*, note 5.

Avant l'ère chr. vulg. 1306.

mains de Jabin, roi des Chananéens, qui régna dans *le pays où étoit auparavant la ville d'*Asor, *que Josué avoit brûlée.* Il avoit pour général de son armée un nommé Sisara, et il demeuroit à Haroseth, *appelée la ville* des Nations," *parce qu'elle étoit habitée par différens peuples qui s'y étoient rassemblés.*

nus in manus Jabin, regis Chanaan, qui regnavit in Asor. Habuitque ducem exercitûs sui nomine Sisaram; ipse autem habitabat in Haroseth-Gentium.

3. Les enfans d'Israël crièrent donc au Seigneur; car Jabin, ayant neuf cents chariots armés de faux," les avoit étrangement opprimés pendant vingt ans.

3. Clamaveruntque filii Israel ad Dominum; nongentos enim habebat falcatos currus, et per viginti annos vehementer oppresserat eos.

4. Il y avoit en ce temps-là une prophétesse nommée Debbora, femme Lapidoth, laquelle jugeoit le peuple *d'Israël.*

4. Erat autem Debbora prophetis, uxor Lapidoth, quæ judicabat populum in illo tempore.

5. Elle s'asseyoit sous un palmier, qu'on avoit appelé de son nom" entre Rama et Béthel, sur la montagne d'Ephraïm; et les enfans d'Israël venoient à elle pour faire juger tous leurs différends.

5. Et sedebat sub palmâ, quæ nomine illius vocabatur, inter Rama et Bethel in monte Ephraim; ascendebantque ad eam filii Israel in omne judicium.

1286.

6. Elle envoya donc vers Barac, fils d'Abinoëm, de Cédès de Nephthali; et l'ayant fait venir elle lui dit: Le Seigneur, le Dieu d'Israël vous donne cet ordre: Allez," et menez l'armée sur la montagne de Thabor:" prenez avec vous dix mille combattans des enfans de Nephthali et des enfans de Zabulon.

6. Quæ misit, et vocavit Barac filium Abinoem de Cedes Nephthali, dixitque ad eum: Præcepit tibi Dominus Deus Israel: Vade, et duc exercitum in montem Thabor, tollesque tecum decem millia pugnatorum de filiis Nephthali et de filiis Zabulon.

7. Quand vous serez au torrent de Cison," je vous amenerai Sisara, général de l'armée de Jabin, avec tous

7. Ego autem adducam ad te, in loco torrentis Cison, Sisaram, principem exer-

℣ 2. D. Calmet place cette ville à la pointe septentrionale du lac Séméchon.

℣ 3. Hébr.: « chariots de fer. » *Supr.* I. 19.

℣ 5. C'est un usage assez commun parmi les Indous de planter des arbres auxquels ils donnent leur propre nom ou celui d'un ami. Voy. *Ward's « View of the Hindoos,* » vol. II, p. 321. (Drach.)

℣ 6. Vulg.: *tibi... Vade.* On ne trouve pas ce mot dans l'hébreu.

Ibid. Cette montagne étoit située sur les confins de Zabulon au midi.

℣ 7. Qui passe dans une plaine au midi du mont Thabor.

Avant l'ère chr. vulg. 1286.

citùs Jabin, et currus ejus atque omnem multitudinem, et tradam eos in manu tuâ.!

ses chariots et toutes ses troupes; et je vous les livrerai entre les mains.

8. Dixitque ad eam Barac: Si venis mecum, vadam; si nolueris venire mecum, non pergam.

8. Barac lui répondit: Si vous venez avec moi, j'irai; si vous ne voulez point venir avec moi, je n'irai point; *car je ne sais point le jour où le Seigneur enverra son ange avec moi.* "

9. Quæ dixit ad eum: Ibo quidem tecum, sed in hâc vice victoria non reputabitur tibi, quia in manu mulieris tradetur Sisara. Surrexit itaque Debbora, et perrexit cum Barac in Cedes.

9. Debbora lui dit: Je veux bien aller avec vous; mais la victoire pour cette fois ne vous sera point attribuée, " parce que Sisara sera livré entre les mains d'une femme. " Debbora donc partit aussitôt, et s'en alla à Cédès avec Barac,

10. Qui, accitis Zabulon et Nephthali, ascendit cum decem millibus pugnatorum, habens Debboram in comitatu suo.

10. Qui, ayant fait venir ceux de Zabulon et de Nephthali, marcha avec dix mille combattans, étant accompagné de Debbora.

11. Haber autem Cinæus recesserat quondam a cæteris cinæis fratribus suis, filiis Hobab, cognati Moysi; et tetenderat tabernacula usque ad vallem quæ vocatur Sennim, et erat juxta Cedes.

11. Or Haber, Cinéen, s'étoit retiré il y avoit long-temps de ses autres frères cinéens, fils de Hobab, allié de Moïse; *et au lieu de s'établir au midi de Juda, comme avoient fait ses frères*, il avoit dressé ses tentes jusqu'à la vallée appelée Sennim, et il étoit près de Cédès.

12. Nuntiatumque est Sisaræ quòd ascendisset Barac filius Abinoem in montem Thabor;

12. En même temps Sisara fut averti que Barac, fils d'Abinoëm, s'étoit avancé sur la montagne de Thabor.

13. Et congregavit nongentos falcatos currus et omnem exercitum de Haroseth-Gentium ad torrentem Cison.

13. Et il fit assembler *ses* neuf cents chariots armés de faux, et marcher toute son armée de Haroseth, *pays* des gentils, au torrent de Cison.

14. Dixitque Debbora ad Barac: Surge, hæc est enim dies in quâ tradidit Domi-

14. Alors Debbora dit à Barac: Courage! car voici le jour où le Seigneur a livré Sisara entre vos mains; voilà le

℣ 8. Ces paroles sont dans le grec des Septante.

℣ 9. Hébr.: « mais vous n'aurez point la gloire de la voie où vous allez marcher. »

Ibid. Voyez aux versets 17 et suivans.

Avant l'ère chr. vulg. 1286.

Seigneur même qui vous conduit. Barac descendit donc de la montagne de Thabor, et dix mille combattans avec lui, *pour fondre tous ensemble sur Sisara.*

nus Sisaram in manus tuas; en ipse ductor est tuus. Descendit itaque Barac de monte Thabor, et decem millia pugnatorum cum eo.

Ps. LXXXII. 10.

15. En même temps le Seigneur frappa de terreur Sisara, tous ses chariots et toutes ses troupes, *et les fit passer* au fil de l'épée *par les enfans d'Israël*, aux yeux de Barac, de sorte que Sisara, sautant de son chariot en bas, s'enfuit à pied.

15. Perterruitque Dominus Sisaram et omnes currus ejus universamque multitudinem in ore gladii, ad conspectum Barac, in tantum ut Sisara de curru desiliens pedibus fugeret,

16. Barac poursuivit les chariots fuyans et toutes les troupes jusqu'à Haroseth-des-Gentils, et toute cette multitude si nombreuse d'ennemis fut taillée en pièces sans qu'il en restât un seul.

16. Et Barac persequeretur fugientes currus et exercitum usque ad Haroseth-Gentium, et omnis hostium multitudo usque ad internecionem caderet (*a*).

17. Sisara vint en fuyant à la tente de Jahel, femme de Haber, Cinéen; car il y avoit paix entre Jabin, roi d'Asor, et la maison de Haber, Cinéen.

17. Sisara autem fugiens pervenit ad tentorium Jahel, uxoris Haber Cinæi; erat enim pax inter Jabin, regem Asor, et domum Haber Cinæi.

18. Jahel étant donc sortie au-devant de Sisara lui dit : Entrez chez moi, mon seigneur; entrez, ne craignez point. Il entra donc dans sa tente, et elle le couvrit d'un manteau. ''

18. Egressa igitur Jahel in occursum Sisaræ dixit ad eum : Intra ad me, domine mi; intra, ne timeas. Qui ingressus tabernaculum ejus, et opertus ab eâ pallio,

19. Sisara lui dit : Donnez-moi, je vous prie, un peu d'eau, parce que j'ai une extrême soif. Elle lui apporta un vase '' plein de lait; et *l'ayant dé-*

19. Dixit ad eam : Da mihi, obsecro, paululum aquæ, quia sitio valde. Quæ aperuit utrem lactis,

(*a*) *Rép. crit.*, *Juges*, art. *Contradiction prétendue*, etc.

℣ 18. Hébr. autr. : « une couverture *ou* un tapis. »

℣ 19. A la lettre : « une outre. » Les Orientaux se servent beaucoup de ces vases faits de peaux. — (Quand un Arabe présente à boire à quelqu'un, non-seulement il ne lui fera jamais de mal, mais il le prend sous sa protection. C'est par ce motif que Saladin fit boire Guy de Lusignan en sa présence, et refusa cette faveur à un officier prisonnier qu'il alloit mettre à mort. D'après ceci Jahel s'est rendue coupable d'une véritable trahison. L'Esprit-Saint en rend compte fidèlement sans pour cela l'approuver. Nous devons porter le même jugement du récit des autres actions blâmables, comme la surprise de la bénédiction par Jacob, etc., que l'Ecriture sainte nous fait connoître comme ayant concouru à l'accomplissement des desseins de Dieu, qui tire le bien du mal même, qu'il abhorre essentiellement. DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1286.

et dedit ei bibere, et operuit illum.

20. Dixitque Sisara ad eam : Sta ante ostium tabernaculi : et cùm venerit aliquis? interrogans te et dicens, Numquid hìc est aliquis? respondebis : Nullus est.

21. Tulit itaque Jahel uxor Haber clavum tabernaculi, assumens pariter et malleum; et, ingressa abscondité et cum silentio, posuit supra tempus capitis ejus clavum, percussumque malleo defixit in cerebrum usque ad terram : qui, soporem morti consocians, defecit, et mortuus est.

22. Et ecce Barac sequens Sisaram veniebat; egressaque Jahel in occursum ejus dixit ei : Veni et ostendam tibi virum quem quæris. Qui cùm intrasset ad eam vidit Sisaram jacentem mortuum, et clavum infixum in tempore ejus.

23. Humiliavit ergò Deus in die illo Jabin, regem Chanaan, coram filiis Israel;

24. Qui crescebant quotidie, et forti manu opprimebant Jabin regem Chanaan, donec delerent eum.

couvert elle lui en donna à boire, et remit le manteau sur lui.

20. Alors Sisara lui dit : Tenez-vous à l'entrée de votre tente, et si quelqu'un vous interroge et vient vous dire, N'y a-t-il personne ici? vous lui direz : Il n'y a personne.

21. *Mais* Jahel, femme de Haber, *croyant que ce seroit faire une œuvre agréable au Seigneur que de tuer l'ennemi de son peuple*, prit un des grands clous " de sa tente avec un marteau, entra doucement sans faire aucun bruit; et, ayant mis le clou sur la tempe de Sisara, elle le frappa avec son marteau, et lui en transperça le cerveau, l'enfonçant jusque dans la terre; et Sisara, ayant été tué de cette sorte, passa du sommeil *naturel* à *celui de* la mort.

22. En même temps Barac arriva, poursuivant Sisara; et Jahel étant sortie au-devant de lui lui dit : Venez, je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il entra chez elle, et vit Sisara étendu mort, ayant la tempe percée de ce clou.

23. Dieu donc confondit en ce jour-là Jabin, roi de Chanaan, devant les enfans d'Israël,

24. Qui, croissant tous les jours en vigueur, se fortifièrent de plus en plus contre Jabin, roi Chanaan, et l'accablèrent jusqu'à ce qu'il fût ruiné entièrement.

ỳ 21. Les Arabes bédouins fixent leurs tentes avec des clous qu'ils fichent en terre. Voy. de Shaw, p. 221. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1286.

CHAPITRE V.

Cantique de Debbora *.

1. En ce jour-là Debbora et Barac, fils d'Abinoëm, chantèrent ce cantique : ″

2. Vous qui vous êtes signalés parmi les enfans d'Israël en exposant volontairement votre vie au péril, bénissez le Seigneur. ″

3. Ecoutez, rois; princes, prêtez l'oreille : C'est moi, c'est moi, qui chanterai un cantique au Seigneur, ″ qui consacrerai des hymnes au Seigneur le Dieu d'Israël.

Ps. LXVII. 8, 9. 4. Seigneur, lorsque vous êtes sorti de Séir, et que vous passiez par le pays d'Edon *pour nous donner votre loi sur le mont Sinaï*, la terre a tremblé, les cieux et les nuées se sont fondus en eau,

Ps. XCVI. 5. 5. Les montagnes se sont écoulées comme l'eau devant la face du Seigneur; Sinaï *s'est comme fondu* devant la face du Seigneur le Dieu d'Israël. (Ex. XIX. 18.)

6. Au temps de Samgar, fils d'Anath, au temps de Jahel, les sentiers *de Juda* n'étoient plus battus de personne, et *la crainte des Chananéens a fait que* ceux qui y devoient aller ont marché par des routes détournées.

7. On a cessé de voir des vaillans hommes dans Israël; il ne s'en trouvoit plus ″ jusqu'à ce que Debbora se soit

1. Cecineruntque Debbora et Barac filius Abinoem in illo die, dicentes :

2. Qui sponte obtulistis de Israel animas vestras ad periculum, benedicite Domino.

3. Audite, reges; auribus percipite, principes : Ego sum, ego sum quæ Domino canam, psallam Domino Deo Israel.

4. Domine, cùm exires de Seir et transires per regiones Edom, terra mota est, cœlique ac nubes distillaverunt aquis.

5. Montes fluxerunt a facie Domini, et Sinai a facie Domini Dei Israel.

6. In diebus Samgar filii Anath, in diebus Jahel quieverunt semitæ, et qui ingrediebantur per eas ambulaverunt per calles devios.

7. Cessaverunt fortes in Israel et quieverunt, doneo surgeret Debbora,

* *Nota.* Voyez à la fin de ce volume ma traduction de ce cantique sur le texte hébreu. (Drach.)

℣ 1. Hébr. autr. : « Debbora chanta ce cantique avec Barac, fils d'Abinoëm. » On croit communément que Debbora seule avoit composé ce cantique.

℣ 2. Hébr. autr. : « Bénissez le Seigneur, parce que des chefs se sont élevés dans Israël, et parce que le peuple s'est exposé volontairement au danger. » Quelques exemplaires de la version des Septante expriment ce sens, dont on trouve des vestiges dans la langue arabe.

℣ 3. Hébr. litt. : *Ego Domino, ego canam : psallam*, etc. Ces mots ainsi disposés produisent dans le texte un effet admirable.

℣ 7. Hébr. autr. : « Les bourgades étoient devenues désertes; elles sont restées désertes jusqu'à ce que, » etc.

Avant l'ère chr. vulg. 1286.

surgeret mater in Israel.

élevée," jusqu'à ce qu'il se soit élevé " une mère dans Israël.

8. Nova bella elegit Dominus, et portas hostium ipse subvertit; clypeus et hasta si apparuerint in quadraginta millibus Israel.

8. Le Seigneur a choisi de nouveaux combats et *une nouvelle manière de faire la guerre; car il a fait commander son armée par une femme, et a pris pour soldats des hommes désarmés. Aussi* il a lui-même renversé les portes des *villes de ses* ennemis, *et son peuple y a trouvé des armes*, " au lieu qu'auparavant on ne voyoit ni bouclier ni lance parmi quarante mille soldats d'Israël.

9. Cor meum diligit principes Israel : qui propriâ voluntate obtulistis vos discrimini, benedicite Domino.

9. Mon cœur aime les princes d'Israël, *qui ont combattu si vaillamment avec des forces si inégales.* O vous qui vous êtes exposés volontairement au péril, bénissez le Seigneur.

10. Qui ascenditis super nitentes asinos, et sedetis in judicio, et ambulatis in viâ, loquimini.

10. Parlez, vous autres, *et publiez sa gloire*, vous qui montez sur des ânes " *d'une force et* d'une beauté singulières," vous qui remplissez les siéges de la justice, vous qui êtes sur les chemins, *occupés au négoce ou appliqués aux travaux de la campagne.*

11. Ubi collisi sunt currus et hostium suffocatus est exercitus, ibi narrentur justitiæ Domini et clementia in fortes Israel. Tunc descendit populus Domini ad portas, et obtinuit principatum.

11. Que là où l'on voit ces débris de chariots renversés, où l'on voit le carnage de l'armée ennemie, que là même on publie la justice du Seigneur et sa clémence envers les braves hommes d'Israël, *qu'il a remplis de force et de courage pour combattre ses ennemis.* Alors le peuple du Seigneur a paru aux portes *des villes ennemies*, et il s'est acquis la principauté *et l'empire sur elles.* "

℣ 7. (*bis.*) Hébreu deux fois : שקמתי, *surgerem.*

℣ 8. Hébr. autr. : « *Israël* a choisi des dieux nouveaux ; alors des combats s'engagèrent aux portes des villes ; et il ne paroissoit plus ni bouclier ni lance, » etc.

℣ 10. Hébr. : « des ânesses. » Dans la Palestine les juges et les principaux du pays n'avoient point d'autre monture que des ânesses ou leurs poulains. *Infr.* x. 4; xii. 14.

Ibid. Hébr. litt. : « de couleurs brillantes. »

℣ 11. Hébr. : « Par la voix des bergers qui distribuent avec sécurité leurs troupeaux au milieu des abreuvoirs d'*eau*, on publiera les justices du Seigneur, ses bienfaits envers les bourgades dans Israël. Alors le peuple du Seigneur osa descendre aux portes, » etc.

Avant l'ère chr. vulg. 1286.

12. Courage, courage, Debbora; excitez-vous, animez-vous et chantez un cantique *au Seigneur*. Excitez-vous, ô Barac, fils d'Abinoëm, saisissez-vous des captifs que vous avez faits *sur vos ennemis*.

12. Surge, surge, Debbora; surge, surge, et loquere canticum : surge, Barac, et apprehende captivos tuos, fili Abinoem.

13. Les restes du peuple de Dieu ont été sauvés *par cette victoire que les braves d'Israël viennent de remporter*. C'est le Seigneur qui a combattu dans ces vaillans hommes. "

13. Salvatæ sunt reliquiæ populi, Dominus in fortibus dimicavit.

14. Il s'est servi *autrefois de Josué, de la tribu* d'Ephraïm, pour exterminer les *Chananéens en la personne des* Amalécites; et il s'est servi encore depuis *d'Aod, de la tribu* de Benjamin, contre tes peuples, ô Amalec. " Des princes *vaillans* sont descendus de Machir " *et ont conquis le pays de Galaad*, et *aujourd'hui il est sorti* de Zabulon des hommes *belliqueux et* capables de mener une armée au combat. "

14. Ex Ephraim delevit eos in Amalec, et post eum ex Benjamin in populos tuos, o Amalec; de Machir principes descenderunt, et de Zabulon qui exercitum ducerent ad bellandum.

15. Les chefs d'Isachar, *non moins vaillans que ceux de Zabulon*, ont été avec Debbora, et ont suivi les traces de Barac, qui s'est jeté dans le péril comme s'il se fût précipité dans un abîme. " *Pour* Ruben, *il* étoit alors divisé contre lui-même, *ne sachant quel parti il devoit prendre;* et les plus vaillans de cette tribu, *au lieu de marcher au secours de leurs frères*,

15. Duces Issachar fuere cum Debbora, et Barac vestigia sunt secuti, qui quasi in præceps ac barathrum se discrimini dedit; diviso contra se Ruben, magnanimorum reperta est contentio.

℣ 13. Hébr. : « Alors le reste a dominé sur les magnifiques; le peuple du Seigneur a dominé sur les forts. »

℣ 14. L'hébreu ne répète pas le nom d'Amalec, et on lit אחריך, *post te*, au lieu de *post eum*, que porte la Vulgate.

Ibid. Hébr. autr. : « de Machir *il est sorti* des princes *qui* ont dominé, *et qui ont conquis*, » etc.

Ibid. Hébr. litt. : « et de Zabulon des hommes qui conduisent *leurs troupeaux* avec le bâton de scribe (*ou* de sopher. ») Le nom de scribe ou sopher signifie un officier tant pour les affaires de la paix que pour celles de la guerre. — Ou : « et de Zabulon sont les hommes habiles à tenir le stylet de scribe. »

℣ 15. Hébr. : « Issachar s'est jeté dans la vallée à la suite de Barac. » (Il n'a point craint de descendre du Thabor contre l'ennemi, dont les chariots et la cavalerie occupoient la plaine.)

n'ont fait autre chose que disputer. "

Avant l'ère chr. vulg. 1286.

16. Quare habitas inter duos terminos, ut audias sibilos gregum? diviso contra se Ruben, magnanimorum reperta est contentio.

16. Pourquoi demeurez-vous *ainsi* entre deux limites, pour entendre les cris des troupeaux *au lieu de marcher contre vos ennemis? Car*, Ruben étant divisé contre lui-même, les plus vaillans de cette tribu ne se sont occupés qu'à contester.

17. Galaad trans Jordanem quiescebat, et Dan vacabat navibus; Aser habitabat in littore maris, et in portubus morabatur;

17. *Mais* pendant que *Manassé, habitant de* Galaad, " était en repos au-delà du Jourdain, et que Dan s'occupoit à *équiper* ses vaisseaux, qu'Aser demeuroit sur le rivage de la mer et se tenoit dans ses ports, "

18. Zabulon verò et Nephthali obtulerunt animas suas morti in regione Merome (*a*).

18. Zabulon et Nephthali se sont exposés à la mort au pays de Méromé, *proche de Thabor*. "

19. Venerunt reges et pugnaverunt, pugnaverunt reges Chanaan in Thanach juxta Aquas Mageddo, et tamen nihil tulere prædantes.

19. Les rois *ennemis* sont venus *les attaquer* et ont combattu *contre eux;* les rois de Chanaan ont combattu *contre Israël* à Thanach, près les Eaux-de-Mageddo, " et ils n'ont pu remporter aucun butin *sur lui*. "

20. De cœlo dimicatum est contra eos; stellæ, manentes in ordine et cursu suo, adversùs Sisaram pugnaverunt.

20. On a combattu contre eux du haut du ciel; les étoiles, demeurant dans leur rang et dans leur cours ordinaire, " ont combattu contre Sisara, *et ont lancé contre lui les foudres et les éclairs*.

21. Torrens Cison traxit cadavera eorum, torrens

21. Le torrent de Cison a entraîné leurs corps morts; le torrent de Cadu-

(*a*) *Hist. vérit. des temps fabul., Protée*, XIV.

ỳ 15. Hébr. : « De grandes pensées nourries au fond du cœur ont retenu Ruben à l'écart. »

ỳ 17. L'interprète syrien a lu ici *Gad*.

Ibid. Hébr. : « sur ses ruines. » Sept. : « sur ses côtes escarpées. »

ỳ 18. Hébr. autr. : « sur les hauteurs de la campagne, » c'est-à-dire sur la montagne de Thabor.

ỳ 19. Thanach et les Eaux-de-Mageddo étoient aux environs du torrent de Cison.

Ibid. Hébr. : « ils n'acceptèrent aucun prix d'argent, » ce qu'on explique des Israélites, qui ne permirent pas aux ennemis de racheter leur vie. Ou : « ils n'enlevèrent point de butin d'argent, » c'est-à-dire les rois ennemis.

ỳ 20. Hébr. autr. : « Les étoiles, du lieu élevé où elles sont placées, ont combattu, etc. »

Avant l'ère chr. vulg. 1286.

mim," le torrent de Cison. O mon âme, foule aux pieds les corps de ces braves! "

Cadumim, torrens Cison. Conculca, anima mea, robustos!

22. Leurs chevaux se sont rompus la corne du pied dans l'impétuosité de leur course, les plus vaillans des ennemis fuyant à toute bride et se renversant les uns sur les autres. "

22. Ungulæ equorum ceciderunt, fugientibus impetu et per præceps ruentibus fortissimis hostium.

23. Malheur à la terre de Méroz! " a dit l'ange du Seigneur; malheur à ceux qui l'habitent, parce qu'ils ne sont point venus au secours du *peuple du* Seigneur, au secours des plus vaillans de ses guerriers!

23. Maledicite terræ Meroz, dixit angelus Domini, maledicite habitatoribus ejus, quia non venerunt ad auxilium Domini in adjutorium fortissimorum ejus.

24. Bénie soit entre les femmes Jahel, femme de Haber, Cinéen, et qu'elle soit bénie dans sa tente.

24. Benedicta inter mulieres Jahel uxor Haber Cinæi, et benedicatur in tabernaculo suo.

25. Lorsque Sisara lui demanda de l'eau elle lui donna du lait, elle lui offrit de la crême dans un vase digne d'un prince.

25. Aquam petenti lac dedit, et in phialâ principum obtulit butyrum.

26. Elle prit le clou de la main gauche, et de la droite le marteau des ouvriers, et, choisissant l'endroit de la tête de Sisara où elle donneroit son coup, elle lui enfonça son clou dans la tempe. "

26. Sinistram manum misit ad clavum, et dexteram ad fabrorum malleos, percussitque Sisaram, quærens in capite vulneri locum, et tempus validè perforans.

27. Il tomba à ses pieds, et perdit toute sa force; il rendit l'esprit après s'être roulé et agité devant elle; et il demeura étendu mort sur la terre dans un état misérable. "

27. Inter pedes ejus ruit; defecit et mortuus est : volvebatur ante pedes ejus, et jacebat exanimis et miserabilis.

℣ 21. Quelques-uns croient que le torrent de Cison étoit ainsi nommé parce qu'il prenoit son cours de l'orient, nommé en hébreu *kédem*; en sorte que l'on pourroit même traduire, « le torrent oriental. »

Ibid. Hébr. litt. : *Calcabis, anima mea, fortitudinem.*

℣ 22. Hébr. : « La corne des pieds du cheval fit un bruit pareil à celui d'une enclume frappée avec le marteau, par la précipitation des forts qui la poussoient. »

℣ 23. On ne connoît point la terre de *Méroz*. Quelques-uns croient que ce pourroit être *Mérom*, au midi du torrent de Cison.

℣ 26. Hébr. : « Elle a frappé du marteau Sisara; elle lui a écrasé la tête; elle l'a couvert de plaies; elle lui a fait passer son clou au travers des tempes. »

℣ 27. Hébr. : « Il étoit étendu, abattu, couché à ses pieds; il étoit étendu, abattu à ses pieds; il demeura abattu et sans vie au lieu où il étoit étendu. »

28. Per fenestram respiciens ululabat mater ejus, et de cœnaculo loquebatur: Cur moratur regredi currus ejus? quare tardaverunt pedes quadrigarum illius?

28. *Cependant* sa mère regardoit par la fenêtre; et, parlant de sa chambre, " elle crioit : Pourquoi son char ne revient-il pas encore? Pourquoi ses chevaux tardent-ils tant? Avant l'ère chr. vulg. 1286.

29. Una sapientior cæteris uxoribus ejus hæc socrui verba respondit :

29. Et la plus sage d'entre les femmes de Sisara répondit ainsi à sa belle-mère : "

30. Forsitan nunc dividit spolia, et pulcherrima feminarum eligitur ei; vestes diversorum colorum Sisaræ traduntur in prædam, et supellex varia ad ornanda colla congeritur.

30. Peut-être que maintenant on partage le butin, et qu'on choisit pour Sisara la plus belle d'entre les captives; on choisit d'entre toutes les dépouilles des vêtemens de diverses couleurs pour les donner à Sisara; et on lui destine quelque écharpe précieuse, brodée à l'aiguille, qu'il puisse porter sur lui comme un ornement *qui soit le prix de sa valeur et le signe de sa victoire.* "

31. Sic pereant omnes inimici tui, Domine; qui autem diligunt te, sicut sol in ortu suo splendet, ita rutilent.

31. Qu'ainsi périssent, ô Seigneur, tous vos ennemis; mais que ceux qui vous " aiment brillent comme le soleil lorsque ses rayons éclatent au matin.

32. Quievitque terra per quadraginta annos.

32. Tout le pays ensuite demeura en paix pendant quarante ans. "

℣ 28. Hébr. : « par les treillis *de ses fenêtres.* »

℣ 29. Hébr. : « Les plus sages de ses suivantes lui répondoient *en joignant leurs plaintes aux siennes;* et elle-même se tenoit ce discours. »

℣ 30. Hébr. : « Ne faut-il pas qu'ils fassent capture et qu'ils partagent le butin? Une captive et même deux captives pour chaque brave; les dépouilles teintes sont pour Sisara; les dépouilles teintes, les broderies, les teintures, les broderies sont pour orner le cou des femmes conquises. »

℣ 31. On lit dans l'hébreu ו, *eum*, au lieu de ך, *te*.

℣ 32. On peut se rappeler ce qui a été dit de ce texte dans la *Dissertation sur la seconde partie du troisième âge du monde*, t. IV.

CHAPITRE VI.

Servitude des Israëlites sous les Madianites; Gédéon est choisi de Dieu pour les délivrer.

1. Fecerunt autem filii Israel malum in conspectu Domini; qui tradidit illos in manu Madian septem annis,

1. *Barac étant mort*, les enfans d'Israël firent encore le mal aux yeux du Seigneur, et il les livra pendant sept ans entre les mains des Madianites, *qui sont à l'orient de la mer* 1246.

Avant l'ère chr. vulg. 1246.

Morte, et qu'ils avoient autrefois vaincus sous la conduite de Moïse.

2. Ces peuples les tinrent dans une *si* grande oppression *qu'*ils furent obligés *de s'enfuir* " *et* de se retirer dans les autres, dans les cavernes des montagnes et dans les lieux les plus forts, pour pouvoir résister aux Madianites.

3. Après que les Israélites avoient semé, les Madianites, les Amalécites et les autres peuples de l'Orient venoient sur leurs terres,

4. Y dressoient leurs tentes, ruinoient tous les grains en herbe, " *depuis le Jourdain* jusqu'à l'entrée de Gaza, " et ne laissoient aux Israélites rien de tout ce qui étoit nécessaire à la vie, ni brebis, ni bœufs, ni ânes;

5. Car ils venoient avec tous leurs troupeaux et avec leurs tentes; et comme ils étoient une multitude innombrable d'hommes et de chameaux, semblable à un nuage de sauterelles, ils remplissoient tout, et gâtoient tout par où ils passoient.

6. Israël fut donc extrêmement humilié sous *la puissance des peuples de* Madian.

7. Et ils crièrent au Seigneur, lui demandant secours contre les Madianites.

8. Alors le Seigneur leur envoya un prophète, " qui leur dit : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je vous ai fait sortir d'Egypte et je vous ai tirés d'un séjour de servitude;

2. Et oppresi sunt valde ab eis. Feceruntque sibi antra et speluncas in montibus, et munitissima ad repugnandum loca.

3. Cùmque sevisset Israel, ascendebat Madian et Amalec cæterique orientalium nationum,

4. Et apud eos figentes tentoria, sicut erant in herbis, cuncta vastabant usque ad introitum Gazæ, nihilque omnino ad vitam pertinens relinquebant in Israel, non oves, non boves, non asinos.

5. Ipsi enim et universi greges eorum veniebant cum tabernaculis suis, et, instar locustarum, universa complebant innumera multitudo hominum et camelorum, quidquid tetigerant devastantes.

6. Humiliatusque est Israel valde in conspectu Madian.

7. Et clamavit ad Dominum postulans auxilium contra Madianitas.

8. Qui misit ad eos virum prophetam (*a*), et locutus est : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Ego vos feci conscendere de Ægypto et

(*a*) *Bible vengée, Juges*, note 6.

℣ 2. Ces mots sont dans la version syriaque, où on lit : *Et fugerunt a facie Madianitarum, et fecerunt*, etc. Au lieu de quoi l'hébreu porte : *A facie Madianitarum fecerunt*, etc.

℣ 4. Hébr. : « ravageoient les produits de la terre. »

Ibid. Située au bord de la Méditerranée.

℣ 8. Ce prophète étoit, selon la tradition des rabbins, Phinées fils d'Eléazar. Voy. la chronique *Séder-Olam* et *Yarhhi.*



Avant l'ère chr. vulg. 1246.

eduxi vos de domo servitutis,

9. Et liberavi de manu Ægyptiorum et omnium inimicorum qui affligebant vos, ejecique eos ad introitum vestrum, et tradidi vobis terram eorum,

10. Et dixi : Ego Dominus Deus vester, ne timeatis deos Amorrhæorum, in quorum terrà habitatis : — et noluistis audire vocem meam.

11. Venit autem angelus Domini, et sedit sub quercu quæ erat in Ephra et pertinebat ad Joas patrem familiæ Ezri. Cùmque Gedeon filius ejus excuteret atque purgaret frumenta in torculari, ut fugeret Madian,

12. Apparuit ei angelus Domini, et ait : Dominus tecum, virorum fortissime.

13. Dixitque ei Gedeon : Obsecro, mi Domine, si Dominus nobiscum est, cur apprehenderunt nos hæc omnia? Ubi sunt mirabilia ejus, quæ narraverunt patres nostri, atque dixerunt, De Ægypto eduxit nos Dominus? Nunc autem dereliquit nos Dominus, et tradidit in manu Madian.

14. Respexitque ad eum Dominus, et ait : Vade in hâc fortitudine tuâ, et li-

9. Je vous ai délivrés de la main des Egyptiens et de tous les ennemis qui vous accabloient; j'ai chassé les Amorrhéens de cette terre à votre arrivée, je vous ai donné le pays qui étoit à eux,

10. Et je vous ai dit : Je suis le Seigneur votre Dieu ; ne craignez point les dieux des Amorrhéens, " dans le pays desquels vous habitez : — et cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix.

1239.

11. Or, *après que Dieu leur eut fait ces reproches par la bouche de son prophète*, l'ange du Seigneur vint s'asseoir sous un chêne qui étoit à Ephra, *ville de la demi-tribu de Manassé, en-deçà du Jourdain*, qui appartenoit à Joas, père de la famille d'Ezri. " Et Gédéon son fils étoit occupé alors à battre le blé dans le pressoir, pour se sauver *ensuite, avec son blé*, des incursions des Madianites.

12. L'ange du Seigneur apparut donc à Gédéon, et lui dit : Le Seigneur est avec vous, ô le plus fort d'entre les hommes!

13. Gédéon lui répondit : D'où vient donc, mon seigneur, je vous prie, que tous ces maux sont tombés sur nous, si le Seigneur est avec nous? Où sont ces merveilles que le Seigneur a faites, que nos pères nous ont rapportées en nous disant, Le Seigneur nous a tirés de l'Egypte? Et maintenant le Seigneur nous a abandonnés, et nous a livrés entre les mains des Madianites.

14. Alors *l'ange qui représentoit* le Seigneur, le regardant, lui dit : Allez dans cette force dont vous êtes rempli, 1 *Reg.* XII. 11.

℣ 10. « Ne les craignez point, » c'est-à-dire ne les regardez point comme des dieux.

℣ 11. C'est-à-dire de Jéser, *Num.* XXVI, 30, nommé aussi Abiézer, *Jos.* XVII, 2. Ou, selon l'hébreu, à Joas l'Abiézérite, *ou descendant d'Abiézer*, Infr. VIII. 2.

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

et vous délivrerez Israël de la puissance des Madianites; sachez que c'est moi qui vous ai envoyé.

15. Gédéon lui répondit : Hélas! mon Seigneur, comment, je vous prie, délivrerai-je Israël? vous savez que ma famille est la dernière de Manassé, et que je suis le dernier dans la maison de mon père.

16. Le Seigneur lui dit : Je serai avec vous, et vous battrez les Madianites comme s'ils n'étoient qu'un seul homme.

17. Sur quoi Gédéon repartit : Si j'ai trouvé grâce devant vous, faites-moi connoître par un signe que c'est vous qui me parlez *par la bouche de celui que je vois*,

18. Et ne vous retirez point d'ici jusqu'à ce que je retourne vers vous, et que j'apporte un sacrifice " et que je vous l'offre. L'ange lui répondit : J'attendrai votre retour.

19. Gédéon étant donc entré chez lui fit cuire un chevreau, et fit d'une mesure " de farine des pains sans levain; et, ayant mis la chair dans une corbeille et le jus de la chair dans un pot, il apporta tout sous le chêne, et l'offrit à l'ange du Seigneur.

20. L'ange du Seigneur lui dit : Prenez la chair et les pains sans levain, mettez-les sur cette pierre, et versez dessus le jus de la chair. Ce que Gédéon ayant fait,

21. L'ange du Seigneur étendit le bout du bâton qu'il tenoit en sa main, et en toucha la chair et les pains sans levain; et aussitôt il sortit un feu de la pierre qui consuma la chair et les pains sans levain, et en même temps l'ange

berabis Israel de manu Madian; scito quòd miserim te.

15. Qui respondens ait : Obsecro, mi Domine, in quo liberabo Israel? ecce familia mea infima est in Manasse, et ego minimus in domo patris mei.

16. Dixitque ei Dominus : Ego ero tecum, et percuties Madian quasi unum virum.

17. Et ille, Si inveni, inquit, gratiam coram te, da mihi signum quòd tu sis qui loqueris ad me;

18. Nec recedas hinc donec revertar ad te portans sacrificium, et offerens tibi. Qui respondit : Ego præstolabor adventum tuum.

19. Ingressus est itaque Gedeon, et coxit hædum et de farinæ modio azymos panes; carnesque ponens in canistro et jus carnium mittens in ollam, tulit omnia sub quercu, et obtulit ei.

20. Cui dixit angelus Domini : Tolle carnes et azymos panes, et pone supra petram illam, et jus desuper funde. Cùmque fecisset ita,

21. Extendit angelus Domini summitatem virgæ quam tenebat in manu, et tetigit carnes et panes azymos; ascenditque ignis de petrâ, et carnes azymosque panes

℣ 18. Hébr. : « et que je vous apporte mon sacrifice *ou* mon présent. »

℣ 19. Hébr. litt. : « D'un éphi, » mesure qui contenoit environ 28 litres. — Les anciens mettoient leur magnificence à servir beaucoup à manger.

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

consumpsit : angelus autem Domini evanuit ex oculis ejus.

du Seigneur disparut de devant ses yeux.

22. Vidensque Gedeon quòd esset angelus Domini ait : Heu! mi Domine Deus, quia vidi angelum Domini facie ad faciem.

22. Gédéon voyant que c'étoit *véritablement* l'ange du Seigneur, dit : Hélas! Seigneur mon Dieu, j'ai vu l'ange du Seigneur face à face, *et je ne pourrai plus vivre*.

23. Dixitque ei Dominus : Pax tecum; ne timeas, non morieris.

23. Le Seigneur lui dit : La paix soit avec vous; ne craignez point, vous ne mourrez pas.

24. Ædificavit ergò ibi Gedeon altare Domino, vocavitque illud Domini-Pax, usque in præsentem diem. Cùmque adhuc esset in Ephra, quæ est familiæ Ezri,

24. Gédéon éleva donc en ce même lieu un autel au Seigneur, et l'appela la Paix-du-Seigneur, " nom qu'il garde encore aujourd'hui. " Et lorsqu'il étoit encore à Ephra, qui appartient à la famille d'Ezri,

25. Nocte illâ dixit Dominus ad eum : Tolle taurum patris tui, et alterum taurum annorum septem, destruesque aram Baal quæ est patris tui, et nemus quod circa aram est succide;

25. Le Seigneur lui dit la nuit suivante : Prenez un taureau de votre père, et un autre taureau de sept ans, et renversez l'autel de Baal qui est à votre père, et coupez par le pied le bois qui est autour de l'autel.

26. Et ædificabis altare Domino Deo tuo in summitate petræ hujus, super quam antè sacrificium posuisti, tollesque taurum secundum, et offeres holocaustum super struem lignorum quæ de nemore succideris.

26. Dressez aussi un autel au Seigneur votre Dieu, sur le haut de cette pierre, sur laquelle vous avez offert votre sacrifice; " et, *après avoir fait un sacrifice pacifique du premier taureau*, prenez le second taureau, que vous offrirez en holocauste sur un bûcher fait de branches d'arbres que vous aurez coupées de ce bois.

27. Assumptis ergò Gedeon decem viris de servis suis, fecit sicut præceperat ei Dominus. Timens autem domum patris sui et homi-

27. Gédéon ayant donc pris dix de ses serviteurs, fit ce que le Seigneur lui avoit commandé. Il ne voulut pas néanmoins le faire le jour, parce qu'il craignoit ceux de la maison de son

℣ 24. Les Septante intervertissent l'ordre des mots du latin, et disent : *Pax-Domini.* — L'hébreu, ויקרא לו יהוה שלום, peut se traduire : « Et le Seigneur le nomma *Schalom*, (Paix;) » ou : « Et il (Gédéon) le nomma *Seigneur de la Paix.* » *Ipse enim est pax nostra*, dit saint Paul, *Ephes.* II, 14. (Drach.)

Ibid. Le latin de la Vulgate signifie d'après le texte hébreu : « Il existe jusqu'à ce jour. » (Drach.)

℣ 26. Hébr. : « sur le sommet de ce lieu fort (*ou* escarpé), sur la plate-forme *de ce lieu où est élevé l'autel de Baal.* »

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

père et les hommes de cette ville-là, mais il fit tout pendant la nuit.

nes illius civitatis, per diem noluit id facere, sed omnia nocte complevit.

28. Les habitans de cette ville étant donc venus au matin virent l'autel de Baal détruit, le bois coupé, et le second taureau mis sur l'autel qui venoit d'être élevé.

28. Cùmque surrexissent viri oppidi ejus manè, viderunt destructam aram Baal lucumque succisum, et taurum alterum impositum super altare quod tunc ædificatum erat.

29. Alors ils se dirent les uns aux autres: Qui est-ce qui a fait cela? Et cherchant partout qui étoit l'auteur de cette action, on leur dit: C'est Gédéon, fils de Joas, qui a fait toutes ces choses.

29. Dixeruntque ad invicem: Quis hoc fecit? Cùmque perquirerent auctorem facti, dictum est: Gedeon filius Joas fecit hæc omnia.

30. Ils dirent donc à Joas: Faites venir ici votre fils, afin qu'il meure, parce qu'il a détruit l'autel de Baal et qu'il en a coupé le bois.

30. Et dixerunt ad Joas: Produc filium tuum hùc ut moriatur, quia destruxit aram Baal et succidit nemus.

31. Joas leur répondit: Est-ce à vous à prendre la vengeance de Baal et à combattre pour lui?" Que celui qui est son ennemi meure avant que le jour de demain soit venu, *mais que ce soit Baal qui le fasse mourir; en effet*, si Baal est Dieu, qu'il se venge *lui-même* de celui qui a détruit son autel.

31. Quibus ille respondit: Numquid ultores estis Baal ut pugnetis pro eo? qui adversarius est ejus moriatur antequam lux crastina veniat; si Deus est, vindicet se de eo qui suffodit aram ejus.

32. Depuis ce jour Gédéon fut appelé Jérobaal, *c'est-à-dire Vengeance-de-Baal*, à cause de cette parole que Joas avoit dite: Que Baal se venge de celui qui a renversé son autel.

32. Ex illo die vocatus est Gedeon Jerobaal, eò quòd dixisset Joas: Ulciscatur se de eo Baal qui suffodit aram ejus.

33. Cependant les Madianites, les Amalécites et les peuples d'orient se joignirent ensemble; et, ayant passé le Jourdain, ils vinrent se camper dans la vallée de Jezraël" *pour piller et ravager le pays*.

33. Igitur omnis Madian et Amalec et orientales populi congregati sunt simul; et transeuntes Jordanem castrametati sunt in valle Jezrael.

34. En même temps l'Esprit du Sei-

34. Spiritus autem Do-

℣ 31 et 32. Hébr. autr.: « Est-ce à vous à prendre la défense de Baal, et à le sauver *des mains de son ennemi?* Que celui qui prendra la défense de Baal *d'ici à demain* [jusqu'au] matin, meure; si Baal est Dieu qu'il prenne lui-même sa défense, (*ou* qu'il se venge contre lui,) parce qu'il a détruit son autel. Il l'appela donc en ce jour-là Jérobaal, *c'est-à-dire Vengeance-de-Baal*, en disant: Que Baal se venge contre lui, parce qu'il a détruit son autel. »

℣ 33. Au midi du mont Thabor.

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

mini induit Gedeon, qui clangens buccinâ convocavit domum Abiezer ut sequeretur se;

35. Misitque nuntios in universum Manassen, qui et ipse secutus est eum; et alios nuntios in Aser et Zabulon et Nephthali, qui occurrerunt ei.

36. Dixitque Gedeon ad Deum: Si salvum facis per manum meam Israel, sicut locutus es,

37. Ponam hoc vellus lanæ in areâ: si ros in solo vellere fuerit et in omni terra siccitas, sciam quòd per manum meam, sicut locutus es, liberabis Israel.

38. Factumque est ita. Et de nocte consurgens, expresso vellere, concham rore implevit.

39. Dixitque rursus ad Deum: Ne irascatur furor tuus contra me si adhuc semel tentavero, signum quærens in vellere. Oro ut solum vellus siccum sit, et omnis terra rore madens.

40. Fecitque Deus nocte illâ ùt postulaverat; et fuit siccitas in solo vellere, et ros in omni terrâ.

gneur remplit Gédéon, qui sonnant de la trompette assembla toute la maison d'Abiézer, *qui étoit sa famille*, afin qu'elle le suivît;

35. Il envoya aussi des gens dans toute la tribu de Manassé, qui le suivit aussi; et il y en envoya d'autres dans la tribu d'Azer, de Zabulon et de Nephthali, et ceux de ces tribus vinrent au-devant de lui.

36. Alors Gédéon dit à Dieu: Si vous voulez vous servir de ma main pour sauver Israël comme vous me l'avez dit, *permettez-moi de vous demander un signe qui en assure mes frères et qui leur donne de la confiance en moi. Voici quel est le signe que je vous demande:*

37. Je mettrai dans l'aire" cette toison; et si, toute la terre demeurant sèche, la rosée ne tombe que sur la toison, je reconnoîtrai par là que vous vous servirez de ma main, selon que vous me l'avez promis, pour délivrer Israël.

38. Ce que Gédéon avoit proposé arriva; car, s'étant levé de grand matin, il pressa la toison, et remplit une tasse de la rosée qui en sortit."

39. Gédéon dit encore à Dieu: Que votre colère ne s'allume pas contre moi" si je fais encore une fois une épreuve en demandant un second signe dans la toison. Je vous prie, *Seigneur*, que toute la terre soit trempée de la rosée et que la toison seule demeure sèche.

40. Le Seigneur fit cette nuit même ce que Gédéon avoit demandé. La rosée tomba sur toute la terre, et la toison seule demeura sèche.

℣ 37. Ce qui ne doit pas s'entendre de l'aire d'une grange couverte et fermée comme parmi nous. L'aire étoit un lieu à la campagne, découvert et exposé à la pluie et à la rosée.

℣ 38. Il est connu que dans la plus grande partie de l'Orient la rosée est incomparablement plus abondante que dans nos climats. (Drach.)

℣ 39. Voyez le même langage dans la bouche d'Abraham priant pour détourner la ruine qui menaçoit Sodome, *Gen.* xviii, 30. 32.

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

CHAPITRE VII.

Gédéon avec trois cents hommes défait les Madianites (*a*).

1. Jérobaal, qui s'appelle aussi Gédéon, se leva donc avant le jour, et vint, accompagné de tout le peuple, à la fontaine nommée Harad. " Quant aux Madianites ils étoient campés dans la vallée, vers le côté septentrional d'une colline fort élevée. "

2. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Vous avez avec vous un grand peuple. Madian ne sera point livré entre les mains de tant de gens, de peur qu'Israël ne se glorifie contre moi, et ne dise : C'est par mes propres forces que j'ai été délivré.

Deut. xx. 8. 1 Mach. III. 56.

3. Parlez au peuple, et faites publier ceci devant tous : Que celui qui est timide et qui manque de cœur s'en retourne *en sa maison*. Et vingt-deux mille hommes du peuple se retirèrent de la montagne de Galaad, " et s'en retournèrent; et il n'en demeura que dix mille.

4. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Le peuple est encore en trop grand nombre. Menez-les à l'eau; et je les éprouverai là : celui que je vous indiquerai comme devant marcher avec vous ira, et celui que j'en empêcherai s'en retournera.

5. Le peuple étant venu dans un lieu où il y avoit des eaux, le Seigneur dit

1. Igitur Jerobaal, qui et Gedeon, de nocte consurgens, et omnis populus cum eo, venit ad fontem qui vocatur Harad; erant autem castra Madian in valle ad septentrionalem plagam collis excelsi.

2. Dixitque Dominus ad Gedeon : Multus tecum est populus, nec tradetur Madian in manus ejus, ne glorietur contra me Israel, et dicat : Meis viribus liberatus sum.

3. Loquere ad populum, et cunctis audientibus prædica : Qui formidolosus et timidus est revertatur. Recesseruntque de monte Galaad et reversi sunt de populo viginti duo millia virorum, et tantùm decem millia remanserunt.

4. Dixitque Dominus ad Gedeon : Adhuc populus multus est, duc eos ad aquas, et ibi probabo illos; et de quo dixero tibi ut tecum vadat, ipse pergat; quem ire prohibuero, revertatur.

5. Cùmque descendisset populus ad aquas dixit Do-

(*a*) Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Gédéon*. — *Bible vengée*, *Juges*, note 6.

℣ 1. On ignore la situation de cette fontaine.

Ibid. Hébr. : « ils étoient campés au septentrion de Gédéon, du côté de la hauteur de Moré dans la vallée.... » On ignore quelle étoit cette hauteur de Moré; elle devoit être au nord de la vallée de Jezraël.

℣ 3. Ce qui supposeroit que le coteau auprès duquel l'armée d'Israël étoit campée en-deçà du Jourdain, se nommoit *Galaad*.

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

minus ad Gedeon : Qui linguâ lambuerint aquas sicut solent canes lambere, separabis eos seorsum ; qui autem curvatis genibus biberint, in alterâ parte erunt.

encore à Gédéon: Mettez d'un côté ceux qui, *en passant*, auront pris de l'eau *dans leur main*" *pour la lécher* avec la langue, comme les chiens ont accoutumé de faire, et mettez de l'autre ceux qui auront mis les genoux en terre pour boire.

6. Fuit itaque numerus eorum qui manu ad os projiciente lambuerant aquas trecenti viri ; omnis autem reliqua multitudo flexo poplite biberat.

6. Il s'en trouva donc trois cents qui prenant de l'eau avec la main la portèrent à leur bouche, *comme en courant ;* mais tout le reste du peuple avoit mis les genoux en terre pour boire.

7. Et ait Dominus ad Gedeon : In trecentis viris qui lambuerunt aquas liberabo vos, et tradam in manu tuâ Madian ; omnis autem reliqua multitudo revertatur in locum suum.

7. Après quoi le Seigneur dit à Gédéon : C'est par ces trois cents hommes qui ont pris de l'eau *dans la main pour la lécher* avec la langue, que je vous délivrerai, et que je ferai tomber Madian entre vos mains : faites donc retirer le reste du peuple.

8. Sumptis itaque pro numero cibariis et tubis, omnem reliquam multitudinem abire præcepit ad tabernacula sua, et ipse cum trecentis viris se certamini dedit. Castra autem Madian erant subtèr in valle.

8. Gédéon, leur ayant commandé à tous de se retirer, prit des vivres avec des trompettes pour le nombre de gens qu'il avoit, et marcha avec ces trois cents hommes pour combattre les ennemis. Or le camp de Madian étoit en bas dans la vallée.

9. Eâdem nocte dixit Dominus ad eum : Surge, et descende in castra, quia tradidi eos in manu tuâ.

9. La nuit suivante le Seigneur dit à Gédéon : Levez-vous et descendez dans le camp *des ennemis*, parce que *je veux vous faire connoître que* j'ai livré les Madianites entre vos mains.

10. Sin autem solus ire formidas, descendat tecum Phara puer tuus.

10. Si vous craignez d'y aller seul, que Phara votre serviteur y aille avec vous.

11. Et cùm audieris quid loquantur, tunc confortabuntur manus tuæ, et securior ad hostium castra descendes. Descendit ergò ipse et Phara puer ejus in partem castrorum ubi erant armatorum vigiliæ.

11. Et lorsque vous aurez entendu ce que les Madianites diront, vous en deviendrez plus fort, et vous descendrez ensuite avec plus d'assurance pour attaquer le camp des ennemis. Gédéon prenant donc avec lui son serviteur Phara s'en alla à l'endroit du camp où étoient les sentinelles de l'armée."

℣ 5. Voyez le verset suivant.

℣ 11. Hébr. : « à l'extrémité des gens armés qui étoient dans le camp, » c'est-à-dire vers ceux qui étoient sous les armes autour du camp.

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

12. Les Madianites, les Amalécites et tous les peuples de l'Orient étoient étendus dans la vallée comme une multitude de sauterelles, avec des chameaux sans nombre, comme le sable qui est sur le rivage de la mer.

13. Et lorsque Gédéon se fut approché il entendit un *soldat* qui contoit son songe à un autre, et qui lui rapportoit ainsi ce qu'il avoit vu": J'ai eu un songe, *disoit-il*; et il me sembloit que je voyois comme un pain d'orge cuit sous la cendre qui rouloit en bas et descendoit dans le camp des Madianites; et y ayant rencontré une tente il l'a ébranlée, renversée, et jetée tout-à-fait par terre.

14. Celui à qui il parloit lui répondit: Tout cela n'est autre chose que l'épée de Gédéon, fils de Joas, Israélite, parce que le Seignenr lui a livré entre les mains les Madianites avec toute leur armée.

15. Gédéon, ayant entendu ce songe et l'interprétation qui en avoit été donnée, adora *Dieu*; et, étant retourné au camp d'Israël, il dit aux siens: Allons promptement, car le Seigneur a livré entre nos mains le camp de Madian.

16. Et ayant divisé ses trois cents hommes en trois bandes, il leur donna des trompettes à la main, et des pots de terre vides avec des lampes" au milieu des pots;

17. Et il leur dit: Faites ce que vous

12. Madian autem et Amalec et omnes orientales populi fusi jacebant in valle ùt locustarum multitudo; cameli quoque innumerabiles erant, sicut arena quæ jacet in littore maris.

13. Cùmque venisset Gedeon, narrabat aliquis somnium proximo suo, et in hunc modum referebat quod viderat: Vidi somnium, et videbatur mihi quasi subcinericius panis ex hordeo volvi et in castra Madian descendere; cùmque pervenisset ad tabernaculum percussit illud atque subvertit, et terræ funditus coæquavit.

14. Respondit is cui loquebatur: Non est hoc aliud nisi gladius Gedeonis filii Joas, viri israelitæ; tradidit enim Dominus in manus ejus Madian et omnia castra ejus.

15. Cùmque audisset Gedeon somnium et interpretationem ejus, adoravit; et reversus est ad castra Israel, et ait: Surgite, tradidit enim Dominus in manus nostras castra Madian.

16. Divisitque trecentos viros in tres partes, et dedit tubas in manibus eorum, lagenasque vacuas ac lampades in medio lagenarum.

17. Et dixit ad eos: Quod

℣ 13. Les Formosans attachent une grande importance aux rêves qu'ils font quand ils sont près d'entrer en campagne. (*Deuxième et troisième ambassade* à la Chine de la Compagnie des Indes Orientales.) Quand les sauvages du Brésil approchent du territoire ennemi, leurs chefs leur commandent de prendre garde aux songes. (Stade, *Description du Brésil*, p. 82.) Drach.

℣ 16. C'étoient des flambeaux ou plutôt des falots de bois onctueux, allumés par un bout, dont ils tenoient la flamme cachée dans un pot de terre.

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

me facere videritis hoc facite; ingrediar partem castrorum, et quod fecero sectamini.

18. Quando personuerit tuba in manu meâ, vos quoque per castrorum circuitum clangite, et conclamate: Domino et Gedeoni!

19. Ingressusque est Gedeon et trecenti viri qui erant cum eo in partem castrorum, incipientibus vigiliis noctis mediæ; et, custodibus suscitatis, cœperunt buccinis clangere et complodere inter se lagenas.

20. Cùmque per gyrum castrorum in tribus personarent locis et hydrias confregissent, tenuerunt sinistris manibus lampades et dextris sonantes tubas, clamaveruntque, Gladius Domini et Gedeonis!

21. Stantes singuli in loco suo per circuitum castrorum hostilium. Omnia itaque castra turbata sunt; et vo-

me verrez faire; j'entrerai" par un endroit du camp; faites tout ce que je ferai.

18. Quand vous me verrez sonner de la trompette que j'ai à la main, sonnez de même de la trompette tout autour du camp, et criez *tous* ensemble: *L'épée* du Seigneur et de Gédéon!"

19. Gédéon, suivi de ses trois cents hommes," entra donc par un endroit du camp, au commencement de la veille du milieu de la nuit." Les gardes s'étant réveillés, *Gédéon et ses gens* commencèrent de sonner de la trompette et de heurter leurs pots de terre l'un contre l'autre.

20. S'étant partagés, et faisant autour du camp, en trois endroits différens, un fort grand bruit, après qu'ils eurent rompus leurs pots de terre, ils tinrent leur lampe de la main gauche et de la droite les trompettes dont ils sonnoient, et crièrent *tous ensemble*: L'épée du Seigneur et de Gédéon!

21. Chacun demeura à son poste autour du camp des ennemis *sans s'avancer, et sans leur donner par là lieu de reconnoître leur petit nombre*. Aussitôt

℣ 17. Autr.: « j'approcherai de l'extrémité du camp. » Ils n'y entrèrent pas; mais se tinrent à l'entrée. *Infr.* ℣ 21.

℣ 18. Le verset 20 explique le verset 18. Dans l'hébreu l'expression est la même dans les deux versets, à la seule différence du mot חרב, *gladius*, qui manque dans le premier. — (L'usage de donner des noms aux épées est descendu depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos temps. La terrible *Fusberte* de Renaud dans *Orlando furioso* (Canto II, st. 10.) vous coupe en deux l'épais bouclier de Sacripante comme si c'étoit une feuille de chou.

« *Taglial Fusberta ancor che molto grosso*, » etc.

Qui ne connoît la *Joyeuse* de Charlemagne, le *Chrysaor* d'Arthegal, le *Caliburn* du roi Arthur, etc.? Drach.)

℣ 19. Hébr.: « suivi de cent hommes, » qui composoient l'une des trois bandes. Les deux autres bandes entrèrent par deux autres endroits.

Ibid. Les anciens Hébreux partageoient la nuit en trois veilles. — Voyez les *Remarques sur la chronologie*, tome 1er.

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

le camp des Madianites se trouva tout en désordre ; ils jetèrent de grands cris, et s'enfuirent tous."

22. Les trois cents hommes continuèrent de sonner toujours de la trompette ; et le Seigneur tourna les épées de tous ceux du camp les unes contre les autres, et ils se tuoient mutuellement.

Ps. LXXXII. 10.

23. Et ceux qui échappèrent de ce carnage s'enfuirent jusqu'à Bethsetta" et jusqu'au bord d'Abelméhula en Tebbath ; mais les enfans d'Israël des tribus de Nephthali et d'Aser et tous ceux de la tribu de Manassé *qui avoient été renvoyés avant le combat*, criant *tous* ensemble *quand ils eurent appris cet heureux succès de Gédéon*, poursuivirent les Madianites.

24. Et *afin qu'il n'en échappât aucun* Gédéon envoya des gens sur toute la montagne d'Ephraïm pour dire au peuple : Marchez au-devant des Madianites, et saisissez-vous des eaux jusqu'à Bethbéra" et de tous les passages du Jourdain. Tous ceux d'Ephraïm, criant donc aux armes, se saisirent des bords de l'eau et de tous les passages du Jourdain jusqu'à Bethbéra.

Ps. LXXXII. 12. Isa. X. 26.

25. Et, ayant pris deux chefs des Madianites, Oreb et Zeb, ils tuèrent Oreb au rocher d'Oreb et Zeb au pressoir" de Zeb ;" et ils poursuivirent les Madianites ayant à la main les têtes d'Oreb et de Zeb, qu'ils portèrent à

ciferantes ululantesque fugerunt.

22. Et nihilominus insistebant trecenti viri buccinis personantes. Immisitque Dominus gladium in omnibus castris, et mutuâ se cæde truncabant.

23. Fugientes usque ad Bethsetta et crepidinem Abelmehula in Tebbath. Conclamantes autem viri Israel de Nephthali et Aser et omni Manasse, persequebantur Madian.

24. Misitque Gedeon nuntios in omnem montem Ephraim, dicens : Descendite in occursum Madian, et occupate aquas usque Bethbera atque Jordanem. Clamavitque omnis Ephraim, et præoccupavit aquas atque Jordanem usque Bethbera.

25. Apprehensosque duos viros Madian, Oreb et Zeb, interfecit Oreb in petrâ Oreb, Zeb verò in torculari Zeb. Et persecuti sunt Madian, capita Oreb et Zeb

ỷ 21 et 22. On trouve dans l'histoire moderne des Arabes un stratagème absolument pareil et couronné du même succès. Voy. Niebuhr, *Description de l'Arabie*, p. 304, et *Voyage*, p. 263 ; Harmer, vol. IV, p. 237. (DRACH.)

ỷ 23. L'hébreu ajoute : « à Sarareth. » Des différens lieux énoncés dans le verset on ne connoît qu'Abelméhula, situé vers la vallée de Jezraël.

ỷ 24. Ce nom, qui ne se trouve point ailleurs, est peut-être mis ici pour *Bethabara*, lieu dont il est parlé dans le grec de l'Evangile de saint Jean.

ỷ 25. Le mot hébreu signifie une cuve, ou une citerne souterraine où l'on conservoit anciennement le vin.

Ibid. C'est-à-dire que ce rocher et ce pressoir (ou cette citerne) portèrent dans la suite, l'un et l'autre, le nom du prince qui y avoit été tué.

portantes ad Gedeon trans fluenta Jordanis.

Gédéon au-delà du Jourdain, *qu'il avoit passé en poursuivant les ennemis.*

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

CHAPITRE VIII.

Gédéon apaise les enfans d'Ephraïm. Il met à mort Zébée et Salmana. Il fait faire un éphod. Mort de Gédéon.

1. DIXERUNTQUE ad eum viri Ephraim, Quid est hoc quod facere voluisti ut nos non vocares cùm ad pugnam pergeres contra Madian? jurgantes fortiter, et propè vim inferentes.

1. ALORS les enfans d'Ephraïm lui dirent : Pourquoi nous avez-vous traités de cette sorte, de ne nous avoir pas fait avertir lorsque vous alliez combattre les Madianites? Et ils le querellèrent fort aigrement, jusqu'à en venir presque à la violence.

2. Quibus ille respondit: Quid enim tale facere potui quale vos fecistis? nonne melior est racemus Ephraim vindemiis Abiezer?

2. Gédéon, *au lieu de repousser avec dureté l'injure que lui faisoient les Ephraïmites,* leur répondit *avec douceur et humilité :* Que pouvois-je faire qui égalât ce que vous avez fait? N'est-il pas vrai qu'une grappe de raisin d'Ephraïm vaut mieux que toutes les vendanges d'Abiézer? *Aussi vos exploits l'emportent infiniment sur les miens, puisque vous avez rendu complète la victoire que je n'avois fait que commencer.*

3. In manus vestras Dominus tradidit principes Madian Oreb et Zeb: quid tale facere potui quale vos fecistis? Quod cùm locutus esset, requievit spiritus eorum quo tumebant contra eum.

3. *En effet* le Seigneur a livré entre vos mains les princes de Madian, Oreb et Zeb; qu'ai-je pu faire qui approchât de ce que vous avez fait? Leur ayant parlé de cette sorte il apaisa leur colère lorsqu'elle étoit près d'éclater contre lui."

4. Cùmque venisset Gedeon ad Jordanem, transivit eum cum trecentis viris qui secum erant; et, præ lassitudine, fugientes persequi non poterant.

4. *Pour reprendre ce qui arriva après la déroute des Madianites,* Gédéon, *en les poursuivant,* étant venu sur le bord du Jourdain le passa avec les trois cents hommes qui le suivoient, lesquels étoient si las qu'ils ne pouvoient plus poursuivre les Madianites qui fuyoient."

℣ 3. *Responsio mollis frangit iram*, dit le Sage. *Prov.*, XV, 1. (DRACH.)
℣ 4. Hébr. : *lassi et persequentes.*

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

5. Il dit donc à ceux de Soccoth :" Donnez, je vous prie, du pain à ceux qui sont avec moi, parce qu'ils n'en peuvent plus, afin que nous puissions poursuivre les princes des Madianites, Zébée et Salmana.

5. Dixitque ad viros Soccoth : Date, obsecro, panes populo qui mecum est, quia valde defecerunt, ut possimus persequi Zebee et Salmana reges Madian.

6. Mais les principaux de Soccoth lui répondirent : C'est peut-être que vous avez déjà Zébée et Salmana en votre pouvoir! et c'est ce qui vous fait demander ainsi que nous donnions du pain à vos gens, *comme si vous étiez victorieux et que nous dussions vous craindre.*

6. Responderunt principes Soccoth : Forsitan palmæ manuum Zebee et Salmana in manu tuâ sunt, et idcirco postulas ut demus exercitui tuo panes.

7. Gédéon leur répondit : Hé bien! lorsque le Seigneur aura livré entre mes mains Zébée et Salmana, je vous ferai briser le corps avec les épines et les ronces du désert."

7. Quibus ille ait : Cùm ergò tradiderit Dominus Zebee et Salmana in manus meas, conteram carnes vestras cum spinis tribulisque deserti.

8. Ayant passé de là il vint à Phanuel," et il fit la même demande aux habitans du pays, qui lui firent la même réponse que ceux de Soccoth.

8. Et, inde conscendens, venit in Phanuel, locutusque est ad viros loci illius similia. Qui et illi responderunt sicut responderant viri Soccoth.

9. Gédéon leur répliqua donc de même : Lorsque je serai revenu en paix et victorieux, j'abattrai cette tour-là.

9. Dixit itaque et eis : Cùm reversus fuero victor in pace, destruam turrim hanc.

10. Or Zébée et Salmana reprenoient haleine" avec le reste de l'armée ; car il n'étoit demeuré à ce peuple d'Orient que quinze mille hommes de toutes leurs troupes, ayant perdu dans cette défaite cent vingt mille hommes, tous gens de guerre et portant armes.

10. Zebee autem et Salmana requiescebant cum omni exercitu suo. Quindecim enim millia viri remanserant ex omnibus turmis orientalium populorum, cæsis centum viginti millibus bellatorum educentium gladium.

Osee. x. 14.

11. Gédéon se dirigeant donc vers ceux qui habitent dans les tentes du

11. Ascendensque Gedeon per viam eorum, qui in

℣ 5. Ville située assez près du bord du Jourdain, au midi du torrent de Jaboc.

℣ 7. Voyez la *Dissertation sur les supplices des Hébreux*, à la tête du livre des Nombres, tom. III.

℣ 8. Ville située près du torrent de Jaboc.

℣ 10. Hébr. autr. : « Zébée et Salmana étoient à Carcar, » ville qui ne devoit pas être loin de Nobé et de Jegbaa. *Infr.* ℣ 11.

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

tabernaculis morabantur, ad orientalem partem Nobe et Jegbaa, percussit castra hostium, qui securi erant et nihil adversi suspicabantur.

côté oriental de Nobé et de Jegbaa," défit l'armée des ennemis, qui se croyoient en sûreté, s'imaginant qu'ils n'avoient plus rien à craindre *ayant passé le Jourdain.*

12. Fugeruntque Zebee et Salmana, quos persequens Gedeon comprehendit, turbato omni exercitu eorum.

12. Zébée et Salmana s'enfuirent aussitôt, toutes leurs troupes étant en désordre; mais Gédéon les poursuivit et les prit tous deux.

13. Revertensque de bello ante solis ortum,

13. Il retourna, *avant la fin du jour,* du combat *qu'il avoit commencé* avant le lever du soleil;"

14. Apprehendit puerum de viris Soccoth, interrogavitque eum nomina principum et seniorum Soccoth, et descripsit septuaginta septem viros.

14. Et, ayant pris un serviteur de ceux de Soccoth, il demanda les noms des principaux et des sénateurs de Soccoth, dont cet homme lui en marqua soixante-dix-sept.

15. Venitque ad Soccoth; et dixit eis: En Zebee et Salmana super quibus exprobrastis mihi dicentes: Forsitan manus Zebee et Salmana in manibus tuis sunt, et idcirco postulas ut demus viris qui lassi sunt et defecerunt panes.

15. Gédéon étant venu ensuite à Soccoth dit aux premiers *de la ville:* Voici Zébée et Salmana, sur le sujet desquels vous m'avez insulté, en me disant: C'est peut-être que vous avez déjà Zébée et Salmana en votre pouvoir! et c'est ce qui vous fait demander ainsi que nous donnions du pain à vos gens, qui sont si las qu'ils n'en peuvent plus.

16. Tulit ergò seniores civitatis et spinas deserti ac tribulos, et contrivit cum eis, atque comminuit viros Soccoth.

16. Ayant donc pris les anciens de la ville de Soccoth il leur brisa" le corps avec les épines et les ronces du désert.

17. Turrim quoque Phanuel subvertit, occisis habitatoribus civitatis.

17. Il abattit aussi la tour de Phanuel, après avoir tué les habitans de la ville.

18. Dixitque ad Zebee et

18. Il dit ensuite à Zébée et à Sal-

℣ 11. On connoît *Nobé* dans le partage de la demi-tribu de Manassé, (*Num.* XXXII. 42.) et *Jegbaa* dans le partage de la tribu de Gad. (*Num.* XXXII. 35.)

℣ 13. Sept. autr.: « Il retourna du combat à la hauteur de Harès. » On pourroit aussi traduire: « en passant au-dessus de Harès. »

℣ 16. Le terme hébreu ויֹּדַע de ce verset, qui signifie ordinairement *et scire fecit*, est employé ici dans le sens de *et castigavit.* Conférez le texte *Job*, XXI, 19. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

mana : Comment étoient faits" ceux que vous avez tués au mont Thabor, *où la crainte de vos armes les avoit obligés de se retirer?* Ils lui répondirent : Ils étoient comme vous, et l'un d'eux paroissoit un fils de roi.

Salmana : Quales fuerunt viri quos occidistis in Thabor? Qui responderunt : Similes tuî, et unus ex eis quasi filius regis.

19. Gédéon ajouta : C'étoient mes frères et les enfans de ma mère. Vive le Seigneur! si vous leur aviez sauvé la vie, je ne vous tuerois pas maintenant.

19. Quibus ille respondit : Fratres mei fuerunt, filii matris meæ. Vivit Dominus! quia si servassetis eos, non vos occiderem.

20. Il dit ensuite à Jéther, son fils aîné : Allez; tuez-les." Mais Jéther ne tira point son épée parce qu'il craignoit, n'étant encore qu'un enfant.

20. Dixitque Jether primogenito suo : Surge, et interfice eos. Qui non eduxit gladium; timebat enim, quia adhuc puer erat.

21. Zébée et Salmana dirent donc à Gédéon : Venez vous-même, et tuez-
Ps. LXXXII. 12. nous; car c'est l'âge qui rend l'homme fort. Gédéon s'étant avancé tua Zébée et Salmana. Il prit ensuite tous les ornemens et les bossettes" qu'on met d'ordinaire au cou des chameaux des rois.

21. Dixeruntque Zebee et Salmana : Tu surge, et irrue in nos, quia juxta ætatem robur est hominis. Surrexit Gedeon, et interfecit Zebee et Salmana; et tulit ornamenta ac bullas quibus colla regalium camelorum decorari solent.

22. Alors tous les enfans d'Israël dirent à Gédéon : Soyez notre prince, et commandez-nous *en qualité de roi, nous vous reconnoîtrons pour tel,* vous, votre fils et le fils de votre fils, parce que vous nous avez délivrés de la main des Madianites.

22. Dixeruntque omnes viri Israel ad Gedeon : Dominare nostrî, tu, et filius tuus et filius filii tui, quia liberasti nos de manu Madian.

23. Gédéon leur répondit : Je ne

23. Quibus ille ait : Non

℣ 18. On lit dans le texte איפה, mot qui en hébreu signifie communément *ubi?* mais en éthiopien il signifie plus souvent *quomodo? qualis? quales?* C'est ainsi qu'il faut le traduire ici. (Drach.)

℣ 20. De nos jours aucun prince ne donneroit à son fils un ordre pareil; mais les anciens tenoient à honneur ce que nous regarderions comme une tache. Ulysse charge son fils d'une exécution sanglante, et cet ordre est accompli à la lettre. (*Odyss.*, l. XXII.) Un fait raconté par Tacite (*Hist.* IV. 61.) explique parfaitement notre passage : « *Ferebatur* (Il est question de Civilis.) *parvulo filio quosdam captivorum sagittis jaculisque puerilibus figendos obtulisse.* » (Drach.)

℣ 21. Il n'y a dans l'hébreu qu'un seul terme, שהרנים, que la plupart des interprètes traduisent par des *croissans.* Toute l'antiquité nous apprend l'attachement des Israélites au culte de la lune; ces croissans pouvoient en être une marque. Le respect des Turcs pour le croissant est peut-être un reste de cette superstition.

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

dominabor vestri nec dominabitur in vos filius meus, sed dominabitur vobis Dominus.

serai point votre prince, et je ne vous commanderai point, ni moi ni mon fils, *en cette qualité*, mais ce sera le Seigneur qui sera votre prince et qui vous commandera; *et je vous gouvernerai sous son autorité.*

24. Dixitque ad eos: Unam petitionem postulo a vobis; date mihi inaures ex prædâ vestrâ; — inaures enim aureas Ismaelitæ habere consueverant.

24. Et il ajouta: Je ne vous demande qu'une chose: Donnez-moi les pendans d'oreilles que vous avez eus de votre butin; — car les Ismaélites, " *qu'ils venoient de défaire*, avoient accoutumé de porter des pendans d'oreilles d'or.

25. Qui responderunt: Libentissimè dabimus. Expandentesque super terram pallium, projecerunt in eo inaures de prædâ.

25. Ils lui répondirent: Nous vous les donnerons de tout notre cœur. Et, étendant un manteau sur la terre, ils jetèrent dessus les pendans d'oreilles qu'ils avoient eus de leur butin.

26. Et fuit pondus postulatarum inaurium mille septingenti auri sicli, absque ornamentis et monilibus et veste pupureâ quibus reges Madian uti soliti erant, et præter torques aureas camelorum.

26. Ces pendans d'oreilles que Gédéon avoit demandés se trouvèrent peser mille sept cents sicles d'or, " sans les ornemens, les colliers précieux " et les vêtemens d'écarlate dont les rois de Madian avoient accoutumé d'user, et sans les carcans d'or des chameaux. "

27. Fecitque ex eo Gedeon ephod, et posuit illud in civitate suâ Ephra. Fornicatusque est omnis Israel in eo; et factum est Gedeoni est omni domui ejus in ruinam.

27. De toutes ces choses précieuses Gédéon fit *tous les vases et les ornemens nécessaires pour offrir des sacrifices au Seigneur, avec* un éphod, " qu'il mit dans sa ville d'Ephra. Et cet éphod devint *par la suite* aux Israélites un sujet de tomber dans la prostitution de l'idolâtrie, et causa la ruine de Gédéon et de toute sa maison.

28. Humiliatus est autem Madian coram filiis Israel, nec potuerunt ultrà cervi-

28. Les Madianites furent donc humiliés devant les enfans d'Israël, et ils ne purent plus lever la tête; mais tout

ỳ 24. Parmi les Hébreux le nom d'Ismaélites étoit presque aussi étendu que parmi nous celui d'Arabes.

ỳ 26. Ce qui équivaut environ à 120 kilogrammes. — La valeur de cette partie du butin étoit à peu près de 17,867 francs.

Ibid. Hébr. autr.: « sans les croissans, (*Suprà*, ỳ 21.) les cassolettes. »

Ibid. Hébr.: « les colliers qui pendoient du cou de leurs chameaux. » — Pococke a vu en Egypte de ces riches colliers qui ornoient les montures des agas. On sait avec quelle magnificence des anciens, ainsi que les Orientaux de nos jours, ornoient leurs montures. Voyez Virgile, *Æn.* VII, 277. (DRACH.)

ỳ 27. Voyez ce qui a été dit de l'éphod dans l'Exode, XXVIII, 4.

Avant l'ère chr. vulg. 1239.

le pays demeura en paix pendant les quarante années du gouvernement de Gédéon.

29. Après cela *Gédéon, appelé aussi* Jérobaal, fils de Joas, étant revenu, demeura dans sa maison.

30. Et il eut soixante-dix fils, qui étoient *tous* sortis de lui, parce qu'il avoit plusieurs femmes :

31. Et sa concubine," qu'il avoit à Sichem, eut de lui un fils nommé Abimélech.

32. Gédéon, fils de Joas, mourut enfin dans une heureuse vieillesse, et fut enseveli dans le sépulcre de Joas son père, à Ephra, qui appartenoit à la famille d'Ezri.

33. Après la mort de Gédéon les enfans d'Israël se détournèrent *encore* du culte de Dieu, et se prostituèrent *de nouveau* à l'idolâtrie de Baal; ils firent alliance avec Baal" afin qu'il fût leur dieu,

34. Et ils oublièrent le Seigneur leur Dieu, qui les avoit délivrés des mains de tous leurs ennemis dont ils étoient environnés.

35. Ils n'usèrent point de miséricorde envers la maison de Gédéon, appelé Jérobaal, *comme ils le devoient* pour reconnoître le bien qu'il avoit fait à Israël.

ces elevare; sed quievit terra per quadraginta annos, quibus Gedeon præfuit.

29. Abiit itaque Jerobaal filius Joas, et habitavit in domo suâ.

30. Habuitque septuaginta filios, qui egressi sunt de femore ejus, eò quòd plures haberet uxores.

31. Concubina autem illius, quam habebat in Sichem, genuit ei filium nomine Abimelech.

32. Mortuusque est Gedeon filius Joas in senectute bonâ, et sepultus est in sepulcro Joas patris sui in Ephra de familiâ Ezri.

33. Postquam autem mortuus est Gedeon, aversi sunt filii Israel, et fornicati sunt cum Baalim. Percusseruntque cum Baal fœdus, ut esset eis in deum (*a*);

34. Nec recordati sunt Domini Dei sui, qui eruit eos de manibus inimicorum suorum omnium per circuitum.

35. Nec fecerunt misericordiam cum domo Jerobaal Gedeon, juxta omnia bona quæ fecerat Israeli.

(*a*) Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Gédéon;* et *Traité de la Rel.*, deuxième partie, ch. 5, art. v, § xv. — *Lettres de quelques Juifs*, t. 1, p. 351.

℣ 31. C'étoit une femme legitime, mais une femme du second rang, comme Agar à l'égard d'Abraham.

℣ 33. Hébr. : « ils établirent sur eux Baalbérith. » *Infr.* IX. 4.

Avant l'ère chr. vulg. 1199.

CHAPITRE IX.

Abimélech se fait déclarer roi. Les Sichimites lui dressent des embûches. Il prend Sichem. Il est tué au siége de Thèbes.

1. Abiit autem Abimelech filius Jerobaal in Sichem ad fratres matris suæ, et locutus est ad eos et ad omnem cognationem domûs patris matris suæ dicens :

2. Loquimini ad omnes viros Sichem : Quid vobis est melius, ut dominentur vestrî septuaginta viri, omnes filii Jerobaal, an ut dominetur unus vir? simulque considerate quòd os vestrum et caro vestra sum.

3. Locutique sunt fratres matris ejus de eo ad omnes viros Sichem universos sermones istos, et inclinaverunt cor eorum post Abimelech, dicentes : Frater noster est.

4. Dederuntque illi septuaginta pondo argenti de fano Baalberith. Qui conduxit sibi ex eo viros inopes et vagos, secutique sunt eum.

5. Et venit in domum patris sui in Ephra, et occidit fratres suos filios Jerobaal septuaginta viros super lapidem unum; remansitque Joatham filius Jerobaal minimus, et absconditus est.

6. Congregati sunt autem omnes viri Sichem et uni-

1. Car Abimélech, fils de Jérobaal, *désirant se faire roi d'Israël*, s'en alla à Sichem trouver les frères de sa mère et tous ceux de la famille du père de sa mère, et leur parla à tous en ces termes :

2. Représentez ceci, *leur dit-il*, à tous les habitans" de Sichem : Lequel est le meilleur pour vous, ou d'être dominés par soixante-dix hommes, tous enfans de Jérobaal, ou de n'avoir qu'un seul homme qui vous commande? Et de plus considérez que je suis votre chair et votre sang.

3. Tous les parens de sa mère ayant donc parlé en cette manière aux habitans de Sichem, gagnèrent leur cœur et leur affection pour Abimélech, en leur disant : C'est notre frère.

4. Et ils lui donnèrent soixante-dix sicles" d'argent qu'ils prirent *du trésor* du temple de Baalbérith." Abimélech avec cet argent leva une troupe de gens misérables et vagabonds qui le suivirent ;

5. Et, étant venu en la maison de son père à Ephra, il tua sur une même pierre les fils de Jérobaal ses frères, *au nombre de soixante-neuf*, en sorte que des soixante-dix enfans de Jérobaal il ne resta que Joatham, le plus jeune de tous, que l'on cacha.

6. Alors tous les habitans de Sichem, s'étant assemblés avec toutes les fa-

℣ 2. Hébr. : « à tous les principaux. »

℣ 4. Le nom de *sicles* n'est pas dans le texte : il est ordinairement sous-entendu. — Les 70 sicles d'argent font environ 102 fr. 90 c.

Ibid. Voyez dans ce volume la *Dissertation sur les divinités des Philistins.*

Avant l'ère chr. vulg. 1199.

milles de la ville de Mello," allèrent établir roi Abimélech près du chêne qui est à Sichem."

versæ familiæ urbis Mello, abieruntque, et constituerunt regem Abimelech juxta quercum quæ stabat in Sichem.

7. Joatham en ayant reçu la nouvelle s'en alla au haut de la montagne de Garizim," où, se tenant debout, il cria à haute voix et parla de cette sorte : Ecoutez-moi, habitans de Sichem, comme vous voulez que Dieu vous écoute."

7. Quod cùm nuntiatum esset Joatham, ivit et stetit in vertice montis Garizim, elevatâque voce clamavit, et dixit : Audite me, viri Sichem : (ita audiat vos Deus!)

8. Les arbres s'assemblèrent un jour pour s'élire un roi, et ils dirent à l'olivier : Soyez notre roi.

8. Ierunt ligna ut ungerent super se regem, dixeruntque olivæ : Impera nobis.

9. L'olivier leur répondit : Puis-je abandonner mon suc et mon huile, dont les dieux et les hommes se servent," pour aller m'établir au-dessus des arbres?"

9. Quæ respondit : Numquid possum deserere pinguedinem meam, quâ et dii (*a*) utuntur et homines, et venire ut inter ligna promovear?

10. Les arbres dirent ensuite au figuier : Venez régner sur nous.

10. Dixeruntque ligna ad arborem ficum : Veni, et super nos regnum accipe.

11. Le figuier leur répondit : Puis-je abandonner la douceur de mon suc et l'excellence de mes fruits pour aller m'établir au-dessus des arbres?

11. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere dulcedinem meam fructusque suavissimos, et ire ut inter cætera ligna promovear?

12. Les arbres s'adressèrent encore à la vigne, et lui dirent : Venez prendre le commandement sur nous.

12. Locutaque sunt ligna ad vitem : Veni, et impera nobis.

13. La vigne leur répondit : Puis-je abandonner mon vin, qui est la joie de Dieu *dans les sacrifices* et des hom-

13. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere vinum meum, quod lætificat

(*a*) *Bible vengée*, *Juges*, note 7.

℣ 6. Hébr. : « avec toute la maison de Mello. » D. Calmet pense que Mello pouvoit être le père de la mère d'Abimélech.

Ibid. Hébr. autr. : « auprès du chêne de la Station (*ou de l'Assemblée*) à Sichem, » c'est-à-dire auprès du chêne où ceux de Sichem s'assembloient d'ordinaire. Autr. : « auprès du chêne où étoit la garnison de Sichem. »

℣ 7. Au pied de laquelle étoit la ville de Sichem au midi.

Ibid. Hébr. : « Ecoutez-moi, habitans de Sichem, et Dieu vous écoutera. »

℣ 9. Hébr. : « qui sert à honorer Dieu et les hommes. » (L'huile faisoit partie d'un grand nombre de sacrifices. Drach.)

Ibid. Hébr. autr. : « pour m'agiter *et m'inquiéter* en faveur des arbres. »

Avant l'ère chr. vulg. 1199.

Deum et homines, et inter ligna cætera promoveri?

14. Dixeruntque omnia ligna ad rhamnum : Veni, et impera super nos.

15. Quæ respondit eis : Si verè me regem vobis constituitis, venite, et sub umbrâ meâ requiescite; si autem non vultis, egrediatur ignis de rhamno, et devoret cedros Libani.

16. Nunc igitur, si rectè et absque peccato constituistis super vos regem Abimelech, et bene egistis cum Jerobaal et cum domo ejus, et reddidistis vicem beneficiis ejus qui pugnavit pro vobis

17. Et animam suam dedit periculis ut erueret vos de manu Madian;

18. Qui nunc surrexistis contra domum patris mei, et interfecistis filios ejus septuaginta viros super unum lapidem, et constituistis regem Abimelech filium ancillæ ejus super habitatores Sichem, eò quòd frater vester sit;

19. Si ergò rectè et absque vitio egistis cum Jerobaal et domo ejus, hodie lætamini in Abimelech, et ille lætetur in vobis :

20. Sin autem perversè, egrediatur ignis ex eo, et consumat habitatores Sichem et oppidum Mello; egrediaturque ignis de vi-

mes *dans leurs repas*," pour aller m'établir au-dessus des arbres?

14. Enfin tous les arbres dirent au buisson : Venez, et vous serez notre roi.

15. Le buisson leur répondit : Si vous m'établissez véritablement pour votre roi, venez vous reposer sous mon ombre; si vous ne le voulez pas, que le feu sorte du buisson, et qu'il dévore les cèdres du Liban.

16. Considérez donc maintenant si vous avez fait une action juste et innocente en établissant ainsi Abimélech pour votre prince; si vous avez bien traité Jérobaal et sa maison; si vous avez reconnu comme vous deviez les grands services de celui qui a combattu pour vous,

17. Et qui a exposé sa vie à tant de périls" pour vous délivrer des mains des Madianites;

18. Et si vous avez dû vous élever, comme vous l'avez fait, contre la maison de mon père, en tuant sur une même pierre ses soixante-dix fils, et en établissant Abimélech, fils de sa servante, pour prince sur les habitans de Sichem, parce qu'il est votre frère :

19. Si donc vous avez traité comme vous deviez Jérobaal et sa maison, et que vous ne lui ayez point fait d'injustice, puisse Abimélech être aujourd'hui votre bonheur, et vous, puissiez-vous être aussi celui d'Abimélech!

20. Mais si vous avez agi contre toute justice, que le feu sorte d'Abimélech, qu'il consume les habitans de Sichem et la ville de Mello, et que le feu sorte des habitans de Sichem et de

℣ 13. *Mensis et Dîs accepta secundis*, dit Virgile *Georg.* II, 101, en parlant de la vigne de Rhode. (Drach.)

℣ 17. Hébr. litt. : « *et projecit animam suam coràm*, » hébraïsme pour dire *braver la mort.* (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1199.

la ville de Mello," et qu'il dévore Abimélech.

21. Ayant dit ces paroles il s'enfuit et s'en alla à Béra, " où il demeura, parce qu'il craignoit Abimélech son frère.

22. Amimélech fut donc prince d'Israël pendant trois ans.

23. Mais le Seigneur envoya un esprit de haine et d'aversion entre Abimélech et les habitans de Sichem, qui commencèrent de le détester,"

24. Et d'imputer à Abimélech leur frère, et aux principaux Sichimites qui l'avoient soutenu, le crime du meurtre des soixante-dix fils de Jérobaal et de la *cruelle* effusion de leur sang.

25. Ils lui dressèrent donc des embûches au haut des montagnes; et, en attendant qu'il vînt, ils s'exerçoient à des brigandages et voloient tous les passans. Et Abimélech en fut averti.

26. Cependant Gaal, " fils d'Obed, vint avec ses frères, et passa à Sichem. A son arrivée les Sichimites ayant pris une nouvelle confiance

27. Sortirent en campagne, ravagèrent les vignes *d'Abimélech et des*

ris Sichem et de oppido Mello, et devoret Abimelech.

21. Quæ cùm dixisset fugit, et abiit in Bera; habitavitque ibi ob metum Abimelech fratris sui.

22. Regnavit itaque Abimelech super Israel tribus annis.

23. Misitque Dominus spiritum pessimum inter Abimelech et habitatores Sichem; qui cœperunt eum detestari,

24. Et scelus interfectionis septuaginta filiorum Jerobaal et effusionem sanguinis eorum conferre in Abimelech, fratrem suum, et in cæteros Sichimorum principes, qui eum adjuverant.

25. Posueruntque insidias adversùs eum in summitate montium; et dum illius præstolabantur adventum, exercebant latrocinia, agentes prædas de prætereuntibus: nuntiatumque est Abimelech.

26. Venit autem Gaal filius Obed cum fratribus suis, et transivit in Sichimam. Ad cujus adventum erecti habitatores Sichem

27. Egressi sunt in agros, vastantes vineas uvasque

ỹ 20. Hébr.: « de la maison de Mello,..... de la maison de Mello. » Voyez *Supr.* ỹ 6.

ỹ 21. Que l'on prétend être située au midi de Sichem vers Jérusalem.

ỹ 23 et 24. Hébr.: « qui se révoltèrent contre lui: — *Et Dieu le permit*, afin que la violence exercée sur les soixante-dix fils de Jérobaal *vînt sur lui*, et que leur sang retombât sur Abimélech leur frère, qui les avoit tués, et sur les habitans de Sichem, qui l'avoient soutenu pour tuer ses frères. » *Infr.* ỹ 56-57.

ỹ 26. Il semble par la suite du texte que Gaal étoit de la race des Chananéens. *Infr.* ỹ 28.

Avant l'ère chr. vulg. 1199.

calcantes, et factis cantantium choris ingressi sunt fanum dei sui, et inter epulas et pocula maledicebant Abimelech,

28. Clamante Gaal filio Obed: Quis est Abimelech, et quæ est Sichem, ut serviamus ei? Numquid non est filius Jerobaal, et constituit principem Zebul servum suum super viros Hemor patris Sichem? cur ergò serviemus ei?

29. Utinam daret aliquis populum istum sub manu meâ ut auferrem de medio Abimelech! Dictumque est Abimelech: Congrega exercitûs multitudinem, et veni.

30. Zebul enim princeps civitatis, auditis sermonibus Gaal filii Obed, iratus est valde;

31. Et misit clam ad Abimelech nuntios dicens: Ecce Gaal filius Obed venit in Sichimam cum fratribus suis, et oppugnat adversùm te civitatem.

32. Surge itaque nocte cum populo qui tecum est, et latita in agro;

33. Et primo mane, oriente sole, irrue super civitatem: illo autem egre-

siens, foulèrent aux pieds les raisins; et, dansant et chantant,[″] ils entrèrent dans le temple de leur dieu, où, parmi les festins et les pots, ils vomissoient des imprécations contre Abimélech,

28. Et Gaal, fils d'Obed, crioit à haute voix: Qui est Abimélech, et quelle est la ville de Sichem pour être assujettie à Abimélech? N'est-il pas fils de Jérobaal? [″] et cependant il a établi un Zébul son serviteur pour gouverner sous lui ceux de *cette ville, dont la plupart étoient de* la maison d'Hémor, père de Sichem. Pourquoi donc serons-nous assujettis à Abimélech?

29. Plût à Dieu, *ajoutoit Gaal*, que quelqu'un me donnât l'autorité sur ce peuple, pour exterminer Abimélech! Cependant on vint dire à Abimélech: Assemblez une grande armée, et venez.

30. *Ce fut* Zébul, gouverneur de la ville, *qui* ayant entendu ces discours de Gaal, fils d'Obed, entra dans une grande colère,

31. Et envoya en secret [″] des couriers à Abimélech pour lui dire: Gaal, fils d'Obed, est venu à Sichem avec ses frères, et presse la ville de se déclarer contre vous.

32. Venez donc de nuit avec les troupes qui sont avec vous; tenez-vous caché dans les champs;

33. Et au point du jour, lorsque le soleil se levera, venez fondre sur la ville: Gaal sortira contre vous avec

℣ 27. Hébr.: « Ils firent la vendange de leurs vignes, foulèrent le raisin, et se mirent à danser. » — (En Orient pour faire du vin on foule aux pieds le raisin. Voyez Chandler, *Voy. en Grèce*, p. 2, 20 août 1765. Drach.)

℣ 28. Hébr.: « N'est-il pas fils de Jérobaal, *qui s'est rendu coupable de si grands outrages envers notre dieu Baal et qui ne nous est rien?* et son préfet n'est-il pas Zébul, *homme obscur qui nous est également étranger?* Servez, *autant le vaudroit*, les gens d'Hémor, père de Sichem, *ces lâches qui se sont laissé battre par deux hommes, Siméon et Lévi.* (Gen. xxxiv. 25.) Drach.

℣ 31. Hébr.: « par surprise. »

Avant l'ère chr. vulg. 1199.

ses gens, et vous serez en état de le battre. "

diente adversùm te cum populo suo, fac ei quod potueris.

34. Abimélech, ayant donc marché de nuit avec toute son armée, dressa des embuscades en quatre endroits près de Sichem. "

34. Surrexit itaque Abimelech cum omni exercitu suo nocte, et tetendit insidias juxta Sichimam in quatuor locis.

35. Gaal, fils d'Obed, étant sorti de la ville, se tint à l'entrée de la porte de la ville; et Abimélech sortit de l'embuscade avec toute son armée.

35. Egressusque est Gaal filius Obed, et stetit in introitu portæ civitatis. Surrexit autem Abimelech, et omnis exercitus cum eo de insidiarum loco.

36. Gaal ayant aperçu les gens d'Abimélech dit à Zébul: Voilà bien du monde qui descend des montagnes. Zébul lui répondit: Ce sont les ombres des montagnes qui vous paroissent des têtes d'hommes, et c'est là ce qui vous trompe.

36. Cùmque vidisset populum Gaal dixit ad Zebul: Ecce de montibus multitudo descendit. Cui ille respondit: Umbras montium vides quasi capita hominum, et hoc errore deciperis.

37. Gaal lui dit encore: Voilà un grand peuple qui sort du milieu de la terre, et j'en vois venir une grande troupe par le chemin qui regarde le chêne. "

37. Rursumque Gaal ait: Ecce populus de umbilico terræ descendit, et unus cuneus venit pèr viam quæ respicit quercum.

38. Zébul lui répondit: Où est maintenant cette audace avec laquelle vous disiez, Qui est Abimélech pour nous tenir assujettis à lui? Ne sont-ce pas là les gens que vous méprisiez? Sortez donc, et combattez contre eux.

38. Cui dixit Zebul: Ubi est nunc os tuum quo loquebaris, Quis est Abimelech ut serviamus ei? Nonne hic populus est quem despiciebas? Egredere, et pugna contra eum.

39. Gaal sortit ensuite à la vue de tout le peuple de Sichem, et combattit contre Abimélech.

39. Abiit ergò Gaal, spectante Sichimorum populo, et pugnavit contra Abimelech,

40. Mais Abimélech le contraignit de fuir, le poursuivit et le chassa jusqu'à la ville; et plusieurs de ses gens furent tués jusqu'à la porte de Sichem.

40. Qui persecutus est eum fugientem et in urbem compulit; cecideruntque ex parte ejus plurimi usque ad portam civitatis.

℣ 33. Ou plutôt: « et alors usez de vos forces contre lui. »

℣ 34. Hébr. autr.: « ils se partagèrent en quatre troupes placées en embuscade près de Sichem. »

℣ 37. Hébr.: « par le chemin du chêne des Devins. »

Avant l'ère chr. vulg. 1199.

41. Et Abimelech sedit in Ruma; Zebul autem Gaal et socios ejus expulit de urbe, nec in eâ passus est commorari.

42. Sequenti ergò die egressus est populus in campum. Quod cùm nuntiatum esset Abimelech,

43. Tulit exercitum suum, et divisit in tres turmas, tendens insidias in agris. Vidensque quòd egrederetur populus de civitate, surrexit et irruit in eos

44. Cum cuneo suo, oppugnans et obsidens civitatem; duæ autem turmæ palantes per campum adversarios persequebantur.

45. Porrò Abimelech omni die illo oppugnabat urbem; quam cepit, interfectis habitatoribus ejus, ipsâque destructâ ita ut sal in eâ dispergeret.

46. Quod cùm audissent qui habitabant in turre Sichimorum, ingressi sunt fanum dei sui Berith, ubi fœdus cum eo pepigerant; et ex eo locus nomen acceperat, qui erat munitus valde.

47. Abimelech quoque audiens viros turris Sichimorum pariter conglobatos,

48. Ascendit in montem Selmon cum omni populo

41. Abimélech s'arrêta ensuite à Ruma;" et Zébul chassa de la ville Gaal avec ses gens, et ne souffrit plus qu'il y demeurât.

42. Le lendemain le peuple de Sichem se mit en campagne; et Abimélech, en ayant eu nouvelle,

43. Mena son armée contre les Sichimites, la divisa en trois bandes, et leur dressa des embuscades dans les champs. Lorqu'il vit que les habitans sortoient de la ville il se leva de l'embuscade, et les chargea vivement

44. Avec ses troupes, et vint assiéger la ville; cependant les deux autres corps de son armée poursuivoient les ennemis qui fuyoient çà et là dans la campagne.

45. Abimélech attaqua la ville pendant tout ce jour; et l'ayant prise il en tua tous les habitans, et la détruisit d'une telle sorte qu'il sema du sel au lieu où elle avoit été. "

46. Ceux qui habitoient " dans la tour de Sichem ayant appris ceci entrèrent dans le temple de leur dieu Bérith, où ils avoient fait alliance avec lui, ce qui avoit donné à ce lieu le nom" *de Bérith, c'est-à-dire Alliance;* et ce lieu étoit extrêmement fort.

47. Abimélech ayant appris de son côté que tous ceux de cette tour s'étoient refugiés et renfermés tous ensemble en un seul lieu,

48. Monta sur la montagne de Selmon " avec tous ses gens, coupa une

ŷ 41. Située apparemment près de la ville de Sichem.

ŷ 45. C'est ainsi qu'Adrien après avoir rasé Jérusalem sema le sol avec du sel pour le rendre stérile. Voyez sur l'effet du sel selon les anciens, Pline, *Hist. nat.*, XXXI, 7; Virgile, *Georg.*, II, 238. (Drach.)

ŷ 46. Hébr. autr. : « Ceux qui occupoient. »

Ibid. Ces mots, *ubi fœdus... acceperat*, ne sont pas dans l'hébreu.

ŷ 48. Cette montagne étoit près de Sichem.

Avant l'ère chr. vulg. 1199.

branche d'arbre, la mit sur son épaule, et dit à ses compagnons : Faites promptement ce que vous me voyez faire.

suo, et arreptâ securi præcidit arboris ramum ; impositumque ferens humero dixit ad socios : Quod me videtis facere citò facite.

49. Ils coupèrent donc tous à l'envi des branches d'arbres, et suivirent leur chef; et environnant cette forteresse ils y mirent le feu, qui y prit d'une telle force que mille personnes, tant hommes que femmes, qui demeuroient dans cette tour de Sichem, y furent tous étouffés par le feu ou par la fumée. ″

49. Igitur certatim ramos de arboribus præcidentes sequebantur ducem. Qui circumdantes præsidium succenderunt; atque ita factum est ut fumo et igne mille homines necarentur, viri pariter et mulieres, habitatorum turris Sichem.

50. Abimélech marcha de là vers la ville de Thèbes, ″ qu'il investit et assiégea avec son armée. ″

50. Abimelech autem inde proficiscens venit ad oppidum Thebes, quod circumdans obsidebat exercitu.

51. Il y avoit au milieu de la ville une haute tour, où tous les principaux de la ville, hommes et femmes, s'étoient réfugiés: ils étoient montés sur le haut de la tour pour se défendre par les créneaux.

51. Erat autem turris excelsa in mediâ civitate, ad quam confugerant simul viri ac mulieres et omnes principes civitatis, clausâ firmissimè januâ, et super turris tectum stantes per propugnacula.

52. Abimélech étoit au pied de la tour, combattant vaillamment; et s'approchant de la porte il tâchoit d'y mettre le feu.

52. Accedensque Abimelech juxta turrim pugnabat fortiter, et appropinquans ostio ignem supponere nitebatur.

53. En même temps une femme, jetant d'en haut un morceau d'une meule de moulin, frappa Abimélech à la tête, et lui en fit sortir la cervelle. ″

53. Et ecce una mulier fragmen molæ desuper jaciens illisit capiti Abimelech, et confregit cerebrum ejus.

54. Aussitôt il appela son écuyer, et lui dit : Tirez votre épée, et tuez-moi, de peur qu'on ne dise que j'ai été tué par une femme ″. L'écuyer, faisant ce qu'il lui avoit commandé, le tua.

1 *Reg.* XXXI. 4.
1 *Par.* X. 4.

54. Qui vocavit citò armigerum suum, et ait ad eum : Evagina gladium tuum, et percute me, ne fortè dicatur quòd à fœminâ interfectus sim. Qui, jussa perficiens, interfecit eum.

℣ 49. *Fumo et igne* ne se lit pas dans l'hébreu.
℣ 50. Située à cinq lieues de Sichem, au nord-est.
Ibid. L'hébreu ajoute, « et la prit. »
℣ 53. Tout le monde sait que Pyrrhus a péri de la même manière. (Drach.)
℣ 54. C'étoit chez les anciens le comble du malheur que de mourir de la

Avant l'ère chr. vulg. 1199.

55. Illoque mortuo omnes qui cum eo erant de Israel reversi sunt in sedes suas.

56. Et reddidit Deus malum quod fecerat Abimelech contra patrem suum, interfectis septuaginta fratribus suis;

57. Sichimitis quoque quod operati erant retributum est, et venit super eos maledictio Joatham filii Jerobaal.

55. Abimélech étant mort, tous ceux d'Israël qui étoient avec lui retournèrent dans leurs maisons.

56. Et Dieu rendit à Abimélech le mal qu'il avoit commis contre son père en tuant ses soixante-dix frères;

57. Les Sichimites aussi reçurent la punition qu'ils méritoient, et la malédiction que Joatham fils de Jérobaal avoit prononcée tomba sur eux.

main d'une femme. Sénèque déplore ainsi la mort d'Hercule : (*Herc. Œtæus*, v. 1177 ou 1175 selon quelq. édit.)

« *O turpe fatum! fœmina herculeæ necis*
Auctor feretur! » . . . . (Drach.)

CHAPITRE X.

Thola et Jaïr juges d'Israël. Servitude sous les Philistins et sous les Ammonites.

1. Post Abimelech surrexit dux in Israel Thola filius Phua, patrui Abimelech, vir de Issachar, qui habitavit in Samir montis Ephraim;

2. Et judicavit Israelem viginti et tribus annis, mortuusque est, ac sepultus in Samir.

3. Huic successit Jair Galaadites, qui judicavit Israelem per viginti et duos annos,

4. Habens triginta filios sedentes super triginta pul-

1. Après Abimélech, Thola, fils de Phua, *frère utérin* " *de Gédéon et* oncle paternel d'Abimélech, qui étoit de la tribu d'Issachar et qui demeuroit à Samir " en la montagne d'Ephraïm, fut établi chef d'Israël; " 1196.

2. Et après avoir jugé Israël pendant vingt-trois ans il mourut, et fut enseveli dans Samir.

3. Jaïr de Galaad lui succéda, et fut juge dans Israël pendant vingt-deux ans. 1173.

4. Il avoit trente fils qui montoient sur trente poulains d'ânesses, " et qui

℣ 1. Gédéon étoit de la tribu de Manassé, et il est dit ici que Phua étoit de la tribu d'Issachar, ce qui suppose qu'ils n'étoient que frères utérins. Quelques-uns prennent le terme hébreu pour un nom propre. « Thola, fils de Phua, fils de Dodo, qui étoit de la tribu d'Issachar. »

Ibid. Cette ville est inconnue.

Ibid. Hébr. : « s'éleva pour sauver Israël. »

℣ 4. C'étoit la monture de ce pays-là, et cette monture étoit une distinction; on n'usoit point alors de chevaux.

Avant l'ère chr. vulg. 1173.

étoient princes de trente villes au pays de Galaad, qui jusqu'aujourd'hui sont nommées de son nom " *et sont appelées* Havoth-Jaïr, c'est-à-dire les Villes-de-Jaïr.

los asinarum, et principes triginta civitatum, quæ ex nomine ejus sunt appellatæ Havoth-Jair (id est Oppida-Jair,) usque in præsentem diem, in terrâ Galaad;

5. Jaïr mourut, et fut enseveli au lieu appelé Camon. "

5. Mortuusque est Jair, ac sepultus in loco cui est vocabulum Camon.

6. Mais les enfans d'Israël, joignant de nouveaux crimes aux anciens, firent le mal aux yeux du Seigneur, et adorèrent les idoles de Baal et d'Astaroth, et les dieux de Syrie et de Sidon, de Moab, des enfans d'Ammon et des Philistins; " ils abandonnèrent le Seigneur, et cessèrent de l'adorer.

6. Filii autem Israel peccatis veteribus jungentes nova fecerunt malum in conspectu Domini, et servierunt idolis Baalim et Astaroth, et diis Syriæ ac Sidonis, et Moab, et filiorum Ammon et Philisthiim, dimiseruntque Dominum et non coluerunt eum;

1151. 7. Le Seigneur étant en colère contre eux, les livra entre les mains des Philistins *à l'occident* et des enfans d'Ammon *à l'orient;*

8. Et tous ceux qui habitoient au-delà du Jourdain, au pays des Amorrhéens, qui est en Galaad, furent affligés et opprimés cruellement pendant dix-huit ans; "

7. Contra quos Dominus iratus tradidit eos in manus Philisthiim et filiorum Ammon:

8. Afflictique sunt, et vehementer oppressi per annos decem et octo, omnes qui habitabant trans Jordanem in terrâ Amorrhæi qui est in Galaad,

9. De sorte que les enfans d'Ammon, ayant passé le Jourdain, rava-

9. In tantum ut filii Ammon, Jordane transmisso,

℣ 4. Ces mots, *ex nomine ejus*, ne sont pas dans l'hébreu. On ne sait pas si ces trente villes nommées *Havoth-Jaïr* étoient du nombre des soixante de même nom dont il est parlé dans les Nombres, XXXII, 41, et dans le Deutéronome, III, 14; mais au moins il paroît que ce Jaïr juge d'Israël étoit très-différent de Jaïr fils de Manassé, qui donna le nom à ces soixante villes et qui vivoit long-temps avant celui-ci.

℣ 5. Quelques-uns mettent cette ville dans le pays de Galaad.

℣ 6. Voyez les *Dissertations sur les divinités phéniciennes*, tom. IV; *sur Moloch, Béelphégor et Chamos*, tom. III; et dans ce volume celle *sur les divinités des Philistins.*

℣ 8. Hébr. : « Ces ennemis opprimèrent et écrasèrent les enfans d'Israël, dans la même année, *en-deçà et au-delà du Jourdain. Les enfans d'Ammon opprimèrent* pendant dix-huit ans tous les enfans d'Israël qui étoient au-delà du Jourdain, au pays des Amorrhéens, qui est en Galaad. » Le nom des *enfans d'Ammon* manque assez évidemment dans ce verset, qui se divise manifestement en deux phrases, dont la première est une suite du verset précédent. On peut se rappeler ce qui a été dit de ce texte dans la *Dissertation sur la seconde partie du troisième âge du monde*, tom. IV.

Avant l'ère chr. vulg. 1151.

vastarent Judam et Benjamin et Ephraim, afflictusque est Israel nimis.

gèrent les tribus de Juda, de Benjamin et d'Ephraïm; et Israël se trouva dans une extrême affliction.

10. Et clamantes ad Dominum dixerunt : Peccavimus tibi quia dereliquimus Dominum Deum nostrum et servivimus Baalim.

10. Les Israélites crièrent donc au Seigneur, et lui dirent : Nous avons péché, parce que " nous avons abandonné le Seigneur notre Dieu et que nous avons servi Baal.

11. Quibus locutus est Dominus : Numquid non Ægyptii et Amorrhæi, filiique Ammon et Philisthiim,

11. Et le Seigneur leur dit : Les Egyptiens, les Amorrhéens, les enfans d'Ammon, les Philistins, "

12. Sidonii quoque et Amalec et Chanaan oppresserunt vos, et clamastis ad me, et erui vos de manu eorum?

12. Les Sidoniens, les Amalécites et les Chananéens " ne vous ont-ils pas autrefois opprimés? et n'avez-vous pas crié vers moi, et ne vous ai-je pas délivrés de leurs mains?

13. Et tamen reliquistis me, et coluistis deos alienos : idcirco non addam ut ultrà vos liberem.

13. Après cela néanmoins vous m'avez abandonné, et vous avez adoré des dieux étrangers : aussi je ne penserai plus à l'avenir à vous délivrer.

14. Ite, et invocate deos quos elegistis; ipsi vos liberent in tempore angustiæ.

14. Allez, et invoquez les dieux que vous vous êtes choisis; et qu'ils vous délivrent eux-mêmes de l'affliction qui vous accable.

15. Dixeruntque filii Israel ad Dominum : Peccavimus; redde tu nobis quidquid tibi placet; tantùm nunc libera nos.

15. Les enfans d'Israël répondirent au Seigneur : Nous avons péché; faites-nous vous-même tout le mal qu'il vous plaira; mais, au moins pour cette heure, délivrez-nous *de ceux qui nous oppriment.*

16. Quæ dicentes, omnia de finibus suis alienorum deorum idola projecerunt, et servierunt Domino Deo, qui doluit super miseriis eorum.

16. Après avoir prié de la sorte ils jetèrent hors de toutes leurs terres toutes les idoles des dieux étrangers, et adorèrent le Seigneur Dieu, qui se laissa toucher de leur misère.

17. Itaque filii Ammon conclamantes in Galaad

17. Cependant les enfans d'Ammon s'étant assemblés avec de grands cris

℣ 10. On lit dans l'hébreu וכי, *et quia*, pour כי, *quia.*

℣ 11. Hébr. litt. : « *Nonne ab Ægyptiis et ab Amorrhæis, a filiis Ammon et a Philisthæis?* » il faut sous-entendre *liberavi vos.* Là se termine dans l'hébreu le sens interrogatif; le verset suivant est pris au sens affirmatif.

℣ 12. Hebr. : « Et les Maoniens. » Les Maoniens peuvent être du nombre de ces peuples orientaux qui se joignirent aux Amalécites et aux Madianites. *Supr.* VI. 33. On connoît dans l'Arabie les Minéens. L'auteur de la version grecque a lu « les Madianites. »

Avant l'ère chr. vulg. 1151. se campèrent dans le pays de Galaad," et les enfans d'Israël s'étant assemblés de leur côté pour les combattre se campèrent à Maspha. "

18. Alors les princes de " Galaad se dirent les uns aux autres : Le premier d'entre nous qui commencera de combattre contre les enfans d'Ammon sera le chef du peuple de Galaad. *Mais aucun d'eux n'eut le courage de l'entreprendre.*

fixere tentoria; contra quos congregati filii Israel in Maspha castrametati sunt.

18. Dixeruntque principes Galaad singuli ad proximos suos : Qui primus ex nobis contra filios Ammon cœperit dimicare, erit dux populi Galaad.

℣ 17. Autr. : « Près *la ville de* Galaad, *capitale du pays, dans le partage de la tribu de Gad.* »

Ibid. Située vers les sources du torrent de Jaboc.

℣ 18. Hébr. litt. : « le peuple, les princes, » c'est-à-dire, l'assemblée, le corps composé des princes.

CHAPITRE XI.

Jephthé, choisi pour être chef des Israélites, combat les Ammonites et les défait. Son vœu.

1133. 1. En ce temps-là il y avoit un homme de Galaad nommé Jephthé, homme de guerre et fort vaillant, fils d'une courtisane, " et qui eut pour père Galaad.

2. Galaad son père avoit sa femme *légitime*, dont il eut des enfans qui, étant devenus grands, chassèrent Jephthé de le maison, en lui disant : Vous ne pouvez pas être héritier en la maison de notre père, parce que vous êtes né d'une autre mère.

3. Jephthé les fuyant donc et évitant de les rencontrer demeura au pays de Tob, *au nord de Galaad;* et des gens qui n'avoient rien et qui vivoient de brigandages " s'assemblèrent auprès de lui, et le suivoient comme leur chef.

1. Fuit illo tempore Jephthe Galaadites, vir fortissimus atque pugnator, filius mulieris meretricis, qui natus est de Galaad.

2. Habuit autem Galaad uxorem de quâ suscepit filios, qui, postquam crevērant, ejecerunt Jephthe, dicentes : Hæres in domo patris nostri esse non poteris, quia de alterâ matre natus es.

3. Quos ille fugiens atque devitans habitavit in terrâ Tob; congregatique sunt ad eum viri inopes et latrocinantes, et quasi principem sequebantur (*a*).

(*a*) *Bible vengée*, *Juges*, note VIII.

℣ 1. Plusieurs entendent le terme hébreu « d'une concubine, » quelques-uns « d'une étrangère, » c'est-à-dire d'une femme du nombre de celles que les Hébreux ne pouvoient pas épouser.

℣ 3. Le mot *latrocinantes* n'est pas dans l'hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 1133.

4. In illis diebus pugnabant filii Ammon contra Israel ;

4. En ce même temps les enfans d'Ammon combattoient contre Israël ;

5. Quibus acriter instantibus, perrexerunt majores natu de Galaad ut tollerent in auxilium suî Jephthe de terrâ Tob.

5. Et comme ils le pressoient vivement, " les anciens de Galaad allèrent trouver Jephthé au pays de Tob pour le faire venir à leur secours.

6. Dixeruntque ad eum : Veni, et esto princeps noster, et pugna contra filios Ammon.

6. Ils lui dirent donc : Venez, et soyez notre prince pour combattre contre les enfans d'Ammon.

7. Quibus ille respondit : Nonne vos estis qui odistis me et ejecistis de domo patris mei? et nunc venistis ad me necessitate compulsi.

7. Jephthé leur répondit : N'est-ce pas vous qui me haïssez et qui m'avez chassé de la maison de mon père? " et maintenant vous venez à moi parce que la nécessité vous y contraint. Gen. xxvi. 27

8. Dixeruntque principes Galaad ad Jephthe : Ob hanc igitur causam nunc ad te venimus, ut proficiscaris nobiscum, et pugnes contra filios Ammon, sisque dux omnium qui habitabant in Galaad.

8. Les principaux de Galaad lui dirent : Oui, c'est pour cela *même, et pour réparer l'injure que nous vous avons faite*, que nous venons vous trouver, " afin que vous marchiez avec nous, que vous combattiez contre les enfans d'Ammon, et que vous soyez le chef de tous ceux qui habitent dans *le pays de* Galaad.

9. Jephthe quoque dixit eis : Si verè venistis ad me ut pugnem pro vobis contra filios Ammon, tradideritque eos Dominus in manus meus, ego ero vester princeps?

9. Jephthé leur répondit : Si c'est avec un désir sincère que vous venez m'engager à combattre pour vous contre les enfans d'Ammon, serai-je votre prince en cas que le Seigneur me les livre entre les mains?

10. Qui responderunt ei : Dominus qui hæc audit ipse mediator ac testis est quòd nostra promissa faciemus.

10. Ils lui répondirent : Que le Seigneur qui nous entend soit entre vous et nous, et soit témoin que nous voulons accomplir ce que nous vous promettons.

11. Abiit itaque Jephthe cum principibus Galaad, fecitque eum omnis populus principem suî. Locu-

11. Jephthé s'en alla donc avec les principaux de Galaad, et tout le peuple l'élut pour son prince. Jephthé ayant fait d'abord devant le Seigneur

ŷ 4 et 5. Hébr. : « Les enfans d'Ammon faisoient la guerre à Israël, et comme ils leur faisoient la guerre, » etc.

ŷ 7. Ou parce qu'ils n'avoient pas empêché qu'on lui fît cette injustice, ou parce qu'ils l'avoient peut-être autorisée par leur jugement.

ŷ 8. Hébr. : « C'est pour cela que nous revenons maintenant à vous. »

Avant l'ère chr. vulg. 1133.

toutes ses protestations à Maspha, *et y ayant déclaré les bonnes intentions avec lesquelles il se chargeoit de la conduite de son peuple, donna ensuite des preuves de sa prudence, de sa modération et de sa justice;*

tusque est Jephthe omnes sermones suos coram Domino in Maspha.

12. *Car* il envoya des ambassadeurs au roi des enfans d'Ammon pour lui dire de sa part : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi? pourquoi êtes-vous venu m'attaquer et ravager mon pays?

12. Et misit nuntios ad regem filiorum Ammon qui ex personâ suâ dicerent : Quid mihi et tibi est, quia venisti contra me ut vastares terram meam?

13. Le roi des Ammonites leur répondit : C'est parce qu'Israël venant d'Egypte m'a pris mon pays depuis les confins d'Arnon jusqu'à Jaboc et jusqu'au Jourdain ; " rendez-le-moi " donc maintenant de vous-même, et demeurons en paix.

13. Quibus ille respondit: Quia tulit Israel terram meam quando ascendit de Ægypto, a finibus Arnon usque Jaboc atque Jordanem: nunc ergò cum pace redde mihi eam.

14. Jephthé donna de nouveau ses ordres aux ambassadeurs, et leur commanda de dire au roi des Ammonites :

14. Per quos rursum mandavit Jephthe, et imperavit eis ut dicerent regi Ammon :

15. Voici ce que dit Jephthé : Les Israélites n'ont pris ni le pays de Moab ni le pays des enfans d'Ammon;

15. Hæc dicit Jephthe : Non tulit Israel terram Moab nec terram filiorum Ammon;

16. Mais lorsqu'ils sortirent d'Egypte ils marchèrent par le désert jusqu'à la mer Rouge, et étant venus à Cadès

16. Sed quando de Ægypto conscenderunt, ambulavit per solitudinem usque ad mare Rubrum, et venit in Cades;

17. Ils envoyèrent des ambassadeurs au roi d'Edom, et lui firent dire, Laissez-nous passer par votre pays; et le roi d'Edom ne voulut point leur accorder ce qu'ils demandoient. Ils envoyèrent aussi des ambassadeurs au roi de Moab, qui les méprisa et ne voulut point leur donner passage. Ils demeurèrent donc à Cadès;

17. Misitque nuntios ad regem Edom dicens, Dimitte me ut transeam per terram tuam : qui noluit acquiescere precibus ejus. Misit quoque ad regem Moab, qui et ipse transitum præbere contempsit. Mansit itaque in Cades,

18. Et ayant côtoyé le pays d'Edom

18. Et circuivit ex latere

℣ 13. La réponse de Jephthé suppose que le roi des Ammonites, en s'exprimant ainsi, parloit au nom et des Ammonites et des Moabites. Ces deux peuples étant frères étoient unis d'intérêts; ils étoient peut-être même réunis sous un seul prince depuis la mort d'Eglon, roi des Moabites.

Ibid. On lit dans l'hébreu אֹתָהֶן, *eas*, c'est-à-dire *eas terras.*

Avant l'ère chr. vulg. 1133.

terram Edom et terram Moab, venitque contra orientalem plagam terræ Moab, et castrametatus est trans Arnon, nec voluit intrare terminos Moab; Arnon quippe confinium est terræ Moab.

et le pays de Moab, ils vinrent par le côté oriental du pays de Moab se camper au-delà de l'Arnon, sans vouloir entrer dans le pays de Moab; car l'Arnon est la frontière de la terre de Moab.

19. Misit itaque Israel nuntios ad Sehon regem Amorrhæorum, qui habitabat in Hesebon, et dixerunt ei : Dimitte ut transeam per terram tuam usque ad fluvium.

19. Les Israélites envoyèrent ensuite des ambassadeurs vers Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitoit dans Hésébon, pour lui dire : Laissez-nous passer par vos terres jusqu'au Jourdain. *Num.* XXI. 21.

20. Qui et ipse Israel verba despiciens non dimisit eum transire per terminos suos, sed infinitâ multitudine congregâtâ egressus est contra eum in Jasa, et fortiter resistebat;

20. Séhon méprisant, comme les autres, la demande des Israélites, leur refusa le passage par ses terres, et ayant assemblé une armée d'une multitude innombrable il marcha contre les Israélites à Jasa, et s'opposa à leur passage de toutes ses forces;

21. Tradiditque eum Dominus in manus Israel cum omni exercitu suo; qui percussit eum, et possedit omnem terram Amorrhæi, habitatoris regionis illius,

21. Mais le Seigneur le livra entre les mains d'Israël avec toute son armée; et Israël le défit, et se rendit maître de toutes les terres des Amorrhéens qui habitoient en ce pays-là,

22. Et universos fines ejus, de Arnon usque Jaboc et de solitudine usque ad Jordanem.

22. Et de tout ce qui étoit renfermé dans leurs limites, depuis l'Arnon jusqu'à Jaboc et depuis le désert jusqu'au Jourdain.

23. Dominus ergò Deus Israel subvertit Amorrhæum, pugnante contra illum populo suo Israel : et tu nunc vis possidere terram ejus?

23. Ainsi le Seigneur le Dieu d'Israël a ruiné les Amorrhéens lorsque les Israélites, qui étoient son peuple, combattoient contre eux; et vous prétendez maintenant que les terres que possède le peuple de Dieu vous appartiennent?

24. Nonne ea quæ possidet Chamos deus tuus (*a*) tibi jure debentur? quæ autem Dominus Deus noster vi-

24. Ne croyez-vous pas avoir droit de posséder ce qui appartient à Chamos votre dieu? il est de même bien juste que nous possédions ce que le Sei-

(*a*) *S. Script. prop.*, *P.* II, n° II. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Chamos*; et *Traité de la Rel.*, 2ᵉ partie, ch. 5, art. I, § VI, et art. V, § XV. — *Lettres de quelq. Juifs*, t. I, p. 342 et suiv. — *Bible vengée*, *Nombres*, note XI, 2°.

Avant l'ère chr. vulg. 1133.

gneur notre Dieu s'est acquis par ses victoires ; "

Num. XXII. 2. 25. A moins peut-être que vous ne soyez au-dessus de Balac, fils de Séphor, roi de Moab, et que vous ne puissiez montrer qu'il se soit plaint des Israélites, ou qu'il leur ait *pour cela* déclaré la guerre,

26. Tant qu'Israël a habité dans Hésébon et dans ses villages, dans Arsoër et dans les villages qui en dépendent, ou dans toutes les villes qui sont le long du Jourdain, pendant trois cents ans. D'où vient que pendant tout ce temps-là vous n'avez fait aucune démarche pour rentrer dans ces droits *prétendus?*

27. Ce n'est donc point moi qui vous fais injure, mais c'est vous qui me la faites en me déclarant une guerre injuste. Que le Seigneur soit notre arbitre, et décide aujourd'hui ce différend entre Israël et les enfans d'Ammon.

28. Mais le roi des enfans d'Ammon ne voulut point se rendre à ce que Jephthé lui avoit fait dire par ses ambassadeurs.

29. Après cela donc l'Esprit du Seigneur saisit Jephthé, de sorte qu'allant par le pays de Galaad, par celui de Manassé et par Maspha de Galaad, il passa jusqu'aux "enfans d'Ammon,

30. Et fit ce vœu au Seigneur : Seigneur, si vous livrez entre mes mains les enfans d'Ammon,

31. Je vous offrirai en holocauste le premier qui sortira de ma maison " et

ctor obtinuit, in nostram cedent possessionem ;

25. Nisi fortè melior es Balac filio Sephor, rege Moab, aut docere potes quòd jurgatus sit contra Israel, et pugnaverit contra eum,

26. Quando habitavit in Hesebon et viculis ejus, et in Aroer et villis illius, vel in cunctis civitatibus juxta Jordanem, per trecentos annos. Quare tanto tempore nihil super hâc repetitione tentastis?

27. Igitur non ego pecco in te, sed tu contra me malè agis indicens mihi bella non justa. Judicet Dominus, arbiter hujus diei, inter Israel et inter filios Ammon.

28. Noluitque acquiescere rex filiorum Ammon verbis Jephthe quæ per nuntios mandaverat.

29. Factus est ergò super Jephthe Spiritus Domini (*a*) : et circuïens Galaad et Manasse, Maspha quoque Galaad, et inde transiens ad filios Ammon,

30. Votum vovit Domino dicens : Si tradideris filios Ammon in manus meas,

31. Quicumque primus fuerit egressus de foribus

(*a*) *Lettres de quelques Juifs*, t. II, p. 263.

" ℣ 24. Hébr. autr. : « Ne croyez-vous pas avoir droit de posséder le pays dont *vous prétendez que* Chamos, votre dieu, a chassé pour vous les habitans? et n'avons-nous pas droit aussi de posséder le pays dont le Seigneur notre Dieu a chassé de devant nous les habitans? » Le pays que possédoient les Ammonites et les Moabites avoit été autrefois habité par les Emim. *Deut.* II. 10.

℣ 29. La particule *ad* est sous-entendue dans l'hébreu.

℣ 31. Hébr. litt. : « Le sortant qui sortira des portes de ma maison au-devant de moi lorsque je reviendrai en paix *du pays* des enfans d'Ammon sera au Sei-

Avant l'ère chr. vulg. 1133.

domûs meæ mihique occurrerit revertenti cum pace a filiis Ammon, eum holocaustum offeram Domino (a).

32. Transivitque Jephthe ad filios Ammon ut pugnaret contra eos. Quos tradidit Dominus in manus ejus;

33. Percussitque ab Aroer usque dum veniat in Mennith, viginti civitates, et usque ad Abel, quæ est vineis consita, plagâ magnâ nimis : humiliatique sunt filii Ammon a filiis Israel.

34. Revertente autem Jephthe in Maspha domum suam, occurrit ei unigenita filia sua cum tympanis et choris; non enim habebat alios liberos.

35. Quâ visâ scidit vestimenta sua, et ait Heu! me, filia mea, decepisti me, et ipsa decepta es; aperui enim os meum ad Dominum, et aliud facere non potero.

qui viendra au-devant de moi lorsque je retournerai victorieux du pays des enfans d'Ammon.

32. Jephthé passa ensuite dans les terres des enfans d'Ammon pour les combattre, et le Seigneur les livra entre ses mains.

33. Il prit et ravagea vingt villes, depuis Aroër " jusqu'à Mennith et jusqu'à Abel, qui est planté de vignes. Les enfans d'Ammon perdirent dans cette défaite un grand nombre d'hommes, et furent désolés par les enfans d'Israël.

34. Mais lorsque Jephthé revenoit à Maspha dans sa maison, sa fille unique " (car il n'avoit point eu d'autres enfans qu'elle,) vint au-devant de lui en dansant au son des tambours. "

35. Jephthé l'ayant vue déchira ses vêtemens, et lui dit : Hélas! ma fille, vous m'avez trompé, et vous vous êtes trompée vous-même, *puisqu'en venant au-devant de moi pour me témoigner votre joie vous me causez, et à vous aussi, la plus horrible tristesse;"* car j'ai fait vœu au Seigneur *de lui offrir ce qui se présenteroit à moi*, et je

(a) *S. Scrip. prop.*, *P.* II, *n*° 23-26. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Jephthé*; et *Traité de la Rel.*, 2e partie, ch. 5, art. 2, § XVII. — *Rép. crit.*, *Juges*, art. *Vœu de Jephthé*. — *Bible vengée*, *Juges*, note 9. — *Lettres de quelques Juifs*, t. II, p. 258.

gneur, et (*ou bien* ou) je l'offrirai en holocauste. » Voy. dans ce volume la *Dissertation sur le vœu de Jephté*. — (Idoménée, roi de Crète, promit à son retour de Troie d'immoler aux dieux le premier objet qu'il rencontreroit. La première personne qui se présente c'est son fils! Voyez le commentaire de Servius sur l'Enéide, III, 121, et XI. DRACH.)

℣ 33. *Aroer*, au midi sur l'Arnon. — *Mennith*, au nord, à quatre milles d'Hésébon. — *Abel*, vers l'orient, à douze milles de Gadara.

℣ 34. Hébr. litt. : *non erat illi ex se filius*; « il n'avoit point de fils né de lui. » Sa femme en avoit peut-être d'un premier mariage.

Ibid. Voyez la *Dissertation sur les instrumens de musique des Hébreux*, t. XI.

℣ 35. Hébr. autr. : « Vous m'avez jeté dans le trouble; vous êtes parmi ceux qui m'ont troublé. »

Avant l'ère chr. vulg. 1133.

ne puis faire autre chose que ce que j'ai promis.

36. Sa fille lui répondit : Mon père, si vous avez fait vœu au Seigneur faites de moi tout ce que vous avez promis; après la grâce que vous avez reçue de prendre la vengeance de vos ennemis et d'en remporter une si grande victoire, *il est juste de vous acquitter de ce que vous devez à Dieu.*

36. Cui illa respondit : Pater mi, si aperuisti os tuum ad Dominum fac mihi quodcumque pollicitus es, concessâ tibi ultione atque victoriâ de hostibus tuis.

37. Accordez-moi seulement, ajouta-t-elle, la prière que je vous fais : laissez-moi aller sur les montagnes pendant deux mois, afin que je pleure ma virginité" avec mes compagnes.

37. Dixitque ad patrem : Hoc solum mihi præsta quod deprecor : dimitte me ut duobus mensibus circumeam montes, et plangam virginitatem meam cum sodalibus meis.

38. Jephthé lui répondit : Allez. Et il la laissa libre pendant ces deux mois. Elle alloit donc avec ses compagnes et ses amies, et elle pleuroit sa virginité sur les montagnes.

38. Cui ille respondit : Vade. Et dimisit eam duobus mensibus. Cùmque abiisset cum sociis ac sodalibus suis, flebat virginitatem suam in montibus.

39. Après les deux mois elle revint trouver son père, et il accomplit ce qu'il avoit voué à l'égard de sa fille, qui *en effet* ne connut point d'homme, *et qui, en s'immolant volontairement à Dieu, fit que le vœu indiscret de son père devint un sacrifice agréable au Seigneur.* De là vint la coutume, qui s'est toujours observée depuis en Israël,

39. Expletisque duobus mensibus reversa est ad patrem suum, et fecit ei sicut voverat, quæ ignorabat virum. Exinde mos increbruit in Israel et consuetudo servata est

40. Que toutes les filles d'Israël s'assemblent une fois l'année pour pleurer la fille de Jephthé de Galaad pendant quatre jours.

40. Ut post anni circulum conveniant in unum filiæ Israel et plangant filiam Jephthe Galaaditæ diebus quatuor.

℣ 37. On regardoit comme un malheur de n'être point marié ou de n'avoir point d'enfans. Ce préjugé étoit commun dans l'antiquité. Electre se plaint amèrement dans Sophocle de n'avoir point d'enfant et de n'être pas mariée : Ἄτεκνος, τάλαιν' ἀνύμφευτος αἰὲν οἰχνῶ. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1133.

CHAPITRE XII.

Guerre entre Ephraïm et Galaad. Mort de Jephthé. Abésan, Ahialon, Abdon, juges d'Israël.

1. Ecce autem in Ephraim orta est seditio; nam transeuntes contra aquilonem dixerunt ad Jephthe: Quare, vadens ad pugnam contra filios Ammon, vocare nos noluisti ut pergeremus tecum? Igitur incendemus domum tuam.

2. Quibus ille respondit: Disceptatio erat mihi et populo meo contra filios Ammon vehemens; vocavique vos ut præberetis mihi auxilium, et facere noluistis.

3. Quod cernens posui animam meam in manibus meis, transivique ad filios Ammon et tradidit eos Dominus in manus meas. Quid commerui ut adversùm me consurgatis in prælium?

4. Vocatis itaque ad se cunctis viris Galaad, pugnabat contra Ephraim; percusseruntque viri Galaad Ephraim, qui dixerat: Fugitivus est Galaad de E-

1. Cependant il s'éleva une sédition dans la tribu d'Ephraïm; car ceux de cette tribu passant vers le septentrion" dirent à Jephthé: Pourquoi n'avez-vous point voulu nous appeler lorsque vous alliez combattre les enfans d'Ammon, afin que nous y allassions avec vous? *Vous nous avez étrangement méprisés dans cette occasion.* Nous allons donc mettre le feu à la maison *pour nous en venger.*"

2. Jephthé leur répondit: Nous avions *depuis long-temps* une grande guerre, mon peuple et moi, contre les enfans d'Ammon; je vous ai priés *dès le commencement* de nous donner secours, et vous n'avez pas voulu le faire.

3. Ce qu'ayant vu," j'ai exposé ma vie, j'ai marché *avec très-peu de monde* contre les enfans d'Ammon, *qui avoient une armée nombreuse;* et le Seigneur me les a livrés entre les mains. Qu'ai-je fait en tout cela qui mérite que vous veniez me faire la guerre?

4. *Cette excuse si juste et si raisonnable ne satisfit point les enfans d'Ephraïm, et* Jephthé *fut obligé de recourir à la force pour repousser leur violence.* Ayant donc fait assembler tous ceux de Galaad il combattit contre

ỷ 1. Quelques exemplaires de la version des Septante conservent ici le nom hébreu *Sephona*, comme étant un nom de lieu; ce pourroit être le même que *Saphon*, sur le Jourdain, du côté de l'orient, *Jos.* XIII. 27.

Ibid. Hébr.: « Nous allons brûler votre maison, et vous avec elle. »

ỷ 2 et 3. Hébr.: « J'ai crié vers vous, et vous ne m'avez point sauvé de leurs mains, (c'est-à-dire des enfans d'Ammon,) et voyant que vous ne me secouriez pas j'ai mis mon âme dans ma main. » Cette dernière phrase est un hébraïsme pour dire *j'ai bravé la mort.* Conférez le texte I *Sam.*, XIX, 5; XXVIII, 21; *Ps.* CXIX, 109; *Job*, XIII, 14. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1133.

Ephraïm, et ceux de Galaad défirent ceux d'Ephraïm, qui disoient, *en insultant à Jephthé et à son peuple :* Galaad est un fugitif d'Ephraïm *et* qui demeure au milieu d'Ephraïm et de Manassé, *séparé de ces deux tribus, qui le regardent avec mépris.*"

phraim, et habitat in medio Ephraim et Manasse.

5. Mais ceux de Galaad *se vengèrent bien de ces insultes ; car ils* se saisirent des gués du Jourdain par où ceux d'Ephraïm devoient repasser dans leur pays ; et lorsque quelqu'un d'Ephraïm, fuyant de la bataille, venoit sur le bord de l'eau, et disoit à ceux de Galaad, Je vous prie de me laisser passer, ils lui disoient : N'êtes-vous pas Ephrathéen ? Et lui répondant que non,

5. Occupaveruntque Galaaditæ vada Jordanis per quæ Ephraim reversurus erat. Cùmque venisset ad ea de Ephraim numero fugiens, atque dixisset, Obsecro ut me transire permittatis, dicebant ei Galaaditæ : Numquid Ephrathæus es ? quo dicente, Non sum,

6. Ils lui répliquoient : Dites donc Schibboleth," qui signifie un épi, et comme, en prononçant Sibboleth, "il ne pouvoit pas bien exprimer la première lettre de ce nom, ils le prenoient aussitôt et le tuoient au passage du Jourdain, de sorte qu'il y eût quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm qui furent tués ce jour-là."

6. Interrogabant eum : Dic ergò Scibboleth. (Quod interpretatur spica.) Qui respondebat, Sibboleth, eâdem litterâ spicam exprimere non valens. Statimque apprehensum jugulabant in ipso Jordanis transitu. Et ceciderunt in illo tempore de Ephraim quadraginta duo millia (*a*).

(*a*) *Bible vengée, Juges*, note 10. — *Lettres de quelq. Juifs.*, t. 1, p. 50.

℣ 4. Autr. : « Galaad est un fugitif d'Ephraïm : *il s'est séparé de ses frères, et n'a pas pris son partage au milieu d'eux.* Galaad est entre Ephraïm et Manassé, *séparé et méconnu de l'un et de l'autre.* »

℣ 6. *Schibboleth*, en le prononçant comme nous prononçons en français *schisme.* — (J'ai eu déjà occasion de faire remarquer que les Grecs et les Latins n'ayant pas dans leur langue respective le son de notre *ch* dans *chercher*, le rendent constamment par ς et par *s*. L'embarras des interprètes latins et grecs est grand ici. Les ό ont recours à une circonlocution : « εἴπον δὴ στάχυς. » La différence de *schibboleth* et *sibboleth* est marquée dans le chaldéen par שׁ et ס, dans le syriaque par ܫ et ܣ, dans l'arabe par ش et س. (Dr.)

Ibid. Sibboleth signifie fleuve, rivière, torrent. (Drach.)

Ibid. Toutes les langues orientales, et particulièrement l'arabe, ont un grand nombre de prononciations diverses qui changent dans chaque contrée. Le roi des Hamjares dit à un Arabe étranger : *Theb*, c'est-à-dire *Asseyez-vous ;* mais ce mot tel que le prononça le roi signifie dans le pays de l'Arabe étranger, *sautez :* il sauta donc d'un lieu assez élevé, et se blessa grièvement. On distingue encore dans la Synagogue moderne plusieurs manières différentes de prononcer l'hébreu. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1133.

7. Judicavit itaque Jephthe Galaadites Israel sex annis; et mortuus est, ac sepultus in civitate suâ Galaad.

7. Jephthé de Galaad jugea donc le peuple d'Israël pendant six ans; et il mourut ensuite, et fut enseveli dans sa ville de Galaad."

8. Post hunc judicavit Israel Abesan de Bethlehem.

8. Abesan de Bethléhem fut après lui juge d'Israël.

9. Qui habuit triginta filios, et totidem filias, quas, emittens foràs, maritis dedit, et ejusdem numeri filiis suis accepit uxores, introducens in domum suam. Qui septem annis judicavit Israel,

9. Il avoit trente fils et autant de filles; il fit sortir celles-ci de sa maison en les mariant, et il fit venir autant de filles, qu'il donna pour femmes à ses fils; et après avoir jugé Israël pendant sept ans

10. Mortuusque est, ac sepultus in Bethlehem.

10. Il mourut, et fut enseveli dans Bethléem.

11. Cui successit Ahialon Zabulonites, et judicavit Israel decem annis,

11. Ahialon de Zabulon lui succéda, et jugea Israël pendant dix ans; 1120.

12. Mortuusque est, ac sepultus in Zabulon.

12. Et étant mort il fut enseveli dans Zabulon.

13. Post hunc judicavit Israel Abdon filius Illel, Pharathonites.

13. Abdon, fils d'Illel, de Pharathon," fut après lui juge d'Israël. 1110.

14. Qui habuit quadraginta filios, et triginta ex his nepotes, ascendentes super septuaginta pullos asinarum. Et judicavit Israel octo annis,

14. Il eut quarante fils, et de ceux-ci trente petits-fils, qui montoient tous sur soixante-dix poulains d'ânesse." Il jugea Israël pendant huit ans;

15. Mortuusque est, ac sepultus in Pharathon terræ Ephraim, in monte Amalec.

15. Et étant mort il fut enseveli à Pharathon, au pays d'Ephraïm, sur la montagne d'Amalec. 1102.

℣ 7. On lit dans l'hébreu *in civitatibus*, ce qui signifie *in unâ ex civitatibus*. Les Septante et la Vulgate portent *in civitate suâ*.

℣ 13. Voyez au verset 15.

℣ 14. Voyez au chapitre x, verset 4.

CHAPITRE XIII.

Servitude des Israélites sous les Philistins. Naissance de Samson (*a*).

1. Rursumque filii Israel fecerunt malum in conspe-

1. Les enfans d'Israël commirent le mal aux yeux du Seigneur, qui les 1151. *Sup.* x. 6.

(*a*) Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Samson*. — *Bible vengée*, *Juges*, note 11.

Avant l'ère chr. vulg. 1151.

livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans, *depuis la mort de Jaïr jusqu'à leur entière délivrance procurée par Samuël.*"

2. Or il y avoit un homme de Saraa," de la race de Dan, nommé Manué, dont la femme étoit stérile.

Gen. xvi. 11. 1 Reg. i. 20. Luc. i. 31.

3. Et l'ange du Seigneur apparut à sa femme, et lui dit: Vous êtes stérile et sans enfans; mais vous concevrez, *par un effet de la puissance de Dieu*, et vous enfanterez un fils *qui lui sera consacré d'une manière toute particulière.*

4. Prenez donc bien garde à ne point boire de vin ni rien de ce qui peut enivrer, et à ne manger rien d'impur *et qui soit défendu par la loi,*

5. Parce que vous concevrez et vous enfanterez un fils sur la tête duquel le rasoir ne passera point; car il sera

Num. vi. 5.

Nazaréen, *consacré* à Dieu dès son enfance et dès le ventre de sa mère, et c'est lui qui commencera" de délivrer Israël de la main des Philistins.

6. Etant donc venue trouver son mari elle lui dit: Il est venu à moi un homme de Dieu, qui avoit un visage d'ange et qui étoit terrible à voir. Je lui ai demandé qui il étoit, d'où il venoit et comment il s'appeloit, et il n'a pas voulu me le dire;"

7. Mais voici ce qu'il m'a dit: Vous concevrez et vous enfanterez un fils: prenez bien garde à ne point boire de vin ni rien de ce qui peut enivrer, et à ne manger rien d'impur; car l'enfant sera Nazaréen, *consacré* à Dieu dès son

ctu Domini, qui tradidit eos in manu Philisthinorum quadraginta annis.

2. Erat autem quidam vir de Saraa et de stirpe Dan nomine Manue, habens uxorem sterilem.

3. Cui apparuit angelus Domini, et dixit ad eam: Sterilis es et absque liberis, sed concipies et paries filium.

4. Cave ergò ne bibas vinum ac siceram, nec immundum quidquam comedas,

5. Quia concipies et paries filium cujus non tanget caput novacula; erit enim Nazaræus Dei ab infantiâ suâ et ex matris utero, et ipse incipiet liberare Israel de manu Philisthinorum,

6. Quæ cùm venisset ad maritum suum dixit ei: Vir Dei venit ad me, habens vultum angelicum, terribilis nimis. Quem cùm interrogassem quis esset et unde venisset et quo nomine vocaretur, noluit mihi dicere,

7. Sed hoc respondit: Ecce concipies et paries filium: cave ne vinum bibas nec siceram, et ne aliquo vescaris immundo; erit enim puer Nazaræus Dei ab in-

℣ 1. Voyez ce qui a été dit de ce texte dans la *Dissertation sur le troisième âge*, tom. iv.

℣ 2. Ville de la tribu de Dan, *Jos.*, xix. 41.

℣ 5. Leur parfaite délivrance ne s'exécuta que sous Samuël.

℣ 6. Hébr.: « Je ne lui ai point demandé d'où il étoit, et il ne m'a pas dit son nom. »

Avant l'ère chr. vulg. 1151.

fantia suâ, ex utero matris suæ usque ad diem mortis suæ.

enfance et depuis le ventre de sa mère jusqu'au jour de sa mort.

8. Oravit itaque Manue Dominum, et ait: Obsecro, Domine, ut vir Dei quem misisti veniat iterum, et doceat nos quid debeamus facere de puero qui nasciturus est.

8. Manué pria donc le Seigneur, et lui dit : Seigneur, je vous prie que l'homme de Dieu que vous avez envoyé *à ma femme* vienne encore, afin qu'il nous apprenne ce que nous devons faire de cet enfant qui doit naître *de nous*.

9. Exaudivitque Dominus deprecantem Manue, et apparuit rursum angelus Dei uxori ejus sedenti in agro; Manue autem maritus ejus non erat cum eâ. Quæ, cùm vidisset angelum,

9. Le Seigneur exauça la prière de Manué, et l'ange du Seigneur apparut encore à sa femme lorsqu'elle étoit assise dans les champs. Manué son mari n'étoit pas alors avec elle.

10. Festinavit et cucurrit ad virum suum, nuntiavitque ei dicens: Ecce apparuit mihi vir quem antè videram.

10. Ayant donc vu l'ange elle courut vite à son mari, et lui dit : Voilà ce même homme que j'avois vu auparavant, qui m'est encore apparu."

11. Qui surrexit, et secutus est uxorem suam; veniensque ad virum dixit ei: Tu es qui locutus es mulieri? Et ille respondit: Ego sum.

11. Manué se leva aussitôt, et suivit sa femme;" et étant venu vers cet homme il lui dit : Est-ce vous qui avez parlé à cette femme? Il lui répondit : C'est moi.

12. Cui Manue, Quando, inquit, sermo tuus fuerit expletus, quid vis ut faciat puer? aut a quo se observare debebit?

12. Manué lui dit : Quand ce que vous avez prédit sera accompli, que voulez-vous que fasse l'enfant et de quoi devra-t-il s'abstenir?"

13. Dixitque angelus Domini ad Manue: Ab omnibus quæ locutus sum uxori tuæ abstineat se;

13. L'ange du Seigneur répondit à Manué : Qu'il" s'abstienne de tout ce que j'ai marqué à votre femme;

℣ 10. Hébr. : « Et l'homme qui est venu à moi en ce jour. »

℣ 11. Le Talmud (Traités *Berahhot*, fol. 61 r., *Gnérubin*, fol. 18 v.) *enseigne* que Manué n'étoit qu'un rustre, (ע״ה) parce qu'il a laissé passer sa femme devant lui. Le Talmud dit (*Ibid.*) que celui qui se trouve derrière sa femme, fût-ce même sur un pont, doit la pousser de côté pour passer devant. « J'aimerois mieux, ajoute le galant rabbi Yohhanan, marcher derrière un lion que derrière une femme! » (Drach.)

℣ 12. Hébr. : « Que faut-il observer à l'égard de ce garçon? (Mot à mot : *Quodnam erit jus pueri?*) et que doit-il faire lui-même? » (Drach.)

℣ 13 et 14. Les langues orientales ayant des formes particulières pour le masculin et pour le féminin de la troisième personne des verbes, on voit ici

Avant l'ère chr. vulg. 1151.

14. Qu'il ne mange rien de ce qui naît de la vigne, qu'il ne boive ni vin ni rien de ce qui peut enivrer, qu'il ne mange rien d'impur, et qu'il accomplisse et garde avec soin ce que j'ai ordonné à son sujet.

15. Manué dit à l'ange du Seigneur: Je vous prie de m'accorder ce que je vous demande, et de permettre que nous vous préparions un chevreau.

16. L'ange lui répondit: Quelque instance que vous me fassiez je ne mangerai point de votre pain, mais si vous voulez faire un holocauste offrez-le au Seigneur. Or Manué ne savoit pas que ce fût l'ange du Seigneur.

17. Et il lui dit: Comment vous appelez-vous, afin que nous puissions vous honorer *et vous marquer notre reconnoissance*" si vos paroles s'accomplissent?

Gen. XXXII. 29.

18. L'ange lui répondit: Pourquoi demandez-vous à savoir mon nom, qui est admirable?"

19. Manué *ayant entendu cette parole ne pensa plus qu'à faire ce que l'ange lui avoit dit. Il* prit donc le chevreau avec les libations, les mit sur une pierre, et les offrit au Seigneur, qui est l'auteur des œuvres miracu-

14. Et quidquid ex vineâ nascitur non comedat, vinum et siceram non bibat, nullo vescatur immundo; et quod ei præcepi impleat atque custodiat.

15. Dixitque Manue ad angelum Domini: Obsecro te ut acquiescas precibus meis, et faciamus tibi hædum de capris.

16. Cui respondit angelus: Si me cogis, non comedam panes tuos; si autem vis holocaustum facere, offer illud Domino. Et nesciebat Manue quòd angelus Domini esset.

17. Dixitque ad eum: Quod est tibi nomen, ut si sermo tuus fuerit expletus honoremus te?

18. Cui ille respondit: Cur quæris nomen meum, quod est mirabile?

19. Tulit itaque Manue hædum de capris et libamenta, et posuit super petram offerens Domino, qui facit mirabilia; ipse autem et uxor ejus intuebantur.

par l'hébreu, le chaldaïque, le syriaque et l'arabe que les verbes *abstineat*, *comedat*, *bibat*, *impleat* et *custodiat* de la Vulgate se rapportent à la femme de Manué. Nos traducteurs français De Sacy et De Carrières ont donc a tort rendu ces verbes par le masculin: *qu'il s'abstienne*, etc.

Walton tombe ici dans une étrange méprise. Comme dans le chaldaïque la troisième personne du féminin au futur est toujours semblable à la seconde du masculin, il rend les verbes de la version chaldéenne comme s'ils étoient effectivement à cette dernière personne! Le relevé de ses balourdises pourroit former un assez gros volume. On voit bien que ce ministre anglican n'a pas toujours commencé son travail par un *Veni*, *Sancte Spiritus*. (DRACH.)

℣ 17. L'hébreu pourroit encore se traduire ainsi: « afin que nous puissions » vous honorer (c'est-à-dire obéir) lorsqu'un ordre nous sera transmis de votre » part; » ou: « afin que nous puissions vous honorer lorsqu'il sera fait mention » de vous. » (DRACH.)

℣ 18. L'hébreu פלאי signifie *mirabile* ou *occultum*, merveilleux *ou* mystérieux.

Avant l'ère chr. vulg. 1151.

leuses; et il considéroit, lui et sa femme, ce qui en arriveroit."

20. Cùmque ascenderet flamma altaris in cœlum, angelus Domini pariter in flammâ ascendit. Quod cùm vidissent Manue et uxor ejus proni ceciderunt in terram;

20. Alors la flamme *sortant tout d'un coup* de *la pierre, qui étoit comme* l'autel *du sacrifice, et* montant vers le ciel, l'ange du Seigneur y monta aussi au milieu des flammes; ce que Manué et sa femme ayant vu ils tombèrent le visage contre terre;

21. Et ultrà eis non apparuit angelus Domini. Statimque intellexit Manue angelum Domini esse;

21. Et l'ange du Seigneur disparut de devant leurs yeux. Manué reconnut aussitôt que c'étoit l'ange du Seigneur,

22. Et dixit ad uxorem suam: Morte moriemur, quia vidimus Deum.

22. Et il dit à sa femme: Nous mourrons certainement, car nous avons vu Dieu."

23. Cui respondit mulier: Si Dominus nos vellet occidere, de manibus nostris holocaustum et libamenta non suscepisset, nec ostendisset nobis hæc omnia, neque ea quæ sunt ventura dixisset.

23. Sa femme lui répondit: Si le Seigneur vouloit nous faire mourir il n'auroit pas reçu de nos mains l'holocauste et les libations que nous lui avons offertes, il ne nous auroit point fait voir toutes ces choses, et il ne nous auroit point prédit ce qui doit *nous* arriver."

24. Peperit itaque filium, et vocavit nomen ejus Samson. Crevitque puer, et benedixit ei Dominus.

24. La femme de Manué mit donc au monde un fils qu'elle appela Samson, *c'est-à-dire Soleil, marquant par là l'éclat qu'il devoit avoir dans Israël et le bien qu'il devoit lui procurer.* L'enfant crût, et le Seigneur le bénit;

25. Cœpitque Spiritus Domini esse cum eo in castris Dan inter Saraa et Esthaol.

25. Et l'Esprit du Seigneur commença d'être avec Samson *et de faire paroître sa force* lorsqu'il étoit dans *le lieu appelé* le camp de Dan", entre Saraa et Esthaol."

ỳ 19. Hébr. litt.: *Et posuit super petram Domino, et mirabilem se præstitit agendo; Manue autem et uxor ejus videbant.*

ỳ 22. Hébr. autr.: « Nous avons vu un ange. » *Supr.* ỳ 21.

ỳ 23. Hébr.: « et maintenant il ne nous auroit pas fait entendre ces paroles *que nous avons entendues.* »

ỳ 25. Voyez l'origine de ce nom au chapitre XVIII, verset 12.

Ibid. L'une et l'autre de la tribu de Dan. *Jos.* XIX. 41.

Avant l'ère chr. vulg. 1135.

CHAPITRE XIV.

Samson épouse une Philistine. Elle le trahit; il la quitte, et se retire chez son père.

1. Alors Samson descendit à Thamnatha, *ville de la tribu de Dan;*" et y ayant vu une femme entre les filles des Philistins, *qui s'étoient rendus maîtres de cette ville*,

2. Il revint trouver son père et sa mère, et leur dit : J'ai vu dans Thamnatha une femme d'entre les filles des Philistins; je vous prie de me la faire donner pour épouse.

3. Son père et sa mère lui dirent : N'y a-t-il point de femme parmi toutes les filles de vos frères et parmi tout notre " peuple pour vouloir, *contre les défenses de la loi,* prendre une femme d'entre les Philistins, qui sont incirconcis? Samson dit à son père : Donnez-moi celle-là, parce qu'elle m'a plu quand je l'ai vue.

4. Or son père et sa mère ne savoient pas que ceci se faisoit par l'ordre de Dieu, et qu'il cherchoit une occasion pour perdre les Philistins; " car en ce temps-là les Philistins dominoient sur le peuple d'Israël.

5. Samson vint donc avec son père et sa mère à Thamnatha. Et lorsqu'ils furent arrivés aux vignes qui sont près de la ville, il parut tout d'un coup un jeune lion furieux et rugissant, qui vint au-devant de Samson;

6. Mais l'esprit du Seigneur se saisit

1. Descendit ergò Samson in Thamnatha, vidensque ibi mulierem de filiabus Philisthiim (*a*)

2. Ascendit, et nuntiavit patri suo et matri suæ dicens : Vidi mulierem in Thamnatha de filiabus Philisthinorum; quam quæso ut mihi accipiatis uxorem.

3. Cui dixerunt pater et mater sua : Numquid non est mulier in filiabus fratrum tuorum et in omni populo meo, quia vis accipere uxorem de Philisthiim, qui incircumcisi sunt? Dixitque Samson ad patrem suum : Hanc mihi accipe, quia placuit oculis meis.

4. Parentes autem ejus nesciebant quòd res a Domino fieret, et quæreret occasionem contra Philisthiim; eo enim tempore Philisthiim dominabantur Israeli.

5. Descendit itaque Samson cum patre suo et matre in Thamnatha. Cùmque venissent ad vineas oppidi, apparuit catulus leonis sævus et rugiens, et occurrit ei;

6. Irruit autem Spiritus

a) *Bible vengée, Juges*, note XII.

ỳ 1. Voyez au livre de Josué, XIX, 43.
ỳ 3. Hébr. et Vulg. litt., *meo;* syriaq. et arab., *tuo.*
ỳ 4. Hébr. : « et qu'il cherchoit une occasion de la part des Philistins. »

Avant l'ère chr. vulg. 1135.

Domini in Samson (*a*), et dilaceravit leonem quasi hædum, in frusta discerpens, nihil omnino habens in manu : et hoc patri et matri noluit indicare.

de Samson, qui déchira le lion comme il auroit déchiré un chevreau, et le mit en pièces sans avoir rien dans la main "; et il affecta de n'en rien dire à son père ni à sa mère. "

7. Descenditque et locutus est mulieri quæ placuerat oculis ejus.

7. Il vint ensuite parler à la femme qui lui avoit plu, *et lui fit des propositions de mariage, qu'elle accepta.*

8. Et post aliquot dies revertens ut acciperet eam, declinavit ut videret cadaver leonis, et ecce examen apum in ore leonis erat ac favus mellis (*b*).

8. Et quelques jours après " il revint pour l'épouser; et, s'étant détourné du chemin pour voir le corps du lion qu'il avoit tué, il trouva un essaim d'abeilles dans la gueule du lion, et un rayon de miel *qu'elles y avoient fait.*

9. Quem cùm sumpsisset in manibus, comedebat in viâ; veniensque ad patrem suum et matrem dedit eis partem, qui et ipsi comederunt, nec tamen eis indicare voluit quòd mel de corpore leonis assumpserat.

9. Il prit ce rayon de miel entre ses mains, et en mangeoit en allant. Lorsqu'il fut arrivé où étoient son père et sa mère il leur en donna une partie, qu'ils mangèrent; mais il ne voulut pas cependant leur découvrir qu'il avoit pris ce miel dans la gueule du lion mort.

10. Descendit itaque pater ejus ad mulierem, et fecit filio suo Samson convivium. Sic enim juvenes facere consueverant.

10. Son père vint donc chez cette femme, et fit un festin *de sept jours* " pour son fils Samson, selon la coutume que les jeunes gens avoient alors.

11. Cùm ergò cives loci illius vidissent eum, dede-

11. Les habitans de cette ville l'ayant vu lui donnèrent, pour l'ac-

(*a*) *S. Script. prop.*, *P.* II, *n*° 29-31. — *Glasii Philol. Sacra*, p. 592 et 1432. — *Bible vengée*, *Juges*, note 12. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Samson*, et *Traité de la Rel.*, 2[e] partie, chap. VI, art. I, § X. — (*b*) *S. Script. prop.*, *P.* II, *n*° 27-28. — Ugolin, *Thesaur. Antiquitat. Sacrar.*, t. XXIX, p. 247 de l'édit. de Venise, 1765. — *Rép. crit.*, *Juges*, art. *Miel du lion.* — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Samson;* et *Traité de la Rel.*, 2[e] partie, ch. VI, art. I, § X. — Stollberg, *Geschichte der Religion*, t. II, p. 292.

℣ 6. On sait avec quelle intrépidité les Arabes et les Abissins attaquent et poursuivent les lions. (Drach.)

Ibid. Ils n'ont pas été témoins de la lutte de leur fils, qui, comme Nazaréen, devoit faire le tour de la vigne pour ne pas s'exposer à la tentation de manger du raisin. (Drach.)

℣ 8. Hébr. : מימים, « long-temps après. » Conférez le texte *infrà*, XV, 1. (Drach.)

℣ 10. Ces mots sont dans le grec des Septante, qui, comme l'hébreu, rapporte ceci à Samson : « Samson fit là un festin de sept jours. »

Avant l'ère chr. vulg. 1135.

compagner *pendant la cérémonie de ses noces*, " trente jeunes hommes,

12. Auxquels Samson dit : Je vais vous proposer une énigme ; et si vous pouvez l'expliquer dans les sept jours du festin, je vous donnerai trente robes et autant de tuniques ; "

13. Si vous ne pouvez l'expliquer, vous me donnerez aussi trente robes et trente tuniques. Ils lui répondirent : Proposez votre énigme, afin que nous sachions ce que c'est.

14. Samson leur dit : La nourriture est sortie de celui qui mangeoit, et la douceur est sortie du fort. Ils ne purent pendant trois jours expliquer cette énigme, *ce qui les obligea dès le quatrième de recourir à la femme de Samson pour en découvrir le sens par son moyen : ils ne purent y réussir pendant plusieurs jours.*

15. *Enfin*, le septième jour s'approchant, " ils dirent à la femme de Samson : Gagnez votre mari par vos caresses, et faites qu'il vous " découvre ce que son énigme signifie ; si vous ne voulez pas le faire nous vous brûlerons, vous et toute la maison de votre père : est-ce que vous nous avez conviés à vos noces pour nous faire perdre nos habits ? "

16. Cette femme pleuroit donc *tous les jours* auprès de Samson, et se plaignoit de lui en disant : Vous me haïs-

runt ei sodales triginta ut essent cum eo ;

12. Quibus locutus est Samson : proponam vobis problema : quod si solveritis mihi intra septem dies convivii, dabo vobis triginta sindones et totidem tunicas ;

13. Sin autem non potueritis solvere, vos dabitis mihi triginta sindones et ejusdem numeri tunicas. Qui responderunt ei : Propone problema, ut audiamus.

14. Dixitque ei : De comedente exivit cibus, et de forti egressa est dulcedo. Nec potuerunt per tres dies propositionem solvere.

15. Cùmque adesset dies septimus, dixerunt ad uxorem Samson : Blandire viro tuo, et suade ei ut indicet tibi quid significet problema ; quod si facere nolueris, incendemus te et domum patris tui : an idcirco vocastis nos ad nuptias ut spoliaretis ?

16. Quæ fundebat apud Samson lacrymas, et querebatur dicens : Odisti me

℣ 11. Voyez la *Dissertation sur les mariages des Hébreux*, à la tête du Cantique des Cantiques, tom. XI.

℣ 12. Hébr. litt. : *triginta sindones et triginta mutationes vestium.*

℣ 15. Version grecque : « Mais au quatrième jour. » — (Les rabbins disent également que c'étoit le septième jour de la semaine, (samedi,) mais quatrième seulement des réjouissances des noces ; car d'après le Talmud on doit fixer le mercredi pour la célébration du mariage des vierges. DRACH.)

Ibid. Hébr. : לנו, *nobis.*

Ibid. Hébr. litt. : « pour nous apauvrir. »

Avant l'ère chr. vulg. 1135.

et non diligis, idcirco problema quod proposuisti filiis populi mei non vis mihi exponere. At ille respondit : Patri meo et matri nolui dicere, et tibi indicare potero?

sez et vous ne m'aimez point; et c'est pour cela que vous ne voulez point m'expliquer l'énigme que vous avez proposée à ceux de mon peuple. Samson lui répondit : Je n'ai point voulu le dire à mon père et à ma mère, *comment* ″ vous le dirai-je?

17. Septem igitur diebus convivii flebat ante eum; tandemque die septimo, cùm ei esset molesta, exposuit. Quæ statim indicavit civibus suis.

17. Elle pleura ainsi auprès de lui pendant les *quatre derniers des* sept jours de festins; enfin le septième jour, vaincu par ses importunités, il lui découvrit l'énigme; et elle alla le redire aussitôt à ceux de sa ville.

18. Et illi dixerunt ei die septimo ante solis occubitum : Quid dulcius melle? et quid fortius leone? Qui ait ad eos : Si non arassetis in vitulâ meâ, non invenissetis propositionem meam.

18. Ces jeunes gens donc, avant que le soleil fût couché, vinrent dire à Samson : Qu'y a-t-il de plus doux que le miel, et de plus fort que le lion? Samson leur répondit : Si vous n'eussiez pas labouré avec ma génisse *et que vous n'eussiez pas employé ma femme pour découvrir mon secret*, vous n'eussiez jamais trouvé ce que mon énigme vouloit dire; *cependant je vous donnerai ce que je vous ai promis*.

19. Irruit itaque in eum Spiritus Domini (*a*), descenditque Ascalonem, et percussit ibi triginta viros, quorum ablatas vestes dedit iis qui problema solverant; iratusque nimis ascendit in domum patris sui.

19. En même temps l'Esprit du Seigneur saisit Samson; et, étant venu à Ascalon, ″ il y tua trente hommes, dont il prit les habits, et les donna à ceux qui avoient expliqué son énigme; et, étant dans une colère étrange *contre sa femme*, il revint dans la maison de *Manué* son père.

20. Uxor autem ejus accepit maritum unum de amicis ejus et pronubis.

20. Cependant sa femme, *se croyant abandonnée de son mari*, épousa un de ces jeunes hommes et de ses amis qui l'avoient accompagné à ses noces. ″

(*a*) *S. Script. prop.*, *P.* 11, *n°* 29-31.

ỳ 16. Ce mot est exprimé dans le chaldéen et dans l'arabe. L'interrogation qui se trouve dans la phrase et l'*et* du latin y suppléent parfaitement.

ỳ 19. Ville des Philistins à dix ou douze lieues de Thamnatha vers le midi.

ỳ 20. C'est-à-dire un de ces trente dont il est parlé au verset 11.

Avant l'ère chr. vulg. 1132.

CHAPITRE XV.

Samson met le feu aux moissons des Philistins (*a*). Il tue mille Philistins avec une mâchoire d'âne.

1. Peu de temps après, lorsque les jours de la moisson des blés étoient proches, Samson voulant aller voir sa femme lui apporta un chevreau; et lorsqu'il vouloit entrer en sa chambre, selon sa coutume, son *beau*-père l'en empêcha en disant :

2. J'ai cru que vous aviez de l'aversion pour votre femme : c'est pourquoi je l'ai donnée à un de vos amis. ″ Mais elle a une sœur qui est plus jeune et plus belle qu'elle, et je vous la donnerai pour femme au lieu d'elle.

3. Samson lui répondit : Désormais les Philistins n'auront plus sujet de se plaindre de moi si je leur rends le mal qu'ils m'ont fait *en m'ôtant ma femme et en la donnant à un autre.*

4. Après cela il alla prendre trois cents renards, *qui sont très-communs dans la Palestine;* il les lia *deux à deux*, l'un à l'autre par la queue, et y attacha des flambeaux; ″

5. Et, les ayant allumés, il chassa les renards afin qu'ils courussent de tous côtés. Les renards aussitôt allèrent courir au travers des blés des Philistins, et, y ayant mis le feu, les blés qui étoient déjà en gerbe et ceux qui étoient encore sur pied furent tous brûlés; et le feu même, se mettant dans

1. Post aliquantulum autem temporis, cùm dies triticeæ messis instarent, venit Samson invisere volens uxorem suam, et attulit ei hædum de capris. Cùmque cubiculum ejus solitò vellet intrare, prohibuit eum pater illius dicens :

2. Putavi quòd odisses eam, et ideo tradidi illam amico tuo. Sed habet sororem quæ junior et pulchrior illâ est; sit tibi pro eâ uxor.

3. Cui Samson respondit : Ab hâc die non erit culpa in me contra Philisthæos, faciam enim vobis mala.

4. Perrexitque, et cepit trecentas vulpes, caudasque earum junxit ad caudas, et faces ligavit in medio;

5. Quas igne succendens, dimisit ut hùc illùcque discurrerent. Quæ statim perrexerunt in segetes Philisthinorum. Quibus succensis, et comportatæ jam fruges et adhuc stantes in stipulâ concrematæ sunt, in

(*a*) *S. Script. prop., P.* II, *n* 32. — Morison, *Voy. de Jérus.*, l. II, ch. 31. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Samson;* et *Trait. de la Rel.*, 2[e] partie, chap. 6, art. 1, § X. — *Rép. critiq.*, *Juges*, art. *Renards de Samson.* — *Bible vengée*, *Juges*, note XIV.

℣ 2. Voyez au chapitre XIV, verset 20

℣ 4. C'est-à-dire des flambeaux de bois résineux.

Avant l'ère chr. vulg. 1132.

tantum ut vineas quoque et oliveta flamma consumeret.

6. Dixeruntque Philisthiim : Quis fecit hanc rem? Quibus dictum est : Samson, gener Thamnathæi, quia tulit uxorem ejus et alteri tradidit, hæc operatus est. Ascenderuntque Philisthiim, et combusserunt tam mulierem quàm patrem ejus.

7. Quibus ait Samson : Licèt hæc feceritis tamen adhuc ex vobis expetam ultionem, et tunc quiescam.

8. Percussitque eos ingenti plagâ, ita ut, stupentes, suram femori imponerent. Et descendens habitavit in speluncâ petræ Etam.

9. Igitur ascendentes

les vignes et " dans les plants d'oliviers, consuma tout. "

6. Alors les Philistins dirent : Qui a fait ce désordre? On leur répondit : C'est Samson, gendre d'un homme de Thamnatha, qui a fait tout ce mal, parce que son beau-père lui a ôté sa femme et l'a donnée à un autre. Et les Philistins, étant venus chez cet homme, brûlèrent la femme de Samson avec son père.

7. Alors Samson leur dit : Quoique vous ayez fait *cela pour me donner satisfaction*, je ne laisserai point néanmoins de me venger *encore* de vous ; " et après cela je demeurerai tranquille.

8. Il les battit ensuite, et en fit un si grand carnage que, mettant la jambe sur la cuisse, ils demeuroient tout interdits. " Après cela Samson demeura dans la caverne du rocher d'Etam. "

9. *Cependant* les Philistins *résolu-*

ỳ 5. Cette conjonction manque dans l'hébreu.

Ibid. Les Romains célébroient le 19 avril (XIV *Kal. Maj.*) une fête nommée *Vulpinalia*, en faisant périr dans le grand Cirque des renards enveloppés de paille et d'autres matières combustibles auxquelles on mettoit le feu. Rome païenne devoit cette pratique aux peuples de la Phénicie, chez qui elle perpétuoit la mémoire de la perte de leurs moissons. L'époque de cette fête, qui est précisément celle où les blés sont mûrs dans la Palestine, prouve son origine orientale.

Factum abiit, monumenta manent, ...

dit Ovide à cette occasion : (*Fast.* IV, 709.)

Utque luat pœnas gens hæc, (scilicet vulpium,) *cerealibus ardet,*
Quo-que modo segetes perdidit ipsa perit.

— Ajoutez à cela que les Romains étoient dans la persuasion que les abeilles naissent d'elles-mêmes dans le corps d'un taureau tué avec certaines cérémonies. C'est ce que nous apprend Virgile dans sa charmante fable d'Aristée. (Dr.)

ỳ 7. Hébr. litt. : « Quoique vous ayez fait cela, *je ne suis point satisfait ;* mais je me vengerai sur vous. » Ces mots, *je ne suis point satisfait*, qui manquent dans l'hébreu, se trouvent dans quelques exemplaires de la version des Septante.

ỳ 8. Hébr. litt. : *et percussit eos, crus unà cum femore.* Cet hébraïsme signifie *faire un grand carnage.* (Drach.)

Ibid. Hébr. autr. : « sur le rocher d'Etam. » Il y avoit une ville d'Etam dans la tribu de Siméon, voisine de la tribu de Dan. 1 *Par.* IV. 32.

Avant l'ère chr. vulg. 1132.

rent de se venger de Samson et d'obliger les Juifs à le leur livrer. Etant donc venus *pour cela* dans le pays de Juda, *ils* se campèrent au lieu qui depuis fut appelé La Mâchoire, où leur armée fut mise en fuite.

10. Ceux de la tribu de Juda leur dirent : Pourquoi êtes-vous venus contre nous? Les Philistins leur répondirent : Nous sommes venus pour lier Samson, afin de lui rendre le mal qu'il nous a fait.

11. Alors trois mille hommes de la tribu de Juda vinrent à la caverne du rocher d'Etam, et dirent à Samson : Est-ce que vous ne saviez pas que nous sommes assujettis aux Philistins? Pourquoi les avez-vous traités de la sorte? *ne voyez-vous pas que cela ne peut servir qu'à rendre notre condition plus dure?* Il leur répondit : Je leur ai rendu le mal qu'ils m'ont fait.

12. — *Mais ce mal que vous leur avez rendu retombe sur nous si nous ne leur en faisons satisfaction.* Nous sommes *donc* venus, lui dirent-ils, pour vous lier et pour vous livrer entre les mains des Philistins, *qui exigent cela de nous.* — Jurez-moi, leur dit Samson, et promettez-moi que vous ne me tuerez point, *et je vous permettrai de me lier.*

13. Ils lui répondirent : Nous ne vous tuerons point, mais après vous avoir lié nous vous livrerons aux Philistins. Ils le lièrent donc de deux grosses cordes neuves, et le tirèrent du rocher d'Etam.

14. Et étant venus au lieu *qui fut depuis* appelé La Mâchoire, les Philistins vinrent au devant de lui avec de grands cris ; mais l'Esprit du Seigneur ayant saisi Samson, il rompit et mit en pièces les cordes dont il étoit lié,

Philisthiim in terram Juda castrametati sunt in loco qui postea vocatus est Lechi, id est Maxilla, ubi eorum effusus est exercitus.

10. Dixeruntque ad eos de tribu Juda : Cur ascendistis adversùm nos? Qui responderunt : Ut ligemus Samson venimus, et reddamus ei quæ in nos operatus est.

11. Descenderunt ergò tria millia virorum de Juda ad specum silicis Etam, dixeruntque ad Samson : Nescis quòd Philisthiim imperent nobis? quare hoc facere voluisti? Quibus ille ait : Sicut fecerunt mihi sic feci eis.

12. Ligare, inquiunt, te venimus, et tradere in manus Philisthinorum. Quibus Samson, Jurate, ait, et spondete mihi quòd non occidatis me.

13. Dixerunt : Non te occidemus, sed vinctum tCademus. Ligaveruntque eum duobus novis funibus, et tulerunt eum de petrâ Etam.

14. Qui cùm venisset ad locum Maxillæ et Philisthiim vociferantes occurrissent ei, irruit Spiritus Domini in eum (*a*), et sicut solent ad odorem ignis

(*a*) *S. Script. prop.*, *P.* II, *n*° 29-31.

Avant l'ère chr. vulg. 1132.

lina consumi ita vincula quibus ligatus erat dissipata sunt et soluta.

15. Inventamque maxillam (id est mandibulam) asini quæ jacebat arripiens, interfecit in eâ mille viros (*a*).

16. Et ait : In maxillâ asini, in mandibulâ pulli asinarum delevi eos et percussi mille viros.

17. Cùmque hæc verba canens complesset, projecit mandibulam de manu, et vocavit nomen loci illius Ramath-Lechi, quod interpretatur Elevatio-Maxillæ.

18. Sitiensque valde, clamavit ad Dominum, et ait : Tu dedisti in manu servi tui salutem hanc maximam atque victoriam ; en siti morior, incidamque in manus incircumcisorum.

19. Aperuit itaque Dominus molarem dentem in maxillâ asini, et egressæ sunt ex eo aquæ (*b*), quibus hostis refocillavit spiritum et vires recepit. Idcirco appellatum est nomen loci illius, Fons-invocantis-de-maxillâ, usque in præsentem diem.

20. Judicavitque Israel in

comme le lin se consume lorsqu'il sent le feu. "

15. Et, ayant trouvé là une mâchoire d'âne qui étoit à terre, il la prit, et en tua mille hommes.

16. Et il dit, *en relevant cette action par une espèce de cantique :* Je les ai défaits avec une mâchoire d'âne, avec la mandibule d'un poulain d'ânesse ; et j'ai tué mille hommes !

17. Et après qu'il eut dit ces paroles en chantant, il jeta de sa main la mâchoire, et appela ce lieu-là Ramath-Léchi, c'est-à-dire l'Elévation de la Mâchoire.

18. Il fut ensuite pressé d'une grande soif, *causée par la fatigue du combat*, et criant au Seigneur il dit : C'est vous qui avez sauvé votre serviteur, et qui lui avez donné cette grande victoire ; et maintenant je meurs de soif, et *la foiblesse où je me trouve fera que* je tomberai entre les mains de ces incirconcis.

19. Le Seigneur ouvrit donc une des grosses dents de cette mâchoire d'âne, et il en sortit un ruisseau d'eau ; et Samson en ayant bu revint de sa défaillance et reprit ses forces : c'est pourquoi ce lieu a été appelé jusqu'aujourd'hui *d'un nom qui signifie* la Fontaine sortie de la mâchoire par l'invocation de Dieu. "

20. *Alors les Israélites choisirent*

(*a*) *S. Script. prop.*, *P.* II, *n°* 33. — *Bible vengée*, *Juges*, note 15. — (*b*) *S. Scrip. prop.*, *P.* II, *n°* 33.

℣ 14. Hébr. : « comme des fils de lin qui se brûlent au feu. »

℣ 19. Hébr. autr. : « Le Seigneur ouvrit la cavité du rocher qui étoit au lieu nommé Léchi, et il en sortit, *etc.* : c'est pourquoi cette fontaine a été appelée jusqu'aujourd'hui *d'un nom qui signifie* la Fontaine de celui qui invoque. »

Avant l'ère chr. vulg. 1132. *Samson pour les gouverner*, et *Samson* jugea pendant vingt ans le peuple d'Israël, *sans que ce peuple cessât pour cela d'être* dominé par les Philistins.

diebus Philisthiim viginti annis.

CHAPITRE XVI.

Samson enlève les portes de Gaza. Dalila lui coupe les cheveux. Il renverse sur lui le temple de Dagon.

1115. 1. Après cela Samson alla à Gaza, *ville des Philistins*, et y ayant vu une courtisane," il entra chez elle.

1. Abiit quoque in Gazam, et vidit ibi mulierem meretricem, ingressusque est ad eam.

2. Les Philistins l'ayant appris, et le bruit s'étant répandu parmi eux que Samson étoit entré dans la ville," ils le firent environner, et mirent des gardes aux portes de la ville," où ils l'attendirent en silence toute la nuit, pour le tuer le matin lorsqu'il sortiroit."

2. Quod cùm audissent Philisthiim, et percrebruisset apud eos intrasse urbem Samson, circumdederunt eum, positis in portâ civitatis custodibus, et ibi totâ nocte cum silentio præstolantes, ut facto mane exeuntem occiderent (*a*).

3. Samson dormit jusque sur le minuit; et, s'étant levé alors, il alla prendre les deux portes de la ville, avec leurs poteaux et leurs serrures," les mit sur ses épaules, et les porta sur le haut de la montagne qui regarde Hébron, *se moquant ainsi du dessein des Philistins*.

3. Dormivit autem Samson usque ad medium noctis; et, inde consurgens, apprehendit ambas portæ fores cum postibus suis et serâ, impositasque humeris suis portavit ad verticem montis qui respicit Hebron.

4. Après cela il aima une femme qui demeuroit dans la vallée de Sorec," et s'appeloit Dalila."

4. Post hæc amavit mulierem quæ habitabat in valle Sorec et vocabatur Dalila.

(*a*) *S. Script. prop., P.* II, *n°* 34. — *Bible vengée*, *Juges*, note 16.

℣ 1. Plusieurs prétendent que le terme hébreu peut aussi s'entendre d'une hôtelière. — Voy. la quatrième note sur Josué, II, 1.

℣ 2. Chald. et Sept. : *Et nuntiatum est Gazæis dicendo : Venit Samson hùc.* C'est une traduction littérale de l'hébreu, où manque ויגד, *et nuntiatum est.*

Ibid. Hébr. : « ils l'environnèrent, et lui dressèrent des embûches à la porte de la ville. »

Ibid. Exeuntem n'est pas dans l'hébreu; mais ce qui précède le suppose.

℣ 3. Hébr. : « et la barre. » Cette barre s'attachoit avec des liens. — Voyez la *Dissertation sur les demeures des Hébreux*, tom. IV.

℣ 4. Près de Saraa, d'où étoit Samson.

Ibid. Le sentiment le plus ordinaire est que cette femme étoit une courtisane : la suite du récit confirme ce sentiment.

Avant l'ère chr. vulg. 1115.

5. Veneruntque ad eam principes Philisthinorum, atque dixerunt : Decipe eum, et disce ab illo in quo habeat tantam fortitudinem, et quo modo eum superare valeamus et vinctum affligere; quod si feceris dabimus tibi singuli mille et centum argenteos.

5. Les princes des Philistins l'ayant su vinrent trouver cette femme, et lui dirent : Trompez Samson, et sachez de lui d'où lui vient une si grande force, et comment nous pourrions le vaincre et le tourmenter après l'avoir lié; si vous faites cela nous vous donnerons chacun onze cents pièces d'argent."

6. Locuta est ergò Dalila ad Samson : Dic mihi, obsecro, in quo sit tua maxima fortitudo, et quid sit quo ligatus erumpere nequeas?

6. Dalila dit donc à Samson : Dites-moi, je vous prie, d'où vous vient cette force si grande, et avec quoi il faudroit vous lier pour vous ôter le moyen de vous sauver.

7. Cui respondit Samson : Si septem nerviceis funibus necdum siccis et adhuc humentibus ligatus fuero, infirmus ero ùt cæteri homines.

7. Samson lui dit : Si on me lioit avec sept grosses cordes" qui ne fussent pas sèches, mais qui eussent encore leur humidité, je deviendrois foible comme les autres hommes.

8. Attuleruntque ad eam satrapæ Philisthinorum septem funes, ùt dixerat; quibus vinxit eum,

8. Les princes des Philistins lui apportèrent sept cordes comme elle avoit dit, dont elle le lia;

9. Latentibus apud se insidiis et in cubiculò finem rei expectantibus, clamavitque ad eum : Philisthiim super te, Samson. Qui rupit vincula quo modo si rumpat quis filum de stupæ tortum putamine cùm odorem ignis acceperit; et non est cognitum in quo esset fortitudo ejus.

9. Et, ayant fait cacher dans sa chambre des hommes qui attendoient l'événement de cette entreprise, elle lui cria : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous ! et aussitôt il rompit les cordes, comme se rompt un filet d'étoupe lorsqu'il sent le feu ; et on ne connut point d'où lui venoit cette *grande* force.

10. Dixitque ad eum Dalila : Ecce illusisti mihi et falsum locutus es : saltèm nunc indica mihi quo ligari debeas.

10. Dalila lui dit : Vous vous êtes joué de moi et vous ne m'avez point dit la vérité, découvrez-moi donc maintenant au moins avec quoi il faudroit vous lier.

11. Cui ille respondit : Si ligatus fuero novis funibus

11. Samson lui répondit : Si on me lioit avec des cordes toutes neuves,

℣ 5. C'est-à-dire onze cents sicles, qui font environ 1617 fr.

℣ 7. Litt. : « sept cordes de nerfs. » Cette sorte de cordes étoit en usage chez les anciens.

Avant l'ère chr. vulg. 1115.

dont on ne se seroit jamais servi, je deviendrois foible et semblable aux autres hommes.

12. Dalila l'en ayant encore lié, après avoir fait cacher des gens dans sa chambre, elle lui cria : Samson, voilà les Philistins qui fondent sur vous! Et aussitôt il rompit ces cordes comme on romproit un filet.

13. Dalila lui dit encore : Jusqu'à quand me tromperez-vous et me direz-vous des choses fausses? dites-moi donc avec quoi il faudroit vous lier. Samson lui dit : Si vous faites une tresse de sept cheveux de ma tête avec du fil dont on fait de la toile, "et que" l'ayant attachée à un clou vous enfonciez ce clou dans la terre," je deviendrai foible *comme un autre*.

14. Ce que Dalila ayant fait, elle lui dit : Samson," voilà les Philistins qui fondent sur vous." Et, s'éveillant tout d'un coup, il arracha le clou avec ses cheveux et le fil.

15. Alors Dalila lui dit : Comment dites-vous que vous m'aimez puisque vous ne témoignez que de l'éloignement pour moi? vous m'avez déjà menti par trois fois, et vous ne m'avez point voulu dire d'où vous vient cette force supérieure.

16. Et comme elle l'importunoit sans cesse, et qu'elle se tint plusieurs jours attachée auprès de lui sans lui

qui nunquam fuerunt in opere, infirmus ero et aliorum hominum similis.

12. Quibus rursum Dalila vinxit eum, et clamavit, Philisthiim super te, Samson, — in cubiculo insidiis præparatis. Qui ita rupit vincula quasi fila telarum.

13. Dixitque Dalila rursum ad eum : Usquequo decipis me, et falsum loqueris? ostende quo vinciri debeas. Cui respondit Samson : Si septem crines capitis mei cum licio plexueris, et clavum his circumligatum terræ fixeris, infirmus ero.

14. Quod cùm fecisset Dalila dixit ad eum : Philisthiim super te, Samson. Qui, consurgens de somno, extraxit clavum cum crinibus et licio.

15. Dixitque ad eum Dalila : Quomodo dicis quòd amas me cùm animus tuus non sit mecum? per tres vices mentitus es mihi, et noluisti dicere in quo sit maxima fortitudo tua.

16. Cùmque molesta esset ei, et per multos dies jugiter adhæreret, spatium ad quie-

℣ 13. Hébr. : « Si vous faites un tissu des sept tresses (*Infr.* ℣ 19.) de mes cheveux avec le voile *que vous ourdissez*,.... je, » etc. — *Des sept tresses.*] Il y a encore encore aujourd'hui des peuples qui portent ainsi leurs cheveux en touffes ou tresses.

Ibid. Ces mots, *et clavum his*, jusqu'à *ero*, ne se trouvent pas dans l'hébreu.

Ibid. Selon les Septante, « dans le mur. »

℣ 14. Version des Septante : « *Et factum est, cùm dormiret, cepit Dalila septem cincinnos capitis ejus, et texuit cum licio, et fixit clavo in pariete; et dixit.* « Il arriva donc que, lorsqu'il dormoit, Dalila prit les sept tresses de ses cheveux, en fit un tissu avec un fil de trame, et les attacha avec un clou à la muraille; après quoi elle dit, » etc. La Vulgate présente au fond le même sens, mais d'une manière plus concise.

Avant l'ère chr. vulg. 1115.

tem non tribuens, defecit anima ejus et ad mortem usque lassata est.

17. Tunc aperiens veritatem rei, dixit ad eam : Ferrum nunquam ascendit super caput meum, quia Nazaræus (id est consecratus Deo,) sum de utero matris meæ; si rasum fuerit caput meum, recedet a me fortitudo mea, et deficiam eroque sicut cæteri homines.

18. Vidensque illa quòd confessus ei esset omnem animum suum, misit ad principes Philisthinorum, ac mandavit: Ascendite adhuc semel, quia nunc mihi aperuit cor suum. Qui ascenderunt, assumptâ pecuniâ quam promiserant.

19. At illa dormire eum fecit super genua sua et in sinu suo reclinare caput; vocavitque tonsorem, et rasit septem crines ejus; et cœpit abigere eum et a se repellere, statim enim ab eo fortitudo discessit.

20. Dixitque : Philisthiim super te, Samson. Qui, de somno consurgens, dixit in animo suo, Egrediar sicut antè feci, et me excutiam,

donner aucun temps pour se reposer, enfin la fermeté de son cœur se ralentit, et il tomba dans une lassitude mortelle."

17. Alors, lui découvrant toute la vérité, il lui dit : Le rasoir n'a jamais passé sur ma tête, parce que je suis Nazaréen, c'est-à-dire consacré à Dieu dès le ventre de ma mère : si l'on me rase la tête, toute ma force m'abandonnera, et je deviendrai foible comme les autres hommes."

18. Dalila, voyant qu'il lui avoit confessé tout ce qu'il avoit dans le cœur," envoya vers les princes des Philistins, et leur fit dire : Venez encore pour cette fois, parce qu'il m'a maintenant ouvert son cœur. Ils vinrent donc chez elle, portant avec eux l'argent qu'ils lui avoient promis.

19. Dalila fit dormir Samson sur ses genoux et lui fit reposer la tête dans son sein, et ayant fait venir un barbier" elle lui fit raser les sept touffes de ses cheveux; après quoi elle commença de le chasser et de le repousser d'auprès d'elle," car sa force l'abandonna au même moment.

20. Et elle lui dit : Samson, voilà les Philistins qui viennent fondre sur vous ! Samson, s'éveillant, dit en lui-même : J'en sortirai comme j'ai fait auparavant, et je me dégagerai d'eux; — car il ne

℣ 16. Hébreu de ce verset : « *Et factum est cùm premeret eum verbis suis molestè omnibus diebus et urgeret eum, elanguit animus ejus ad moriendum.* » (Drach.)

℣ 17. Le sentiment commun est que sa chevelure n'étoit que la cause morale de sa force, Dieu ayant bien voulu s'engager à lui donner cette force pourvu qu'il conservât sa chevelure comme un signe de sa consécration.

℣ 18. Car il lui avoit parlé avec l'accent de la vérité.

℣ 19. Hébr. : « un homme. » — (Le paganisme étoit si bien instruit de l'histoire de Samson qu'il a en quelque sorte calqué dessus celle de Nisus fils de Mars, qui dut sa ruine et sa mort à la perte de ses cheveux, coupés par Scilla. Voy. *Hyginus*, fable 198. Drach.)

Ibid. Hébr. : « et elle commença à l'humilier ou à l'affaiblir. »

Avant l'ère chr. vulg. 1115.

savoit pas que le Seigneur s'étoit retiré de lui.

21. Les Philistins l'ayant donc pris lui crevèrent aussitôt les yeux," et, l'ayant mené à Gaza chargé de chaînes," ils l'enfermèrent dans une prison, où ils lui firent tourner la meule d'un moulin."

22. Ses cheveux commençoient déjà à revenir,

23. Lorsque les princes des Philistins firent une grande assemblée pour immoler des hosties solennelles à leur dieu Dagon" et pour faire un festin de réjouissance, en disant: Notre dieu nous a livré entre les mains Samson notre ennemi.

24. Ce que le peuple ayant aussi vu, il publioit les louanges de son dieu en disant comme eux : Notre Dieu nous a livré entre nos mains notre ennemi qui a ruiné notre pays et qui en a tué plusieurs.

25. Ils firent ensuite des festins avec de grandes réjouissances, et après le dîner ils commandèrent que l'on fît venir Samson pour jouer devant eux." Samson, ayant été amené de la prison, jouoit" devant les Philistins; et ils le firent tenir entre deux colonnes."

—nesciens quòd recessisset ab eo Dominus.

21. Quem cùm apprehendissent Philisthiim statim eruerunt oculos ejus, et duxerunt Gazam vinctum catenis, et clausum in carcere molere fecerunt.

22. Jamque capilli ejus renasci cœperant,

23. Et principes Philisthinorum convenerunt in unum ut immolarent hostias magnificas Dagon deo suo et epularentur, dicentes : Tradidit deus noster inimicum nostrum Samson in manus nostras.

24. Quod etiam populus videns laudabat deum suum, eademque dicebat : Tradidit deus noster adversarium nostrum in manus nostras, qui delevit terram nostram et occidit plurimos.

25. Lætantesque per convivia, sumptis jam epulis, præceperunt ut vocaretur Samson et ante eos luderet. Qui adductus de carcere ludebat ante eos; feceruntque eum stare inter duas columnas.

℣ 21. Hérodote. (*Melp.*) nous apprend que les anciens crevoient les yeux aux esclaves qu'ils employoient à tourner la meule ou autre chose. Samson en perdant la vue du corps recouvra celle de l'âme; les souffrances devinrent pour lui une occasion et un moyen très-avantageux d'expier ses péchés scandaleux. (Drach.)

Ibid. Hébr. : « de chaînes d'airain. » Ce qui se fait aujourd'hui de fer se faisoit le plus souvent d'airain, alors beaucoup plus commun que le fer.

Ibid. Voyez ce qui a été dit au livre de l'Exode, xii, 29.

℣ 23. Voyez dans ce volume la *Dissertation sur les Divinités des Philistins.*

℣ 25. Hébr. autr. : « pour s'en faire un amusement; . . . : ils s'en firent un amusement. »

Ibid. Ou, selon les Septante, « entre les colonnes, » c'est-à-dire dans la galerie formée par les colonnes qui soutenoient l'édifice.

Avant l'ère chr. vulg. 1115.

26. Qui dixit puero regenti gressus suos : Dimitte me, ut tangam columnas quibus omnis imminet domus et recliner super eas, et paululùm requiescam.

26. Alors Samson dit au garçon qui le conduisoit : Laissez-moi toucher les colonnes qui soutiennent toute la maison, afin que je m'appuie dessus et que je prenne un peu de repos.

27. Domus autem erat plena virorum ac mulierum, et erant ibi omnes principes Philisthinorum, ac de tecto et solario circiter tria millia utriusque sexùs spectantes ludentem Samson.

27. Or la maison étoit toute pleine d'hommes et de femmes : tous les princes des Philistins y étoient, et il y avoit bien trois mille personnes de l'un et de l'autre sexe qui, du haut de la maison, regardoient jouer Samson."

28. Et ille, invocato Domino, ait : Domine Deus, memento meì, et redde mihi nunc fortitudinem pristinam, Deus meus, ut ulciscar me de hostibus meis, et pro amissione duorum luminum unam ultionem recipiam (*a*).

28. Celui-ci ayant donc invoqué le Seigneur *lui* dit : O Seigneur mon Dieu, souvenez-vous de moi ; mon Dieu, rendez-moi maintenant ma première force, afin que je me venge en une seule fois de mes ennemis pour la perte de mes deux yeux *et pour l'outrage qu'ils font à votre saint nom.*"

29. Et apprehendens ambas columnas, quibus innitebatur domus, alteramque earum dexterâ et alteram lævâ tenens,

29. Puis, prenant les deux colonnes" sur lesquelles la maison étoit appuyée," tenant l'une de la droite et l'autre de la gauche,

30. Ait : Moriatur anima mea cum Philisthiim. Concussisque fortiter columnis, cecidit domus super omnes principes et cæteram multitudinem quæ ibi erat ; multòque plures interfecit

30. *Et, faisant un sacrifice de sa vie pour la délivrance de son peuple,* il dit : Que je meure avec les Philistins. Et ayant fortement ébranlé les colonnes," la maison tomba sur tous les princes et sur tout le reste du peuple qui étoit là ; et il en tua beaucoup plus

(*a*) *S. Script. prop.*, *P.* II, *n*° 35-39. — Bergier, *Dict. de Theol.*, art. *Samson;* et *Traité de la Rel.*, première partie, ch. X, art. I, § XIII, 2°, et deuxième partie, ch. VI, art. I, § X. — *Bible vengée, Juges,* note XVII.

℣ 27. Hébr. autr. : « qui regardoient comme on s'amusoit de Samson. »

℣ 28. En se glorifiant de l'humiliation où ils m'ont réduit.

℣ 29. Hébr. : « les deux colonnes du milieu. »

Ibid. La maison où se trouvoit Samson étoit de la construction des τεμένη ou *enceintes sacrées* des anciens : il n'est pas étonnant qu'elle ne fût appuyée que sur deux colonnes. Pline (*Hist. Nat.* XXXV, 15.) parle de deux théâtres construits par C. Curion, assez vastes pour contenir tout le peuple romain, et dont chacun ne reposoit que sur un seul gond. (DRACH.)

℣ 30. Le nom de *colonnes* manque dans l'hébreu, ou du moins le pronom qui les représenteroit.

Avant l'ère chr. vulg. 1115.

en mourant qu'il n'en avoit tué pendant sa vie.

31. Ses frères et tous ses parens étant venus dans ce lieu, enlevèrent son corps, et l'ensevelirent entre Saraa et Esthaol," dans le sépulcre de son père Manué, après avoir été juge d'Israël pendant vingt ans.

moriens quàm antè vivus occiderat.

31. Descendentes autem fratres ejus et universa cognatio tulerunt corpus ejus, et sepelierunt inter Saraa et Esthaol, in sepulchro patris sui Manue. Judicavitque Israel viginti annis.

℣ 31. Voyez au chapitre XIII, verset 25.

CHAPITRE XVII.

Idole de la maison de Michas (*a*).

1. En ce temps-là" il y eut un homme de la montagne d'Ephraïm nommé Michas,

2. Qui dit à sa mère : Les onze cents pièces d'argent" que vous aviez mises à part," et sur le sujet desquels vous aviez fait devant moi tant d'imprécations *afin qu'on vous les rendît*, sont entre mes mains, et je les ai présentement." Sa mère lui répondit : Que le Seigneur vous comble, mon fils, de ses bénédictions.

3. Michas rendit donc ces pièces d'argent à sa mère. Et sa mère lui dit :" J'ai consacré cet argent au Seigneur, et j'en ai fait vœu, afin que mon fils le reçoive de ma main, et qu'il en fasse faire une image de sculpture et une

1. Fuit eo tempore vir quidam de monte Ephraim nomine Michas,

2. Qui dixit matri suæ : Mille centum argenteos quos separaveras tibi, et super quibus me audiente juraveras, ecce ego habeo, et apud me sunt. Cui illa respondit : Benedictus filius meus Domino.

3. Reddidit ergò eos matri suæ, quæ dixerat ei : Consecravi et vovi hoc argentum Domino, ut de manu meâ suscipiat filius meus, et faciat sculptile atque con-

(*a*) Bergier, *Traité de la Rel.*, deuxième partie, ch. 5, art. V, § XV. — *Lettres de quelq. Juifs*, t. I, p. 344 et suiv.

℣ 1. Ces mots, *eo tempore*, ne sont ni dans l'hébreu ni dans la version grecque. D. Calmet croit que le temps le plus propre où l'on puisse rapporter cet événement et les deux suivans, est celui qui suivit la mort de Josué et des anciens. (*Infr.* ℣ 6.)

℣ 2. C'est-à-dire onze cents sicles, qui font environ 1617 fr.

Ibid. Hébr. : « qu'on vous avoit prises. »

Ibid. On lit dans l'hébreu : *qui erepti sunt tibi, et tu adjurasti* (ou *et me adjurasti*) *et etiam dixisti in auribus meis : ecce argentum apud me, ego eripui illud.*

℣ 3. C'est le sens de l'hébreu, que l'on peut traduire ainsi : « Je consacre cet argent de ma main au Seigneur, pour mon fils, pour faire une figure en sculpture et une jetée en fonte. Maintenant donc je vais vous le rendre. »

flatile; et nunc trado illud tibi.

jetée en fonte. C'est pour cela même que je vous le donne maintenant.

4. Reddidit igitur eos matri suæ; quæ tulit ducentos argenteos, et dedit eos argentario ut faceret ex eis sculptile atque conflatile, quod fuit in domo Michæ.

4. Après donc que Michas eut rendu cet argent à sa mère elle en prit deux cents pièces d'argent, qu'elle donna à un ouvrier pour en faire une image de sculpture et une jetée en fonte qui demeura dans la maison de Michas.

5. Qui ædiculam quoque in eâ deo separavit, et fecit ephod et theraphim, id est vestem sacerdotalem et idola; implevitque unius filiorum suorum manum, et factus est ei sacerdos.

5. Michas fit aussi un petit temple pour le dieu," avec un éphod et des théraphins, c'est-à-dire le vêtement sacerdotal et les idoles," et il remplit *d'offrandes*" la main d'un de ses fils *comme pour le consacrer, quoiqu'il ne fût point de la race sacerdotale;* et il devint *ainsi* son prêtre.

6. In diebus illis non erat rex in Israel, sed unusquisque quod sibi rectum videbatur hoc faciebat.

6. En ce temps-là il n'y avoit point de roi" dans Israël, mais chacun faisoit tout ce qui lui sembloit bon."

7. Fuit quoque alter adolescens de Bethlehem Juda, ex cognatione ejus; eratque ipse levites, et habitabat ibi.

7. En ce même temps il y eut aussi un autre jeune homme de Bethléhem en Juda qui étoit lévite, *mais* de la tribu de Juda, *par sa mère,*" et qui demeuroit là.

8. Egressusque de civitate Bethlehem peregrinari voluit ubicumque sibi commodum reperisset. Cùmque venisset in montem Ephraim, iter faciens, et declinasset parumper in domum Michæ,

8. Il étoit sorti de Bethléhem dans le dessein d'aller s'établir ailleurs, partout où il trouveroit son avantage. Et étant venu en la montagne d'Ephraïm, lorsqu'il étoit en chemin, il se détourna un peu pour aller en la maison de Michas.

9. Interrogatus est ab eo

9. Michas lui demanda d'où il ve-

ỳ 5. Hébr. litt. : « *Et vir ille Michas ei domus Dei.* « Et Michas avoit une maison de Dieu. » Il avoit une chapelle ou oratoire domestique.

Ibid. Ces mots, *id est vestem sacerdotalem et idola*, ne sont point dans l'hébreu. Ces *téraphins* en cet endroit pourroient être des hiéroglyphes, et peut-être les mêmes que l'*urim* et *thummim* attachés au rational.

Ibid. Hébr. : « et il remplit la main à un de ses enfans. » Voyez pour le sens de cet hébraïsme ma note *Num.* III, 3. (DRACH.)

ỳ 6. C'est-à dire de juge, de chef. C'est ainsi qu'Abimélech est appelé roi *suprà*, IX, 6.

Ibid. Cela explique le changement fait dans la religion par quelques particuliers sans que personne s'y opposât.

ỳ 7. Il devoit être de la tribu de Lévi par son père. On lit dans l'hébreu : *ex cognatione Juda, et ipse levites.* — (Cet homme originaire de la tribu de Lévi étoit établi à Beth-Lehem, ville qui appartenoit à la race de Juda. DRACH.)

noit. Il lui répondit : Je suis lévite de Bethléhem de Juda ; je cherche à m'établir où je pourrai, et où je verrai qu'il me sera le plus utile.

unde venisset. Qui respondit : Levita sum de Bethlehem Juda, et vado ut habitem ubi potuero et utile mihi esse perspexero.

10. Michas lui dit : Demeurez chez moi, vous me tiendrez lieu de père et de prêtre ; je vous donnerai chaque année" dix pièces d'argent, deux habits," et ce qui est nécessaire pour la vie.

10. Dixitque Michas : Mane apud me, et esto mihi parens ac sacerdos ; daboque tibi per annos singulos decem argenteos, ac vestem duplicem, et quæ ad victum sunt necesseria.

11. Le lévite y consentit, et demeura chez lui, où il fut traité comme l'un de ses enfans.

11. Acquievit, et mansit apud hominem, fuitque illi quasi unus de filiis.

12. Michas lui remplit la main *d'offrandes, comme pour le consacrer*," et retint ce jeune homme chez lui en qualité de prêtre ;

12. Implevitque Michas manum ejus, et habuit puerum sacerdotem apud se.

13. Car maintenant, disoit-il, je sais que Dieu me fera du bien, puisque j'ai chez moi un prêtre de la race de Lévi.

13. Nunc scio, dicens, quòd benefaciet mihi Deus habenti levitici generis sacerdotem.

℣ 10. Hébr. : « par jours, » pour *année*.

Ibid. Ce que plusieurs expliquent de la tunique et du manteau, qui étoient l'habit ordinaire des Hébreux.

℣ 12. Voyez au verset 5.

CHAPITRE XVIII.

Six cents hommes de la tribu de Dan vont s'établit à Laïs. Ils enlèvent le prêtre et l'idole de Michas.

1. En ce temps-là il n'y avoit point de roi dans Israël ;" et la tribu de Dan cherchoit des terres pour y habiter, car jusqu'alors elle n'avoit pu se mettre en possession de *tout* ce qui lui étoit échu comme aux autres tribus.

1. In diebus illis non erat rex in Israel, et tribus Dan quærebat possessionem sibi ut habitaret in eâ ; usque ad illum enim diem inter cæteras tribus sortem non acceperat (*a*).

2. Les enfans de Dan ayant donc choisi, de Saraa et d'Esthaol," cinq

2. Miserunt ergò filii Dan stirpis et familiæ suæ quin-

(*a*) *S. Scrip. prop.*, *P.* II, *n*° 17.

℣ 1. Voy. *suprà*, XVII, 6.

℣ 2. Voy. *suprà*, XIII, 25.

que viros fortissimos de Saraa et Esthaol ut explorarent terram et diligenter inspicerent, dixeruntque eis : Ite, et considerate terram. Qui cùm pergentes venissent in montem Ephraim et intrassent domum Michæ, requieverunt ibi;

hommes de leur race et de leur famille, qui étoient très-vaillans, les envoyèrent pour reconnoître le pays *qui leur étoit échu* et pour y remarquer tout avec grand soin ; et ils leur dirent : Allez, et reconnoissez bien le pays. S'étant donc mis en chemin ils vinrent à la montagne d'Ephraïm, et entrèrent chez Michas, où ils se reposèrent.

3. Et agnoscentes vocem adolescentis levitæ, utentesque illius diversorio, dixerunt ad eum : Quis te hùc adduxit ? quid hìc agis ? quam ob causam hùc venire voluisti ?

3. Ils reconnurent à la parole *que* le jeune homme lévite *n'étoit pas de la tribu d'Ephraïm*, et demeurant avec lui ils lui dirent : Qui vous a amené ici ? Qu'y faites-vous, *et* quel est le sujet qui vous a porté à y venir ?

4. Qui respondit eis : Hæc et hæc præstitit mihi Michas, et me mercede conduxit ut sim ei sacerdos.

4. Il leur répondit : Michas a fait pour moi telle et telle chose, et il m'a donné des gages pour que je lui tienne lieu de prêtre.

5. Rogaverunt autem eum ut consuleret Dominum ut scire possent an prospero itinere pergerent et res haberet effectum.

5. Ils le prièrent donc de consulter le Seigneur, pour savoir si leur voyage seroit heureux et s'ils réussiroient dans leur entreprise ;

6. Qui respondit eis : Ite in pace : Dominus respicit viam vestram et iter quo pergitis.

6. Il leur répondit : Allez en paix, le Seigneur favorise votre voyage."

7. Euntes igitur quinque viri venerunt Lais ; videruntque populum habitantem in eâ absque ullo timore, juxta consuetudinem Sidoniorum, securum et quietum, nullo ei penitùs resistente, magnarumque opum, et procul a Sidone atque a cunctis hominibus separatum (a).

7. Ces cinq hommes s'en étant donc allés vinrent à Laïs," et trouvèrent le peuple de cette ville, comme ont accoutumé d'être les Sidoniens, sans aucune crainte, en paix et en assurance, n'y ayant personne qui le troublât," extrêmement riche, *trop* éloigné de Sidon *pour en être promptement secouru*, et séparé de tous les autres hommes, *n'ayant ni alliance ni commerce avec eux, selon la coutume de cette nation.*".

(a) *Bible vengée, Juges,* note XVIII.

℣ 6. Hébr. litt. : « La voie par laquelle vous marchez est devant Dieu ; *il a les yeux sur elle* ; il la favorise. »

℣ 7. Cette ville est nommée *Lesem* dans Josué, XIX, 47.

Ibid. Hébr. litt. : « *nemo ignominiâ afficiens rem in terrâ ossidens potestatem.* »

Ibid. Hébr. litt. : « Ils étoient éloignés des Sidoniens, et n'avoient aucune ffaire (*aucun commerce*) avec aucun homme. »

8. Ils revinrent ensuite trouver leurs frères à Saraa et à Esthaol; et lorsque ceux-ci leur demandèrent ce qu'ils avoient fait, ils leur répondirent :

9. Marchons vers ces gens-là." Le pays que nous avons vu est très-riche et très-fertile; ne négligez rien; ne perdez point de temps; allons nous mettre en possession de cette terre. Nous le ferons sans peine;

10. Nous trouverons des gens dans une pleine assurance, une contrée fort étendue; et le Seigneur nous donnera ce lieu si fertile, où il ne manque rien de tout ce qui croît sur la terre.

11. Il partit donc alors de la tribu de Dan, c'est-à-dire de Saraa et d'Esthaol, *un corps de* six cents hommes bien armés,

12. Qui étant venus à Cariath-Iarim de la tribu de Juda y campèrent; et ce lieu depuis ce temps-là s'appela le Camp de Dan, qui est derrière Cariath-Iarim.

13. Ils passèrent de là sur la montagne d'Ephraïm. Et étant venus dans la maison de Michas,

14. Ces cinq hommes qui avoient été envoyés auparavant pour reconnoître le pays de Laïs dirent à leurs autres frères : Vous savez" qu'en cette maison-là il y a un éphod, des théraphins, une image de sculpture et une jetée en fonte; *il nous seroit peut-être avantageux de les enlever et de les emporter avec nous :* voyez sur cela ce qu'il vous plaît de faire.

15. S'étant donc un peu détournés ils entrèrent dans le logis du jeune lévite qui étoit dans la maison de Michas, et le saluèrent civilement.

8. Reversique ad fratres suos in Saraa et Esthaol, et quid egissent sciscitantibus responderunt :

9. Surgite, ascendamus ad eos; vidimus enim terram valde opulentam et uberem. Nolite negligere, nolite cessare; eamus, et possideamus eam; nullus erit labor.

10. Intrabimus ad securos, in regionem latissimam, tradetque nobis Dominus locum in quo nullius rei est penuria eorum quæ gignuntur in terrâ.

11. Profecti igitur sunt de cognatione Dan, id est de Saraa et Esthaol, sexcenti viri accincti armis bellicis,

12. Ascendentesque manserunt in Cariath-Iarim Judæ; qui locus ex eo tempore Castrorum Dan nomen accepit, et est post tergum Cariath-Iarim.

13. Inde transierunt in montem Ephraim. Cùmque venissent ad domum Michæ,

14. Dixerunt quinque viri qui priùs missi fuerant ad considerandam terram Lais cæteris fratribus suis : Nostis quòd in domibus istis sit ephod et theraphim et sculptile atque conflatile : videte quid vobis placeat.

15. Et cùm paululùm declinassent ingressi sunt domum adolescentis levitæ qui erat in domo Michæ, salu-

℣ 9. Hébr. litt. : *Surge* קוּמָה. C'est une interjection.
℣ 14. Hébr. : « Savez-vous...? »

taveruntque eum verbis pacificis;

16. Sexcenti autem viri, ita ùt erant armati, stabant ante ostium.

17. At illi qui ingressi fuerant domum juvenis, sculptile et ephod et theraphim atque conflatile tollere nitebantur, et sacerdos stabat ante ostium, sexcentis viris fortissimis haud procùl exspectantibus.

18. Tulerunt igitur qui intraverant sculptile, ephod et idola atque conflatile. Quibus dixit sacerdos: Quid facitis?

19. Cui responderunt: Tace, et pone digitum super os tuum; venique nobiscum ut habeamus te patrem ac sacerdotem. Quid tibi melius est ut sis sacerdos in domo unius viri, an in unâ tribu et familiâ in Israel?

20. Quod cùm audisset acquievit sermonibus eorum, et tulit ephod et idola ac sculptile, et profectùs est cum eis.

21. Qui cùm pergerent, et ante se ire fecissent parvulos ac jumenta et omne quod erat pretiosum,

22. Et jam a domo Michæ essent procul, viri qui habitabant in ædibus Michæ conclamantes secuti sunt;

16. Cependant les six cents hommes demeurèrent à la porte sous les armes.

17. Et ceux qui étoient entrés où logeoit le jeune homma tâchoient d'emporter" l'image de sculpture, l'éphod, les théraphins, et l'image jetée en fonte; et le prêtre se tenoit à la porte, *où on l'amusoit afin qu'il ne vît pas ce qui se passoit dans la maison*, pendant que ces six cents hommes fort vaillans attendoient non loin de là *les cinq autres*.

18. Ceux donc qui étoient entrés emportèrent l'image de sculpture, l'éphod, les idoles" et l'image jetée en fonte. Le prêtre leur dit: Que faites-vous?

19. Ils lui répondirent: Taisez-vous, n'ouvrez pas seulement la bouche; venez avec nous afin que vous nous teniez lieu de père et de prêtre. Lequel vous est le plus avantageux d'être prêtre dans la maison d'un particulier, ou de l'être dans une tribu et dans toute une famille d'Israël?

20. Le lévite, les ayant entendus parler ainsi, se rendit à ce qu'ils disoient; et prenant *de leurs mains* l'éphod, les idoles et l'image de sculpture *pour les porter lui-même*, il s'en alla avec eux.

21. Lorsqu'ils étoient en chemin, ayant fait marcher devant eux les petits enfans, les bestiaux et tout ce qu'ils avoient de plus précieux,

22. Et comme ils étoient déjà loin de la maison de Michas, ceux qui demeuroient chez Michas les suivirent avec grand bruit."

℣ 17. Hébr.: « Et ces cinq hommes, étant entrés là, prirent l'image, » etc.

℣ 18. C'est-à-dire les théraphins, comme porte l'hébreu.

℣ 22. Hébr. litt.: « ceux qui étoient dans les maisons qui étoient avec la maison de Michas, s'étant appelés avec de grands cris, suivirent les enfans de Dan. »

23. Et commencèrent à crier après eux. Ces gens s'étant retournés pour voir ce que c'étoit dirent à Michas : Que demandez-vous ? Pourquoi criez-vous de la sorte ?

24. Il leur répondit : Vous m'emportez mes dieux que je me suis faits et vous m'emmenez mon prêtre et tout ce que j'avois," et après cela vous me dites, Qu'avez-vous à crier ?

25. Les enfans de Dan lui dirent : Prenez garde de nous parler davantage, de peur qu'il ne vienne des gens qui s'emportent de colère contre vous, et que vous ne périssiez avec toute votre maison.

26. Ils continuèrent ensuite leur chemin; et Michas, voyant qu'ils étoient plus forts que lui, s'en retourna à sa maison.

27. Cependant les six cents hommes emmenèrent le prêtre avec ce que nous avons dit auparavant; et, étant venus à Laïs, ils trouvèrent un peuple qui se tenoit en assurance et dans un plein repos. Ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville; ils y mirent le feu et la brûlèrent,

28. Sans qu'il se trouvât personne pour secourir les habitans, parce qu'ils demeuroient loin de Sidon," et qu'ils n'avoient aucune société ni aucun commerce avec qui que ce fût. Or la ville étoit située au pays de Rohob," *au pied du mont Liban.* Et, l'ayant rebâtie, ils y demeurèrent.

29. Ils l'appelèrent Dan, du nom de leur père, qui étoit fils d'Israël, au lieu qu'auparavant elle s'appeloit Laïs.

30. Ils s'approprièrent donc l'image

23. Et post tergum clamare cœperunt. Qui, cùm respexissent, dixerunt ad Micham : Quid tibi vis? cur clamas?

24. Qui respondit : Deos meos quos mihi feci, tulistis, et sacerdotem et omnia quæ habeo, et dicitis, Quid tibi est?

25. Dixeruntque ei filii Dan : Cave ne ultrà loquaris ad nos, et veniant ad te viri animo concitati, et ipse cum omni domo tuâ pereas.

26. Et sic cœpto itinere perrexerunt. Videns autem Michas quòd fortiores se essent reversus est in domum suam.

27. Sexcenti autem viri tulerunt sacerdotem et quæ suprà diximus; veneruntque in Lais ad populum quiescentem atque securum, et percusserunt eos in ore gladii, urbemque incendio tradiderunt,

28. Nullo penitùs ferente præsidium, eò quòd procul habitarent a Sidone et cum nullo hominum haberent quidquam societatis ac negotii. Erat autem civitas sita in regione Rohob; quam rursum exstruentes, habitaverunt in eâ,

29. Vocato nomine civitatis Dan, juxta vocabulum patris sui, quem genuerat Israel; quæ priùs Lais dicebatur.

30. Posueruntque sibi

℣ 24. Hébr. : « Et que reste-t-il encore? pourquoi *donc* me dites-vous ? » etc.
℣ 28. Voyez au verset 7.
Ibid. Hébr. : « dans la vallée qui appartient à Beth-Rohob. »

sculptile, et Jonathan filium Gersam, filii Moysi, ac filios ejus sacerdotes in tribu Dan usque ad diem captivitatis suæ.

de sculpture, et établirent Jonathan, fils de Gersam, *qui étoit* fils de Moïse," pour servir de prêtre, lui et ses fils, dans la tribu de Dan, jusqu'au jour où ils furent *vaincus par les Philistins, que l'arche fut prise et que plusieurs d'entre eux furent* emmenés captifs. "

31. Mansitque apud eos idolum Michæ omni tempore quo fuit domus Dei in Silo (*a*). In diebus illis non erat rex in Israel.

31. Et l'idole " de Michas demeura parmi eux pendant tout le temps que la maison de Dieu fut à Silo. Il n'y avoit point alors " de roi dans Israël *qui s'opposât à ses désordres, ni de chef qui pût y remédier.*

(*a*) *Bible vengée, Juges*, note XIX, et *Nombres*, note XI.

℣ 30. On lit dans l'hébreu מנשה, *Manasse*, au lieu de משה, *Moysi.* — (Dans le texte hébreu le נ du premier mot est suspendu au-dessus de la ligne.)

Ibid. Hébr. : « *usque ad diem captivitatis terræ.* » — Voyez ce qui est dit sur cela dans la Préface.

℣ 31. Hébr. : « l'image de sculpture. »

Ibid. Dans l'hébreu ces mots, *in diebus illis*, etc., commencent le chapitre suivant.

CHAPITRE XIX.

Outrage fait à la femme d'un lévite par les habitans de Gabaa.

1. Fuit quidam vir levites habitans in latere montis Ephraim, qui accepit uxorem de Bethlehem Juda.

1. Un lévite " qui demeuroit au côté de la montagne d'Ephraïm ayant pris une femme de Bethléhem qui est en Juda, " *et lui ayant donné quelque chagrin,*

2. Quæ reliquit eum, et reversa est in domum patris sui in Bethlehem, mansitque apud eum quatuor mensibus.

2. Sa femme le quitta; " et, étant retournée à Bethléhem en la maison de son père, elle demeura chez lui pendant quatre mois.

℣ 1. Hébr. : « En ce temps-là il n'y a point de roi dans Israël, et un homme lévite, » etc. — Le chapitre XVIII dans la Vulgate commence comme celui-ci dans l'hébreu, *In diebus illis non erat rex in Israel*, etc. Voy. aussi *supr.*, XVII, 6; *infr.*, XXI, 25.

Ibid. L'hébreu ajoute פילגש, « concubine. » Ce mot dans le style des Hébreux signifie une femme que l'on a prise dans les solennités accoutumées, mais sans lui promettre de douaire.

℣ 2. Hébr. littér. : *Et scortata est contra eum concubina ejus, et recessit ab eo.*

3. Son mari, voulant se réconcilier avec elle, " vint la trouver pour lui témoigner de l'amitié et la remmener avec lui, étant suivi d'un serviteur avec deux ânes. Sa femme le reçut bien, et l'introduisit dans la maison de son père. Son beau-père, l'ayant appris et le voyant venir, alla au-devant de lui avec joie,

4. Et l'embrassa. " Il demeura dans la maison de son beau-père pendant trois jours, mangeant et buvant avec lui avec beaucoup de familiarité. "

5. Le quatrième jour le lévite, se levant avant le jour, voulut s'en aller; mais son beau-père le retint, et lui dit : Mangez un morceau auparavant pour vous fortifier, et après cela vous vous mettrez en chemin.

6. Ils s'assirent donc, et mangèrent et burent ensemble. Le beau-père dit ensuite à son gendre : Je vous prie de demeurer encore ici aujourd'hui afin que nous le passions dans la joie.

7. Le lévite, se levant, voulut s'en aller; mais son beau-père le conjura avec tant d'instance qu'il le retint, et le fit demeurer chez lui.

8. Le lendemain matin le lévite se préparoit à s'en aller; mais son beau-père lui dit : Je vous prie de manger un morceau auparavant, afin qu'ayant pris des forces " vous vous en alliez quand le jour sera plus avancé. Ils mangèrent donc ensemble.

3. Secutusque est eam vir suus, volens reconciliari ei atque blandiri et secum reducere, habens in comitatu puerum et duos asinos. Quæ suscepit eum, et introduxit in domum patris sui. Quod cùm audisset socer ejus eumque vidisset, occurrit ei lætus

4. Et amplexatus est hominem. Mansitque gener in domo soceri tribus diebus, comedens cum eo et bibens familiariter.

5. Die autem quarto, de nocte consurgens, proficisci voluit. Quem tenuit socer, et ait ad eum : Gusta priùs pauxillum panis, et conforta stomachum, et sic proficisceris.

6. Sederuntque simul, ac comederunt et biberunt. Dixitque pater puellæ ad generum suum : Quæso te ut hodie hîc maneas, pariterque lætemur.

7. At ille, consurgens, cœpit velle proficisci. Et nihilominus obnixè eum socer tenuit, et apud se fecit manere.

8. Mane autem facto parabat Levites iter. Cui socer rursum, Oro te, inquit, ut paululum cibi capias, et, assumptis viribus donec increscat dies, postea proficiscaris. Comederunt ergò simul.

℣ 3. Ces mots, *volens reconciliari ei atque blandiri*, rendent parfaitement l'hébraïsme du texte : *ut loqueretur super cor ejus*, לדבר על לבה. (Drach.)

℣ 4. Hébr. litt. : « Son beau-père, père de la jeune femme, le retint; et il demeura avec lui, » etc.

Ibid. Hébr. litt. : « Ils mangèrent, ils burent, et ils passèrent la nuit là. »

℣ 8. Hébr. litt. : « Appuyez, je vous prie, votre cœur. (*C'est-à-dire, Mangez pour prendre des forces.*) Et ils s'arrêtèrent jusqu'au déclin du jour. »

9. Surrexitque adolescens ut pergeret cum uxore suâ et puero. Cui rursum locutus est socer : Considera quòd dies ad occasum declivior sit, et propinquat ad vesperum; mane apud me etiam hodie et duc lætum diem, et cras proficisceris ut vadas in domum tuam.

9. Et le jeune homme, se levant, vouloit s'en aller avec sa femme et son serviteur; mais son beau-père lui dit encore : Considérez que le jour est fort avancé et que le soir approche; demeurez encore chez moi pour aujourd'hui, et réjouissons-nous; vous partirez demain pour retourner en votre maison.

10. Noluit gener acquiescere sermonibus ejus, sed statim perrexit, et venit contra Jebus, quæ altero nomine vocatur Jerusalem, ducens secum duos asinos onustos et concubinam.

10. Son gendre ne voulut point se rendre à ses prières, mais il partit aussitôt, et vint proche de Jébus, qui s'appelle autrement Jérusalem, menant avec lui ses deux ânes chargés et sa femme.

11. Jamque erant juxta Jebus, et dies mutabatur in noctem; dixitque puer ad dominum suum : Veni, obsecro, declinemus ad urbem Jebusæorum, et maneamus in eâ.

11. Et lorsqu'ils étoient déjà près de Jébus, et que, le jour finissant, la nuit commençoit, le serviteur dit à son maître : Allons, je vous prie, à la ville des Jébuséens, et y demeurons.

12. Cui respondit dominus: Non ingrediar oppidum gentis alienæ, quæ non est de filiis Israel, sed transibo usque Gabaa;

12. Son maître lui répondit : Je n'entrerai point dans une ville d'un peuple étranger qui n'est point des enfans d'Israël, mais je passerai jusqu'à Gabaa;

13. Et cùm illùc pervenero manebimus in eâ, aut certè in urbe Rama.

13. Et quand je serai arrivé là nous y demeurerons, ou au moins en la ville de Rama.

14. Transierunt ergò Jebus; et cœptum carpebant iter, occubuitque eis sol juxta Gabaa, quæ est in tribu Benjamin.

14. Ils passèrent donc Jébus; et, continuant leur chemin, ils se trouvèrent au coucher du soleil près de Gabaa, qui est dans la tribu de Benjamin.

15. Diverteruntque ad eam ut manerent ibi. Quò cùm intrassent sedebant in plateâ civitatis, et nullus eos recipere voluit hospitio.

15. Ils allèrent donc à cette ville pour y demeurer; et, y étant entrés, ils s'assirent dans la place de la ville sans qu'il y eût personne qui voulût les retirer et les loger chez soi.

16. Et ecce apparuit homo senex, revertens de agro et de opere suo vesperì, qui

16. Mais sur le soir on vit revenir des champs, après son travail, un vieillard qui étoit aussi " de la montagne

℣ 16. *Fuit quidam vir levites habitans* in latere montis Ephraim. *Suprà* ℣ 1.

d'Ephraïm, et qui demeuroit comme étranger en la ville de Gabaa. Or les hommes de ce pays-là étoient des enfans de Jémini," *très-injustes et très-méchans.*

17. Ce vieillard, levant les yeux, vit le lévite assis dans la place de la ville avec son petit bagage ; et, *s'adressant à lui*, il lui dit : D'où venez-vous, et où allez-vous?

18. Le lévite lui répondit : Nous sommes partis de Bethléhem qui est en Juda, et nous retournons en notre maison, qui est au côté de la montagne d'Ephraïm, d'où nous étions allés à Bethléhem ; nous allans maintenant à la Maison de Dieu, *à Silo*, et personne ne veut nous recevoir chez soi ;

19. Nous avons cependant de la paille et du foin pour les ânes, avec du pain et du vin pour moi et pour votre servante et pour le serviteur qui est avec moi ; nous n'avons besoin de rien que d'un logement.

20. Le vieillard lui répondit : La paix soit avec vous : je vous donnerai tout ce qui vous sera nécessaire ; je vous prie seulement de ne point demeurer dans cette place.

21. Il les fit donc entrer dans sa maison ; il donna à manger aux ânes, et pour eux, après qu'ils eurent lavé leurs pieds, il les fit mettre à table et leur fit festin.

22. Pendant qu'ils étoient à table, et que, fatigués du chemin, ils mangeoient et buvoient pour reprendre leurs forces, il vint des hommes de cette ville, qui étoient des enfans de Bélial, (c'est-à-dire sans joug ;") et, environnant la maison du vieillard,

et ipse de monte erat Ephraim, et peregrinus habitabat in Gabaa. Homines autem regionis illius erant filii Jemini.

17. Elevatisque oculis vidit senex sedentem hominem cum sarcinulis suis in plateâ civitatis ; et dixit ad eum : Unde venis? et quò vadis?

18. Qui respondit ei : Profecti sumus de Bethlehem Juda, et pergimus ad locum nostrum, qui est in latere montis Ephraim, unde ieramus in Bethlehem ; et nunc vadimus ad Domum-Dei. Nullusque sub tectum suum nos vult recipere ;

19. Habentes paleas et fœnum in asinorum pabulum, et panem ac vinum in meos et ancillæ tuæ usus et pueri qui mecum est, nullâ re indigemus nisi hospitio.

20. Cui respondit senex : Pax tecum sit, ego præbebo omnia quæ necessaria sunt ; tantùm, quæso, ne in plateâ maneas.

21. Introduxitque eum in domum suam, et pabulum asinis præbuit, ac postquam laverunt pedes suos recepit eos in convivium.

22. Illis epulantibus, et post laborem itineris cibo et potu reficientibus corpora, venerunt viri civitatis illius, filii Belial, (id est absque jugo,) et circumdantes domum senis fores

℣ 16. C'est-à-dire des Benjamites.

℣ 22. Ces mots, *id est absque jugo*, sont ajoutés par l'interprète latin.

pulsare cœperunt, clamantes ad dominum domûs atque dicentes : Educ virum qui ingressus est domum tuam, ut abutamur eo (*a*).

ils commencèrent à frapper à la porte en criant au maître de la maison et lui disant : Faites sortir cet homme qui est entré chez vous afin que nous en abusions.

23. Egressusque est ad eos senex, et ait : Nolite, fratres, nolite facere malum hoc, quia ingressus est homo hospitium meum, et cessate ab hâc stultitiâ.

23. Le vieillard sortit dehors pour leur parler, et leur dit : Gardez-vous, mes frères, gardez-vous bien de faire un si grand mal, car j'ai reçu cet homme comme mon hôte; cessez de penser à cette folie. * *Gen.* XIX. 5.

24. Habeo filiam virginem, et hic homo habet concubinam; educam eas ad vos ut humilietis eas et vestram libidinem compleatis; tantùm obsecro ne scelus hoc contra naturam operemini in virum.

24. *Et dans le trouble où l'avoit jeté cette horrible proposition il ajouta :* J'ai une fille vierge, et cet homme a sa concubine; je vous les amenerai, et vous les aurez pour satisfaire votre passion. Je vous prie seulement de ne pas commettre à l'égard d'un homme ce crime *détestable* contre nature.

25. Nolebant acquiescere sermonibus illius. Quod cernens homo eduxit ad eos concubinam suam, et eis tradidit illudendam; quâ cùm totâ nocte abusi essent, dimiserunt eam manè.

25. Mais le lévite, *qui n'étoit pas moins troublé,* voyant qu'ils ne vouloient point se rendre à ses paroles, leur amena sa femme et l'abandonna à leurs outrages; et, après qu'ils eurent abusé d'elle toute la nuit, quand le matin fut venu ils la laissèrent. *Osee*, IX. 9; X. 9.

26. At mulier, recedentibus tenebris, venit ad ostium domûs ubi manebat dominus suus, et ibi corruit.

26. Lorsque les ténèbres de la nuit se dissipoient cette femme vint à la porte de la maison où étoit son mari, et y tomba étendue par terre, *sans mouvement et sans vie.*

27. Mane facto surrexit homo, et aperuit ostium, ut cœptam expleret viam : et ecce concubina ejus jacebat ante ostium, sparsis in limine manibus.

27. Le matin son mari s'étant levé ouvrit la porte pour *chercher sa femme et* continuer son chemin, et il y trouva sa femme couchée par terre, ayant les mains étendues sur le seuil de la porte.

28. Cui ille, putans eam quiescere, loquebatur : Surge, et ambulemus. Quâ

28. Il crut d'abord qu'elle étoit endormie, et il lui dit : Levez-vous, et allons-nous-en. Mais, elle ne répon-

(*a*) *Bible vengée, Juges,* note XX.— Bergier, *Dict. de Théol.* art. *Prêtre,* III; et *Traité de la Rel.,* deuxième partie, ch. VI, art. I, § XI.

℣ 23. L'Ecriture sainte appelle souvent le péché *une* folie. (Voy. le texte hébr. *Prov.* VI, 32.) En effet y a-t-il une plus grande folie que d'offenser un Dieu tout-puissant qui nous comble sans cesse de bienfaits? Le terme נבלה du texte signifie proprement *flagitium quod omnis prudens et conscientiosus homo damnat et ab eo abhorret.* (Drach.)

dant rien, il reconnut qu'elle étoit morte; " et l'ayant prise il la mit sur son âne, et s'en retourna dans sa maison.

29. Etant venu chez lui il prit un couteau, et divisa le corps de sa femme avec ses os en douze parts, et en envoya une part à chacune des tribus d'Israël.

30. Ce que les enfans d'Israël ayant vu ils crièrent tout d'une voix : Jamais rien de tel n'est arrivé dans Israël depuis le jour où nos pères sortirent d'Egypte jusqu'aujourd'hui ; prononcez là-dessus, et ordonnez tous ensemble ce qu'il faut faire dans cette circonstance.

nihil respondente intelligens quòd erat mortua, tulit eam et imposuit asino, reversusque est in domum suam.

29. Quam cùm esset ingressus arripuit gladium, et cadaver uxoris cum ossibus suis in duodecim partes ac frusta concidens misit in omnes terminos Israel.

30. Quod cùm vidissent singuli conclamabant: Nunquam res talis facta est in Israel ex eo die quo ascenderunt patres nostri de Ægypto usque in præsens tempus (*a*) : ferte sententiam, et in commune decernite quid facto opus sit.

(*a*) *Bible vengée, Juges,* note xx. — Bergier, *ubi suprà.*

℣ 28. Ces mots, *putans eam quiescere*, et, *intelligens quòd erat mortua*, ne sont pas dans l'hébreu. On trouve seulement dans le grec, *quia erat mortua.*

CHAPITRE XX.

Les Israélites vengent sur les Benjamites l'injure faite au lévite (*a*).

1. Alors tous les enfans d'Israël se mirent en campagne, et se trouvèrent assemblés, comme *s'ils n'eussent tous été qu'*un seul homme, depuis Dan jusqu'à Bersabée; " *ceux de* la terre de Galaad *au-delà du Jourdain se trouvèrent aussi avec eux* devant le Seigneur à Maspha. "

1. Egressi itaque sunt omnes filii Israel, et pariter congregati, quasi vir unus, de Dan usque Bersabee, et terra Galaad, ad Dominum in Maspha.

(*a*) Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Prêtres des Juifs.*

℣ 1. Dan étoit à l'extrémité septentrionale et Bersabée à l'extrémité méridionale de la terre de Chanaan.

Ibid. Nommée ailleurs Masepha (*Jos.* xv. 38.) ou Mesphé, (*Ibid.* xviii. 26.) ville située sur les confins des tribus de Juda et de Benjamin. On croit qu'il y avoit en cet endroit un autel. On lit dans les livres des Machabées (1 *Mach.* iii. 46.) que c'étoit un lieu d'oraison.

2. Omnesque anguli populorum et cunctæ tribus Israel in ecclesiam populi Dei convenerunt, quadringinta millia peditum pugnatorum.

3. Nec latuit filios Benjamin quòd ascendissent filii Israel in Maspha. Interrogatusque Levita maritus mulieris interfectæ, quomodo tantum scelus perpetratum esset,

4. Respondit : Veni in Gabaa Benjamin cum uxore meâ, illùcque diverti ;

5. Et ecce homines civitatis illius circumdederunt nocte domum in quâ manebam, volentes me occidere, et uxorem meam incredibili furore libidinis vexantes : denique mortua est.

6. Quam areptam in frusta concidi, misique partes in omnes terminos possessionis vestræ, quia nunquam tantum nefas et tam grande piaculum factum est in Israel.

7. Adestis omnes, filii Israel : decernite quid facere debeatis.

8. Stansque omnis populus quasi unius hominis sermone respondit : Non recedemus in tabernacula nostra nec suam quisquam intrabit domum,

9. Sed hoc contra Gabaa in commune faciamus.

2. Tous les chefs du peuple ″ et toutes les tribus d'Israël, qui composoient l'assemblée du peuple de Dieu, étoient au nombre de quatre cent mille hommes de pied, tous hommes de guerre.

3. Et les enfans de Benjamin surent bientôt que les enfans d'Israël étoient allés tous ensemble à Maspha. Le Lévite mari de la femme qui avoit été tuée. étant interrogé de quelle manière un si grand crime s'étoit commis,

4. Répondit : Etant allé dans la ville de Gabaa, de la tribu de Benjamin, avec ma femme pour y passer la nuit,

5. Les hommes de cette ville vinrent tout d'un coup la nuit environner la maison où j'étois, pour me tuer *si je ne consentois à ce qu'ils vouloient exiger de moi ;* et, *à la fin*, ils ont outragé ma femme avec une brutalité si furieuse et si incroyable qu'elle en est morte.

6. Ayant pris ensuite son corps je l'ai coupé en morceaux, et j'en ai envoyé les parts dans tous le pays que vous possédez, parce qu'il ne s'est jamais commis un si grand crime ni un excès aussi abominable dans tout Israël.

7. Vous voilà tous, ô enfans d'Israël ; voyez ce que vous avez à faire.

8. Tout le peuple qui étoit là lui répondit *tout d'une voix*, comme s'ils n'eussent tous été qu'un seul homme : Nous ne retournerons point à nos tentes et personne ne retournera dans sa maison

9. Jusqu'à ce que nous ayons exécuté ceci tous ensemble contre Gabaa. ″

ỳ 2. Hébr. : « Tous les angles du peuple *et* toutes les tribus d'Israël, » c'est-à-dire tous les chefs et tout le peuple.

ỳ 9. Hébr. : « Mais voici ce que nous ferons contre Gabaa. *Procédons* contre elle par le sort, et prenons d'entre toutes les tribus, » etc. Le verbe n'est pas exprimé.

10. Qu'on choisisse d'entre toutes les tribus d'Israël dix hommes de cent, cent de mille et mille de dix mille, afin qu'ils portent des vivres à l'armée, et que nous puissions combattre contre Gabaa de Benjamin, et rendre la punition que nous en ferons égale au crime qu'elle a commis."

10. Decem viri eligantur e centum ex omnibus tribubus Israel, et centum de mille, et mille de decem millibus, ut comportent exercitui cibaria et possimus pugnare contra Gabaa Benjamin et reddere ei, pro scelere, quod meretur.

11. Ainsi tout Israël se ligua contre cette ville, comme s'il n'eût été qu'un seul homme, n'ayant tous qu'un même esprit et une même résolution.

11. Convenitque universus Israel ad civitatem, quasi homo unus, eâdem mente unoque consilio.

12. Et *avant de commencer la guerre* ils envoyèrent des ambassadeurs vers toute la tribu" de Benjamin, pour leur dire : Pourquoi une action si détestable s'est-elle commise parmi vous *sans que vous ayez pensé à la punir?*

12. Et miserunt nuntios ad omnem tribum Benjamin qui dicerent : Cur tantum nefas in vobis repertum est?

13. Donnez-nous les hommes de Gabaa qui sont coupables de ce crime infâme afin qu'ils meurent et que le mal soit banni d'Israël. Les Benjaminites ne voulurent point se rendre à cette proposition de leurs frères les enfans d'Israël;

13. Tradite homines de Gabaa qui hoc flagitium perpetrarunt, ut moriantur et auferatur malum de Israel. Qui noluerunt fratrum suorum filiorum Israel audire mandatum;

14. Mais, étant sortis de toutes les villes de leurs tribus, ils s'assemblèrent à Gabaa pour secourir ceux de cette ville et pour combattre contre tout le peuple d'Israël.

14. Sed ex cunctis urbibus quæ sortis suæ erant convenerunt in Gabaa, ut illis ferrent auxilium et contra universum populum Israël dimicarent.

15. Il se trouva dans la tribu de Benjamin vingt-cinq" mille hommes de guerre, outre les habitans de Gabaa,

15. Inventique sunt viginti quinque millia de Benjamin educentium gladium, præter habitatores Gabaa,

16. Qui étoient sept cents hommes

16. Qui septingenti erant

℣ 10. Hébr. litt. : *ut sumant cibaria plebi ad faciendum dum ibunt contra Gabaa Benjamin, juxta omnem stultitiam quam fecit in Israel.*

℣ 12. Dans l'hébreu on lit שבטי *tribus*, au pluriel, que les commentateurs expliquent des différentes branches de familles formant la tribu de Benjamin.

℣ 15. Hébr. : « vingt-six mille. » Mais le nombre de la Vulgate convient mieux avec la suite. Les Benjaminites avec ceux de Gabaa étoient 25,700 hommes, (℣ 5 et 16.) dont 25,100 furent tués (℣ 55.) et 600 se sauvèrent. (℣ 47.)

viri fortissimi, ita sinistrâ ût dextrâ præliantes, et sic fundis lapides ad certum jacientes ut capillum quoque possent percutere, et nequaquam in alteram partem ictus lapidis deferretur.

très-vaillans," combattant de la gauche comme de la droite," et qui étoient si adroits à lancer des pierres avec la fronde qu'ils auroient pu même frapper un cheveu sans que la pierre qu'ils auroient lancée se fût tant soit peu détournée de part ou d'autre.

17. Virorum quoque Israel (absque filiis Benjamin,) inventa sunt quadringinta millia educentium gladios et paratorum ad pugnam,

17. Il se trouva aussi parmi les enfans d'Israël, sans compter ceux de Benjamin, quatre cent mille hommes de guerre et prêts à combattre.

18. Qui surgentes venerunt in Domum Dei, hoc est in Silo; consulueruntque Deum atque dixerunt: Quis erit in exercitu nostro princeps certaminis contra filios Benjamin? Quibus respondit Dominus: Judas sit dux vester.

18. S'étant donc mis en campagne ils vinrent à la maison de Dieu, c'est-à-dire à Silo," où ils consultèrent Dieu, et lui dirent: Qui sera le général de notre armée" pour combattre les enfans de Benjamin? Le Seigneur leur répondit: Que Juda soit votre général, *et qu'il commence le combat.*

19. Satimque filii Israel, surgentes manè, castrametati sunt juxta Gabaa;

19. Aussitôt les enfans d'Israël, marchant dès le point du jour, vinrent se camper près de Gabaa;

20. Et inde procedentes ad pugnam contra Benjamin, urbem oppugnare cœperunt.

20. Et, s'avançant de là pour combattre les enfans de Benjamin, ils commencèrent d'assiéger la ville.

21. Egressique filii Benjamin de Gabaa occiderunt de filiis Israel die illo viginti duo millia virorum (*a*).

21. Mais les enfans de Benjamin, étant sortis de Gabaa, tuèrent en ce jour vingt-deux mille hommes de l'armée des enfans d'Israël, *Dieu le per-*

(*a*) *Bible vengée, Juges*, note 21.

℣ 16. L'hébreu ajoute: « et de tout ce peuple il se trouva sept cents hommes très-vaillans, combattans, » etc. La répétition de la somme a pu donner lieu à l'omission. Le calcul de la note précédente prouve qu'il devoit y avoir 25,700 hommes, en y comprenant ceux de Gabaa.

Ibid. Hébr. autr.: « perclus de la main droite. » Voy. la note *Supr.* III, 15.

℣ 18. Ces mots, *hoc est in Silo*, ne sont pas dans l'hébreu, qui lit simplement, « à Béthel *ou* dans la maison de Dieu. » Mais la plupart des interprètes entendent le texte dans le sens de la Vulgate.

Ibid. Hébr.: « Qui de nous marchera le premier pour commencer la guerre contre les enfans de Benjamin? Le Seigneur leur répondit: Que Juda commence. » Tel est aussi le sens de *princeps certaminis* et de *dux vester* dans le texte de la Vulgate. La traduction de Carrières ou plutôt de Sacy est non-seulement inexacte, mais même ridicule. Une tribu entière qui est général d'une armée! Conférez l'hébreu et le latin *suprà* I, 2.

mettant ainsi non pour favoriser la tribu de Benjamin, mais pour humilier les autres tribus.

22. *Cependant* les enfans d'Israël, s'appuyant sur leurs forces et sur leur grand nombre, se remirent encore en bataille dans le même lieu où ils avoient combattu.

23. Auparavant néanmoins ils allèrent pleurer jusqu'à la nuit devant le Seigneur, et le consultèrent en disant : Devons-nous combattre encore contre nos frères les enfans de Benjamin, ou en demeurer là? Le Seigneur, *qu'ils avoient consulté pour savoir s'ils devoient combattre, sans lui demander la force dont ils avoient besoin pour vaincre*, leur répondit : Marchez contre eux, et livrez-leur bataille.

24. Le lendemain, les enfans d'Israël s'étant présentés encore pour combattre les enfans de Benjamin,

25. Ceux de Benjamin sortirent avec impétuosité des portes de Gabaa, et, les ayant rencontrés, en firent un si grand carnage qu'ils tuèrent sur la place dix-huit mille hommes de guerre.

26. Après cela donc tous les enfans d'Israël vinrent en la Maison de Dieu; et, étant assis, ils pleuroient devant le Seigneur; ils jeûnèrent ce jour-là jusqu'au soir, et offrirent au Seigneur des holocaustes et des hosties pacifiques,

27. Et le consultèrent touchant l'état où ils se trouvoient. En ce temps-là l'arche de l'alliance du Seigneur étoit en ce lieu,

28. Et Phinéès, fils d'Eléazar fils d'Aaron, tenoit le premier rang dans la maison du Seigneur. Ils consultè-

22. Rursum filii Israel, et fortitudine et numero confidentes, in eodem loco in quo priùs certaverant aciem direxerunt,

23. Ita tamen ut priùs ascenderent et flerent coram Domino usque ad noctem, consulerentque eum et dicerent : Debeo ultrà procedere ad dimicandum contra filios Benjamin fratres meos, an non? Quibus ille respondit : Ascendite ad eos, et inite certamen.

24. Cùmque filii Israel alterâ die contra filios Benjamin ad prælium processissent,

25. Eruperunt filii Benjamin de portis Gabaa; et, occurrentes eis, tantâ in illos cæde bacchati sunt ut decem et octo millia virorum educentium gladium prosternerent (*a*).

26. Quamobrem omnes filii Israel venerunt in Domum Dei, et sedentes flebant coram Domino; jejunaveruntque die illo usque ad vesperam, et obtulerunt ei holocausta atque pacificas victimas,

27. Et super statu suo interrogaverunt. Eo tempore ibi erat arca fœderis Dei,

28. Et Phinees filius Eleazari, filii Aaron, præpositus domûs. Consuluerunt

(*a*) *Bible vengée, Juges*, note XXI.

igitur Dominum, atque dixerunt : Exire ultrà debemus ad pugnam contra filios Benjamin fratres nostros, an quiescere? Quibus ait Dominus : Ascendite, cras enim tradam eos in manus vestras.

rent donc le Seigneur, et lui dirent : devons-nous encore combattre nos frères les enfans de Benjamin, ou demeurer en paix? Le Seigneur leur dit : Marchez contre eux, car demain je les livrerai entre vos mains.

29. Posueruntque filii Israel insidias per circuitum urbis Gabaa,

29. Les enfans d'Israël dressèrent Jos. VIII. 4.
ensuite des embuscades autour de la ville de Gabaa,

30. Et tertiâ vice, sicut semel et bis, contra Benjamin exercitum produxerunt.

30. Et marchèrent en bataille pour la troisième fois, *au nombre de dix mille,* contre Benjamin, comme ils avoient déjà fait deux fois, *ayant ordre de prendre la fuite à l'approche de l'ennemi.*

31. Sed et filii Benjamin audacter eruperunt de civitate, et fugientes adversarios longiùs persecuti sunt, ita ut vulnerarent ex eis sicut primo die et secundo, et cæderent per duas semitas vertentes terga, quarum una ferebatur in Bethel et altera in Gabaa, atque prosternerent triginta circiter viros;

31. Les enfans de Benjamin sortirent aussi de la ville avec une grande audace, et voyant fuir leurs ennemis ils les poursuivirent bien loin, en blessèrent quelques-uns, comme ils avoient fait le premier et le second jour, et taillèrent en pièces ceux qui fuyoient par deux chemins, dont l'un va à Béthel et l'autre à Gabaa; et ils tuèrent environ trente hommes;

32. Putaverunt enim solito eos more cedere. Qui, fugam arte simulantes, inierunt consilium ut abstraherent eos de civitate, et quasi fugientes ad supradictas semitas perducerent.

32. Car ils s'imaginoient qu'ils fuyoient devant eux comme ils avoient fait les deux premières fois; mais c'étoit un stratagème des enfans d'Israël, qui feignoient de fuir pour les éloigner de la ville et les attirer dans ces chemins dont nous venons de parler, *et où le gros de leur armée s'étoit caché.*

33. Omnes itaque filii Israel surgentes de sedibus suis, tetenderunt aciem in loco qui vocatur Baal-Thamar. Insidiæ quoque quæ circa urbem erant, paulatim se aperire cœperunt

33. Tous les enfans d'Israël, se levant donc du lieu où ils étoient, se mirent en bataille dans le lieu appelé Baal-Thamar; *en même temps* les gens des embuscades qu'on avoit dressées autour de la ville commencèrent aussi de paroître peu à peu,

34. Et ab occidentali ur-

34. Et de marcher du côté de la ville

ỳ 30. Voyez au verset 34.

qui regarde l'occident;" *alors les* dix mille hommes de l'armée d'Israël *qui avoient paru lâcher pied, tournant face à l'ennemi,* s'avancèrent aussi vers les habitans de Gabaa, et les provoquoient au combat, *qu'ils avoient fait semblant de vouloir éviter;* de sorte que les enfans de Benjamin se trouvèrent accablés de gens de guerre, et ne s'aperçurent point qu'une mort présente les environnoit de toutes parts, *sinon lorsqu'il leur fut impossible de l'éviter.*

bis parte procedere. Sed et alia decem millia virorum de universo Israel habitatores urbis ad certamina provocabant. Ingravatumque est bellum contra filios Benjamin; et non intellexerunt quòd ex omni parte illis instaret interitus.

35. Ainsi le Seigneur les tailla en pièces aux yeux *et par les mains* des enfans d'Israël, qui tuèrent ce jour-là vingt-cinq mille cent hommes, tous gens de guerre et de combat.

35. Percussitque eos Dominus in conspectu filiorum Israel, et interfecerunt ex eis in illo die viginti quinque millia et centum viros, omnes bellatores et educentes gladium.

36. *Voici comme la chose se passa.* Les enfans de Benjamin *qui étoient à l'arrière-garde, se* voyant *attaqués de toutes parts et reconnoissant* qu'ils étoient trop foibles *pour résister à tant d'ennemis,* commencèrent à fuir *vers leur ville, dans l'espérance d'y rentrer;* ce que les enfans d'Israël, *qui les poursuivoient,* ayant aperçu, ils leur firent place, afin que s'enfuyant ils tombassent dans les embuscades qui étoient toutes prêtes et qu'ils leur avoient dressées le long de la ville."

36. Filii autem Benjamin, cùm se inferiores esse vidissent, cœperunt fugere. Quod cernentes, filii Israel dederunt eis, ad fugiendum, locum, ut ad præparatas insidias devenirent quas juxta urbem posuerant.

37. Ces gens étant donc sortis tout d'un coup de l'embuscade taillèrent en pièces les Benjaminites qui fuyoient devant eux, entrèrent ensuite dans la ville, et y passèrent tout au fil de l'épée."

37. Quid cùm repentè de latibulis surrexissent, et Benjamin terga cædentibus daret, ingressi sunt civitatem et percusserunt eam in ore gladii.

38. Or les enfans d'Israël avoient donné pour signal à ceux qu'ils avoient

38. Signum autem dederant filii Israel his quos in

℣ 34. Hébr. : « commencèrent aussi de paroître, sortant des cavernes de Gabaa. » La version grecque exprime le même sens que la Vulgate.

℣ 36 et 37. Hébr. : « Les enfans de Benjamin virent que les enfans d'Israël étoient battus et cédoient la place à Benjamin; car ils mettoient leur confiance dans l'embuscade qu'ils avoient mise près de Gabaa. En effet l'embuscade se hâta de se jeter sur Gabaa; elle s'avança vers la ville, et y passa tout au fil de l'épée. »

insidiis collocaverant ut postquam urbem cepissent ignem accenderent, ut ascendente in altum fumo captam urbem demonstrarent.

mis en embuscade d'allumer un grand feu après avoir pris la ville, afin que la fumée qui s'éleveroit en haut fût la marque de la prise de la ville."

39. Quod cùm cernerent filiî Israel in ipso certamine positi (putaverunt enim filii Benjamin eos fugere, et instantiùs persequebantur, cæsis de exercitu eorum triginta viris,)

39. C'est en effet de quoi s'aperçurent les Israélites pendant le combat même *et ce qui les empécha de fuir plus loin*; car ceux de Benjamin, s'étant imaginé d'abord que ceux d'Israël fuyoient, les avoient pousuivis vivement, après avoir tué trente hommes de leurs gens;"

40. Et viderent quasi columnam fumi de civitate conscendere, Benjamin quoque, aspiciens retro cùm captam cerneret civitatem et flammas in sublime ferri,

40. Mais lorsque le feu fut mis à la ville, et qu'on vit comme une colonne de fumée qui s'élevoit au-dessus des maisons, ceux de Benjamin, regardant aussi derrière eux, s'aperçurent que la ville étoit prise et que les flammes s'élevoient en haut;

41. Qui priùs simulaverant fugam, versâ facie, fortiùs resistebant. Quod cùm vidissent filii Benjamin, in fugam versi sunt,

41. Et alors les Israélites qui auparavant faisoient semblant de fuir, *reconnoissant que la ville étoit prise*, commencèrent à tourner visage contre eux et à les charger vivement; ce que voyant les enfans de Benjamin *qui composoient l'avant-garde*, ils prirent la fuite, *comme avoient fait ceux de l'arrière-garde*,"

42. Et ad viam deserti ire cœperunt, illùc quoque eos adversariis persequentibus; sed et hi qui urbem succenderant occurrerunt eis.

42. Et voulurent gagner le chemin du désert; mais leurs ennemis les poursuivirent jusque là, et ceux qui avoient mis le feu à la ville les coupèrent et vinrent au-devant d'eux."

ỳ 38 et 39. Hébr.: « Or, il y avoit un signe convenu entre les Israélites et ceux de l'embuscade, c'étoit de multiplier et de faire monter un nuage de fumée de la ville. Ainsi, les enfans d'Israël ayant d'abord tourné *le dos* dans le combat, les enfans de Benjamin commencerent à les charger, et en tuèrent environ trente, ce qui leur fit dire: Ils plient devant nous, et ils sont battus comme dans les premiers combats. »

ỳ 40 et 41. Hébr.: « Mais lorsque le nuage de fumée commençoit à s'élever en forme de colonne au-dessus de la ville, ceux de Benjamin, regardant derrière eux, virent que *c'étoit* de leur ville tout embrasée *que* cette fumée s'élevoit vers le ciel; et l'armée d'Israël ayant en même temps tourné *face*, les enfans de Benjamin se trouvèrent saisis de trouble, voyant qu'un coup terrible alloit tomber sur eux. »

ỳ 42 et 43. Hébr. autr.: « Alors ils cherchèrent à fuir de devant Israël par le

43. Ainsi les Benjaminites, ayant leurs ennemis en tête et en queue, furent taillés en pièces devant et derrière, sans que rien arrêtât un si grand carnage. Ils tombèrent morts sur la place, au côté de la ville de Gabaa qui regarde l'orient."

43. Atque ita factum est ut ex utrâque parte ab hostibus cæderentur, nec erat ulla requies morientium. Ceciderunt, atque prostrati sunt ad orientalem plagam urbis Gabaa.

44. Dix-huit mille hommes furent tués en ce même endroit, tous gens de guerre et très-vaillans.

44. Fuerunt autem qui in eodem loco interfecti sunt decem et octo millia virorum, omnes robustissimi pugnatores.

45. Ceux qui étoient restés des Benjaminites, voyant la défaite des leurs, s'enfuirent dans le désert, pour gagner le rocher appelé Remmon; mais comme ils étoient tous dispersés dans cette fuite, l'un d'un côté et l'autre d'un autre, ceux d'Israël en tuèrent cinq mille de plus. Et ayant passé plus loin en les poursuivant," ils en tuèrent encore deux mille.

45. Quod cùm vidissent qui remanserant de Benjamin, fugerunt in solitudinem, et pergebant ad petram cujus vocabulum est Remmon. In illâ quoque fugâ palantes, et in diversa tendentes, occiderunt quinque millia virorum. Et cum ultrà tenderent, persecuti sunt eos, et interfecerunt etiam alia duo millia.

46. Ainsi vingt-cinq mille hommes de la tribu de Benjamin furent tués en cette journée en divers endroits; (ils étoient tous gens de guerre et très-vaillans;)

46. Et sic factum est ut omnes qui ceciderant de Benjamin in diversis locis essent viginti quinque millia, pugnatores ad bella promptissimi.

47. De sorte que tous ceux de cette tribu qui purent se sauver ne montoient qu'à six cents hommes, qui demeurèrent au rocher de Remmon pendant quatre mois.

Infr. xxi. 13.

47. Remanserunt itaque de omni numero Benjamin qui evadere et fugere in solitudinem potuerunt, sexcenti viri; sederuntque in petrâ Remmon mensibus quatuor.

48. Les enfans d'Israël, étant retournés du combat, passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva de reste

48. Regressi autem filii Israel omnes reliquias civitatis, a viris usque ad ju-

chemin qui mène au désert; mais le combat les y suivit, et ceux qui sortoient des villes *voisines*, les trouvant au milieu d'eux, les tailloient en pièces. Ainsi les enfans d'Israël, environnant de tous côtés les enfans de Benjamin, les poursuivirent vers Ménucha, et les foulèrent jusque vis-à-vis Gabaa à l'orient.» *Menucha* מנוחה, signifie aussi *repos;* c'est ce qui explique le *requies* de saint Jérome.

℣ 45. Hébr.: « et les poursuivant jusqu'à Giddom. »

menta, gladio percusserunt; cunctasque urbes et viculos Benjamin vorax flamma consumpsit.

dans la ville, " depuis les hommes jusqu'aux bêtes; et toutes les villes et les villages de Benjamin furent consumés par les flammes. "

℣ 48. Ou plutôt, « dans les villes. »
Ibid. Hébr. : « et ils mirent le feu à toutes les villes qu'ils trouvèrent. »

CHAPITRE XXI.

Ruine de Jabès-Galaad. Filles données aux Benjaminites.

1. Juraverunt quoque filii Israel in Maspha, et dixerunt : Nullus nostrûm dabit filiis Benjamin de filiabus suis uxorem.

2. Veneruntque omnes ad Domum Dei, in Silo, et, in conspectu ejus sedentes usque ad vesperam, levaverunt vocem et magno ululatu cœperunt flere, dicentes :

3. Quare, Domine Deus Israel, factum est hoc malum in populo tuo, ut hodie una tribus auferretur ex nobis?

4. Alterâ autem die diluculò consurgentes extruxerunt altare; obtuleruntque ibi holocausta et pacificas victimas, et dixerunt :

5. Quis non ascendit in exercitu Domini de universis tribubus Israel? Grandi enim juramento se constrinxerant cùm essent in Maspha, interfici eos qui defuissent.

6. Ductique pœnitentiâ fi-

1. Les enfans d'Israël étant à Maspha firent aussi un serment en ces termes : Nul d'entre nous ne donnera sa fille en mariage aux enfans de Benjamin, *marquant par là l'horreur qu'ils avoient du crime de ceux de Gabaa.*

2. *Mais après qu'ils eurent exterminé cette tribu ils sentirent l'indiscrétion de leur serment*, et ils vinrent tous en la Maison de Dieu, à Silo; " et, se tenant assis en sa présence jusqu'au soir, ils élevèrent la voix, et commencèrent à pleurer en jetant de grands cris, et en disant :

3. Seigneur Dieu d'Israël, pourquoi est-il arrivé un tel malheur à votre peuple, qu'aujourd'hui une des tribus soit retranchée d'entre nous?

4. Le lendemain, s'étant levés au point du jour, ils élevèrent un autel, y offrirent des holocaustes et des victimes pacifiques, et dirent :

5. Qui d'entre toutes les tribus d'Israël n'a point marché avec toute l'armée du Seigneur? Car, étant à Maspha, ils s'étoient *aussi* engagés par un grand serment à tuer tous ceux qui auroient manqué de s'y trouver.

6. Et les enfans d'Israël, touchés de

℣ 2. Ces mots, *in Silo*, ne sont pas dans l'hébreu. — Voyez au chap. xx, verset 18.

repentir de ce qui étoit arrivé à leurs frères de Benjamin ", commencèrent à dire : Une des tribus a été retranchée d'Israël.

7. Où prendront-ils des femmes? " car nous avons juré tous ensemble que nous ne leur donnerions point nos filles.

8. Ils s'entre-dirent donc : Qui sont ceux de toutes les tribus d'Israël qui ne sont point venus devant le Seigneur à Maspha? " Et il se trouva que les habitans de Jabès-Galaad ne s'étoient point trouvés dans l'armée ;

9. En effet, dans le même temps où les enfans d'Israël étoient à Silo, il ne se trouva parmi eux aucun homme de Jabès.

10. Ils envoyèrent donc dix millle " hommes très-vaillans, avec cet ordre : Allez, et passez au fil de l'épée tous les habitans de Jabès-Galaad, sans épargner ni les femmes ni les petits enfans.

Num. xxxi. 17-18. 11. Et vous observerez ceci en même temps ; tuez tous les mâles et toutes les femmes qui ne sont plus au rang des filles ; mais réservez les vierges. *C'est ce qu'ils firent.* "

12. Il se trouva dans Jabès-Galaad quatre cents vierges, qui étoient demeurées toujours pures ; et ils les em-

lii Israel super fratre suo Benjamin, cœperunt dicere : Ablata est tribu una de Israel :

7. Unde uxores accipient? omnes enim in commune juravimus non daturos nos his filias nostras.

8. Idcirco dixerunt : Quis est de universis tribubus Israel qui non ascendit ad Dominum in Maspha? Et ecce inventi sunt habitatores Jabes.Galaad in illo exercitu non fuisse.

9. (Eo quoque tempore cùm essent in Silo, nullus ex eis ibi repertus est.)

10. Miserunt itaque decem millia viros robustissimos, et præceperunt eis : Ite, et percutite habitatores Jabes-Galaad in ore gladii, tam uxores quàm parvulos eorum.

11. Et hoc erit quod observare debebitis : omne generis masculini et mulieres quæ cognoverunt viros interficite, virgines autem reservate.

12. Inventæque sunt de Jabes-Galaad quadringentæ virgines quæ nescierunt vi-

℣ 6. On voit dans l'hébreu la véritable intention du texte latin : « Et Israël eut du regret au sujet de Benjamin son frère. » Il n'est pas possible que les Israélites se soient repentis d'avoir exécuté l'ordre de Dieu, (*Suprà*, xx, 28.) comme le supposent De Sacy et De Carrières. Le verbe déponent הנחם, littéralement *pœniteri*, *duci pœnitentiâ*, peut aussi signifier *changer d'avis*, *être affligé, fâché d'une chose*. Conférez l'hébreu et le latin. *Infrà*, verset xv. (Drach.)

℣ 7. Hébr. : « Que ferons-nous, afin que ceux qui sont restés puissent avoir des femmes ? »

℣ 8. Voyez au chapitre xx, verset 1.

℣ 10. L'hébreu et le grec : « douze mille. »

℣ 11. Ces mots, « *virgines autem reservate. Et fecerunt sic*, » ne sont pas dans l'hébreu, mais on les trouve dans la version des Septante.

ri thorum ; et adduxerunt eas ad castra in Silo, in terram Chanaan.

13. Miseruntque nuntios ad filios Benjamin qui erant in petrâ Remmon, et præceperunt eis ut eos susciperent in pace.

14. Veneruntque filii Benjamin in illo tempore, et datæ sunt eis uxores de filiabus Jabes-Galaad ; alias autem non repererunt quas simili modo traderent.

15. Universusque Israel valde doluit, et egit pœnitentiam super interfectione unius tribûs ex Israel.

16. Dixeruntque majores natu : Quid faciemus reliquis qui non acceperunt uxores? omnes in Benjamin fœminæ conciderunt :

17. Et magnâ nobis curâ ingentique studio providendum est ne una tribus deleatur ex Israel.

18. Filias enim nostras eis dare non possumus, constricti juramento et maledictione quâ diximus : Maledictus qui dederit de filiabus suis uxorem Benjamin !

19. Ceperuntque consilium, atque dixerunt : Ecce solemnitas Domini est in Silo anniversaria, (Quæ sita est ad septentrionem

menèrent au camp à Silo, au pays de Chanaan.

13. Ils envoyèrent ensuite des députés aux enfans de Benjamin qui étoient au rocher de Remmon, avec ordre de leur dire qu'on vouloit vivre en paix avec eux. " *Ps. LXVII. 8, 6.*

14. Alors les enfans de Benjamin revinrent chez eux, et on leur donna pour femmes ces filles de Jabès-Galaad ; " mais on n'en trouva point d'autres qu'on pût leur donner de la même manière.

15. Tout Israël fut touché alors d'une grande douleur, et eut un extrême regret qu'une des tribus d'Israël eût péri de cette sorte.

16. Et les plus anciens du peuple dirent : Que ferons-nous aux autres à qui on n'a pas donné de femmes? car toutes les femmes de la tribu de Benjamin ont été tuées ;

17. Et il n'y a rien que nous ne devions faire pour empêcher, autant qu'il est en notre pouvoir, qu'une des tribus d'Israël ne périsse. "

18. Cependant nous ne pouvons leur donner nos filles, étant liés comme nous sommes par notre serment et par les imprécations que nous avons faites, en disant : Maudit soit celui qui donnera sa fille en mariage aux enfans de Benjamin !

19. Ils prirent donc cette résolution entre eux, et dirent aux enfans de Benjamin : Voici la fête solennelle du Seigneur qui se célèbre tous les ans à Silo, *dans une plaine* " qui est située

ỳ 13. Hébr. : « Et toute l'assemblée envoya *des députés* qui parlèrent aux enfans de Benjamin qui étoient sur le rocher de Remmon et leur crièrent : *Paix !* » ויקראו להם שלום. (Drach.)

ỳ 14. L'hébreu ajoute : *quas vivas servaverant.*

ỳ 17. Hébr. : « Et ils dirent : L'héritage doit être conservé à ceux de Benjamin qui sont échappés, et il ne faut pas qu'une tribu d'Israël soit éteinte. »

ỳ 19. Il semble qu'en effet ce qui suit n'est pas destiné à marquer la situation de Silo, qui devoit être assez connue, et dont le nom d'ailleurs se trouve ici séparé du pronom.

au septentrion de la ville de Béthel, et à l'orient du chemin qui va de Béthel à Sichem, et au midi de la ville de Lébona : "

urbis Bethel, et ad orientalem plagam viæ quæ de Bethel tendit ad Sichimam, et ad meridiem oppidi Lebona.)

20. Allez, suivez cet ordre que nous vous donnons : Cachez-vous dans les vignes.

20. Præceperuntque filiis Benjamin, atque dixerunt : Ite, et latitate in vineis;

21. Et lorsque vous verrez les filles de Silo qui viendront, selon la coutume, danser *dans cette plaine*, sortez tout d'un coup des vignes, et que chacun de vous en prenne une pour sa femme;" et retournez-vous-en au pays de Benjamin.

21. Cùmque videritis filias Silo ad ducendos choros ex more procedere, exite repentè de vineis, et rapite ex eis singuli uxores singulas, et pergite in terram Benjamin.

22. Et lorsque leurs pères et leurs frères viendront se plaindre de vous en vous accusant de cette violence, nous leur dirons : Ayez compassion d'eux; car ils ne les ont pas prises comme des vainqueurs prennent des captives par le droit de la guerre, mais après qu'ils vous ont suppliés de leur donner vos filles, vous les leur avez refusées; et ainsi, *s'ils les ont enlevées de la sorte*, la faute est venue de vous. "

22. Cùmque venerint patres earum ac fratres, et adversùm vos queri cœperint atque jurgari, dicemus eis : Miseremini eorum; non enim rapuerunt eas jure bellantium atque victorum, sed rogantibus ut acciperent non dedistis, et a vestrâ parte peccatum est.

23. Les enfans de Benjamin firent ce qui leur avoit été commandé : chacun d'eux enleva une des filles qui dansoient, pour être sa femme; et, étant retournés chez eux, ils bâtirent des villes, et y habitèrent.

23. Feceruntque filii Benjamin ùt sibi fuerat imperatum, et juxta numerum suum rapuerunt sibi de his quæ ducebant choros uxores singulas; abieruntque in possessionem suam, ædificantes urbes et habitantes in eis.

24. Les enfans d'Israël retournèrent aussi dans leurs tentes, chacun dans sa tribu et dans sa famille. En ce temps-là il n'y avoit point de roi dans Israël; mais chacun faisoit ce qu'il lui plaisoit.

Supr. VI. 2. *Deut.* XXI. 23.

24. Filii quoque Israel reversi sunt per tribus et familias in tabernacula sua. In diebus illis non erat rex in Israel; sed unusquisque quod sibi rectum videbatur hoc faciebat.

℣ 19. Ville d'Ephraïm différente de Lebna, ville de Juda.

℣ 21. On sait que 700 ans plus tard Romulus a avisé au même moyen pour donner des femmes à ses sujets.

℣ 22. Hébr. autr. : « Accordez-nous grâce pour eux, parce que nous n'avons pas pris *à* chacun une femme dans la guerre *de Jabès*, car *si* vous ne les leur donnez pas dans ces circonstances, vous serez coupables. »

DISSERTATION

SUR

LE VŒU DE JEPHTHÉ.*

Quoique l'Ecriture s'exprime d'une manière qui paroît tout-à-fait claire sur le vœu de Jephthé, on ne laisse pas d'y trouver des difficultés. Ce général, *rempli de l'Esprit du Seigneur, fit le tour du pays de Galaad et de Manassé* [1] afin de rassembler les troupes nécessaires pour l'entreprise qu'il méditoit contre les enfans d'Ammon, *et fit un vœu au Seigneur en disant : Si vous livrez les enfans d'Ammon entre mes mains, je vous offrirai en holocauste celui qui viendra le premier au-devant de moi, et qui sortira de ma maison pour me recevoir à mon heureux retour de mon expédition contre les Ammonites.* On voit clairement qu'il parle d'un holocauste qu'il doit offrir, à son retour de la guerre, de la première personne qui sortira de sa maison et viendra au-devant de lui ; il ne dit pas « la première chose, » mais « la première personne : » *Quicumque primus fuerit egressus de foribus domûs meæ mihique occurrerit* [2]. Et d'ailleurs ne sait-on pas que ce ne sont pas les bêtes qui viennent au-devant des vainqueurs quand ils reviennent de la guerre, selon la remarque de saint Augustin ? (*Neque enim est aut fuit consuetudinis ut redeuntibus de bello ducibus pecora occurrerent* [3].) à moins peut-être qu'on n'entende par là un chien, qui pourroit à la vérité caresser son maître à son retour ; mais il seroit ridicule de le vouer, et il y auroit de l'impiété à vouloir l'offrir en holocauste au Seigneur. De plus Jephthé ne dit

En quoi consiste le vœu de Jephthé.— Les Pères y reconnoissent le vœu d'une immolation réelle.

* Le fond des cinq premiers paragraphes de cette Dissertation est de D. Calmet.

[1] *Judic.* XI. 29, 30, 31, *sq.* — [2] והיה היוצא אשר יצא מדלתי ביתי : Sept. : « Καὶ ἔσται ὁ ἐκπορευόμενος ὃς ἂν ἐξέλθῃ ἀπὸ τῆς θύρας, » κ. τ. λ. — [3] *Aug., Quæst.* 49 *in Judic.*

pas simplement qu'il vouera, qu'il consacrera, qu'il offrira au Seigneur celui qui viendra à sa rencontre, mais qu'il le lui offrira en holocauste, *eum holocaustum offeram Domino*; à la lettre, selon l'hébreu : « Il sera au Seigneur, » et je l'offrirai en holocauste [1]. » Jephthé promet d'offrir en holocauste la première personne de sa maison qui viendra au-devant de lui. C'est ainsi que les Pères l'ont entendu, comme on le verra ci-après, et il semble qu'on ne peut l'expliquer autrement sans faire violence au texte.

Interprétation de plusieurs auteurs modernes qui tient l'immolation de la fille de Jephthé.

Mais, malgré l'évidence de ce texte, plusieurs nouveaux interprètes soutiennent qu'on doit l'entendre autrement. Quelques-uns traduisent ainsi l'hébreu : « Et la chose qui » sortira des portes de ma maison à ma rencontre lorsque je » retournerai en paix de la guerre des Ammonites, elle sera » au Seigneur, ou je la lui offrirai en holocauste [2]. » Il voue au Seigneur ce qui viendra au-devant de lui, soit homme soit bête, mais non pas de la même manière : si c'est un homme ou une femme il les consacrera au Seigneur, *ils seront au Seigneur* : si c'est un animal propre au sacrifice, un animal pur, bœuf, brebis ou chèvre, *il l'offrira en holocauste*; mais si c'est une bête immonde, et qui ne peut être immolée au Seigneur, il la fera simplement mourir : en un mot il dévoue et consacre chacune de ces choses de la manière qu'elles peuvent être dévouées et consacrées. C'est ainsi que l'expliquent les hébreux et plusieurs nouveaux commentateurs [3].

Ceux qui veulent prendre le vœu de Jephthé dans le premier sens qu'on a proposé sont obligés de dire que Jephthé immola sa fille au Seigneur, ce qu'on ne peut avancer, ce semble, sans accuser en même temps ce juge d'Israël d'une ignorance grossière, d'une horrible inhumanité et d'une extrême impiété. Pouvoit-il ignorer que Dieu avoit en horreur les victimes humaines? « Vous n'imiterez point, dit le Seigneur, les abominations des peuples chananéens, qui ont offert à leurs dieux leurs fils et leurs filles en les brûlant par le feu [4]. » Quand il auroit voulu exécuter un vœu de cette nature, toute la nation, tous les prêtres, tous les principaux du peuple ne s'y seroient-ils pas opposés? Et on veut qu'il ait fait une semblable promesse au Seigneur,

[1] והיה ליהוה והעליתיהו עולה : — [2] *Pagnin. Mont.* — [3] *Jos. Kimchi, et alii Rabb. apud Munst. Vat. Clarius, Drus. Grot. Lyran. Mariana, etc.* — [4] *Deut.* XII. 31.

comme d'une chose d'un plus grand mérite et d'un plus grand bien!

Enfin ce qui peut faire croire que son dessein n'étoit pas de dévouer à la mort la première personne qui pourroit se présenter devant lui, c'est qu'on ne lit pas qu'il ait offert sa fille en holocauste au Seigneur; l'Ecriture dit simplement que cette jeune fille, ayant demandé à son père deux mois pour pleurer sa virginité, revint au bout de ce terme, que son père exécuta envers elle ce qu'il avoit promis, et qu'elle ne connut point d'homme : *Fecit ei sicut voverat, et illa non cognovit virum*. L'hébreu[1] peut se traduire ainsi : Jephthé enferma donc sa fille, et l'obligea de vivre dans la continence. Il consacra la virginité de sa fille au Seigneur, et l'obligea apparemment de passer sa vie au service du Seigneur au tabernacle de Silo, sous les ordres du grand-prêtre. Cette fille ne demande pas à son père d'aller pleurer sa mort, mais sa virginité; elle savoit qu'il se garderoit bien de la faire mourir, mais qu'il vouloit la réduire au célibat, qui passoit alors pour un malheur et une espèce d'opprobre.

On ajoute que si Jephthé eût véritablement dévoué à la mort sa fille unique, il n'auroit pas manqué de se servir du privilége de la loi, en la rachetant pour une somme d'argent; car voici ce que dit Moïse : « Celui qui aura fait un vœu, et qui aura voué son âme » *(ou en général* « une âme) au Seigneur, donnera le prix qui sera taxé : si c'est un mâle depuis vingt ans jusqu'à soixante il donnera cinquante sicles selon le poids du sanctuaire, si c'est une femme elle en donnera trente; un garçon depuis cinq ans jusqu'à vingt donnera vingt sicles, une fille en donnera dix[2]. » Jephthé n'ignoroit pas sans doute cette loi, qui étoit commune et d'une pratique journalière; et quand il l'auroit ignorée, ne se seroit-il trouvé personne qui l'en avertît dans l'espace des deux mois qui s'écoulèrent jusqu'à l'exécution de ce vœu? l'affaire dont il s'agissoit avoit fait assez de bruit et intéressoit assez tout le peuple pour mériter qu'on y fît réflexion. — Voilà ce qu'on dit de plus plausible pour persuader que le vœu de Jephthé n'alloit pas à sacrifier sa fille, mais simplement à la consacrer à la virginité et au culte du Seigneur.

[1] *Judic.* XI. 39. : והיא לא ידעה איש — [2] *Levit.* XXVII. 2, *sq.* « *Homo qui votum fecerit, et spoponderit Deo animam suam,* (Hébr. : *animam,*) *sub æstimatione,* » *etc.*

Réfutation des argumens de ceux qui nient l'immolation de la fille de Jephthé.

Mais on peut répondre à toutes ces raisons : 1° L'alternative que l'on veut admettre en traduisant, *sera au Seigneur*, OU *je l'offrirai en holocauste*, est contraire au texte original, qui dit précisément : *sera au Seigneur*, ET *je l'offrirai en holocauste*. Il est vrai que la particule *et* se met quelquefois pour la particule *ou*; mais en quel cas? Précisément lorsqu'il n'y a point d'alternative; de sorte que s'il devoit y avoir ici alternative il faudroit qu'il y eût *ou* et non pas *et*. En effet la particule *ou* est susceptible de deux sens différens. Elle peut signifier une alternative; et alors les Hébreux, de même que les Grecs et les Latins, emploient une particule propre, qui en ce cas ne peut être remplacée par la particule *et* : par exemple, *album aut nigrum* [1]; *duos turtures, vel duos pullos columboram* [2]. Mais quelquefois elle se prend au sens de la particule copulative *et*, et c'est alors seulement que la particule *et* se peut mettre pour la particule *ou*. « Qui est l'homme d'entre vous, dit Jésus-Christ, qui donne une pierre à son fils lorsqu'il lui demande du pain? *ou* s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent? » On lit ainsi dans la Vulgate; le grec porte : « *et*, s'il lui demande un poisson, lui donnera-t-il un serpent [3]? » Le sens est égal, parce qu'il n'y a point d'alternative entre les deux phrases que Jésus-Christ prononce; l'une est seulement ajoutée à l'autre. Voilà le cas où la particule *et* se peut prendre pour la particule *ou*; mais jamais la particule *et* ne peut être employée pour signifier une alternative, jamais elle ne peut être mise pour la particule *ou* prise au sens d'alternative. Or Jephthé ne dit point, *Erit Domino*, AUT *offeram eum in holocaustum*, mais il dit : *Erit Domino*, ET *offeram eum in holocaustum*. Il n'y a donc point d'alternative dans son vœu. En vain donc prétendroit-on s'éloigner du sens de la Vulgate, qui est aussi celui des Septante, du syriaque et de l'arabe : *Quicumque primus fuerit egressus de foribus domûs meæ, mihique occurrerit revertenti cum pace a filiis Ammon, eum in holocaustum offeram Domino*, ou plus littéralement, si l'on veut, *erit Domino*, *et offeram eum in holocaustum*. Jephthé promet de consacrer au Seigneur et de lui offrir en holocauste la première personne qui sortira de sa maison et viendra au-devant de lui lorsqu'il retournera

[1] *Matt.* v. 36. — [2] *Levit.* v. 7, 11; XII. 8. : שתי תרים או שני בני יונה — [3] *Matt.* VII. 10. Καὶ ἐὰν ἰχθὺν αἰτήσῃ. *Aut si piscem petierit.*

victorieux du pays des enfans d'Ammon : c'est l'unique sens que le texte sacré puisse recevoir.

2° Nous ne prétendons pas absolument justifier le vœu et l'action de Jephthé, et nous avouerons sans peine que son vœu ne paroît pas celui d'un homme instruit et réfléchi; mais nous n'en sommes pas encore là, il s'agit simplement de savoir en quoi il consistoit et comment il a été rempli. On vient de voir qu'il n'y a point d'alternative dans le vœu de Jephthé; il s'engage non-seulement à consacrer au Seigneur, mais encore à offrir en holocauste au Seigneur la première personne qui se présentera devant lui : *Erit Domino, et offeram eum in holocaustum.* Voilà son vœu : L'a-t-il exécuté? L'auteur sacré ne nous permet pas d'en douter : *fecit ei sicut voverat.* Il avoit promis d'offrir en holocauste au Seigneur la première personne qui se présenteroit à lui : sa fille se présenta la première; il en fit le sacrifice : *Fecit ei sicut voverat.*

3° La fille de Jephthé *va déplorer sa virginité;* mais il ne s'ensuit pas que l'exécution du vœu de son père dût se réduire à une simple consécration sans immolation. La stérilité étoit en opprobre chez les Juifs, et une fille d'Israël qui mouroit avant d'avoir passé par la condition des femmes étoit regardée avec compassion par tout le peuple, et principalement par les personnes de son sexe et de son âge : cette jeune fille va donc déplorer avec ses compagnes la nécessité où elle est de mourir avant d'avoir été engagée dans le mariage, et d'avoir pu donner à son père des descendans qui pussent perpétuer sa race : voilà le sujet de ses larmes : *flebat virginitatem suam.*

4° Quand il seroit vrai que l'expression de l'hébreu signifie, *son père exécuta envers elle ce qu'il avoit promis, et elle ne connut point d'homme,* on ne pourroit rien en conclure contre l'immolation; car l'immolation étant expressément marquée par ces premiers mots, *Fecit ei sicut voverat,* il s'ensuivroit que ces derniers mots, *et illa non cognovit virum,* signifieroient simplement que cette fille mourut avant d'avoir été mariée, qu'elle étoit vierge lorsqu'elle fut immolée : *Et illa non cognovit virum.* Mais d'ailleurs la même expression de l'hébreu peut aussi signifier, *et illa non cognoscebat virum,* « elle ne connoissoit point d'homme lorsque son père exécuta sur elle son vœu; » et c'est ce que saint Jérome a très-bien exprimé en disant : *Fecit ei sicut voverat, quæ ignorabat virum.* Jephthé

avoit promis d'offrir en holocauste la première personne qui se présenteroit à lui; sa fille se présente; il exécute sur elle son vœu; il l'immole, et jusqu'alors elle étoit demeurée vierge : *Fecit ei sicut voverat, quæ ignorabat virum.*

5° Enfin le privilége de la loi n'étoit point applicable au vœu de Jephthé. Il y a dans la loi deux sortes de vœux, le vœu de simple consécration, appelé en hébreu *neder*[1], et le vœu d'anathème, nommé *cherem*[2]. Ceux qui étoient dans le cas du simple vœu de consécration pouvoient être rachetés, et si on ne les rachetoit pas ils demeuroient attachés au service de la maison du Seigneur; mais ceux qui étoient dans le cas du vœu d'anathème ne pouvoient être rachetés, et devoient être mis à mort : *Omne quod Domino consecratur,* (l'hébreu à la lettre, *anathematizatur,*) *sive homo fuerit sive animal sive ager, non vendetur nec redimi poterit.... Omnis consecratio quæ offertur ab homine* (l'hébreu, *Omne anathema quod anathematizatur ab homine* ou *de homine*) *non redimetur, sed morte morietur*[3]. Les Chananéens et les Amalécites étoient soumis à cet anathème par l'ordre du Seigneur; la fille de Jephthé s'y trouva soumise par le vœu de son père. Jephthé avoit promis d'offrir en holocauste la première personne qui sortiroit de sa maison à son retour; ce n'étoit point là un vœu de simple consécration, mais un vœu d'anathème, dès qu'il soumettoit à la mort la personne vouée. En vain donc nous diroit-on que si Jephthé eût véritablement dévoué à la mort sa fille unique, il n'auroit pas manqué de se servir du privilége de la loi en la rachetant pour une somme d'argent; ce seroit confondre des lois. Dès qu'il y avoit dévouement à la mort c'étoit un vœu d'anathème, pour lequel il n'y avoit point de rachat : *Non redimetur, sed morte morietur.*

Immolation réelle de la fille de Jephthé reconnue par les anciens Hébreux, par les Pères de l'Eglise et par plusieurs habiles commentateurs anciens et modernes.

Les anciens Hébreux, les Pères de l'Eglise et plusieurs habiles commentateurs anciens et nouveaux ont pris à la lettre ce que l'Ecriture dit ici du sacrifice de Jephthé. Josèphe marque expressément qu'il sacrifia sa fille et l'offrit en holocauste[3]. Le paraphraste chaldéen dit aussi qu'*il l'immola, sans avoir consulté le grand-prêtre Phinéès,* et que *s'il l'eût consulté il auroit racheté sa fille d'une somme d'argent.* L'auteur du poëme contre Marcion dit de même

[1] *Levit.* XXVII. 2. : כי יפלא נדר בערכך נפשות ליהוה. — [2] *Ibid.* ℣ 28. : כל חרם אשר יחרם איש ליהוה — [3] *Ibid.* ℣ 28-29. — [3] *Antiq. l.* v, *c.* 9. Συγχωρήσας δὲ κατὰ τὸν προειρημένον χρόνον, μετὰ τοῦτον διελθόντα θύσας τὴν παῖδα ὡλοκαύτωσεν.

qu'elle souffrit une mort violente, à cause du vœu criminel de son père :

Peccati votum violentâ morte coperuit [1].

Saint Ambroise déplore et la dure promesse et la cruelle exécution du vœu de Jephthé : *Dura promissio, acerbior solutio, quam necesse habuit lugere etiam ipse qui fecit* [2]. Saint Jérome semble croire que ce fut en punition de la témérité d'un semblable vœu que Dieu permit qu'il l'accomplît par la mort de sa fille : *Ut qui improspectè voverat, errorem votorum in filiæ morte sentiret* [3]. Saint Augustin [4] ne fait aucun doute de ce que nous venons de dire; il suppose visiblement que Jephthé exécuta à la lettre ce qui étoit porté par les termes de son vœu; mais il le désapprouve extrêmement; il dit qu'il fit une chose expressément défendue par la loi, et dont il n'avoit reçu aucun ordre particulier de Dieu; (*fecit quod et lege vetabatur et nullo speciali jubebatur imperio*;) il conclut que, puisque l'Écriture ne s'est point exprimée en particulier sur le jugement qu'on doit porter de l'action de Jephthé, elle nous a laissé la liberté d'en raisonner et de dire qu'apparemment ce vœu a déplu à Dieu, et que c'est pour punir la témérité de Jephthé que Dieu a permis que sa fille unique fût la première qui se présentât à lui à son retour, afin que les pères ne s'imaginassent point faire quelque chose de fort agréable à Dieu en lui vouant des victimes humaines, et, qui plus est, de leurs propres enfans, et qu'ils ne se portassent point à lui faire des promesses simulées, dans l'espérance que Dieu feroit en leur faveur le miracle qu'il avoit fait en faveur d'Abraham, en garantissant son fils de la mort.

L'auteur des *Questions aux orthodoxes* [5], saint Jean Chrysostome [6] et Théodoret [7] ont considéré de même cette action; ils croient que Dieu a voulu par ce qui est arrivé à Jephthé nous instruire de la circonspection que nous devons apporter à faire des vœux. On peut joindre à ces Pères, qui ont pris à la lettre l'accomplissement de celui de Jeph-

[1] *Auctor. Poem. contra Marcion, inter opera Tertull. l.* III. — [2] *Ambros., l.* III *de Offic., c.* 12. — [3] *Hieron., l.* I *contra Jovinian., col.* 165 *edit. Bened. Idem in Mich.* VI : « *Pro temeritate voti offerentis filiam.* » — [4] *August. qu.* 49. *in Judic.* — [5] *Auctor. Quæst. ad orthodox. sub nomine Justini, qu.* 99. — [6] *Chrysost., Homil.* XIV *ad popul. Antioch.* — [7] *Theodoret., qu.* 20 *in Judic.*

thé, un grand nombre de nouveaux interprètes[1] qui l'ont entendu de même. Louis Cappelle l'a soutenu dans uue Dissertation faite exprès, et c'est l'opinion dominante parmi les commentateurs catholiques; mais ils ne sont pas d'accord entre eux sur la question de droit, savoir si Jephthé fit mal de s'engager dans ce vœu et de l'exécuter.

Quel jugement on doit porter du vœu de Jephthé, et de l'exécution de ce vœu.

Quelques Pères ont loué et son vœu et son action; ils ont même regardé la victoire qu'il remporta sur les Ammonites comme une récompense de sa religion, et les louanges que saint Paul lui donne dans l'Epître aux Hébreux comme un éloge dû à sa fidélité dans l'exécution de sa promesse. L'Écriture nous prépare à en juger favorablement lorsqu'elle nous dit que « Jephthé fut rempli de l'Esprit de Dieu[2], » et que, ayant fait le tour du pays pour assembler des troupes, il fit au Seigneur le vœu dont nous parlons. Saint Paul[3] met Jephthé au rang des Gédéon, des Barac, des Samson, des David, des Samuël et des prophètes, « qui par la foi ont vaincu les royaumes, pratiqué la justice et obtenu les promesses. » L'auteur des Questions aux orthodoxes[4], parlant de Jephthé, ne doute pas que sa piété envers Dieu, qui lui fit sacrifier sa fille au Seigneur, ne l'ait fait mettre par l'Apôtre au nombre des justes. Saint Jérome exprime la même chose dans son épître à Julien : *Jephthé obtulit filiam virginem, et idcirco in enumeratione sanctorum ab Apostolo ponitur.* On pourroit citer encore quelques autres anciens et nouveaux auteurs[5] qui ont approuvé et loué l'action de Jephthé. L'Ecriture ne le condamne en aucun endroit; et elle paroît même en attribuer au moins les premiers mouvemens au Saint-Esprit, lorsqu'elle nous dit qu'avant son vœu Jephthé fut rempli de l'Esprit de Dieu. Saint Thomas[6], qui d'ailleurs n'est point trop favorable à Jephthé, dont il regarde l'action comme une folie dans son commencement, c'est-à-dire dans le vœu, et comme une impiété dans son exécution, saint Thomas avoue[7] que la foi et la dévotion qui le portèrent à faire un vœu au Seigneur venoient de l'Esprit-Saint, et que c'est ce qui l'a fait mettre par l'apôtre au rang des justes, mais

[1] *Serar., Tirin., Salian., Genebrard., Cajetan.* — [2] *Judic.* XI. 29. « *Factus est ergò super Jephthe Spiritus Domini,* » *etc.* — [3] *Hebr.* XI. 32-33. — [4] *Quæst.* 99. — [5] *Vide auctor. de Vitâ et Morte SS., cap.* 30, *inter opera Isid. Hispal.; S. Anselm., Serar., Salian., Tirin., etc.* — [6] *D. Thom.,* 2. 2, *qu.* 88, *art.* 2, *in resp. ad* 2 *object.* — [7] *Idem, ibid., art.* 2, *ad* 2. *Vide Natal. Alexand., Dissert.* XIX *de voto Jephthe.*

que ce qui gâta ensuite son action fut qu'il se laissa aller à son propre esprit; il fit son vœu avec trop de précipitation, s'exprima inconsidérément, et enfin exécuta trop ponctuellement ce qu'il avoit imprudemment promis. C'est le sentiment qui nous paroît le plus juste, et le mieux fondé dans l'Ecriture et dans les Pères. *Si Jephthe obtulit filiam suam virginem Deo*, dit saint Jérome, *non sacrificium placet, sed animus offerentis* [1]; et si saint Ambroise ne reproche point à Jephthé d'avoir exécuté la promesse à laquelle il s'étoit engagé, il avoue que c'est une malheureuse nécessité, puisqu'il ne s'en tire que par un parricide : *Non possum accusare virum, qui necesse habuit implere quæ voverat; sed tamen miserabilis necessitas quæ solvitur parricidio* [2]. Tout cela n'empêche pas que Jephthé ne mérite d'être placé parmi les saints et les justes de l'Ancien-Testament, tant parce qu'il a vécu et est mort dans la foi et la justice, (*Propter bonam fidelemque vitam, in quâ eum credendum est esse defunctum, tale meruit testimonium* [3].) que parce que, en supposant qu'il ait immolé sa fille et péché par cette action, on peut croire, dit Estius [4], qu'il a dans la suite reconnu sa faute et en a fait pénitence : *Credendum est quòd postea errorem suum viderit, et pænitentiam egerit.*

Observations sur le sentiment du R. P. Houbigant sur Jephthé.

Voilà ce que nous disions du vœu de Jephthé dès la première édition de cette Bible d'après D. Calmet, qui lui-même, comme on vient de le voir, n'a fait que suivre en cela l'opinion commune des Pères et des interprètes catholiques. Mais depuis on a fait encore de nouveaux efforts contre cette interprétation. On voudroit que Jephthé n'eût pas immolé sa fille, et parce qu'on le voudroit on imagine qu'en effet il ne l'a pas immolée, et l'on essaie de nous persuader que le texte sacré ne prouve point cette immolation. Le R. P. Houbigant, dont les lumières étoient d'ailleurs très-étendues, s'est lui-même élevé contre cette immolation dans ses savantes notes. Mais ce qui est digne de remarque c'est que, quoique très-instruit de la langue sainte, il n'imite point ceux qui cherchent un vain appui dans la construction des expressions du texte; il n'a point recours à cette alternative, qui en effet n'a aucun fondement dans le texte : il avoue sincèrement que Jephthé dit, *Id quod mihi*

[1] *Hieron., Comment. in cap. 7 Jerem., col. 568 edit. Bened.* — [2] *Ambros., de Offic. l. III, c. 12.* — [3] *Aug. qu. 49 in Judic.* — [4] *Est. in c. XI Hebr.*

redeunti primum occurret, erit Domino, et id offeram in holocaustum; « Ce qui viendra le premier à ma rencontre à mon retour sera au Seigneur, et je l'offrirai en holocauste ; » mais il prétend que cet *holocauste* se réduisit à la seule consécration de la virginité de sa fille. Il suppose que le terme d'*holocauste* se dit de toute victime consacrée entièrement à Dieu, et désigne non-seulement l'holocauste proprement dit, mais encore d'autres victimes qui n'étoient point consumées tout entières par le feu, « ainsi que nous l'avons, dit-il, observé plus d'une fois dans le Pentateuque. » Comme il n'en cite aucun exemple nous sommes dispensés d'entrer sur cela dans aucune discussion ; il nous suffira de demander à nos lecteurs s'ils ont vu dans le Pentateuque, ou dans quelque autre livre de l'Ecriture, un seul exemple d'*holocauste* qui se réduise à la simple consécration d'une victime vivante. Lorsque Dieu ordonna à Abraham de lui offrir son fils *en holocauste*, ce patriarche s'imagina-t-il que cet holocauste dût se réduire à une simple consécration? Il coupe le bois pour le bûcher, il allume le feu, il tire son couteau, et croit que son fils va devenir la victime de ce sacrifice. Voilà ce qu'on a toujours entendu par un *holocauste*. D'où il résulte que nous n'abusons nullement du terme lorsque nous pensons que Jephthé a cru que Dieu exigeoit de lui en cette occasion un sacrifice semblable à celui qu'il avoit demandé à Abraham.

Le R. P. Houbigant prétend néanmoins que la religion même devoit assez détourner de cette interprétation, « puisqu'on n'ignore pas, dit-il, que Dieu avoit défendu aux Israélites de lui immoler leurs fils ou leurs filles, comme les nations voisines des Israélites le faisoient à leurs dieux. » Mais Abraham ne savoit-il pas que Dieu avoit en horreur les sacrifices de victimes humaines que les Chananéens offroient à leurs fausses divinités? cependant, assuré que Dieu lui parle, il se dispose à obéir. Sa foi lui dit que l'héritier des promesses ne peut périr : il pense que si son fils meurt sous sa main Dieu est tout-puissant pour le ressusciter : (*arbitrat quia et a mortuis suscitare potens est Deus.*) Dieu lui demande son fils en holocauste ; il va l'immoler ; il ne sait point éluder par de vaines subtilités ni sous de spécieux prétextes le sens naturel de l'ordre que Dieu lui donne. Lorsque Jephthé promet d'offrir en holocauste la première victime qui s'offrira à sa rencontre, il avoit bien dessein sans doute d'immoler la victime ; il ne prévoyoit

pas quelles seroient les suites de ce vœu. Dieu permet que la première victime qui s'offre soit sa fille ; il croit que Dieu demande de lui le même sacrifice qu'il exigea d'Abraham ; et lorsque l'Ecriture ajoute qu'il exécuta sur sa fille le vœu qu'il avoit fait, (*fecit ei sicut voverat*,) elle marque assez qu'il offrit l'holocauste qu'il avoit promis. Il ne s'agit pas ici d'examiner si l'exemple d'Abraham le justifioit, mais il faut du moins reconnoître que dans l'un et l'autre cas il s'agit d'un véritable holocauste. La religion ne doit pas nous empêcher de croire que Dieu ordonna à Abraham d'immoler son fils, et conséquemment elle n'a pas dû nous détourner de penser que Jephthé se crut obligé d'immoler sa fille, lorsque l'Ecriture nous dit expressément qu'il exécuta sur elle le vœu qu'il avoit prononcé : *fecit ei sicut voverat.*

Le R. P. Houbigant n'a pu éluder la force de l'expression qui décide la question dont il s'agit, mais il se joint à ceux qui s'efforcent de l'affoiblir par les expressions qui suivent. Il est cependant encore assez juste pour les traduire littéralement ainsi dans sa note : *illa autem non cognovit virum;* « et elle ne connut point d'homme. » Il est vrai que dans sa version il a mis, *itaque illa virum non cognovit*, « elle ne connut donc point d'homme ; » mais il n'ignore pas que les Hébreux savent très-bien distinguer ces deux conjonctions. En hébreu על כן ou לכן signifient *itaque*, et ce n'est point l'expression ici employée par l'écrivain sacré : le texte porte la simple conjonction ו ; et ce savant interprète est obligé de convenir que cette particule signifie simplement *et* ou *autem*. Il préfère ici ce dernier sens, (*illa* autem *non cognovit virum ;*) et il prétend que ces paroles sont plus claires que le soleil pour montrer comment le vœu de Jephthé fut accompli ; « car, ajoute-t-il, si la fille de Jephthé eût été immolée, il seroit ridicule et presque contre le bon sens d'avertir que depuis ce temps-là elle ne connut point d'homme, puisque, comme l'observe Le Clerc, *non potuit nubere mox jugulanda;* (« cette fille, devant être immolée, ne put se marier. ») Il seroit sans doute fort ridicule de dire qu'après avoir été immolée elle ne connut point d'homme ; mais aussi ce n'est point là ce que dit le texte, et jamais on n'a prétendu y trouver cela : le texte dit que Jephthé exécuta sur elle son vœu, et qu'elle ne connut point d'homme : *Fecit ei sicut voverat*, *et ipsa non cognovit virum*. Voilà ce que les Septante y ont vu : Καὶ αὕτη οὐκ ἔγνω ἄνδρα ; (*et ipsa non cognovit virum ;*) voilà ce que

saint Jérome y voyoit lorsqu'il a traduit, comme nous le lisons dans la Vulgate : *Quæ ignorabat virum*. Il savoit (ce que le R. P. Houbigant n'ignore pas,) que les Hébreux n'ayant point d'imparfait, *ignorabat*, sont obligés de l'exprimer par le prétérit, *ignoravit* ou *non cognovit*; il n'étoit pas assez déraisonnable pour s'imaginer que ce *non cognovit* pût se rapporter au temps qui suivit l'immolation : il le rapportoit donc au temps qui avoit précédé; *quæ ignorabat virum*. Jephthé exécuta sur sa fille son vœu, et elle n'avoit pas connu d'homme; *quæ ignorabatvirum*. Voilà ce qu'on a toujours vu dans ce texte lorsqu'on ne s'est point cru intéressé à nier l'immolation qui s'y trouve si expressément marquée.

Enfin la dernière ressource du R. P. Houbigant est de dire que la coutume qui s'introduisit depuis ce temps-là dans Israël ne fut point d'aller pleurer la fille de Jephthé après sa mort, mais d'aller la consoler tant qu'elle vécut, *ut virgines Israel irent quotannis ad filiam Jephthe ut eam consolarentur*. Il insiste particulièrement sur ce mot *irent*; car, dit-il, « le texte sacré ne marque point d'autre lieu où elles allassent, sinon vers la fille de Jephthé. » Mais le R. P. Houbigant a lu sans doute dans la Genèse : *Ivit ad Ismaelem*[1], *Ite ad Joseph*[2]; et il y a vu que quand les Hébreux veulent dire cela ils savent très-bien exprimer en hébreu, comme en latin, la préposition *ad*, en hébreu אל. Or ce n'est point là l'expression dont se sert ici l'auteur sacré : ce n'est donc pas ici le même sens. Le texte sacré ne dit point, *Ibant ad filiam Jephthe*; mais selon les Septante et selon la Vulgate il dit : *Ibant ad plangendum* (ou *ut plangerent*) *filiam Jephthe*. Voilà l'usage qui s'introduisit dans Israël : ce fut d'aller pleurer la fille de Jephthé, non pas avec elle, mais sur elle; *Ibant ut plangerent* (*ut deplorarent se*[3]) *super filiam Jephthe*. Jephthé avoit promis un holocauste, sa fille en fut la victime; il exécuta sur elle son vœu : *Fecit ei sicut voverat*. L'usage s'introduisit que les filles d'Israël alloient tous les ans pleurer la fille de Jephthé, non avec elle, mais sur elle, *ut plangerent* (*ut deplorarent se*) super *filiam Jephthe*.

[1] *Genes.* XXVIII. 9. — [2] *Ibid.* XLI. 55. — [3] Le verbe employé ici dans l'hébreu, לתנות, de la racine תנה, signifie, ainsi que traduisent les Septante et saint Jérome, *ad plangendum*, *ad deplorandum*. Quelques interprètes hébraïsans croient que ce mot peut aussi signifier *ad consolandum*. Le R. P. Houbigant a marché sur leurs traces en traduisant ici *ut eam cosolarentur*.

Le R. P. Houbigant reproche à notre opinion d'attribuer aux filles d'Israël une pratique trop semblable à celle des païens, qui alloient pleurer Adonis. Mais quelle différence! Les fêtes d'Adonis étoient non-seulement des fêtes superstitieuses, mais des fêtes dont le prétendu deuil se terminoit par des dissolutions; ici l'on ne voit rien de tel : le deuil des filles d'Israël n'offre que des larmes, et ressemble à celui que nous célébrons nous-mêmes lorsque nous renouvelons chaque année le triste anniversaire des larmes que nous avons répandues sur la mort de ceux qui nous étoient chers.

Réponse à la Dissertation de F. C. Baër sur le vœu de Jephthé.

Mais une attaque beaucoup plus considérable en apparence est celle d'une Dissertation faite exprès sous ce titre : *Dissertation philologique et critique sur le vœu de Jephthé*, *par F. C. Baër, aumônier de la chapelle royale de Suède.* (Chez l'ambassadeur de Suède résidant à Paris; brochure de cinquante-deux pages; Paris, 1765.) Les éloges donnés à cette Dissertation dans le Journal de Trévoux, en janvier 1766, donnèrent lieu à la réfutation suivante, qui a été insérée dans le même journal, au mois de mars de la même année :

« Je voudrois pouvoir applaudir à la *Dissertation de M. Baër sur le vœu de Jephthé*, mais j'y trouve des difficultés qui ne me le permettent pas. Ses motifs sont louables; ses preuves sont spécieuses, et ne me paroissent pas décisives; elles souffrent de fortes objections, que lui-même a du moins en partie prévues, et auxquelles il ne satisfait point.

» Dès le premier pas M. Baër avoue que, pour écarter l'idée d'*immolation*, il ne s'agit ici de rien moins que de *donner aux termes qui expriment le vœu de Jephthé un sens différent de celui que la première lecture du texte semble nous présenter*; c'est reconnoître que le sens naturel du texte se refuse à l'interprétation qu'il veut lui donner. Mais écoutons ses preuves.

» Pour établir cette interprétation il entreprend d'abord de montrer qu'*il n'est pas probable que Jephthé ait immolé sa fille.* Mais il ne s'agit pas ici de *probabilités;* il s'agit du *fait.* Jephthé a-t-il immolé sa fille? Si le fait est prouvé, toutes les probabilités contraires s'évanouissent. On peut se faire illusion sur des probabilités; mais il n'y a point à disputer contre des faits.

» J'accorde qu'*il n'est point ici question de savoir si les anciens interprètes ont traduit d'une façon ou d'une autre*,

mais s'ils ont bien traduit; et je pense qu'ils ont bien traduit, du moins en ce qui concerne le fait de l'immolation. Cela s'expliquera bientôt.

» J'avoue que, *sans manquer au respect dû aux anciens docteurs chrétiens, aux Pères de l'Eglise*, qui ont tenu pour l'immolation, *on peut adopter un sentiment différent, pourvu qu'il soit conforme aux expressions du texte original, et appuyé sur les règles d'une saine critique;* mais je pense que ces deux conditions manquent au sentiment dont il s'agit ici : la première *règle d'une saine critique* est que *le sens* que l'on soutient soit *conforme aux expressions du texte original*, et c'est précisément ce que je ne trouve pas dans le sens dont M. Baër entreprend la défense.

» Je ne compare point *le sacrifice de Jephthé* avec *les sacrifices* impies *des Chananéens*, mais avec le seul *sacrifice d'Abraham*. L'un fut commandé, l'autre exécuté; et je pense que le même Dieu qui a commandé l'un a pu permettre l'exécution de l'autre.

» Du reste je reconnois que le texte hébreu ne décide point *que Jephthé ait eu le dessein formel de vouer une victime humaine;* je prétends seulement que Jephthé a eu dessein *de vouer une victime* quelconque, et que dans le fait il ne s'est présenté à lui d'autre victime que sa fille, sur laquelle il a exécuté son vœu.

» Je ne pense pas être obligé d'examiner si ce fait est *croyable* lorsque les expressions du texte sacré m'assurent qu'il est *réel;* les vraisemblances sont illusoires, les faits décident. M. Baër pense que ce fait n'est pas croyable, et néanmoins il est prouvé par le texte même; il ne s'agit que d'en venir aux preuves.

» De l'aveu de M. Baër, et selon sa propre traduction, *Jephthé accomplit sur sa fille le vœu qu'il avoit fait :* ET FECIT HIC ILLI VOTUM SUUM QUOD VOVERAT. Toute la question se réduit donc à savoir *quel est le vœu qu'il avoit fait.* Je me borne ici à l'examen de cette unique question.

Observations sur le texte qui contient le vœu de Jephthé.

» M. Baër croit devoir traduire en ces termes le vœu de Jephthé : *Ah! si tradendo tradere velles filios Ammon in manus meas, tunc erit ut egrediens quod egredietur foribus domûs meæ obviàm mihi quando revertar in pace de filiis Ammon*, AUT *erit Jehovæ*, AUT *offeram illud in holocaustum.* Ce qu'il exprime ainsi : « Ah! si tu voulois » bien certainement livrer les enfans d'Ammon entre mes

» mains, il arrivera pour lors que ce qui sortira de ma mai-
» son pour aller à ma rencontre quand je reviendrai en
» paix des enfans d'Ammon, ou sera à l'Eternel, ou je l'of-
» frirai en holocauste. » Voilà ce que M. Baër croit voir dans le texte : mais lui-même va convenir que cela n'y est pas, et que le texte présente une idée toute différente.

» Il pose d'abord *trois règles*. Quant à la *première*, j'accorde encore que *dans l'interprétation d'un texte il faut, autant qu'il est possible, conserver le sens naturel que les paroles et les phrases demandent*. A l'égard des *points de distinction*, comme ils ne sont pas de la première antiquité, on n'est obligé de les admettre qu'autant qu'ils s'accordent avec le sens que les paroles et les phrases présentent. Mais il ne s'agit pas de cela dans les deux versets que nous examinons ici, il s'agit seulement du *sens des paroles et de la phrase;* et la règle que pose ici M. Baër va se tourner contre lui.

» La *seconde règle* est une suite de la première, et j'avouerai encore qu'*il ne faut point chercher dans un texte un sens défavorable tandis qu'il s'en présente un qui est naturel et favorable*; car, suivant la première règle, il faut *conserver le sens naturel du texte*, et conséquemment ne pas aller *chercher* un sens éloigné et qui ne soit pas naturel. Mais que ce sens soit *favorable* ou *défavorable* à l'égard de certaines vraisemblances ou probabilités qu'on se sera formées, cela ne décide rien, si d'ailleurs ce sens est *le plus naturel*, parce que ce n'est pas à nous à réformer, selon nos idées, le sens du texte sacré, mais c'est à nous à réformer nos idées par *le sens naturel* du texte sacré. Ainsi je ne dirai pas : « Jephthé n'a pas dû immoler sa fille : donc il ne l'a pas immolée; donc son vœu ne l'engageoit pas à l'immoler ; » mais je dirai : « Il est certain que Jephthé a exécuté son vœu sur sa fille : si donc son vœu l'engageoit à l'immoler, il faut avouer qu'en effet il l'a immolée. »

» La *troisième règle*, bien entendue, est encore une suite de la première, et en ce sens je ne ferai pas difficulté de la recevoir : je conviendrai donc que *quand le sens le plus ordinaire de certaines paroles ne cadre point avec les autres circonstances du texte, ou que même il leur semble contraire, alors il faut choisir le sens dont elles sont également susceptibles, mais qui leur est moins ordinaire;* car tout cela se réduit à dire qu'*il faut, autant qu'il est possible, conserver le sens naturel du texte;* en effet il

n'est plus *naturel* s'il *ne cadre point avec les autres circonstances;* et cette règle fondamentale, de laquelle dérivent les deux autres, suffira pour justifier le sens dont M. Baër s'écarte.

» Après avoir posé ces trois règles, que j'accorde, M. Baër oppose encore toutes ses *probabilités* et ses *vraisemblances* contre l'immolation réelle. Vain recours; tout cela ne prouve rien contre la réalité du fait si d'ailleurs le fait est constaté par *le sens naturel du texte.* Venons donc au texte même. (Chap. XI, ℣ 31.)

» M. Baër traduit ainsi : *Tunc erit ut egrediens quod egredietur foribus domûs meæ obviàm mihi.* « Il arrivera » pour lors que ce qui sortira de ma maison pour aller à ma » rencontre. » Il contredit ensuite la version des Septante, qui traduit au masculin, *egrediens qui egredietur*, et la Vulgate, qui porte, *Quicumque primus fuerit egressus;* mais il fut obligé de convenir que *la phrase qui se trouve dans l'hébreu est susceptible de l'un et de l'autre sens*, du masculin et du neutre. Il convient encore que ce neutre même renferme également *les hommes et les animaux;* car voici sa paraphrase : « *Tout ce qui sortira de ma maison pour aller à ma rencontre, hommes, femmes, animaux.* » Je dis que voilà véritablement ce que renferme le vœu de Jephthé, quoique lui-même en le prononçant n'en eût peut-être pas une idée aussi distincte; car je reviens à dire que, à s'en tenir au sens naturel des expressions du texte, Jephthé a voué simplement *une victime* quelconque, *Egrediens quod egredietur,* sans prévoir que cette victime seroit une victime humaine. Il avoit sans doute, comme la plupart des Israélites, des troupeaux de gros et menu bétail, en un mot *des animaux* propres aux holocaustes; M. Baër les lui accorde, et je n'en veux pas davantage : Jephthé porte ses vues sur cela, mais il ne l'exprime pas; l'objet de son vœu reste vague dans l'expression : *Egrediens quod egredietur.*

» M. Baër ne voudroit pas que la Vulgate eût ajouté *primus;* mais au fond il est bien clair que dans le sens même de M. Baër, Jephthé, en vouant ce qui sortira de sa maison, voue bien en effet ce qui en sortira le premier; et l'exécution du vœu montre assez qu'il ne s'étendoit pas au-delà. M. Baër ajoute lui-même au texte lorsque dans sa paraphrase il fait dire à Jephthé : *Tout ce qui sortira de ma maison.* Ce *tout*, opposé au *primus* de la Vulgate, n'est pas dans le texte; et l'expression indéfinie *egrediens quod egre-*

dicitur ne renferme pas l'un plus que l'autre. M. Baër ajoute encore au texte lorsque dans sa traduction même il fait dire à Jephthé : « Ce qui sortira de ma maison *pour aller* à ma » rencontre. » Il n'y avoit que les hommes qui pussent sortir *pour aller* à sa rencontre; mais de l'aveu de M. Baër il faut y comprendre les animaux qui pouvoient bien *sortir à sa rencontre*, mais non pas *pour aller* à sa rencontre; et le texte en effet dit simplement, selon la traduction même de M. Baër : *Egrediens quod egredietur obviàm mihi;* « Ce qui.... sortira.... à ma rencontre. » Cela soit dit seulement pour montrer que quand on ajoute ainsi au texte des expressions qu'il ne renferme pas, et qui même n'y conviennent pas, on ne devroit pas être si délicat sur un *primus* qui est bien implicitement dans le texte. M. Baër me pardonnera cette réflexion, à laquelle il donne lieu.

» Mais l'essentiel ici est que le texte signifie proprement en général, *Ce qui sortira de ma maison;* et j'en conviens. Ainsi nous sommes parfaitement d'accord sur *l'objet du vœu*; il s'agit uniquement de *la forme dans laquelle ce vœu a été prononcé*. Voilà le point de la difficulté; c'est là que M. Baër croit trouver le fondement de son interprétation; et c'est là que je crois voir la justification de l'interprétation commune que M. Baër abandonne.

» M. Baër croit donc devoir traduire : AUT *erit Jehovæ*, AUT *offeram illud in holocaustum;* « Ou il sera à l'Eternel, » ou je l'offrirai en holocaute. » Mais il est obligé d'avouer qu'au lieu de ces deux OU le texte hébreu met des deux côtés de la particule ו, qui signifie communément ET. Le texte hébreu dit donc littéralement : « ET *erit Jehovæ*, ET » *offeram illud in holocaustum.* « *Et* il sera à l'Eternel, ET » je l'offrirai en holocauste. » Cela paroît assez différent, et M. Baër prétend que c'est néanmoins au fond la même chose. Voilà ce qu'il s'agit de discuter.

Observations sur les deux particules d'où dépend le sens du vœu de Jephthé.

» M. Baër commence par se plaindre de ce qu'*un grand nombre de traducteurs omettent* ce *premier* ET *devant* ERIT. Il reproche cette omission non-seulement à *la Vulgate*, mais aux *Septante* même; et il est visible qu'il se méprend, car le grec des Septante l'exprime par καὶ, *et*, dans l'édition même qu'il cite. (*Edition de Franecker de* 1709.) Le καὶ omis dans cette édition est le second, et non pas le premier; et c'est de ce second que les notes de cette édition disent (ce qu'observe M. Baër,) qu'on le trouve dans le célèbre *codex alexandrinus*. Il est remarquable que dans

l'édition de saint Augustin donnée par les bénédictins, où le texte est exprimé en latin selon l'ancienne Vulgate traduite sur le grec des Septante, on trouve les deux lectures[1]; d'abord, *Et erit, Domino offeram eum holocaustoma;* et ensuite beaucoup mieux, *Et erit Domino*, ET *offeram eum holocaustoma.* Je veux bien faire part de cette anecdote à M. Baër; et je conviens que telle est la vraie lecture du texte hébreu de la version des Septante. Il en conclut que *la version des Septante* est *d'accord* avec la sienne, et c'est ce que je lui conteste.

» Pour justifier la sienne il dit premièrement qu'*il faut traduire la particule* ו *là où elle se trouve dans le texte.* Je consens qu'on la traduise; la question est de savoir ce qu'elle signifie.

» M. Baër ajoute que *dans cet endroit, ainsi que dans celui qui suit immédiatement après,* il croit devoir *la traduire par* OU *et non par* ET, *cette traduction étant*, dit-il, *non-seulement conforme au génie de la langue, mais encore indispensable dans l'endroit en question.* Il suppose donc que ces deux ו sont en opposition, et c'est ici la première chose que je nie. Je soutiens que le premier ו n'est qu'un hébraïsme dont je vais donner plusieurs exemples; je prétends que ce ו est une suite de l'expression *et erit*, qui précède.

» M. Baër n'a-t-il jamais remarqué que chez les hébreux cette expression, *et erit,* attirent souvent après elle cette conjontion ET, que notre Vulgate néglige communément et peut-être toujours, parce que véritablement le sens ne l'exige pas dans le latin?

Et erit,... Et sumes. Is. XIV, 3-4.
Et erit,... et ingredietur. Is. XVI. 12.
Et erit,... et vocabo. Is. XXII. 20.
Et erit,... et in oblivione eris. Is. XXIII. 15.
Et erit,... et ædificabuntur. Jer. XII. 16.
Et erit,... Et ingredientur. Jer. XVII. 24-25.
Et erit,... et occidere faciam. Amos VIII. 9.
Et erit,... et auferam. Mich. V. 10.
Et erit,... et visitabo. Soph. I. 8.
Et erit,... et dicent. Zach. XIII. 3.
Et erit,... et non erit. Zach. XIV. 17.

» Ce sont autant de passages où l'hébreu met après *et erit* cette conjonction ET que la Vulgate n'exprime pas. J'aurois

[1] *Aug., Quæst. in Jud. n.* 5 *et* 26, *edit. Bened., tom.* III, *part.* I, *col.* 612 *et* 620.

pu vraisemblablement en présenter encore d'autres exemples si les Concordances hébraïques donnoient le verbe *sum*, mais on ne le trouve ni dans Buxtorf ni dans Noldius[1]. Au reste je crois que les onze que je viens de présenter sont bien suffisans pour prouver l'existence de cet hébraïsme. Reprenons le dernier exemple, c'est celui qui ressemble le mieux au texte que nous examinons.

» Le texte cité de Zacharie (XIV, 17.) porte donc littéralement : ET ERIT, *qui non ascenderit* (ou peut-être *ascenderint*) *de familiis terræ ad Jerusalem ad adorandum Regem Dominum exercituum*, ET *non super eos erit imber*. Il est visible que dans le latin cette conjonction *et* n'est pas nécessaire, et que notre Vulgate traduit très-bien, en la supprimant : *Non erit super eos imper*. Voilà donc ce que dit ici Jephthé : ET ERIT, *egrediens quod egredietur foribus domûs meæ obviàm mihi quando revertar in pace de filiis Ammon*, ET *erit Jehovæ, et offeram illud in holocaustum*. Ce premier *et* est précisément dans la même construction que celui de Zacharie : de là vient que notre Vulgate ne l'exprime pas; de là que Noldius, ce savant Danois dont M. Baër réclame le suffrage, et qui dans la *Concordance des particules hébraïques* exprime le second ו par *aut*, rend le premier par *inquam* en disant : INQUAM *erit Jehovæ*, AUT *offeram illud in holocaustum*. Si M. Baër veut faire attention aux *et erit* tant de fois répétés dans l'Ecriture, il reconnoîtra cet hébraïsme, et avouera qu'il n'y a pas le moindre sujet d'en douter. Si donc il y avoit ici un ו qui pût signifier *aut*, ce ne pourroit être que le second; et je conviendrai que celui-là pourroit suffire à M. Baër; mais je nie encore que celui-là même puisse être ainsi traduit. Noldius, qui l'avoit ainsi exprimé d'abord, est ensuite revenu sur ses pas dans sa note où, après avoir fait tous ses efforts pour exclure l'immolation, il avoue qu'en y réfléchissant de nouveau il est presque tenté de l'admettre, et conclut par en établir la preuve[2]. Un tel retour de la part d'un

[1] Quoique Noldius se soit attaché aux particules, il donne néanmoins aussi les pronoms; mais il ne donne pas le verbe היה, *sum*. — [2] Ceci pourroit bien n'être pas dans sa première édition; mais je le trouve dans l'édition de 1734, qui passe pour la meilleure. C'est dans la note 1189, p. 872, col. 1. « *Atque hæ tales fuerunt nostræ primæ* φροντίδες; *quas dum revoco sub incudem, penè adducor ut alterius partis rationes sequar, et agnoscam* immolationem. *Nam*, etc. *Quare fuerit mactata illa Jephthe filia. Sed votum hoc.* . . . . *non laudamus*, » etc.

savant prévenu contre l'immolation mérite bien l'attention de ceux qui la combattent. Je conviens donc avec Noldius et avec M. Baër que la conjonction ו a quelquefois la signification de la disjonctive *aut*; mais en quel cas? Voilà ce qu'il faut considérer. Ce sera dans ceux où nous-mêmes, dans notre langue, nous imiterions volontiers cet hébraïsme. *Celui qui maudira son père* ET *sa mère*, (pour *son père* OU *sa mère*,) etc. — *Y a-t-il quelque Dieu dans le ciel* ET *sur la terre* (pour *dans le ciel* OU *sur la terre*,) *qui fasse des œuvres semblables aux vôtres?—Qu'est-ce que l'homme pour vous souvenir de lui,* ET *le fils de l'homme* (ou bien, OU *le fils de l'homme*,) *pour que vous le visitiez?* Voilà quelques-uns des exemples que Noldius donne de ces ET pris pour des OU. En un mot, chez les Hébreux comme parmi nous, on peut mettre ET pour OU lorsqu'il n'y a point d'alternative; mais dès qu'il y a alternative les Hébreux ont, comme nous, une conjonction propre pour exprimer AUT; c'est la conjonction אוֹ. De là vient dans le Lévitique cette expression trois fois répétée [1], *duos turtures* AUT *duos pullos columbarum*. Je ne crois pas qu'en pareil cas on puisse employer la conjonction ET; le sens s'y oppose trop visiblement. Si donc il y avoit une véritable alternative dans le texte dont il s'agit, on y trouveroit cette particule אוֹ, qui signifie AUT.

» Il est certain qu'en français cette phrase, « *Il sera au Seigneur et je l'offrirai en holocauste,* » ne signifiera jamais « OU *je* l'offrirai en *holocauste*, » parce que, ayant les deux conjonctions, nous savons très-bien en pareil cas les distinguer. Les Hébreux ont de même les deux conjonctions, et ils savent eux-mêmes très-bien en faire la différence : il n'est donc pas croyable que Jephthé ait dit ici ET pour OU. Loin que cette traduction soit *conforme au génie de la langue*, le génie de la langue s'y refuse. Et comment seroit-elle *indispensable* lorsque le sens naturel du texte s'y oppose?

» M. Baër prétend qu'*il est impossible d'admettre ici l'*ET *sans y admettre un pléonasme.* Mais il ne faut que l'écouter développer sa pensée pour s'apercevoir qu'encore ici il se méprend. « Jephthé, dit-il, en promettant au Seigneur » qu'à son retour il lui offrirait telle ou telle chose pour ho- » locauste, avoit-il besoin d'*ajouter* que cet holocauste se- » roit au Seigneur? » Mais il ne *l'ajoute* pas; il ne dit pas,

[1] *Levit.* V. 7, 11; XII. 8.

Je l'offrirai en holocauste, et il sera au Seigneur; il dit: *Il sera au Seigneur, et je l'offrirai en holocauste.* Il n'y a là aucun pléonasme. M. Baër convient lui-même qu'*être au Seigneur* et *être offert en holocauste* sont *deux choses bien différentes.*

» Il est vrai qu'en disant cela il prétend restreindre beaucoup l'idée que renferment ces termes, *être au Seigneur*; mais il n'est pas aisé de comprendre comment il a pu dire qu'*il n'y a pas un seul texte dans toute la Bible* qui prouve que l'expression *être au Seigneur* soit une *manière de parler générale*, à laquelle l'idée de *victime* et de *sacrifice* puisse être subordonnée. Tout premier-né devoit être consacré au Seigneur, *erit mihi*; c'est M. Baër qui en fait lui-même la remarque. Mais d'entre les premiers-nés les uns devoient être *immolés* et les autres *rachetés*. On n'*immoloit* pas tout ce que l'on *consacroit*, mais on *consacroit* tout ce qu'on *immoloit*.

» On rachetoit les premiers-nés qu'on n'immoloit pas; et spécialement les premiers-nés des hommes devoient être rachetés. Il n'en étoit pas ainsi des *victimes dévouées à la mort*. Ce qui étoit voué à la mort, soit des hommes soit des animaux, ne pouvoit être racheté, mais devoit être mis à mort: *Sive homo fuerit sive animal, non redimetur, sed morte morietur*[1]. M. Baër reconnoît cette loi, mais il ne veut pas qu'on puisse *l'appliquer à la fille de Jephthé.* Il observe qu'on ne pouvoit dévouer les hommes à la mort que lorsque c'étoient des *ennemis du peuple de Dieu*, tels que les Chananéens, ou des *coupables*, tels qu'Achan. Aussi paroît-il bien que l'intention de Jephthé n'avoit pas été de dévouer sa fille à la mort, puisqu'il fut si consterné lorsqu'il vit que son vœu tomboit sur elle. Mais il avoit *voué* à la mort *ce qui sortiroit de sa maison à sa rencontre*; et dès lors la victime ne pouvoit plus être rachetée, il falloit qu'elle fût mise à mort.

» M. Baër prétend que quand il s'agit d'un tel vœu l'Ecriture le désigne au moins par des phrases qui en annoncent l'effet, comme *mettre à mort*, *frapper de l'épée*, etc. Mais n'est-ce pas bien *mettre à mort* que d'*offrir en holocauste?* L'anathème pouvoit-il être mieux caractérisé? Enfin il veut que ce vœu que l'Ecriture nomme *anathème* soit toujours *une punition*, et jamais *un culte.* C'étoit une *puni-*

[1] *Levit.* XXVII. 28-29.

tion sur les coupables et sur les ennemis de Dieu et de son peuple; mais étoit-ce une *punition* sur les animaux? Disons donc que cette immolation pouvoit être également *un hommage rendu à Dieu*; et tel est l'hommage que Jephthé prétendoit certainement lui rendre par son vœu.

» Jephthé s'engage donc premièrement à consacrer au Seigneur ce qui sortira de sa maison, de quelque nature qu'il soit, *erit Domino;* et si c'est une victime qui doive être immolée il en fera un holocauste, *Et offeram illud in holocaustum.* La victime est dévouée à la mort, et dès lors elle ne pourra plus être rachetée. Voilà, ce me semble, *le sens le plus naturel du texte*; et, selon les principes de M. Baër, *il n'est pas permis d'abandonner le sens naturel du texte.* La question est donc décidée. Selon le sens naturel du texte, Jephthé a voué au Seigneur un holocauste, et il a exécuté son vœu sur sa fille. Je laisse à tirer la conséquence, et je pourrois m'arrêter là, parce que de là dépend toute la suite; mais je veux bien encore suivre M. Baër pour achever d'éclaircir les difficultés qu'il nous oppose, et qu'il prétend tirer des expressions mêmes du texte; car je me borne uniquement à celles-là.

Observations sur la suite du texte relativement au vœu de Jephthé.

» Jephthé revient donc à sa maison; et ce qui se présente à lui c'est sa fille. Il en est *saisi de douleur*, et en *déchire ses vêtemens.* Noldius avoue que, tout bien considéré, cette douleur lui paroît excessive s'il ne s'agit que d'une simple consécration; mais pouvoit-elle être moins vive dans un homme qui voit que sa fille est la seule victime qui s'offre pour l'holocauste qu'il a voué?

» Il déclare à sa fille son vœu; elle s'y soumet, et demande pour toute grâce *un délai de deux mois pour pleurer sa virginité.* Le père y consent. Elle va donc avec ses compagnes pleurer sa virginité. M. Baër prétend que *ce passage, bien entendu, répand une grande lumière sur cette matière*, c'est-à-dire qu'il croit y trouver la preuve de son interprétation, en ce qu'il n'est pas dit qu'elle pleure sa mort, mais simplement qu'elle pleure *sa virginité.* Mais quel est *l'objet de ce délai?* que prétend-elle différer? Ce n'est pas sa consécration, puisque dès ce moment par le vœu de son père elle appartient à Dieu, et qu'en effet elle demeure vierge; ce ne peut donc être que la seconde partie du vœu, c'est-à-dire son immolation. D'ailleurs que signifie *le terme de ce délai?* Pourquoi ne demande-t-elle que deux mois pour pleurer sa virginité? Si elle survit elle pourra pleurer sa virginité tout le

reste de ses jours. Le délai n'est fixé que parce que l'immolation en sera le terme. En un mot Jephthé a *voué un holocauste;* elle en devient la victime, et elle pleure de ce qu'elle va *mourir sans laisser de postérité.* M. Baër objecte que « chez les Hébreux, ainsi que chez la plupart des Orientaux, ce n'étoit regardé ni comme un *malheur* extraordinaire ni comme une *honte* pour une fille de *mourir jeune et vierge.* » Mais il avoue que *c'étoit l'un et l'autre chez les Juifs, de n'être point mariée, et de vieillir dans le célibat.* Si cela est ainsi, il falloit bien que ce fût aussi l'un et l'autre de *mourir vierge;* et voilà ce que pleure la fille de Jephthé.

» Au bout de deux mois elle retourna vers son père, *et il lui fit selon le vœu qu'il avoit voué.* On a vu que c'est la traduction même de M. Baër: FECIT HIC ILLI VOTUM SUUM QUOD VOVERAT; et c'est bien ce qu'exprime la Vulgate en ces quatre mots : FECIT EI SICUT VOVERAT. Mais la Vulgate ajoute, *quæ ignorabat virum;* et voilà ce que M. Baër conteste ici. Il veut qu'on traduise littéralement, *et illa non cognovit virum*, « et elle ne connut point d'homme. » Il en conclut que voilà précisément en quoi le vœu fut exécuté. Selon sa pensée, *Jephthé exécuta son vœu sur sa fille* en la consacrant au Seigneur, de manière qu'*elle ne connut point d'homme.* Mais lui-même est obligé d'avouer que l'hébreu peut également signifier *ignorabat* ou *non cognoverat.* C'est qu'en effet les Hébreux n'ayant ni l'imparfait, *ignorabat*, ni le plus-que-parfait, *ignoraverat*, ne peuvent exprimer l'un et l'autre que par le prétérit, *non cognovit.* Mais dès lors ce prétérit *non cognovit* ne décide rien par lui-même; il doit être déterminé par les autres circonstances exprimées dans le texte; et puisque les autres circonstances du texte décident pour l'immolation, il en résulte que ces mots, *et illa non cognovit virum*, signifient simplement que jusqu'au jour où elle fut immolée *elle ne connut point d'homme*, en sorte que lorsque Jephthé exécuta son vœu sur sa fille *elle n'avoit point connu d'homme*, ce qu'exprime notre Vulgate par ces mots : *Quæ ignorabat virum.*

» Cette même version Vulgate ajoute : *Exinde mos increbuit in Israel, et consuetudo servata est.* Cette paraphrase déplaît fort à M. Baër; il veut qu'on traduise littéralement : *Et facta est in regulam in Israel,* « et elle devint » une règle dans Israël. » Mais premièrement il suppose que par cette *règle* on doit entendre un *modèle;* et il faudroit

prouver que le mot hébreu חוק, exprimé dans les Septante par πρόσταγμα, *statutum*, pût signifier *modèle* : c'est ce que M. Baër ne prouve point. Secondement M. Baër auroit-il oublié qu'en hébreu ce féminin *facta est* se prend pour le neutre *factum est?* Ne connoît-il pas ce *hæc facta est mihi* du psaume CXVIII, verset 56? Ne seroit-il par le premier à nous dire que c'est un hébraïsme pour *Hoc factum est mihi?* Mais il faut lui citer un texte plus formel : n'a-t-il point lu dans l'Exode, chapitre XXX, verset 21, *Et facta est illis statutum* (חוק) *sæculi illi* (Aaroni) *et semini ejus in generationibus suis?* N'avouera-t-il pas que c'est un hébraïsme qui signifie, *Et hoc factum est illis in statum sempiternum, illi*, etc.? Voilà donc ce que dit ici le texte du livre des Juges : *Et hoc factum est in statutum in Israel.* C'est précisément le sens de la version des Septante; il est facile d'y reconnoître celui de la Vulgate : « *Et ceci devint une règle*, un usage, une coutume, *dans Israël.* » Cette règle, cette coutume, on va la voir dans la suite du texte, que M. Baër traduit lui-même ainsi : *De anno in annum ibant filiæ Israel ad celebrandam filiam Jephthachi Galaaditæ, quatuor dies per annum.* Voilà précisément cet *usage* dont parle notre Vulgate, cette *règle* marquée par les Septante, cet *usage* et cette *règle* qu'annonce visiblement le texte hébreu. La liaison ne pouvoit être plus intime ni le rapport plus sensible. On ne peut donc point reprocher à notre Vulgate d'avoir ajouté là un *ut* que le sens renferme visiblement : *Exinde mos increbuit in Israel... ut post anni circulum conveniant in unum filiæ Israel, et plangant filiam Jephthe Galaaditæ diebus quatuor.*

« Il ne reste plus de difficulté que sur ce mot *et plangant*, ou, comme disent les Septante, *ad lamentandum (super) filiam Jephthe.* La préposition est exprimée dans l'hébreu, et le sens des Septante et celui de la Vulgate la supposent également : cela mérite d'être observé, parce que le sens de M. Baër ne la suppose pas ou même ne s'y accorde pas. M. Baër avoue que le mot dont il s'agit ne se trouve que *deux fois* dans toute la Bible dans la conjugaison où il est ici employé, et qui seule peut en déterminer le sens; ce n'est pas le moyen de pouvoir en décider bien sûrement. Le second texte où il se trouve est, dit-il, *quelques chapitres plus avant* (Il a voulu dire, *plus haut.*) dans le même livre, *Judic.*, V, 11, où la Vulgate même le prend pour *raconter* ou *célébrer* lorsqu'elle traduit ainsi : *Ibi narrentur justitiæ*

Domini. L'hébreu pourroit signifier, *Ibi narrent justitias Domini*; et dans l'un et l'autre sens il n'y a point ici de préposition. Mais le sens de ce mot dans ce texte même est encore assez incertain, puisque les Septante lui ont donné cette autre signification, *Ibi dabunt justitias*, parce qu'en effet יתנו ressemble à יִתְּנוּ, qui signifie *dare*, de même qu'à יְתַנּוּ, qui signifie *lamentari*. Un vœu qui fit *pleurer les filles d'Israël pendant deux mois* avant son exécution, put bien être le sujet de leurs *larmes quatre jours de chaque année* depuis qu'il fut exécuté; et si la simple consécration de la fille de Jephthé eût mérité d'être célébrée chaque année par leurs *éloges*, combien son immolation ne fut-elle pas digne de devenir chaque année le sujet de leurs *pleurs?* Mais, de quelque manière qu'on veuille entendre une expression si obscure, on n'en peut rien conclure contre *l'immolation*, qui est d'ailleurs établie par *le sens naturel* du texte, et a été reconnue non-seulement par les *anciens docteurs* et par ceux d'entre les *saints Pères* qui n'entendoient pas l'hébreu, mais encore par ceux qui, connoissant cette langue, avoient lu et étudié le texte sacré dans sa langue originale, *Origène* et *saint Jérome*; chez les Juifs mêmes elle a été admise par *Josèphe*.

PRÉFACE

SUR

LE LIVRE DE RUTH.

Rang du livre de Ruth entre les livres sacrés.

On peut considérer le livre de Ruth [1] comme une suite du livre des Juges et comme une introduction aux livres des Rois : il est lié au livre des Juges parce que l'histoire qui y est rapportée est arrivée de leur temps [2], et il tient aux livres des Rois parce qu'on y trouve la généalogie de David [3], qui a été le chef de la famille royale de Juda. Les Hébreux, au rapport de saint Jérome [4], n'en faisoient autrefois qu'un même livre avec celui des Juges ; et plusieurs anciens Pères [5], dans le dénombrement des livres de l'Ecriture, mettent pour le septième les Juges et Ruth. Les juifs nouveaux ont changé l'ancienne disposition des livres de la Bible ; ils placent immédiatement après les livres de Moïse les cinq livres qu'ils appellent *les cinq Meguillot* [6], et qui sont 1° le Cantique des cantiques, 2° Ruth, 3° les Lamentations de Jérémie, 4° l'Ecclésiaste, 5° Esther. Mais dans ce recueil le livre de Ruth ne tient pas toujours le même rang ; quelques-uns le placent le premier, d'autres le cinquième [7].

Analyse du livre de Ruth.

Sous le gouvernement de l'un des juges un homme de Bethléhem, nommé Elimélech, quitte sa patrie pour éviter la famine qui désoloit son pays. Il se retire avec sa femme Noémi et ses deux fils, Mahalon et Chélion, dans la terre de Moab. Il y meurt. Ses deux fils épousent deux Moabites, Mahalon épouse Ruth, et Chélion Orpha. Ces deux jeunes hommes meurent, et Noémi reste avec les deux veuves ses

[1] Ce premier paragraphe est tiré de la Préface de D. Calmet. — [2] *Ruth.* I. 1. [3] — *Ibid.* IV. 17, *sq.* — [4] *Hieron., Prolog. Galeat.* — [5] *Hilar., Prolog. in Psal.; Euseb., ex Orig. lib.* VI, *Hist. c.* 25; *Epiph., Hær.* 8, *et lib.* I. *de Ponderib.*; *Damasc., lib.* IV, *c.* 18 *Orthodox. fidei*; *S. Benedict.*, *c.* 51 *Regul.* — [6] חמש מגלות (La Massore et toutes les Bibles rabbiniques imprimées placent les cinq *Meguillot* à la suite du livre de Job. Le Talmud, traité *Baba-Batra*, fol. 14, et Maïmonides, chap. 6 du Traité du *Livre de la loi*, les classent avec les hagiographes. DRACH.) — [7] *Vide Serar. in Ruth Prolog., art.* 6.

belles-filles. Elle prend le parti de retourner dans son pays. Ses deux brus veulent l'y accompagner ; elle les exhorte à retourner dans la maison de leurs parens et à prendre d'autres maris : Orpha embrasse sa belle-mère, et s'en retourne ; mais Ruth s'attache à Noémi, et ne veut point la quitter. Noémi exhorte de nouveau Ruth à suivre l'exemple de sa sœur ; Ruth persiste à vouloir suivre Noémi. Elles arrivent ensemble à Béthléhem. (Ch. I.) — Ruth va glaner dans le champ de Booz, proche parent d'Elimélech, son beau-père. Booz reçoit Ruth, et lui parle avec bonté ; il la loue de son attachement pour sa belle-mère, et il prie le Seigneur de la bénir. Il la fait manger avec ses moissonneurs, et leur ordonne de laisser tomber des épis afin qu'elle en ramasse davantage. Elle reporte à sa belle-mère trois boisseaux d'orge, qu'elle avoit recueillis. (Ch. II.) — Elle va, par les conseils de sa belle-mère, se coucher aux pieds de Booz. Booz, surpris et troublé de voir une femme couchée à ses pieds, apprend que c'est Ruth, et lui parle avec bonté. Il lui promet de l'épouser, et lui donne six boisseaux d'orge, qu'elle porte à sa belle-mère. (Ch. III.) — Booz propose au plus proche parent de Ruth d'acheter le champ de Noémi et d'épouser Ruth. Ce parent refuse de le faire, et cède son droit à Booz. Booz épouse Ruth en présence de tout le peuple, et tout le peuple souhaite à cette femme une heureuse fécondité. Elle donne à Booz un fils nommé Obed, de qui descendoit David. (Ch. IV.) — Voilà le précis du livre de Ruth. La généalogie de David, placée à la fin de ce livre, sera le sujet d'une Dissertation, qui suivra cette Préface.

En quel temps doit être placée la famine qui est l'époque de l'histoire de Ruth.

Comme il est certain que dans la généalogie de Jésus-Christ d'après saint Matthieu il y a quelques générations omises dans l'intervalle qui s'écoula depuis David jusqu'à la captivité de Babylone, il y a lieu de présumer que quelques générations sont également omises dans l'intervalle qui s'écoula depuis Abraham jusqu'à David ; et si en effet il y en a d'omises ce ne peut être qu'entre Obed, dont la naissance est ici marquée, et Isaï ou Jessé, qui fut père de David. C'est ce que nous espérons montrer dans la Dissertation suivante. En comparant cette Dissertation avec celle que nous avons donnée sur le troisième âge, tome IV, il sera facile de déterminer à peu près en quel temps doit être placée la famine qui est l'époque de l'histoire de Ruth, et qui arriva, selon le texte sacré [1], *au temps des Juges*. Josèphe croit

[1] *Ruth*. I. 1.

que cette famine arriva au temps du grand-prêtre Héli [1]. Les rabbins prétendent que Booz est le même qu'Abésan, successeur de Jephthé. Quelques interprètes placent cette famine sous Abimélech, successeur de Gédéon; d'autres sous Gédéon même, d'autres sous Barac. La grande Chronique des Juifs la met au temps d'Aod. Enfin Ussérius, suivi en cela par D. Calmet, le P. de Carrières, l'abbé de Vence et d'autres, la met sous Samgar, environ cent vingt ans après la mort de Josué, c'est-à-dire environ cent quarante ans après l'entrée des Israélites dans la terre promise ; ce qui suppose que Rahab n'a mis au monde Booz qu'environ quarante ans après avoir reçu chez elle les espions, et que Booz avoit environ cent ans lorsqu'il engendra Obed de Ruth.

Mais si l'on reconnoît dans la branche royale le même nombre de générations que dans la branche sacerdotale, il s'ensuit que Booz devoit être contemporain du pontife Bocci, petit-fils de Phinéès; ou plutôt que les 366 ans qui se sont écoulés depuis l'entrée des Israélites dans la terre promise jusqu'à la naissance de David, peuvent être partagés en six ou sept générations, qui pourront être réduites chacune à 55 ou 60 ans, de cette manière :

	Années av. l'ère chr. vulg.
Salmon aura pu épouser Rahab lorqu'il entra dans la terre promise, en	1451
Booz pourra être né de Salmon et de Rahab environ vingt-six ans après, c'est-à-dire vers .	1425
Obed pourra être né de Booz et de Ruth environ soixante ans après, c'est-à-dire vers .	1365
N. fils d'Obed, pourra être né environ soixante ans après, c'est-à-dire vers	1305
N. petit-fils d'Obed, pourra être né environ cinquante-cinq ans après, c'est-à-dire vers	1250
N. arrière-petit-fils d'Obed, pourra être né environ cinquante-cinq ans après, c'est-à-dire vers	1195
Jessé pourra être né environ cinquante-cinq ans après, c'est-à-dire vers	1140
David sera né cinquante-cinq ans après, c'est-à-dire en	1085

De là il résulte que l'histoire de Ruth peut se trouver

[1] *Antiq. l.* v, *c.* 11.

placée vers l'an 1365 avant l'ère chrétienne vulgaire. Or, selon le calcul que nous avons établi d'après Marsham pour la durée du gouvernement des juges, l'an 1365 avant l'ère chrétienne vulgaire tombe entre la délivrance procurée par Othoniel, vers 1384, et la délivrance procurée par Aod, vers 1326. L'histoire de Ruth peut donc être placée sous le gouvernement d'Othoniel, environ 86 ans après l'entrée des Israélites dans la terre promise, et 59 ans après la mort de Josué.

En quel temps ce livre fut composé. Quel est l'auteur de ce livre.

Quant au temps où le livre de Ruth fut composé, on lit au commencement de ce livre [1] que la famine qui donna lieu à l'histoire qu'il contient arriva sous l'un des juges, lorsque ceux-ci gouvernoient Israël, *quando judices præerant*. Cette expression insinue assez que du temps où l'écrivain composoit ce livre les juges ne gouvernoient plus. Et d'ailleurs, ayant nommé David à la fin de son livre, il ne nous permet pas de douter qu'il ne soit postérieur aux juges.

Il est aisé de s'apercevoir que le but de l'auteur de ce livre étoit de faire connoître la généalogie de David; c'est ce qui donne lieu de conjecturer que c'est le même qui a écrit l'histoire de ce prince, et qui, n'ayant pu placer commodément le récit de son origine dans les livres des Rois, sans trop déranger la suite de sa narration et sans séparer les actions de Saül et de David, dont l'histoire est si liée, a jugé à propos de donner séparément ce petit ouvrage, qui est comme un supplément de ce qui manquoit à ce qu'il dit de la famille royale de Juda.

Mais qui est cet auteur? C'est ce qu'on ne peut dire avec certitude. On attribue ce livre à Samuël, ou à Nathan, ou à Ezéchias, ou à Esdras. La plupart sont pour Samuël, et c'est l'opinion la plus probable. Il n'y a rien absolument qu'on ne puisse lui attribuer. On peut y remarquer deux façons de parler singulières, et qui ne se trouvent pas dans les livres précédens, au lieu qu'elles sont fréquentes dans les livres des Rois. La première est *Hæc faciat mihi Dominus, et hæc addat*, qui se trouve ici, chapitre I, verset 17, et dans le Ier livre livre des Rois, chapitre III, verset 17, XIV, 44, et XXV, 22; dans le IIe livre, III, 9 et 35, et XIX, 23; dans le IIIe livre, I, 23, XIX, 2, et XX, 10, et dans le IVe livre, VI, 31. L'autre expression est celle-ci, *Je vous ai découvert l'oreille*, pour, *Je vous ai dit*. Elle se trouve

[1] Cet article est tiré de la Préface de D. Calmet.

dans l'hébreu du livre de Ruth, chapitre IV, verset 4 [1], et dans le Ier livre des Rois, chapitre XX, verset 2 [2], et dans le IIe livre, VII, 27 [3]. S'il étoit certain que Samuël eût écrit une partie du Ier livre des Rois, on pourroit presque certainement en inférer qu'il est aussi l'auteur de celui-ci.

Instructions renfermées dans ce livre.

Quoique le livre de Ruth soit fort court, on y trouve plusieurs instructions importantes [4]. On y voit que Dieu fait servir la famine dont il punit les péchés de son peuple, au salut d'une femme étrangère engagée dans l'idolâtrie. Il choisit cette femme pour être un modèle parfait de l'attachement et du respect que les belles-filles doivent avoir pour leurs belles-mères. Il rend sa foi comparable à celle d'Abraham; elle abandonne, comme lui, son pays, ses parens et ses dieux pour suivre Noémi pauvre, s'unir à son peuple et adorer son Dieu.

Elle fait éclater 1° son humilité en ne rougissant point de se voir réduite à glaner pour avoir de quoi se nourrir, 2° sa dépendance de sa belle-mère en ne le faisant que par ses ordres, 3° son amour pour le travail en s'y appliquant avec assiduité, 4° sa soumission pour Noémi en faisant aveuglément tout ce qu'elle lui prescrit.

On voit aussi en la personne de Booz l'image d'un père de famille sage, prudent et plein de charité. Il reçoit Ruth avec bonté, lui parle avec douceur, la console avec piété; il multiplie le fruit de son travail avec générosité, et lui épargne la honte d'en être redevable à sa libéralité; il interprète favorablement toutes ses démarches, relève sa vertu, et ne lui attribue que des intentions pures. Quoiqu'elle soit pauvre, il ne rougit point de reconnoître qu'il est son parent, et ne refuse point de l'épouser. Il ménage sa réputation, et ne diffère de lui rendre la justice qu'il lui doit qu'autant qu'il est nécessaire pour s'acquitter lui-même de ce qu'il doit à la loi.

On trouve aussi dans Noémi des exemples édifians de sagesse, de prudence et de charité. Elle éprouve ses belles-filles, et elle ne souffre que Ruth s'attache à elle qu'après s'être assurée qu'elle s'attachera en même temps à son

[1] « *Quod audire te volui.* » (Hébr. : « *Et ego dixi : Revalabo aurem tuam.* ») — [2] « *Nisi priùs indicaverit mihi.* » (Hébr. : « *Nisi priùs revelaverit aurem meam.* ») — [3] « *Revelasti aurem servi tui.* » — [4] Ce dernier article est tiré en partie de la Préface du P. de Carrières et en partie des réflexions de l'auteur de l'*Abrégé de l'Histoire de l'Ancien-Testament, avec des éclaircissemens et des réflexions*, imprimé chez J. Desaint.

peuple, à sa terre et à son Dieu. Elle s'applique ensuite à reconnoître l'amitié tendre et généreuse de sa belle-fille : elle lui donne de sages conseils, et lui procure par là un établissement avantageux, qui la comble en même temps de biens, d'honneurs et de félicité.

Dieu aussi prend soin de récompenser la vertu de cette étrangère, et lui rend au centuple tout ce qu'elle avoit quitté. Elle avoit abandonné son pays, ses proches et ses dieux; et il l'établit dans la terre qu'il a choisie pour sa demeure, il l'associe à son peuple bien-aimé, et veut être lui-même son protecteur et son Dieu. Elle avoit renoncé à l'espérance d'avoir un mari et des enfans; et il lui donne un époux de qui doit naître un jour le Messie, et la rend elle-même une des mères de ce divin Sauveur. Enfin Dieu fait mettre l'histoire de cette Moabite au rang des livres saints, écrire son nom dans la généalogie de son Fils [1], fait passer sa mémoire dans tous les siècles, et la comble de gloire pour toute l'éternité. Cette magnificence avec laquelle Dieu récompense la générosité d'une femme étrangère montre aux chrétiens, qui sont ses enfans, ce qu'ils doivent attendre de sa bonté s'ils renoncent à tout, comme elle, pour le servir avec un parfait détachement et une entière fidélité.

Ajoutons que le fonds d'humilité que l'Esprit-Saint nous découvre dans cette sainte femme nous est un grand sujet d'instruction. Les louanges que Booz donne à Ruth et la bonté qu'il lui témoigne ne servent qu'à la faire souvenir de ce qu'elle est, c'est-à-dire une pauvre étrangère qui ne mérite pas même l'honneur d'être à son service. Comme elle sait qu'elle n'a droit à rien elle reçoit ce qu'on lui donne avec la plus humble reconnoissance. Quoique agréable au peuple de Dieu, et, pour ainsi dire, naturalisée dans la terre promise, elle ne perd pas un seul moment de vue ce qu'elle est par sa naissance; que l'alliance et les promesses de Dieu n'étoient pas pour elle; et que si elle y a quelque part ce n'est que par une pure grâce, qu'elle n'a pu mériter, qu'elle ne peut assez reconnoître, et dont elle sait que la conservation dépend du souvenir continuel de son indignité. Quel exemple pour nous, qui avons été appelés, comme elle, des ténèbres de l'infidélité à la lumière de la foi par la pure miséricorde de Dieu! « Souvenez-vous,

[1] *Matth.* 1. 5.

dit saint Paul, qu'autrefois vous, qui étiez gentils par votre origine,..... vous n'aviez point de part à Jésus-Christ; vous étiez entièrement séparés de la société d'Israël, étrangers à l'égard des alliances, sans espérance des biens promis et sans Dieu en ce monde [1]. » Profitons de ce salutaire avis, souvenez-vous; gravons-le dans notre cœur; et comparons ce que nous étions par notre origine avec ce que nous sommes devenus par une miséricorde inespérée. « Car c'est la grâce, dit encore saint Paul, qui vous a sauvés par la foi; cela ne vient pas de vous, c'est un don de Dieu; cela ne vient pas de vos œuvres, afin que personne ne se glorifie [2]. » Cette grâce si précieuse, accordée à des étrangers et à des ennemis, qui ne l'avoient ni espérée ni attendue, doit ajouter à leur reconnoissance une admiration et un étonnement qui la rende, s'il est possible, plus humble et plus profonde que celle de cette étrangère que Dieu avoit appelée à la vraie religion.

Mais ce n'est pas seulement à la gentilité appelée par grâce que le Saint-Esprit propose l'exemple de la reconnoissance et de l'humilité de Ruth, c'est en particulier aux âmes que Dieu, par une miséricorde infinie, a tirées de la région de la mort et du péché pour se découvrir à elles, les faire entrer dans ses voies, les nourrir de sa parole, les associer à ses élus et les rendre épouses de Jésus-Christ. Une âme vraiment touchée de la grâce que Dieu lui a faite n'oublie jamais l'état déplorable où sa miséricorde l'a trouvée: tout lui rappelle ses ténèbres et ses iniquités passées; elle se regarde toujours non-seulement comme pauvre, mais comme indigne de la moindre grâce; elle sait qu'elle n'a aucun droit aux dons de Dieu, à sa parole, à sa vérité, à ses consolations; elle ne prétend à rien qu'à quelques épis échappés comme par hasard, et elle les recueille avec une sainte avidité; les moindres dons la comblent de joie, une seule parole de consolation la pénètre et l'attendrit; elle s'humilie et s'anéantit en la présence de Jésus-Christ à proportion des témoignages qu'il lui donne de sa bonté et de son attention sur elle, et c'est cette profonde humilité et cette vive reconnoissance qui l'élèvent par degrés jusqu'à devenir l'épouse de celui dont elle ne se croit pas digne d'être la servante.

[1] *Ephes.* II. 11-12. — [2] *Ibid.* ℣ 8-9.

DISSERTATION

SUR

LA GÉNÉALOGIE DE DAVID.

La généalogie de David se trouve dans le livre de Ruth, dans le premier livre des Paralipomènes, dans l'Evangile de saint Matthieu et dans celui de saint Luc [1]. Elle offre dans ces quatre textes la même difficulté, qui consiste en ce que le nombre des générations ne paroît pas être suffisant pour remplir l'intervalle de 366 ans qui se sont écoulés entre l'entrée des Israélites dans la terre promise et la naissance de David,

En effet il est dit que *Salmon engendra Booz de Rahab*, que *Booz engendra Obed de Ruth*, qu'*Obed engendra Jessé* ou Isaï, et que *Jessé*, le même qu'Isaï, *engendra David*. Cela ne présente que quatre générations.

D'un autre côté il est dit que *le temple fut fondé par Salomon dans la quatrième année de son règne, quatre cent quatre-vingts ans après la sortie d'Israël hors de l'Egypte* [2]. Et ailleurs on lit que *David avoit trente ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il en régna quarante* [3] : il vécut donc soixante-dix ans. Retranchez donc de ces 480 ans les quarante années du voyage des Israélites dans le désert, les soixante-dix années de la vie entière de David et les quatre premières du règne de Salomon, ce qui forme ensemble 114 ans, le reste 366 sera l'intervalle des années qui se sont écoulées depuis l'entrée des Israélites dans la terre promise jusqu'à la naissance de David. Quatre générations suffiront-elles pour remplir cet intervalle ?

Les Israélites ne furent que deux cent quinze ans dans l'Egypte. Il avoit été prédit qu'ils en sortiroient *à la quatrième génération* [1], et en effet il y eut quatre générations dans cet intervalle. On les remarque dans la famille de Lévi :

[1] *Ruth.* IV. 18, *sq.*, I *Paral.* II. 10, *sq.*; *Matth.* I. 3, *sq.*; *Luc.* III. 31, *sq.* — [2] 3 *Reg.* VI. 1. — [3] 2 *Reg.* V. 4. [4] — *Gen.* XV. 16.

1. Amram, 2. Aaron, 3. Eléazar, 4. Phinéès; on les voit aussi dans la famille de Juda : 1. Esron, 2. Aram, 3. Aminadab, 4. Nahasson. Il se forma une génération nouvelle dans les quarante années du voyage des Israélites dans le désert. Alors naquit dans la famille de Lévi *Abisué*, et dans celle de Juda *Salmon*. Est-il vraisemblable que dans les 366 années qui suivirent il n'y ait que quatre générations? La famille de Lévi en offre sept; est-il probable qu'il n'y en ait eu que quatre dans celle de Juda? Voilà le point de la difficulté.

D. Calmet a traité ce sujet dans sa Préface sur le livre de Ruth et dans son Commentaire sur ce livre. L'abbé de Vence a prétendu que ce savant bénédictin avoit brouillé ce point de chronologie, et que le second calcul qu'il offre dans son Commentaire détruit le premier. Il en a offert un troisième tout différent des deux autres.

Généalogie de David selon le calcul de D. Calmet critiqué par l'A. de Vence.

Voici d'abord la généalogie de David, telle que D. Calmet la donne dans sa Préface sur le livre de Ruth.

« Juda, né en . . . . . . 2249 du monde, 1755 avant l'ère chrétienne vulgaire.
Pharès et Zara, nés en . . 2288 1716.
Esron, fils de Pharès.
Aram.
Aminadab.
Nahasson.
Salmon, qui épouse Rahab en 2553 1451.
Booz.
Obed.
Josué *ou* Isaï.
David, né en . . . . 2919 1085. »

De là D. Calmet conclut que « il y a entre le mariage de Salmon et la naissance de David 366 ans. »

C'est contre cette hypothèse que s'élève l'abbé de Vence. « D. Calmet a tout brouillé, dit-il, sur ce point de chronologie, lorsqu'il a écrit dans sa Préface sur le livre de Ruth qu'il y avoit 366 ans depuis le mariage de Salmon avec Rahab jusqu'à la naissance de David. Cela doit être ainsi si l'on met ce mariage à l'année 2553, comme cet auteur a fait; mais c'est une faute dans laquelle il n'est tombé que par défaut d'attention; car dans son Commentaire sur le se-

cond chapitre de Ruth, verset 1, il fait un autre calcul, qui détruit le premier [1]. »

Autre calcul de D. Calmet. Est-il contraire au premier?

Voici donc cet autre calcul de D. Calmet. « Nous lisons ci-après, dit-il [2], que Booz étoit fils de Salmon et petit-fils de Nahasson [3]. Mais il y en a qui doutent qu'il ait été fils immédiat de Salmon, et qui croient qu'il y a ici quelques générations d'omises dans le texte. Ils soutiennent qu'il y a un trop long espace de temps entre Salmon, époux de Rahab, et Booz, père d'Obed et aïeul de Jessé, pour n'y reconnoître qu'une génération. Depuis l'entrée des Israélites dans la terre de Chanaan jusqu'à la naissance de David il y a 366 ans. Or comment ces quatre personnes auront-elles rempli tout ce temps, Salmon, Booz, Obed, Jessé ou Isaï, père de David? Il faudra, pour soutenir ce système, que chacun des quatre n'ait eu des enfans que dans un âge fort avancé, et qu'ils aient vécu chacun plus de cent ans, ce qui est extraordinaire pour ce temps-là, surtout qu'il s'en rencontre plusieurs de suite dans une même famille. C'est sur ce fondement que quelques-uns [4] reconnoissent trois hommes du nom de Booz, l'un fils de Salmon et père d'un autre Booz, qui engendra celui dont il est parlé ici. Mais comme c'est sans aucun fondement qu'on insère deux Booz dans la généalogie de David, c'est aussi sans aucune véritable nécessité. On convient qu'il est rare à présent, et qu'il l'étoit peut-être dès lors, mais moins qu'aujourd'hui, de voir dans une même famille quatre personnes de suite qui vivent si long-temps. Mais cela n'est nullement impossible. Salmon, âgé de cent six ans, a pu engendrer Booz environ soixante-six ans après que les Israélites furent entrés dans la terre promise; Booz, âgé peut-être de cent ans, engendra Obed; celui-ci, âgé d'un peu plus ou d'un peu moins, eut pour fils Isaï; enfin Isaï, âgé aussi de cent ans, eut David. Soixante-six ans de Salmon, et cent ans de chacun des trois suivans, Booz, Obed et Isaï, font les 366 ans qui se sont écoulés depuis l'entrée des Israélites dans la terre de Chanaan jusqu'à la naissance de David. »

Calcul de l'A. de Vence. Objection contre ce calcul.

Nous demanderions ici volontiers à nos lecteurs si ce second calcul détruit véritablement le premier. Il nous paroit être au fond le même sans ombre de contradiction. Ce

[1] Commentaire du P. de Carrières sur la Bible, édition de Nanci, donnée par l'A. de Vence, tome VI, page 343. — [2] Commentaire de D. Calmet sur Ruth, II, 1. — [3] *Ruth*. IV. 20-21. — [4] *Liran. in cap.* 2 *et* 4, *et in Matt.* I; *quidam in Jarchio; Catarin., lib. contra Caiet.; etc.*

qui peut avoir ici donné lieu à l'A. de Vence d'y soupçonner une contradiction qui réellement ne s'y trouve pas, c'est que dans le premier D. Calmet a mis le mariage de Salmon avec *Rahab* au temps où les Israélites entrèrent dans la terre promise, et que dans le second il met la naissance de Booz soixante-six ans après. Cela peut être difficile à concilier, mais au fond cela ne se contredit point; l'un ne détruit point l'autre : il n'est peut-être pas facile de croire qu'il y ait un si long intervalle entre le mariage de Salmon et la naissance de Booz, mais D. Calmet suppose ici que tous ces patriarches engendroient à l'âge de cent ans.

Quoi qu'il en soit, l'A. de Vence n'admet point encore ce calcul; il en propose un autre. Il prétend qu'il faut mettre le mariage de Salmon avec Rahab quarante-six ans après l'entrée des Israélites dans la terre promise. « Il ne faut compter, dit-il[1], que 318 ans » (Il veut dire 320.) « depuis le mariage de Salmon avec Rahab jusqu'à la naissance de David; car on prétend que Salmon n'épousa Rahab que 46 ans après qu'elle eut reçu chez elle les espions. On dit qu'elle n'avoit que 13 ans lorsque ces députés arrivèrent chez elle; auxquels si on ajoute 46 et une année depuis son mariage, cela fera 60 ans d'âge lorsqu'elle mit au monde Booz. . . . . Depuis la naissance de Booz (un an après le mariage de Salmon,) il reste encore 319 ans jusqu'à la naissance de David. Pour les remplir sans introduire d'autres personnes que celles qui sont marquées dans l'Ecriture, voici comme on en peut faire le calcul :

Booz avoit peut-être cent six ans lorsqu'il eut Obed.	106
On peut en donner autant à Obed lorsqu'il eut Jessé ou Isaï;	106
A Jessé cent sept lorsqu'il eut David.	107
Somme totale. . . .	319
Si l'on ajoute à cette somme quarante-sept ans qui s'écoulèrent depuis que Rahab eut reçu les députés jusqu'à la naissance de Booz, ...	47
Cela fera l'espace de 366 ans depuis l'envoi des députés jusqu'à la naissance de David.	366»

Mais ici l'A. de Vence se forme lui-même une objection sur ce qu'il ne donne que 13 ans d'âge à Rahab lorsqu'elle reçut les députés, et qu'il lui donne 60 ans lorsqu'elle mit au

[1] Pag. 342.

monde Booz. « Cela paroît, dit-il [1], difficile à croire; car de la manière dont l'Écriture parle de Rahab dans le temps que les espions vinrent dans sa maison à Jéricho, on a de la peine à croire qu'elle n'ait eu pour lors que 13 ans; et il n'y a qu'une grande nécessité qui puisse nous obliger de reconnoitre qu'elle avoit soixante ans lorsqu'elle mit au monde Booz, qu'elle eut de Salmon. Pour éviter cet embarras quelques auteurs ont avancé que Rahab femme de Salmon étoit fille ou même petite-fille de celle qui reçut les espions qui vinrent dans la terre promise; mais, reprend l'A. de Vence, c'est deviner ou plutôt inventer une chose dont on ne peut trouver aucune trace dans l'Écriture sainte. »

L'objection que l'A. de Vence se forme contre son calcul a encore plus de force contre le second calcul de D. Calmet; car si Salmon n'a engendré Booz de Rahab que soixante-six ans après que les Israélites furent entrés dans la terre promise, quel âge faudra-t-il donner alors à Rahab? Quand on ne lui donneroit que 13 ans lorsqu'elle reçut les espions, il faudroit lui en donner 79 lorsqu'elle mit au monde Booz.

La généalogie de David éclaircie par la généalogie de J.-C. et par celle de la famille de Lévi.

Mais il n'est peut-être pas d'une si grande nécessité de reconnoître que Rahab ait eu alors près de 80 ans ou même 60, et de différer le mariage de Salmon et la naissance de Booz beaucoup au-delà de l'entrée des Israélites dans la terre promise; et c'est ce qui donne lieu de dire que le reproche de l'A. de Vence contre le premier calcul de D. Calmet n'est peut-être pas aussi fondé qu'il le pense.

Il n'y a peut-être même aucune véritable nécessité de donner à Salmon, à Booz, à Obed et à Jessé cent ans et plus lorsqu'ils engendrèrent. D. Calmet a lui-même reconnu que dans l'Écriture les générations ne sont pas toujours immédiates. « On voit, dit-il, de ces générations tronquées dans le livre d'Esdras, (VII, 3,) et dans saint Matthieu, où il manque quelques personnes dans la généalogie de Jésus-Christ [2]. » En effet saint Matthieu dit que Joram engendra Ozias, *Joram autem genuit Oziam* [3]; et depuis David jusqu'à la captivité de Babylone il réduit les générations au nombre de quatorze [4]. Mais il est certain que Joram n'étoit que trisaïeul d'Ozias; Joram engendra Ochozias, Ochozias engendra Joas, Joas engendra Amasias, Amasias engendra Ozias : d'où il suit que depuis David jusqu'à la captivité il

[1] Pag. 343. — [2] Voyez dans le 1er volume de cette Bible, les *Remarques sur la Chronologie*, vers le commencement. — [3] *Matt.* I. 8. — [4] *Ibid.* ℣ 17.

y a en effet dix-sept générations, que saint Matthieu a réduites au nombre de quatorze, de même qu'il y réduit celles qui se trouvent depuis Abraham jusqu'à David, et depuis la captivité jusqu'à Jésus-Christ.

Or, puisqu'il est constant qu'il y a quelques générations omises dans la généalogie de Jésus-Christ, pourquoi ne pourroit-il pas en être de même dans celle de David? Au reste cela ne nous obligeroit point d'admettre plusieurs Booz; et il paroît même que ce n'est point là qu'il pourroit y avoir omission. Salmon fils de Nahasson étoit contemporain de Rahab qui reçut les espions à Jéricho, et il n'y a pas lieu de supposer que celle qu'il épousa fût autre que celle-là. Or l'Ecriture nous dit que Salmon engendra Booz de Rahab, de même qu'elle nous dit que Booz engendra Obed de Ruth [1], ce qui suppose que Booz père d'Obed étoit fils immédiat de Salmon et de Rahab, de même qu'Obed étoit fils immédiat de Booz et de Ruth. Si donc il y avoit à supposer quelques générations omises, ce ne pourroit être qu'entre Obed et Jessé; car comme il est certain qu'Obed étoit fils immédiat de Booz, il est certain aussi que Jessé, qui est le même qu'Isaï, fut père immédiat de David; mais il n'est pas également certain qu'Obed fut père immédiat de Jessé. Il est vrai que dans le livre de Ruth même il est dit qu'Obed fut père d'Isaï, père de David, *Hic est pater Isai, patris David* [2]; mais les Hébreux ne distinguent point entre père ou aïeul, de manière que cette expression peut très-bien signifier simplement qu'Isaï, père de David, descendoit d'Obed. Je sais que dans le même livre il est dit aussi qu'Obed engendra Isaï, *Obed genuit Isai* [3]; mais chez les Hébreux cette expression *genuit*, « engendra, » ne prouve pas une génération immédiate, puisque, comme on vient de le voir, saint Matthieu dit que Joram engendra Ozias, *Joram autem genuit Oziam*, et cependant Joram ne fut que trisaïeul d'Ozias. Obed pourroit donc aussi n'être que trisaïeul d'Isaï ou Jessé; et la comparaison de la généalogie de David avec celle de la famille de Lévi donne lieu de conjecturer qu'en effet cela étoit ainsi.

L'Ecriture nous donne cinq branches de la famille de Lévi, conduites depuis Lévi jusqu'au temps de David [4]; et entre ces cinq branches les unes contiennent dans cet inter-

[1] *Matt.* I. 5. — [2] *Ruth.* IV. 17. — [3] *Ruth.* IV. 22. — [4] On pourra voir sur cela la *Table générale de la famille de Lévi*, qui sera placée à la tête des Paralipomènes, tom. VII.

valle treize générations, les autres quatorze, sans y comprendre Lévi : or Juda, de qui descendoit David, étoit frère de Lévi : il y a donc lieu de conjecturer que depuis Juda jusqu'à David il doit y avoir de même treize ou quatorze générations, sans y comprendre Juda. Cependant si nous n'admettons que les générations marquées dans l'Ecriture, il ne s'en trouvera que dix : il y a donc lieu de soupçonner que dans cette suite de générations il y en a trois ou quatre qui ont été omises, de sorte qu'il se peut très-bien qu'Obed n'ait été que trisaïeul de Jessé. Nous mettrons seulement ici en parallèle la branche sacerdotale d'Eléazar sortie de Lévi avec la branche royale sortie de Juda.

Branche sacerdotale.	*Branche royale.*
LÉVI.	JUDA.
1. Caath.	1. Pharès.
2. Amram.	2. Esron.
3. Aaron.	3. Aram.
4. Eléazar.	4. Aminadab.
5. Phinéès.	5. Nahasson.
6. Abisué.	6. Salmon.
7. Bocci.	7. Booz de Rahab.
8. Ozi.	8. Obed de Ruth.
9. Zarahias, contemporain d'Héli.	9. . . . .
10. Maraïoth.	10. . . . .
11. Amarias.	11. . . . .
12. Achitob.	12. Isaï ou Jessé.
13. Sadoc, contemporain de. . . .	13. David.

Double hypothèse proposée par le R. P. Houbigant.

Le R. P. Houbigant, ayant traité ce point de chronologie, s'est déterminé à croire qu'en effet il manque quelques générations dans la généalogie de David; mais, poussant plus loin, il croit apercevoir dans les livres saints mêmes les vestiges de deux générations omises dans cet intervalle, l'une entre Nahasson et Salmon, l'autre entre Booz et Obed. Ecoutons et examinons ses preuves.

Ce docte interprète observe donc que dans la généalogie de David au livre de Ruth, chapitre III, (Il a voulut dire IV.) verset 20, on lit dans l'hébreu, « Nahasson engendra Salma, » et tout de suite au verset 21 : « Salmon engendra Booz. » Il avoit d'abord pensé que *Salma* au verset 20 étoit une faute de copiste pour *Salmon*, comme on le lit au verset 21; mais, tout considéré, il aime mieux croire que la méprise du copiste n'est pas d'avoir mis un nom pour un autre, mais

omis la ligne qui devoit montrer la liaison et le rapport de ces deux noms. Il conjecture qu'originairement on lisoit : « Nahasson engendra Salma, Salma engendra Salmon, Salmon engendra Booz. » Par là la généalogie de David se trouve augmentée d'une génération. Il avoue que les Septante et la Vulgate ne lisent point Salma, mais Salmon. Il pense que la Vulgate n'a fait que suivre en cela les Septante, et que les Septante ont mal à propos corrigé l'hébreu, en écrivant Salmon au lieu de Salma; ils ont cru que c'étoit une faute; ils n'ont pas soupçonné la lacune de cette phrase, qui réunissoit les deux noms. Le R. P. Houbigant observe que ces deux noms sont distingués dans le chaldéen beaucoup mieux encore que dans l'hébreu; au lieu de שלמה, *Salma*, par un *sin* et un *hé*, le chaldéen est écrit סלמא, *Salma*, par un *samech* et un *aleph*; et ensuite il conserve le nom de שלמון, *Salmon*, comme il est dans l'hébreu. Ce savant interprète en conclut que ce sont deux hommes différens, dont l'un fut père de l'autre, et qu'ainsi voilà le vestige d'une génération de plus.

Quant à la seconde il observe qu'au même chapitre de Ruth, verset 17, où il est parlé du fils de Booz né de Ruth, on lit ainsi : « Ses voisines le nommèrent en disant : Il est né » un fils à Noémi : elles le nommèrent *Obed.* » Si vous cherchez, dit cet interprète, pourquoi elles le nommèrent ainsi, vous ne le trouverez pas aisément. *Obed* en hébreu signifie un serviteur ou un laboureur, « *serviens* vel *arans;* » qu'est-ce que cela peut avoir de commun avec la joie et les applaudissemens de ces femmes qui disent partout, *Il est né un fils à Noémi?* Quiconque est versé dans la lecture des livres saints ne dira jamais que ce nom ait été donné au fils de Ruth sans intention ou sans dessein. Lorsqu'on donne ainsi des noms, ils répondent à la chose même, et ne sont point de vains sons. Lorsque ces femmes disent, « Il est né un fils à Noémi, » elles veulent dire : « Noémi ne restera point sans postérité, sa maison subsistera et ne manquera point; » et comme le nom d'*Obed* ne répond point à cela, il est très-croyable, continue le P. Houbigant, que le fils de Ruth fut appelé d'un autre nom, que ce sont même deux personnes, et que cet Obed ne fut point fils, mais petit-fils de Booz, par Ruth.

Quel sera donc le fils de Booz, et de quel nom fut-il appelé? C'est la question que se propose ici cet interprète. Quand je ne pourrois pas, dit-il, répondre à ces deux ques-

tions, je n'en croirois pas moins vraie la conjecture qui me porte à nier que le fils de Ruth ait été nommé Obed, puisqu'on ne peut découvrir aucune cause probable qui ait pu porter ces femmes à donner ce nom au fils de Ruth. Mais s'il peut jamais être permis de se livrer aux conjectures, c'est assurément dans le cas où nous nous trouvons, puisque s'il n'y a que trois générations entre Obed et David il en résulte une chose tout-à-fait incroyable; c'est que dans une même famille, ces trois chefs Booz, Obed et Isaï, auroient consécutivement tous trois engendré à l'âge d'environ cent vingt ans. Voici donc, conclut-il, notre conjecture.

Lorsque Salomon eut érigé deux colonnes devant le temple, il nomma l'une *Booz*, du nom, ce semble, de ce Booz qui se trouvoit au nombre de ses ancêtres; il nomma l'autre *Jachin*, sans doute aussi du nom d'un de ses aïeux. Ces deux dénominations étoient très-bien inventées; car Booz signifie *in firmitudine*, « avec fermeté; » Jachin veut dire *stabit* ou *stare faciet*, « subsistera » *ou* « fera subsister. » Ainsi Salomon, en donnant à ces deux colonnes les noms de deux de ses aïeux, exprimoit la chose même, c'est-à-dire la solidité de ces colonnes. Si en nommant ainsi ces colonnes il n'avoit pensé qu'à leur solidité, et qu'il n'eût pas eu dans l'esprit quelques-uns de ses aïeux, non-seulement il ne les auroit pas nommées ainsi, et la chose n'eût rien eu de remarquable, mais il auroit appelé l'une *Oz*, « Fermeté, » plutôt que *Booz*, « Avec fermeté. » C'est pourquoi on a le droit d'en conclure que Salomon en nommant cette colonne faisoit allusion au nom de *Booz*, qu'il comptoit entre ses aïeux; qu'ainsi il faisoit de même allusion à quelqu'un de ses aïeux lorsqu'il nommoit l'autre colonne Jachin, et que ce Jachin même étoit le fils de Booz; car ce nom de Jachin convenoit parfaitement au fils de Booz, parce que de ces deux noms du père et du fils résultoit ce sens, *in firmitudine stabit* ou *stare faciet*, « il subsistera *ou* fera subsister avec fermeté, » de manière que le nom du fils sembloit être en quelque sorte une suite du nom du père; et ce fut pour cela même que les voisines de Noémi nommèrent l'enfant de Ruth *Jachin*, comme si elles eussent dit, « Celui-ci fera subsister (*stare faciet*,) le nom et la famille de ses pères, » ce qui est précisément le même sens que Salomon exprima; en sorte qu'il est aisé de croire que Salomon en donnant ces noms à ces deux colonnes voulut imiter les voisines de Noémi; car comme il voyoit dans sa famille ces deux

aïeux placés l'un après l'autre, rien n'étoit si naturel pour lui que de nommer l'une Booz et l'autre Jachin, ce qui fait connoître la raison pour laquelle Salomon nomma l'une de ces colonnes Jachin; c'est ce que l'on n'apercevroit pas si Salomon n'eût compté entre ses ancêtres un Jachin comme un Booz.

Objection contre ces deux hypothèses. Réponse du P. Houbigaut.

Ici le R. P. Houbigant prévient l'objection que l'on pourroit tirer de ce que la généalogie de David au premier livre des Paralipomènes et dans l'Évangile de saint Matthieu est conforme à celle que nous trouvons dans le livre de Ruth; on pourroit encore alléguer le témoignage de saint Luc, conforme en cela à saint Matthieu; de sorte que voilà non-seulement trois autorités, mais même quatre contre les deux suppositions du P. Houbigant, qui introduit dans cette généalogie deux personnages que ces quatre textes n'offrent point.

A cela il répond qu'en général une faute n'est pas justifiée par la répétition de la même faute, et que lorsqu'il est constant qu'un texte a été copié sur un autre, si le premier a été mutilé, l'autre doit l'être également. Il prévoit qu'on lui demandera si l'omission commise par un copiste dans le livre de Ruth pourra être imputée à l'auteur même du livre des Paralipomènes. Il répond que cet auteur pourroit avoir trouvé le texte entier et l'avoir conservé tel, et que l'omission dans les Paralipomènes pourroit être imputée aux copistes, comme dans le livre de Ruth; mais il avance que l'auteur même du livre des Paralipomènes pourroit avoir trouvé le texte du livre de Ruth déjà mutilé, et l'avoir copié tel, sans se mettre en peine de le corriger.

Ici il faut observer ce que le P. Houbigant néglige de remarquer, c'est que dans cette généalogie des Paralipomènes[1] on ne trouve point le nom de *Salmon*; mais uniquement *Salma*, dans l'hébreu et dans la Vulgate. Celle-ci ne le nomme qu'une fois : *Nahasson quoque genuit Salma, de quo ortus est Booz*. L'hébreu le nomme deux fois : *Nahasson autem genuit Salma; Salma autem genuit Booz*; et ici il est écrit par *aleph*. Au contraire la version des Septante dit ici, comme au livre de Ruth : *Nahasson autem genuit Salmon; Salmon autem genuit Booz*. On a donc confondu *Salma* par un *hé* avec *Salma* par un *aleph*, et l'un et l'autre avec *Salmon*. Le R. P. Houbigant ne prétend pas que ce

[1] I *Par.* II. 11.

soient trois personnes différentes; mais il veut qu'il y en ait là au moins deux distinguées dans l'hébreu du livre de Ruth; il pense que ce texte du livre de Ruth a pu être mutilé avant que l'auteur du livre des Paralipomènes le copiât, et que cet auteur l'a copié comme il étoit de son temps.

Il croit pouvoir confirmer cette supposition par la généalogie de notre Seigneur donnée par saint Matthieu, dans laquelle cet évangéliste ne compte depuis David jusqu'à la captivité de Babylonne que *quatorze* générations, quoique dans les livres des Rois on en trouve *dix-sept*. Il suppose que saint Matthieu a copié une généalogie imparfaite, où il manquoit trois générations; et il en conclut qu'Esdras, que l'on croit auteur des Paralipomènes, a bien pu copier de même une généalogie où il manquoit deux générations.

On n'admettra peut-être pas volontiers que saint Matthieu ait ainsi copié une généalogie imparfaite. Il paroît avoir eu un dessein assez marqué de réduire les trois parties de cette généalogie, chacune à *quatorze* générations, en supprimant celle que lui a fait négliger le Saint-Esprit qui dirigeoit sa plume.

Comment le P. Houbigant prétend concilier ses deux hypothèses avec le témoignage de saint Matthieu.

Le P. Houbigant entreprend ensuite de montrer comment la généalogie de David rapportée par saint Matthieu ne contredit point son hypothèse de deux générations omises par les copistes dans le livre de Ruth. Sur quoi il observe d'abord que si le nombre de *quatorze* générations marquées par saint Matthieu depuis David jusqu'à la captivité de Babylone ne contredit point les *dix-sept* (Il falloit dire *dix-huit.*) que l'on trouve dans les livres des Rois, les trois générations qu'il met entre Nahasson et Jessé ne contredisent point les cinq qui semblent se trouver dans cet intervalle.

Vous direz encore, ajoute-t-il : Si Obed ne fut pas fils, mais petit-fils de Booz, il s'ensuivra qu'Esdras et saint Matthieu ont été induits en erreur lorsqu'ils ont cru qu'Obed étoit non petit-fils de Booz, mais son fils proprement dit; car vous-même, dans vos notes, vous avez enseigné que dans les généalogies le mot *genuit*, « engendra, » est employé strictement, et que le nom de fils, *filius*, s'y doit entendre du fils proprement dit.

Ce savant interprète prétend qu'il ne se repent point d'avoir avancé cela, et entreprend en conséquence de le concilier avec sa prétention. On a tort, dit-il, d'en conclure

qu'Esdras ou saint Matthieu ont été induits en erreur, à moins qu'on ne veuille peut-être aussi en conclure que quand cet évangéliste dit que Joram engendra Ozias, il a été porté faussement à croire qu'Ozias étoit fils de Joram, quoiqu'il ne fût ni son fils ni son petit-fils, mais son arrière-petit-fils, (ou plutôt arrière-petit-fils de son fils; car Joram engendra Ochozias; Ochozias engendra Joas; Joas engendra Amasias; Amasias engendra Ozias.) De même il faudroit encore en conclure que, quand il a écrit que Josias engendra Jéchonias, il a cru que Jéchonias étoit fils de Josias, quoiqu'il ne fût que son petit-fils, étant né de Joakim, fils de Josias. Saint Matthieu a négligé ces trois générations, (Il falloit dire *quatre.*) parce qu'il vouloit seulement montrer que Jésus-Christ étoit descendu de David, ce qui n'étoit pas susceptible du moindre doute quoique quelques générations fussent omises. Et cela ne renverse point, dit-il, ce que nous avons souvent assuré dans nos notes, que le nom de *fils* dans les généalogies est pris dans son sens propre; car quoique le mot *genuit*, dans la généalogie dont se servoit saint Matthieu, semblât se prendre d'un fils qui n'étoit pas fils proprement dit, mais tantôt petit-fils, et tantôt arrière-petit-fils, (ou plutôt arrière-petit-fils du fils,) cependant il demeure constant que le mot *genuit* dans cette généalogie est pris strictement, parce que l'on n'y compte que quatorze générations depuis David jusqu'à la captivité de Babylone; car il auroit fallu en marquer dix-sept (ou même dix-huit) si le mot *genuit* y désignoit tantôt le petit-fils et tantôt l'arrière-petit-fils, afin que par-là nous fussions avertis que ce mot *genuit* se prenoit en quelques endroits de cette généalogie dans un sens plus étendu. Puis donc que l'on n'y marque que quatorze générations, il est visible que le mot *genuit* doit s'entendre du père engendrant son fils, et non de l'aïeul engendrant son petit-fils, ni du bisaïeul engendrant son arrière-petit-fils, (ou plutôt du trisaïeul engendrant l'arrière-petit-fils de son fils;) mais on voit qu'en conservant au mot *genuit* sa signification propre, il y a néanmoins deux (Il falloit dire *trois.*) générations omises entre Joram et Ozias, et une entre Josias et Jéchonias. A quel dessein ces omissions ont-elles été faites? Ce n'est pas à nous, dit le P. Houbigant, à le chercher; nous concluons seulement que comme, de ce qu'il y a trois (Il falloit dire *quatre.*) générations omises dans cette généalogie, il ne s'ensuit pas que l'évangéliste ait été induit en

erreur, de même on ne peut pas dire qu'il ait été trompé par la généalogie du livre de Ruth, ni lorsqu'il a dit que Nahasson engendra Salmon, quoique entre Nahasson et Salmon il y ait un Salma, ni lorsqu'il écrit que Booz engendra Obed, quoiqu'il y ait entre Booz et Obed un Jachin.

On pourra convenir que ces omissions, si elles étoient bien prouvées, ne seroient pas plus illusoires que celle de Joakim entre Josias et Jéchonias, ou celle des trois autres rois entre Joram et Ozias. Mais on ne conviendra peut-être pas également que dans ces deux cas le *genuit* de saint Matthieu soit pris dans son sens propre. Il est manifeste que, dans le premier cas, le rapport étant du père au petit-fils, et dans le second du trisaïeul à l'arrière-petit-fils du fils, certainement le *genuit* dans ces deux phrases ne marque pas la relation du père au fils proprement dit; et vraisemblablement le R. P. Houbigant auroit mieux fait d'avouer que, même dans les généalogies, le *genuit* se prend dans un sens étendu pour toute relation de descendance directe plus ou moins éloignée, de même que les termes de *père* et *fils* s'entendent indéfiniment de tous les degrés en remontant et en descendant en ligne directe.

Comment le P. Houbigant, d'après sa double hypothèse, calcule l'intervalle qui s'est écoulé depuis la sortie d'Egypte jusqu'à la naissance de David.

Enfin le P. Houbigant se propose de montrer comment ces cinq générations, Salmon, Booz, Jachin, Obed et Isaï, suffiront pour remplir l'intervalle des 347 ans qu'il compte depuis l'enfantement de Rahab. La différence de ces 347 ans aux 366 du calcul de D. Calmet vient de ce que celui-ci compte cet intervalle *depuis le mariage de Salmon avec Rahab*, lorsque les Israélites entrèrent dans la terre promise, au lieu que le père Houbigant ne le compte que *depuis l'enfantement de Rahab*, vingt ans après l'entrée des Israélites dans la terre promise; de 366 ôtez 20, reste 346. La différence est encore ici d'une année; c'est que D. Calmet déduit les quatre premières années du règne de Salomon, au lieu que le P. Houbigant n'en déduit que trois; restituez donc une année sur ces 346, et vous aurez 347. Cela posé, voici le calcul du P. Houbigant.

En divisant 347 par 5 il s'ensuivra que, à partage égal, ces cinq pères ou ancêtres de David avoient à peine soixante-dix ans lorsqu'ils ont engendré; et deux de ces cinq, savoir Booz et Isaï, semblent avoir engendré plus tard que les trois autres, comme il paroît en ce que Booz loue Ruth, au chapitre III, verset 10, de ce qu'elle n'a point été chercher de *jeunes maris*, et ensuite en ce qu'au 1er livre des Rois, cha-

pitre XVII, verset 12, il est dit qu'Isaï étoit *vieux et avancé en âge* lorsque David, son fils, étoit à peine sorti de la première jeunesse. Nous espérons, conclut le P. Houbigant, que cette manière d'expliquer la généalogie de David plaira plus aux lecteurs sensés que celle qui est suivie par tous les autres chronologistes, qui, pressés par la difficulté de concilier les temps, ont été obligés d'attribuer à ces trois patriarches, Booz, Obed et Isaï, lorsqu'ils engendrèrent, les uns cent trente ans, les autres cent vingt, les autres enfin environ cent.

Difficultés qui se trouvent dans la double hypothèse du P. Houbigant.

On a vu qu'au fond nous reconnoissons avec le P. Houbigant que vraisemblablement il y a quelques générations omises dans la généalogie de David; la question est donc maintenant de savoir si ce sont les deux que le P. Houbigant suppose, l'une entre Nahasson et Salmon, et l'autre entre Booz et Obed, ou si ce sont les trois que nous avons supposées entre Obed et Isaï. Voici les difficultés qui se présentent; nous les soumettons au discernement des lecteurs.

Si nous admettons Salma entre Nahasson et Salmon, nous reculons trop Salmon. Saint Matthieu nous dit que *Salmon engendra Booz de Rahab*; d'où l'on peut conclure que Salmon et Rahab devoient être à peu près du même temps et de même âge, d'âge convenable pour l'alliance qu'ils contractèrent, et de laquelle naquit Booz. En effet cela se trouvera ainsi si *Nahasson engendra Salmon*, comme le dit le saint évangéliste; mais s'il faut croire, avec le P. Houbigant, que *Nahasson engendra Salma*, et qu'ensuite *Salma engendra Salmon*, alors Salmon n'étant que le petit-fils de Nahasson se trouvera reculé d'une génération, et à peine se trouvera-t-il né lorsque les Israélites entrèrent dans la terre promise. Pour entendre mieux cela il faut reprendre ici le parallèle que nous avons présenté des deux familles de Juda et de Lévi.

Branche sacerdotale.	*Branche royale.*
Lévi.	Juda.
Caath.	Pharès.
Amram.	Esron.
Aaron.	Aram.
Eléazar.	Aminadab.
Phinéès.	Nahasson.
Abisué.	Salmon.

Aaron avoit *cent vingt-trois* ans lorsqu'il mourut à la fin

des quarante années du voyage des Israélites, vers le temps où ils entrèrent dans la terre promise. Eléazar, son fils, pouvoit donc avoir alors quatre-vingt-dix ans, Phinéès soixante, Abisué trente; et à peine celui-ci pouvoit-il avoir quelques enfans dans le plus bas âge.

Donc Aram, contemporain d'Aaron, pouvoit avoir comme lui environ cent vingt ans, Aminadab quatre-vingt dix, Nahasson soixante, *Salmon* trente; âge auquel il put épouser Rahab, en entrant dans la terre promise.

Si au contraire avant Salmon vous mettez Salma, vous trouverez que Salma ne pouvoit guère avoir alors que trente ans, et qu'à peine Salmon pouvoit être né. Seroit-il croyable qu'on eût réservé Rahab pour la donner à un enfant qui à peine pouvoit avoir commencé de voir le jour? L'objection deviendra même encore plus forte si vous considérez que Pharès étoit né de Juda par Thamar, sa belle-fille, en sorte que, quoique fils immédiat de Juda, il étoit néanmoins équivalemment son petit-fils par Thamar; ce qui recule d'une génération tous ceux qui sont descendus de lui. Il est vrai qu'on ne peut pas les reculer beaucoup, parce que Nahasson paroissoit déjà quarante ans auparavant entre les princes d'Israël. Mais il en résulte toujours que Nahasson, contemporain de Phinéès, devoit être encore assez jeune lorsque Aaron, contemporain d'Aram, avoit quatre-vingt-trois ans; que conséquemment, quarante ans après son fils devoit être lui-même encore assez jeune; et si vous supposez que ce fils étoit Salma, il en résultera toujours qu'à peine Salmon pouvoit avoir vu le jour.

De plus, si nous admettons un Jachin entre Booz et Obed, cela supposera dans le texte un changement assez considérable, et en deux endroits, dans le livre de Ruth. En effet voici ce qu'on y lit : « Les voisines de Noémi donnèrent » le nom à cet enfant, en disant, il est né un fils à Noémi; » *et elles le nommèrent Obed; ce fut lui qui fut le père de* » *Jessé, père de David.* » Il faudroit donc supposer que l'on auroit lu originairement : *et elles le nommèrent Jachin; ce fut lui qui fut père d'Obed, père de Jessé, père de David.* Conçoit-on bien que de cette lecture ait pu venir celle que nous avons? Est-ce ainsi que naissent les fautes de copistes? En omettant le nom de Jachin, auroient-ils transposé celui d'Obed, en supprimant la répétition du mot *père?* Tout cela paroît-il bien naturel? L'écrivain sacré reprend ensuite la généalogie de David depuis Pharès, et en

la terminant il dit : *Booz engendra Obed*, *Obed engendra Jessé.* Il faudroit donc supposer qu'il auroit écrit : *Booz engendra Jachin*, *Jachin engendra Obed*, *Obed engendra Jessé.* Nous supposons que, le premier texte ayant été altéré, on ait ensuite altéré le second; mais nous revenons à demander si l'altération du premier texte est aussi facile que celle du second.

Réponses aux motifs que le P. Houbigant emploie pour appuyer sa double hypothèse.

Le R. P. Houbigant insiste beaucoup sur ce qu'on n'aperçoit pas aisément quelle application pourroit avoir ici le nom d'Obed; mais seroit-il absolument impossible de découvrir le sens de cette dénomination? Le P. Houbigant s'est-il bien mis sur les voies pour y parvenir? *Obed*, que cet interprète a exprimé par *serviens* ou *arans*, ne signifie *arans* que quand il est joint avec *terram*, et même alors le sens n'est pas *arans terram*, mais *cultor terræ*, de manière que le sens propre de *Obed* est *serviens* ou *colens.* Que vient donc faire cet enfant qui naît du sein de Ruth? Il vient, comme le disent expressément ces femmes au verset 15, pour être *la consolation de Noémi et le soutien de sa vieillesse;* il vient lui rendre tous les services qu'elle peut justement attendre d'un fils : *serviens.* Ces femmes disent donc : Il est né un fils à Noémi; et en conséquence elles le nomment *Obed*, c'est-à-dire le bon et fidèle serviteur qui rendra à Noémi son aïeule tous les services qu'elle a droit d'espérer de lui : OBED, *Serviens.* Si cette interprétation ne paroît point encore assez satisfaisante, l'impuissance où nous sommes de découvrir la pensée de ces femmes, nous autorise-t-elle à supposer dans le texte une altération aussi peu naturelle, qui non-seulement omettroit quelques mots, mais transposeroit encore nécessairement les autres?

La ressemblance du nom de Booz avec celui que Salomon donna à l'une des colonnes du temple a fait soupçonner que le nom de Jachin donné à l'autre colonne pouvoit être de même celui d'un des ancêtres de Salomon. Le R. P. Houbigant avoue que ce n'est pas lui qui a fait cette prétendue découverte; c'est un de ses amis qui la lui a communiquée. Il y a lieu de craindre que le préjugé de l'amitié ne lui ait fait ici illusion, et ne l'ait empêché de voir que ce fut la première qui fut nommée Jachin, celle qui étoit à droite [1]; la seconde, qui étoit à gauche, fut nommée Booz. Cependant Booz fut le père de cet enfant que l'on suppose avoir été

[1] 3 *Reg.* VII. 21.

nommé Jachin : est-il donc croyable que Salomon, faisant allusion au nom de ces deux hommes, ait mis le nom du fils avant celui du père? N'est-il pas beaucoup plus vraisemblable que, comme il ne paroît aucun Jachin dans les ancètres de Salomon, les noms de ces deux colonnes, Jachin et Booz, n'ont aucun rapport aux ancêtres de ce prince?

Le P. Houbigant ne s'est-il point assez visiblement mépris dans le calcul des 347 années en partant de son hypothèse? car en laissant l'enfantement de Rahab vingt ans après l'entrée des Israélites dans la terre promise, soit que l'on admette ou que l'on n'admette pas ce Salma qu'il place entre Nahasson et Salmon, il perd l'avantage qu'il prétendoit tirer de cette génération. Elle ne change rien à l'objet de la difficulté dès qu'elle ne recule point l'enfantement de Rahab. L'enfantement dont il s'agit donna naissance à Booz; la naissance de Booz se trouvera donc toujours placée vingt ans après l'entrée des Israélites dans la terre promise; et il restera toujours 347 ans à remplir depuis la naissance de Booz jusqu'à celle de David. Ces 347 ans ne rouleront donc point sur ces cinq prétendus patriarches, Salmon, Booz, Jachin, Obed et Isaï. Le premier en est exclus, puisque ces 347 ans ne commencent à courir que depuis la naissance de Booz. Cet intervalle sera donc à partager seulement sur quatre têtes, Booz, Jachin, Obed et Isaï; ces patriarches auront donc engendré non pas à l'âge de soixante dix ans, mais à l'âge de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix ans. Ce Jachin ne nous procurera pas un grand avantage; et cet avantage ne sera pas fort solide, puisque, comme on l'a vu, il est appuyé sur un fondement si fragile.

Conclusion. S'il y a des générations omises dans cette généalogie ce ne peut être qu'entre Obed et Isaï ou Jessé père de David.

Si le *genuit* doit se prendre strictement, c'est surtout lorsqu'il réunit le père et la mère. Quand saint Matthieu dit, *Salmon autem genuit Booz de Rahab*, en réunissant ainsi le père et la mère il donne lieu de conclure que Booz étoit fils immédiat de l'un et de l'autre; de même que lorsqu'il dit encore, *Booz autem genuit Obed ex Ruth*, il donne lieu de conclure qu'Obed fut fils immédiat de l'un et de l'autre; de même que lorsqu'il dit encore, *David autem rex genuit Salomonem ex eâ quæ fuit Uriæ*, il est bien certain que Salomon fut fils immédiat de l'un et de l'autre. Il n'y a point lieu d'insérer là un Jachin entre Booz et Obed; et le Salma que nous pourrions admettre avant Salmon ne nous seroit d'aucune utilité, puisqu'il ne feroit que

reculer la génération de Salmon, et conséquemment le temps de son alliance avec Rahab, ce qui, loin de contribuer à lever les difficultés, ne serviroit qu'à les augmenter, en reculant une alliance qui a dû suivre de près l'entrée des Israélites dans la terre promise. Ainsi nous n'avons aucun intérêt d'admettre Salma, et nous sommes au contraire intéressés à n'admettre ni Salma ni Jachin, parce que Salma recule l'alliance de Salmon, et que Jachin contredit l'expression formelle de saint Matthieu : *Booz autem genuit Obed ex Ruth.*

Il n'en est pas de même lorsque saint Matthieu dit : *Joram autem genuit Oziam.* Ici il ne nomme point la mère; et l'histoire apprend qu'en effet ce n'est point ici une génération immédiate : « Joram engendra Ozias ; » il en fut le père, parce que celui-ci tiroit de lui son origine, mais à la quatrième génération. Rien n'empêche donc qu'il n'en soit de même lorsque le même évangéliste dit : *Obed autem genuit Jesse.* La distance considérable qui se trouve entre Obed et Jessé donne assez lieu de conclure que ce n'est point là une génération immédiate : « Obed engendra Jessé ; » il en fut le père, parce que celui-ci tiroit de lui son origine, mais à la troisième ou quatrième génération.

Alors s'explique naturellement le texte du livre de Ruth : « Ces femmes dirent : Il est né un fils à Noémi ; et elles le » nommèrent Obed ; il fut le père d'Isaï, père de David : » ce fut de lui que descendit Isaï, de qui naquit David.

L'historien reprend ensuite les ancêtres d'Obed depuis Pharès, en disant : « Voici les générations de Pharès : Pha» rès engendra Esron, Esron engendra Ram, Ram engen» dra Aminadab, Aminadab engendra Nahasson, Nahasson » engendra Salmon, Salmon engendra Booz, Booz engen» dra Obed, Obed engendra Isaï, et Isaï engendra David. » Il conduit cette généalogie, par générations immédiates et parfaitement connues, depuis Pharès jusqu'à Obed ; et quand il est arrivé à Obed, qui a été l'objet de son livre, il sait ce qu'il vient de faire ; il passe droit d'Obed à Isaï, en négligeant les générations intermédiaires, moins intéressantes et d'ailleurs assez évidemment supposées par la longue distance que l'on savoit être entre Obed et Isaï.

Si donc il y a des générations omises dans cette généalogie, comme cela est très-vraisemblable, ce n'est peut-être qu'entre Obed et Isaï ; toutes les autres générations sont tellement liées par l'histoire et par les expressions mêmes

des écrivains sacrés qu'elles doivent être toutes immédiates : il n'y a que celle-là qui puisse admettre des générations intermédiaires, et non-seulement elle les admet, elle semble même les exiger pour remplir le long intervalle qui s'y trouve.

RUTH. (a)

CHAPITRE PREMIER.

Elimélech se retire dans le pays de Moab. Il y meurt. Ses fils s'y marient. Noémi, sa femme, avec Ruth, sa bru, retourne à Bethléhem.

1. Dans le temps où Israël étoit gouverné par des juges″ il arriva sous le gouvernement de l'un d'eux, une famine dans le pays, pendant laquelle un homme de Bethléhem, ville de Juda, s'en alla faire un voyage″ au pays des Moabites, avec sa femme et ses deux fils, *pour y trouver de quoi subsister*.

1. In diebus unius judicis, quando judices præerant, facta est fames in terrâ. Abiitque homo de Bethlehem juda (*b*), ut peregrinaretur in regione moabitide, cum uxore suâ ac duobus liberis.

2. Cet homme s'appeloit Elimélech, et sa femme Noémi; l'un de ses fils s'appeloit Mahalon, et l'autre Chélion, et ils étoient d'Ephratha de Bethléhem″ de Juda. Etant donc venus au pays des Moabites ils y demeurèrent.

2. Ipse vocabatur Elimelech, et uxor ejus Noemi; et duo filii, alter Mahalon et alter Chelion, Ephrathæi de Bethlehem Juda. Ingressique regionem moabitidem morabantur ibi.

3. Elimélech, mari de Noémi, mourut quelque temps après; et elle demeura avec ses deux fils,

3. Et mortuus est Elimelech maritus Noemi, remansitque ipsa cum filiis.

4. Qui prirent pour femmes des filles de Moab, dont l'une s'appeloit Orpha, et l'autre Ruth.″ Après avoir passé dix ans en ce pays-là

4. Qui acceperunt uxores Moabitidas (*c*); quarum una vocabatur Orpha, altera verò Ruth. Manseruntque ibi decem annis,

5. Ils moururent tous deux, savoir Mahalon et Chélion; et Noémi demeura

5. Et ambo mortui sunt, Mahalon videlicet et Che-

(*a*) *Bible vengée, Ruth.* — *S. Scriptura propugnata, Pars* II, *n*° 44. — Bergier, *Dict. de Theol.*, art, *Ruth.* — (*b*) *S. Script. prop., P.* I, *n*° 45. — (*c*) *Ibid., n*° 46.

ỳ 1. C'est ainsi que porte l'hébreu.

Ibid. L'hébreu לגור signifie « pour s'arrêter quelque temps. » Racine גור, *demeurer en pays étranger.*

ỳ 2. L'ancien nom de Bethléhem étoit Ephratha. *Gen.* XXXV. 19; XLVIII. 7.

ỳ 4. Mahalon épousa Ruth. *Infr.* IV. 10.

lion; remansitque mulier orbata duobus liberis ac marito.

6. Et surrexit ut in patriam pergeret, cum utrâque nuru suâ, de regione moabitide : audierat enim quòd respexisset Dominus populum suum, et dedisset eis escas.

7. Egressa est itaque de loco peregrinationis suæ cum utrâque nurû; et jam in viâ revertendi posita in terram Juda,

8. Dixit ad eas : Ite in domum matris vestræ : faciat vobiscum Dominus misericordiam sicut fecistis cum mortuis et mecum;

9. Det vobis invenire requiem in domibus virorum quos sortituræ estis. Et osculata est eas. Quæ elevata voce flere cœperunt,

10. Et dicere : Tecum pergemus ad populum tuum.

11. Quibus illa respondit : Revertimini (*a*), filiæ meæ : cur venitis mecum? num ultrà habeo filios in utero meo ut viros ex me sperare possitis?

12. Revertimini, filiæ meæ, et abite; jam enim senectute confecta sum, nec apta vinculo conjugali : tiam si possem hâc nocte concipere et parere filios,

13. Si eos expectare velitis donec crescant et annos pubertatis impleant, ante

seule, ayant perdu son mari et ses deux enfans.

6. Elle résolut donc de retourner en son pays avec ses deux belles-filles, qui étoient de Moab,* parce qu'elle avoit appris que le Seigneur avoit regardé son peuple et qu'il leur avoit donné de quoi se nourrir.

7. Après être sortie avec ses deux belles-filles de cette terre étrangère, et étant déjà en chemin pour retourner au pays de Juda,

8. Elle leur dit : Allez dans la maison de votre mère; que le Seigneur use de sa bonté envers vous, comme vous en avez usé envers ceux qui sont morts et envers moi;

9. Qu'il vous fasse trouver le repos dans la maison des maris que vous prendrez. Elle les baisa ensuite; et ses deux belles-filles se mirent à éclater en pleurs et à dire :

10. Nous irons avec vous vers ceux de votre peuple.

11. Noémi leur répondit : Retournez, mes filles; pourquoi venez-vous avec moi? ai-je encore des enfans dans mon sein pour vous donner lieu d'attendre de moi des maris?

12. Retournez, mes filles, et allez-vous-en : car, dans le grand âge où je suis, je ne suis plus capable du mariage. Quand je pourrois même concevoir cette nuit et mettre au monde des enfans,

13. Si vous vouliez attendre qu'ils fussent grands et en âge de se marier, vous seriez devenues vieilles avant de

(*a*) *S. Script. prop., P.* II. *n°* 47.

℣ 6. Autr. : « Elle résolut donc, elle et ses deux belles-filles, de sortir du pays de Moab, et de s'en retourner dans sa patrie. »

pouvoir les épouser." Non, mes filles, ne faites point cela; car votre affliction ne fait qu'accroître la mienne," et la main du Seigneur s'est appesantie sur moi.

14. Elles élevèrent donc encore leur voix, et recommencèrent à pleurer; *mais Noémi continuant de les exhorter à s'en retourner*, Orpha baisa sa belle-mère, et s'en retourna *vers son peuple;" pour* Ruth *elle* s'attacha à Noémi, sans vouloir la quitter.

15. Noémi lui dit: Voilà votre belle-sœur qui est retournée à son peuple et à ses dieux; allez-vous-en avec elle.

16. Ruth lui répondit: Ne vous opposez point à moi, en me portant à vous quitter et à m'en aller; car en quelque lieu que vous alliez j'irai avec vous, et partout où vous demeurerez j'y demeurerai aussi. Votre peuple sera mon peuple, et votre Dieu sera mon Dieu;

17. La terre où vous mourrez me verra mourir, et je serai ensevelie où vous le serez. *Je veux bien* que Dieu me traite dans toute sa rigueur si jamais rien me sépare de vous que la mort seule.

18. Noémi voyant donc Ruth dans une résolution si ferme et si déterminée d'aller avec elle, ne voulut plus s'y opposer ni lui persuader de retourner dans sa famille.

19. Et étant parties ensemble, elles arrivèrent à Bethléhem. Sitôt que Noémi y fut entrée le bruit en courut de

eritis vetulæ quam nubatis. Nolite, quæso, filiæ meæ; quia vestra angustia magis me premit, et egressa est manus Domini contra me.

14. Elevatâ igitur voce rursum flere cœperunt. Orpha osculata est socrum, ac reversa est; Ruth adhæsit socrui suæ.

15. Cui dixit Noemi: En reversa est cognata tua ad populum suum et ad deos suos; vade cum eâ.

16. Quæ respondit: Ne adverseris mihi ut relinquam te et abeam; quocumquè enim perrexeris pergam, et ubi morata fueris et ego pariter morabor: populus tuus populus meus, et Deus tuus Deus meus;

17. Quæ te terra morientem susceperit in eâ moriar, ibique locum accipiam sepulturæ. Hæc mihi faciat Dominus, et hæc addat, si non sola mors me et te separaverit.

18. Videns ergò Noemi quòd obstinato animo Ruth decrevisset secum pergere, adversari noluit nec ad suos ultrà reditum persuadere.

19. Profectæque sunt simul, et venerunt in Bethlehem. Quibus urbem in-

℣ 13. Hébr.: « Voudriez-vous les attendre jusqu'à ce qu'ils fussent grands? Voudriez-vous pour eux vous priver du mariage? Non, mes filles, » etc. On lit dans l'hébreu הלהן, *eis*, au féminin, pour le masculin הלהם.

Ibid. On lit dans l'hébreu מכם, *propter eos*, au maculin, au lieu du féminin מכן.

℣ 14. L'hébreu met simplement ותשק, *et osculata est*, c'est-à-dire, « elle lui donna le baiser d'adieu. »

gressis velox apud cunctos fama percrebuit, dicebantque mulieres : Hæc est illa Noemi.

20. Quibus ait : Ne vocetis me Noemi, (id est Pulchram,) sed vocate me Mara; (id est Amaram,) quia amaritudine valde replevit me Omnipotens.

21. Egressa sum plena, et vacuam reduxit me Dominus : cur ergò vocatis me Noemi, quam Dominus humiliavit et afflixit Omnipotens.

22. Venit ergò Noemi cum Ruth Moabitide, nuru suâ, de terrâ peregrinationis suæ, ac reversa est in Bethlehem quando primùm hordea metebantur.

toutes parts; et les femmes" disoient : Voilà cette Noémi *que sa beauté avoit rendue si illustre parmi nous.*

20. Noémi leur dit : Ne m'appelez plus Noémi, (c'est-à-dire Belle,) mais appelez-moi Mara, (c'est-à-dire Amère,)" parce que le Tout-Puissant m'a toute remplie d'amertume;

21. *En effet* je suis sortie d'ici pleine *de joie et de consolation, ayant un mari et deux fils;* et le Seigneur m'y ramène vide, *sans eux.* Pourquoi donc m'appelez-vous Noémi, puisque le Seigneur m'a humiliée et que le Tout-Puissant m'a accablée d'affliction?

22. C'est ainsi que Noémi, étant retournée de la terre étrangère où elle avoit demeuré, avec Ruth, Moabite, sa belle-fille, revint à Bethléhem lorsque l'on commençoit à couper les orges.

ỳ 19. Le mot *mulieres* est sous-entendu dans l'hébreu où le verbe est au féminin.

ỳ 20. Ces mots, *id est Pulchram,... id est Amaram,* ne sont pas du texte ; ce n'est qu'une explication ajoutée dans la Vulgate. — (*Noémi* signifie *douce, délicieuse;* et c'est en ce sens que *Mara* en est l'opposé. *Noémi* ne peut signifier *belle* que par extension. Drach.)

CHAPITRE II.

Ruth va glaner dans le champ de Booz. Booz la comble de bontés.

1. Erat autem viro Elimelech consanguineus, homo potens et magnarum opum, nomine Booz.

2. Dixitque Ruth Moabitis ad socrum suam : Si jubes, vadam in agrum, et colligam spicas quæ fugerint

1. Or il y avoit un homme puissant et extrêmement riche appelé Booz, qui étoit de la famille d'Elimélech."

2. Ruth, Moabite, dit à sa belle-mère : Si vous l'agréez j'irai dans quelque champ, et je ramasserai les épis qui seront échappés aux moissonneurs,

ỳ 1. Hébr. litt. : « *Erat autem Noemi cognatus viro suo.* L'interprète syrien lisoit, *cognatus de familiâ Elimelech viri sui;* et c'est aussi le sens de la Vulgate, qui, en supprimant le nom de *Noémi*, a conservé celui d'*Elimélech.*

partout où je trouverai quelque père de famille qui me témoigne de la bonté. Noémi lui répondit : Allez, ma fille.

manus metentium, obicumque clementis in me patrisfamiliâs reperero gratiam. Cui illa respondit : Vade, filia mea.

3. Ruth s'en alla donc, et elle recueilloit les épis derrière les moissonneurs. Or il se trouva que le champ où elle étoit appartenoit à Booz, proche parent d'Elimélech.

3. Abiit itaque, et colligebat spicas post terga metentium. Accidit autem ut ager ille haberet dominum nomine Booz, qui erat de cognatione Elimelech.

4. En ce même temps il arriva que Booz venoit de Bethléhem, et qu'il dit à ses moissonneurs : Le Seigneur soit avec vous. Et ils lui répondirent : Le Seigneur vous bénisse."

4. Et ecce ipse veniebat de Bethlehem, dixitque messoribus : Dominus vobiscum. Qui responderunt ei : Benedicat tibi Dominus.

5. Alors Booz dit au jeune homme qui veilloit sur les moissonneurs : A qui est cette fille?

5. Dixitque Booz juveni qui messoribus præerat : Cujus est hæc puella ?

6. Il lui répondit : C'est cette Moabite qui est venue avec Noémi du pays de Moab.

6. Cui respondit : Hæc est Moabitis quæ venit cum Noemi de regione moabitide.

7. Elle nous a priés de trouver bon qu'elle suivît les moissonneurs pour recueillir les épis qui seroient restés, et elle est dans le champ depuis le matin jusqu'à cette heure, sans être retournée un moment chez elle."

7. Et rogavit ut spicas colligeret remanentes, sequens messorum vestigia ; et de mane usque nunc sta in agro, et ne ad momentum quidem domum reversa est.

℣ 4. On retrouve chez tous les peuples anciens l'usage de commencer la moisson par des prières et d'exprimer en se saluant des vœux de circonstance. *Ps.* cxxviii, 7-8 : « *De quo non implevit manum suam qui metit, et sinum suam qui manipulos colligit; — Et non dixerunt qui præteribant* : Benedictio Domini super vos! Benediximus vobis in nomine Domini! » Et Virgile, *Géorg.*, I, 347.

. . . . Neque antè
Falcem maturis quisquam supponat aristis
Quàm Cereri. . . . .
Det motus in compositos et carmina dicas.

Booz au milieu de ses moissonneurs rappelle ce roi ou seigneur que Vulcain a représenté sur le bouclier d'Achille. (*Iliad.* XVIII, 556.)

. . . . . . Βασιλεὺς δ' ἐν τοῖσι σιωπῇ
Σκῆπτρον ἔχων ἑστήκει ἐπ' ὄγμου γηθόσυνος κῆρ. (Drach.)

℣ 7. Hébr. : « Et elle s'est arrêtée depuis le matin jusqu'à cette heure : qu'elle demeure un peu dans la maison. » Il semble que les moissonneurs étoient sur le point de prendre leur repas, et que Ruth étoit entrée avec eux dans la maison pour s'y mettre à couvert. Au lieu de ותעמוד, *et stetit*, l'interprète syrien lisoit ותעמור, *et manipulos collegit.*

8. Et ait Booz ad Ruth : Audi, filia : ne vadas in alterum agrum ad colligendum, nec recedas ab hoc loco, sed jungere puellis meis,

8. Booz dit à Ruth : Ecoutez, ma fille : n'allez point dans un autre champ pour glaner, et ne bougez point de ce lieu ; mais joignez-vous à mes filles,"

9. Et ubi messuerint sequere ; mandavi enim pueris meis ut nemo molestus sit tibi : sed etiam si sitieris, vade ad sarcinulas, et bibe aquas de quibus et pueri bibunt.

9. Et suivez partout où l'on aura fait la moisson ; car j'ai commandé à mes gens que nul ne vous fasse de peine, et même si vous avez soif, allez où sont les vaisseaux, et buvez de l'eau dont mes gens boivent."

10. Quæ, cadens in faciem suam et adorans super terram, dixit ad eum : Unde mihi hoc ut invenirem gratiam ante oculos tuos, et nosse me dignareris peregrinam mulierem.

10. Ruth, se prosternant le visage contre terre, adora et dit à Booz : D'où me vient ce bonheur que j'aie trouvé grâce devant vos yeux, et que vous daigniez me traiter favorablement, moi qui suis une femme étrangère?

11. Cui ille respondit : Nuntiata sunt mihi omnia quæ feceris socrui tuæ post mortem viri tui, et quòd reliqueris parentes tuos et terram in quâ nata es, et veneris ad populum quem antea nesciebas.

11. Booz lui répondit : On m'a rapporté tout ce que vous avez fait à l'égard de votre belle-mère après la mort de votre mari, et de quelle sorte vous avez quitté vos parens et le pays d'où vous étiez née pour venir parmi un peuple qui vous étoit inconnu auparavant.

12. Reddat tibi Dominus pro opere tuo, et plenam mercedem recipias a Domino Deo Israel, ad quem venisti et sub cujus confugisti alas!

12. Que le Seigneur vous rende le bien que vous avez fait! et puissiez-vous recevoir une pleine récompense du Seigneur le Dieu d'Israël, vers lequel vous êtes venue, et sous les ailes duquel vous savez chercher votre refuge!

13. Quæ ait : Inveni gratiam apud oculos tuos, domine mi, qui consolatus es me et locutus es ad cor ancillæ tuæ, quæ non sum similis unius puellarum tuarum.

13. Ruth lui repondit : J'ai trouvé grâce devant vos yeux, mon seigneur, de m'avoir ainsi consolée, et d'avoir parlé au cœur de votre servante, qui ne mérite pas d'être l'une des filles qui vous servent."

℣ 8. C'est-à-dire aux filles qui me servent.

℣ 9. Hébr. : « et vous boirez de ce que mes gens puiseront. »

℣ 13. Au lieu de לֹא, *non*, les Septante ont lu לוּ, *utinam ;* « puissé-je être comme l'une des filles qui vous servent! »

14. Booz lui dit : Quand l'heure du manger sera venue, venez ici, et mangez du pain, et trempez votre morceau dans le vinaigre" *avec mes gens*. Elle s'assit donc à côté des moissonneurs *lorsque l'heure de manger fut venue*, et elle prit de la bouillie pour elle," en mangea, en fut rassasiée, et garda le reste *pour le porter à sa belle-mère*.

15. Elle se leva de là pour continuer à recueillir les épis. Or Booz donna cet ordre à ses gens : Quand elle voudroit couper de l'orge avec vous, vous ne l'empêcherez point ;"

16. Et vous jetterez exprès des épis de vos javelles, que vous laisserez, afin qu'elle n'ait point de honte de les recueillir, et qu'on ne lui parle jamais de ce qu'elle aura ramassé."

17. Elle ramassa donc dans le champ jusqu'au soir. Et ayant battu avec une baguette les épis qu'elle avoit recueillis, et en ayant tiré le grain, elle trouva environ la mesure d'un éphi d'orge, (c'est-à-dire trois boisseaux.")

18. S'en étant retournée chargée à la ville, elle les montra à sa belle-mère, et lui présenta aussi et lui don-

14. Dixitque ad eam Booz : Quando hora vescendi fuerit, veni huc, et comede panem et intinge buccellam tuam in aceto. Sedit itaque ad messorum latus, et congessit polentam sibi, comeditque, et saturata est : et tulit reliquias.

15. Atque inde surrexit ut spicas ex more colligeret. Præcepit autem Booz pueris suis dicens : Etiamsi vobiscum metere voluerit, ne prohibeatis eam ;

16. Et de vestris quoque manipulis projicite de industriâ, et remanere permittite, ut absque rubore colligat ; et colligentem nemo corripiat.

17. Collegit ergò in agro usque ad vesperam ; et quæ collegerat virgâ cædens et excutiens, invenit hordei quasi ephi mensuram, (id est tres modios.)

18. Quos portans reversa est in civitatem, et ostendit socrui suæ ; insuper protulit

℣ 14. Du vinaigre avec de l'huile se donne aux esclaves, pour soutenir ou rappeler leurs forces, dans les états d'Alger et généralement dans tout l'Orient. Michel Heberer (*Hist. de son esclavage pendant trois ans en Egypte*, p. 191.) assure que rien n'est plus propre que le biscuit trempé dans du vinaigre mêlé d'un peu d'huile, pour ranimer les esclaves épuisés de travail. Voy. aussi Harmer, vol. 3, p. 160, où sont consignés des extraits de plusieurs voyageurs qui affirment la même chose. L'eau vinaigrée, la *posca* des Italiens, fait le délice des moissonneurs en Espagne et en Italie ; il est possible aussi que le *acetum* ici est le *lora* (piquette) que selon Varron, *De Re Rusticâ*, 1, 54, on donnoit aux esclaves. (Drach.)

Ibid. Hébr. : « et on lui donna du grain rôti. » Sorte de nourriture assez commune dans la Palestine. Voyez Korte, *Voyage à la Terre-Sainte*, p. 306 et suiv.

℣ 15. Hébr. : « Quand elle viendroit ramasser entre les gerbes mêmes, ne lui en faites point de confusion. »

℣ 16. Hébr. : « et ne lui parlez pas avec dureté. »

℣ 17. Ces mots, *id est tres modios*, sont ajoutés par l'interprète. — L'éphi valoit environ 28 lit. 45 c.

et dedit ei de reliquiis cibi sui, quo saturata fuerat.

na les restes de ce qu'elle avoit mangé, *et* dont elle avoit été rassasiée.

19. Dixitque ei socrus sua : Ubi hodie collegisti et ubi fecisti opus? sit benedictus qui misertus est tui. Indicavitque ei apud quem fuisset operata, et nomen dixit viri quòd Booz vocaretur.

19. Sa belle-mère lui dit : Où avez-vous glané aujourd'hui, et où avez-vous travaillé? béni soit celui qui a eu pitié de vous! Ruth lui marqua celui dans le champ duquel elle avoit glané, et lui dit que cet homme s'appeloit Booz.

20. Cui respondit Noemi : Benedictus sit a Domino, quoniam eamdem gratiam quam præbuerat vivis servavit et mortuis! Rursumque ait : Propinquus noster est homo.

20. Noémi lui répondit : Qu'il soit béni du Seigneur, car il a gardé pour les morts la même bonne volonté qu'il a eue pour les vivans! Et elle ajouta : Cet homme est notre proche parent."

21. Et Ruth, Hoc quoque, inquit, præcepit mihi, ut tamdiu messoribus ejus jungerer donec omnes segetes meterentur.

21. Ruth lui dit : Il m'a donné ordre encore de me joindre à ses moissonneurs," jusqu'à ce qu'on eût recueilli tous ses grains.

22. Cui dixit socrus : Melius est, filia mea, ut cum puellis ejus exeas ad metendum, ne in alieno agro quispiam resistat tibi.

22. Sa belle-mère lui répondit : *Vous ferez bien d'accepter cette offre; car* il vaut mieux, ma fille, que vous alliez moissonner parmi les filles de cet homme, de peur que quelqu'un ne vous fasse de la peine dans le champ d'un autre.

23. Juncta est itaque puellis Booz; et tamdiu cum eis messuit donec hordea et triticum in horreis conderentur.

23. Elle se joignit donc aux filles de Booz, et continua d'aller avec elles à la moisson, jusqu'à ce que les orges et les blés eussent été mis dans les greniers."

ỳ 20. L'hébreu ajoute : « c'est un de nos rédempteurs. » Ce mot signifie celui qui a droit de rachat sur les champs aliénés par un homme de sa famille, celui qui est chargé de venger le sang de son proche parent, celui qui est obligé de prendre pour femme la veuve de son parent mort sans enfans.

ỳ 21. Hébr. litt. : *servis* ou *pueris*, הנערים. Les Septante ont lu au féminin הנערות, *puellis*, comme on le voit au verset 8, ici rappelé. Voy. aussi *Infrà*, ỳ 23.

ỳ 23. Hébr. : « Elle se joignit donc aux filles de Booz, pour aller glaner après elles, jusqu'à ce que la moisson des orges et des blés fût finie. »

CHAPITRE III.

Ruth va se coucher aux pieds de Booz. Booz lui promet de l'épouser.

1. Ruth étant revenu trouver sa belle-mère, " Noémi lui dit : Ma fille, je pense à vous mettre en repos, et *si ce que je pense réussit* je vous pourvoirai d'une telle sorte que vous serez bien.

1. Postquam autem reversa est ad socrum suam audivit ab eâ : Filia mea, quæram tibi requiem, et providebo ut bene sit tibi.

2. Booz, aux filles duquel vous vous êtes jointe dans le champ, est notre proche parent, et il vannera cette nuit son orge dans l'aire.

2. Booz iste, cujus puellis in agro juncta es, propinquus noster est, et hâc nocte aream hordei ventilat.

3. Lavez-vous donc ; parfumez-vous d'huile de senteur ", prenez vos plus beaux habits, et allez à son aire. Que cet homme ne vous voie point jusqu'à ce qu'il ait achevé de boire et de manger.

3. Lavare igitur, et ungere, et induere cultioribus vestimentis, et descende in aream. Non te videat homo donec esum potumque finierit.

4. Quand il s'en ira pour dormir remarquez le lieu où il dormira ; et y étant venue, vous découvrirez la couverture dont il sera couvert du côté des pieds, et vous vous jetterez là et y dormiréz. Après cela il vous dira lui-même ce que vous devez faire. *Et vous pourrez sûrement lui obéir, car c'est un homme de bien, qui ne vous dira rien qui ne soit conforme à la loi du Seigneur.*

4. Quando autem ierit ad dormiendum, nota locum in quo dormiat; veniesque, et discooperies pallium quo operitur a parte pedum, et projicies te et ibi jacebis (*a*) ; ipse autem dicet tibi quid agere debeas.

5. Ruth lui répondit : Je ferai tout ce que vous *me* " commanderez.

5. Quæ respondit : Quidquid præceperis faciam.

6. Elle alla donc à l'aire de Booz,

6. Descenditque in aream,

(*a*) *S. Script. prop., P.* II, *n°* 48. — *Lettres de quelques Juifs*, t. I, p. 192 et suiv,

℣ 1. Hébr. : « Ruth habitoit avec sa belle-mère. » Saint Jérome prononçoit וַתָּשָׁב ; les exemplaires modernes portent וַתֵּשֶׁב

℣ 3. Le bain chez les anciens étoit ordinairement suivi d'onctions d'essences odoriférentes, appelées par les Grecs χύτλα, (τὰ), nom dont ils ont formé le verbe χυτλάζω ou simplement χυτλόω. Pisistrate et Télémaque sont mis dans un bain; ensuite on les parfume avec des huiles odoriférantes : λοῦσαν, καὶ χρῖσαν ἐλαίῳ (Drach.)

℣ 5. Quelques exemplaires des Septante expriment ce pronom ; et la Massore le supplée dans les notes marginales.

et fecit omnia quæ sibi imperaverat socrus.

7. Cùmque comedisset Booz et bibisset, et factus esset hilarior, issetque ad dormiendum juxta acervum manipulorum, venit absconditè, et, discooperto pallio a pedibus ejus, se projecit.

8. Et ecce nocte jam mediâ expavit homo et conturbatus est, viditque mulierem jacentem ad pedes suos;

9. Et ait illi : Quæ es? Illaque respondit : Ego sum Ruth ancilla tua; expande pallium tuum super famulam tuam, quia propinquus es.

10. Et ille, Benedicta, inquit, es a Domino, filia, et priorem misericordiam posteriore superasti, quia non es secuta juvenes, pauperes sive divites.

11. Noli ergò metuere; sed quidquid dixeris mihi

et fit tout ce que sa belle-mère lui avoit commandé.

7. Et lorsque Booz, après avoir bu et mangé, étant devenu plus gai, s'en alla dormir près d'un tas de gerbes ", elle vint tout doucement, et, ayant découvert sa couverture du côté des pieds, elle se coucha *là*.

8. Sur le minuit Booz fut effrayé et se troubla, voyant une femme couchée à ses pieds;

9. Et il lui dit : Qui êtes-vous? Elle lui répondit : Je suis Ruth votre servante : étendez votre couverture " sur votre servante, *et ne refusez pas de me prendre pour votre épouse*, parce que vous êtes le proche parent " *de mon mari, mort sans enfans*.

10. Booz lui dit : Ma fille, que le Seigneur vous bénisse. Cette dernière bonté que vous témoignez surpasse encore la première; car vous n'avez point été chercher de jeunes gens, soit pauvres soit riches, *mais, vous attachant à ce que la loi ordonne, vous leur avez préféré un vieillard comme moi*.

11. Ne craignez donc point; je ferai tout ce que vous m'avez dit : *et je*

℣ 7. Booz, un des principaux personnages de sa nation, se livrant lui-même aux travaux de la campagne et prenant son sommeil au pied d'un tas de gerbes, rappelle cette heureuse simplicité des premiers temps célébrée par le chantre harmonieux des Fastes : (I, 204.)

. . . .

Pascebatque suas ipse senator oves,
Nec pudor, in stipulâ placidam cepisse quietem,
Nec fœnum capiti supposuisse, fecit. (DRACH.)

℣ 9. Cette expression fait allusion à la pratique conservée dans la synagogue moderne. Pendant la bénédiction du mariage un pan du manteau ou couverture (en hébreu טלית,) de l'époux est étendu sur la tête de l'épouse. Mais cet usage ne se voit pas exclusivement dans la *Synagogue dégénérée*, il a été aussi adopté dans celle de la nouvelle alliance. Voy. ma *Deuxième Lettre aux Israélites*, p. 258, note *a*. (DRACH.)

Ibid. Hebr. : « parce que vous êtes rédempteur *de mon mari*. » (*Supr.* II. 20.)

le ferai sans en rougir, car tout le peuple de cette ville sait que vous êtes une femme de vertu.

faciam tibi, scit enim omnis populus qui habitat intra portas urbis meæ mulierem te esse virtutis.

12. Pour moi je ne désavoue pas que je suis parent *de feu votre mari;* mais il y en a un autre plus proche que moi, *et je ne dois vous épouser qu'à son refus.*

12. Nec abnuo me propinquum, sed est alius me propinquior.

13. Reposez-vous *donc* cette nuit, et aussitôt que le matin sera venu *nous lui en ferons la proposition* : s'il veut vous retenir par son droit de parenté, à la bonne heure; s'il ne veut pas, je vous jure par le Seigneur qu'indubitablement je vous prendrai. Dormez *ici* jusqu'au matin.

13. Quiesce hâc nocte; et, facto mane, si te voluerit propinquitatis jure retinere, bene res acta est; sin autem ille noluerit, ego te absque ullâ dubitatione suscipiam, vivit Dominus! Dormi usque mane.

14. Elle dormit donc à ses pieds jusqu'à ce que la nuit fût passée; et elle se leva le matin avant que les hommes pussent s'entre-connoître. Booz lui dit encore : Prenez bien garde que personne ne sache que vous soyez venue ici.

14. Dormivit itaque ad pedes ejus usque ad noctis abscessum. Surrexit itaque antequam homines se cognoscerent mutuò; et dixit Booz : Cave ne quis noverit quòd hùc veneris.

15. Et il ajouta : Etendez le manteau que vous avez sur vous, et tenez-le bien des deux mains. Ruth l'ayant étendu, et le tenant, il lui mesura six boisseaux" d'orge, et l'en chargea. Elle les emporta et retourna à la ville,

15. Et rursum, Expande, inquit, pallium tuum quo operiris, et tene utrâque manu. Quâ extendente et tenente, mensus est sex modios hordei, et posuit super eam. Quæ portans ingressa est civitatem,

16. Et vint trouver sa belle-mère, qui lui dit : Ma fille, qu'avez-vous fait? " Elle lui raconta tout ce que Booz avoit fait pour elle;

16. Et venit ad socrum suam. Quæ dixit ei : Quid egisti, filia? Narravitque ei omnia quæ sibi fecisset homo.

17. Et lui dit : Voilà six boisseaux d'orge qu'il m'a donnés, en me disant : Je ne veux pas que vous retourniez les mains vides vers votre belle-mère.

17. Et ait : Ecce sex modios hordei dedit mihi, et ait : Nolo vacuam te reverti ad socrum tuam.

℣ 15. L'hébreu n'exprime pas la mesure. La plupart sous-entendent des éphis : mais c'est beaucoup; six éphis valent 1 hectolite 70 lit. Quelques-uns sous-entendent des gomors, ce qui paroît peu; six gomors ne valent que 17 lit. On peut s'en tenir aux six mesures de saint Jérôme, qui valent selon ce père deux éphis, (*Supr.* II. 17.) c'est-à-dire environ 57 litres.

℣ 16. Hébr. litt. : *Quis tu?* מִי, *quis?* a ici le sens de מָה, *quid?*

18. Dixitque Noemi : Expecta, filia, donec videamus quem res exitum habeat. Neque enim cessabit homo nisi compleverit quod locutus est.

18. Noémi lui dit : Attendez, ma fille, jusqu'à ce que nous voyons à quoi se terminera cette affaire; car Booz *étant un homme droit et sincère* n'aura point de repos qu'il n'ait accompli tout ce qu'il a dit.

CHAPITRE IV.

Booz épouse Ruth. Elle devient mère d'Obed, aïeul de David.

1. Ascendit ergò Booz ad portam, et sedit ibi. Cùmque vidisset propinquum præterire de quo priùs sermo habitus est, dixit ad eum : Declina paulisper, et sede hìc, — vocans eum nomine suo. Qui divertit et sedit.

1. Booz alla donc à la porte *de la ville, où se rendoient les jugemens*, et s'y assit; et, voyant passer ce parent *de Ruth* dont il a été parlé auparavant, il lui dit en l'appelant par son nom : "Venez un peu, et asseyez-vous ici. Ce parent vint à lui, et s'assit.

2. Tollens autem Booz decem viros de senioribus civitatis dixit ad eos : Sedete hìc.

2. Alors Booz prenant à part dix hommes " des anciens de la ville, leur dit : Asseyez-vous ici.

3. Quibus sedentibus, locutus est ad propinquum : Partem agri fratris nostri Elimelech vendet Noemi, quæ reversa est de regione moabitide;

3. Après qu'ils furent assis il parla à son parent *de cette sorte :* Noémi, qui est revenue du pays de Moab, doit vendre une partie du champ d'Elimélech notre parent. "

4. Quod audire te volui, et tibi dicere coram cunctis sedentibus et majoribus natu de populo meo. Si vis possidere jure propinquita-

4. J'ai désiré que vous sussiez cela, et j'ai voulu vous le dire devant tous ceux des anciens de mon peuple qui sont ici. Si vous voulez l'acquérir par le droit de parenté, achetez-le, et

℣ 1. Hébr. litt. : *Peloni alemoni.* C'est ce que nous exprimons en français par *un tel*, pour désigner un homme sans le nommer. Booz vraisemblablement le nomma; mais l'historien sacré substitue cette dénomination indéfinie à son nom, peu digne d'être cité dans les livres saints.

℣ 2. Une assemblée, selon les rabbins, se compose d'au moins dix hommes de treize ans et plus. Les assistans à toute cérémonie tant soit peu importante ne doivent pas être moins de dix. Les femmes ne comptent pas. Ainsi neuf hommes et un million de femme ne feroient pas une *assemblée !*

℣ 3. Les femmes n'héritoient pas de leurs maris dans Israël; mais Ruth, voulant faire revivre le nom de son époux, conservoit la jouissance de ses biens; et Noémi agit ici parce que Ruth étoit étrangère et comme sous sa garde.

qu'il soit à vous ; si vous n'y avez pas d'inclination, " déclarez-le-moi, afin que je sache ce que j'ai à faire, car il n'y a point d'autre parent plus proche que vous, qui êtes le premier, et que moi, qui suis le second. Il lui répondit : J'acheterai le champ.

tis, eme et posside; sin autem displicet tibi, hoc ipsum indica mihi ut sciam quid facere debeam; nullus enim est propinquus, excepto te, qui prior es, et me, qui secundus sum. At ille respondit : Ego agrum emam.

5. Booz ajouta : Quand vous aurez acheté le champ de Noémi il faudra aussi que vous épousiez Ruth, Moabite, qui a été la femme du défunt, " afin que vous fassiez revivre le nom de votre parent dans son héritage.

5. Cui dixit Booz : Quando emeris agrum de manu mulieris, Ruth quoque Moabitidem, quæ uxor defuncti fuit, debes accipere ut suscites nomen propinqui tui in hæreditate suâ.

6. Il lui répondit : Je vous cède mon droit de parenté, car je ne dois pas éteindre moi-même la postérité de ma famille. " Usez vous-même de mon privilége, dont je déclare que je me désiste volontiers.

6. Qui respondit : Cedo juri propinquitatis, neque enim posteritatem familiæ meæ delere debeo. Tu meo utere privilegio, quo me libenter carere profiteor.

7. Or c'étoit une ancienne coutume dans Israël entre les parens que, s'il arrivoit que l'un cédât son droit à l'autre afin que la cession fût valide, celui qui se démettoit de son droit ôtoit son soulier, et le donnoit à son parent ; c'étoit là *la forme et* le témoignage de cette cession en Israël.

7. Hic autem erat mos antiquitùs in Israel inter propinquos ut si-quando alter alteri suo juri cedebat, ut esset firma concessio, solvebat homo calceamentum suum et dabat proximo suo : hoc erat testimonium cessionis in Israel.

8. Booz dit donc à son parent : Otez votre soulier. Et lui l'ayant aussitôt ôté de son pied, "

8. Dixit ergò propinquo suo Booz : Tolle calceamentum tuum. Quod statim solvit de pede suo.

℣ 4. Hébr. litt. : *Si redimis, redime ; si autem non redimat,* (et si personne ne le rachète,) *indica mihi.*

℣ 5. Hébr. litt. : *de manu Noemi et de Ruth.*

℣ 6. Hébr. litt. : « je ne veux pas perdre mon héritage ; c'est-à-dire je crains d'être obligé de partager mes biens entre un trop grand nombre d'enfans.

℣ 8. Hébr. : « Le parent de Booz lui dit donc : Achetez vous-même *ce champ.* Et en même temps il ôta son soulier de son pied. » Il paroît que cette cérémonie doit être distinguée de celle dont il est parlé dans la loi. (*Deut.* xxv. 9.) Là c'est la veuve même du défunt qui, pour couvrir de honte celui qui refuse de l'épouser, lui ôte son soulier et lui crache au visage ou devant lui, selon qu'on traduit בפניו du texte; et la mémoire de cet affront

9. At ille majoribus natu et universo populo, Testes vos, inquit, estis hodie quòd possederim omnia quæ fuerunt Elimelech et Chelion et Mahalon, tradente Noemi.

10. Et Ruth Moabitidem, uxorem Mahalon, in conjugium sumpserim ut suscitem nomen defuncti in hæreditate suâ, ne vocabulum ejus de familiâ suâ ac fratribus et populo deleatur. (*a*) Vos, inquam, hujus rei testes estis.

11. Respondit omnis populus qui erat in portâ et majores natu: Nos testes sumus. Faciat Dominus hanc mulierem, quæ ingreditur domum tuam, sicut Rachel et Liam, quæ ædificaverunt domum Israel, ut sit exemplum virtutis in Ephratha et habeat celebre nomen in Bethlehem;

9. Booz dit devant les anciens et devant tout le peuple : Vous êtes témoins aujourd'hui que j'acquiers tout ce qui a appartenu à Elimélech, à Chélion et à Mahalon, l'ayant acheté de Noémi;

10. Et que je prends pour épouse Ruth, Moabite, femme de Mahalon, afin que je fasse revivre le nom du défunt dans son héritage, et que son nom ne s'éteigne pas dans sa famille parmi ses frères et parmi son peuple. Je vous en prends, dis-je, à témoin.

11. Tout le monde qui étoit à la porte et les anciens répondirent : Nous en sommes témoins. Que le Seigneur rende cette femme qui entre dans votre maison, comme Rachel et Lia, qui *ont abandonné leur pays, et qui, en donnant des enfans à Jacob*, ont établi la maison d'Israël ", afin qu'elle soit, *comme elles*, un exemple de vertu dans Ephratha, et que son nom soit célèbre dans Bethléhem. "

(*a*) *Lettres de quelques Juifs*, t. I, p. 192 et suiv. — *S. Script. prop.*, Pars II, n° 46.

est conservée par le nom que porte sa maison, qui est appelée *maison du déchaussé* : ici c'est le parent qui, de lui-même selon l'hébreu, ou à la réquisition de Booz selon la Vulgate, ôte son soulier, pour marquer simplement par cette action qu'il cède son droit. — (L'empereur ou roi d'Abissinie jette son soulier sur les choses dont il veut prendre possession. Dans le Psaume LX (℣ 10.) selon l'hébreu, (Vulg. LIX, 10.) le Seigneur dit : *Je jetterai sur Edom mon soulier*, אשליך נעלי, c'est-à-dire je m'en emparerai *dans ma colère*. (DRACH.)

℣ 11. *Maison* dans le sens figuré signifie *race, famille.*

> . . . . *Nunc etiam volo*
> *Dicere ut homines ædium esse similes arbitremini,*
> *Primùm dum parentes fabri liberûm sunt,*
> *Et fundamentum substruunt liberorum.* (*Plaute, Most.*, art. I, sc. 2.)

Le Seigneur pour récompenser les sages-femmes en Egypte *leur fit des maisons*, (*Ex.* I, 2.) c'est-à-dire leur donna une postérité nombreuse et illustre. Il promet à David dans le même sens *de lui faire une maison.* (2 *Sam.* VII, 11.) C'est par cette raison que l'Ecriture appelle souvent le peuple hébreu *la Maison d'Israël.* Voy. *ma Deuxième Lettre aux Israélites*, p. 224, note *a*. (DRACH.)

Ibid. Hébr. : *Et voca nomen*, c'est-à-dire « et que votre nom, ô Booz, devienne illustre ! »

12. Que votre maison devienne comme la maison de Pharès, que Thamar enfanta à Juda, par la postérité que le Seigneur vous donnera de cette jeune femme.

13. Booz prit donc Ruth, et l'épousa. Et, après qu'elle fut mariée, le Seigneur lui fit la grâce de concevoir et d'enfanter un fils.

14. Sur quoi les femmes dirent à Noémi : Beni soit le Seigneur, qui n'a point permis que votre famille fût sans successeur, et qui a voulu que son nom se conservât dans Israël, "

15. Afin que vous ayez une personne qui soit la consolation de votre âme et le soutien de votre vieillesse; car il vous est né un enfant de votre belle-fille, qui vous aime, et qui vous vaut beaucoup mieux que si vous aviez sept fils.

16. Noémi ayant pris l'enfant le mit dans son sein, et elle le portoit et lui tenoit lieu de nourrice.

17. Les femmes ses voisines s'en réjouissoient avec elle, en disant : Il est né un fils à Noémi. Et elles appelèrent l'enfant Obed. " C'est lui qui fut père, *ou chef* de *la tige dont descendit* Isaï, père de David. "

18. Voici la suite de la postérité de la famille de Pharès : Pharès fut père d'Esron, "

19. Esron d'Aram, Aram " d'Aminadab;

12. Fiatque domus tua sicut domus Phares, quem Thamar peperit Judæ, de semine quod tibi dederit Dominus ex hâc puellâ.

13. Tulit itaque Booz Ruth et accepit uxorem, ingressusque est ad eam; et dedit illi Dominus ut conciperet et pareret filium.

14. Dixeruntque mulieres ad Noemi : Benedictus Dominus, qui non est passus ut deficeret successor familiæ tuæ, et vocaretur nomen ejus in Israel,

15. Et habeas qui consoletur animam tuam, et enutriat senectutem; de nuru enim tuâ natus est, quæ te diligit, et multo tibi melior est quàm si septem haberes filios.

16. Susceptumque Noemi puerum posuit in sinu suo, et nutricis ac gerulæ fungebatur officio.

17. Vicinæ autem mulieres congratulantes ei, et dicentes, Natus est filius Noemi, vocaverunt nomen ejus Obed. Hic est pater Isai, patris David.

18. Hæ sunt generationes Phares : Phares genuit Esron,

19. Esron genuit Aram, Aram genuit Aminadab,

℣ 14. Hébr. : « Béni soit le Seigneur, qui n'a pas permis que vous soyez aujourd'hui sans rédempteur dans Israël; que le nom de *ce rédempteur* soit célèbre dans Israël. »

℣ 17. *Obed* signifie en hébreu « celui qui sert, » *serviens*. C'est une allusion à ce que ces femmes disoient à Noémi, que cet enfant seroit le soutien de sa vieillesse.

Ibid. Voyez ce qui a été dit de ce texte dans la *Dissertation sur la généalogie de David*, à la tête de ce livre.

℣ 18-22. Litt. : « Pharès engendra Esron; Esron engendra Aram; » etc.

℣ 19. L'hébreu le nomme Ram.

20. Aminadab genuit Nahasson, Nahasson genuit Salmon,
21. Salmon genuit Booz, Booz genuit Obed,
22. Obed genuit Isai, Isai genuit David.

20. Aminadab de Nahasson, Nahasson de Salmon, "
21. Salmon de Booz, Booz d'Obed;
22. Obed *fut aïeul* d'Isaï, et Isaï fut père de David.

ỳ 20. On lit dans l'hébreu *Salma*, et au verset suivant *Salmon*. Voyez ce qui est dit sur cela dans la précédente Dissertation.

PRÉFACE

SUR LES DEUX PREMIERS LIVRES

DES ROIS.

Ancien usage de réunir ces deux livres. — Leur dénomination dans le grec et dans l'hébreu.

Les deux premiers livres des Rois n'en faisoient qu'un autrefois dans les Bibles hébraïques. Saint Jérome, lorsqu'il les traduisit d'hébreu en latin, conserva cet ordre; et dans les anciens exemplaires manuscrits de sa traduction [1] on trouve tous les titres des chapitres des deux livres au commencement du premier, et les nombres qui se mettoient aux marges pour diviser le texte en diverses espèces de membres ou de chapitres sont continués depuis la tête du premier livre jusqu'à la fin du second. Mais bientôt dans les exemplaires latins on reprit l'ancienne manière de diviser cette histoire en deux livres, sans rien changer au fond de la version de saint Jérome.

Ces deux premiers livres, ainsi que les deux suivans, sont appelés par les Grecs les *Livres des Règnes ou des royaumes*, (βίβλοι τῶν) Βασιλειῶν. Mais saint Jérome remarque qu'il est plus juste de les nommer les *Livres des Rois*, parce qu'ils racontent les actions de plusieurs rois, commençant par ceux de Juda, qui avoient toute l'autorité sur le peuple hébreu tout entier avant la division qui se fit du temps de Roboam; et, en continuant, ils rapportent aussi l'histoire de ceux d'Israël; en sorte qu'ils ne renferment point l'histoire de plusieurs royaumes, mais seulement de ceux de Juda et d'Israël.

Les Hébreux, en prenant ces deux premiers livres pour un seul, lui ont donné le nom de *Livre de Samuël*, non qu'ils crussent que ce prophète en fût l'auteur, du moins de tout l'ouvrage entier, mais parce qu'il commence par la naissance de ce conducteur du peuple de Dieu, et qu'il contient toute l'histoire de son gouvernement et sa mort, jusqu'au chapitre XXV du 1er livre.

[1] *Vide Prolog. Galeatum, et nov. edit. S. Hieron.*

Quel est l'auteur de ces deux livres ?

Les auteurs juifs[1] croient que Samuël a écrit les vingt-quatre premiers chapitres du 1er livre, c'est-à-dire l'histoire de sa vie et de son gouvernement, et ce qui regardoit Saül et David pendant qu'il vécut; le reste fut continué par les prophètes Gad et Nathan. Ce sentiment est fondé sur ces paroles des Paralipomènes : « Les premières et les dernières actions du roi David ont été écrites dans le livre de Samuël le Voyant, et dans le livre du prophète Nathan, et dans celui de Gad le Voyant[2]. » Cette hypothèse est assez suivie[3]; mais elle n'est pas sans difficulté, comme on le verra ci-après. D'autres[4] croient que cette histoire est d'un auteur plus récent que les prophètes qu'on vient de nommer; elle fut, dit-on, composée sur leurs mémoires, et mise après coup dans l'état où nous l'avons. Mais quel est cet auteur, ou, si l'on veut, ce compilateur? Grotius dit que les plus habiles d'entre les Juifs soutiennent que c'est Jérémie, que le style de ces livres a assez de rapport avec celui de ce prophète, et que le concile de Francfort[5] les cite sous son nom. Cet auteur remarque ailleurs[6] que les noms des mois qu'on trouve dans les livres des Rois prouvent encore que l'auteur en est assez nouveau, puisque ces noms ne sont pas anciens parmi les Hébreux. D'autres conjecturent que David ou le roi Ezéchias en sont les auteurs, ou même que le scribe Esdras les rédigea au retour de la captivité. Mais tout cela n'est fondé que sur d'assez foibles probabilités; il paroit certain que tout l'ouvrage est d'une seule main, et que celui qui l'a écrit n'étoit pas contemporain, quoiqu'il écrivit sur des mémoires laissés par des auteurs du temps, dont il emprunte ordinairement les termes, et auxquels il ajoute quelque chose par manière d'explication.

L'égalité du style, la manière pleine d'éloges dont il parle de Samuël, la liaison des matières et la suite des récits, certaines citations, certaines remarques sur les événemens qu'on raconte, sont des preuves assez claires de ce que nous venons d'avancer; on y distingue des expressions qui ne conviennent qu'à un auteur contemporain, et d'autres qui

[1] Les Talmudistes et R. Kimchi. Cet article est tiré de la Préface de D. Calmet. — [2] 1 *Par.* XXIX. 29. — [3] *Vide Isidor., l.* VI *Origin., c.* 11 : *Procop., Tost., Caiet., Liran., Serar., Mendoz., Cornel., Vatab., etc.* — [4] *Theodoret., Præf. in lib. Reg.*; *Theodor. Tars., Greg. Magn., Sanct. Mart., et alii.* — [5] Je n'en ai rien trouvé dans les deux conciles de Francfort. (D. Calmet.) — [6] *Grot. in* 3 *Reg.*, VI, 2.

sont d'un écrivain plus nouveau. Par exemple on y lit qu'*alors* (c'est-à-dire du temps du grand-prêtre Héli,) *la prophétie étoit rare et précieuse dans Israël*[1] : l'écrivain vivoit donc dans un temps où la prophétie étoit plus commune, comme en effet elle fut bien plus fréquente depuis Samuël, sous David et sous les rois suivans. Du temps de l'historien la ville de *Bèthel* étoit appelée *Beth-Aven,* ou *Maison d'Iniquité*[2] : or on ne lui donna ce nom de mépris que depuis que Jéroboam y eut placé ses veaux d'or. Enfin l'auteur remarque, à l'occasion des courses que David faisoit dans le pays de Gessuri et de Gerzi, que *ce pays anciennement étoit bien peuplé depuis le chemin de Sur jusqu'à l'Egypte*[3], ce qui insinue que de son temps ce pays étoit ruiné, et qu'il l'étoit même depuis assez long-temps.

Dans un autre endroit il semble dire que l'arche du Seigneur demeura, jusqu'à l'époque où il écrivoit, dans le champ de Josué, bourgeois de Beth-Samès[4]; et un peu après il parle de Samuël comme d'un homme déjà décédé[5]; il décrit la manière dont il jugeoit Israël, et lui donne des louanges[6] que ce prophète ne se seroit pas données sans doute s'il avoit écrit tout ce dont on le fait auteur : voilà dans le même écrivain des preuves qu'il étoit contemporain et des marques du contraire. Il dit ailleurs[7] que la ville de Sicéleg appartint toujours aux rois de Juda depuis la cession qu'Achis, roi des Philistins, en avoit faite à David, ce qui insinue qu'alors les royaumes de Juda et d'Israël étoient déjà séparés, et que, quoique la tribu de Siméon obéit aux rois d'Israël, la ville de Sicéleg, qui étoit dans leur tribu, appartenoit aux domaines des rois de Juda.

On doit porter à peu près le même jugement de ce qui est remarqué au chapitre XXX[8], que l'ordre que David avoit établi parmi ses soldats de partager également le butin entre ceux qui avoient combattu et ceux qui avoient gardé le camp, que cet ordre, dis-je, s'étoit toujours observé depuis dans Israël, et qu'il s'en étoit même fait une loi qui subsis-

[1] I *Reg.* III. 1. — [2] *Ibid.* XIII. 5. — [3] *Ibid.* XXVII. 8. — [4] *Ibid.* VI. 18. « *Usque ad Abel* (vel *Aben*, seu *lapidem*) *magnum, super quem posuerunt arcam Domini, quæ erat usque in illum diem in agro Josue Beth-Samitis.* » Plusieurs croient que l'hébreu devroit se traduire, « *qui est usque in hunc diem in agro*, » etc., en supposant que l'auteur parle non pas de l'arche, mais de la pierre sur laquelle elle avoit été posée : alors on ne seroit plus obligé de dire que cela a été écrit par un auteur comtemporain. — [5] I *Reg.* VII. 15. — [6] *Ibid.* II. 26; III. 19-20; *etc.* — [7] *Ibid.* XXVII. 6. — [8] *Ibid.* XXX. 24-25.

toit jusqu'à son temps, (*Factum est hoc illâ die et deinceps constitutum et præfinitum, et quasi lex in Israël, usque in diem hanc;*) ce qui ne convient ni à Samuël, qui étoit mort alors, ni à Nathan et à Gad, qui vivoient du temps même de David. Il remarque aussi que les prêtres de Dagon ne marchoient pas sur le seuil de son temple, en mémoire de ce qui étoit arrivé à cette fausse divinité en présence de l'arche du Seigneur, et que cela s'observoit *jusqu'à son temps* [1], expression qui insinue une époque assez éloignée. On remarque dans cet ouvrage qu'anciennement les prophètes, ou suivant le texte original les *Nebïim*, (Au singulier *Nabi.*) s'appeloient *Voyans* [2] : cette dénomination étoit encore en usage du temps de Saül et de Samuël, et néanmoins l'auteur se sert souvent du mot de *Nabi*, qu'il reconnoît lui-même être nouveau par rapport à Samuël : il étoit donc plus jeune que ce prophète. Enfin il cite le *livre des Justes* [3] à l'occasion du cantique que David composa sur la mort de Saül; il dit que *ce prince enseigna l'*Arc (c'étoit le nom du cantique.) *aux fils de Juda, comme il est écrit dans le livre des Justes*. Est-il naturel à un auteur contemporain de citer des écrivains du même temps, qui ne peuvent avoir ni plus d'autorité ni plus de connoissances que lui-même du fait dont il s'agit?

Toutes ces raisons nous obligent de reconnoître trois choses, la première que les deux premiers livres des Rois ont été composés sur des mémoires originaux, authentiques et du même temps, la seconde que l'auteur n'étoit pas contemporain, que le temps auquel il a écrit est incertain et qu'il a écrit assez tard, et la troisième que l'écrivain est inconnu quant à sa personne.

Analyse du premier livre.

(Les quatre livres des Rois embrassant toute l'étendue du quatrième âge du monde, considéré depuis David jusqu'à la captivité de Babylone, nous plaçons ici, à la tête de ces quatre livres, une Dissertation nouvelle sur ce quatrième âge.)

Le premier de ces quatre livres contient l'histoire de la nation juive depuis la naissance de Samuël, vers le commencement du pontificat d'Héli, c'est-à-dire vers l'an 1170 [4] avant l'ère chrétienne vulgaire, jusqu'à la mort de Saül, à

[1] 1 *Reg.* v. 5. — [2] *Ibid.* IX. 9. — [3] 2 *Reg.* I. 18. — [4] C'est-à-dire en calculant le gouvernement des juges selon le système de Marsham, et en donnant quarante ans au pontificat et à la judicature d'Héli.

qui succéda David, dont le règne est l'époque du quatrième âge, vers l'année 1055 avant l'ère chrétienne : ainsi l'intervalle de l'histoire contenue dans ce livre est d'environ cent quinze années, qui sont les dernières du troisième âge.

Il y avoit dans la tribu d'Ephraïm un homme de la tribu de Lévi, nommé Elcana, qui avoit deux femmes, Anne et Phénenna. Anne, affligée de sa stérilité, est insultée par Phénenna, est consolée par Elcana. Elle va prier le Seigneur devant le tabernacle, répand beaucoup de larmes en sa présence, et lui demande un fils. Le grand-prêtre Héli l'accuse faussement d'avoir bu avec excès : elle s'excuse avec modestie. Le grand-prêtre souhaite que Dieu l'exauce ; elle est exaucée, et met au monde un fils qu'elle nomme Samuël ; et elle le consacre au Seigneur, ainsi qu'elle le lui avoit promis. (Ch. I.) — Elle prononce un cantique en actions de grâces, où elle relève la bonté et la puissance du Seigneur : elle annonce la gloire du Christ du Seigneur. Samuël demeure auprès du grand-prêtre. Les enfans de ce pontife irritent le Seigneur par leurs crimes. Héli les reprend, mais avec trop d'indulgence. Dieu le lui reproche par un prophète, et lui fait prédire la ruine de sa maison. (Ch. II.) — Samuël dormant auprès du grand-prêtre est appelé quatre fois par le Seigneur : le Seigneur déclare à Samuël qu'il va exercer ses jugemens contre Héli et contre sa maison. Ce grand-prêtre oblige Samuël à lui découvrir ce que le Seigneur lui avoit révélé : Samuël le fait, et Héli se contente de se soumettre à la justice de Dieu. (Ch. III.)

Les Israélites, après avoir été battus par les Philistins, font venir l'arche dans leur camp, se promettant de la protection du Seigneur une victoire assurée ; mais ils sont défaits une seconde fois, l'arche est prise, et les deux fils d'Héli sont tués. Héli apprenant la prise de l'arche tombe à la renverse, et sa chute le tue. (Ch. IV.) — Les Philistins ayant pris l'arche la transportent dans le temple de Dagon. Ils la placent auprès de cette idole, qu'ils trouvent le lendemain renversée par terre devant l'arche. Ils relèvent Dagon, et le remettent à sa place ; mais ils le trouvent, le jour suivant, par terre, ayant la tête et les mains coupées. (Cette divinité donnera lieu à une Dissertation sur l'origine et les divinités des Philistins). Le Seigneur frappe les habitans d'Azot de plaies honteuses, et il les tourmente par une multitude de rats. Ils prennent la résolution de faire porter l'arche de ville en ville. Partout où elle passe le Seigneur

y tue un grand nombre d'hommes. (Ch. v.) — Ils prennent le parti de la renvoyer. Ils la renvoient avec une cassette où ils avoient mis cinq rats d'or et cinq figures, également d'or, qui représentoient la partie du corps où ils avoient été frappés. Ils mettent le tout sur un chariot neuf, attelé de deux vaches qui nourrissoient encore leurs veaux. Les vaches qui traînoient le chariot où étoit l'arche vont droit à Beth-Samès. Les princes des Philistins les suivent jusque sur les terres des Beth-Samites, qui mettent en pièces les bois du chariot et offrent les deux vaches en holocauste au Seigneur. Le Seigneur punit de mort soixante-dix des principaux des Beth-Samites et cinquante mille hommes du menu peuple, parce qu'ils avoient regardé l'arche avec curiosité. (Ch. vi.) — L'arche est conduite dans la maison d'Abinadab à Gabaa. Les Israélites abandonnent le culte des idoles et retournent au Seigneur, par les exhortations de Samuël. Les Philistins marchent contre les Israélites, et sont défaits. Ils rendent aux enfans d'Israël tous les pays qu'ils avoient conquis sur eux. (Ch. vii.)

Samuël, étant fort âgé, établit ses enfans pour juges d'Israël. Leur avarice leur fait rendre des jugemens injustes, et porte le peuple à demander un roi. Cette demande déplaît à Samuël, et irrite le Seigneur. Samuël rapporte aux enfans d'Israël ce que le Seigneur lui avoit dit : il leur représente le droit du roi. Ils persistent dans leur demande. (Ch. viii.) — Saül, cherchant les ânesses de son père, va trouver Samuël pour lui en demander des nouvelles. Le Seigneur découvre à Samuël que Saül est celui qu'il a choisi pour régner sur son peuple. Samuël le retient, l'oblige de manger chez lui et d'y passer la nuit. (Ch. ix.) — Samuël sacre Saül roi d'Israël, et lui donne des signes pour lui faire connoître que c'est Dieu même qui l'élève à cette dignité : ces signes lui arrivent le même jour. Il est élu roi par le sort ; mais il ne se trouve point dans l'assemblée. Dieu le découvre ; on l'amène, il est reconnu par tout le peuple, et suivi par une partie de l'armée. (Ch. x.) — Les Ammonites assiégent Jabès. Saül assemble tout Israël pour aller le secourir : il attaque les ennemis, et les taille en pièces. Il est de nouveau reconnu roi à Galgala. (Ch. xi.) — Samuël prend tout le peuple d'Israël à témoin de son innocence et de sa bonne conduite. Il représente aux enfans d'Israël les miséricordes du Seigneur et leurs infidélités. Il leur reproche d'avoir demandé un roi, et, pour leur mon-

trer combien cette demande a déplu à Dieu, il fait éclater les tonnerres et tomber les pluies dans un temps où cela n'arrivoit jamais. Les Israélites effrayés conjurent Samuël de prier Dieu pour eux. Ce prophète les exhorte à craindre le Seigneur et à ne s'attacher qu'à lui ; il les assure qu'il ne cessera jamais de prier pour eux. (Ch. XII.)

Saül retient avec lui deux mille hommes, et mille qu'il laisse avec Jonathas. Jonathas bat les Philistins. Saül fait publier cette victoire dans tout Israël. Les Philistins assemblent une armée nombreuse, et marchent contre Israël. Les Israélites effrayés se cachent dans les cavernes, et fuient au-delà du Jourdain. Saül, après avoir attendu Samuël durant sept jours, offre lui-même un holocauste au Seigneur. Ce prophète vient peu après, et lui déclare qu'il a péché contre le Seigneur, et que le Seigneur l'a rejeté. Saül fait la revue de ses troupes. (Ch. XIII.) — Jonathas, accompagné seulement de son écuyer, va attaquer les Philistins, en tue plusieurs, et met les autres en fuite. Saül veut consulter le Seigneur ; mais ayant entendu le trouble qui étoit dans le camp des Philistins, il les attaque sans attendre sa réponse. Il trouve qu'ils ont tourné leurs armes les uns contre les autres. Tous les Israélites se réunissent pour poursuivre les Philistins. Saül maudit quiconque mangera avant que l'on ait remporté une pleine victoire. Les Israélites passent dans un bois plein de miel : le peuple s'abstient d'en manger, à cause du serment du roi ; Jonathas, qui ne le savoit pas, en porte à sa bouche et en mange. Saül veut attaquer les Philistins durant la nuit. Il consulte sur cela le Seigneur, qui ne répond point. Il cherche la raison de son silence, et le sort tombe sur Jonathas. Saül veut le faire mourir ; mais le peuple le sauve de ses mains. Saül combat de tous côtés les ennemis d'Israël, et remporte partout la victoire. Il attire auprès de sa personne tous les gens de cœur et propres à la guerre. (Ch. XIV.)

Samuël ordonne à Saül, de la part de Dieu, de marcher contre Amalec et de l'exterminer entièrement. Saül assemble tout Israël, et taille en pièces les Amalécites ; mais il épargne leur roi, et conserve tout ce qu'il y avoit de meilleur parmi leurs troupeaux et leurs meubles. Le Seigneur, irrité de la désobéissance de Saül, déclare qu'il se repent de l'avoir fait roi. Samuël prie pour lui, et va lui reprocher son orgueil, son ingratitude et son avarice. Saül cherche à excuser son péché ; Samuël le force de l'avouer.

Il lui déclare que Dieu l'a rejeté, et qu'il a donné son royaume à un autre. Saül prie Samuël de l'honorer devant le peuple. Il engage ce prophète à le suivre à Galgala. Samuël s'y fait amener le roi des Amalécites, et le fait couper par morceaux devant le Seigneur. Il se retire ensuite, ne voit plus Saül, et le pleure sans cesse. (Ch. xv.)

Le Seigneur reprend Samuël de ce qu'il pleuroit continuellement Saül. Il lui ordonne d'aller sacrer roi un des fils d'Isaï de Bethléhem. Samuël obéit, et sacre David. L'esprit du Seigneur se retire de Saül, et il est tourmenté par le malin esprit. David est mis auprès de lui; il adoucit ses agitations par le son de sa harpe. (Ch. xvi.) — Les Philistins s'assemblent de nouveau pour combattre Israël. Goliath, qui étoit un géant, paroît à leur tête, et défie les Israélites à un combat singulier avec lui. Isaï envoie David au camp d'Israël pour savoir des nouvelles de ses frères, et pour leur porter des vivres. Il est témoin des insultes de Goliath, et il s'offre de venger, en le tuant, l'opprobre d'Israël. Saül entend parler des offres de David; il le fait venir, et David lui promet de tuer cet ennemi du peuple de Dieu. Il prend son bâton et sa fronde, et marche ainsi contre le Philistin. Il enfonce une pierre dans le front de Goliath; le géant tombe à terre, David lui coupe la tête. Les Philistins prennent la fuite; les Israélites les poursuivent, et pillent leur camp. David porte la tête de Goliath à Jérusalem. (Ch. xvii.)

Jonathas conçoit une étroite amitié pour David. Saül, jaloux des louanges qu'on a données à David après la mort de Goliath, veut le percer de sa lance lorsqu'il jouoit de la harpe devant lui. Saül craint David, et pour l'éloigner d'auprès de lui il lui donne le commandement de mille hommes et l'envoie à la guerre contre les Philistins afin qu'il y périsse par leurs mains. Il promet de lui donner sa fille en mariage, mais il manque à sa promesse, et la donne à un autre. Michol, seconde fille de Saül, conçoit de l'affection pour David. Saül s'en réjouit, et promet de la lui donner dans l'espérance qu'elle sera cause de sa perte. Il lui demande pour cette alliance cent prépuces de Philistins. David lui en apporte deux cents, et épouse Michol. (Ch. xviii.) — Jonathas apaise son père, qui vouloit tuer David. Il le fait revenir auprès de lui. Les Philistins recommencent la guerre; David les défait de nouveau. Le malin esprit se saisit encore de Saül. Il tâche de percer David de

sa lance. Celui-ci évite le coup, et se retire chez lui. Saül envoie des gens pour le tuer. Michol le fait sauver. David se retire auprès de Samuël. Saül envoie jusqu'à trois fois des gens pour prendre David, et toutes les trois fois ces gens prophétisent. Saül y va lui-même, et prophétise comme les autres. (Ch. XIX.) — David, à l'approche de Saül, s'enfuit de Najoth, et va trouver Jonathas. Ils se lient de nouveau d'une étroite amitié, et Jonathas promet de faire tout pour David ; il s'engage à l'avertir des dispositions de son père à son égard. Ils renouvellent alliance ensemble pour eux et pour leurs enfans. Jonathas fait connoître à David la mauvaise disposition de Saül pour lui, par le signe dont ils étoient convenus. Ils s'embrassent en répandant beaucoup de larmes, et se séparent. (Ch. XX.)

David va à Nobé trouver le grand-prêtre Achimélech. Il lui demande des vivres. Achimélech, n'en ayant point, lui donne des pains de proposition pour lui et pour ses gens. David lui demande des armes. Achimélech lui donne l'épée de Goliath. David se retire chez Achis, roi de Geth, où il est obligé de contrefaire l'insensé afin de sauver sa vie. (Ch. XXI.) — Il se retire dans la caverne d'Odollam. Ses parens viennent l'y trouver. Il va de là à Maspha, et laisse ses parens auprès du roi de Moab. Il s'en retourne dans la terre de Juda par le conseil du prophète Gad. Saül se plaint à ses officiers de ce que personne ne l'avertit des démarches de David. Doëg accuse le grand-prêtre Achimélech de lui avoir fourni des vivres, des armes, et d'avoir consulté le Seigneur pour lui. Saül fait venir Achimélech, et le fait tuer par Doëg avec quatre-vingt-cinq prêtres qui l'accompagnoient. Doëg va ensuite à Nobé, où il fait tout passer au fil de l'épée. Abiathar, l'un des fils d'Achimélech, se sauve de ce carnage et se retire auprès de David. (Ch. XXII.) — Les Philistins attaquent Céila. David marche contre eux par l'ordre du Seigneur, en fait un grand carnage, et délivre les habitans de Céila. Saül veut assiéger David dans Céila. David en sort, et erre de tous côtés. Il se retire sur la montagne du désert de Ziph. Jonathas vient l'y trouver, et lui donne de nouvelles preuves de son amitié. Les habitans de ce désert vont avertir Saül que David est au milieu d'eux. Celui-ci se retire dans le désert de Maon. Saül vient l'y chercher, et le serre de très-près ; mais, ayant appris une irruption des Philistins, il est obligé d'abandonner David pour marcher contre eux. (Ch. XXIII.) — David se

retire à Engaddi. Saül l'y poursuit; il entre seul dans une caverne où David étoit caché avec ses gens. David se contente de couper le bord de la casaque de ce prince; et, le laissant sortir de la caverne, il le suit, et lui montrant le bord de sa casaque, il lui représente qu'il auroit pu lui ôter la vie s'il avoit eu pour lui les sinistres dispositions dont ses ennemis osoient l'accuser. Saül reconnoît l'innocence de David. Il déclare que David régnera après lui, et le prie de lui jurer qu'il n'exterminera point sa race. David le lui jure. (Ch. xxiv.)

Samuël meurt, et tout Israël le pleure. David se retire dans le désert de Pharan. Il envoie prier Nabal de lui donner des vivres pour lui et pour ses gens : Nabal les lui refuse avec dureté. David prend les armes, et marche avec quatre cents hommes pour exterminer Nabal et toute sa maison. Abigaïl, femme de Nabal, prend des vivres, va au-devant de David, et lui parle avec beaucoup de sagesse, de douceur et d'humilité : David se laisse fléchir. Nabal meurt frappé de Dieu. David épouse Abigaïl et Achinoam. Saül donne à Phalti sa fille Michol, qu'il avoit déjà donnée à David. (Ch. xxv.) — Les habitans de Ziph avertissent Saül des endroits où David se retire. Saül vient le chercher. David reconnoît le camp de Saül, et va pendant la nuit dans sa tente enlever sa lance et sa coupe, sans vouloir toucher à sa personne. Il reproche de loin à Abner la négligence avec laquelle il garde son roi. Saül, ayant su ce qui s'étoit passé, reconnoît de nouveau l'innocence de David. (Ch. xxvi.) — David, craignant de tomber entre les mains de Saül, se retire auprès d'Achis, roi de Geth. Ce prince lui donne la ville de Sicéleg, pour y demeurer lui et ses gens. David fait des courses sur les ennemis d'Israël, et laisse croire à Achis que c'est sur Israël même. (Ch. xxvii.) — Les Philistins arment contre Israël. Achis veut mener David à cette guerre. Saül, qui avoit chassé les devins, consulte néanmoins une magicienne, n'ayant pu avoir de réponse du Seigneur : il dit à cette femme de lui faire voir Samuël; Samuël se présente, et lui annonce sa mort, celle de ses enfans, et la défaite d'Israël par les Philistins. (Cette apparition de Samuël sera le sujet d'une Dissertation.) Saül effrayé tombe par terre, et refuse de manger. Il prend cependant quelque nourriture, et s'en retourne. (Ch. xxviii.)

Les princes des Philistins craignant que David ne se tourne contre eux dans le combat obligent Achis de le renvoyer.

(Ch. xxix.) — David, revenu à Sicéleg, trouve que les Amalécites sont venus assiéger cette ville, l'ont prise et brûlée, en ont emmené les femmes et les enfans, et enlevé tout le butin. Les gens de David, vivement touchés de cette perte, veulent le lapider. David met sa confiance dans le Seigneur et le consulte : le Seigneur lui ordonne de poursuivre les Amalécites, et l'assure qu'il reprendra tout ce qu'ils lui ont enlevé. David marche après eux avec quatre cents hommes, et en laisse deux cents près du torrent de Bésor. Il joint les Amalécites, les taille en pièces, et prend tout le butin, qu'il partage également entre ceux qui avoient combattu et ceux qui étoient demeurés au bagage. Il envoie une partie du butin aux villes de Juda où il avoit demeuré avec ses gens. (Ch. xxx.) — Les Israélites perdent la bataille contre les Philistins ; trois des enfans de Saül y périssent ; Saül s'y tue. Les Israélites qui demeuroient le long du Jourdain abandonnent leur pays ; les Philistins s'en emparent. Ils trouvent les corps de Saül et de ses enfans, et les pendent au mur de Bethsan. Les habitans de Jabès vont les enlever pendant la nuit, et les ensevelissent. (Ch. xxxi.) — Voilà le précis du premier livre des Rois.

Analyse du deuxième livre.

Le deuxième livre contient l'histoire du règne de David ; et la durée de ce règne est d'environ quarante ans, depuis l'année 1055 avant l'ère chrétienne vulgaire jusqu'en l'année 1015.

Un Amalécite apporte à David la nouvelle de la perte de la bataille contre les Philistins, et de la mort de Saül et de Jonathas. Il lui déclare que c'est lui-même qui a porté le dernier coup à Saül, et lui présente le diadème de ce prince. David déchire ses vêtemens, et pleure Saül, Jonathas et la maison d'Israël. Il fait punir de mort celui qui avoit osé mettre la main sur l'oint du Seigneur. Il prononce une plainte lugubre sur la mort de Saül et de Jonathas. (Ch. i.) — Il consulte le Seigneur, et va par son ordre à Hébron, où il est sacré roi par la tribu de Juda. Il envoie vers ceux de Jabès leur témoigner combien il est satisfait de ce qu'ils ont enseveli avec honneur Saül et ses enfans. Abner, général de l'armée de Saül, établit roi d'Israël Isboseth, fils de ce prince. Il vient à Gabaon avec cette armée. Joab marche contre lui avec les troupes de David. Un rude combat se donne : les troupes de David mettent en fuite l'armée d'Israël. Abner, poursuivi par Asaël, frère de Joab, le tue. Il exhorte Joab à cesser de répandre le sang ; Joab

y consent : les armées se retirent dans leurs quartiers. David se fortifie, tandis que la maison de Saül s'affoiblit. (Ch. II.) — Abner se brouille avec Isboseth, et envoie à David lui demander son amitié. David la lui promet, à condition qu'il lui ramènera Michol, sa femme. Abner, étant près de ramener tout Israël sous l'obéissance de David, est tué en trahison par Joab. David est fort irrité contre Joab, et pleure amèrement Abner. Tout le peuple le pleure avec lui. (Ch. III.) Baana et Réchab, serviteurs d'Isboseth, lui coupent la tête lorsqu'il dormoit, et la portent à David. Ce prince, au lieu de les récompenser, comme ils l'espéroient, les fait mourir. (Ch. IV.)

David est sacré roi sur tout Israël. Il va à Jérusalem, qui étoit possédée par les Jébuséens. Il s'empare de la forteresse de Sion, s'y établit, et l'appelle la ville de David. Hiram, roi de Tyr, envoie des ambassadeurs à David avec du bois de cèdre et des ouvriers pour bâtir son palais. Les Philistins font la guerre à David. Il consulte le Seigneur, qui lui promet la victoire et la lui donne deux fois. (Ch. V.) — David va à Cariathiarim avec trente mille hommes choisis de tout Israël, et tous ceux de la tribu de Juda, pour amener l'arche à Jérusalem; mais Oza ayant été frappé de mort pour l'avoir touchée, David la laisse dans la maison d'Obédéom. Il apprend que le Seigneur avoit béni la maison d'Obédéom à cause de l'arche; il la fait venir à Jérusalem. Il marche devant l'arche, dansant et sautant. Michol se moque de lui, et Dieu la frappe de stérilité. (Ch. VI.) — David se propose de bâtir un temple au Seigneur. Le prophète Nathan approuve d'abord ce dessein; mais ensuite le Seigneur le fait changer de sentiment. Dieu promet à David de faire régner son fils après lui; il déclare que c'est ce fils qui lui bâtira un temple, et il lui promet plusieurs avantages qui ne conviennent qu'au Messie, dont ce fils devoit être la figure. David se présente devant le Seigneur avec une profonde humilité : il lui témoigne sa très-vive reconnoissance de tous les biens dont il l'a comblé, et il le conjure avec ardeur d'accomplir toutes les promesses qu'il lui a faites. (Ch. VII.)

David remporte plusieurs victoires sur divers peuples, qu'il rend tributaires d'Israël. Thoü, roi d'Emath, envoie son fils complimenter David sur la défaite de l'armée d'Adarézer, que David avoit taillée en pièces. Il apporte de riches présens à David, qui les consacre au Seigneur avec

les dépouilles de ses ennemis vaincus. Ici se trouve un dénombrement des officiers de David. (Ch. VIII.) — David fait venir Miphiboseth, fils de Jonathas, et lui rend toutes les terres de Saül, son grand-père. Il charge Siba, serviteur de Saül, du soin de les cultiver, et fait manger Miphiboseth à sa table. (Ch. IX.) — Il envoie des ambassadeurs à Hanon, roi des Ammonites, pour le consoler de la mort de son père. Hanon outrage les ambassadeurs de David, fait alliance avec les rois de Syrie, et se prépare à la guerre. David envoie contre les Ammonites Joab avec toutes ses troupes. Joab défait les ennemis, et revient à Jérusalem. Les Syriens, vaincus par Joab, arment de nouveau. David marche contre eux, les défait, et les assujettit à Israël. (Ch. X.) — David, se tenant en repos à Jérusalem pendant que ses troupes, commandées par Joab, assiégeoient Rabba, ville des Ammonites, tombe en adultère avec Bethsabée. Bethsabée ayant conçu, David, pour cacher son crime, fait venir de l'armée Urie, son mari, et tâche de l'envoyer se reposer dans sa maison; mais, quelque chose qu'il fasse, Urie demeure toujours dans le palais du roi. David envoie à Joab, par Urie même, ordre de l'exposer à l'endroit où le combat sera le plus périlleux, et de l'y abandonner afin qu'il périsse, ce qui est exécuté. Après la mort d'Urie David épouse Bethsabée, et en a un fils. (Ch. XI.) — Le prophète Nathan étant venu trouver David de la part du Seigneur pour lui reprocher son crime, le lui propose sous une parabole qui lui en fait concevoir toute l'énormité. David prononce sentence de mort contre celui qui en est coupable. Le prophète lui déclare que que c'est lui-même, et le menace de plusieurs maux. David confesse son péché. Dieu le lui pardonne, mais sans lui en remettre la peine. Le fils qui étoit le fruit de son crime meurt. David console Bethsabée, et en a un fils, qu'il appelle Salomon et qui est aimé du Seigneur. Il va au siége de Rabba, prend cette ville, et traite avec rigueur les Ammonites. (Ch. XII.)

Amnon, fils de David, conçoit une passion violente pour Thamar, sœur d'Absalom. Il la surprend, et en abuse. Il conçoit contre elle une haine encore plus grande que la passion dont il avoit été animé; il la chasse honteusement. Elle se retire chez Absalom, où elle sèche de douleur. David laisse ce crime impuni, et Absalom le dissimule. Absalom prie David de venir manger chez lui avec tous ses enfans. David refuse d'y aller; il permet à Absalom d'emme-

ner tous ses frères. Lorsqu'ils y sont il fait tuer Amnon, et se retire chez Tholomaï, roi de Gessur. (Ch. XIII.) — Joab se sert d'une femme fort sage de la ville de Thécua pour obtenir de David le retour d'Absalom. Joab va à Gessur, et emmène Absalom à Jérusalem. Il y demeure deux ans sans voir son père. Il met le feu dans le camp de Joab, pour l'engager à venir le trouver. Joab obtient enfin sa grâce, et David le reçoit avec bonté. (Ch. XIV.)

Absalom gagne l'affection des peuples, et demande permission à David d'aller à Hébron s'acquitter d'un vœu. Il envoie des gens apostés dans toutes les tribus d'Israël pour se faire déclarer roi. David est averti que tout Israël suit Absalom. Il sort à pied de Jérusalem avec très-peu de troupes, et y laisse dix de ses concubines pour garder son palais. Il veut renvoyer Ethaï, Géthéen, pour lui épargner les travaux de cette guerre; mais Ethaï lui déclare qu'il sera avec lui à la vie et à la mort. David renvoie à Jérusalem Sadoc et Abiathar avec l'arche qu'ils lui avaient apportée. Il prie Dieu de renverser les conseils du traitre Achitophel, et renvoie Chusaï pour les dissiper et lui faire donner avis de ce qui se passera chez Absalom. (Ch. XV.) — Siba, serviteur de Miphiboseth, va trouver David, lui porte des vivres, et calomnie son maître. David, surpris par ses artifices, lui donne tous les biens de Miphiboseth. Séméi maudit David, et lui jette des pierres. Abisaï veut aller lui couper la tête; David l'en empêche; il espère que Dieu lui tiendra compte de ce mauvais traitement. Absalom entre dans Jérusalem, et y abuse des concubines de son père, suivant le conseil d'Achitophel, qui étoit regardé comme un oracle. (Ch. XVI.) — Achitophel est d'avis de poursuivre David, sans lui donner le temps de se reconnoître. Chusaï renverse ce conseil, et fait avertir David de ce qu'il a à faire. David passe le Jourdain, et se met en sûreté. Achitophel se pend de dépit que son conseil n'ait pas été suivi. David reçoit des rafraîchissemens pour ses troupes, de la part de Sobi, de Machir et de Berzellaï. (Ch. XVII.)

David fait la revue de ses troupes, règle l'ordre de bataille, et veut se trouver au combat; ses gens l'en empêchent. Il ordonne à ses généraux de conserver Absalom. La bataille se donne, et l'armée d'Absalom est taillée en pièces. Les cheveux d'Absalom s'embarrassent dans les branches d'un chêne touffu, et il y demeure suspendu. Joab, en ayant été averti, le perce de plusieurs coups, le tue, et fait sonner

la retraite. Les Israélites se retirent. Absalom est jeté dans une fosse, sur laquelle on élève un grand monceau de pierres. Achimaas et Chusi portent à David la nouvelle de la victoire. David pleure Absalom, sans pouvoir se consoler. (Ch. XVIII.) — Joab lui en fait des reproches, comme s'il eût fait peu de cas de ses plus fidèles serviteurs, et l'oblige de se montrer à son peuple. Toutes les tribus d'Israël s'excitent à l'envi à rappeler le roi. David, averti de cette bonne disposition, engage ceux de Juda à venir au-devant de lui. Séméi et Siba viennent au-devant de David. Il pardonne à Séméi, et reprend fortement Abisaï, qui vouloit le tuer. Il reçoit les justes excuses de Miphiboseth, et ordonne que Siba lui rendra la moitié de son bien qu'il lui avoit donné. Berzellaï accompagne David au passage du Jourdain; il prend congé du roi, et ne songe plus qu'à aller mourir en paix dans son pays; il laisse son fils auprès de David. (Ch. XIX.) — Israël murmure contre Juda. Séba excite un nouveau soulèvement contre David, et sépare de lui tout Israël. David renferme pour toujours ses concubines dont son fils avoit abusé. Joab prend ombrage de la confiance que David témoigne à Amasa, et tue Amasa par trahison. Séba, retiré dans Abéla, y est assiégé par Joab. Une femme fort sage de cette ville fait couper la tête à Séba, et l'envoie à Joab. Ce général se retire avec ses troupes, et s'en retourne à Jérusalem. (Ch. XX.)

Dieu, en punition des cruautés que Saül avoit exercées contre les Gabaonites, afflige la terre d'Israël d'une famine qui dure trois ans. David pour satisfaire les Gabaonites leur livre sept enfans de Saül, qu'ils crucifient sur une montagne. Respha, mère de deux d'entre eux, les garde jour et nuit, jusqu'à ce que la pluie tombe sur eux. David fait ensevelir leurs os avec ceux de Saül et de Jonathas dans le tombeau de Cis, père de Saül. Il soutient encore quatre guerres contre les Philistins, et en demeure victorieux. Ils y perdent quatre hommes d'une grandeur prodigieuse. (Ch. XXI.) — Ici se trouve le cantique que David prononça pour remercier le Seigneur de l'avoir délivré de tous ses ennemis. (Ch. XXII.) — Ensuite est placée une espèce de poésie composée de sept versets ou strophes, intitulée : *Les dernières paroles de David*. Le reste du chapitre contient les noms des plus vaillans hommes qui parurent sous le règne de David. (Ch. XXIII.) — Enfin David fait faire le dénombrement de son peuple; ses officiers tâchent en vain de l'en

détourner, la volonté du prince prévaut; Joab l'exécute. David reconnoit la faute qu'il a faite. Le prophète Gad lui donne à choisir de trois fléaux celui qu'il veut que le Seigneur lui envoie. David choisit la peste; elle emporte soixante-dix mille hommes. David offre des sacrifices au Seigneur, et la peste cesse. (Ch. XXIV.) — Voilà le précis du deuxième livre des Rois.

Réflexions sur l'établissement de la royauté chez les Hébreux, et sur le caractère de Saül et de David.

La résolution que les Israélites prirent sous Samuël de se donner un roi apporta un très-grand changement à l'état de leur république[1]. Jusqu'alors la nation avoit été gouvernée par des juges suscités de Dieu; le peuple avoit vécu dans une grande liberté, et il ne tenoit qu'à lui de la conserver; il auroit été le plus heureux peuple du monde s'il eût voulu demeurer fidèle à son Dieu et s'attacher constamment à ses lois; mais l'inconstance de l'esprit humain, qui se lasse souvent de ce qui lui est le plus avantageux, et l'exemple des nations voisines, qui étoient gouvernées par des rois, firent naître aux Hébreux l'envie d'en avoir un aussi. Dieu prit cette résolution de son peuple comme une insulte faite à sa majesté et comme un attentat contre son souverain domaine: il leur donna Saül dans sa colère[2], et ils éprouvèrent sous son règne que ce n'est point le prince, mais Dieu seul, qui distribue les victoires et qui rend les états florissans.

Lorsqu'il établit un roi sur Israël, son dessein ne fut que de leur donner un exécuteur de ses volontés et un lieutenant qui gouvernât et agît en son nom. Le prince, à la tête des Hébreux, commandoit l'armée du Seigneur et faisoit les guerres du Seigneur[3]; il se mettoit en campagne par ses ordres, livroit bataille suivant ses oracles, et se retiroit lorsqu'il avoit accompli ce que Dieu demandoit de lui. Du reste le roi, d'une naissance égale à celle du dernier de ses sujets, lié comme eux à tous les devoirs d'une religion sévère et exacte, sans troupes étrangères et sans secours de dehors, étoit en même temps l'oint et le vicaire du Seigneur, le frère de ses sujets, leur général à l'armée, leur juge dans sa maison, leur concitoyen dans les affaires domestiques. Mais Saül oublia ses devoirs; ayant voulu gouverner dans l'indépendance et s'étant élevé d'orgueil, il fut

[1] Cet article et les deux suivans sont de D. Calmet. — [2] *Osee*, XIII. 10. « *Dabo tibi regem in furore meo.* » — [3] I *Reg.* XXV. 28. « *Prælia Domini, domine mi, tu prœliaris.* »

justement réprouvé de celui qui l'avoit choisi et tiré de la bassesse.

David fut plus heureux, parce qu'il montra toujours plus d'humilité et de soumission. Avant lui le royaume étoit électif, mais en récompense de sa fidélité Dieu voulut bien le rendre héréditaire dans sa famille. Jusqu'alors la prophétie avoit été rare dans Israël, on consultoit le grand-prêtre par l'*urim* et *thummim* sur ce qu'il falloit entreprendre. David même en avoit usé ainsi dans les commencemens; mais dans la suite on consulta les prophètes : on n'entreprenoit rien de considérable sans leurs avis; les princes déféroient à leurs sentimens, et se soumettoient à leurs répréhensions.

But principal de l'historien.

Le but principal de l'historien sacré, ou plutôt de l'Esprit-Saint qui dirigeoit sa plume, n'est pas de nous donner ici une histoire civile et politique, ni de relever dans ceux dont il parle les vertus militaires, les conquêtes ou l'habileté dans la conduite des affaires; son principal dessein est de nous laisser une histoire toute sainte, et où Dieu paroisse toujours comme chef, comme maître et comme roi d'Israël, comme cause de tous les événemens; en un mot l'écrivain ne quitte point de vue le Seigneur Dieu d'Israël; sa religion, sa loi, sa puissance et sa justice sont ses principaux objets. Il paroît d'ailleurs singulièrement attentif à tout ce qui concerne la personne et la famille de David. Tout ce qui est dit dans le premier livre des Rois se rapporte à ce prince, les quarante ans du règne de Saül sont comme ensevelis dans l'oubli; on n'y remarque que ce que Saül fit en faveur de David ou contre lui. L'historien a un grande attention à tout ce qui regarde l'arche du Seigneur, son tabernacle, ses ministres; s'il loue, s'il blâme, s'il élève, s'il abaisse, c'est toujours suivant l'attachement ou la négligence de ceux dont il parle envers la loi du Seigneur, sa religion et ses cérémonies; ce sont là en effet les vrais, les solides motifs de louange et d'estime, de blâme ou de mépris, qui doivent toucher un historien sacré.

Parallèle des historiens sacrés et des historiens profanes.

C'est ce qui élève infiniment les histoires saintes au-dessus de toutes les histoires profanes. Dans celles-ci on nous peint l'homme, ses passions, ses vices, son ambition, sa cruauté, son injustice : dans l'histoire sainte nous voyons Dieu toujours juste, toujours sage, agissant, ordonnant, disposant de tout, et employant les passions et la malice même de l'homme pour exercer ses jugemens et pour accomplir ses

desseins. On dira que cela paroît dans tous les événemens et tans toute les histoires du monde : rien de plus vrai ; mais il y a cette différence entre les historiens profanes et les historiens sacrés que les premiers sont plus occupés de l'homme que de Dieu, et ne nous offrent souvent que leurs propres conjectures sur les causes des révolutions qu'il nous exposent, tandis que les seconds nous rappellent sans cesse à Dieu, nous tiennent attaché à la considération de sa Providence, nous découvrent sûrement les ressorts de sa sagesse et de sa main puissante, fixent nos jugemens, et ne nous permettent point d'attribuer à des causes arbitraires les effets qu'ils nous racontent.

D'ailleurs ce n'est point ici une histoire qui soit du choix de l'écrivain, et dont la vérité dépende de ses qualités bonnes ou mauvaises; tout y est du choix du Saint-Esprit, tout y porte le caractère de la pure vérité; l'écrivain ne fait que prêter sa main pour écrire ce que l'Esprit de Dieu lui dicte et lui inspire. Les historiens ordinaires, quelque envie qu'ils aient de ne point déguiser la vérité, de ne pas se laisser séduire par des apparences trompeuses et de ne pas donner dans le faux et dans les travers, y sont souvent entraînés sans le savoir et sans le vouloir; leur propre ignorance, leurs passions, l'obscurité dont tous les faits humains sont enveloppés, l'application qu'ont les hommes à se cacher et à supprimer ce qui ne leur fait point d'honneur, toutes ces choses forment autant de voiles tirés sur l'histoire. L'historien le mieux intentionné nous trompera parce qu'il sera lui-même trompé. Ici nous n'avons rien de pareil à craindre. Sûrs de la vérité des faits, de la sincérité de l'écrivain, de la sagesse et des lumières infinies et infaillibles du premier auteur, qui est l'Esprit-Saint, nous lisons avec plaisir, avec respect et avec assurance; nous portons des jugemens certains et désintéressés sur les faits et sur les personnes, parce que nous n'en jugeons pas par nous-mêmes, mais sur le témoignage de l'Esprit-Saint, qui distribue les louanges et le blâme dans la justice et dans l'équité. Le prince impie n'est point épargné; le prince pieux reçoit de justes éloges, mais on ne loue en lui que le bien et la vertu. On n'est point exposé à voir excuser le crime par de beaux noms, ou atténuer les mauvaises actions par des tours flatteurs et délicats. Si David pèche, son péché est relevé et peint avec les plus noires et les plus vives couleurs; s'il

retourne à Dieu et s'il fait pénitence, on lui rend la justice qui lui est due.

Instructions et mystères que renferment ces deux livres.

L'auteur sacré nous représente le Seigneur[1] comme un Dieu juste, saint, tout-puissant, sensible aux misères de son peuple, compatissant à ses foiblesses, et toujours prêt à lui pardonner ses fautes lorsqu'il a la confiance de retourner à lui avec un sincère repentir. Il nous le fait envisager comme le rémunérateur de la vertu, le protecteur de l'innocence et le vengeur des crimes. Il nous fait sentir partout que l'unique voie pour arriver au bonheur que nous désirons avec tant d'ardeur et que nous cherchons avec tant d'empressement, est l'humble soumission aux ordres du Seigneur et la parfaite obéissance à ses volontés. Voilà les premières instructions que nous fournit cette histoire. Elle nous propose aussi des exemples touchans des vertus que nous devons suivre, et nous trace des images sensibles des vices que nous devons éviter.

Les femmes chrétiennes trouvent dans la mère de Samuël un modèle parfait de patience, de douceur et d'humilité : elles apprennent de cette sainte femme à recourir à Dieu dans leurs peines et à mettre en lui toute leur confiance; elles voient dans l'éducation qu'elles donne à son fils le soin qu'elles doivent avoir de regarder leurs enfans comme des dépôts que Dieu leur a confiés, et dont elles doivent lui rendre compte; elles voient dans les grâces dont Dieu comble cet enfant qu'elles ne peuvent rien faire de plus avantageux pour ceux qu'elles ont mis au monde que de les consacrer au Seigneur : il rend Samuël le chef de son peuple, le juge de Saül, le protecteur de David et l'un de ses plus grands prophètes.

Les Pères chrétiens voient aussi dans le grand-prêtre Héli que c'est véritablement perdre leurs enfans que de ne les pas reprendre avec toute la sévérité qu'ils méritent, et que rien ne leur est plus funeste que de tolérer en eux des défauts qui attirent sur eux la colère de Dieu.

Les Israélites qui engagent les enfans d'Héli à apporter l'arche de Dieu dans leur camp, sont l'image de ceux qui forcent les dispensateurs des mystères de Dieu de les leur donner lors même qu'ils sont indignes de les recevoir. Ils

[1] Ce dernier morceau est tiré de la Préface du P. de Carrières, à l'exception de deux réflexions de D. Calmet, qui seront indiquées.

se flattent de pouvoir par là attirer la protection de Dieu sur eux ; ils se trompent, ils s'attirent bien plutôt sa terrible vengeance, et Dieu ne leur fait jamais sentir plus vivement sa juste colère qu'en se livrant ainsi lui-même à leurs injustes désirs : ces chrétiens impénitens se réjouissent, comme les Philistins, d'avoir en leur possession l'arche de Dieu ; mais cette arche sainte, loin de répandre sur eux ses salutaires impressions, les frappe de plaies et leur donne la mort, parce qu'elle trouve dans leur cœur l'idole de leurs passions, qu'ils n'ont pas eu soin de détruire.

Saül est l'image de ceux qui entrent dans les dignités de l'Eglise ou du siècle par une vocation légitime, qui y apportent un cœur doux, simple et obéissant aux ordres de Dieu, mais qui s'y perdent ensuite par l'orgueil, l'envie et l'avarice.

David dans son enfance est un modèle parfait d'innocence, de douceur et d'humilité ; il devient dans un âge plus avancé un exemple éclatant de vertu, de force et de courage, mais d'un courage qui naît de la confiance qu'il a en Dieu, et du zèle dont il brûle pour la gloire de son nom et pour le salut de son peuple. Appelé à la royauté, il demeure dans sa première simplicité; persécuté par Saül, il conserve pour lui le même respect et la même fidélité ; éprouvé par les peines les plus sensibles, il demeure toujours ferme dans sa foi et dans son amour pour la justice. Enfin cet homme selon le cœur de Dieu tombe dans le crime, et, après avoir été un modèle parfait de toutes sortes de vertus, il devient un exemple terrible de la corruption du cœur de l'homme. Dieu permet sa chute pour apprendre aux justes ce qu'ils doivent craindre de leur propre foiblesse, et aux pécheurs ce qu'ils peuvent espérer de son infinie miséricorde.

Cette miséricorde vient chercher David dans le profond abîme où son crime l'avoit précipité; elle lui inspire les plus vifs sentimens d'une sincère pénitence. Ce grand roi reçoit avec douceur les remontrances d'un de ses sujets ; il confesse ses fautes avec humilité, et il en accepte le châtiment avec soumission; il envisage son crime avec horreur, mais sans perdre la confiance ; il reçoit les outrages les plus sanglans sans plainte et sans murmure ; il conserve un amour tendre pour son fils rebelle, et il reconnoît que c'est avec justice que Dieu se sert de l'ambition du fils pour punir l'infidélité du père.

Ces divines histoires ne sont pas seulement instructives

et édifiantes dans les vérités qu'elles renferment à la lettre et dans les faits qui y sont racontés [1]; ce n'est pas seulement la fidélité et le zèle de Samuël, la clémence et la pénitence de David que nous y admirons : nous y découvrons quelque chose de plus relevé et de plus grand; les histoires, les faits, les événemens y sont comme autant de prophéties qui doivent avoir leur accomplissement d'une manière aussi réelle et aussi exacte que les prophéties verbales des prophètes. Dieu, qui est l'arbitre de toutes les actions des hommes, ne nous instruit pas moins par les faits que par les paroles; il a ménagé de telle sorte le fond et les circonstances de ces histoires qu'elles sont propres à représenter les mystères de la religion chrétienne et ce qui doit arriver à Jésus-Christ et à l'Eglise : ainsi l'on peut dire en un sens que toute cette histoire n'est qu'une grande parabole, fondée sur la vérité du récit des actions des rois du peuple de Dieu.

L'Eglise nous est admirablement représentée en la personne d'Anne, mère de Samuël : elle a été d'abord stérile, insultée par les Juifs, dont Phénenna est l'image, aimée néanmoins de son époux, auquel elle donne enfin plusieurs enfans, qu'elle obtient de la toute-puissance de Dieu par ses larmes et par ses prières.

On remarque dans la personne de Saül une des plus expresses figures de la réprobation des Juifs [2]. Saül, choisi de Dieu pour être mis à la tête de son peuple, sacré par un prophète, rempli lui-même pour un temps de l'Esprit de Dieu et du don de prophétie, glorieux par un grand nombre de victoires, ne laisse pas après tout cela d'être abandonné de Dieu, et de tomber dans tous les excès dont un cœur rempli d'ambition, d'orgueil et de cruauté est capable. Il persécute David son bienfaiteur, le bouclier d'Israël, la terreur de ses ennemis, et il le persécute jusqu'à armer tout Israël contre lui et à vouloir lui donner la mort de sa propre main. Ne voit-on pas dans tout cela des traces de ce qui est arrivé aux Juifs du temps de Jésus-Christ?

David est aussi une figure très-claire de Jésus-Christ. Ses travaux, ses combats et ses victoires sont une image des souffrances de ce divin Sauveur et de la gloire dont elles ont

[1] C'est une réflexion de D. Calmet dans sa Préface. — [2] C'est une réflexion de D. Calmet, dans son Commentaire sur le IIe livre des Rois, à la fin du chapitre 1er.

été suivies. David est sacré dès sa jeunesse, dans la maison de son père, par la main du prophète Samuël, envoyé de Dieu ; mais cette œuvre si importante et qui doit avoir de si grandes suites demeure dans un profond secret. Samuël, après avoir obéi à Dieu en sacrant David, se retire, et David, sacré roi d'Israël, retourne garder les brebis de son père. Il est au milieu de son royaume, méprisé de ses propres frères et inconnu à ses sujets. Rien n'est plus grand que lui aux yeux de Dieu ; mais sa grandeur est sans éclat ; tout y est inaccessible aux sens, et ne peut être découvert que par une lumière divine. Tous ceux que cette lumière n'éclaire point y sont trompés ; ils prennent pour un enfant ordinaire celui qui est leur seigneur et leur roi, mais qui ne doit prendre possession de son royaume qu'après bien des combats, des humiliations et des souffrances. A ces traits qui ne reconnoît Jésus-Christ, appelé du nom de David par les prophètes, consacré roi par l'union du Verbe avec l'humanité, mais vivant long-temps dans l'obscurité de sa retraite, inconnu à tous ceux au milieu desquels il vivoit, exposé à leurs mépris, souvent obligé de se dérober par la fuite à la fureur de ses ennemis, n'offrant aux sens rien de ce qui attire les regards et les respects des hommes aux rois de la terre, n'étant connu pour ce qu'il étoit que par le petit nombre de ceux que la foi éclairoit, et ne devant entrer dans sa gloire que par les ignominies de la croix?

Tout nous instruit dans les combats de David contre les bêtes farouches et contre Goliath, mais rien n'y est marqué avec des caractères plus lumineux que la victoire de Jésus-Christ sur le démon. Cet esprit de ténèbres, devenu l'ennemi des hommes, réunit en lui la fureur du lion et la force du géant ; qui d'entre les hommes pourroit par ses propres forces le vaincre et lui ravir sa proie? Ce que tous les hommes ensemble auroient tenté vainement, Jésus-Christ l'a fait pour nous et en notre nom. Animé du zèle de la gloire de Dieu et du salut de ses frères, et revêtu d'une force divine, il ose seul entre tous les hommes attaquer l'ennemi des hommes ; il n'oppose au dehors à cet esprit superbe que des armes foibles et méprisables, mais il l'abat d'un seul coup par la force invisible et cachée dont il porte en lui-même le principe. Sa croix, figurée par le bâton de David, n'est qu'un objet de risée pour les cœurs incirconcis et idolâtres ; mais elle est la vertu toute-puissante de Dieu [1] pour

[1] « *Nos autem prædicamus Christum crucifixum, Judæis quidem scanda-*

renverser tout pouvoir qui s'élève contre lui, pour vaincre le démon par ses propres armes, et pour sauver de l'esclavage ceux qu'il regardoit comme sa conquête.

David, parvenu sur le trône, règne d'abord sur la tribu de Juda, c'est-à-dire sur ses frères, et ensuite sur Israël, qui s'en étoit séparé à la mort de Saül; il réunit les deux peuples, met fin à leur division en les réconciliant en sa personne, et n'en fait qu'un seul royaume et un seul peuple : c'est ainsi que Jésus-Christ n'a d'abord été reconnu que par les Juifs fidèles, qui sont ses frères selon la chair, et qu'ensuite il s'est soumis volontairement les gentils, et a détruit entre les deux peuples l'inimitié qui les divisoit, pour ne former des uns et des autres qu'une seule Eglise, dont il est le chef et le roi, et un seul troupeau, dont il est le pasteur [2].

Quelle comparaison de David plein de gloire, victorieux, riche et puissant, régnant sur un peuple innombrable, qui s'est soumis à lui volontairement, avec le même David humilié, fugitif, rejeté de tout le monde, n'ayant pas où reposer sa tête, et trouvant à peine de quoi subsister! C'étoit néanmoins cette première condition et cette première vie qui lui frayoit le chemin à la royauté et à la gloire, afin qu'il exprimât dans l'un et dans l'autre état les humiliations et la gloire de Jésus-Christ et des saints; car ce prince, comme appelé divinement à la royauté, est l'image de la vocation des saints, qui sont appelés au royaume céleste; comme persécuté avant qu'il règne actuellement, il est l'image de ce qu'il doit en coûter aux saints pour régner; comme régnant avec beaucoup d'éclat et de gloire après avoir vaincu tous ses ennemis, il est l'image de la gloire et de la paix des saints après leur victoire.

Nous pourrions pousser plus loin ce parallèle; mais nous laissons à nos lecteurs le soin de suivre les ouvertures que nous leur présentons d'après l'Apôtre, les saints docteurs et les interprètes les plus éclairés.

lum, gentibus autem stultitiam; — Ipsis autem vocatis Judæis atque Græcis Christum Dei virtutem et Dei sapientiam. » I *Cor.*, I, 23-24. — [2] *Ipse autem est pax nostra, etc.* » *Eph.* II, 14, *sq.*

DISSERTATION

SUR

LE QUATRIÈME AGE DU MONDE,

LEQUEL S'ÉTEND DEPUIS LE COMMENCEMENT DU RÈGNE DE DAVID JUSQU'AU COMMENCEMENT DE LA CAPTIVITÉ DE BABYLONE.

Dans notre seconde Dissertation sur le Troisième Age du monde nous avons montré qu'à l'exemple de saint Augustin on peut en étendre la durée *depuis Abraham jusqu'à David*, conformément aux expressions mêmes de saint Matthieu. Cet âge, ainsi considéré, s'étend donc depuis la vocation d'Abraham jusqu'au commencement du règne de David. Cela posé, en continuant de suivre saint Matthieu et saint Augustin, nous dirons que le quatrième âge s'étend *depuis David jusqu'à la captivité de Babylone*, c'est-à-dire depuis le commencement du règne de David jusqu'au commencement de cette captivité. Elle commença dans la quatrième année du règne de Joakim, fils de Josias, roi de Juda, première du règne de Nabuchodonosor, roi de Babylone, soixante-dix ans avant la liberté rendue aux Juifs par Cyrus, fondateur de l'empire des Perses. La durée de ce quatrième âge se trouve déterminée de trois manières différentes, premièrement par la succession des *rois de Juda*, secondement par celle des *rois d'Israël*, troisièmement par les *trois cent quatre-vingt-dix ans* dont il est parlé dans Ezéchiel, chapitre IV, versets 5 et suivans. Les deux premiers calculs sont extrêmement compliqués, parce qu'il faut concilier les époques des règnes des *rois d'Israël* avec celles des *rois de Juda*; le troisième sembleroit devoir être beaucoup plus simple, mais il faut aussi le concilier avec les époques des règnes des rois d'Israël et de Juda. Dans la précédente édition nous avions pris sur nous de concilier toutes ces époques par des calculs dont nous n'offrions à nos lec-

teurs que les simples résultats, et nous avions principalement suivi la chronologie d'Ussérius, imitée par D. Lancelot; mais depuis nous avons conçu le dessein d'examiner ici les difficultés qui peuvent se rencontrer dans ces calculs, et de répandre, s'il est possible, un nouveau jour sur cette partie de la chronologie sacrée.

Observations générales sur la succession des rois d'Israël et de Juda.

Le R. P. Houbigant commence par présenter en latin la table suivante que nous allons donner en français. A la tête de la première colonne, qui contient les *rois de Juda*, il a mis ces mots : « Salomon règne quarante ans. » Nous supprimons ici cette ligne, parce que, comme il le reconnoît lui-même, ces quarante années ne doivent point entrer dans la somme totale qui termine cette première colonne, et qui doit résulter de la seule durée que forment les règnes des rois de Juda à commencer par celui de Roboam, qui succéda à Salomon. Mais nous observerons que ces quarante années du règne de Salomon font en effet partie du quatrième âge, que nous examinons.

Cet âge, commençant par le règne de David, comprend d'abord *le règne de David et celui de Salomon;* et il est important de remarquer ici de quelle manière est énoncée la durée du règne de ces deux princes, cela influera sur ce qui sera dit des autres règnes.

Il est donc dit d'abord au deuxième livre des Rois, chapitre v, verset 4 : « David étoit âgé de trente ans lorsqu'il » commença de régner, et il régna *quarante ans.* » Mais ces quarante ans de règne sont ensuite expliqués au verset 5, où on lit : « Il régna dans Hébron sur Juda *sept ans et six mois,* » et dans Jérusalem *trente-trois ans* sur tout Israël et Juda. » Si vous joignez ensemble sept ans et demi et trente-trois ans vous aurez *quarante ans et demi;* cependant l'Ecriture ne donne au règne de David que *quarante ans.* Elle le répétera au troisième livre, chapitre II, verset 11, où on lit : « Les jours du règne de David sur Israël furent de *quarante* » *ans.* Il régna dans Hébron *sept ans,* et dans Jérusalem » trente-trois ans. » Ici les *six mois* sont négligés, et dans toute la suite les mois seront presque toujours ainsi négligés dans la durée du règne des princes. Mais il est remarquable que dans le texte du deuxième livre, où ces *six mois* sont marqués, on ne conclut néanmoins que *quarante ans* au total; c'est que les six mois qui excédoient d'un côté complétoient apparemment ceux qui pouvoient manquer de l'autre pour remplir les *trente-trois ans.*

Vient ensuite le règne de Salomon, dont il est dit au troisième livre, chapitre XI, verset 42 : « Les jours du règne de Salomon dans Jérusalem, sur tout Israël, furent de quarante ans. » Mais au 1er chapitre de ce livre on voit que Salomon fut sacré roi peu de temps avant la mort de son père, en sorte que vraisemblablement la dernière année du règne de David concourt avec la première du règne de Salomon, d'où il suivra que les quarante de David et les quarante de Salomon pourroient bien ne pas former quatre-vingts, mais peut-être seulement soixante-dix neuf; cependant, comme on ignore la durée précise de cette association, on compte ces deux règnes comme formant ensemble quatre-vingts ans.

Cette association est la seule qui soit marquée dans le texte sacré. Les chronologistes en ont supposé dans la suite plusieurs autres pour concilier les textes qui paroissent peu d'accord; mais les années étant presque toujours comptées entières, sans avoir égard à quelques mois de plus ou de moins, il arrivera quelquefois que les années de l'un de ces princes jointes aux années de l'autre donneront au total une ou deux années de trop. Voilà l'une des causes de la différence que l'on va voir entre la durée totale du règne des rois de Juda et de celui des rois d'Israël.

	ROIS DE JUDA.		ROIS D'ISRAEL.		
Reg. III.		ans.		ans.	*Reg.* III.
c.14. ℣ 21.	*Roboam* régna.	17	*Jéroboam* meurt dans		c.14. ℣ 20.
15. 1.	*Abiam* commença dans		la 2e * année d'Asa,		
2.	la 18e de Jéroboam,		après avoir régné. .	22	
	et régna.	3	*Nadab* commença de		15. 25.
15. 9.	*Asa*, dans la 20e de Jé-		régner dans la 2e d'A-		
10.	roboam, et régna. . .	41	sa, et régna.	2	
22. 41.	*Josaphat*, dans la 4e		(Il mourut dans la 3e		15. 28.
42.	d'Achab, et régna. .	25	d'Asa.)		
Reg. IV.			*Baasa* commence de		15. 33.
8. 16.	*Joram*, dans la 5e année de Joram fils d'A-		régner dans la 3e		
17.			d'Asa, et régna. . .	24	
	chab, et régna. . . .	8	*Ela*, dans la 26e d'A-		16. 8.
8. 25.	*Ochozias*, dans la 12e		sa, et régna.	2	
26.	année de Joram fils		*Zambri*, dans la 27e		16. 15.
	d'Achab, et régna. .	1	d'Asa et régna sept		
9. 29.	Ou dans la 11e année		jours.		
	Total. . .	95	Total. .	50	

* Dans la table du P. Houbigant on lit 22 au lieu de 2; ce ne peut être qu'une faute.

Reg. IV.	ROIS DE JUDA.	ROIS D'ISRAEL.	*Reg.* III
	ans.	ans.	
	Report. . . 95 de Joram fils d'Achab.	Report. . 50	
c. 11. ℣ 3.	La reine *Athalie* régna 6	*Amri*, dans la 31e d'Asa, et régna. 12	c. 16. ℣ 23.
12. 1.	*Joas*, dans la 7e année de Jéhu, et régna. . 40	*Achab*, dans la 38e d'Asa, et régna. . . . 22	16. 29.
14. 1. 2.	*Amasias*, dans la 2e année de Joas fils de Joachaz, et régna. . 29	*Ochosias*, dans la 17e de Josaphat, et régna. 2	22. 52.
14. 17.	Il régna aussi 15 ans après la mort de Joas fils de Joachaz.	Joram, dans la 2e année de Joram, fils de Josaphat, et régna. 12	*Reg.* IV. 1. 17.
15. 1. 2.	*Azarias* ou *Ozias*, dans la 27e année de Jéroboam, et régna. 25	Ou dans la 18e de Joram, fils de Josaphat.	3. 1.
		Jéhu régna. 28	10. 36.
15. 32. 33.	*Joatham*, dans la 2e année de Phacée; et régna. 16	*Joachaz*, dans la 23e année de Joas, fils d'Ochozias, et régna 17	10. 1.
16. 1. 2.	*Achaz*, dans la 17e année de Phacée, et régna. . , ... 16	*Joas*, dans la 37e année de Joas, fils d'Ochozias, et régna. . . 16	13. 10.
18. 1.	*Ezechias*, dans la 3e année d'Osée, et régna jusqu'à la ruine de Samarie 6	*Jéroboam*, dans la 15e année d'Amasias et régna. 41	14. 23.
18. 9. 10.	Samarie fut assiégée dans la 4e année d'Ezéchias, 7e d'Osée, et prise dans la 6e d'Ezéchias, 9e d'Osée.	*Zacharias*, dans la 38e année d'Azarias, et régna six mois.	15. 8.
		Sellum, dans la 39e année d'Azarias, et régna un mois.	15. 13.
	Total. . . 260	*Manahem*, dans la 39e année d'Azarias, et régna. 10	15. 17.
	On finit cette table à la prise de Samarie sous Osée, parce que depuis cette époque, le royaume d'Israël étant éteint, les rois de Juda régnèrent seuls. Or Ezéchias régna encore 23 ans après la prise de Samarie.	*Phacéia*, dans la 50e année d'Azarias, et règna. 2	15. 23.
		Phacée, dans la 52e année d'Azarias, et régna. 20	15. 27.
		Osee, dans la 20e année de Joatham,	15. 30.
		Ou dans la 12e année d'Achaz, et régna. . 9	17. 1.
		Total. . 241	

La première difficulté que remarque ici le R. P. Houbigant consiste en ce que, la durée de l'intervalle contenu dans cette table commençant des deux côtés à une même époque et se terminant aussi des deux côtés à une même époque, il se trouve cependant pour somme totale du nombre des an-

nées deux produits différens, d'un côté 260 et de l'autre seulement 241, la différence est de 19 années. D'où vient-elle ? C'est ce qu'il faut examiner.

Pour parvenir à connoître la cause de cette différence il faut suivre successivement les époques et la durée de chaque règne ; et ceci, selon la remarque du R. P. Houbigant, va faire naître une seconde difficulté, qui sera de concilier les époques des règnes des rois de Juda et des rois d'Israël avec la durée du règne de ces princes, car on y apercevra quelquefois une sorte de discordance dont il faudra chercher la cause.

Cette recherche fera découvrir une troisième difficulté, qui a peut-être échappé au R. P. Houbigant ou dont au moins il ne parle pas ; c'est que dans le fait la durée de cet intervalle est d'environ 255 ans, nombre qui se trouve entre 260 et 241, de manière que s'il n'y a que cinq années d'excédant d'un côté, de l'autre il en manquera quatorze. C'est ce qu'il faut éclaircir.

Pour cela il faut observer, avec le R. P. Houbigant, qu'il y a dans cet intervalle une époque qui le partage en deux ; c'est *le commencement du règne de Jéhu*, qui mit fin en même temps au règne de Joram, roi d'Israël, et au règne d'Ochozias, roi de Juda, en sorte que la reine Athalie commença de régner sur Juda en même temps que Jéhu sur Israël. Cette révolution arriva environ 93 ans après le commencement du royaume d'Israël, 162 ans avant sa ruine ; voilà les deux sommes qu'il faut trouver dans cet intervalle pour avoir au total les 255 ans de la durée entière du royaume d'Israël.

Nous considérerons donc ici, avec le R. P. Houbigant, 1° la succession des rois d'Israël jusqu'au règne de Jéhu, 2° celle des rois de Juda jusqu'au règne d'Athalie, 3° celle des rois d'Israël depuis le règne de Jéhu, 4° celle des rois de Juda depuis le règne d'Athalie.

Succession des rois d'Israël jusqu'au règne de Jéhu.

Au troisième livre des Rois, (Le R. P. Houbigant le nomme premier *livre* parce qu'il suit l'usage des Juifs, qui donnent aux deux premiers le nom de *Samuel*.) chapitre XIV, verset 20, on lit que *les jours du règne de* JÉROBOAM, premier roi d'Israël, *furent de vingt-deux ans*. Celà résulte aussi de ce qui est dit au chapitre XV, verset 25, que *Nadab*, son fils, qui lui succéda, *commença de régner dans la seconde année d'Asa, roi de Juda* ; car on verra qu'*Asa avoit commencé de régner dans la vingtième an-*

née de Jéroboam. Jéroboam mourut ainsi dans la seconde année d'Asa, après avoir régné environ vingt-deux ans.

Il est donc dit, au chapitre xv, verset, 25, que Nadab *commença de régner dans la seconde année d'Asa, roi de Juda.* Le texte ajoute qu'*il régna deux ans sur Israël;* cependant au verset 28 il est dit que *Baasa le tua dans la troisième année d'Asa, roi de Juda, et régna à sa place.* Les deux années du règne de Nadab ne furent donc pas entières, mais une partie concourut avec la seconde d'Asa et l'autre avec la troisième du même prince, en sorte que les *vingt-deux années* du règne de Jéroboam et les *deux* du règne de Nadab ne doivent être comptées ensemble que pour *vingt-trois* ans, puisqu'elles finissent dans la *troisième année d'Asa.* Ainsi voilà déjà une année à déduire sur les 241; et au lieu de quatorze qui nous manquoient pour aller jusqu'à 255, il va nous en manquer quinze.

Au verset 33 il est dit que Baasa *commença de régner dans la troisième année d'Asa, roi de Juda:* cela s'accorde parfaitement avec ce qui vient d'être dit de la fin du règne de Nadab au verset 28. Le texte ajoute que *Baasa régna vingt-quatre ans*, mais la suite va prouver que la vingt-quatrième année ne fut pas entière.

En effet au chapitre xvi, verset 6, il est dit que, *Baasa s'étant endormi avec ses pères,* Ela, *son fils régna* à sa place; et au verset 8 on lit qu'*Ela commença de régner dans la vingt-sixième année d'Asa, roi de Juda.* Cependant on vient de voir que Baasa avoit commencé de régner *dans la troisième année d'Asa.* Les *trois* premières années d'Asa et les *vingt-quatre* de Baasa, au lieu de former vingt-sept, ne forment donc ensemble que *vingt-six;* et voilà encore une année de moins; au lieu de quinze, il nous en manquera seize pour atteindre jusqu'à 155. Le texte ajoute qu'*Ela régna deux ans.*

Cependant au verset 10 il est dit que Zambri *le tua dans la vingt-septième année d'Asa, roi de Juda, et régna à sa place.* Au verset 15 le texte sacré répète que *Zambri commença de régner dans la vingt-septième année d'Asa, roi de Juda.* Les *vingt-six* premières années du règne d'Asa et les *deux* du règne d'Ela ne forment donc ensemble que *vingt-sept* ans; voilà donc encore une année à déduire. Ainsi à chaque règne nous perdons une année sur la somme totale, qui paroissoit déjà trop courte; et il va nous en

manquer dix-sept. Le texte ajoute que Zambri ne régna que sept jours dans Thersa.

La suite montre que, sur la nouvelle de la mort d'Ela, l'armée d'Israël, qui assiégeoit une ville des Philistins, proclama AMRI roi d'Israël, qui vint assiéger Zambri dans Thersa. Zambri se brûla dans son palais. Le peuple alors se divisa ; la moitié suivit *Thebni*, et l'autre moitié continua de reconnoître *Amri*. Le parti d'Amri prévalut, et *Amri* régna seul. Ici au verset 23 le texte s'exprime en ces termes : *Dans la trente-unième année d'Asa, roi de Juda, Amri commença de régner sur Israël; son règne fut de douze ans; il régna dans Thersa six ans.* Il y a ici plusieurs difficultés ; car on vient de voir qu'il fut proclamé roi dès le temps de la révolte de Zambri, *dans la vingt-septième année d'Asa, roi de Juda*; et en effet c'est de là que sont comptées les *douze années* de règne qui lui sont ici données, car au verset 29 on verra que son fils Achab lui succéda *dans la trente-huitième année d'Asa, roi de Juda.* L'époque de la trente-unième année, marquée au verset 23, est dans celle du règne d'Amri *sur tout Israël*, environ quatre ans après qu'il eut commencé d'être proclamé roi. Il y a donc lieu de présumer qu'ici, au lieu de *super Israel*, il faudroit lire *super omnem Israel.* Ensuite les douze années exprimées ne partant point de cette époque, mais de la première proclamation, faite quatre ans auparavant, il est à présumer que le texte originairement répétoit, *regnavit autem*, avant ces mots, *duodecim annis*, « il régna en » totalité douze ans. » Le texte ajoute qu'*il régna dans Thersa six ans*, et ceci est relatif à ce qui va suivre; car au verset suivant il est dit qu'il bâtit Samarie, et au verset 28 on verra qu'il y fut enterré, ce qui donne lieu de conjecturer qu'il régna dans Thersa *six ans*, et *deux ans* dans Samarie; cela fait ensemble *huit années*, qui, jointes aux *quatre* premières, forment la totalité des *douze années* de son règne. C'est aussi la manière dont le R. P. Houbigant concilie ces textes.

Au verset 29 il est donc dit qu'ACHAB, *fils d'Amri, commença de regner sur Israël dans la trente-huitième année d'Asa, roi de Juda*; et comme Amri avoit été proclamé dans la *vingt-septième année*, il en résulte que les *vingt-sept* premières années d'Asa et les *douze* d'Amri ne forment ensemble que *trente-huit* années; nous en perdrons donc ici encore une, et il nous en manquera dix-huit pour aller

jusqu'à 255. Le texte ajoute qu'*Achab régna vingt-deux ans.*

Cependant au chapitre XXII, verset 52, il est dit qu'Ochozias, *fils d'Achab, commença de régner sur Israël dans la dix-septième année de Josaphat, roi de Juda*; et plus haut il avoit été dit, au verset 41, que *Josaphat, fils d'Asa, commença de régner sur Juda dans la quatrième année d'Achab*. Plus haut encore, au chapitre XV, verset 10, il avoit été dit qu'*Asa régna quarante-un ans*. Achab, ayant commencé de régner *dans la trente-huitième année d'Asa*, régna donc trois ou quatre ans avec Asa et *dix-sept* avec Josaphat; cela ne fait en totalité que vingt ou vingt-un ans de règne. De même les *quatre* premières années d'Achab et les *dix-sept* premières de Josaphat ne donneroient encore tout au plus que vingt-un ans; et, comme dans ces concours de deux règnes il y a ordinairement une année à perdre, ces vingt-une années se réduiroient à vingt. Il sembleroit donc qu'Achab n'auroit régné que vingt ans; mais ceci auroit des suites qui ne permettent pas d'admettre cette supposition. Il est plus vraisemblable qu'au lieu de la *dix-septième année* il faudroit lire *la dix-neuvième*; alors Achab auroit ses vingt-deux années de règne : c'est aussi la conjecture du R. P. Houbigant. Alors les *quatre* années d'Achab ou d'Asa avec les *dix-neuf* de Josaphat feroient ensemble vingt-trois ans, qui se réduiroient à *vingt-deux*; mais il n'y auroit ici rien à perdre, parce que le texte n'en compte en effet que *vingt-deux*.

Le texte du chapitre XXII, verset 52, ajoute qu'*Ochozias régna deux ans*. Cela sembleroit d'abord s'accorder assez avec ce qui est dit au livre suivant, chapitre III, verset 1, que Joram, *fils d'Achab, frère d'Ochozias, commença de régner* après la mort d'Ochozias, *dans la dix-huitième année de Josaphat, roi de Juda*. Les *dix-sept* premières années de Josaphat et les *deux* d'Ochozias se réduiroient à *dix-huit* années, et il y auroit encore ici une année à perdre; il nous en manqueroit dix-neuf.

Mais comment concilier cela avec ce qui est dit au chapitre I, verset 17, que *Joram, frère d'Ochozias, lui succéda dans la seconde année de Joram, fils de Josaphat, roi de Juda?* On a supposé que Josaphat avoit associé son fils au trône, en sorte que la dix-huitième année de Josaphat pouvoit concourir avec la seconde de l'association de Joram, son fils; mais l'Ecriture ne parle point de cette as-

sociation; c'est une pure hypothèse inventée uniquement pour concilier ces deux textes. Le R. P. Houbigant n'approuve point ces associations supposées dont l'historien sacré ne dit rien. Il propose de lire, *dans la vingt-deuxième année de Josaphat*. Peut-être seroit-il encore mieux de lire *la vingtième;* on auroit pu confondre le *beth*, ב, qui vaut *deux*, avec le *caph*, כ, qui vaut *vingt*. En effet *dix-neuf* de Josaphat et *deux* d'Ochozias donneroient tout au plus vingt-un, qui n'atteindroient pas vingt-deux, mais qui pourroient se réduire à vingt, parce que dans le concours il y a communément une année à perdre. Alors au chapitre III, verset 1, au lieu de *la dix-huitième* il faudroit lire comme ici *la vingtième*. Et au fond la *dix-huitième* du livre IV pourroit être une suite de la *dix-septième* du livre III, en sorte que si on a dû lire au livre III la *dix-neuvième*, il suivra qu'on a dû lire au livre IV la *vingtième;* la suite va confirmer cela. Observons encore que, soit qu'on lise *le dix-huitième* ou *la vingtième*, il y a toujours ici une année à perdre pour le concours : ainsi il nous en manquera toujours dix-neuf.

Au chapitre III, verset 1, où on lit que *Joram, fils d'Achab, commença de régner dans la dix-huitième année de Josaphat*, le texte ajoute qu'*il régna douze ans*. Au chapitre VIII, versets 16 et 17, il sera dit que *Joram, fils de Josaphat, commença de régner dans la cinquième année de Joram, fils d'Achab, et régna huit ans*. On pourroit dire que *cinq* et *huit* font treize, qui se réduiroient à *douze* à cause du concours; mais la suite va prouver que c'est encore trop; car cette *douzième* année doit être réservée pour Ochozias, qui suit. En effet aux versets 25 et 26 il sera dit qu'*Ochozias, fils de Joram, roi de Juda, commença de régner dans la douzième année de Joram, fils d'Achab, et ne régna qu'une année*, qui dut concourir au moins en partie avec la douzième et dernière de Joram, fils d'Achab. Ce fut alors qu'arriva la révolution qui fit périr en même temps *Joram, roi d'Israël*, et *Ochozias, roi de Juda*. Plus loin, au chapitre IX, verset 29, il est dit qu'*Ochozias commença de régner dans la onzième année de Joram, fils d'Achab*. Au chapitre précédent on lisoit *la douzième;* ici on lit *la onzième*. Le R. P. Houbigant prétend que cela ne se contredit point, parce que l'on compte tantôt l'année entière, et tantôt l'année commencée. Cela est vrai des nombres cardinaux; on peut confondre *onze* et *douze*, parce

qu'alors on compte d'un côté *onze complets*, et de l'autre *douze commencés*, ou même quelquefois assez avancés : mais il n'en est pas ainsi des nombres ordinaux ; la *onzième* année ne se confond pas avec la *douzième ;* elles ont chacune leurs limites qui les séparent. Il est plus croyable que les copistes ont confondu l'une avec l'autre au chapitre VIII; car cette *année unique* d'Ochozias ayant fini dans la *douzième* de Joram, roi d'Israël, il est assez vraisemblable qu'elle avoit commencé dans la *onzième* de ce prince. Il est vrai qu'alors on ne pourra pas donner *huit ans* à Joram, roi de Juda ; mais on pourra lui en donner *sept ;* car les *cinq* ans de Joram, roi d'Israël, avec les *sept* ans de Joram, roi de Juda, feront douze ans, qui se réduiront à *onze* à cause du concours. Alors Ochozias aura succédé à Joram, son père, dans la *onzième* année de Joram, roi d'Israël, et il aura son année de règne qui, ayant commencé dans la *onzième* de Joram, finira dans la *douzième*. Ainsi de ce côté tout sera d'accord, sans qu'il y ait ici rien à perdre sur les douze années de Joram, roi d'Israël.

Les *règnes de la maison d'Israël,* depuis Jéroboam jusqu'à Jéhu, forment en totalité *quatre-vingt-dix-huit ans;* mais nous avons vu qu'il y a eu successivement cinq années à perdre à cause du concours; cela se réduit donc à *quatre-vingt-treize ans ;* c'est la somme que nous devions trouver dans ce premier intervalle. Il s'agit maintenant de suivre, dans le même intervalle, la succession des rois de Juda : cette seconde partie sera moins difficile, parce que nous avons eu déjà occasion de l'éclaircir en parlant de la première.

Succession des rois de Juda jusqu'au règne d'Athalie.

Au troisième livre, chapitre XIV, verset 21, il est dit que Roboam, roi de Juda, *régna dix-sept ans.* Il commença de régner quelques mois avant la séparation des dix tribus qui s'attachèrent à Jéroboam : ainsi sa dix-septième année concourt avec la seizième et la dix-septième de Jéroboam ; mais il atteignit apparemment jusqu'au commencement de la dix-huitième, car au chapitre XV, verset 1, on lit qu'Abiam, son fils, *commença de régner dans la dix-huitième année de Jéroboam.* Le texte ajoute qu'*il régna trois ans ;* mais au verset 9 il est dit qu'Asa, *son fils, lui succéda dans la vingtième année du règne de Jéroboam.* Ainsi les trois années du règne d'Abiam ne furent pas pleines; car *dix-huit* et *trois* donnent vingt-un, qui se trouvent ici réduits à *vingt ;* mais comme le texte n'a donné que dix-sept ans à Roboam, *dix-sept* et *trois* font précisément les *vingt* an-

nées qui répondent à celles de Jéroboam. Il n'y a donc rien à perdre ici du côté des rois de Juda. Le texte ajoute qu'*Asa régna quarante-un ans*.

Au chapitre XXII, verset 41, il est dit que JOSAPHAT, *fils d'Asa, commença de régner dans la quatrième année d'Achab, roi d'Israël*. Les quarante-une années d'Asa concoururent donc avec les *deux* dernières de Jéroboam, les *deux* de Nadab, les *vingt-quatre* de Baasa, les *deux* d'Ela, les *douze* d'Amri et les *trois* ou *quatre* premières d'Achab; ce sont quarante-cinq ou six années, qui se réduisent à *quarante-une*, c'est-à-dire que sur ces six règnes dans Israël il y a quatre ou cinq années à perdre à cause du concours, ce qui se trouve confirmé lorsqu'au chapitre XXVI, verset 29, il est dit qu'*Achab commença de régner dans la trente-huitième année d'Asa, roi de Juda*; car *trente-huit* années d'Asa et *quatre* d'Achab donnent quarante-deux, qui se réduisent à *quarante-un* à cause du concours; et il n'y a encore ici rien à perdre du côté des rois de Juda. Le texte du chapitre XXII, verset 42, ajoute que *Josaphat régna vingt-cinq ans*.

Au quatrième livre, chapitre VIII, verset 16, on lit que *dans la cinquième année de Joram fils d'Achab, roi d'Israël, et de Josaphat, roi de Juda, Joram, fils de Josaphat, roi de Juda, commença de régner*. Il est évident que la cinquième année de *Joram fils d'Achab*, qui *avoit commencé de régner dans la vingtième de Josaphat*, ne pouvoit pas concourir avec la cinquième de Josaphat, et qu'ainsi ces mots, *et Josaphat regis Juda*, sont une pure faute de copiste, qui en effet ne se trouve pas dans tous les exemplaires. Les interprètes syrien et arabe, les Septante de l'édition de Complute et plusieurs manuscrits latins ne lisent point ces mots, totalement étrangers au texte. Mais *vingt* années de Josaphat avant Joram fils d'Achab, et *cinq* années conjointement avec ce Joram, font précisément les *vingt-cinq* années que le texte donne à Josaphat; et il n'y a encore ici rien à perdre du côté des rois de Juda. Mais *dix-neuf* ans de Josaphat avec *deux* années d'Ochozias, roi d'Israël, et les *cinq* premières de Joram, son successeur, feront ensemble vingt-six ans, qui se réduiront à vingt-cinq à cause du concours; il y aura, comme nous l'avons vu, une année à perdre du côté des rois d'Israël.

Le verset suivant ajoute que *Joram, roi de Juda, régna huit ans*; mais nous avons vu que ces *huit* années semblent anticiper trop sur la *douzième* de Joram, roi d'Israël, avec

laquelle doit concourir le règne d'Ochozias, roi de Juda. Il nous a donc paru qu'au lieu de *huit* il faudroit lire *sept*, et la suite va le confirmer.

On lit cependant au verset 25, qu'Ochozias, *fils de Joram, roi de Juda, lui succéda dans la douzième année de Joram, roi d'Israël.* On pourroit dire que *cinq* de Joram, roi d'Israël, et *huit* de Joram, roi de Juda, feroient treize, qui se réduiroient à douze à cause du concours, et il y auroit alors une année à perdre du côté des rois de Juda. Mais le verset suivant ajoute qu'*Ochozias régna un an*, et cependant il mourut avec Joram, roi d'Israël, dans cette même année, *douzième de Joram.* Il sembleroit donc qu'ayant régné un an il auroit dû monter sur le trône dès la *onzième* année de ce Joram, et c'est ce que le texte va dire. En effet au chapitre suivant, verset 29, on lit qu'*Ochozias commença de régner sur Juda dans la onzième année de Joram, roi d'Israël.* Mais s'il succéda à son père dans la *onzième* année de ce Joram, son père ne régna donc que *sept* ans; car *cinq* ans de Joram, roi d'Israël, et sept de Joram, roi de Juda, feront encore *douze,* qui se réduiront à *onze* à cause du concours. Ainsi soit que l'on donne à Joram, roi de Juda, *sept* ou *huit* années, il y aura toujours une année à perdre du côté des rois de Juda; ou plutôt, en ne lui donnant que *sept* ans, il n'y aura qu'une année à perdre, au lieu qu'il y en auroit deux si on lui en donnoit *huit*; car les règnes de la maison de Juda depuis Roboam jusqu'à la mort d'Ochozias forment ensemble *quatre-vingt-quinze ans*, qui doivent se réduire à *quatre-vingt-treize*, soit à cause du concours, soit aussi peut-être à cause d'une année de trop ainsi ajoutée par les copistes sur celles de Joram, roi de Juda. Ces calculs vont devenir plus sensibles par une table.

Table du premier intervalle.

Résultat des précédentes observations.

Années av. l'ère vulg.	ROIS DE JUDA.	Années depuis la divis.	ROIS D'ISRAEL.	Années du IVe âge.
975	Roboam, 17 ans.	1	Jéroboam, 22 ans.	81
958	Abiam, 3 ans.	18	18 } années du règne.	98
956	Asa, 41 ans.	20	20 }	100
954	2 }	22	Nadab, 2 ans.	102
953	3 }	23	Baasa, 24 ans.	103
930	26 }	46	Ela, 2 ans.	126
929	27 } années du règne.	47	Zamri, sept jours.	127
			Thebni, 4 ans.	
			Amri, 12 ans.	
925	31 }	51	Amri seul, 8 ans.	131
918	38 }	58	Achab, 22 ans.	138
915	Josaphat, 25 ans.	61	4e année du règne.	141
896	(19) } années du règne.	80	Ochozias, 2 ans.	160
895	(28) }	81	Joram, 12 ans.	161
890	Joram, (7) ans. *	86	5 } années du règnes.	166
884	Ochozias, 1 an.	92	11 }	172
883	Jéhu fait périr dans un même jour Joram et Ochozias.			173

Succession des rois d'Israël depuis le règne de Jéhu jusqu'au règne de Phacée.

Reprenons maintenant la suite des rois d'Israël depuis le commencement du règne de Jéhu jusqu'à la prise de Samarie par les Assyriens, qui mirent fin à ce royaume; c'est le plus long des deux intervalles et le plus épineux. Souvenons-nous que nous avons dix-neuf années à y retrouver. Il s'agit ici de voir comment elles reparoîtront.

Au livre IV, chapitre X, verset 36, il est dit que JÉHU *régna sur Israël vingt-huit ans*, et la suite va le confirmer; car au chapitre suivant, verset 3, on voit qu'*Athalie régna six ans sur Juda*, et le verset suivant ajoute que *dans la septième année* Joas, fils d'Ochozias, fut reconnu roi; la même époque se trouve confirmée au chapitre XII, verset 1, où il est dit que *Joas commença de régner dans la septième année de Jéhu*, qui étoit aussi la septième d'Athalie.

Après quoi, au chapitre XIII, verset 1, on lit que JOACHAZ, *fils de Jéhu, commença de régner sur Israël dans la vingt-troisième année de Joas*. Les *six* années d'Athalie et les *vingt-trois* de Joas forment vingt-neuf ans, qui se réduisent à *viugt-huit* à cause du concours. Le même texte ajoute qu'*il régna dix-sept aus*.

Cependant au verset 10, il est dit que JOAS, *son fils, lui*

* Les nombres renfermés entre parenthèses; dans ce tableau et dans celui du second intervalle, page 247, sont ceux qui semblent avoir souffert de la main des copistes, et qui, rétablis ainsi, concilient tout.

succéda dans la trente-septième année de Joas, roi de Juda. De vingt-trois à trente-sept la distance ne seroit que de quatorze ou quinze tout au plus. Il y a lieu de présumer qu'au lieu de la *trente-septième* il faudroit lire la *trente-neuvième;* c'est le sentiment de R. P. Houbigant. Et en effet de *vingt-trois* à *trente-neuf* la distance sera de *seize* ou *dix-sept,* c'est-à-dire de dix-sept, qui se réduiront à seize à cause du concours. Il y aura donc encore ici une année à perdre sur les rois d'Israël, et il nous en manquera vingt. Le même texte ajoute que *Joas régna seize ans.*

Au chapitre XIV, verset 23, il est dit que JÉROBOAM, *fils de Joas, roi d'Israël, commença de régner dans la quinzième année d'Amasias, fils de Joas, roi de Juda.* Cela confirme ce que nous venons de conjecturer sur l'époque du règne de Joas, son père; car au chapitre XII, verset 1, il est dit que *Joas, roi de Juda, régna pendant quarante ans.* Si Joas, roi d'Israël, eût monté sur le trône dans la trente-septième année de Joas, roi de Juda, il auroit régné trois ans avec Joas, roi de Juda, et quinze avec Amasias, son fils; ce qui feroit dix-huit ans de règne, au lieu que l'Ecriture ne lui en donnant que seize, suppose qu'il ne monta sur le trône que dans la trente-neuvième année de Joas, roi de Juda. Cela est encore confirmé au chapitre XIV, verset 1, où il est dit qu'*Amasias, roi de Juda, commença de régner dans la seconde année de Joas, roi d'Israël;* ce qui prouve que Joas, roi d'Israël, ne régna qu'un an avec Joas, roi de Juda, et qu'ainsi ce fut dans la trente-neuvième année de ce prince qu'il monta sur le trône. *Une* et *quinze* font *seize,* qui sont précisément les années du règne de Joas, roi d'Israël; et elles pourroient même encore se réduire à quinze à cause du concours, et ce seroit vingt-une années qui nous manqueroient. Le texte du verset 23 ajoute que *Jéroboam régna quarante un ans;* mais la suite va prouver qu'il faudroit lire *cinquante-un.*

En effet, au chapitre XV, verset 1, on lit qu'*Azarias, fils d'Amasias, roi de Juda, commença de régner dans la vingt-septième année de Jéroboam, roi d'Israël.* Mais ce qui précède prouve qu'il y a là quelque faute; car au chapitre XIV, verset 2, il est dit qu'*Amasias* ne *régna* que *vingt-neuf ans.* Or nous venons de voir que Jéroboam, fils de Joas, monta sur le trône dans la *quinzième* année d'Amasias; et le verset 17 ajoute qu'*Amasias régna encore quinze ans après la mort de Joas, roi d'Israël.* Il ne régna

donc que quinze ans avec Jéroboam. Ce fut donc dans la quinzième année de Jéroboam qu'Azarias succéda à son père Amasias. Le R. P. Houbigant propose de lire la *quatorzième*; il n'a peut-être pas vu que le verset 17 décide pour la *quinzième*. Il est vrai que *quinze* avant et *quinze* après feront trente; mais ces trente se réduisent à *vingt-neuf* à cause du concours. La suite va confirmer ce calcul; car au verset 8 du chapitre XV il est dit que ZACHARIAS, *fils de Jéroboam, commença de régner dans la trente-huitième année d'Azarias*, fils d'Amasias. Or *quinze* d'Amasias et *trente-huit* d'Azarias forment cinquante-trois, qui se réduisent à cinquante-deux ou même à *cinquante-un* à cause du concours. Jéroboam régna donc au moins *cinquante-un* ans, dont *quatorze* entiers avec Amasias, et *trente-sept* entiers avec Azarias. Le texte ajoute que Zacharias ne régna que six mois. Le R. P. Houbigant, qui a bien vu qu'il manquoit là dix ans, au lieu de les donner à Jéroboam, les donne à Zacharias, son fils. Il suppose qu'il faudroit lire que *Zacharias commença de régner dans la vingt-huitième année d'Azarias* au lieu de la trente-huitième année, et qu'*il régna dix ans et six mois*. Mais il est assez remarquable que l'historien sacré, en marquant la durée de tous ces règnes, n'a pas coutume d'exprimer les mois; il est assez croyable qu'il n'en a fait ici mention que parce que le règne de Zacharias n'a pas excédé les *six mois*. C'est ce qui donne lieu d'attribuer plutôt ces dix années à Jéroboam; alors on conserve entier le verset 8 du chapitre XV, et au lieu d'y supposer deux fautes on n'en suppose qu'une seule au verset 23 du chapitre XIV, où, au lieu de *quarante-un*, il faudroit apparemment lire *cinquante-un*. Voilà donc déjà dix années retrouvées; il ne nous en manquera plus que onze; mais les six mois de Zacharie font partie d'une de ces années qui nous manquent; car la suite du chapitre XV, après avoir fait voir que SELLUM conjura contre Zacharias, le tua et régna à sa place, ajoute au verset 13, que *Sellum commença de régner dans la trente-neuvième année d'Azarias, roi de Juda*. Les six mois de Zacharias concoururent donc avec les derniers mois de la trente-huitième année d'Azarias, et avec les premiers de sa trente-neuvième année. Le texte dit que *Sellum ne régna qu'un mois*.

En effet la suite montre que MANAHEM conjura contre Sellum, le tua et régna à sa place; et le verset 17 dit que *Manahem commença de régner dans la trente-neuvième*

année d'Azarias. Ainsi les sept mois des deux règnes de Zacharias et de Sellum, joints avec les cinquante-un ans de Jéroboam, forment la valeur de cinquante-deux ans, depuis le commencement de Jéroboam jusqu'au commencement de Manahem; et voilà une année retrouvée; il ne nous en manquera plus que dix. Le texte ajoute que *Manahem ne régna* que *dix ans;* mais la suite donne lieu de conjecturer qu'il en régna onze; et, comme en hébreu le nombre *onze* s'exprime par *unus decem,* il est très-vraisemblable que les copistes ont omis ici le mot *unus* avant *decem.*

Au verset 23 il est dit effectivement que PHACÉIA *lui succéda dans la cinquième année d'Azarias.* Il est évident que de la *trente-neuvième* à la *cinquantième* il y a *onze* ans. Ainsi vraisemblablement au verset 17, au lieu de *decem*, on a dû lire originairement *uno* avant *decem.* Voilà donc encore une année retrouvée; il ne nous en manquera plus que neuf. Le texte ajoute que *Phacéia régna deux ans;* la suite s'y accorde.

Observations sur les règnes de Phacée et d'Osée, derniers rois d'Israël. Eclaircissement d'une difficulté qui arrête tous les interprètes.

En effet au verset 27 on lit que PHACÉE ayant conjuré contre Phacéia, et l'ayant tué, *commença de régner dans la cinquante-deuxième année d'Azarias.* Ainsi Phacéia eut ses deux années de règne. Le texte ajoute que *Phacée régna vingt ans;* mais la suite donne lieu de présumer qu'il y a encore ici faute de copiste, et qu'il faudroit lire *trente;* car au verset 32 il est dit que *Joatham*, fils *d'Ozias*, le même qu'Azarias, *roi de Juda*, *succéda à son père dans la seconde année de Phacée.* Le verset suivant ajoute qu'*il régna seize ans.* Phacée régna donc un an avec Azarias, et seize avec Joatham; voilà déjà dix-sept ans. La suite le prouve, car au chapitre suivant, verset 1, il est dit qu'*Achas*, *fils de Joatham, commença de régner dans la dix-septième année de Phacée.*

Au chapitre XVII, verset 1, il est dit qu'OSÉE, qui tua Phacée, *commença de régner dans la douzième année d'Achaz, roi de Juda.* Or *dix-sept* et *douze* feroient vingt-neuf. Phacée auroit donc régné vingt-neuf ans; ce n'est pas encore trente; mais si au lieu de *la douzième* on lisoit *la quatorzième,* quatorze et dix-sept donneroient trente-un, qui se réduiroient *à trente* à cause du concours. La suite va justifier cette lecture, de laquelle il suivroit qu'au chapitre XV, verset 27, au lieu de *vingt* il faudroit lire *trente.* Le R. P. Houbigant admet l'une et l'autre conjecture.

Il est vrai qu'il s'élève ici une difficulté assez considérable, et qui arrête en effet tous les interprètes ; c'est qu'au même chapitre, verset 30, il est dit qu'*Osée ayant conspiré contre Phacée le tua, et régna à sa place dans la vingtième année de Joatham, fils d'Ozias*. Comment pourroit-on dater de *la vingtième année* d'un prince qui ne régna que *seize ans?* D'ailleurs, comment cela pourroit-il s'accorder avec ce qui est dit au chapitre XVII, verset 1, qu'*Osée commença de régner dans la douzième* (ou même *la quatorzième*) *année d'Achaz, roi de Juda?* Le R. P. Houbigant propose cette difficulté ; mais il ne paroît pas y satisfaire dans sa Dissertation chronologique ; et quant à ce qu'il dit dans ses notes, qu'au lieu de *vingtième* il faut lire *seizième*, il n'est pas aisé de comprendre ce qu'il a voulu dire ; la difficulté n'en seroit pas moins grande. On demanderoit encore comment l'auteur sacré auroit pu dater de la *seizième année de Joatham* un règne, qui selon le même auteur, ne commença que dans la *douzième* ou même *quatorzième* d'Achaz, son successeur. Il paroît beaucoup plus vraisemblable qu'il s'est glissé quelque faute de copiste au verset 30 du chapitre XV, et nous croyons en trouver la preuve dans ce chapitre même. Il est remarquable qu'au verset 10, où il est parlé de la révolte de Sellum contre Zacharie, le verset finit par ces mots, *regnavitque pro eo*, sans marquer la date de cette révolution ; et le verset suivant reprend : *Reliqua autem verborum Zachariæ*, etc., « Le reste de l'histoire de Zacharie, » etc. La même chose se voit au verset 14, où il est question de la révolte de Manahem contre Sellum. Le verset finit également par ces mots, *regnavitque pro eo*, sans ajouter la date de cette révolution ; et le verset suivant reprend de même : *Reliqua autem verborum Sellum*, etc., « Le reste de l'histoire de Sellum, » etc. La même chose se voit encore pour la troisième fois au verset 25, où il s'agit de la révolte de Phacée contre Phacéia. Le verset finit encore de même par ces mots, *regnavitque pro eo*, sans ajouter la date ; et le verset suivant reprend encore de même : *Reliqua autem sermonum Phaceia*, etc. ; « Le reste de l'histoire de Phacéia, » etc. Il y a donc lieu de présumer qu'il en étoit de même originairement au verset 30, où se trouve marquée la révolte d'Osée contre Phacée. Ce verset finissoit probablement par ces mots, *regnavitque pro eo ;* après quoi le verset suivant reprenoit immédiatement : *Reliqua autem sermonum Phacee*, etc. ; « Le reste de l'histoire de Pha-

cée, » etc. Ces mots inexplicables, *vigesimo anno Joatham filii Oziæ*, sont donc assez visiblement étrangers à ce texte, et n'ont pu y être mis que par une méprise de copiste. Il resteroit à savoir d'où ils auroient pu venir. Ne seroit-ce point du verset précédent, où il s'agit de l'enlèvement des premiers captifs du royaume d'Israël, transférés en Assyrie par Théglathphalasar? L'historien sacré commence par dire que cela arriva sous le règne de Phacée, *in diebus Phacee*. Il est assez vraisemblable qu'il finissoit par une époque plus précise, prise du règne des rois de Juda, en disant que ce fut *dans la dixième année de Joatham, fils d'Ozias*. En hébreu rien n'est plus aisé que de confondre עשרית, *decimo*, avec עשרים, *vigesimo*. Les copistes, confondant ces deux mots, ont mis ici ce *vigesimo* inexplicable; et transportant cette date d'un verset à l'autre, ils ont rapporté à la mort de Phacée, ce qui vraisemblement se rapportoit à l'enlèvement des Israélites par Théglathphalasar sous le règne de Phacée. Cela supposera qu'il y eut dans ces contrées *deux expéditions de Théglathphalasar*, l'une *sous le règne de Joatham*, et l'autre *sous le règne d'Achaz*. Mais le texte sacré les distingue en effet assez, en marquant l'une au chapitre XV et l'autre au chapitre XVI, sans montrer aucune liaison entre ces deux événemens. On objectera peut-être aussi que cela oblige de commencer le règne de Théglathphalasar quelques années plus tôt qu'on ne le commence communément; mais la chronologie des rois assyriens n'est pas assez assurée pour former ici une difficulté capable de détruire la conjecture que je propose ici : j'examinerai cette difficulté lorsque nous traiterons de l'histoire des Assyriens. En attendant j'observerai qu'on ne donne communément à Théglathphalasar que *dix-neuf* années de règne; c'est ce qui le fait monter sur le trône après la dixième de Joatham. Mais il faudroit peut-être lui en donner *vingt-neuf*; son règne remonteroit alors de dix années, et auroit commencé avant la dixième de Joatham. Quoi qu'il en soit, il demeure constant que ces mots, *vigesimo anno Joatham filii Oziæ*, placés où ils sont, ne peuvent être qu'une double faute de copiste, puisque 1° on ne peut dater de la *vingtième* année d'un prince qui n'en a régné que *seize*; 2° que cette date, ne pouvant convenir au fait auquel elle est jointe, doit appartenir à quelque autre, et ne peut mieux convenir qu'au fait qui précède.

Le texte du chapitre XVII, verset 1, dit donc qu'*Osée commença de régner dans la douzième année d'Achaz*; et

nous avons conjecturé, avec le R. P. Houbigant, qu'il faudroit lire *la quatorzième*; voici ce qui le prouve. Le texte ajoute qu'*Osée régna neuf ans*. Au chapitre suivant, verset 1, il est dit qu'*Ezéchias commença de régner dans la troisième année d'Osée*. Osée avoit donc régné deux ou trois ans avec Achaz, qui n'en régna que seize; il étoit donc monté sur le trône dans *la quatorzième* année de ce prince. La suite va confirmer cela; car au verset 9 il est dit que *dans la quatrième année d'Ezéchias, septième d'Osée, Salmanasar vint assiéger Samarie*. Le verset suivant ajoute que *trois ans après dans la sixième année d'Ezéchias, neuvième d'Osée, Samarie fut prise et les Israélites emmenés captifs en Assyrie*. Les neuf années d'Osée concourent donc avec les *trois* dernières d'Achaz et les *six* premières d'Ezéchias; il monta donc sur le trône dans la *quatorzième* année d'Achaz : *quatorze* d'Achaz et *dix-sept* de Phacée forment donc trente-un, qui se réduisent à *trente* à cause du concours. Phacée régna donc *trente ans*, et nous aurions ici dix ans de plus. Cependant il ne nous en manquoit que *neuf*; mais c'est qu'en effet ces trente mêmes peuvent encore se réduire à *vingt-neuf* entières; car treize entières d'un côté et seize entières de l'autre ne donnent en effet que vingt-neuf entières, et ces *neuf* sont celles qui nous manquoient. Alors toutes les époques de la succession des rois d'Israël se trouveront vérifiées.

Les règnes de la maison d'Israël, depuis le commencement de Jéhu jusqu'à l'extinction du royaume, forment en totalité, selon l'état présent du texte, *cent quarante-trois ans*; mais nous avons vu qu'il y a eu vingt-deux années à regagner et trois à perdre; cela se monte donc à *cent soixante-deux ans*; c'est la somme que nous devions trouver dans ce second intervalle. Voyons maintenant dans le même intervalle la succession des rois de Juda. Le calcul en sera beaucoup plus facile, non-seulement parce que nous en avons déjà éclairci presque tous les points, mais surtout parce que cette partie a beaucoup moins souffert de la part des copistes.

Successions des rois de Juda depuis le règne d'Athalie jusqu'à l'extinction du royaume d'Israël.

Au chapitre XI du quatrième livre, verset 3, il est dit qu'ATHALIE *régna six ans*; et ce furent six années entières; car le texte ajoute au verset suivant que *dans la septième année Joas fut reconnu roi* et Athalie tuée, et au commencement du chapitre suivant il est encore dit que *Joas commença de régner dans la septième année de Jéhu*; tout

cela s'accorde. Le texte ajoute qu'*il régna quarante ans*.

En effet, au commencement du chapitre XIV, il est dit qu'AMASIAS, *son fils, lui succéda dans la seconde année de Joas fils de Joachaz, roi d'Israël*. Le règne de Joas, roi de Juda, concourut donc avec les *vingt-deux* dernières années de Jéhu, les *dix-sept* de Joachaz et les *deux* premières de Joas; ce sont ensemble quarante-une années, qui se réduisent à *quarante* à cause du concours; et ces quarante peuvent même encore se réduire à trente-neuf entières, en sorte qu'il y en auroit une à perdre du côté des rois de Juda. Nous en avons déjà perdu deux, celle-ci sera la troisième; et comme nous ne devons en perdre que cinq, il n'y en aura plus que deux à perdre. Le verset suivant ajoute qu'Amasias régna *vingt-neuf ans*.

Au verset 23 il est dit que *Jéroboam fils de Joas, roi d'Israël, commença de régner dans la quinzième année d'Amasias, roi de Juda*. Amasias régna donc environ quinze ans avec Joas, roi d'Israël. Il ne régna donc que quatorze ou quinze ans avec Jéroboam; et en effet au verset 17 il est dit qu'*Amasias régna quinze ans après la mort de Joas, roi d'Israël*; d'où nous avons conclu qu'au commencement du chapitre suivant où il est dit qu'AZARIAS, *fils d'Amasias, lui succéda dans la vingt-septième année de Jéroboam*, vraisemblablement il faudroit lire *la quinzième*. Quinze ans du règne de Joas et quinze de celui de Jéroboam feront trente ans, qui se réduiront à vingt-neuf; et ce sera une année à perdre du côté des rois d'Israël; mais ces vingt-neuf mêmes pourront encore se réduire à vingt-huit entières. Ainsi nous perdrons encore ici une année, et il n'en restera plus qu'une à perdre. Le verset suivant ajoute qu'*Azarias régna cinquante-deux ans*.

Au verset 32 du même chapitre XV il est dit que *Joatham fils d'Ozias* (qui est le même qu'Azarias,) *lui succéda dans la seconde année de Phacée, roi d'Israël*. Les cinquante-deux années du règne d'Azarias concoururent donc avec les vingt-huit ou trente-huit dernières de Jéroboam, les sept mois des règnes de Zacharias et de Sellum, les dix ou onze années du règne de Manahem, les deux années de Phacéia et les deux premières de Phacée. Ce sont environ quarante-quatre ou plutôt cinquante-quatre années, qui se réduiront à cinquante-deux à cause des concours réitérés du côté des rois d'Israël, et il n'y aura rien à perdre du côté des rois de Juda. Le verset suivant ajoute que *Joatham régna seize ans*;

mais on va voir que ces seize années ne furent pas entières; car au commencement du chapitre suivant il est dit qu'Achaz, *son fils, lui succéda dans la dix-septième année de Phacée.* De la *seconde* à la *dix-septième* il n'y a que *quinze* années entières; il y a donc encore ici une année à perdre et c'est la dernière. Le reste ne souffrira pas de difficulté, au moins du côté des rois de Juda. En effet le verset suivant ajoute qu'*Achaz régna seize ans*, et la suite s'y accorde.

Au commencement du chapitre XVIII il est dit qu'Ezéchias, *son fils, commença de régner dans la troisième année d'Osée, roi d'Israël.* Les *seize* années d'Achaz concoururent donc avec les trois ou plutôt les *treize* dernières années de Phacée, et les *trois* premières d'Osée. Ce sont ensemble six ou plutôt seize années, sur lesquelles il n'y a rien à perdre.

Enfin au verset 9 il est dit que *dans la quatrième année d'Ezéchias, septième d'Osée, Salmanasar vint assiéger Samarie.* Le verset suivant ajoute que *trois ans après, dans la sixième année d'Ezéchias, neuvième d'Osée, Samarie fut prise* et les Israélites emmenés en captivité. Tout s'accorde, et le nombre des années qui se sont écoulées depuis Jéhu jusqu'à la prise de Samarie se trouve rempli.

En effet les règnes de la maison de Juda depuis le commencement du règne d'Athalie jusqu'à la sixième année d'Ezéchias forment ensemble *cent soixante-cinq ans*, qui doivent se réduire à *cent soixante-deux* à cause du concours.

Ainsi nous avons pour les rois de Juda *quatre-vingt-treize ans* dans le premier intervalle, et *cent soixante-deux* dans le second, formant ensemble *deux cent cinquante-cinq* ans. Pour les rois d'Israël nous avons de même dans le premier intervalle *quatre-vingt-treize ans*, et dans le second *cent soixante-deux*, formant ensemble *deux cent cinquante-cinq ans*; c'est ce qu'il falloit trouver. Une table achèvera de mettre cela dans un plus grand jour.

Table du second intervalle.

Résultat des précédentes observations.

Années av. l'ère vulg.	ROIS DE JUDA.	Années depuis la divis.	ROIS D'ISRAEL.	Années du IVe âge.
883	Athalie, 6 ans.	93	Jéhu, 28 ans.	173
877	Joas, 40 ans.	99	7 année du règne.	179
855	23 } années du règne.	121	Joachaz, 17 ans.	201
839	(39) }	137	Joas, 16 ans.	217
838	Amasias, 29 ans.	138	2 année du règne.	218
824	15e année du règne.	152	Jéroboam, (51) ans.	232
810	Azarias, *ou* Ozias, 52.	166	(15) année du règne.	246
773	38 }	203	Zacharias, 6 mois.	283
772	39 }	204	Sellum, 1 mois.	284
	} années du règne.		Manahem, (11) ans.	
761	50 }	215	Phacéia, 2 ans.	295
759	52 }	217	Phacée, (30) ans.	297
758	Joatham, 16 ans.	218	2 } années du règne.	298
743	Achaz, 16 ans.	233	17 }	313
730	(14) année du règne.	246	Osée, 9 ans.	326
727	Ezéchias, 29 ans.	249	3 année du règne.	329
721	6 année du règne.	255	9. — Prise de Samarie.	335

Au lieu de 255 années communes aux deux successions, le R. P. Houbigant en compte 260 du côté des rois de Juda, et 261 et demie du côté des rois d'Israël. Cette différence vient de ce qu'il a négligé les années à perdre dans le concours; et elles lui ont échappé parce qu'il a négligé cette échelle mitoyenne, c'est-à-dire cette colonne qui offre les années communes aux deux successions. S'il avoit entrepris de la dresser, il auroit vu, comme nous, qu'il y a des années à perdre, et qu'enfin ces 260 ou 261 années et demie se réduisent en dernière analyse à 255.

La combinaison de ces deux successions royales finissant à la ruine du royaume d'Israël, le R. P. Houbigant n'a pas poussé ses observations plus loin. Mais comme notre Dissertation a pour objet la durée entière du quatrième âge, considéré comme étendu jusqu'au commencement de la captivité de Babylone, nous allons continuer jusqu'à cette époque la succession des rois de Juda, ou plutôt pour compléter ce qui concerne cette succession, nous irons jusqu'à la mort du dernier de ces rois.

Succession des rois de Juda depuis la fin du royaume

Au chapitre XVIII, verset 1, il est dit qu'Ézéchias *commença de régner dans la troisième année d'Osée, roi d'Israël.* La table que nous venons de présenter a fait voir que ce dut être vers l'an 727 avant l'ère vulgaire, 329 du qua-

trième âge. Le verset suivant ajoute qu'*il régna vingt-neuf ans* : son règne dut donc s'étendre jusque vers l'an 698 avant l'ère vulgaire, 358 du quatrième âge.

d'Israël jusqu'à la fin du royaume de Juda.

Au chapitre XXI, verset 1, il est dit que MANASSÉ, *son fils, régna après lui cinquante-cinq ans*. Le règne de celui-ci dut donc s'étendre jusque vers l'an 643 avant l'ère vulgaire, 413 du quatrième âge. Le verset 19 dit qu'AMON, *son fils, régna deux ans*. Celui-ci eut pour successeur son fils JOSIAS, à qui le texte sacré donne *trente-un ans* de règne, au chapitre XXII, verset 1. Deux et trente-un donnent trente-trois, qui nous conduisent jusque vers l'an 610 avant l'ère vulgaire, 446 du quatrième âge.

Au chapitre XXIII, verset 31, on voit que Josias eut pour successeur JOACHAZ, l'un de ses fils, qui ne régna que *trois mois*. Néchao, roi d'Egypte, le déposa, et mit à sa place *Eliacim*, autre fils de Josias ; il lui donna le nom de JOAKIM. Le verset 36 dit que ce prince régna *onze ans*. Ce fut dans la *quatrième* année du règne de ce prince que Nabuchodonosor, roi de Babylone, vint pour la première fois en Juda, et commença d'en enlever des captifs ; ce fut là l'époque des soixante-dix années de la captivité de Babylone, prédites par Jérémie ; elles commencèrent vers l'an 606 avant l'ère vulgaire, 450 du quatrième âge, dont voilà ainsi la durée déterminée.

Le règne de Joakim s'étendit jusque vers l'an 599 avant l'ère vulgaire. JOACHIN, son fils, nommé aussi *Jéchonias*, lui succéda ; mais au chapitre suivant, verset 8, on voit qu'il ne régna que *trois mois*. Nabuchodonosor étant revenu en Judée, l'emmena avec plusieurs autres captifs, et mit à sa place *Matthanias*, frère de Joakim et oncle de Jéchonias ; il lui donna le nom de SÉDÉCIAS. Le verset 18 dit que celui-ci régna *onze ans* ; son règne s'étendit donc jusque vers l'an 588 avant l'ère vulgaire, époque de la dernière expédition de Nabuchodonosor contre la Judée. Cette expédition mit fin au royaume de Juda ; alors Jérusalem fut détruite, le temple consumé ; alors furent emmenés les derniers captifs, dix-huit ans après les premiers, onze ans après les seconds.

Parallèle et discussion des textes contenus aux livres des Rois et des Paralipomènes

Il reste maintenant à comparer les textes que nous venons de voir dans les livres des Rois avec ceux que l'on trouve dans les Paralipomènes. Ceux-ci ne concernent que les rois de Juda, et sont ordinairement indépendans de l'histoire des rois d'Israël ; ainsi la comparaison n'a point lieu communé-

touchant les rois de Juda.

ment pour l'époque des règnes, mais uniquement pour leur durée et pour l'âge des princes.

Au premier livre des Paralipomènes, chapitre xxix, verset 27, se trouve répété ce que l'on a vu au troisième livre des Rois, chapitre II, verset 11, que *la durée du règne de David sur Israël fut de quarante ans, dont sept à Hébron et trente-trois à Jérusalem.* Ainsi, dans ces deux textes, l'écrivain sacré a négligé les *six mois* dont il est parlé au deuxième livre des Rois, où il est dit que *David régna dans Hébron sur la maison de Juda sept ans et six mois.* Ces six mois se perdent donc soit dans le concours de ces sept années avec les trente-trois suivantes, qui peut-être ne furent pas complètes, soit aussi dans le concours du règne de David avec celui de Salomon.

Au deuxième livre des Paralipomènes, chapitre IX, verset 30, se trouve répété ce qu'on a vu au troisième livre des Rois, chapitre XI, verset 42, que *Salomon régna à Jérusalem sur tout Israël durant quarante ans.* Ainsi ces deux règnes forment les quatre-vingts premières années du quatrième âge. Les textes s'accordent sur cela.

Au chapitre XII, verset 13, on lit ce qu'on a vu au troisième livre des Rois, chapitre XIV, verset 21, que *Roboam avoit quarante-un ans lorsqu'il commença de régner, et qu'il régna dix-sept ans dans Jérusalem.* Ainsi, quoique vraisemblablement il soit parvenu jusqu'à la dix-huitième année de son règne, comme ce ne fut apparemment que pour peu de temps, l'écrivain sacré a négligé dans ces deux textes cet excédant, qui ira se confondre par le concours avec le règne de son successeur.

Au commencement du chapitre XIII on lit ce qu'on a vu au troisième livre des Rois au commencement du chapitre XV, que *dans la dix-huitième année de Jéroboam* Abia (le même qu'Abiam,) *commença de régner sur Juda, et régna trois ans.* Ces deux auteurs ont donc également vu qu'Abia succéda à Roboam son père *dans la dix-huitième* année de Jéroboam, et qu'ainsi la dix-huitième de Roboam devoit être commencée; mais dans le concours cette dix-huitième année va se confondre avec les trois ans donnés à son fils, car ces trois années ne furent pas entières.

En effet au troisième livre des Rois, chapitre XV, versets 9 et 10, on a vu qu'Asa *commença de régner dans la vingtième année de Jéroboam*, et qu'*il régna quarante-un ans.* Cette époque prouve que les trois années d'Abia ne

furent pas complètes, l'auteur des Paralipomènes la néglige; mais au chapitre XVI, verset 13, il dit qu'*Asa mourut dans la quarante-unième année* de son règne, ce qui suppose qu'il n'alla pas au-delà, et que cette année ne fut pas même entièrement remplie.

Au chapitre XX, verset 31, se trouve répété ce qu'on a déjà vu au troisième livre des Rois, chapitre XXII, verset 42, que JOSAPHAT *avoit trente-cinq ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna vingt-cinq ans*. Ainsi il n'y a sur cela aucune difficulté.

Au chapitre XXI, verset 5, on trouve ce qu'on a déjà lu au quatrième livre des Rois, chapitre VIII, verset 17, que JORAM *avoit trente-deux ans lorsqu'il commença de régner, et* qu'il *régna huit ans*. La même chose est répétée au verset 20, du même chapitre XXI. Cependant si *Joram commença de régner dans la cinquième année de Joram, fils d'Achab, roi d'Israël*, comme il est dit au même chapitre VIII du quatrième livre des Rois, verset 16; et si *Ochozias*, son fils, *commença de régner* après lui *dans la onzième année* du même Joram, fils d'Achab, il est bien évident qu'il ne reste pour le règne de Joram, fils de Josaphat, que six années complètes et la septième commencée. Il semble donc qu'au lieu de *huit ans* il faudroit lire *sept ans;* et dans l'hébreu שבעה, *septem*, peut aisément se confondre avec שמנה, *octo*. Il est vrai qu'au verset 25 du chapitre VIII du quatrième livre des Rois nous avons vu qu'Ochozias ne commença de régner que *dans la douzième année* de Joram, fils d'Achab. Alors il y auroit pour le règne de Joram, fils de Josaphat, sept années entières et la huitième commencée. Mais nous avons vu qu'au verset 26 il est dit qu'*Ochozias régna un an;* et comme il périt avec Joram, fils d'Achab, il en résulte que l'année du règne d'Ochozias doit concourir avec la douzième et dernière de Joram, fils d'Achab. Si donc on met dans cette douzième année le commencement et la fin du règne d'Ochozias, l'année de son règne sera bien courte; à peine se réduira-t-elle à quelques mois, que l'écrivain sacré vraisemblablement eût exprimés, comme il exprime ailleurs les *six mois* du règne de Zacharias. En donnant *un an* à Ochozias il laisse à présumer que ce prince régna au moins environ un an, en sorte qu'il commença de régner *dans la onzième année* de Joram, fils d'Achab, et mourut *dans la douzième*.

Au IVe livre des Rois, chapitre VIII, verset 26, on lit

qu'Ochozias *avoit vingt-deux ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna un an*. Au IIe livre des Paralipomènes, chapitre XXII, verset 2, on lit qu'*Ochozias avoit quarante-deux ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna un an*. La durée de son règne est égale ; c'est un an ; mais son âge est bien différent. Il faut nécessairement qu'il y ait faute de copiste de part ou d'autre ; et il est aisé de voir de quel côté ; car s'il est vrai que *Joram, fils de Josaphat, n'avoit que trente-deux ans lorsqu'il commença de régner*, et s'il ne régna que *sept* à *huit ans*, il n'avoit donc que quarante ans tout au plus lorsqu'il mourut ; il ne pouvoit donc avoir un fils de *quarante-deux ans* ; il faut donc revenir aux *vingt-deux ans* marqués au IVe livre des Rois ; les copistes ont pu aisément confondre en hébreu le *caph*, כ, qui signifie 20, avec le *mem*, מ, qui vaut 40.

Au IIe livre des Paralipomènes, chapitre XXIV, verset 1, on trouve ce qu'on a déjà vu au IVe livre des Rois, chapitre XII, verset 1, que Joas *avoit sept ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna quarante ans*. Il n'y a sur cela nulle difficulté.

Au commencement du chapitre XXV se trouve ce qu'on a déjà lu au IVe livre des Rois, chapitre XIV, verset 2, qu'Amasias *avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna vingt-neuf ans*. Cela s'accorde.

Au chapitre XXVI, verset 1, il est dit que *tout le peuple de Juda prit Ozias*, (le même qu'Azarias,) *âgé de seize ans*, et qu'*ils l'établirent roi en la place d'Amasias son père*. Le verset 3 répète qu'*Ozias avoit seize ans lorsqu'il commença de régner*, et le même verset ajoute qu'*il régna cinquante-deux ans*. On a vu précisément les mêmes choses au IVe livre des Rois, chapitre XIV, verset 21, et chapitre XV, verset 2, avec la seule différence que ce prince y est nommé *Azarias*. Mais il est remarquable que dans le même chapitre du même livre des Rois, versets 14, 30 et 34, le même prince est nommé Ozias, comme dans les Paralipomènes. Cela paroît sans doute assez différent dans la prononciation et dans notre manière de l'exprimer, mais dans l'hébreu la différence ne consiste qu'en une seule lettre de plus ou de moins : עזריה, *Azarias*, et עזיה, *Ozias*.

Suite du même parallèle.

Au commencement du chapitre XXVII on trouve ce qu'on a déjà vu au IVe livre des Rois, chapitre XV, verset 33, que *Joatham avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna seize ans*. La Vulgate le nomme quelquefois

Joathan; mais l'hébreu toujours *Joatham*, ou, selon la prononciation des rabbins, *Jotham*.

Au chapitre XXVIII, verset 1, se trouve ce qu'on a déjà lu au IVe livre des Rois, chapitre XVI, verset 2, qu'*Achaz avoit vingt ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna seize ans*. La durée du règne ne souffre aucune difficulté; mais on va voir qu'il n'en est pas de même de l'âge. Les Septante au livre des Paralipomènes ont lu qu'Achaz avoit alors *vingt-cinq ans*. Et en effet, s'il n'en n'eût eu que vingt, vingt et seize ne donneroient que trente-six par la durée entière de sa vie; ce qui ne s'accorderoit que difficilement avec ce qui suit.

Au commencement du chapitre XXIX on lit, comme au IVe livre des Rois, chapitre XVIII, verset 2, qu'EZÉCHIAS *avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna vingt-neuf ans*. Comment auroit-il pu avoir vingt-cinq ans à la mort de son père si son père n'eût vécu que trente-six ans? N'est-il pas plus vraisemblable que son père vécut cinq années de plus, et qu'étant mort à l'âge de quarante-un ans il laissa son fils Ezéchias âgé de vingt-cinq ans, comme le suppose la version des Septante?

Au commencement du chapitre XXXIII se trouve répété ce qui est dit au IVe livre des Rois, chapitre XXI, verset 1, que *Manassé avoit douze ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna cinquante-cinq ans*. Cela ne souffre pas de difficulté.

Le verset 21 du même chapitre répète ce qu'on a lu au IVe livre des Rois, chapitre XXI, verset 19, qu'*Amon avoit vingt-deux ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna deux ans*. Il ne vécut donc que vingt-quatre ans.

Au commencement du chapitre XXXIV se trouve répété ce qu'on a vu au IVe livre des Rois, chapitre XXII, verset 1, que JOSIAS *avoit huit ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna trente-un ans*. Il n'y a point là de difficulté; mais il faut remarquer qu'il n'avoit ainsi que trente-neuf ans lorsqu'il mourut.

Au Ier livre des Paralipomènes, chapitre III, versets 15 et 16, on lit que *les fils de Josias sont Johanan, qui étoit l'aîné, Joakim, le second, Sédécias, le troisième, et Sellum, le quatrième;* et que *les fils de Joakim sont Jéchonias et Sédécias*. Il paroît que Johanan ne monta point sur le trône : les trois autres y parvinrent, mais sous différens noms.

Au IIe livre, chapitre XXXVI, versets 1 et 2, on trouve ce qu'on a déjà vu au IVe livre des Rois, chapitre XXIII, versets 30 et 31, qu'après la mort de Josias *le peuple prit* JOACHAZ, *fils de ce prince, et l'établit roi*, que *Joachaz avoit vingt-trois ans lorsqu'il commença de régner,* et qu'*il ne régna que trois mois.* Jérémie nous apprend au chapitre XXII, verset 11, que ce Joachaz est celui que nous venons de voir nommé *Sellum;* car *voici*, dit-il, *ce que le Seigneur dit au sujet de Sellum, fils de Josias, roi de Juda, qui régna à la place de Josias son père, et qui est sorti de ce lieu: Il n'y reviendra point.* C'est qu'en effet Joachaz fut emmené en Egypte, et Joakim mis à sa place par Néchao, roi d'Egypte, qui avoit vaincu et défait Josias. Mais Sellum, dernier fils de Josias, pouvoit-il avoir déjà *vingt-trois ans?* Le texte des Paralipomènes donne lieu de soupçonner qu'il n'en avoit que *treize;* car, selon le génie de l'hébreu, les nombres composés entre dix et vingt expriment les unités d'abord, *octo decem* [1], et les nombres composés au-dessus de vingt n'expriment les unités qu'après, *viginti et quinque* [2]. Ainsi pour dire vingt-trois il faudroit qu'il y eût *viginti et trium*, comme on le trouve en effet au IVe livre des Rois. Mais au IIe livre des Paralipomènes on lit dans l'hébreu *trium et viginti*, construction qui donne lieu de présumer que la lecture primitive étoit *trium decem;* car, comme on l'a déjà observé, dans l'hébreu le même mot signifie *dix* au singulier, et *vingt* au pluriel.

Dans les livres des Rois et des Paralipomènes on voit que JOAKIM avoit été d'abord nommé *Eliacim*, et que ce fut Néchao qui le nomma *Joakim.* Au IIe livre des Paralipomènes, chapitre XXXVI, verset 5, se trouve répété ce qu'on lit au IVe livre des Rois, chapitre XXIII, verset 36, que *Joakim avoit vingt-cinq ans lorsqu'il commença de régner,* et qu'*il régna onze ans*. Il ne vécut donc que trente-six ans.

Au IVe livre des Rois, chapitre XXIV, verset 8, il est dit que JOACHIM *avoit dix-huit ans lorsqu'il commença de régner,* et qu'*il régna trois mois.* Au deuxième livre des Paralipomènes; chapitre XXXVI, verset 9, on lit que *Joachin avoit huit ans lorsqu'il commença de régner,* et qu'*il régna trois mois et dix jours.* Ce texte lui donne *dix jours* de plus; mais en même temps il lui ôte *dix ans.* Rien n'empêche qu'il ne pût avoir dix-huit ans à la mort de son

[1] 4 *Reg.* XXIV, 8. — [2] *Ibid.* XVIII. 2.

père, dans une famille où les mariages se faisoient avant la vingtième année. Ce *Joachin* est celui que nous avons vu appelé *Jéchonias*.

Nabuchodonosor le déposa et l'emmena à Babylone; *il mit à sa place Matthanias, oncle de ce prince, et changea son nom en celui de* Sédécias. C'est ce qu'on lit au IVe livre des Rois, chapitre XXIV, verset 17. La Vulgate le dit de même au IIe livre des Paralipomènes, chapitre XXXVI, verset 10. Mais ici l'hébreu dit que Sédécias étoit *frère* de Joachin. Les Septante ont lu *frère de son père;* c'est ce que la Vulgate exprime par *l'oncle;* ce qui s'accorde parfaitement avec le texte du livre des Rois, où il est appelé *oncle*. Enfin au verset 11 se trouve répété ce qu'on a vu au IVe livre des Rois, chapitre XXIV, verset 18, que *Sédécias avoit vingt-un ans lorsqu'il commença de régner*, et qu'*il régna onze ans*. Mais nous avons vu qu'il étoit le *troisième* fils de Josias : il devoit donc avoir plus d'âge que Sellum qui étoit le *quatrième*. Onze ans auparavant Sellum avoit tout au plus, selon le texte tel que nous l'avons, *vingt-trois ans;* Sédécias n'en auroit eu alors que dix; il eût donc été beaucoup plus jeune que Sellum. Nous avons fait remarquer que *Sellum* pouvoit bien n'avoir alors que *treize ans;* mais Sédécias, n'en ayant que *dix*, auroit été encore le plus jeune. Observons qu'il pouvoit en avoir *vingt* lorsque Sellum, le dernier, n'en avoit que *treize*, et que Joakim, le second, en avoit *vingt-cinq*. Ces trois âges alors sont proportionnés; et si Sédécias en avoit *vingt* lorsque Joakim en avoit *vingt-cinq*, il en avoit donc *trente-un* lorsqu'il fut mis à la place de Jéchonias, son neveu, après les onze années du règne de Joakim.

Conclusion de cette Dissertation.

Voilà tout ce qu'il y avoit à dire ici sur les rois d'Israël et de Juda. Il resteroit peut-être maintenant à examiner la chronologie des rois des Assyriens, des Babyloniens et des Mèdes; mais nous en parlerons ailleurs, et de plus la chronologie de ces trois peuples est si obscure et si incertaine qu'elle ne peut servir à fixer celle des rois hébreux; et ce seroit plutôt la chronologie de ceux-ci qui serviroit à fixer celle de ces trois peuples. Nous renvoyons aussi à des Dissertations particulières les autres difficultés chronologiques du quatrième âge, telles que celles qui concernent les histoires de Tobie et de Judith, et celle des 390 ans marqués par Ezéchiel.

DISSERTATION

SUR

L'ORIGINE DES PHILISTINS

ET SUR LEURS DIVINITÉS. *

PREMIÈRE PARTIE.

Origine des Philistins.

Quelle est l'île de Caphthor d'où sont sortis les Philistins? Est-ce Chypre ou Crète?

La question sur l'origine des Philistins a toujours beaucoup partagé les critiques. Tout le monde convient que ces peuples étoient étrangers dans la Palestine, et les prophètes nous ont même marqué qu'ils étoient sortis de l'île de Caphthor [1]; mais nous n'en sommes guère plus savans pour cela, puisque cette île de Caphthor est également inconnue et aux anciens et aux nouveaux géographes. Pour nous, nous croyons avoir rencontré la véritable origine de ces peuples dans l'île de Crète. Voici nos raisons, que nous soumettons au jugement et aux lumières des savans.

Le nom, les mœurs, les armes, les lois, le gouvernement, le langage et la religion des Philistins prouvent que l'île de Caphthor, d'où ils sont sortis, est l'île de Crète.

Le nom de *Philistins*, פלשתים, signifie des étrangers. Les Septante ne les traduisent guère autrement que par *Allophyli*, Ἀλλόφυλοι, c'est-à-dire des peuples d'un autre pays et venus d'ailleurs. Leur nom propre étoit *Céréthim*, comme on le voit par Ezéchiel et Sophonie, et par quelques autres endroits. Dans le premier livre des Rois [2] il est dit que les Amalécites firent irruption dans la partie méridionale du pays des *Céréthim*, c'est-à-dire des Philistins, comme l'histoire le marque; ils prirent et brûlèrent Sicéleg, qui avoit été donnée par Achis à David, dans la partie méridionale des Philistins. David eut des gardes étrangères, nommées *Céréthim* et *Phéléthim*, qui étoient du nombre des Philistins [3], et qui s'étoient attachés à lui pendant sa disgrâce

* Le fond de cette Dissertation est de D. Calmet. L'origine des Philistins a déjà été examinée dans la *Dissertation sur le partage des descendans de Noé*, tom. 1er. Nous y avons exposé la nouvelle idée de Pluche, qui croit avoir découvert que l'île de *Caphthor*, dont ils étoient originaires, est la province de *Coptos* en Egypte. Nous allons d'abord laisser parler D. Calmet, qui croit que c'est l'île de Crète.

[1] *Jerem*. XLVII. 4, *Amos*, IX. 7. — [2] 1 *Reg*. XXX. 14. — [3] 2 *Reg*. VIII 18; XV. 18. On trouve aussi des Céréthiens et des Phéléthiens sous le règne de Joas dans le texte de la Vulgate, 4 *Reg*. XI. 19; mais l'hébreu présente un autre sens.

sous Saül, dans le temps qu'il demeura dans leur pays. Ezéchiel, parlant contre les Philistins, les apostrophe ainsi : « J'étendrai ma main sur les *Philistins* ; je ferai mourir les *Céréthim*, j'exterminerai les restes du pays maritime [1]. » Et Sophonie, invectivant contre ce même peuple, « Malheur à vous, leur dit-il, qui habitez sur les côtes de la mer, peuples *Céréthim* [2]. » Les *Philistins* et les *Céréthim* étoient donc un même peuple. Le premier nom désigne leur qualité d'étrangers, et le second leur origine ; le premier est une espèce de nom de mépris, et l'autre est le vrai nom de leur nation.

Les Septante traduisent *Céréthim* [3] par les *Crétois*, et *Céroth* par *Creta*. Les Arabes appellent le pays des Philistins *Keritha*, et les Syriens *Cereth* [4]. Théodoret, sur Sophonie, n'est pas éloigné de croire qu'au moins une partie des Philistins étoit venue de l'île de Crète ; mais le plus grand nombre des interprètes les fait venir de la Cappadoce : c'est là qu'on place d'ordinaire l'île de Caphthor, d'où Amos et Jérémie font sortir les Philistins. Jérémie dit [5] que « le Seigneur a détruit les Philistins, originaires de l'île de Caphthor. » Et Amos : « N'ai-je pas tiré les Israélites de l'Égypte, et les Philistins de Caphthor [6] ? » Mais comment donner le nom d'île à la Cappadoce ? Ne sait-on pas que cette province est en terre ferme ? — Il est vrai, dit-on ; mais elle touchoit par un de ses côtés à la mer Noire ou au Pont-Euxin, et les Hébreux donnent le nom d'*île* non-seulement aux pays environnés d'eaux de tous côtés, mais aussi aux pays maritimes ; — ce qu'il ne seroit pas trop aisé de prouver en général ; car en ce sens la Palestine, la Phénicie, l'Arabie, l'Egypte même pourroient porter le nom d'*île*. On doit donc limiter cette dénomination aux pays qui sont fort éloignés de la Palestine, et où l'on n'alloit de là que par mer, en sorte que les Hébreux,

[1] *Ez.* xxv. 16. « *Ecce ego extendam manum meam super Palæstinos, et interficiam interfectores,* (Hébr. : *Cerethim,*) *et perdam reliquias maritimæ regionis.* » — [2] *Sophon.* ii. 5. « *Væ qui habitatis funiculum maris, gens perditorum,* (Hébr. : *gens Cerethim,*) *verbum Domini super vos, Chanaan, terra Philistinorum.* » — [3] *Ezech.* xxv. 16. Ἐξολοθρεύσω Κρῆτας. (Hébr. : והכרתי את כרתים.) *Soph.* ii. 5. Οὐαὶ οἱ κατοικοῦντες τὸ σχοίνισμα τῆς θαλάσσης, πάροικοι Κρητῶν. . . . . (℣ 6.) Καὶ ἔσται Κρήτη νομὴ ποιμνίων..... (Hébr. : ..... הוי ישבי חבל הים גוי כרתים והיתה חבל הים נות כרת לעים.) — [4] *Vide Bochart., Chanaan.* l. i, c. 15. — [5] *Jerem.* xlvii. 4. « *Populatus est Dominus Palæsthinos, reliquias insulæ Cappadociæ.* (Hébr. : *insulæ Caphthor.* ») — [6] *Amos,* ix. 7. « *Numquid non Israel ascendere feci de terrâ Ægypti, et Palæsthinos de Cappadociâ?* (Hébr. : *de Caphthor?*)

peu instruits de la géographie, regardoient ces pays comme autant d'îles. Mais cela ne peut s'appliquer à la Cappadoce. Il faut chercher l'île de Caphthor dans la Méditerranée, et non dans l'Océan, où l'on ne naviguait que très-peu quand les Philistins vinrent s'établir dans la Palestine; et entre toutes les îles de la Méditerranée, on n'en voit point à qui convienne mieux ce que nous cherchons qu'à l'île de Crète.

Nous désirons une île à portée de la Palestine, grande, bien peuplée, dont les habitans soient fort anciens, et en état d'envoyer ailleurs des colonies nombreuses dont le langage soit, ou à peu près, le même que celui des Phéniciens; dont les mœurs, les lois, la religion, aient du rapport à ce que nous remarquons parmi les Philistins; en un mot dont le nom revienne à celui de *Céthérim* ou *Caphthorim*; or nous trouvons tout cela dans l'île de Crète. Nous y voyons la ville d'*Aptera* [1], très-ancienne et très-fameuse, dont le port s'appelle Sisamus. Le nom d'*Aptera* conserve quelques vestiges de celui de *Caphthor*: Eusèbe dit que ce nom lui fut donné par le roi Aptère. C'est près de cette ville que les Sirènes, vaincues par les Muses, perdirent leurs ailes : on sait que les princes des Philistins sont nommés dans l'hébreu *Surenes* ou *Soranim*. On connoît aussi les villes de *Tharra* et de *Teraphne*, et le mont *Tytirus*, et les Satyres dans l'île de Crète. *Caphthor* en hébreu signifie une pomme ou une grenade; la pomme de coing en grec se nomme κυδώνιον; or les peuples *Cydones* et la ville *Cydonia* sont très-célèbres dans cette île; ils en occupoient une bonne partie. Les Grecs appeloient apparemment *Cydones* ou *Cydoini* ceux que les Hébreux nommoient *Caphthorim*. Le cyprès est très-commun dans l'île de Crète, et les anciens en parlent comme d'un arbre particulier à cette île [2]; il est appelé κυπάρισσος par les Grecs, ce qui approche assez de *Caphthor*. Le nom de *Céréthim* s'est mieux conservé dans l'île de *Crète*; elle n'est connue des Grecs que sous cette dénomination. Pline [3] dit que son premier nom fut *Aëria*, et qu'ensuite elle eut celui de *Curetis*. Les *Curètes*, qui élevèrent Jupiter dans un antre du mont Ida, sont célèbres dans l'antiquité profane; la ville de *Gortine* et le fleuve de *Kærat* [4] viennent de la même source : on retrouve dans tout cela *Céret* et *Céréthim*.

[1] Strab. l. x. Plin. *Apteron*; Ptolom. Ἀπτερία. — [2] Plin. l. xv, c. 33. *Cupressus........ huic patria insula Cretæ*. — [3] *Id.*, l. iv, c. 2. — [4] Callimaque, *Hymne à Diane* :

Χαῖρε δὲ Καίρατος ποταμὸς μέγα·

L'île dont nous parlons étoit autrefois si peuplée qu'on y comptoit jusqu'à cent villes : *Ingens, et centum quondam urbibus habitata Crete*, dit Pomponius Méla [1]; et Virgile :

Centum urbes habitant magnas, uberrima regna [2].

Homère dans le catalogue des navires l'appelle *l'île à cent villes*, mais ailleurs [3] il ne lui en donne que quatre-vingt-dix. Les Crétois sont, à ce qu'on prétend, les premiers qui aient possédé l'empire de la mer [4]. C'est de là que sont sortis presque tous les dieux si l'on s'en rapporte à l'ancienne histoire, Cérès, Vénus, Diane, Apollon, Jupiter, Bacchus, Hercule. Les Crétois, sous le gouvernement de Minos et ensuite sous celui de Rhadamante, étendirent leur domination dans les îles de l'Archipel et sur le continent [5], et envoyèrent des colonies en plusieurs endroits. Les *Céréthim* et les *Phéléthim* furent vraisemblablement de ces gens-là. Nous avons déjà vu le nom de *Céréthim* dans cette île; celui de *Phéléthim* s'y remarque aussi dans *Pletus* ou *Plutus*, que l'histoire fait naître à Tripole en Crète [6]; il paroît encore dans le nom de la ville de Phalasarne.

Etienne de Bysance [7] dit que la ville de Gaza en Palestine porte le surnom de Minoa, parce que Minos, roi de Crète, étant venu dans la Palestine avec ses frères Eaque et Rhadamante, donna à Gaza le nom de Minoa, comme qui diroit la ville de Minos. Voilà des vestiges qui prouvent que les Crétois sont allés dans le pays des Philistins dans les temps les plus reculés.

Jupiter, qu'on adoroit sur le mont Casius, situé entre la Palestine et l'Egypte, étoit représenté tenant à la main une grenade [8] nommée en hébreu *caphthor*, et en grec *rhoïa*.

Les habitans de l'île de Crète sont un des plus anciens peuples que l'on connoisse [9]. Les premiers qui s'y fixèrent sont les *Etéo-Crètes*, à qui l'on donna le nom d'*autochthones*, nés de la même terre, parce qu'on en ignoroit l'origine. Les Pélasges y vinrent ensuite, puis les Doriens; et enfin différens peuples barbares s'y établirent [7]. Cette île étoit déjà très-puissante et très-peuplée au temps de la guerre de Troie, comme on l'a vu ci-devant. Il est aisé de se per-

[1] *L.* II, c. 7. — [2] *Æneid.* III, 104. — [3] *Odyss.* XIX, 174. — [4] Diodor. l. v. Καὶ πρῶτον (Μίνω) τῶν Ἑλλήνων θαλαττοκρατῆσαι. Voy. aussi Strabon, l. x. — [5] Voy. Diodore, *ibid.*, et Hérodot., l. I, c. 137. — [6] Diodor., *ibid.* — [7] art. *Gaza.* Ἐκλήθη δὲ καὶ Μινώα ὅτι Μίνως σὺν τοῖς ἀδελφοῖς Αἰακῷ καὶ Ῥαδαμάνθει ἰὼν ἐξ αὐτοῦ αὐτὴν ἐκάλεσε. — [8] Achille Tatius, l. III. Προσβέβηται δὲ τὴν χεῖρα, καὶ ῥοιὰν ἔχει ἐπ' αὐτῇ. — [9] *Id.*, *l.* v. — [10] *Id.*, *ibid.*

suader que l'ancien langage de ce pays étoit le phénicien, ou une langue qui en approchoit beaucoup, par les noms de villes et de lieux qui se sont conservés. On y aperçoit facilement l'origine phénicienne, démontrée clairement par Bochart. Les Philistins parloient hébreu ou phénicien, de même que tous les peuples de la côte et la plupart des insulaires de la Méditerranée. Hérodote convient que les Crétois étoient originairement tous barbares, et ne venoient point de la Grèce [1]. Homère [2] dit qu'on parloit différens langages dans l'île de Crète à cause de la diversité des peuples qui l'habitoient. « Il y avoit des Achéens, » (*Achivi*, ou des Grecs,) « de vrais Crétois, des Cydoniens, des Doriens » qui occupoient trois villes, et des Pélasges. » Il y apparence que ces derniers sont les mêmes que les Philistins; car les noms de *Philistins* et de *Phélasges* ont à peu près la même signification et le même son : ils signifient des étrangers, des peuples vagabonds : il y avoit des Pélasges dans la Grèce, dans l'Italie, dans l'Asie, dans l'île de Crète et au siége de Troie. Les *Etéo-Crètes* ou vrais Crétois, de même que les Pélasges de Crète, parloient un langage fort approchant de l'hébreu; et les Hébreux appeloient indifféremment les Philistins *Céréthiens* ou *Crétiens*, ou *Phéléthiens* ou *Philistins*.

Quoique nous connoissions peu les mœurs et la religion des Philistins, nous ne laissons pas d'y voir beaucoup de rapports avec les lois et le culte des Crétois. Ceux-ci étoient très-belliqueux, et on les accoutumoit de bonne heure aux fatigues de la guerre [3]; leurs armes étoient l'arc et les flèches. Ils choisissoient six princes pour gouverner; et dans les affaires importantes ils assembloient un sénat, dont ils prenoient les avis. Dans les mariages ils suivoient assez la coutume des Lacédémoniens; et les jeunes gens étoient partagés par troupes, qui vivoient et mangeoient ensemble. Ces jeunes gens étoient, à ce que l'Ecriture nous apprend, des quarante jeunes hommes des Philistins donnés à Samson pour l'assister pendant la solennité de son mariage. Les princes des Crétois, choisis par le peuple, sont semblables aux satrapes des Philistins, nation dont l'humeur guerrière est assez connue dans les livres saints. On reproche des vices aux Crétois; on les accuse d'être menteurs, paresseux; et il seroit aisé de justifier ces reproches, et d'en montrer

[1] Hérodot., l. I, c. 173. Τὴν γὰρ Κρήτην εἶχον τὸ παλαιὸν πᾶσαν βάρβαροι. — [2] *Odyss.*, XIX, 172. — [3] Strab., l. X.

la vérité par l'histoire sainte dans les Philistins. Les profanes nous vantent les Crétois et les Dactyles du mont Ida comme des hommes d'une force et d'une valeur extraordinaires, et il y avoit dans l'île de Crète des géans contre qui Jupiter eut à combattre[1] : nous connoissons plus d'un géant de la race des Philistins; la plupart des *Céréthim* et des *Phéléthim* qui étoient au service de David s'étoient signalés par des actions héroïques de valeur, et on voit par la bataille de Gelboë que les Philistins se servoient de l'arc dans la guerre[2].

Les Philistins avoient cinq divinités : la première étoit Dagon, qu'on adoroit à Gaze[3], à Azot[4] et ailleurs, puisqu'on trouve dans Josué[5] deux villes de *Beth-Dagon,* c'est-à-dire Temple-de-Dagon; la seconde étoit *Béel-Zébub*, le Dieu-Mouche, qu'on adoroit à Accaron[6]; la troisième étoit *Astaroth*, vraisemblablement la même que *Vénus-la-Céleste*, qui avoit selon Hérodote[7] un temple fameux à Ascalon; la quatrième étoit *Marnas*, qui n'étoit pas connue dans l'Ecriture, mais dont d'autres auteurs[8] parlent comme de la divinité particulière de ceux de Gaze; la cinquième étoit *Bérith* ou *Baal-Bérith.* Or tous ces dieux venoient de l'île de Crète, suivant les anciens. — *Dagon* des Philistins est la déesse *Dictyne* des Crétois. *Dic-tynne* est la même chose que *Dig-tyn* ou *Dag-tan : dag* et *dagon* en hébreu signifient un poisson; *than* ou *thannim*, un grand poisson, un poisson du genre des cétacées. Les Crétois racontoient que cette déesse étoit la même que Diane[9], et qu'on lui donnoit le nom de *Dictyne* parce que, poursuivie par Minos, elle s'étoit jetée dans la mer et dans des filets de pêcheurs[10]. — *Béel-zébub* étoit apparemment adoré sous la figure d'une mouche, en mémoire de ce que Jupiter avoit été élevé sur le mont Ida au milieu des mouches à miel. Ce dieu, par reconnoissance pour ces abeilles, qui avoient contribué à sa nourriture par le miel qu'elles avoient fourni aux nymphes chargées de l'élever, changea leur couleur noire en une couleur d'airain tirant sur l'or[11]; et comme le mont Ida est

[1] Diodor., l. v. Ὅτε δὲ φασιν αὐτὸν καὶ τοὺς γίγαντας ἀνελεῖν, κ. τ. λ. — [2] 1 *Reg.* xxxi. 3. — [3] *Judic.* xvi. 21, 23. — [4] 1 *Reg.* v. 1, *sq.* — [5] *Jos.* xv. 41; xix. 27. — [6] 4 *Reg.* i. 2, 3, 6. — [7] Hér., l. 1, c. 105. Paléfat., *Incredibil. de filiab. Pherecyd.* Καλοῦσι τὴν Ἄρτεμιν Θρᾷκες Βένδειαν, Κρῆτες δὲ Δίκτυνναν, Λακεδαιμόνιοι δὲ Οὖπιν. — [8] S. Jérome, *Ad Lætam.* — [9] Dicéarque, *in Cretâ.*

. . . . Ἱερὸν
Ἀρτέμιδος ἄγων, καὶ καλεῖσθαι τὴν θεὸν
Δίκτυνναν, ...

— [10] Diodor., l. v. Τοὺς δὲ ἱστοροῦντας αὐτὴν ὀνομάσθαι Δίκτυνναν ἀπὸ τοῦ συμφυγεῖν εἰς ἁλιευτικὰ δίκτυα, κ. τ. λ. — [11] *Id., ibid.* Τὸν γὰρ θεόν φασιν, ἀθάνατον μνή-

très-élevé et sujet à des vents impétueux et à de grands froids, il donna à ces insectes la force de résister au vent et les rendit insensibles au froid, afin que, sans incommodité, ils demeurassent dans cette montagne. — Si *Astaroth* est la même que Vénus, les Crétois prétendant que cette dernière étoit sortie de leur pays [1] et lui rendant de très-grands honneurs, il n'est pas surprenant que les Philistins, qui étoient leur colonie, les aient imités en cela. — Enfin Étienne le géographe nous assure que *Marnas* de Gaze est le Jupiter crétois.

De tout ce qui vient d'être dit ne peut-on pas conclure que les Philistins sont originairement sortis de Crète, puisque leur nom, leurs mœurs, leurs armes, leurs lois, leur gouvernement, leur langue et leur religion ont tant de conformité avec ceux des anciens peuples de Crète?

Objection contre l'hypothèse que l'on vient d'établir.

Quelques critiques [2] ont attaqué notre sentiment sur l'origine des Philistins. Quoique nous n'ayons nulle envie d'entrer en dispute avec personne sur des matières aussi problématiques que celles dont il s'agit, cependant nous devons dire que les raisons qu'on nous a objectées ne nous ont pas paru assez fortes pour nous faire abandonner notre opinion.

On dit donc 1° que Sésostris, roi d'Egypte [3], si célèbre par ses grandes conquêtes, fut celui qui commença de persécuter les Hébreux peu de temps avant la naissance de Moïse. Il régna cinquante-neuf ans. Ramessès son fils en régna soixante-six. Les Hébreux sortirent d'Egypte sous le règne d'Aménophis, successeur de Ramessès. Tel est le système chronologique de ceux qui nous attaquent; nous ne nous attacherons point à le combattre tant qu'ils le donneront pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour une hypothèse probable.

2° Ils avancent, sur l'autorité d'Hérodote [4], que Sésostris laissa une colonie d'Egyptiens dans la Colchide; que ces Egyptiens laissés en Colchide par Sésostris étoient les Chasluhim de Moïse; que de cette colonie sortirent les Caphthorim, qui allèrent dans la Cappadoce, voisine de la Colchide, où ils s'établirent, principalement à Sidé, ou dans la Sidène, petite province de la Cappadoce. La preuve est que

μην τῆς πρὸς αὐτὰς μελίττας οἰκειότητος διαφυλάξαι βουλόμενον, ἀλλάξαι μὲν τὴν χρόαν αὐτῶν, καὶ ποιῆσαι χαλκῷ χρυσοειδεῖ παραπλησίαν. κ. τ. λ.

[1] Diodor. l. v, — [2] *Journal de Trévoux*, août 1712, pages 1376 et suiv. — [3] Voyez le père Tournemine, *Dissertation contre Marsham*, avril 1702. — [4] Hérodot., l. II, c. 103-104.

Sidé en grec signifie une grenade, de même que *Caphthor* en hébreu.

3° Ils prétendent que le pays appelé *Chanaan* et *Judée* se nommoit d'abord *Palestine*, parce que, disent-ils, dans la première division de l'univers il séparoit l'Asie de l'Afrique, le partage de Cham de celui de Sem. Ils ajoutent que depuis l'invasion des Chananéens le nom de *Palestine* resta à la frontière qui touchoit l'Egypte, et que du temps d'Abraham et d'Isaac elle étoit possédée par des princes hévéens, nommés *Philistins* dans les chapitres XX et XXVI de la Genèse.

4° Les Caphthorim, on ne sait par quel motif, quittèrent, dit-on, la Cappadoce, vinrent tomber sur les Hévéens, les chassèrent de leurs terres et s'établirent en leur place. Ils prirent le nom de *Philistins*, que portoient les Hévéens, comme les Goths, conquérans de l'Espagne, ont pris le nom d'Espagnols.

5° A l'égard du nom de *Crétim* ou *Céréthim* que l'Ecriture donne quelquefois aux Philistins, ceux dont nous exposons le sentiment disent que ce nom leur vient ou de ce qu'une colonie de Crétois alla s'établir dans la Palestine, ou de l'habileté des Philistins à tirer de l'arc, ou enfin de ce qu'une colonie de Philistins alla se fixer dans l'île de Crète; et que de là peut venir la grande conformité que nous avons remarquée entre les mœurs et les divinités des Crétois et des Philistins.

Réponses aux objections.

Avant d'entrer en matière il est bon d'avertir que tout ce qu'on vient de lire n'est qu'une simple hypothèse; on n'en donne aucune preuve de fait; car je ne compte pas pour telle l'autorité d'Hérodote sur la colonie d'Egyptiens laissée par Sésostris en Colchide, surtout après ce que nous avons remarqué sur cela dans le Commentaire sur la Genèse, chapitre X, verset 14, et après ce que Bochart a rapporté pour détruire le récit que fait Hérodote de cette prétendue colonie établie dans ce pays. Quelle apparence que Sésostris, ayant été battu par les Colchiens, ait laissé une colonie dans leur pays? Quelle preuve a-t-on que cette colonie ait été composée de Chasluhim, et qu'ils aient donné le nom à la Colchide? on sait que ce pays s'appeloit *Colchide* et avoit des rois avant la guerre de Sésostris et avant l'établissement de la prétendue colonie des Chasluhim. De plus comment prouve-t-on que les Caphthorim quittèrent la Colchide pour venir s'établir dans la Sidène, et que de la Sidène ils vinrent

dans la Palestine, tout cela dans l'espace d'environ cent ans? car depuis la naissance de Moïse, qui vint, dit-on, au monde sous Sésostris, jusqu'à la sortie des Hébreux de l'Egypte il n'y a que quatre-vingts ans; et quarante ans après, les Philistins, descendus des Caphthorim, étoient puissans dans la Palestine.

Enfin Jérémie [1] et Amos [2] nous disent que les Philistins sont venus de l'île de Caphthor : or qui a jamais donné le nom d'île à la Cappadoce? Les Hébreux appellent quelquefois *îles* les pays situés par rapport à eux au-delà de la mer et baignés par elle, et péninsule les régions où l'on ne va de la Judée que par mer, par exemple l'Ionie, la Macédoine, la Grèce, l'Asie-Mineure; mais on ne peut pas avancer en général qu'ils appellent du nom d'*îles* tous les pays maritimes. A ce compte la Judée, l'Egypte, l'Arabie seroient des îles, ce qui n'est encore venu dans l'esprit de personne. Aucun de ceux qui savent le mieux la langue et le style des Hébreux n'a jamais dit absolument que les Hébreux donnent le nom d'*îles* à tous les pays maritimes.

Le nom de *Sidé*, qui en grec signifie une pomme de grenade, est une raison si foible pour montrer que les Caphthorim sont venus de là dans la Palestine que nous avons peine à comprendre comment on a pu s'en servir. La ville de *Sidé* a pu prendre son nom ou de la quantité des grenades qui y venoient ou de sa forme. Peut-être même que ce nom ne dérive pas du grec; car il y a lieu de douter que du temps de Moïse, ou, si l'on veut, de Sésostris et de Ramessès, la langue de ce pays-là ait été la langue grecque. Or, si ce n'est pas des Caphthorim que Sidé a tiré son nom, on ne peut rien conclure de tout ce que l'on a fondé sur ce nom.

Mais les Septante, dit-on, et après eux une foule d'interprètes, traduisent *Caphthorim* par *les Cappadociens*; ils devoient savoir mieux que personne d'où sortoient les Caphthorim. Nous répondons, 1° en opposant les Septante aux Septante, les traducteurs grecs du Pentateuque à ceux qui ont traduit Ezéchiel [3] et Sophonie [4], lesquels ont rendu par *Crétois* le nom de *Céréthim*, qui est synonyme de celui de *Philistins*; 2° Joseph [5] fait venir les Cappadociens de *Mosoch*, fils de Japheth, et à l'égard des *Caphthorim* et des *Chasluhim* il dit que l'on n'en connoît que les noms; 3° Aquila, juif de naissance, et fameux interprète de l'E-

[1] *Jerem.* XLVII. 4. — [2] *Amos*, IX. 7. — [3] *Ezech.* XXV. 16. — [4] *Sophon.* II. 5-6. — [5] *Antiq.*, l. I, c. 6.

criture, a laissé partout dans le texte *Caphthor* et *Caphthorim*; 4° enfin Bochart [1] a montré que les auteurs juifs ne sont point d'accord entre eux à traduire *Caphthorim* par *les Cappadociens*.

La prétention qui veut que les Philistins soient les premiers habitans de la Palestine et qu'ils y aient été avant les Chananéens, n'est pas soutenable; elle est contraire à l'Ecriture. L'Ecriture nous dit que les Philistins sont descendus des Caphthorim [2] et qu'ils sont sortis de l'île de Caphthor [3], et Moïse [4] nous assure que les Caphthorim chassèrent les Hévéens de leurs terres. Nous lisons en dix endroits que les Hévéens sont des peuples chananéens. Cela montre trois choses, la première que les Chananéens ont habité les premiers la Palestine, la seconde que les Philistins sont étrangers dans ce pays et y sont venus depuis les Chananéens, et la troisième qu'ils sont sortis des Caphthorim et de l'île de Caphthor.

On n'a jamais prouvé et on ne prouvera jamais que le premier nom de la terre de Chanaan ou de la Judée soit la *Palestine*. Hérodote, Pline, Méla, Ptolémée, que l'on cite, ne le disent point; et quand ils le diroient nous ne les recevrions point pour témoins dans une chose qu'ils ne peuvent nous apprendre. L'Ecriture nous insinue partout que les Chananéens sont les plus anciens habitans de ce pays. Moïse nous apprend que les Moabites avoient chassé les *Emim* [5], que les Ammonites avoient chassés les *Zomzommim* [6], que les Iduméens s'étoient rendus maîtres du pays des *Horrhéens* [7] et les Caphthorim de celui des *Hévéens* [8]. Il fait ces remarques pour autoriser ou pour encourager en quelque sorte les Hébreux à faire la conquête de la terre des Chananéens, que le Seigneur leur avoit promise. Il étoit naturel qu'au même endroit il remarquât que les Chananéens eux-mêmes avoient chassé les anciens Philistins, et il n'en dit pas un mot.

La chronologie la plus exacte ne nous permet pas même de mettre d'autres peuples dans la Palestine, avant les Chananéens. Chanaan leur père naquit très-peu de temps après le déluge, puisque quand Noé, son aïeul, planta la vigne, Chanaan étoit déjà assez grand pour encourir sa malédiction [9]. Chanaan eut onze fils [10]; la dispersion des peuples

[1] *Chanaan.*, *l.* IV, c. 38.— [2] *Genes.* X. 14.— [3] *Amos*, IX. 7; *Jerem.* XLVII.4. — [4] *Deut.* II. 23. — [5] *Ibid.* II. 10. — [6] *Ibid.* II. 20. — [7] *Ibid.* II. 22. — [8] *Ibid.* II. 23. — [9] *Genes.* IX. 25-26. — [10] *Ibid.* X. 15-18.

arrivée à la construction de la tour de Babel se met environ cent ou cent vingt ans après le déluge [1]; la famille de Chanaan devoit être dès lors une des plus nombreuses. Nous ne voyons dans l'histoire aucune preuve qu'ils aient habité d'autres terres que la Palestine. Du temps d'Abraham, c'est-à-dire environ deux cent cinquante ou trois cents ans après l'entreprise de Babel [2], les Chananéens étoient paisibles et habitués depuis long-temps dans leurs terres. Qu'on nous montre donc quand ils y sont venus et quels sont ceux qu'ils en ont chassés.

Les Philistins dès le temps d'Abraham étoient puissans dans leur pays; ils y possédoient plusieurs villes, ils y avoient des rois, ils en avoient déjà chassé les Hévéens. Ces derniers, Chananéens d'origine, sont donc les premiers habitans de la Palestine; ils sont donc plus anciens que la prétendue colonie des Chasluhim envoyés par Sésostris en Colchide, et plus anciens par conséquent que les prétendus Caphthorim venus de Cappadoce. Mais on nous réplique que les Philistins du temps d'Abraham et d'Isaac sont des Hévéens descendus de Chanaan, lesquels sont nommés *Philistins*, comme qui diroit *Séparateurs*, parce qu'ils séparoient le partage de Cham et de Sem. Foible moyen; car 1° pourquoi vouloir confondre ce que Moïse prend si grand soin de distinguer? pourquoi mêler les Philistins et les Chananéens, pendant que l'Ecriture nous dit que les premiers sont venus dans la terre de Chanaan après les Hévéens? 2° Le nom de *Philistins*, pris dans le sens que l'on suppose, ne se trouve dans aucun monument, ni sacré ni profane. La garde des frontières de Cham et de Sem et le nom de *Philistins* donné aux peuples qui se trouvoient entre l'Afrique et l'Asie, entre

[1] On lisoit ici *deux cent cinquante ou trois cents ans*, ce qui nous a paru suspect de faute, parce que D. Calmet place ordinairement le déluge l'an 2348 avant l'ère vulgaire, et la construction de la tour de Babel vers l'an 2247, qui selon Ussérius est l'époque de la naissance de Phaleg, ou vers l'an 2233, qui selon le même Ussérius est l'époque de la fondation de la monarchie des Babyloniens, en sorte que l'intervalle n'est que de cent un ou de cent quinze ans; c'est ce que nous avons eu en vue en substituant *cent ou cent vingt*. Mais si l'on veut ajouter dans cet intervalle les cent ans d'Arphaxad et les cent trente du Caïnan des Septante, alors il faudra compter depuis le déluge jusqu'à la construction de la tour de Babel environ *trois cent trente ou trois cent cinquante ans*. — [2] D. Calmet ne met que 250 ans; et en effet, selon Ussérius, il n'y a qu'environ 250 ans depuis l'entreprise de Babel jusqu'à la naissance d'Abraham, vers l'an 1996 avant l'ère vulgaire. Mais il paroît que D. Calmet a en vue le temps de la vocation d'Abraham vers 1921; et alors il y a, selon Ussérius, environ 300 ou 320 ans.

Cham et Sem, de quelque race qu'ils fussent, Chananéens ou Caphthorim d'origine, sont une prétention dénuée non-seulement de preuves, mais même de vraisemblance.

Que des Crétois, sortis de l'île de Crète, soient venus s'établir sur les côtes de la Méditerranée et dans la Palestine, comme le conjecture Théodoret [1], ou que les Philistins soient passés dans l'île de Crète; que le nom de *Céréthim* ou de *Crétim* signifie, si l'on veut, des hommes habiles à manier l'arc et les flèches, nous ne nous y opposons pas. Cette hypothèse fortifie plus notre sentiment qu'elle ne l'affoiblit, puisqu'elle conduit à faire croire que les Philistins sont Crétois d'origine et que l'île de Caphthor n'est autre que l'île de Crète, ce qui est l'objet de notre Dissertation. Nous ne nous attachons ici qu'à réfuter quatre choses, la première que l'île de Caphthor soit la Cappadoce, la seconde que les Philistins soient sortis des prétendus Caphthorim de Sidène en Cappadoce, la troisième que la colonie d'Egyptiens laissée par Sésostris dans la Colchide soit un fait certain, la quatrième enfin que la Palestine ait été possédée par des Philistins avant l'arrivée des Caphthorim et avant les Chananéens, et que les Hévéens du temps d'Abraham soient des Philistins anciens habitans du pays; nous disons que ces quatre choses sont insoutenables, qu'elles n'ont jamais été prouvées, et ne le seront jamais.

On a de plus prétendu contre notre opinion, que le culte de *Béel-Zébub* ou du Dieu-Mouche est passé de la Colchide dans la Suède; et on essaie de le prouver parce que Rudbékius raconte de certaines mouches dont se servent les magiciens suédois. Ces magiciens portent sur eux un grand nombre de démons captifs, sous la figure de mouches, dont les ailes ont la couleur de cuivre. Quand ils veulent opérer quelques prodiges, ils délivrent une de ces mouches, et lui donnent leurs ordres. Ils assurent que le démon qu'ils ont adoré sous le nom de *Thor* a un souverain empire sur tous les démons mouches. Rudbékius fait passer le démon-mouche de la Suède dans la Palestine par une colonie suédoise; mais ceux qui attaquent notre opinion le font passer de la Colchide dans la Suède par le moyen d'un certain Odin, qui y vint peu de temps avant la naissance de Jésus-Christ.

Nous ne savons si l'on prétend par là montrer que le culte

[1] *Sur Sophonie*, II.

des mouches soit passé de la Suède dans la Palestine ou de la Colchide dans la Suède. Pour nous nous avouons qu'il faudroit d'autres preuves pour nous en convaincre, et nous ne nous arrêterons point à réfuter de pareilles hypothèses. A-t-on prouvé que le culte de la mouche ait jamais subsisté ou dans la Suède ou dans la Colchide? Le fait des sorciers de Suède prouve-t-il que les Suédois aient adoré ce démon qu'ils tiennent ainsi enfermé, qu'ils délivrent quand il leur plaît, à qui ils donnent des ordres? Est-ce là une marque du respect et du culte qu'ils lui aient rendus? Et qu'est-ce que cela fait pour les Philistins, qui vivoient avant la captivité de Babylone et avant la venue de Jésus-Christ, et qui adoroient Béelzébub? Ainsi, nonobstant la critique que l'on a faite de notre hypothèse, nous persistons à croire que les Philistins sont originaires de l'île de Crète [1].

Examinons à présent plus à fond quelles étoient les divinités des Philistins.

DEUXIÈME PARTIE.

Divinités des Philistins.

Superstition des Philistins et attachement de ce peuple à sa religion.

Ces peuples étoient extraordinairement attachés au culte de leurs dieux, comme on le voit par toute l'Ecriture. Ils les portoient à la guerre, dans la vaine confiance qu'ils les défendroient contre leurs ennemis. David les prit un jour sur eux dans leur camp, et les fit brûler [2]. Après la bataille de Gelboë, où Saül fut mis à mort et son armée défaite par les Philistins, ceux-ci envoyèrent des courriers par tout leur pays pour publier cette victoire et pour l'annoncer dans les temples : *Miserunt in terram Philistinorum per circuitum ut annuntiaretur in templo idolorum et in populis* [3]. Samson étant tombé entre leurs mains, après l'avoir tenu quel-

[1] Après avoir laissé D. Calmet défendre son hypothèse, nous n'ajouterons ici qu'une réflexion en faveur de celle de Pluche. Est-il bien vraisemblable qu'une colonie des enfans de Cham soit partie de l'Egypte pour traverser la mer et aller s'établir dans l'île de Crète, et qu'ensuite un détachement de cette colonie ait encore traversé la mer pour revenir s'établir dans le pays des Philistins? Combien n'est-il pas plus probable que ces *Caphthorim*, enfans de Cham, ont passé directement du centre de l'Egypte au pays des Philistins? — [2] 2 *Reg.* v. 21; 1 *Par.* xiv. 12. — [3] *Reg.* xxxi. 9.

que temps en prison ils l'amenèrent dans le temple de Dagon, où ils étoient assemblés pour y rendre grâces à leurs dieux [1] et pour s'y divertir par la vue de leur plus terrible ennemi, qu'ils croyoient avoir mis hors d'état de leur nuire. Après la prise de l'arche du Seigneur, sous le grand-prêtre Héli, ils placèrent ce sacré dépôt dans leur temple de Dagon [2]; et, après la mort de Saül, ils pendirent la tête de ce prince dans le temple de Dagon et ses armes dans celui d'Astaroth [3]; ce qui fait voir quelles étoient les superstitions de ce peuple et son attachement à sa religion.

DAGON.

Culte de Dagon. Forme de ce dieu. Origine de son culte.

Dagon, la plus fameuse de leurs divinités, avoit un temple très-vaste à Gaza du temps de Samson, puisque ce héros l'ayant renversé par un effet prodigieux de sa force, il écrasa sous ses ruines plus de trois mille hommes, tant de ceux qui étoient sur son toit que de ceux qui remplissoient le dedans du temple [4]. Le temple d'Azot n'est pas moins célèbre; c'est là que l'arche du Seigneur fut mise en dépôt, et que, par les miracles qu'elle fit sur Dagon, elle le renversa de dessus sa base et le brisa devant elle. On trouva la tête et les mains de cette idole abattues et jetées sur le seuil de la porte du temple, ce qui obligea les Philistins à ne plus mettre le pied sur ce seuil, mais à sauter par-dessus en entrant dans leur temple [5]. Sous les Machabées, Dagon étoit encore adoré à Azot, où il avoit un temple, qui fut brûlé par Jonathas [6].

La forme du dieu Dagon est un point de critique qui a beaucoup occupé nos commentateurs. Les docteurs juifs qui ont voulu nous en donner la description sont si peu d'accord sur ce sujet qu'on s'aperçoit aisément qu'ils en parlent sans connoissance et sans principe : les uns [7] lui donnent la forme humaine depuis le haut jusqu'aux reins et le reste d'un poisson, d'autres [8] veulent au contraire qu'il ait eu la forme de poisson par le haut et la figure humaine depuis les cuisses, quelques-uns [9] le font tout poisson, et d'autres [10] le représentent comme une figure humaine depuis le haut jusqu'en bas. Ce qui est bien certain, c'est que

[1] *Judic.* XVI. 23-24. — [2] 1 *Reg.* V. 2. — [3] *Ibid.* XXXI. 10; 1 *Par.* 10. — [4] *Judic.* XVI. 27. — [5] 1. *Reg.* V. 5. — [6] 1 *Mach.* X. 83-84. — [7] R. Kimchi. — [8] Abarbanel. — [9] R. Salomyarhhi. — [10] R. Levi. Voy. les *Addit.* d'Andr. Beyer à Selden, *De Diis Syr.*

Dagon avoit une tête et des mains ; l'Ecriture le marque expressément lorsqu'elle dit qu'on trouva sa tête et ses mains sur le seuil de la porte de son temple, pendant que son tronc (ou le reste du corps) étoit demeuré en sa place : *Caput Dagon et duæ palmæ manuum ejus abscissæ erant super limen ; porrò Dagon solus truncus remanseret in loco suo* [1]. Nous croyons donc que ce dieu, où cette déesse, (car les Hébreux n'ont point de noms féminins pour marquer les déesses,) avoit la même forme que cette divinité égyptienne que Vaillant [2] nous a donnée d'après une médaille de la ville de Ménélaüs, qui représente une femme à moitié corps, avec des mains tenant la corne d'abondance, ayant la queue d'un poisson repliée par-derrière, et des pieds de poisson faits comme ceux du crocodile ou du veau marin. Les Egyptiens avoient plusieurs divinités dont la forme étoit composée, de même que nous supposons que l'étoit celle de Dagon, en sorte, dit Senèque, que si quelques-uns de leurs dieux venoient tout d'un coup à se montrer en vie, on s'enfuiroit, et on les regarderoit comme autant de monstres : *Habitus illis hominum ferarumque et piscium ; quidam verò mixtos ex diversis corporibus inducunt ; numina vocant, quæ, si spiritu accepto subitò occurrerent, monstra haberentur* [3]. Ils adoroient la déesse Vénus sous la forme d'un poisson, parce que dans la guerre de Thyphon contre les dieux elle s'étoit retirée dans le corps d'un de ces animaux : *Pisce Venus latuit* [4]...

Le nom de *Dagon* (דגן) ou *Dag* (דג) signifie un poisson. Les Syriens, les Phéniciens, les Perses, les Egyptiens, les Crétois avoient cet animal en vénération ; ils adoroient des dieux ou des déesses sous cette figure. Les Philistins étoient, selon toute apparence, dans les mêmes sentimens et dans les mêmes pratiques; car pourquoi donner à leur Dieu le nom de *Dagon*, ou Poisson, si, au milieu de tant de peuples qui adoroient leur dieu sous cette forme, ils ne l'eussent pas ainsi adoré eux-mêmes? Diodore de Sicile [5]

[1] I *Reg.* v. 4. 5. — [2] *Appendice Hist. Ptolemæorum.* — [3] Sénèq. dans S. Augustin, *De Civitate Dei,* l. XVI, c. 10. — [4] Ovide, *Metamorph.*, l. v, fab. 5. — [5] Κατὰ τὴν Συρίαν ἐστὶ πόλις Ἀσκάλων, καὶ ταύτης οὐκ ἄποθεν λίμνη μεγάλη καὶ βαθεῖα, πλήρης ἰχθύων. Παρὰ δὲ ταύτην ὑπάρχει τέμενος θεᾶς ἐπιφανοῦς, ἣν ὀνομάζουσι οἱ Σύροι Δερκετοῦν· αὕτη δὲ τὸ μὲν προσώπον ἔχει γυναικὸς, τὸ δ' ἄλλο σῶμα πᾶν ἰχθύος· . . . . . διὸ καὶ τοὺς Σύρους μεχρὶ τοῦ νῦν ἀπέχεσθαι τούτου τοῦ ζώου, καὶ τιμᾶν τοὺς ἰχθῦς ὡς θεοὺς. (Liv. II.)

nous apprend qu'à Ascalon, ville fameuse des Philistins, on adoroit la déesse *Dercéto* (ou *Atergatis*) sous le visage d'une femme, ayant tout le bas d'un poisson; et qu'il y a près de la ville un étang fort creux et rempli de poissons, qu'ils tiennent pour sacrés et dont ils s'abstiennent, dans la persuasion que la déesse Vénus se jeta autrefois dans ce lac et s'y métamorphosa en cet animal. *Dercéto* (ou *Atergatis*) vient de *dag* et *adir*, le poisson magnifique. Les païens donnoient cette épithète de *magnifique* à leurs dieux et à leurs rois, comme on le voit par *Adramélech*, (ou *Adar-Mélech*), le Roi-Magnifique, dieu des Sépharvaïm [1]. Les Philistins, lorsqu'ils apprirent que l'arche du Seigneur étoit arrivée au camp des Hébreux, s'écrièrent : *Qui nous délivrera de la main de ces Dieux magnifiques* [2]? Le vrai Dieu est souvent qualifié de cette sorte par les Hébreux mêmes [3]. Lucien, qui avoit vu la déesse Dercéto dans la Syrie, nous la représente aussi comme ayant tout le haut d'une femme et tout le bas d'un poisson [4]; et ainsi elle ressembloit assez aux néréides dont nous parlent les poëtes. La déesse Eurynomé, fille de l'Océan, étoit adorée en Arcadie, et avoit un temple dans la ville de Phygale; ce temple ne s'ouvroit qu'une fois l'année; la déesse y étoit attachée avec des chaînes d'or; depuis la ceinture jusqu'en haut elle avoit la figure d'une belle femme, et de la ceinture en bas vraisemblablement la figure d'un poisson. Cette divinité étoit passée de l'île de Crète dans le Péloponèse.

Les peuples de Syrie s'abstenoient de certains poissons, comme tous les anciens en font foi; mais on ne convient point du motif qui les portoit à s'en abstenir. Xénophon [5], Diodore de Sicile, saint Clément d'Alexandrie et quelques autres croient que c'est parce qu'ils les adoroient. D'autres, comme Antipater de Tharse et Mnaséas, cités dans Athénée [6], racontent qu'une reine de Syrie, nommée Gatis (ou Ater-Gatis) aimoit le poisson avec tant de passion qu'elle défendit à ses sujets d'en manger, se réservant tout ce qu'ils pourroient en prendre. De là vint la coutume, dont parle

[1] 4 *Reg.* XVII. 31. — [2] 1 *Reg.* IV. 8. « *Quis nos salvabit de manu Deorum sublimium* (Hébr. : האדירים, *magnificorum*) *istorum?* » — [3] *Exod.* XV. 11. « *Magnificus* (Hébr. : נאדר) *in sanctitate.* » *Ps.* VIII. 2. 10. « *Quàm admirabile est* (Hébr. : אדיר) *nomen tuum!* » Et ailleurs. — [4] *De Deâ Syr.* Ἡμισέη μὲν γυνὴ, τὸ δ' ὁκόσσον ἐκ μηρῶν εἰς ἄκρους πόδας ἰχθυὸς οὐρὴ ἀποτείνεται. — [5] Xénoph., *Expédit. de Cyrus* S. Clém. *Protrept.* Diodor. l. II. — [6] *Dipnosoph.*, l. VIII, c. 8.

le même Athénée [1], d'offrir des poissons d'or et d'argent, pour demeurer comme des monumens de religion dans le temple, et de servir sur l'autel des poissons réels rôtis ou bouillis, qui servoient à la nourriture des prêtres. Quelques-uns [2] disent que les poissons étoient consacrés à Dercéto parce que, étant tombée dans l'eau, ils la délivrèrent du danger où elle étoit. Il semble par ce que nous avons cité ci-devant de Diodore de Sicile que les Crétois avoient quelque idée pareille sur leur déesse Dictyne, qui avoit été tirée de la mer dans des filets de pêcheurs. D'autres [3] soutiennent que les Syriens ne s'abstenoient de poissons que par la crainte de contracter certaines incommodités du foie et des entrailles, et des ulcères aux jambes et par tout le corps, dont ils croyoient qu'étoient attaqués, par la colère de Dercéto, ceux qui violoient ces animaux, qui lui étoient consacrés :

> . . . . *Genus hoc imponere mensis,*
> *Ne violent timidi piscibus ora Syri* [4].

Manilius et beaucoup d'autres prétendent que Vénus se tient offensée si l'on mange du poisson, parce qu'autrefois elle se retira dans le corps de ces animaux :

> *Scilicet in piscem sese Cytheræa novavit,*
> *Cùm babyloniacas summersa profugit in undas;*
> *Inseruitque suos squamosis piscibus ignes* [5].

Mais quelle qu'ait été la cause de cette superstition des Syriens, il est certain qu'ils adoroient le poisson, et que la déesse Dercéto étoit chez eux représentée sous une forme moitié femme et moitié poisson; et c'est, selon toutes les apparences, le Dagon dont nous parlent les livres saints. La même divinité que les Syriens et les Crétois considéroient sous l'idée d'une déesse, étoit honorée sous le nom d'un dieu par les Perses. Bérose [6] parle d'un dieu adoré à Baby-

[1] *Ibidem.* «.... Ἐπὰν εὔξωνται τῇ Θεῷ ἰχθῦς ἀργυροῦς ἢ χρυσοῦς ἀνατιθέναι· τοὺς δὲ ἱερεῖς πᾶσαν ἡμέραν τῇ Θεῷ ἀληθινοὺς ἰχθῦς ἐπὶ τὴν τράπεζαν ὀψοποιησαμένους παρατιθέναι. ἑφθούς τε ὁμοίως καὶ ὀπτούς, οὓς δὴ αὐτοὶ καταναλίσκουσι οἱ τῆς Θεοῦ ἱερεῖς. — [2] Théon, *Orat.* Voyez Selden, *De Diis Syr.*, syntagm. II, c. 3. — [3] Ménandre, dans Porphyre, *De Abstin.*, l. IV. Παράδειγμα τοὺς Σύρους λάβε, ὅταν φάγωσι ἰχθὺν ἐκεῖνοι, κ. τ. λ. Voyez Plutarque, *De Superst.* — [4] Ovide, *Fast.*, l. II. — [5] Manil., *Astronom.*, l. IV. — [6] *Apud Euseb.* Τὸ μὲν ἄλλο σῶμα εἶχε ἰχθύος· ὑπὸ δὲ τὴν κεφαλὴν, παραπεφυκυῖαν, ἄλλην κεφαλὴν ὑποκάτω τῆς τοῦ ἰχθύος κεφαλῆς· καὶ πόδας ὁμοίως ἀνθρώπου παραπεφυκότας ἐκ τῆς οὐρᾶς τοῦ ἰχθύος· εἶναι δὲ αὐτῷ φωνὴν ἀνθρώπου. τὴν δὲ εἰκόνα αὐτοῦ ἔτι καὶ νῦν διαφυλάσσεσθαι.

lone sous le nom d'*Oannès*, et qui ressembloit assez à Dercéto. Il avoit la tête et les pieds d'un homme; mais au-dessous de cette tête il en paroissoit une autre de poisson, et ses pieds d'homme sortoient d'une grande queue de poisson, qui se relevoit par-derrière. On racontoit plusieurs merveilles de ce monstre; on disoit qu'il sortoit tous les matins de la mer Rouge ou du golfe Persique, et qu'après avoir passé le jour à Babylone il s'en retournoit tous les soirs dans la mer. Il étoit amphibie, et avoit une voix humaine. On lui attribuoit l'invention d'une infinité de choses utiles à la vie, comme l'art d'écrire, de bâtir des maisons et de labourer la terre, etc. Apollodore reconnoît quatre *Oannès*, tous moitié hommes et moitié poissons, et sortis de la mer Rouge [1]. Il dit que quelques siècles avant le déluge il en sortit un du même endroit, tout semblable aux autres, qui se nommoit *Odacon*. Comme il est aisé de remarquer dans Odacon le nom de ce Dagon des Philistins, c'est peut-être de là que dans quelques exemplaires de la version des Septante le nom de *Nabo*, divinité babylonienne, se trouve rendu par celui de *Dagon* [2]. Mais ce qui est assez particulier, et ce qui fait connoître la bizarrerie de la religion et de la théologie païenne, c'est que la même Diane que les Crétois adoroient sous le nom de *Dictyne* étoit très-révérée parmi les Perses et parmi les autres barbares sous le nom de *Diane-la-Persienne* [3]. Manilius dit que Vénus fut changée en poisson, en se précipitant dans les eaux de Babylone,

> *Quum babyloniacas summersa profugit in undas* [4];

et Ovide dit qu'elle se précipita dans l'Euphrate, qu'il semble placer dans la Palestine :

> *Venit ad Euphratem, comitata Cupidine parvo,*
> *Inque Palæstinæ margine sedit aquæ* [5].

Le même poète dit ailleurs [6] qu'elle se changea en poisson,

[1] Voy. Selden, *De Diis Syr.*, syntagm. II, c. 3. — [2] *Is.* XLVI. 1. Sept., édit. Rom. : Συνετρίβη Ναβώ, « *Sic in hebr. est, sicque legitur in Comment. gr., at Ms. Alex., Ald. ed. et Compl. habent* Δαγών, *quod est apud Hier., Cyrill. et Proc.* » C'est la note de Lambert Bos. — [3] Diodor., l. V. Τιμᾶται δὲ καὶ παρὰ τοῖς Πέρσαις ἡ θεὸς αὕτη διαφερόντως, καὶ μυστήρια ποιοῦσι οἱ βάρβαροι τὰ παρ' ἑτέροις συντελούμενα μέχρι τῶν νῦν χρόνων Ἀρτέμιδι Περσίᾳ. — [4] *Astron.* — [5] *Fast.*, l. II, v. 460. — [6] *Metam.*, l. IV, fab. 3.

que du moins c'est ainsi que le content les Babyloniens et que le croient les peuples de Palestine.

> . . . . . . *De te Babylonia narrat,*
> *Dercete, quam versâ, squamis velantibus artus,*
> *Stagna Palæstini credunt coluisse figurâ.*

Ainsi il n'est pas surprenant que les Babyloniens aient adoré Dercéto (ou Diane) sous la figure d'un poisson.

Il y a même beaucoup d'apparence que la déesse d'Hiérapolis en Syrie, dont Lucien a tant parlé, n'est autre que notre Diane Persienne, c'est-à-dire Dercéto, ou Dagon, ou Dictyne, ou Diane. Lucien [1] raconte que quelques-uns rapportoient à la reine Sémiramis la fondation du temple de la déesse de Syrie; elle l'avoit dédié à sa mère Dercéto, et les peuples de la ville ne mangeoient ni de pigeons, parce qu'ils sont consacrés à Sémiramis, ni de poissons, parce qu'ils appartiennent à Dercéto. Strabon [2] dit expressément que la déesse adorée à Hiérapolis étoit Atergatis; Pline le dit de même, et il ajoute que cette Atergatis est la même que Dercéto : *Ibi prodigiosa Atergatis, Græcis autem Derceto dicta, colitur* [3]. Et ce qui vient encore à l'appui de ce sentiment, c'est que les habitans d'Ascalon, tout dévoués au culte de Dercéto, comme on l'a montré, avoient un souverain respect pour les pigeons; on les y regardoit comme des oiseaux saints et sacrés, que personne n'osoit ni tuer ni manger, de peur de manger ses dieux :

> *Quid referam ut volitet crebras intacta per urbes,*
> *Alba palæstino sancta columba Syro,*

dit Tibulle. Philon [4] assure qu'il a vu dans Ascalon un nombre infini de ces oiseaux qu'on nourrissoit et qu'on gardoit avec une vénération toute particulière.

ASTAROTH.

Culte d'Astaroth. Quelle étoit cette divinité.

Astaroth étoit encore une des divinités des Philistins, et ce fut dans le temple de cette déesse qu'ils déposèrent les armes du roi Saül [5]. Mais on ne sait en quelle ville elle étoit adorée, si ce n'est dans Ascalon, où Vénus-la-Céleste avoit un temple célèbre, qu'Hérodote [6] disoit être le plus

[1] *De Dea Syr.* — [2] *Strabo*, *l.* XVI. Ἱερὰν πόλιν καλοῦσι ἐν ᾗ τιμῶσι τὴν Συρίαν θεὸν τὴν Ἀταργάτιν. — [3] *Hist. Nat.*, l. V, c. 23. — [4] Dans Eusèbe, *Préparat. Evangél.* — [5] I *Reg.* XXXI. 10. — [6] Hérodot., l. I, c. 105. Σκύθαι ἐσύλησαν τῆς Οὐρανίης Ἀφροδίτης τὸ ἱρόν· ἔστι δὲ τοῦτο τὸ ἱρὸν, ὡς ἐγὼ πυνθανόμενος εὑρίσκω, πάντων ἀρχαιότατον ἱρῶν ὅσα ταύτης τῆς θεοῦ.

ancien que l'on connût de ceux qui étoient dédiés à cette déesse. Les temples de Cypre et de Cythère consacrés à la même divinité devoient leur origine à celui d'Ascalon. Mais quelle étoit cette déesse Astaroth? Nous croyons que c'est la même que Dercéto, Atergatis, Vénus-la-Céleste; en un mot la même que Dagon, Diane, Athara ou la déesse des Bois dont il est parlé si souvent dans l'Ecriture [1]. Nous nous sommes expliqués sur Astaroth avec plus d'étendue dans la Dissertation sur les divinités phéniciennes [2], et nous nous contenterons ici d'apporter deux ou trois preuves de notre sentiment. Strabon, parlant du changement qui est arrivé dans les noms barbares, remarque que d'Atergata on a fait Athara, et que c'est la même que Ctésias appelle Dercéto [3]. Artémidore [4] assure que les peuples de Syrie mangent du poisson à l'exception d'un petit nombre de Syriens qui adorent la déesse Astarté; on voit que cet auteur regarde Astarté et Dercéto comme une seule déesse, en attribuant aux adorateurs d'Astarté ce qui ne convient qu'aux adorateurs de Dercéto. Enfin l'auteur du second livre des Machabées montre évidemment qu'Astaroth ou Astarté est la même qu'Atergata, lorsqu'en parlant d'Astaroth-Carnaïm, ville au-delà du Jourdain, il nous dit qu'il y avoit là un temple d'Atergata [5].

Quelque apparence de vérité qu'il y ait dans tout ce qu'on a dit jusqu'ici sur Dagon et Dercéto, cela ne leveroit pas les difficultés, et il faudroit même changer entièrement de système si l'on admettoit le témoignage de Sanchoniathon, ancien auteur phénicien, qui vivoit, dit-on, avant le siége de Troie. Cet écrivain (si toutefois il a jamais existé,) devoit connoître sa religion et celle de son pays mieux que Lucien, Diodore de Sicile et les autres écrivains grecs ou latins, bien postérieurs à lui, et qui ne sont venus que dans un temps où les Grecs avoient brouillé toute la religion des Orientaux par le mélange de leurs divinités grecques. San-

[1] 4 *Reg.* XXI. 7. « *Posuit quoque idolum Luci.* (Hébr. : אשרה, *Aschera.* ») Et ailleurs. — [2] Cette dissertation est placée à la suite du livre de Josué, t. IV. — [3] Ἀτεργατὴν τὴν Ἀθάραν ἐκάλεσαν· Δερκετὼ δὲ αὐτὴν Κτησίας καλεῖ. (Liv. XVI, vers la fin.) — [4] *One irocrit.*, l. I, c. 9. ἰχθύας πάντες ἐσθίουσι, πλὴν Σύρων τινῶν τῶν τὴν Ἀστάρτην σεβομένων. — [5] 2 *Mach.* XII. 26. « *Judas autem egressus est ad Carnion,* » *etc.* Voyez la note 4 de la page 536 du 4e volume de cette Bible.

choniathon[1] dit donc que le Ciel eut plusieurs fils, et entre autres Dagon, dont le nom dérive du phénicien *dagan*, « le froment, » et qu'ayant inventé la charrue et l'usage du froment, il fut surnommé Jupiter-le-Laboureur ou Jupiter-à-la-charrue. Saturne donna pour femme à Dagon une femme du Ciel, qu'il avoit prise, lui Saturne, à la guerre contre le Ciel. Voilà ce que nous apprend cet auteur, et qui semble détruire absolument tout ce que nous avons dit jusqu'ici. Bochart [2] paroît persuadé de tout ce que dit Sanchoniathon, et regarde tout ce qu'on nous débite de la forme de Dagon comme autant de fables rabbiniques.

Mais il est aisé de renverser le sentiment de Sanchoniathon par deux endroits, le premier en attaquant la vérité de ce récit, et le second en lui niant que Dagon vienne du phénicieu *dagan*, froment. Le livre de Sanchoniathon est un roman, composé peut-être par Porphyre, ennemi des chrétiens, dans la vue de l'opposer aux livres saints et de montrer que l'histoire et la théologie des Hébreux avoient été puisées dans celles des Phéniciens. Nul des anciens avant Eusèbe n'a connu cet écrivain, et aucun depuis lui ne l'a vu ni lu. Il ne paroît pas même qu'Eusèbe ait jamais vu l'ouvrage entier du prétendu Sanchoniathon; il n'en connoissoit que ce qu'il en avoit trouvé dans Porphyre; et celui-ci, de peur d'être démenti, se borna à en composer quelques fragmens, qu'il a cités, et encore s'y trahit-il en vingt endroits. Sa narration est pleine d'absurdités, d'ignorances et de fables; et la plupart des savans aujourd'hui sont revenus de l'estime qu'on avoit eue autrefois pour lui. L'étymologie de Dagon, dérivé de *dagan*, ne seroit point à mépriser si elle étoit fondée sur l'histoire ou sur quelque bonne autorité. Mais quel étoit ce Jupiter-le-Laboureur? où a-t-il été adoré? connoît-on ses temples, ou ses adorateurs? L'imposteur qui a composé le faux Sanchoniathon avoit en main les livres sacrés des Juifs; il en prenoit les noms propres et les traduisoit littéralement, puis composoit sur cela ses généalogies et ses contes : il a cru, par exemple, que שדי étoit le dieu des campagnes, parce qu'en effet שדה signifie les champs; mais les Hébreux, qui l'entendoient beaucoup mieux, l'expliquoient du dieu qui se suffit à lui-même. — Nous avons examiné plus exactement toute la prétendue

[1] Dans Eusèbe, *Prépar. Evang.*, l. I, chap. dernier; cité t. IV, p. 520, note I. — [2] *De Animal. sacr.*, première partie, l. I, c. 6.

théologie phénicienne donnée par Sanchoniathon dans la Dissertation sur les divinités des Phéniciens ou des Chananéens.

BÉEL-ZÉBUB.

Culte de Béel-Zébub. Sous quelle idée et sous quelle forme ce dieu étoit adoré. Trois opinions sur ce point.

Béel-Zébub, בעל זבוב, c'est-à-dire le Dieu-Mouche, ou le dieu de la Mouche, étoit adoré parmi les Philistins; il avoit un temple considérable à Accaron où l'on prétendoit qu'il rendoit des oracles. Ochozias, roi d'Israël, étant tombé de la terrasse de sa maison dans sa salle à manger[1] et s'étant dangereusement blessé, envoya consulter Béel-Zébub, dieu d'Accaron, pour savoir s'il guériroit de sa blessure; mais Elie reçut ordre du Seigneur d'aller à la rencontre de ses envoyés, et de leur dire : « Est-ce qu'il n'y a point de Dieu dans Israël pour que vous alliez consulter Béel-Zébub, dieu d'Accaron? C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous releverez point du lit où vous êtes couché. » Dans le Nouveau-Testament Béel-Zébub est souvent appelé le prince des démons. « Il chasse les démons au nom de Béel-Zébub, prince des démons[2], » disoient les Pharisiens. Les autres disoient que Jésus-Christ étoit possédé de Béel-Zébub : *Dicebant quoniam Beel-Zebub habet, et quia in principe dæmoniorum ejicit dæmonia*[3].

Mais sous quelle idée et sous quelle forme les Philistins adoroient-ils Béel-Zébub? Les sentimens sont assez partagés sur cette matière, et nous remarquons trois opinions différentes : la première veut que Béel-Zébub soit un nom de mépris, et que la vraie dénomination de cette divinité parmi les Philistins ait été Beel-Schamin, le Dieu-du-Ciel; la seconde fait de Béel-Zébub une divinité particulière de ces peuples, qu'ils invoquoient contre les mouches, de même que parmi les Grecs on adoroit Hercule Chasseur-de-mouches; la troisième enfin est que les Philistins adoroient véritablement la mouche, et qu'ils rendoient des honneurs divins à la figure de cet insecte. Voyons quels sont les principaux fondemens de ces divers sentimens.

Première opinion.

La coutume qu'avoient les Hébreux d'altérer les noms des divinités étrangères se remarque dans plusieurs endroits

[1] 4 *Reg.* I. 2, *sq.* « *Ceciditque Ochozias per cancellos cœnaculi sui*, (Hébr. : *in cœnaculo suo*,) *et ægrotavit*, » *etc.* — [2] *Matt.* XII. 24; *Luc.* XI. 15. — [3] *Marc.* III. 22.

des livres saints[1]. Ils avoient tant d'horreur ou de mépris pour ces dieux des nations qu'ils craignoient même de les nommer, ou qu'ils ne daignoient pas en parler ni les désigner par leur propre nom. La ville de *Beth-El* ou Béthel, qui signifie la Maison-de-Dieu, est souvent nommée *Beth-Aven*[2] ou la Maison d'Iniquité, de Vanité, du Néant, depuis que Jéroboam, fils de Nabat, y eut placé un des veaux d'or qu'il avoit fait faire. Le mont des Oliviers fut appelé la montagne de Perdition[3] ou du Scandale depuis qu'on y eut bâti des temples aux idoles. Amos[4] donne à la vallée où est située Héliopolis, dans la Célé-Syrie, le nom de vallée d'Iniquité, à cause du temple du soleil (ou de Baal) qui y étoit élevé. *Is-baal* et *Miphi-baal*, fils de Saül, sont appelés dans l'Ecriture *Is-boseth* et *Miph-iboseth*, c'est-à-dire l'Homme de la Confusion, et de la Bouche de la Confusion, pour éviter la prononciation du nom de Baal. Le Seigneur dit dans Osée[5] qu'il ôtera de la bouche de son peuple les noms de Baal, qu'on n'en fera plus mention, et que l'épouse même s'en abstiendra en parlant de son mari; elle ne dira plus בעלי, *Bahali*, c'est-à-dire Mon maître, mais אישי, *Ischi*, Mon homme, Mon époux. — Il n'est nullement incroyable que les Hébreux, pour éviter la prononciation de *Béel-Schamin*, le Seigneur-du-Ciel, aient dit le Dieu-Mouche, *Béel-Zébub*, ou même *Béel-Zébul*, le Dieu-de-l'Ordure; car c'est ainsi qu'on lit dans la plupart des exemplaires grecs et dans les interprètes anciens du Nouveau-Testament.

Mais encore pourquoi donner à *Baal-Schamin* le nom de *Béel-Zébub?* — C'est, dit-on, parce que les mouches s'attachoient à la statue de cette divinité, que l'on arrosoit du sang des sacrifices; et que son temple étoit toujours plein de ces insectes, attirés par l'odeur des chairs et par le sang des victimes, au lieu que le temple de Salomon en étoit, disent les rabbins, tellement exempt qu'on n'y en voyoit jamais aucune. — Mais toutes ces raisons sont frivoles, et le fait qu'on nous cite du temple de Jerusalem est très-apocryphe. Il paroît, par le passage que nous avons cité du quatrième livre des Rois, que c'étoit sans dérision et fort

[1] Par suite de leur aversion pour le christianisme les juifs travestissent le nom de l'Evangile en *Haven-gilion*, עון גליון, ce qui signifie *l'iniquité du volume*. Voy. Talmud, traité *Schabbat*, fol. 116 recto, et *Lexicon Talmudicum* de Buxtorf, art. אונגליון. — [2] 1 *Reg.* XIII. 5; XIV. 23: *Osee*, IV. 15; V. 8; X. 5. — [3] 4 *Reg.* XXIII. 13. « *Montis Offensionis.* (Hébr.: *Perditionis.* משחית. » — [4] *Amos*, I. 5. « *De campo Idoli.* » (Hébr.: מבקעת און, « *De valle Iniquitatis.* » — [5] *Osee*, II. 16.

sérieusement qu'on appeloit ce dieu *Béel-Zébub*. Ochozias envoyant ses gens à Accaron pour consulter cette divinité l'auroit-il appelée d'un nom de mépris?

Seconde opinion.

La seconde opinion, qui fait de Béel-Zébub un chasseur de mouches, est assez foible en preuves; elle n'a que certaines convenances éloignées qui au fond ne décident rien. On dit que les Eléens sacrifioient à Jupiter le Chasseur-de-mouches. Les Romains honoroient Hercule sous la même qualité [1]. Pline raconte que dans la cérémonie des jeux olympiques on immole un taureau au dieu Chasseur-de-mouches, et qu'aussitôt que le sacrifice est achevé ces insectes se retirent en grandes bandes hors de ce canton [2]. On rapporte l'origine de ce sacrifice à Hercule, qui, étant à Olympia et sacrifiant à Jupiter, comme il se vit incommodé des mouches, offrit son sacrifice à Jupiter sous l'invocation du chasseur de mouches; et aussitôt ces insectes importuns se retirèrent au-delà de l'Alphée. Pausanias [3] parle de pareils sacrifices qu'on faisoit dans l'Arcadie. Dans le temple d'Apollon à Actium, pour se délivrer de la multitude de ces insectes, on leur immole un bœuf dont on leur abandonne le sang; après quoi ils se retirent comme satisfaits par ce sacrifice [4]. On invoquoit aussi Hercule contre les cousins, et il en avoit conservé le nom de *Conopion*, parce qu'en grec *konops*, (Κωνωψ, -νωπος,) signifie *cousin*.

Les peuples de la Cyrénaïque invoquoient, dit-on, le dieu Achor contre les mouches [5], parce que ces insectes causoient quelquefois la peste dans leur pays; et il n'est pas hors d'apparence que ce soit le même dieu que l'Ecriture nomme Béel-Zébub. — Mais comme on ne nous dit rien autre chose du dieu Achor ou Accaron, il ne nous est pas permis de porter notre jugement sur une chose inconnue. D'ailleurs le texte de Pline, dans les anciens manuscrits, ne parle ni d'Achor ni de la Cyrénaïque. Nous dirons donc simplement qu'il n'y a nulle apparence que la seule vertu

[1] Clément. d'Alex., *Protrept.* Ἀπομυίῳ Διῒ θύουσι Ἠλεῖοι. Ῥωμαῖοι δὲ Ἀπομυίῳ Ἡρακλεῖ. — [2] « *Olympiæ sacro certamine, nubes earum, immolato tauro deo quem Myodem vocant, extra territorium abire.* » (Liv. XXIX, c. 6.) — [3] Pausan., l. VIII. — [4] Clément d'Alex., *Protrept.* Voy. Rhodigin., *Alex. ab Alex.*, Dalechamp, sur le liv. XXIX de Pline, ch. dern. — [5] Pline, l. X, c. 27. « *Cyrenaici Achorem deum invocant, muscarum multitudine pestilentiam afferente; quæ protinus intereunt postquam litatum est illi deo.* » Saumaise, *Plin. Exercit.*, pag. 10, lit.: « *Invocant Elei Myagorem deum*, muscar. multitud., » etc.

qu'on attribuoit à cette divinité, de chasser les mouches, soit une raison pour lui faire donner le nom de Béel-Zébub, puisque la même qualité attribuée à Jupiter et à Hercule leur a simplement mérité le nom de Chasseurs-de-mouches : ainsi on n'appelle pas le dieu Rat ou le dieu Serpent celui qu'on invoque contre ces deux espèces d'animaux. Enfin on n'a aucune preuve que Béel-Zébub ait été un chasseur de mouches; ni l'histoire sacrée ni l'histoire profane ne nous en apprennent rien; nous savons seulement qu'il y avoit un oracle à Accaron, et que l'on consultoit Béel-Zébub pour savoir l'avenir. Ochozias ne lui envoya pas demander la guérison, mais simplement s'il guériroit de sa chute.

Troisième opinion.

La troisième opinion est celle qui fait de Béel-Zébub une mouche, à qui l'on rendoit des honneurs divins à Accaron, ou une figure humaine, avec une mouche sur la tête ou sur la main ou auprès d'elle; car autrefois les gentils, surtout les Egyptiens, adoroient ou des animaux réels, comme le taureau, le bélier, le bouc, le crocodile, ou des figures de ces animaux représentés en or, en argent, en cuivre ou en bois. Souvent ils se contentoient de donner à leurs divinités quelques parties des animaux qui leur étoient consacrés, par exemple à Isis la tête d'une chatte, à Anubis la tête d'un chien, à Dercéto la queue d'un poisson, à Ammon des cornes de bélier, et ainsi des autres; enfin souvent on leur mettoit sur la tête ou sur la main un animal qui étoit le hiéroglyphe de leur propriété; par exemple un poisson, un épervier, un cerf. On peut voir les médailles égyptiennes et la table d'Isis. On remarque des abeilles gravées sur une ancienne statue de Diane d'Ephèse qui se conserve dans le palais des Farnèses à Rome [1].

La mouche ne méritoit pas moins des honneurs divins que le chat, le loup, le crocodile, le serpent, l'ibis, les fourmis, les rats [2], la fièvre, la tempête, les ognons, les porreaux, auxquels l'aveugle paganisme a donné de l'encens. L'auteur du livre de la Sagesse [3], après avoir dit que Dieu envoya contre les Amorrhéens et les Chananéens des guêpes pour les chasser petit à petit de leur pays, dit dans le même endroit [4], que Dieu les châtia par les mêmes choses qu'ils adoroient. Ils adoroient donc des mouches réelles, ou du moins des figures de mouches. On a déjà rapporté

[1] Voy. les *Antiq. Grecques* de Grævius et de Gronovius, t. VII, p. 382-383. — [2] Clément d'Alex. *Protrepticon*. — [3] *Sap.* XII. 8. — [4] *Ibid.* XII. 10.

ci-devant une histoire de Diodore [1], touchant la reconnoissance de Jupiter envers les mouches qui lui fournirent de leur miel pour sa nourriture sur le mont Ida : il leur donna une couleur de cuivre tirant sur l'or, et leur piqûre étoit très-dangereuse; la race de ces mouches se conserva long-temps sur cette montagne, dit Elien [1]. Il parle apparemment des cantharides. La description que Diodore et Elien nous en donnent leur convient parfaitement : elles ont et la couleur dorée et la piqûre venimeuse; mais la plupart l'entendent des mouches à miel. Jupiter leur fit encore un autre présent beaucoup plus digne de sa libéralité, c'est qu'elles pussent devenir mères sans commerce avec le mâle [2]. Virgile dit que quelques-uns voyant le bel ordre de leur république, leur ont donné une âme, de l'intelligence, et une portion de la divinité :

His quidam signis, atque hæc exempla secuti,
Esse apibus partem divinæ mentis et haustus
Ætherios dixere [3]. . . . . . .

On les considéroit comme un symbole de l'immortalité, en ce qu'elles renaissent d'elles-mêmes, et qu'elles n'ont pas besoin, pour se reproduire, de la conjonction des sexes :

Illum adeo placuisse apibus mirabere morem,
Quod nec concubitu indulgent, etc. . . . :
Verum ipsæ e foliis natos, et suavibus herbis,
Ore legunt [4]. . . . .

Didyme [5], cité par Lactance, dit que Mélisséus, roi de Crète, eut deux filles nommées l'une Amalthée et l'autre Mélissa, qui fournirent, la première du lait, et la seconde du miel à Jupiter pendant son enfance. La fable a embelli cette histoire, en disant qu'*Amalthée* étoit une chèvre qui avoit donné son pis au jeune Jupiter, et *Mélissa*, des abeilles qui lui remplirent la bouche de leur miel. La première a reçu pour récompense des honneurs divins; et pourquoi la seconde n'aura-t-elle pas joui du même avantage?

L'escarbot, ou le cerf-volant, que l'on peut mettre aussi au rang des mouches, étoit un dieu adoré par les Egyptiens [6]. Appien le grammairien, pour excuser sa nation du

[1] Diodor., l. v. Voyez ci-devant, 1re part. — [2] *Ælian. Hist. Anim. lib.* XVII, *cap.* 35. — [3] *Servius in Virg. Georg. lib.* IV. *Ut haberent liberos sine ullo concubitu.* — [4] *Georgic.* IV. v. 219 *et sq.* — [5] *Ibidem*, v. 197 *et sq.* — [6] *Didymus apud Lact. lib.* I. *De falsa Relig. c.* 22. — [7] *Plin. lib.* XXX, *cap.* 11. *Propter hoc Ægypti magna pars scarabæos inter numina colit, etc. Vide et*

culte qu'elle rendoit à un animal si vil et si méprisable, prétendoit que l'escarbot imite les ouvrages du soleil, en se reproduisant lui-même dans un peloton de fiente de bœuf, qu'il forme en se roulant, et qu'il enfouit ensuite sous la terre, jusqu'à ce que la semence qui y est renfermée s'anime et produise son semblable. Les soldats égyptiens avoient tant de vénération pour cet insecte, qu'ils le portoient gravé dans leurs anneaux [1]; et dans les tables d'Isis on remarque souvent cet animal et d'autres mouches de diverses espèces; car les Egyptiens en adoroient de plus d'une sorte. Il y a donc toute apparence que c'étoit une semblable mouche [2] que les Philistins adoroient. Les Septante ont cru que véritablement ils rendoient leur culte à cet insecte. Ils ont traduit le mot *Béel-Zébub* par *Baal-Myia*, c'est-à-dire, *Baal-Mouche*, ou le Dieu-Mouche. Les pères grecs ont suivi en cela les Septante [3]. Un savant [4] a remarqué une mouche sur une ancienne monnoie des Phéniciens; et Philastrius [5] insinue que le culte de cet animal s'étoit conservé à Accaron, même depuis le christianisme, puisqu'il parle d'une hérésie de Juifs qui adoroient la mouche à Accaron. On a trouvé des mouches d'or dans le tombeau de Childéric à Tournai; c'étoient apparemment ses divinités, car il étoit gentil.

Dans l'Evangile il est parlé de Béel-Zébub comme du *prince des démons* [6]; ce qui pourroit faire croire qu'il n'étoit autre que Jupiter que les païens regardoient comme le roi et le prince des autres faux dieux. On peut fort bien l'appeler le maître ou le *Baal des mouches*, par la raison que nous avons dit qu'il donna aux mouches du mont Ida les prérogatives d'une couleur dorée et d'une fécondité vierge. Il put aussi leur accorder le don de prophétie; car il y avoit un oracle à Accaron. Ainsi *Béel-Zébub* n'étoit autre que *Jupiter Idæus* ou *Dictæus*, accompagné de ses mouches :

> *Curetum sonitus, crepitantiaque æra secutæ,* (apes);
> *Dictæo cœli Regem pavere sub antro* [7].

Plutarch. Symposiac l. IV, *c.* 5. *et Pierii Hieroglypha*, *l.* VIII., *c.* 14. *Vide et Euseb. Præpar. l.* III. *c.* 2.

[1] *Ælian. Hist. Animal. l.* XVIII, *c.* 15. Αἰγυπτιῶν δὲ οἱ μάχιμοι ἐπὶ τῶν δακτυλίων, εἶχον ἐγτεγλυμμένον κάνθαρον, *etc.* — [2] 70. 4 *Reg.* I. 2. Δεῦτε καὶ ἐπιζητήσατε ἐν τῷ Βάαλ-μυῖαν θεὸν Ἀκκαρῶν, *etc.* — [3] *Greg. Nazianz. Orat.* 2 *contr. Julian. Theodoret. qu.* 3. *in* 4 *Reg. Procop. Gazæus.* — [4] *Joan. Ernest, Gerard. Analect. ad Matt.* XII. 24. — [5] *Philastr. Hæres.* XIII. — [6] *Matt.* XII. 24. *Marc.* III. 22. *Luc.* XI. 15. — [7] *Georgic. lib.* IV. v. 151 *et sq.*

Si les païens ont eu tant de vénération pour les corbeaux, pour les chèvres, pour les geais, que des imposteurs formoient à faire certains mouvemens, et à rendre certaines réponses que l'on prenoit pour des oracles [1], pourquoi n'auroit-on pas fait le même honneur aux mouches consacrées à Jupiter?

MARNAS.

Culte de Marnas. Quelle étoit cette divinité.

L'Ecriture ne parle point de Marnas; mais saint Jérome et les auteurs profanes nous apprennent qu'on adoroit cette divinité à Gaza, ville des Philistins. On trouve même quelques médailles où Gaza est surnommé *Marna* [2]. Saint Jérome parle de son temple : *Marnas Gazæ luget inclusus, et eversionem templi jugiter pertimescit* [3]. On voit dans la Vie de saint Hilarion [4] qu'on célébroit dans Gaza des jeux et des courses de chariots en l'honneur de cette divinité. Etienne le géographe [5] croit que *Marna* signifie le Jupiter crétois. *Maran*, en syriaque qui est la langue qu'on parla communément dans la Palestine depuis la captivité de Babylone, ou du moins depuis les Machabées, signifie *Seigneur*, dénomination qui convient fort bien à Jupiter. Mais on pourroit avec autant de raison l'appliquer au soleil ou à Apollon qui étoit la grande divinité de tout l'Orient. Josèphe [6] nous apprend qu'il y avoit à Gaza un temple d'Apollon où le sénat de cette ville s'assembloit ordinairement. Le nom de *Maran* ou *Marna* n'étoit point inconnu en Crète. On y appeloit les filles *Marnæ*, comme qui diroit madame. On trouve divers vestiges de ce nom dans l'île de Crète, par exemple, *Marathuse*, ville célèbre de ce pays, *Marathis*, etc.

BÉRITH ou BAAL-BÉRITH.

Culte de Baal-Bérith. Quelle étoit cette divinité.

Cette divinité n'est connue que dans le livre des Juges. Il y est dit qu'après la mort de Gédéon [7] les Israélites abandonnèrent le Seigneur et s'adonnèrent à l'idolâtrie de Baal, *et établirent Baal-Bérith pour leur Dieu*. Il y avoit un

[1] *Clement. Alex. Admon. ad gentes.* — [2] *Apud Spanheim, p.* 869. ΓΑΖΑ-ΜΑΡΝΑ. ΔΙΙΡ. — [3] *Hieronym. Ep.* 57. *al.* 7. *ad Lætam.* — [4] *Hieronym. Vita Hilarion.* — [5] *Stephan. in Gaza.* Ἔνθεν καὶ τὸ τοῦ Κρηταίου Διὸς παρ' αὐτοῖς εἶναι, ὃ καὶ καθ' ἡμᾶς ἐκάλουν Μαρνάν. — [6] *Joseph. Antiq. l.* XIII. 21. — [7] *Judic.* VIII. 33. *Aversi sunt filii Israel, et fornicati sunt cum Baalim, percusseruntque cum Baal fœdus, ut esset eis in deum* (Hébr. : *Et posuerunt sibi Baal-Bérith in deum*).

temple de cette divinité à Sichem; et les Sichimites y avoient de l'argent en dépôt, qu'ils donnèrent à Abimélech, fils de Gédéon [1]. Ce fut dans ce même temple qu'ils se retirèrent après qu'ils se furent brouillés avec Abimélech [2].

Baal-Bérith signifie *le dieu de l'alliance.* Les païens avoient plusieurs dieux qui présidoient aux alliances; et il paroît qu'il dépendoit de ceux qui faisoient alliance de choisir le dieu qu'ils vouloient pour être témoin de ce qu'ils se promettoient l'un à l'autre. Pour l'ordinaire néanmoins on choisissoit Jupiter qui est quelquefois nommé *Jupiter au serment* [3] chez les Grecs et chez les Romains. On voyoit dans la ville d'Olympe un Jupiter surnommé *au serment* [4], qui tenoit la foudre dans ses deux mains, et qui paroissoit prêt à la lancer contre ceux qui violeroient leur parole. Les Romains juroient aussi quelquefois par *Jupiter à la pierre* [5], peut-être à cause de la pierre qui servoit pour frapper la victime qu'on offroit dans la cérémonie de l'alliance [6].

Mais nous cherchons une divinité du nom de *Bérith* parmi les Orientaux. Philon de Biblos nous apprend [7] qu'*Elion* et *Béruth* sont deux divinités des Phéniciens. Le premier nom marque *le Très-Haut,* et il se donne quelquefois au vrai Dieu dans l'Ecriture. Le second a un rapport visible à *Bérith* qui signifie *l'alliance*, et c'est peut-être de cette divinité que la ville de Béryte en Phénicie a tiré son nom. Strabon parle d'un temple de *Baris* en Arménie [8]; et Pline du dieu et du temple *Briaze* ou *Brictium* [9] en Bithynie, au pied duquel passe le fleuve *Olachas,* dont les eaux brûlent, dit-on, les parjures comme si on les approchoit de la flamme. Tous ces noms sont assez approchans de *Bérith* ou *Béris;* car les Orientaux confondent souvent les lettres *t* et *s*. Bochart [10] croit que *Bérith* est la déesse appelée *Béroé* dans Nonnus [11], et que ce poëte dit avoir été fille de Vénus et d'Adonis, ou, selon d'autres, de Thétis et de l'Océan. Cet auteur dit qu'elle avoit donné son nom à Béryte, et qu'elle y étoit adorée.

[1] *Judic.* IX. 4. *Dederuntque illi septuaginta pondo argenti de fano Baal-Berith.* — [2] *Ibid.* ℣ 46. *Ingressisunt fanum dei sui Berith.* — [3] Ζεὺς ὅρκιος, *Dius Fidius, Pistius Jupiter. Dionys. Halicarn. l.* IV. *Laert. in Pythagora.* — [4] *Vide Pausan. in Eliac.* — [5] *Apul. in lib. de Deo Socrat.* — [6] *Vide Bonfr. hic, et Servium in Æneid.* VIII. *Jovis ante aram, ... cæsa jungebant fœdera porca.* — [7] *Philo Bibl.* Κατὰ τούτους ἤνεται τὶς Ἐλιοῦν καλουμενος, καὶ Θηλεῖα λεγομὲνέ Βηρού. — [8] *Strabo. l.* XII. — [9] *Plin. lib.* XXXI. *c.* I. — [10] *Bochart. Chanaan. l.* II, *c.* 17. — [11] *Nonn. Dionysiac.* 41. 42.

Mais voici quelques autres remarques qui pourront servir à montrer que *Bérith* est un dieu venu des Philistins ou des Crétois, et que c'est la même divinité que Dercéto, ou Dagon. Diodore de Sicile [1] nous apprend que les Crétois rendoient un culte religieux à la déesse *Britomartis*, fille de Jupiter et de Carmé, qui fut surnommée *Dic-tynna*, parce qu'elle inventa, dit-on, les filets pour la chasse, ou parce qu'étant poursuivie par Neptune qui vouloit lui ravir l'honneur, elle se jeta dans la mer, et fut sauvée dans des filets de quelques pêcheurs. Nous croyons avoir montré que la véritable étymologie de *Dic-tynna* vient de l'hébreu *dag-thannim*, grand poisson; et *Britomartis* vient sûrement de *bérith* et *marath*, déesse de l'alliance. L'auteur que nous avons cité, et Solin, disent que cette déesse est la même que Diane; ce qui est très-probable, puisque et Dictyna, et Dercéto, et Atergatis, ne sont autres que la lune que les Grecs adoroient sous le nom de Diane. Macrobe [2] parle du dieu Bacchus, ou Liber, surnommé *Brissæus*, qui est sans doute le soleil dont le nom est aussi dérivé de *Bérith*, ou *Béris* suivant la prononciation chaldéenne. Ainsi la divinité Bérith que ceux de Sichem avoient choisie, et à laquelle ils avoient élevé un temple, étoit apparemment empruntée des Philistins, et venoit originairement de Crète, de même que les autres divinités de ces peuples.

[1] *Diodor. Sicul. l.* v. Βριτόμαρτιν δὲ, τὴν προσαγορευομένην, Δίκτυνναν, μυθολογοῦσι γενέσθαι μὲν ἐν Καινοῖ τῆς Κρήτης ἐκ Διὸς καὶ Κάρμης. — [2] *Macrob. Saturn. l.* 1, *c.* 18.

DISSERTATION

SUR

L'APPARITION DE SAMUËL A SAÜL. *

Opinions différentes des pères et des rabbins sur l'apparition de Samuël.

On a vu, dès les premiers siècles de l'Eglise, les esprits se partager sur le sujet que nous devons traiter ici. Les plus grands docteurs et les pères les plus éclairés n'ont pu s'accorder sur cette matière ; et l'Eglise encore aujourd'hui, par une discrétion pleine de sagesse, souffre sur cela la diversité d'opinions, en ce qui ne blesse ni la charité, ni la foi, ni les mœurs. Les uns veulent que l'apparition de Samuël à Saül soit une fourberie de la pythonisse, qui voulut tromper ce prince en lui persuadant qu'elle voyoit Samuël, quoiqu'elle ne vît rien du tout ; d'autres soutiennent que Samuël apparut véritablement à Saül.

Les défenseurs de cette opinion sont encore partagés entre eux ; car la plupart soutiennent que ce ne fut, ni par l'effet de la magie, ni par la force des évocations qu'il apparut, mais par la permission de Dieu, qui, sans avoir égard à la volonté de la magicienne et aux opérations du démon, permit, dans sa colère, que Saül avant sa mort apprît par la bouche du prophète l'extrémité des malheurs auxquels il s'étoit engagé par sa désobéissance. Quelques autres n'ont pas craint d'avancer que les âmes des saints, de même que celles des méchans, étant alors au pouvoir des démons, avant que Jésus-Christ les en eût affranchies par sa mort, le prince des ténèbres a pu user de son pouvoir en cette rencontre, et faire apparoître Samuël à Saül, par le moyen des enchantemens et des évocations de la pythonisse.

Une troisième opinion sur ce sujet, est que ce fut le démon qui apparut, et qui trompa et la magicienne et Saül. Enfin il y en a qui veulent que ce n'ait été ni Samuël ni le démon, mais un fantôme, ou une figure de Samuël, que

* Le fond de cette dissertation est de D. Calmet.

Dieu fit paroître par le ministère des anges, ou par son pouvoir immédiat.

Les rabbins ne sont pas moins partagés sur cette apparition que les pères de l'Eglise. Le rabbin Samuël Hhophni soutient que tout ce qui est dit de l'apparition de Samuël n'est qu'un jeu et une friponnerie de la pythonisse. Elle savoit que Saül étoit réprouvé de Dieu, et que David avoit été sacré roi d'Israël par Samuël; elle feignit de ne pas connoître Saül; elle jugea par les circonstances, que ce prince perdroit la bataille; elle suborna un homme qui lui fit, d'un lieu secret, les réponses que Saül crut entendre de la bouche de Samuël même. Rabbi Saadia le Gaon et le rabbin Hhaï enseignent qu'il étoit impossible que la pythonisse fît paroître Samuël, à moins que Dieu n'eût auparavant ressuscité ce prophète. Or il n'y a, disent-ils, nulle apparence que Dieu eût voulu le ressusciter pour découvrir à Saül ce qui devoit lui arriver, pendant qu'il refusoit de lui répondre, lorsqu'il l'interrogeoit par l'Urim et Thummim, qui étoit le moyen légitime que le Seigneur avoit établi parmi son peuple. Rabbi Lévi-Ben-Gerson veut que tout se soit passé dans l'imagination de Saül. Ce prince, frappé des menaces que Samuël lui avoit faites, que Dieu devoit lui ôter son royaume, s'imagina fortement que ce prophète lui apparoissoit, et lui disoit ce que nous lisons dans l'histoire de la pythonisse, quoiqu'au dehors il ne se passât rien de pareil. Abarbanel croit que quelque démon se revêtit du corps de Samuël, sous lequel il apparut à Saül, et lui découvrit ce qui devoit arriver, autant qu'il pouvoit le savoir par conjecture. Menascheh-Ben-Ysraël [1] n'admet aucun de ces sentimens; il s'attache aux principes marqués dans le livre Zohar, qui porte qu'il y a des esprits qui ont un si grand pouvoir sur les âmes des morts, qu'ils en font presque tout ce qu'ils veulent, et leur font prendre tel corps qu'ils jugent à propos. Ils leur commandent d'entrer dans un cadavre et de l'animer, et elles leur obéissent sans résistance. Mais il faut que cela se fasse dans l'année de la mort; car durant ce temps, selon les rabbins, l'âme descend souvent dans le corps qu'elle a animé, et le visite, de sorte qu'on ne peut pas dire qu'alors elle l'ait entièrement abandonné. Les esprits dont nous avons parlé peuvent pendant tout ce temps-là les forcer d'y rentrer, et de l'animer tout de nou-

[1] *De Resurrect. mortuorum*. l. II, c. 6.

veau. La pythonisse, aidée de son art magique, força donc les démons de contraindre l'âme de Samuël de venir reprendre son corps pour apparoître à Saül. Il suppose qu'il n'y avoit pas un an que ce prophète étoit mort; mais, selon notre chronologie, il étoit mort deux ans auparavant.

Comme après tant d'habiles gens qui ont traité cette matière avant nous, il seroit difficile de rien dire de nouveau, et d'ajouter à leurs lumières et à leurs recherches, nous nous contenterons de rapporter les principales preuves de chaque sentiment, et d'appuyer l'opinion qui nous paroîtra la plus probable, sans prétendre pour cela condamner celles contre lesquelles l'Église ne s'est point déclarée.

Opinion de ceux qui ont cru que Samuël avoit été évoqué par la force des enchantemens de la magicienne.

De tous ceux qui ont enseigné que Samuël avoit été évoqué par la force des enchantemens de la magicienne, Origène est le plus connu et le plus célèbre, quoiqu'il ne soit pas le premier qui ait soutenu ce sentiment; car, avant lui, saint Justin le martyr [1] avoit écrit que toutes les âmes des justes et des prophètes étoient sous la puissance du démon, qui les faisoit quelquefois paroître par les prières et les évocations des magiciens. Mais ce saint martyr n'avoit proposé cette opinion qu'en passant, et ne l'avoit jamais soutenue avec opiniâtreté; au lieu qu'Origène s'étoit expliqué dans plus d'une occasion sur cela, et avoit toujours maintenu son sentiment, sans vouloir s'en désister. C'est ce qu'on peut inférer de la Dissertation d'Eustathe d'Antioche contre lui, dans laquelle il lui reproche des sentimens qui ne se trouvent plus dans ce qui nous reste de ses écrits. Par exemple, il cite comme d'Origène, que *non-seulement le démon avoit tiré l'âme de Samuël de l'enfer, mais qu'il en avoit fait sortir aussi les âmes d'autres prophètes* [2], quoique dans l'endroit où Origène traite cette question, il dise simplement: *Si donc un si grand homme étoit sous la terre, et si la magicienne l'en a tiré, il faut dire que le démon exerce son pouvoir sur l'âme d'un prophète* [3]. Il pousse ensuite son raisonnement, et dit que puisque l'Ecriture, ou le Saint-Es-

[1] *Justin. Dialog. cum Tryphone.* Φαίνεται δὲ ὅτι καὶ πᾶσαι αἱ ψυχαὶ τῶν οὕτως δικαίων, καὶ προφητῶν, ὑπὸ ἐξουσίαν ἔπιπτον τῶν τοιούτων δυναμέων, ὁποῖα δὴ καὶ ἐν τῇ ἐγγαστριμύθῳ ἐκείνῃ ἐξ αὐτῶν τῶν πραγμάτων ὁμολογεῖται. — [2] *Apud Eust. Antioch. de Engastrimytho.* Ὠριγένης εἴπεῖν ὅτι τὸ δαίμονον οὐχὶ τὴν τοῦ προφήτου μόνον ἀνήγαγε ψυχὴν, ἀλλὰ, μήτιγε καὶ ἄλλαι συναναβεβήκασι, ἔφη, ψυχαὶ προφετῶν ἅγιαι. — [3] *Origen. in* 1. *Reg. cap.* 28. Ἆρα οὖν ει εἰ ὁ τηλικοῦντος ὑπὸ τὴν γῆν, καὶ ἀνήγαγεν αὐτὸν ἡ ἐγγαστρίμυθος, ἐξουσίαν ἔχει δαιμόνιον ψυχῆς προφητικῆς.

prit, qui en est l'auteur, assure que la magicienne fit sortir de l'enfer l'âme du prophète, on ne doit former là-dessus aucun doute. Il ajoute qu'il ne doit pas paroître si étrange qu'on dise que l'âme de Samuël et celles des autres prophètes aient été dans les enfers, puisqu'on avoue que Jésus-Christ même y est descendu [1].

Anastase d'Antioche appuie fortement l'opinion d'Origène. Il assure que *les âmes des saints et des pécheurs étoient entre les mains du démon avant que le Sauveur descendît dans l'enfer, et dit à ces âmes d'en sortir* [2]. Et saint Augustin, consulté sur cette question par Simplicien [3], lui répond qu'il n'y a pas plus de raison de s'étonner que le démon ait pu faire paroître Samuël devant Saül, qu'il n'y en a que Satan ait parlé au Seigneur, et lui ait demandé de tenter et d'affliger Job; et que Jésus-Christ même ait permis au démon de le prendre et de le porter sur le toit du temple. Dans tout cela l'Ecriture nous raconte simplement les faits sans nous en apprendre ni les raisons ni la manière. Si Jésus-Christ, sans souffrir aucune diminution de son pouvoir et de sa majesté, a voulu se laisser tenter par le diable; s'il a permis aux Juifs de le prendre, de le lier et de le crucifier, pourquoi n'auroit-il pu, par une disposition secrète de sa sagesse et de sa providence, consentir que l'âme du prophète parût sur la terre, par suite des évocations d'une magicienne et de l'opération du démon? Ne voyons-nous pas tous les jours des hommes justes et vertueux se présenter devant des impies par leurs ordres, sans rien perdre de leur mérite, et sans se rabaisser pour cela? *Cur enim anima boni hominis a malis viris evocata si venerit, amittere videatur dignitatem suam? cum et viri plerumque boni vocati ad malos veniant..... servato atque inconcusso decore virtutis suæ?* Dans un autre ouvrage [4] il reconnoît que ce fut l'âme du vrai Samuël qui apparut à Saül, comme on verra ci-après.

Opinion de ceux qui nient que Samuël ait apparu, et qui soutiennent

Les principales raisons de ceux qui nient que Samuël ait apparu sont, 1° que le démon n'ayant aucun pouvoir sur les âmes des justes, il est impossible que la pythonisse ait évoqué Samuël par ses enchantemens; de sorte que si l'Ecri-

[1] *Vide eumdem t.* XXVII. *in Joannem.* — [2] *Anastas. Antioch. in* Ὁδηγῷ *qu.* 12. Ὑπὸ τὴν χεῖρα τοῦ διαβόλου ὑπῆρχον πᾶσαι αἱ ψυχαὶ τῶν ἁγίων καὶ τῶν ἁμαρτωλῶν, ἕως οὗ κατελθὼν ἐν τῷ ᾅδῃ ὁ Χριστὸς εἶπε τοῖς ἐν δεσμοῖς· Ἐξέλθετε. — [3] *August. lib.* II. *de Divers. quæst. qu.* 4. *Vide eumdem ad Dulcitium. qu.* 6. *et lib.* II. *de Doctrina Christ. c.* 32. — [4] *Liber de Cura pro mortuis. c.* 15.

que ce fut ou une feinte de la magicienne, ou une apparition du démon.

ture semble à la lettre favoriser ce sentiment, on doit l'expliquer, en disant que Samuël parut, qu'il parla, qu'il menaça Saül; c'est-à-dire que l'ombre, que le fantôme qui représentoit Samuël, fit toutes ces choses. On sait que les écrivains sacrés parlent souvent des choses suivant ce qu'elles paroissent plutôt que suivant ce qu'elles sont en effet [1]. On dit par exemple que les magiciens de Pharaon en firent autant que Moïse; qu'ils produisirent de même que lui des serpens, des grenouilles, du sang. Est-ce à dire que le démon fit véritablement toutes ces choses de la même manière que Moïse? Non sans doute; on ne doit point égaler les vrais miracles du doigt de Dieu aux illusions des magiciens. Dans ces rencontres les livres saints parlent d'une manière humaine.

2° Est-il croyable que Dieu, qui avoit rejeté Saül et n'avoit pas voulu lui répondre ni par les prophètes ni par les songes [2], eût envoyé Samuël pour lui parler; et cela dans le temps qu'il l'offensoit d'une manière plus indigne, en consultant une magicienne, quoique Saül lui-même eût fait défense de les consulter dans ses états? Si donc ce n'est pas le Seigneur qui a fait paroître Samuël, et que le démon n'eût aucun pouvoir sur lui, que reste-t-il à dire sinon que ce prophète n'a pas paru, ou qu'il est apparu de son propre mouvement; car enfin ou il est venu malgré lui et forcé par les enchantemens de la magicienne, ou il est venu librement et de son plein gré ou pour obéir à la volonté du Seigneur. Or on ne peut admettre aucune de ces alternatives, comme on l'a montré; il suit donc que Samuël n'a point paru, et que ce fut un simple fantôme formé par l'opération du démon.

3° Si Samuël fût venu pour Saül, il auroit paru en corps ou en esprit; s'il eût paru en corps, Saül et ses gens l'auroient vu aussi-bien que la pythonisse; s'il parut simplement en esprit, par quel privilége la magicienne put-elle le découvrir pendant que Saül et ses gens ne le voyoient point? Et que venoit faire ce prophète s'il ne vouloit pas se manifester à celui pour lequel seul il étoit venu? Si Samuël vint d'une manière invisible, il vint inutilement; et s'il étoit corporel et visible, Saül a dû le reconnoître, le voir et

[1] *Vide Eustath. Antioch. de Engastrimytho, et Nyssen. Ep. ad Theodos. Episc.* Εὑρίσκομεν γὰρ τὴν γραφικὴν συνήθειαν πολλαχοῦ τὸ δοκοῦν ἀντὶ τοῦ ὄντος διεξιοῦσαν. *Vide Natal. Alex. dissert.* XXIII, *de Samuelis apparit.* — [2] I *Reg.* XXVIII, 15.

l'entendre beaucoup plutôt que cette malheureuse qui n'avoit aucune part à son apparition.

4° On trouve dans le récit même de l'Ecriture de quoi nous persuader que ce fut une feinte de la magicienne ou une apparition de l'esprit du mensonge. L'écrivain sacré, rapportant les discours du prétendu Samuël, en dit assez pour nous découvrir que ce n'étoit point lui. Il ne conserve pas le caractère de ce prophète ; il lui fait dire et faire ce qu'il n'auroit assurément ni dit ni fait si c'eût été lui ; car que signifient ces paroles : Pourquoi avez-vous troublé mon repos, en me faisant évoquer? *Quare inquietasti me, ut suscitarer* [1]? comme si ce prophète avoit pu être inquiété et troublé par l'évocation de la magicienne, et comme s'il eût pu être contraint malgré lui de sortir de son repos. Les crimes des vivans ou les mauvaises volontés du démon peuvent-elles troubler le repos et la tranquillité des justes dans l'autre vie? Cette réponse suppose donc une fausseté ; savoir que Samuël ait été tiré malgré lui du sein d'Abraham. De plus, où est le zèle de Samuël qui se laisse adorer par Saül? *Inclinavit se Saul super faciem suam in terra, et adoravit* [2]. Ce prophète, au lieu de le reprendre de ce qu'il consultoit les démons et persévéroit dans son endurcissement, et de l'exhorter à retourner à Dieu et à changer de conduite, l'insulte au contraire, s'élève contre lui et le jette dans le désespoir, en lui disant que Dieu l'a abandonné, qu'il périra, lui et ses fils, et que l'armée d'Israël sera défaite. Est-ce là le caractère de l'Esprit de Dieu et de Samuël qui, comme nous le dit l'Ecriture [3], ne cessoit de pleurer Saül, même après sa réprobation ? Enfin n'auroit-ce pas été approuver tacitement la nécromancie, lui donner du crédit et la mettre en honneur que de faire paroître Samuël en vertu des évocations d'une magicienne? Il ne sert de rien de dire que ce n'étoit point par l'effet de ses charmes et de ses enchantemens ; car le peuple croira toujours ce qui paroît et ce qui frappe. Il y a donc toute apparence que ce ne fut pas le vrai Samuël qui apparut, et que Dieu ne voulut pas exposer par cet exemple la foi et la piété de son peuple.

Si les défenseurs de l'apparition réelle opposent les prédictions qu'ils croient entendre sortir de la bouche du vrai Samuël, on réplique que ce que dit ce prétendu Samuël est

[1] I *Reg.* XXVIII. 15. — [2] *Ibid.* ℣ 14. — [3] *Ibid*, XV. 35.

ou faux ou incertain ou connu d'ailleurs. Il n'y a rien que le démon et la pythonisse même n'aient pu dire et connoître sans aucune révélation particulière et surnaturelle. La réprobation de Saül et le choix que Dieu avoit fait de David étant des choses publiques connues de tout Israël, et même déjà exécutées en partie, il n'étoit pas difficile d'en prédire l'exécution totale et parfaite. Le mauvais état de l'armée de Saül, le découragement de ses troupes, le désespoir de Saül même n'étoient que trop visibles; Endor n'étoit qu'à deux ou trois lieues du camp de Gelboë. Saül découvroit assez la mauvaise disposition de son esprit et l'extrémité de ses affaires dans ce qu'il disoit à la magicienne. Faut-il après cela s'étonner qu'elle lui ait prédit la perte de la bataille? Il y en a plusieurs qui prétendent même qu'elle annonça une fausseté lorsqu'elle lui dit que lui et ses fils seroient le lendemain avec Samuël. On veut que la bataille ne se soit pas donnée le lendemain de ce jour. Et comment peut-on dire que Saül et ses fils seront le lendemain avec Samuël, puisqu'on sait que ce prince mourut dans l'endurcissement et dans l'impénitence, et par conséquent n'eut point d'autre partage que l'enfer et les supplices éternels; tandis que Samuël jouissoit dès lors du repos des justes, et que vraisemblablement Jonathas, fils de Saül et ami de David, entra dans le même bonheur? Mais quand toutes ces prédictions seroient véritables, en pourroit-on conclure qu'elles ont été prononcées par Samuël [1]? Ne sait-on pas que l'ange des ténèbres se transforme souvent en ange de lumière, et que Satan prononce quelquefois des vérités? Ne reconnoît-il pas Jésus-Christ dans l'Evangile [2]? Ne publie-t-il pas dans les Actes des apôtres, que *Paul et Silas sont les serviteurs du Dieu Très-Haut, qui annoncent aux hommes la voie du salut* [3]?

L'opinion que nous venons d'émettre se trouve appuyée de l'autorité de plusieurs pères et d'un grand nombre de commentateurs. Eustache d'Antioche l'établit fortement dans toute sa dissertation sur ce sujet contre Origène; il ne reconnoît dans cette histoire qu'une illusion de la part de la magicienne. L'auteur des Questions aux Orthodoxes, sous le nom de saint Justin [4], nie de même que le vrai Sa-

[1] *Vide August. l.* II. *ad Simplician. qu.* 4. — [2] *Marc.* III. 11. 12. *et Luc.* IV. 41. — [3] *Act.* XVI. 16. 17. — [4] *Justin. aut quispiam alius qu.* 52. *ad Orthodoxos.* Πάντα ὑπὸ τῆς ἐγγαστριμύθου γεγονότα κατὰ τὴν ἐνέργειαν τοῦ δαίμονος τοῦ τὰς ὄψεις φαντάσοντος τῶν ὁρώντων τὸν οὐκ ὄντα Σαμουήλ.

muël ait paru ; mais il croit que le démon trompa et la pythonisse et tous les assistans, en leur apparoissant sous la forme de Samuël, Dieu ayant permis dans cette occasion que l'esprit du mensonge ait déclaré à Saül les vérités terribles que nous lisons dans l'Ecriture. Le saint martyr Bionius [1], Tertullien [2], saint Basile-le-Grand [3] et saint Grégoire de Nysse [4] sont dans les mêmes principes. Ce dernier père croit que le démon qui se revêtit de la forme de Samuël prit avec lui d'autres démons qui parurent dans cette circonstance, et que c'est ce qui fit dire à la magicienne qu'elle voyoit des dieux qui venoient de l'enfer : *Deos vidi ascendentes de terra* [5]. Saint Jérome ne parle de cette apparition que comme d'une feinte : *Saul per incantationes et artes magicas visus est suscitasse Samuelem* [6]. Et ailleurs il dit que la pythonisse parla à Saül par le fantôme de Samuël : *In Samuelis phantasmate pythonissa loquitur ad Saulem* [7]. Il est inutile de rapporter ici les paroles de saint Cyrille d'Alexandrie [8], de l'auteur des Questions sur l'Ancien et le Nouveau-Testament [9], et de celui du livre *De mirabilibus Scripturæ* [10], qu'on a souvent cité sous le nom de saint Augustin, et d'un très-grand nombre d'autres [11] qui ne font que dire les mêmes choses qu'on a déjà rapportées.

Réfutation de l'opinion précédente. L'apparition fut réelle; mais ce ne fut ni l'apparition du démon, ni l'apparition d'un fantôme suscité par le démon.

Mais parmi ceux qui ne veulent pas reconnoître une vraie apparition de Samuël, il y en a qui font scrupule d'accorder au démon le pouvoir d'avoir formé le fantôme du prophète, et qui soutiennent que ce fut Dieu même qui par sa propre vertu ou par le ministère des anges, offrit aux yeux de la pythonisse une figure de Samuël, laquelle prononça de sa part à Saül le dernier arrêt de sa perte. Théodoret [12], qui soutient ce sentiment, traite de folie celui que nous venons d'exposer, parce qu'il engage ceux qui le défendent à dire

[1] *Apud Metaphrast.* — [2] *Tertull. lib. de Anima, c.* 57. — [3] *Basil. in cap.* 8. *Isai.* — [4] *Epist. ad Theodos. episcop.* — [5] 1 *Reg.* XXVIII. 13. — [6] *Hieron. in cap.* VII. *Isai. et in cap.* XIII. *Ezech. Qualis fuit illa, quæ visa est suscitasse animam Samuelis.* — [7] *In Matt. c.* VI. — [8] *Cyrill. Alex. l.* VI. *de ador. in spiritu et verit.* — [9] *Quæst.* 26. — [10] *Lib.* II. *c.* 11. — [11] *Vide et Methodium Patar. adversus Origen. de Pythonissa. Philastrium de Hæres. cap.* 26. *Syncell. Chronic. Procop. Gazæum. Rupert. l.* II. *in lib.* 1 *Reg. cap.* 17. *alios plures apud Allat. de Engastrimytho, c.* XI. *Ita et Vat. Grot. Jun. Clericus et alii passim.* — [12] *Quæst.* 63. *in* 1 *Reg.* Αὐτὸς ὁ τῶν ὅλων Θεὸς, σχηματίσας ὡς ἐβουλήθη τὸ εἶδος τοῦ Σαμουὴλ, ἐξήνεγκε τὴν ἀπόφασιν, οὐ τῆς ἐγγαστριμύθου δρᾶσαι τοῦτο δυνηθείσης, ἀλλὰ τοῦ Θεοῦ.

que ce fut le démon qui parla à Saül de la part de Dieu ; ce qui lui paroît contraire à la vérité et à ce qui est rapporté dans les Paralipomènes, où on lit, suivant les Septante, que *Saül mourut dans ses iniquités parce qu'il n'obéit pas au Seigneur et qu'il consulta la pythonisse, et Samuël lui répondit; mais parce qu'il ne rechercha pas le Seigneur, le Seigneur le fit mourir*[1]. Le patrice Léon, préfet de Cariclée, cité dans Allatius[2], et quelques autres, sont dans la même opinion.

En effet il y a quelque indécence d'attribuer au démon tout ce que l'Écriture attribue à Samuël dans cette histoire sans qu'elle avertisse que ce qu'elle rapporte ait pour auteur ce père du mensonge; supposant toujours au contraire que c'étoit le vrai Samuël, ou au moins son ombre et quelque chose revêtu de son esprit, qui parla au nom et par l'autorité du Seigneur, qui découvrit l'avenir à Saül et le reprit de son endurcissement.

Quant aux faussetés et aux incongruités qu'on prétend trouver dans son discours, il est aisé de faire voir qu'il n'a rien avancé de contraire à la vérité, rien d'opposé au vrai caractère de Samuël, ni d'incompatible avec les circonstances de l'histoire.

On n'accuse de faux celui qui parla à Saül que sur deux points : le premier en ce qu'il dit : *Demain le Seigneur livrera le camp d'Israël entre les mains des Philistins* ; le second en ce qu'il dit aussi à Saül : *Demain vous serez avec moi, vous et vos enfans.* A l'égard du premier on peut répondre que Saül ayant passé une partie de la nuit chez la pythonisse, put aisément s'en retourner dans son camp, qui n'étoit pas éloigné d'Endor ; les Philistins l'attaquèrent le jour même de son retour : ce prince voyant son armée en déroute, se perça de son épée. Il n'y a rien en cela que de très-possible.

Quant à la seconde difficulté, ces mots : *Vous serez demain avec moi*, peuvent marquer deux choses : la première : Vous serez demain comme moi en l'état des morts, vous

[1] 1. *Par.* x. 13. *juxta* LXX. Καὶ ἀπέθανε Σαοὺλ ἐν ταῖς ἀνομίαις αὐτοῦ, αἷς ἠνόμησε τῷ Θεῷ κατὰ τὸν λόγον Κυρίου, διότι οὐκ ἐφύλαξεν, ὅτι ἐπηρώτησε Σαοὺλ ἐν τῷ ἐγγαστριμύθῳ τοῦ ζητῆσαι, καὶ ἀπεκρίνατο αὐτῷ Σαμουὴλ ὁ προφήτης. Καὶ οὐκ ἐζήτησε Κύριον· καὶ ἀπέκτεινεν αὐτόν. — [2] *De Engastrimytho.* c. 9. *Vide et Procop. Gaz. in* XXVIII. *Reg. et Anastas Antioch.*

serez dans une autre vie; la seconde : Vous serez avec moi dans le sein d'Abraham. Mais comme cette dernière proposition renferme une impiété visible, puisque ce seroit mettre au rang des justes et des prophètes un pécheur endurci, impénitent et homicide de soi-même, il s'ensuit qu'on doit se borner au premier sens, qui n'a rien que de très-aisé et de très-naturel : *Ut non ad æqualitatem felicitatis, sed ad parem conditionem mortis referatur*, comme dit saint Augustin [1].

Ajoutez que l'opinion qui veut que l'apparition dont il s'agit ait été faite par le démon n'a aucune preuve solide dans l'Ecriture. Le texte ne dit pas un mot qui la favorise; et il n'est pas bien difficile de lever les inconvéniens qu'on prétend trouver dans cette histoire sans recourir à cette solution. Rien ne nous oblige de croire que Samuël ait été suscité par les évocations de la magicienne et d'avouer que le démon ait le moindre pouvoir sur les âmes des saints. Dieu, par un effet de sa sagesse et de sa puissance, put faire paroître Samuël dans cette conjoncture sans avoir égard ni à la malice du démon ni aux charmes de la pythonisse; de même qu'il mit dans la bouche de Balaam de véritables prophéties, malgré la mauvaise volonté de Balaam même et malgré Balac qui l'avait fait venir [2]; ainsi il fit prononcer par Caïphe une prédiction dont ce grand-prêtre ne comprit pas même le sens [3], et qui devoit avoir un effet tout contraire à son intention. De même dans cette conjoncture Dieu prévint l'effet de la magie et des évocations; il suscita Samuël avant que la magicienne eût fait ses cérémonies diaboliques, comme on voit dans l'Ecriture [4] que le prophète Elie alla au-devant de ceux que le roi Ochozias envoyoit pour consulter Béel-Zébub, dieu d'Accaron, et les prévint en disant : *Est-ce qu'il n'y a point de Dieu dans Israël pour que vous alliez ainsi consulter Béel-Zébub, dieu d'Accaron? C'est pourquoi allez dire à votre maître qu'il ne se levera point du lit où il est couché.*

L'Ecriture insinue ce que nous venons de dire lorsqu'elle remarque que la magicienne fut effrayée en voyant venir Samuël : *Et cette femme ayant vu Samuël, jeta un grand cri, et dit à Saül : Pourquoi m'avez-vous trompée, car vous êtes Saül? Le roi lui dit : Ne craignez point;*

[1] *Aug. ad Simplician. l.* II. *qu.* 4. — [2] *Num.* XXIII. 7, *et sq.* — [3] *Joan.* XI. 51. — [4] 4 *Reg.* I. 3. 4.

qu'avez-vous vu? Elle répondit : J'ai vu des dieux qui s'élèvent de la terre[1]. Elle vit donc quelque chose qu'elle n'avoit point accoutumé de voir. Sa nécromancie n'avoit ordinairement de pouvoir que sur les démons ou sur les âmes de quelques malheureux qui étoient sous la puissance du diable; mais ici elle voit quelque chose de divin, de terrible, de majestueux, d'auguste. Samuël paroît tout à coup avant qu'elle ait achevé ses enchantemens. En un mot elle comprit aisément que ce n'étoit point par sa vertu que ce prophète apparoissoit; c'est ce qui causa sa frayeur et lui fit jeter des cris.

Il est vrai que Dieu avoit rejeté Saül et n'avoit pas voulu auparavant lui répondre ni par les prophètes ni par les songes; mais s'ensuit-il de là qu'il n'ait pas voulu lui parler dans cette dernière occasion? N'accorde-t-il pas quelquefois dans sa fureur ce qu'il a refusé dans sa miséricorde? Et après avoir long-temps dissimulé le crime, sa colère n'éclate-t-elle pas à la fin contre ceux qui ont méprisé les richesses de sa grâce? Si Samuël se plaint que Saül a troublé son repos, on ne peut pas en conclure que ce prophète lui ait apparu malgré lui. Cette expression, *Pourquoi m'avez-vous troublé?* est une façon de parler humaine qui ne doit pas être prise à la rigueur.

Au reste il importoit peu que Samuël se fît voir corporellement à Saül ou à la pythonisse. Ce prophète n'étant venu que pour faire des reproches à Saül et pour lui annoncer son malheur futur, il suffisoit qu'il lui fît connoître la résolution de Dieu ou par lui-même directement ou par le moyen d'un autre. Il étoit même en quelque sorte plus convenable à sa dignité que Samuël ne lui parlât pas, comme pour marquer une plus grande aversion de son crime et un plus grand éloignement de sa personne. Quant à ce qu'on ajoute que Samuël quitta dans cette occasion son caractère de bénignité et de compassion en insultant à Saül, et que ce prophète n'auroit pas souffert que Saül l'adorât, on doit faire attention 1° que la profonde révérence que Saül fit à Samuël n'emportoit pas une adoration de latrie réservée à Dieu seul; c'étoit une civilité et une marque de révérence qui étoit bien due au mérite du prophète. 2° Saül ayant laissé passer le temps de la miséricorde de Dieu, Samuël ne pouvoit prendre en cette occasion qu'un

[1] I *Reg.* XXVIII. 12, 13.

caractère de sévérité et s'armer de zèle contre un homme qui, après avoir si souvent désobéi à Dieu, continuoit de l'irriter en consultant les magiciens contre les défenses expresses de la loi.

Les autres raisons qu'on apporte pour appuyer le sentiment de l'apparition d'un démon ou d'un fantôme formé par un ministre de l'enfer sous la figure de Samuël sont peu solides. Elles tombent d'elles-mêmes après ce que nous avons dit, ou seront détruites par ce qu'on dira dans la suite.

Opinion de ceux qui soutiennent que Samuël apparut réellement, soit en corps, soit en esprit, non par la force des enchantemens, mais par la seule volonté de Dieu.

Si ce n'est ni un mauvais esprit ni un vrai fantôme suscité par le démon qui apparut à Saül, il suit que ce ne peut être que le vrai Samuël; que ses prédictions sont de véritables prophéties, et qu'il faut prendre le texte de l'Ecriture dans le sens qui paroît le plus simple et le plus naturel. C'est ce que nous allons montrer.

Tout le monde convient que dans l'exposition des saintes Ecritures il faut autant qu'on peut s'en tenir au premier sens que les paroles nous présentent, et qu'on ne doit recourir à des explications éloignées et particulières que lorsque la lettre ne nous fournit aucun sens aisé et conforme aux principes de la raison, de la piété et de la foi. Or dans l'histoire dont il s'agit ici il n'y a qu'une seule chose qui paroisse blesser la foi et la piété, c'est d'attribuer au démon et aux nécromanciens le pouvoir d'évoquer les âmes des saints. Tout le reste ne renferme rien de contraire à la piété et à l'analogie de la foi; on doit donc se contenter d'obvier à ce seul inconvénient, et, quant au reste, s'en tenir au texte littéral de l'Ecriture. Nous avons déjà fait remarquer qu'il y avoit deux manières d'éluder cette difficulté : la première en disant que Dieu prévint les enchantemens de la magicienne et fit paroître Samuël avant qu'elle eût fait ses cérémonies magiques; la seconde en soutenant que Samuël parut par la seule volonté de Dieu, sans aucun égard à la prétendue force des enchantemens. En admettant l'une de ces deux réponses, on se tire de tous les embarras sans s'éloigner du sens littéral du texte; on reconnoît que la magicienne fit, ou au moins commença ses évocations; que Samuël apparut et parla à Saül; que cela se fit par l'ordre et au nom du Seigneur.

Il faut donc recevoir tout le récit de l'Ecriture à la lettre, avec la restriction que nous venons d'y apporter. C'est l'Esprit-Saint qui y parle et qui inculque la vérité de cette

histoire; il ne nous met en garde en aucun endroit contre la conséquence littérale et rigoureuse de son récit; si tout le reste de l'histoire qui précède et qui suit cette circonstance de l'apparition de Samuël doit se prendre à la lettre, pourquoi en exclure ce seul endroit? Qu'on donne à lire à qui l'on voudra ce passage, il est sûr qu'il l'entendra naturellement d'une vraie apparition du prophète. Il n'y a qu'une grande réflexion, c'est la crainte d'admettre une chose qui semble favoriser la nécromancie, et de donner trop de pouvoir au démon qui a pu déterminer quelques anciens à l'entendre autrement. Peut-être aussi que l'envie de contredire Origène et de détruire son sentiment, qui étoit visiblement erroné et excessif, a fait donner dans un excès opposé. S'il étoit permis de détourner le sens des Ecritures et d'une manière aussi violente qu'on le fait sur ce passage, à cause de quelques obscurités qu'on y remarqueroit, que deviendroient les histoires les plus avérées? Enfin vouloir que le démon ait apparu en la place de Samuël, n'est-ce pas faire injure à ce prophète et exposer au mépris des libertins la vérité et l'autorité des divines Ecritures qui nous présentent dans cette histoire un sens tout contraire à celui qu'on veut lui donner?

Nous savons que plusieurs des anciens-pères ont appuyé cette opinion; mais à Dieu ne plaise que nous leur attribuions aucune des mauvaises conséquences qu'on peut tirer de leur sentiment. Il y a beaucoup d'apparence qu'ils n'avoient pas fait attention à un passage de l'Ecclésiastique qui paroît décisif pour l'apparition réelle du véritable Samuël. Soit que ce passage ne leur soit pas venu dans la mémoire, soit qu'ils ne regardassent pas alors ce livre comme un ouvrage incontestablement canonique et d'une autorité irréfragable, il est certain qu'ils ne l'ont pas cité en écrivant sur cette matière, comme le remarque Allatius [1]. Voici le passage de l'Ecclésiastique : *Après cela Samuël mourut, et il déclara et fit connoître au roi que la fin de sa vie étoit proche; il éleva sa voix du fond de la terre, et prophétisa pour détruire l'impiété de la nation* [2]. On ne dira pas sans doute qu'ici l'auteur ait voulu parler d'une apparition du démon sous la forme de Samuël, et qu'il exprime les choses non selon ce qu'elles étoient, mais selon ce qu'elles

[1] *Allat. in Eustat. de Engastrimytho. c.* 14. — [2] *Eccli.* XLVI, 23. *Post hoc dormivit, et notum fecit regi, et ostendit illi finem vitæ suæ, et exaltavit vocem suam de terra in prophetia, delere impietatem gentis.*

paroissoient être. Seroit-il possible que l'Ecriture, qui parle de cet événement en plus d'un endroit, n'eût jamais, du moins en passant, lâché quelques mots qui insinuassent que cette apparition n'étoit qu'une illusion et un prestige du démon? Dans les Paralipomènes, où la même histoire est rapportée en abrégé, on suppose, de même que dans l'Ecclésiastique, que le vrai Samuël se montra et parla : *Saül mourut donc pour ses iniquités, parce qu'il avoit contrevenu aux ordres du Seigneur, et qu'il ne les avoit pas observés; et de plus pour avoir consulté la pythonisse au lieu de rechercher le Seigneur*[1]. Les Septante portent : *Parce qu'il consulta la pythonisse; et Samuël lui répondit; et il ne rechercha pas le Seigneur*. C'est ainsi que le cite Théodoret, comme nous l'avons vu plus haut.

Auteurs qui ont embrassé cette dernière opinion. — La seule lecture du texte suffit pour déterminer en faveur de cette opinion.

L'impression que la seule lecture du texte que nous examinons a faite sur l'esprit de la plupart des anciens les a engagés à reconnoître que Samuël apparut véritablement, quoique quelques-uns d'entre eux soient tombés dans un excès que nous voulons éviter; car en avouant que Samuël étoit véritablement apparu, ils ont trop donné au pouvoir du démon et à la force de la magie. Saint Justin le martyr, Origène, Anastase d'Antioche sont de ce nombre. Mais saint Augustin[2], après avoir souvent traité cette matière et pesé toutes les raisons qu'on peut apporter en faveur des divers sentimens qu'on forme sur ce sujet, s'est enfin déclaré pour celui qui veut que ce soit le vrai Samuël. Saint Ambroise parle de même : *Samuel post mortem, secundum Scripturæ testimonium, futura non tacuit*[3]. L'auteur du poëme contre Marcion s'exprime ainsi :

Mirificus Samuel, cui reges ungere primum,
Talibus in vitæ spatio laudabilis exit
Ut quoque post requiem prophetica jura teneret[4].

Zénon, évêque de Vérone[5], dit que Samuël non-seulement se présenta au roi Saül après sa mort, mais aussi répondit à ses demandes et lui parla avec plus de liberté étant mort qu'il n'avoit fait étant vivant. Saint Thomas[6],

[1] 1 *Par.* v. 13. *Mortuus est ergo Saul propter iniquitates suas, eo quod prævaricatus sit mandatum Domini quod præceperat, et non custodierit illud : sed insuper etiam pythonissam consuluerit, nec speraverit in Domino* (Hébr. ; *nec requisierit Dominum*). — [2] *Aug. De cura pro mortuis, cap.* 15. *Nam Samuel propheta defunctus, vivo Sauli etiam regi futura prædixit.* — [3] *Ambros. in Luc. c.* 1. — [4] *Lib.* III. — [5] *Serm. de Resurrectione.* — [6] *D. Thom. secunda Secundæ qu.* 174. *art.* 5. *ad* 4 *Vide eumdem*, 1. *parte qu.* 89. *art.* 8. *ad secundum.*

toujours attaché à saint Augustin, et persuadé par l'évidence du texte de l'Ecclésiastique, dit que l'âme de Samuël découvrit à Saül l'issue du combat, Dieu le lui ayant révélé. Il ajoute que cette révélation étoit une vraie prophétie, parce qu'alors Samuël n'étoit point encore arrivé à l'état de béatitude permanente. On peut joindre à ces auteurs Sévère Sulpice [1], Raban Maur [2], Théodoret [3], Bède [4], saint Isidore de Séville, saint Eucher, le moine Anselme et divers autres anciens, qui pour la plupart n'ont fait que copier saint Augustin. Josèphe l'historien [5], à la tête de presque tous les rabbins, et la plupart des commentateurs catholiques, comme Nicolas Lyra, Denis le chartreux, Cajétan, Sanctius, Steuchus, Bellarmin, Salian, Sérarius, Estius, Coccius, Castro, Galatin, Soto, François Valésius et une infinité d'autres [6] ont reconnu la vérité de cette histoire, tant son évidence a eu de force sur leurs esprits. C'est aussi le sentiment qu'a suivi en dernier lieu le R. P. Houbigant, qui observe que Samuël parut avant que la pythonisse eût employé ses enchantemens; que ce fut ce qui causa la surprise de cette femme, et la raison aussi pourquoi Samuël se plaignit de Saül seul, et non de la pythonisse.

En effet il ne faut que jeter la vue sur le récit de l'auteur sacré pour entrer dans ce sentiment. La magicienne ne se fut pas plus tôt mise en devoir d'évoquer les mânes de celui que Saül demandoit [7], que tout d'un coup elle vit Samuël; et, jugeant par son air terrible et menaçant qu'il en vouloit à Saül, *elle jette un grand cri, et dit à ce prince : Pourquoi m'avez-vous trompée, car vous êtes Saül?* Quelle torture ne faut-il pas donner à ces paroles pour leur faire dire que la pythonisse, voyant le démon sous la figure de Samuël, ou feignant même de voir ce prophète, elle se récrie et fait l'effarée? Saül lui demande ce qu'elle voit; elle lui répond *qu'elle voit des dieux*, c'est-à-dire, dans le style des Hébreux, un dieu, un juge, un prince, un magistrat, qui sort du fond de la terre et qui a la forme d'un vénérable vieillard revêtu d'un manteau. Aussitôt Saül reconnoissant Samuël à cette description, se prosterne en terre et lui expose l'extrémité où il est réduit; le prophète lui répond : *Pourquoi m'interrogez-vous, puisque le Seigneur*

[1] *Sever. Sulpic. lib.* I. *Hist. Sacræ.* — [2] *Raban. in Eccli. lib.* X, *c.* 12. — [3] *Theodoret. qu.* 63. *in* I. *Reg.* — [4] *Bed. lib.* IV. *in Reg.* — [5] *Joseph. Antiq. l.* VI. *c.* 15. — [6] *Vide apud Allat. cap.* 22. *in Eustat. de Engastrimytho.* — [7] I. *Reg.* XXVIII. 12 *et sq.*

s'est retiré de vous et est passé à votre rival? Le Seigneur exécutera ce dont il vous a menacé par ma bouche ; il arrachera votre royaume de vos mains, et le donnera à David..... Il vous livrera, vous et le camp d'Israël, entre les mains des Philistins; demain vous serez avec moi, vous et vos fils; et le Seigneur livrera le camp d'Israël entre les mains des Philistins. Tout ce qu'on vient de dire est tiré de l'Ecriture, et ce n'est point la magicienne qui parle. Si l'on dit qu'elle contrefit sa voix pour parler au roi au nom de Samuël, à quoi ne s'exposoit-elle pas en lui annonçant des choses si désagréables et en lui prédisant des choses dont assurément elle n'avoit aucune certitude? N'est-il pas bien plus croyable que dans une pareille conjoncture elle se seroit efforcée de flatter le roi et de lui relever le courage au lieu de l'effrayer par ses menaces? Ignoroit-elle le caractère des princes qui ne veulent point entendre de vérités désagréables et effrayantes, et qui n'écoutent jamais qu'avec dépit ceux qui leur annoncent de mauvaises nouvelles? Ignoroit-elle les violences et les emportemens de Saül? D'ailleurs auroit-elle pu tellement se déguiser et contrefaire sa voix que Saül et ceux qui l'accompagnoient ne s'en fussent point aperçus dans tout ce dialogue?

On dira tant qu'on voudra que le démon put apparoître et tromper par ses prestiges et les assistans et la magicienne même; nous ne voulons point lui contester la puissance de faire de faux miracles; mais peut-on se persuader que cet esprit impur ait osé employer si souvent et si impunément le nom du Seigneur [1], ce nom sacré et redoutable dont la prononciation seule le jette dans l'effroi et dans le trouble? Qui croira que le malin esprit ait voulu faire le zélé pour le service du Seigneur, et reprocher à Saül des crimes que lui-même lui avoit fait commettre? enfin que ce père du mensonge et cet ange des ténèbres ait prédit l'avenir d'une manière si sûre, si précise et si positive? Nous accordons qu'il ait su la réprobation de Saül et l'élection de David, puisque c'étoient des choses connues et de notoriété publique; mais qui lui avoit révélé la perte de la bataille qui se donna le lendemain, la déroute d'Israël, la mort de Saül et de ses fils? Quoi de plus fortuit que tout cela? quoi de plus incertain, même dans la situation présente des af-

[1] Le nom *Jehova* se lit jusqu'à six fois dans ce que l'ombre de Samuël dit à Saül, 1 *Reg.* XXVIII. 16 *et sq.*

faires de Saül ? Ce prince pouvoit perdre la bataille sans perdre la vie ; il pouvoit être tué ou se tuer lui-même sans que ses fils mourussent dans cette journée ; il ne paroissoit pas même naturel que Saül, après de telles menaces, allât s'exposer avec ses troupes et ses fils à une mort certaine ; il n'y avoit donc que le maître absolu et tout-puissant des causes et des événemens qui pût prévoir et prédire avec assurance toutes ces choses.

Tout le monde convient que le démon ne connoît pas l'avenir, qu'il ne peut en juger que par conjectures ; or il y a ici plus que de simples conjectures. Celui qui parle affirme et fixe les événemens ; il en marque jusqu'au temps précis ; il désigne jusqu'au nombre des personnes, jusqu'aux plus petites circonstances, et tout est exactement vérifié. Nous ne craignons donc pas de dire que ce fut le vrai Samuël qui apparut à Saül ; mais nous n'oserions assurer si ce fut en corps ou seulement en esprit : *Sive in corpore, sive extra corpus, nescio*. Mais de quelque manière qu'il se soit fait voir, il faut reconnoître que ni le démon ni la magicienne n'y ont eu aucune part ; que tout se passa par la puissance et par l'ordre du Seigneur, souverain maître des vivans et des morts.

ROIS.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Elcana et ses deux femmes. Anne obtient du Seigneur un fils qu'elle nomme Samuël. Elle le consacre au Seigneur.

1. Fuit (*a*) vir unus de Ramathaim-Sophim, de monte Ephraim, et nomen ejus Elcana, filius Jeroham, filii Eliu, filii Thohu, filii Suph, Ephrathæus (*b*).

1. Il y avoit, dans la montagne d'Ephraïm, un homme *de la ville* de Ramatha, *surnommée* Sophim, *parce qu'elle étoit habitée par les enfans de Suph, l'un des descendans de Caath.*" *Cet homme* s'appeloit Elcana, et étoit fils de Jéroham, fils d'Eliu, fils de Thohu, fils de Suph, *de la tribu de Lévi, et il demeuroit dans la tribu* d'Ephraïm.

Avant l'ère chr. vulg. 1170.

1 *Par.* VI. 26-27.

2. Et habuit duas uxores: nomen uni Anna, et nomen secundæ Phenenna. Fueruntque Phenennæ filii; Annæ autem non erant liberi.

2. Il avoit deux femmes," dont l'une se nommoit Anne, et l'autre Phénenna. Phénenna avoit des enfans, et Anne n'en avoit point.

3. Et ascendebat vir ille de civitate suâ statutis diebus ut adoraret et sacrificaret Domino exercituum in Silo. Erant autem ibi duo filii Heli, Ophni et Phinees, sacerdotes Domini.

3. Cet homme alloit de sa ville à Silo" aux jours solennels, pour y adorer le Seigneur des armées et pour lui offrir des sacrifices. Les deux fils d'Héli, Ophni et Phinéès, prêtres du Seigneur, y étoient alors.

4. Venit ergò dies, et immolavit Elcana; deditque

4. Un jour donc Elcana, ayant offert son sacrifice, donna à Phénenna

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 2. — (*b*) *S. Script. prop.*, *P.* III. n° 1.

ỳ 1. Voyez 1 *Par.* VI, 35-38.

ỳ 2. Selon l'usage commun des Israélites, fondé sur la tolérance de la loi.

ỳ 3. Où étoit le tabernacle depuis le temps de Josué. *Jos.* XVIII. 1. — (Les Hébreux étoient tenus de se présenter trois fois l'an devant le Seigneur dans son temple en apportant des sacrifices. Voy. *Exod.* XXIII, 17; *Deut.*, XVI. 16.)

Avant l'ère chr. vulg. 1170.

sa femme, et à tous ses fils et à toutes ses filles, *chacun* leur part *de l'hostie*.

Phenennæ uxori suæ et cunctis filiis ejus et filiabus partes;

5. *Au contraire* il n'en donna qu'une à Anne, *car elle n'avoit point d'enfans*, et *en la lui donnant* il étoit triste, parce qu'il l'aimoit"; mais le Seigneur l'avoit rendue stérile.

5. Annæ autem dedit partem unam tristis, quia Annam diligebat, Dominus autem concluserat vulvam ejus.

6. *Phénenna*, sa rivale, l'affligeoit aussi, et la tourmentoit excessivement, jusqu'à l'insulter sur ce que le Seigneur l'avoit rendue stérile.

6. Affligebat quoque eam æmula ejus, et vehementer angebat, in tantum ut exprobraret quòd Dominus conclusisset vulvam ejus.

7. Elle en usoit de même tous les ans lorsque le temps étoit venu de monter au temple du Seigneur; *elle lui insultoit*, et la piquoit ainsi de jalousie. Et Anne se mettoit à pleurer, et ne mangeoit point.

7. Sicque faciebat per singulos annos cùm redeunte tempore ascenderent ad templum Domini, et sic provocabat eam. Porrò illa flebat, et non capiebat cibum.

8. Elcana, son mari, lui dit donc: Anne, pourquoi pleurez-vous? pourquoi ne mangez-vous point? et pourquoi votre cœur s'afflige-t-il? Ne vous suis-je pas plus que ne vous seroient dix enfans? *Ruth*, IV. 15.

8. Dixit ergò ei Elcana vir suus: Anna, cur fles? et quare non comedis? et quam ob rem affligitur cor tuum? numquid non ego melior tibi sum quàm decem filii?

9. Après qu'Anne eut mangé et bu à Silo, elle se leva. Et dans le même temps que le grand-prêtre Héli étoit assis sur son siége devant la porte du temple du Seigneur,"

9. Surrexit autem Anna postquam comederat et biberat in Silo. Et Heli sacerdote (*a*) sedente super sellam ante postes templi Domini,

10. Anne, qui avoit le cœur plein d'amertume, vint prier le Seigneur, en répandant beaucoup de larmes;

10. Cùm esset Anna amaro animo, oravit ad Dominum flens largiter.

11. Et elle fit un vœu en ces termes: Seigneur des armées, si vous daignez regarder l'affliction de votre servante, si vous vous souvenez de moi, si vous n'oubliez point votre servante et que vous donniez à votre esclave un

11. Et votum vovit, dicens: Domine exercituum, si respiciens videris afflictionem famulæ tuæ, et recordatus meî fueris nec oblitus ancillæ tuæ, dederisque

(*a*) *Lettres de quelq. Juifs*, t. I, p. 350.

℣ 5. Hébr. autr.: « et il lui donna une part choisie, parce qu'il l'aimoit; » ou, selon l'interprète syrien, « une part double. »

℣ 9. C'est-à-dire hors du parvis, et près de la porte qui y conduisoit.

servæ tuæ, sexum virilem, dabo eum Domino omnibus diebus vitæ ejus, et novacula non ascendet super caput ejus.

12. Factum est autem, cùm illa multiplicaret preces coram Domino, ut Heli observaret os ejus.

13. Porrò Anna loquebatur in corde suo, tantùmque labia illius movebantur, et vox penitùs non audiebatur. Æstimavit ergò eam Heli temulentam,

14. Dixitque ei : Usquequo ebria eris? digere paulisper vinum quo mades.

15. Respondens Anna, Nequaquam, inquit, domine mi; nam mulier infelix nimis ego sum, vinumque et omne quod inebriare potest non bibi, sed effudi animam meam in conspectu Domini.

16. Ne reputes ancillam tuam quasi unam de filiabus Belial, quia ex multitudine doloris et mœroris mei locuta sum usque in præsens.

17. Tunc Heli ait ei : Vade in pace, et Deus Israel det tibi petitionem tuam quam rogasti eum.

18. Et illa dixit : Utinam inveniat ancilla tua gratiam in oculis tuis. Et abiit mulier in viam suam, et comedit, vultusque illius non

enfant mâle, je vous l'offrirai pour tous les jours de sa vie; *il ne boira ni vin ni rien de ce qui peut enivrer,*″ et le rasoir″ ne passera point sur sa tête.

12. Comme Anne demeuroit ainsi long-temps en prière devant le Seigneur, Héli observa le mouvement de ses lèvres;

13. Car Anne parloit dans son cœur, et l'on voyoit seulement remuer ses lèvres sans qu'on entendît aucune parole. Héli crut donc qu'elle avoit bu avec excès;

14. Et il lui dit : Jusqu'à quand serez-vous ainsi ivre? laissez un peu reposer le vin qui vous trouble.

15. Anne lui répondit : Pardonnez-moi, mon Seigneur, je suis une femme comblée d'affliction; je n'ai bu ni vin ni rien qui puisse enivrer, mais j'ai répandu mon âme en la présence du Seigneur.

16. Ne croyez pas que votre servante soit comme l'une des filles de Bélial,″ *dans la débauche et dans la dissolution;* car il n'y a que l'excès de ma douleur et de mon affliction qui m'ait fait parler jusqu'à cette heure.

17. Alors Héli lui dit : Allez en paix, et que le Dieu d'Israël vous accorde la demande que vous lui avez faite *avec tant d'ardeur*.

18. Anne lui répondit : Plût à Dieu que votre servante trouvât grâce devant vos yeux, *et que vous daignassiez prier pour elle!* Anne s'en alla ensuite retrouver son mari, prit de la

Avant l'ère chr. vulg. 1170.

Judic. **XIII. 5.**

Ps. **LXI. 9.**

℣ 11. Ces mots sont dans la version des Septante, et caractérisent ordinairement la consécration des Nazaréens.

Ibid. Ou un autre instrument. Il n'est pas certain que le rasoir fût alors en usage.

℣ 16. Voyez ce qui a été dit au Deutéronome, XIII, 13.

Avant l'ère chr. vulg. 1170.

nourriture, et ne porta plus comme auparavant un visage abattu," *parce qu'elle demeura pleine de confiance que le Seigneur lui accorderoit sa demande.*

sunt ampliùs in diversa mutati.

19. Après cela *Elcana, ses femmes et ses enfans*, s'étant levés dès le matin, adorèrent le Seigneur, se remirent en chemin, et arrivèrent à leur maison à Ramatha. Elcana connut sa femme, et le Seigneur se souvint d'elle.

19. Et surrexerunt manè, et adoraverunt coram Domino, reversique sunt, et venerunt in domum suam Ramatha. Cognovit autem Elcana Annam uxorem suam, et recordatus est ejus Dominus.

20. *Ainsi*, quelque temps après, elle conçut et mit au monde un fils qu'elle appela Samuël, parce qu'elle l'avoit demandé au Seigneur."

20. Et factum est post circulum dierum concepit Anna, et peperit filium, vocavitque nomen ejus Samuel, eò quòd a Domino postulasset eum (*a*).

21. Elcana, son mari, vint ensuite avec toute sa maison pour immoler au Seigneur l'hostie ordinaire et pour accomplir son vœu.

21. Ascendit autem vir ejus Elcana et omnis domus ejus ut immolaret Domino hostiam solemnem et votum suum.

22. Mais Anne n'y alla point, ayant dit à son mari : Je n'irai point *au temple*" jusqu'à ce que l'enfant soit sevré, et que je le mène afin que je le présente au Seigneur et qu'il demeure toujours devant lui, *comme je l'ai promis.*

22. Et Anna non ascendit; dixit enim viro suo : Non vadam donec ablactetur infans, et ducam eum ut appareat ante conspectum Domini et maneat ibi jugiter.

23. Elcana son mari lui dit : Faites comme vous le jugerez à propos, et demeurez jusqu'à ce que vous ayez sevré l'enfant; je prie le Seigneur qu'il accomplisse sa parole *sur vous et sur l'enfant.*" Anne demeura donc au lo-

23. Et ait ei Elcana vir suus : Fac quod bonum tibi videtur, et mane donec ablactes eum; precorque ut impleat Dominus verbum suum. Mansit ergò

(*a*) *Bible vengée*, *Prem. liv. des Rois*, note 3.

℣ 18. Hébr. litt. : *et facies ejus non fuerunt ei amplius*, c'est-à-dire *triste, ut antea.*

℣ 20. Hébr. litt. : « parce que je l'ai demandé au Seigneur. » On trouve effectivement dans le nom de *Samuël*, שמואל, les mots שאול, *postulatus* et מאל, *a Deo*, « demandé à Dieu. » Quelques glossateurs rendent la racine שאל de ce nom par *emprunter*, « emprunté de Dieu. » (Drach.)

℣ 22. Vulg. : *Non vadam.* L'hébeu ne l'exprime pas.

℣ 23. Ou, selon les Septante, *verbum tuum;* « qu'il exécute votre parole, »

Avant l'ère chr. vulg. 1170.

mulier, et lactavit filium suum donec amoveret eum a lacte.

gis, et nourrit son fils de son lait jusqu'à ce qu'elle l'eût sevré.

24. Et adduxit eum secum postquam ablactaverat, in vitulis tribus et tribus modiis farinæ et amphorâ vini, et adduxit eum ad domum Domini in Silo. Puer autem erat adhuc infantulus.

24. Lorsqu'elle l'eut sevré elle prit avec elle trois veaux," trois boisseaux" de farine et un vaisseau" plein de vin, et amena son fils à Silo en la maison du Seigneur. Or l'enfant étoit encore tout petit, *n'ayant que trois ans.*"

25. Et immolaverunt vitulum, et obtulerunt puerum Heli.

25. Ils le présentèrent à Héli, après avoir immolé un veau."

26. Et ait Anna: Obsecro, mi domine, vivit anima tua, domine: ego sum illa mulier quæ steti coram te hìc orans Dominum.

26. Et Anne lui dit: Il est vrai, mon seigneur, comme il l'est que vous vivez, que je suis cette femme que vous avez vue ici prier le Seigneur.

27. Pro puero isto oravi, et dedit mihi Dominus petitionem meam quam postulavi eum.

27. Je le suppliois de me donner cet enfant, et le Seigneur m'a accordé la demande que je lui ai faite *avec promesse de le lui consacrer.*

28. Idcirco et ego commodavi eum Domino cunctis diebus quibus fuerit commodatus Domino. Et adoraverunt ibi Dominum. Et oravit Anna, et ait:

28. C'est pourquoi, *l'ayant reçu de lui*, je le lui remets entre les mains afin qu'il soit à lui tant qu'il vivra." Ils adorèrent donc le Seigneur en ce lieu; et Anne, *pénétrée de reconnoissance*, fit sa prière en ces termes:

c'est-à-dire, qu'il vous donne, selon votre demande et votre vœu, un fils qui lui soit consacré.

ỳ 24. Sept.: « un veau de trois ans. »

Ibid. Hébr.: « un éphi, » c'est-à-dire 28 lit. 45 centil.; « *id est* tres modios,» *Ruth*, II, 17.

Ibid. Hébr.: « un nébel. » Mesure qui contient trois éphis.

Ibid. C'étoit l'âge auquel on sevroit les enfans. 2 *Mach.* VII, 27.

ỳ 25. Autr.: « le veau, » en supposant avec les Septante (*Supr.* ỳ 24.) qu'ils n'en apportèrent qu'un.

ỳ 28. Vulg. et hébr. litt.: *fuerit.*

Avant l'ère chr. vulg. 1167.

CHAPITRE II.

Cantique d'action de grâces d'Anne, mère de Samuël *. Désordres des enfans d'Héli. Samuël sert devant le Seigneur. Héli reprend trop foiblement ses enfans. Dieu lui fait prédire la ruine de sa maison.

1. MON cœur *abattu et humilié* a tressailli d'allégresse dans le *secours que j'ai reçu du* Seigneur, et ma gloire *obscurcie* a été relevée par la *fécondité que j'ai obtenue de* mon Dieu, *de sorte que* ma bouche, *auparavant réduite au silence,* s'est ouverte pour répondre à mes ennemis, parce que j'ai mis ma joie *et ma confiance* dans votre *grâce* salutaire, *ô mon Dieu.*"

2. *Ainsi j'ai éprouvé que* nul n'est saint, comme l'est le Seigneur; *non, mon Dieu,* il n'y en a point d'autre semblable à vous *en sainteté, en justice, en bonté,* et nul n'a une force pareille à celle de notre Dieu."

Deut. III. 24. *Ps.* LXXXV. 8.

3. Cessez donc, *ô orgueilleux,* de vous glorifier *à l'avenir* avec des paroles insolentes; que votre ancien langage ne sorte plus de votre bouche;" *l'orgueil, qui en est la source, ne peut être caché au Seigneur,* parce que le Seigneur est le Dieu de toute connoissance et qu'il pénètre les pensées" *les plus secrètes des chœurs.*

4. *Ainsi, par l'effet de sa justice et de sa miséricorde,* l'arc des forts a été brisé" et les foibles ont été remplis de force.

1. EXULTAVIT cor meum in Domino, et exaltatum est cornu meum in Deo meo; dilatatum est os meum super inimicos meos, quia lætata sum in salutari tuo.

2. Non est sanctus ut est Dominus; neque enim est alius extra te, et non est fortis sicut Deus noster.

3. Nolite multiplicare loqui sublimia, gloriantes; recedant vetera de ore vestro, quia Deus scientiarum Dominus est, et ipsi præparantur cogitationes.

4. Arcus fortium superatus est, et infirmi accincti sunt robore.

* Voyez à la fin de ce tome ma traduction de ce cantique d'après le texte hébreu. Le cantique d'Anne a un rapport frappant avec celui de la très-sainte Vierge. (DRACH.)

℣ 1. La très-sainte fille de David a dit également: « *Exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.* » (*Luc.* I. 46.)

℣ 2. Hébr. autr.: « il n'y a point de rocher (*c'est-à-dire point d'asile assuré, point de protecteur puissant,*) comme notre Dieu. »

℣ 3. Hébr. autr.: « qu'il ne sorte plus de votre bouche de paroles dures *et outrageuses.* »

Ibid. Hébr. autr.: *Et ipsi librata et computata sunt opera.* « Il pèse et compte les œuvres des hommes. »

℣ 4. C'est le sens de l'hébreu, où on lit חתים *fracti.*

Avant l'ère chr. vulg. 1167.

5. Repleti priùs pro panibus se locaverunt, et famelici saturati sunt; donec sterilis peperit plurimos, et quæ multos habebat filios infirmata est.

5. Ceux qui étoient auparavant comblés de bien *ont été réduits à* se louer pour avoir du pain, et ceux qui étoient pressés de la faim ont été rassasiés." Celle qui étoit stérile est devenue mère de beaucoup d'enfans, et celle qui avoit beaucoup d'enfans est tombée dans la défaillance, *et cessa d'en avoir*."

Ps. XXXIII. 11. Thr. v. 6. Luc. I. 53.

6. Dominus mortificat et vivificat, deducit ad inferos et reducit.

6. *Car* le Seigneur ôte et donne la vie *quand il lui plaît;* il conduit aux enfers, et il en retire, *selon sa volonté.*

Deut. XXXII. 39. Tob. XIII. 2. Sap. XVI. 13.

7. Dominus pauperem facit et ditat, humiliat et sublevat.

7. Le Seigneur fait le pauvre et le riche; il abaisse et il élève.

8. Suscitat de pulvere egenum et de stercore elevat pauperem, ut sedeat cum principibus et solium gloriæ teneat. Domini enim sunt cardines terræ, et posuit super eos orbem.

8. Il tire, *quand il veut*, le pauvre de la poussière et l'indigent du fumier pour le" faire asseoir entre les princes et lui" donner un trône de gloire. C'est au Seigneur qu'appartiennent les fondemens" de la terre, et c'est lui qui *par sa propre toute-puissance* a posé sur eux le monde.

9. Pedes sanctorum suorum servabit, et impii in tenebris conticescent, quia non in fortitudine suâ roborabitur vir.

9. Il gardera, *par la même puissance*, les pieds de ses saints; et les impies seront *par son ordre* réduits au silence dans leurs ténèbres, parce que l'homme, avec toute sa force, ne sera que foiblesse *devant lui*."

10. Dominum formidabunt adversarii ejus, et super ipsos in cœlis tonabit: Dominus judicabit fines terræ, et dabit imperium regi

10. *Ainsi* les ennemis du Seigneur trembleront *lorsqu'il* tonnera sur eux du haut des cieux *et qu'il viendra les juger selon leurs œuvres;" car* le Seigneur jugera toute la terre, il fera ré-

℣ 5. Hébr. litt. : « ont cessé *d'en être tourmentés.* »

Ibid. Rabbi David Kimchi dit dans son commentaire que « la figure de ces deux femmes s'accomplira lors de la venue du Messie. » Nous voyons en effet depuis cette glorieuse époque la stérilité de la Synagogue et l'admirable fécondité de l'Église. (DRACH.)

℣ 8 (*bis*). C'est le sens de l'hébreu. — *Deposuit potentes de sede, et divites dimisit inanes,* dit dans sa sainte joie la mère du Christ. Voy. aussi Ps. CXII, 7. (DRACH.)

Ibid. Voyez la *Dissertation sur le système du monde*, à la tête de l'Ecclésiaste, tom. XI.

℣ 9. Autr. : « parce que l'homme ne se soutiendra point par sa propre force. »

℣ 10. Hébr. autr. : « Les ennemis du Seigneur seront brisés, et il tonnera sur eux, » etc. — (Rapprochez la première partie de ce verset du verset 10, *infrà*, chap. VII.)

Avant l'ère chr. vulg. 1167.

gner celui qu'il a établi roi, et il recevra la gloire et la puissance de son Christ" *en l'élevant au-dessus de toutes les autres puissances.*

suo, et sublimabit cornu Christi sui.

11. Après cela Elcana s'en retourna à sa maison à Ramatha; et l'enfant servoit en la présence du Seigneur devant le grand-prêtre Héli.

11. Et abiit Elcana Ramatha in domum suam; puer autem erat minister in conspectu Domini ante faciem Heli sacerdotis.

12. Or les enfans d'Héli étoient des enfans de Bélial, *des impies et des méchans,* qui ne connoissoient ni le Seigneur

12. Porrò filii Heli, filii Belial, nescientes Dominum (*a*)

13. Ni le devoir des prêtres à l'égard du peuple; car qui que ce soit qui eût immolé une victime, le serviteur" du prêtre venoit pendant qu'on en faisoit cuire la chair, et tenant à la main une fourchette à trois dents;

13. Neque officium sacerdotum ad populum; sed quicumque immolasset victimam, veniebat puer sacerdotis dum coquerentur carnes, et habebat fuscinulam tridentem in manu suâ;

14. Il la plongeoit" dans la chaudière ou dans le chaudron, dans la marmite ou dans le pot;" et tout ce qu'il pouvoit enlever avec la fourchette étoit pour le prêtre, *qui ne se contentoit pas de la portion de la victime qui lui étoit destinée par la loi.* Ils traitoient ainsi tout le peuple qui venoit à Silo.

14. Et mittebat eam in lebetem vel in caldariam aut in ollam sive in cacabum, et omne quod levabat fuscinulâ, tollebat sacerdos sibi. Sic faciebant universo Israeli venientium in Silo.

15. Avant qu'on fît aussi brûler la graisse de l'hostie, le serviteur du prêtre venoit, et disoit à celui qui immoloit : Donnez-moi de la chair afin que je la fasse cuire pour le prêtre,

15. Etiam antequam adolerent adipem, veniebat puer sacerdotis, et dicebat immolanti : Da mihi carnem ut coquam sacerdoti;

(*a*) *Bible vengée, Prem. liv. des Rois,* n° IV. — Bergier, *Traité de la Rel.* deuxième partie, ch. 6. art. 1. § XII.

℣ 10. Hébr. : Il donnera la force à son roi, et il relevera la puissance de son *Christ.* » Il est à remarquer qu'*Anne,* dont le nom signifie *pleine de grâce*, a désigné la première sous le nom de משיח, (*Christ*, *messie*, *oint.*) le fils, en tant qu'homme de la vierge *pleine de grâce.* Car que ce *Christ* ici soit le Messie c'est ce qu'avouent tous les rabbins anciens, le paraphraste chaldaïque Jonathan-ben-Huziel, le *Médrasch-Rabba* sur les Lamentations, fol. 72, col. 3, le *Médrasch-Thillim*, sur le psaume 75, R. Samuel Laniado dans son commentaire כלי יקר, etc. (Drach.)

℣ 13. Autr. : « le jeune fils du prêtre. » *Infr.* ℣ 17.

℣ 14. Tel est le sens du terme והכה, du texte. (Drach.)

Ibid. Il est impossible de savoir exactement la différence des vases que nomme ici le texte.

non enim accipiam a te carnem coctam, sed crudam.

car je ne recevrai pas de vous de chair cuite, mais *j'en veux* de crue *afin de l'accommoder selon son goût*.

16. Dicebatque illi immolans: Incendatur primum juxta morem hodie adeps, et tolle tibi quantumcumque desiderat anima tua. Qui respondens aiebat ei: Nequaquam; nunc enim dabis, alioquin tollam vi.

16. Celui qui immoloit lui disoit: Qu'on fasse auparavant brûler la graisse de l'hostie, selon la coutume, *afin de commencer par rendre ce qu'on doit au Seigneur;* et après cela prenez de la chair autant que vous en voudrez. Mais le serviteur lui répondoit: Non; vous en donnerez présentement, ou je l'enleverai de force.

17. Erat ergò peccatum puerorum grande nimis coram Domino, quia retrahebant homines a sacrificio Domini.

17. Et ainsi le péché de ces enfans d'Héli étoit très-grand devant le Seigneur, parce qu'ils détournoient les hommes du sacrifice du Seigneur.

18. Samuel autem ministrabat ante faciem Domini, puer, accinctus ephod lineo.

18. Cependant l'enfant Samuël servoit devant le Seigneur, vêtu d'un éphod" de lin.

19. Et tunicam parvam faciebat ei mater sua, quam afferebat statutis diebus, ascendens cum viro suo ut immolaret hostiam solemnem.

19. Et sa mère lui faisoit une petite tunique," qu'elle lui apportoit aux jours solennels, lorsqu'elle venoit avec son mari pour offrir le sacrifice ordinaire.

20. Et benedixit Heli Elcanæ et uxori ejus, dixitque ei: Reddat tibi Dominus semen de muliere hâc, pro fœnore quod commodasti Domino. Et abierunt in locum suum.

20. *Or la pitié de cette femme ne demeura pas sans récompense;* Héli bénit Elcana et sa femme, et il dit à Elcana: Que le Seigneur, pour l'enfant que vous avez mis *aujourd'hui* en dépôt" entre ses mains, vous en rende d'autres de cette femme. Après quoi ils s'en retournèrent chez eux.

21. Visitavit ergò Dominus Annam, et concepit et peperit tres filios et duas filias; et magnificatus est puer Samuel apud Dominum.

21. Le Seigneur visita donc" Anne, *selon la parole d'Héli*, et elle conçut et enfanta trois fils et deux filles; et l'enfant Samuël croissoit devant le Seigneur.

22. Heli autem erat senex

22. Quant à Héli, qui étoit extrê-

℣ 18. L'éphod étoit une espèce de ceinture qui descendoit de dessus le cou, et qui ceignoit la tunique des prêtres et des lévites. Voyez Exode, XXVIII, 4.

℣ 19. Hébr.: « une petite robe, » c'est-à-dire l'habit de dessus.

℣ 20. On lit dans l'hébreu שאל, *commodavit*, ou *rogavit a* au lieu de שאלת, *commodasti* ou *rogasti a*.

℣ 21. On lit dans l'hébreu כי פקד, *visitavit enim*.

Avant l'ère chr. vulg. 1167.

mement vieux, ayant appris la manière dont ses enfans se conduisoient à l'égard de tout le peuple d'Israël, et qu'ils dormoient avec les femmes qui venoient veiller à l'entrée du tabernacle,"

23. *Au lieu de les châtier avec sévérité*, il leur dit *seulement :* Pourquoi faites-vous toutes ces choses que j'apprends, ces crimes détestables dont parle tout le peuple?

24. Ne faites plus cela, mes enfans; car il est bien fâcheux que l'on publie de vous que vous" portez le peuple du Seigneur à violer ses commandemens.

25. Si un homme pèche contre un homme, on peut lui rendre Dieu favorable; mais si un homme pèche contre le Seigneur, qui priera pour lui?" Les enfans d'Héli n'écoutèrent point la voix de leur père, parce que le Seigneur vouloit les perdre *en punition de leurs crimes*.

26. Or l'enfant Samuël s'avançoit et croissoit *en âge et en piété*, et il étoit agréable à Dieu et aux hommes.

27. *En ce temps-là* un homme de Dieu vint trouver Héli, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Ne me suis-je pas fait connoître visiblement à la maison de votre père, lorsqu'ils étoient en Egypte sous la domination de Pharaon?

28. Je l'ai choisi entre toutes les tribus d'Israël pour être mon prêtre, pour monter à mon autel, pour m'offrir des parfums et porter l'éphod en

valde; et audivit omnia quæ faciebant filii sui universo Israeli, et quomodo dormiebant cum mulieribus quæ observabant ad ostium tabernaculi;

23. Et dixit eis : Quare facitis res hujuscemodi, quas ego audio, res pessimas, ab omni populo?

24. Nolite, filii mei; non enim est bona fama quam ego audio, ut transgredi faciatis populum Domini.

25. Si peccaverit vir in virum, placari ei potest Deus; si autem in Dominum peccaverit vir, quis orabit pro eo? et non audierunt vocem patris sui, quia voluit Dominus occidere eos.

26. Puer autem Samuel proficiebat atque crescebat, et placebat tam Domino quàm hominibus.

27. Venit autem vir Dei ad Heli, et ait ad eum : Hæc dicit Dominus : Numquid non apertè revelatus sum domui patris tui cùm essent in Ægypto in domo Pharaonis?

28. Et elegi eum ex omnibus tribubus Israel mihi in sacerdotem, ut ascenderet ad altare meum, et

℣ 22. Voyez ce qui est dit dans l'Exode, XXXVIII. 8.

℣ 24. Le pronom *vos* est omis dans l'hébreu.

℣ 25. Hébr. : « Si un homme pèche contre un homme, le juge décide le différent, ופללו אלהים ; mais si un homme pèche contre *Jéhova*, qui sera son médiateur? מי יתפלל־לו. » Nous trouvons donc ici clairement expliqué pourquoi le Verbe de Dieu dans son immense charité pour l'homme s'est humilié lui-même, *humiliavit semetipsum*, jusqu'à revêtir notre nature et se livrer en cet état à la mort la plus ignominieuse, *mortem autem crucis*. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1167.

adoleret mihi incensum, et portaret ephod coram me; et dedi domui patris tui omnia de sacrificiis filiorum Israel.

ma présence; et j'ai donné part à la maison de votre père à tous les sacrifices" des enfans d'Israël.

29. Quare calce abjecistis victimam meam et munera mea quæ præcepi ut offerrentur in templo; et magìs honorasti filios tuos quàm me, ut comederetis primitias omnis sacrificii Israel populi mei?

29. Pourquoi avez-vous foulé aux pieds mes victimes et les dons que j'ai commandé qu'on m'offrît dans le temple," *en les profanant*? Et pourquoi avez-vous plus honoré vos enfans que moi, *en ne les chassant pas du ministère? Et comment avez-vous été assez foible* pour manger avec eux, *contre ma défense*, les prémices de tous les sacrifices" de mon peuple d'Israël, *et la portion même qui devoit être consumée sur mon autel?*

3 *Reg.* II. 27.

30. Propterea, ait Dominus Deus Israel, loquens locutus sum ut domus tua, et domus patris tui, ministraret in conspectu meo, usque in sempiternum. Nunc autem, dicit Dominus, absit hoc a me: sed quicumque glorificaverit me, glorificabo eum: qui autem contemnunt me, erunt ignobiles.

30. C'est pourquoi voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël: J'avois déclaré et promis que votre maison et la maison de votre père" serviroit pour jamais devant ma face; mais maintenant je suis bien éloigné de cette pensée, dit le Seigneur; car je glorifierai quiconque m'aura rendu gloire, et ceux qui me méprisent tomberont dans le mépris; *c'est ce que je ferai à votre égard.*

31. Ecce dies veniunt, et præcidam brachium tuum, et brachium domus patris tui, ut non sit senex in domo tua.

31. Il va venir un temps où je couperai votre bras et le bras de la maison de votre père; *j'en ôterai la souveraine sacrificature*, en sorte qu'il n'y aura point *à l'avenir* de vieillard *et de souverain pontife*" dans votre maison.

32. Et videbis æmulum tuum in templo (*a*), in universis prosperis Israel: et

32. Et lorsque tout Israël sera dans la prospérité, vous verrez dans le temple un homme qui sera l'objet de votre

(*a*) *S. Script prop., P.* III, *n°* 2.

ỳ 28. Le terme hébreu לְעֹלָה signifie tout ce qui se consume par le feu en l'honneur du Seigneur.

ỳ 29. Au lieu de ces mots, *ut offerrentur in templo*, on lit simplement dans l'hébreu מָעוֹן, *habitatione*.

Ibid. Hébr. autr.: « de toutes les offrandes. »

ỳ 30. C'est-à-dire d'Ithamar, dont Héli étoit descendu.

ỳ 31. C'est ainsi que plusieurs entendent ici le nom de *vieillard* ou d'*ancien*, qui est souvent un nom de dignité.

Avant l'ère chr. vulg. 1167.

envie," et il n'y aura jamais de vieillard *ni de souverain pontife* dans votre maison.

33. Néanmoins je n'éloignerai pas entièrement de mon autel tous ceux de votre race; mais *je ferai* que vos yeux seront obscurcis, et que votre âme séchera de langueur; et une grande partie de ceux de votre maison mourront lorsqu'ils seront venus en âge d'homme.

34. La marque que vous en aurez est ce qui arrivera à vos deux fils, Ophni et Phinéès, qui mourront tous deux en un même jour."

35. Et je me susciterai un prêtre fidèle qui agira selon mon cœur et selon mon âme;" je lui établirai une maison fidèle *qui jouira d'une constante prospérité;* et il marchera toujours devant mon Christ."

36. Alors quiconque restera de votre maison, *réduite à une extrême misère*, viendra afin que l'on prie pour lui; et il offrira *non des veaux et des taureaux, mais* une pièce d'argent *de la moindre valeur* et un morceau de pain, *comme les plus pauvres*," en disant: Donnez-moi, je vous prie, une portion sacerdotale, afin que j'aie une bouchée de pain à manger.

non erit senex in domo tua omnibus diebus.

33. Verumtamen non auferam penitus virum ex te ab altari meo: sed ut deficiant oculi tui, et tabescat anima tua: et pars magna domus tuæ morietur, cum ad virilem ætatem venerit.

34. Hoc autem erit tibi signum, quod venturum est duobus filiis tuis, Ophni et Phinees: in die uno morientur ambo.

35. Et suscitabo mihi sacerdotem fidelem, qui juxta cor meum et animam meam faciet: et ædificabo ei domum fidelem, et ambulabit coram Christo meo cunctis diebus.

36. Futurum est autem ut quicumque remanserit in domo tua, veniat ut oretur pro eo, et offerat nummum argenteum, et tortam panis, dicatque: Dimitte me, obsecro, ad unam partem sacerdotalem, ut comedam buccellam panis.

℣ 32. Sous le règne de Salomon, Sadoc, de la branche d'Eléazar, succéda à Abiathar, de la famille d'Héli. C'est ainsi qu'on explique le sens de la Vulgate. Mais au lieu de *æmulum in templo*, l'hébreu peut se traduire *tribulationem habitationis*, sous-entendu *tuæ :* « vous verrez les afflictions de votre maison. »

℣ 34. Voyez au chapitre IV, verset 11.

℣ 35. Hébr. litt. : *secundum quod (est) in corde meo et in animâ meâ faciet.*

Ibid. Ce prêtre fidèle désigne le sacerdoce chrétien selon l'ordre de Melchisédech.

℣ 36. Hébr. autr. : « il viendra se prosterner devant le prêtre pour *avoir* une récompense d'argent ou un morceau de pain, *comme un étranger pour son salaire.* »

Avant l'ère chr. vulg. 1150.

CHAPITRE III.

Le Seigneur appelle Samuël, et lui déclare les jugemens qu'il va exercer contre Héli. Héli oblige Samuël à lui découvrir ce que le Seigneur lui a révélé. Samuël reconnu pour prophète dans Israël.

1. Puer autem Samuel ministrabat Domino coram Heli: et sermo Domini erat pretiosus in diebus illis, non erat visio manifesta.

2. Factum est ergo in die quadam, Heli jacebat in loco suo, et oculi ejus caligaverant, nec poterat videre:

3. Lucerna Dei antequam extingueretur, Samuel dormiebat in templo Domini, ubi erat arca Dei.

4. Et vocavit Dominus Samuel. Qui respondens, ait: Ecce ego (a).

5. Et cucurrit ad Heli, et dixit: Ecce ego; vocasti enim me. Qui dixit: Non vocavi; revertere et dormi. Et abiit, et dormivit.

6. Et adjecit Dominus rursum vocare Samuelem. Consurgensque Samuel, abiit ad Heli, et dixit: Ecce ego, quia vocasti me. Qui respondit: Non vocavi te, fili mi; revertere, et dormi.

7. Porro Samuel necdum sciebat Dominum, neque revelatus fuerat ei sermo Domini.

1. Or le jeune Samuël servoit le Seigneur auprès d'Héli; et la parole du Seigneur étoit alors *rare* et précieuse, on ne connoissoit plus guère de vision et de prophétie.

2. Les yeux d'Héli s'étoient obscurcis, *selon que le Seigneur le lui avoit prédit*, et il ne pouvoit voir. Il arriva un jour lorsqu'il étoit couché en son lieu *ordinaire*,

3. Que Samuël dormant dans *l'appartement d'Héli qui étoit proche* le temple du Seigneur, où étoit l'arche de Dieu, avant que la lampe qui brûloit dans le temple de Dieu fût éteinte, *c'est-à-dire avant que l'aurore commençât à paroître*,

4. Le Seigneur appela Samuël. Et Samuël lui répondit: Me voici.

5. Il courut aussitôt à Héli, et lui dit: Me voici, car vous m'avez appelé. Héli lui dit: Je ne vous ai point appelé; retournez et dormez. Samuël s'en alla, et se rendormit.

6. Le Seigneur appela encore une fois Samuël. Et Samuël s'étant levé s'en alla à Héli, et lui dit: Me voici, car vous m'avez appelé. Héli lui répondit: Mon fils, je ne vous ai point appelé, retournez, et dormez.

7. Or Samuël ne connoissoit point encore les voies du Seigneur *ni les signes par lesquels il fait sentir sa presence aux prophètes*, car jusqu'alors

(a) *Bible vengée, Prem. liv. des Rois*, note v.

ỳ 3. On éteignoit les lampes vers le lever du soleil. *Exod.* XXVII. 21. *Levit.* XXIV. 3.

Avant l'ère chr. vulg. 1150.

la parole du Seigneur ne lui avoit point été révélée.

8. Le Seigneur appela donc encore Samuël pour la troisième fois. Et Samuël se levant, s'en alla à Héli,

8. Et adjecit Dominus, et vocavit adhuc Samuelem tertiò. Qui consurgens, abiit ad Heli,

9. Et lui dit : Me voici, car vous m'avez appelé. Héli reconnut alors que le Seigneur appeloit l'enfant, et il dit à Samuël : Allez, et dormez; et si l'on vous appelle encore une fois, répondez : Parlez, Seigneur, parce que votre serviteur *vous* écoute." Samuël s'en retourna donc en son lieu, et s'endormit *de nouveau*.

9. Et ait : Ecce ego, quia vocasti me. Intellexit ergo Heli quia Dominus vocaret puerum, et ait ad Samuelem : Vade, et dormi; et si deinceps vocaverit te, dices : Loquere Domine, quia audit servus tuus. Abiit ergo Samuel, et dormivit in loco suo.

10. Le Seigneur vint encore; et, étant près de Samuël, l'appela, comme il avoit fait les autres fois :" Samuël, Samuël. Samuël lui répondit : Parlez, Seigneur," parce que votre serviteur *vous* écoute.

10. Et venit Dominus, et stetit : et vocavit, sicut vocaverat secundò : Samuel, Samuel. Et ait Samuel : Loquere, Domine, quia audit servus tuus.

11. Et le Seigneur dit à Samuël : Je vais faire dans Israël une chose que nul ne pourra entendre sans être frappé d'un profond étonnement.

11. Et dixit Dominus ad Samuelem : Ecce ego facio verbum in Israel : quod quicumque audierit, tinnient ambæ aures ejus.

12. En ce jour-là je vérifierai tout ce que j'ai dit contre Héli et contre sa maison; je commencerai et j'acheverai.

12. In die illa suscitabo adversum Heli omnia quæ locutus sum super domum ejus : incipiam, et complebo.

13. Car je lui ai prédit que j'exercerois mon jugement contre sa maison pour jamais, à cause de l'iniquité *de ses enfans*," parce que sachant que ses fils se conduisoient d'une manière indigne *de leur ministère*," il ne les a point réprimés.

13. Prædixi enim ei quòd judicaturus essem domum ejus in æternum, propter iniquitatem, eò quòd noverat indignè agere filios suos, et non corripuerit eos.

14. C'est pourquoi j'ai juré à la maison d'Héli que l'iniquité de cette mai-

14. Idcirco juravi domui Heli, quòd non expietur

℣ 9. Le verbe שמע signifie *écouter* et *obéir*. On peut le traduire ici dans l'un et dans l'autre sens. (Drach.)

℣ 10. Vulg. litt. : *secundo*. Hébr. : *antea*.

Ibid. Le mot *Domine* est omis dans l'hébreu.

℣ 13. Ces mots sont dans le grec des Septante et dans l'hébreu.

Ibid. Hébr. litt. : *noverat quia maledictionem accerserent sibi filii ejus.*

Avant l'ère chr. vulg. 1150.

iniquitas domus ejus victimis et muneribus usque in æternum.

son ne sera jamais expiée ni par des victimes ni par des présens, *mais qu'elle portera toute la peine qu'elle mérite.*

15. Dormivit autem Samuel usque mane, aperuitque ostia domus Domini. Et Samuel timebat indicare visionem Heli.

15. Or Samuel ayant dormi" jusqu'au matin alla ouvrir les portes de la maison du Seigneur; et il craignoit de dire à Héli la vision qu'il avoit eue.

16. Vocavit ergo Heli Samuelem, et dixit: Samuel, fili mi? Qui respondens ait: Præsto sum.

16. Héli appela donc Samuël, et lui dit: Samuël, mon fils. Il lui répondit: Me voici.

17. Et interrogavit eum: Qui est sermo quem locutus est Dominus ad te? oro te ne celaveris me. Hæc faciat tibi Deus, et hæc addat, si absconderis a me sermonem, ex omnibus verbis quæ dicta sunt tibi.

17. Héli ajouta: Qu'est-ce que le Seigneur vous a dit? Ne me le cachez point, je vous prie. Que le Seigneur vous traite avec toute sa sévérité si vous me cachez *la moindre chose* de toutes les paroles qui vous ont été dites.

18. Indicavit itaque ei Samuel universos sermones, et non abscondit ab eo. Et ille respondit: Dominus est; quod bonum est in oculis suis faciat.

18. Samuël lui dit donc tout ce qu'il avoit entendu, sans lui en rien cacher. Héli répondit: Il est le Seigneur; qu'il fasse ce qui est agréable à ses yeux, *il ne fera rien qui ne soit infiniment juste.*

19. Crevit autem Samuel, et Dominus erat cum eo, et non cecidit ex omnibus verbis ejus in terram (*a*).

19. Or Samuël croissoit en âge; et le Seigneur étoit avec lui; et nulle de ses paroles ne tomba à terre."

20. Et cognovit universus Israel a Dan usque Bersabee, quòd fidelis Samuel propheta esset Domini.

20. Et tout Israël connut, depuis Dan jusqu'à Bersabée," que Samuël étoit le fidèle prophète" du Seigneur.

21. Et addidit Dominus ut appareret in Silo, quoniam revelatus fuerat Dominus

21. Le Seigneur apparut de nouveau *à Samuël*" dans Silo; car ce fut à Silo qu'il se découvrit à Samuël, *et que,*

(*a*) *Bible vengée*, *Prem. liv. des Rois*, note VI. — Bergier, *Dict. de Théol.* art. *Samuel*, et *Traité de la Rel.*, deuxième partie, ch. 6. art. 1. § XIII et suiv.

℣ 15. Hébr.: « étant demeuré au lit. » Saint Jérome traduit souvent שכב, *cubare*, « coucher, être couché, » par le verbe *dormire*.

℣ 19. Hébr. litt.: « le Seigneur étoit avec lui, et il ne laissa tomber aucune de ses paroles à terre; *mais elles eurent toutes leur accomplissement.* »

℣ 20. Depuis Dan, à l'extrémité septentrionale de la Terre-Sainte, jusqu'à Bersabée, à l'extrémité méridionale.

Ibid. Hébr. autr.: « que Samuël avoit été établi prophète du Seigneur. »

℣ 21. Le nom de Samuël n'est que sous-entendu dans cette phrase.

Avant l'ère chr. vulg. 1150.

selon *qu'il lui avoit fait entendre* sa parole *la première fois, il la lui fit entendre de même dans la suite.* Et tout ce que Samuël dit à tout le peuple d'Israël *de la part du Seigneur* fut accompli."

Samueli in Silo, juxta verbum Domini. Et evenit sermo Samuelis universo Israeli.

ỳ 21. Hébr. litt. : *Et factum est verbum Samuelis universo Israeli.* C'est dans l'hébreu le commencement du chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

Guerre des Philistins contre les Israélites. Ceux-ci font venir l'arche. Elle est prise. Ophni et Phinéès sont tués. Mort d'Héli et de la femme de Phinéès.

1131.

1. Or il arriva dans ce temps-là que les Philistins s'assemblèrent pour faire la guerre *aux Israélites.*" Le peuple d'Israël se mit aussi en campagne pour aller combattre les Philistins, et l'armée d'*Israël* campa près de la pierre *qui fut appelée depuis la Pierre* du Secours." Les Philistins vinrent à Aphec, *dans la tribu de Juda,*

2. Et se disposèrent à combattre Israël. La bataille s'étant donnée, les Israélites s'enfuirent, et les Philistins *les poursuivirent* au travers des champs, et en tuèrent environ quatre mille dans ce combat."

3. Lorsque le peuple fut revenu dans le camp", les plus anciens d'Israël dirent : Pourquoi le Seigneur nous a-t-il frappés aujourd'hui de cette plaie

1. Et factum est in diebus illis, convenerunt Philisthiim in pugnam : et egressus est Israel obviam Philisthiim in prælium, et castrametatus est juxta Lapidem Adjutorii. Porro Philisthiim venerunt in Aphec,

2. Et instruxerunt aciem contra Israel. Inito autem certamine, terga vertit Israel Philisthæis : et cæsa sunt in illo certamine passim per agros, quasi quatuor millia virorum.

3. Et reversus est populus ad castra : dixeruntque majores natu de Israel : Quare percussit nos Dominus ho-

ỳ 1. Ces mots, *Et factum est in diebus illis, convenerant Philisthiim in pugnam,* ne sont point dans l'hébreu, qui met ici au lieu de cela, ce qu'on vient de lire à la fin du chapitre précédent ; mais on le trouve dans le grec des Septante, où on lit, *adversus Israel in pugnam.*

Ibid. Voyez au chapitre VII, verset 12. Ce lieu est nommé en hébreu *Eben-Heser.*

ỳ 2. Hébr. autr. : Les Israélites furent battus par les Philistins, et ils (les Philistins) frappèrent à mort sur le champ de bataille environ quatre mille hommes.

ỳ 3. Quand l'arche se mettoit en marche Moïse disoit : « Surge, Domine, » dissipentur inimici tui, » etc. (Nombres x. 35.)

Avant l'ère chr. vulg. 1131.

dic coram Philisthiim? Afferamus ad nos de Silo arcam fœderis Domini, et veniat in medium nostri, ut salvet nos de manu inimicorum nostrorum.

devant les Philistins? Amenons ici de Silo l'arche de l'alliance du Seigneur, et qu'elle vienne au milieu de nous, pour nous sauver de la main de nos ennemis, *comme elle en a toujours sauvé nos pères.*

4. Misit ergo populus in Silo, et tulerunt inde arcam fœderis Domini exercituum sedentis super cherubim: erantque duo filii Heli cum arca fœderis Dei, Ophni et Phinees.

4. Le peuple ayant donc envoyé à Silo, on en fit venir l'arche de l'alliance du Seigneur des armées assis sur les chérubins." Et les deux fils d'Héli, Ophni et Phinéès, accompagnoient l'arche de l'alliance de Dieu.

5. Cùmque venisset arca fœderis Domini in castra, vociferatus est omnis Israel clamore grandi, et personuit terra.

5. Lorsque l'arche de l'alliance du Seigneur fut venue dans le camp, tout le peuple d'Israël jeta un grand cri, dont la terre retentit.

6. Et audierint Philisthiim vocem clamoris, dixeruntque: Quænam est hæc vox clamoris magni in castris Hebræorum? Et cognoverunt quòd arca Domini venisset in castra.

6. Les Philistins l'ayant entendu, s'entre-disoient: Que signifie ce grand bruit dans le camp des Hébreux? Et ils apprirent que l'arche du Seigneur étoit venue dans le camp.

7. Timueruntque Philisthiim, dicentes: Venit Deus in castra. Et ingemuerunt, dicentes:

7. Les Philistins eurent donc peur, et ils dirent: Dieu est venu dans *leur* camp.

8. Væ nobis! non enim fuit tanta exultatio heri et nudiustertius: væ nobis! Quis nos salvabit de manu Deorum sublimium istorum? hi sunt Dii, qui percusserunt Ægyptum omni plaga in deserto.

8. Malheur à nous! ajoutèrent-ils en soupirant; car ils n'étoient point dans une si grande joie, ni hier, ni avant-hier; malheur à nous! Qui nous sauvera de la main de ce Dieu puissant? C'est ce Dieu qui a frappé les Egyptiens de toutes sortes de plaies *dans leur pays, et qui les a exterminés dans la mer Rouge qui est* dans le désert."

℣ 4. Hébr. litt.: *insidens cherubinis.* L'arche d'alliance étoit surmontée de deux figures de Chérubins (Exode, xxv. 18.) du milieu desquels le Seigneur se manifestoit habituellement à Moïse (*Ibid.* ℣ 22 et Nombres VII. 89.) De là le nom ישב הכרבים qui est *tronisé* [pour se servir de l'expression grecque θρονίζεται] entre les chérubins, que nous lisons six fois dans le texte hébreu. (Drach.)

℣ 8. La conjonction *et* est exprimée dans la version des Septante: καὶ ἐν τῇ ἐρήμῳ, *et in deserto.* L'interprète chaldéen et l'interprète arabe ont lu *et*

Avant l'ère chr. vulg. 1131.

9. Mais prenez courage, Philistins, et comportez-vous en gens de cœur. Gardez-vous de devenir les esclaves des Hébreux, comme ils ont été les vôtres *depuis vingt ans;* " prenez courage, et combattez vaillamment.

9. Confortamini, et estote viri, Philisthiim : ne serviatis Hebræis, sicut et illi servierunt vobis : confortamini, et bellate.

10. Les Philistins donnèrent donc la bataille; et Israël, *qui s'étoit rendu indigne de la protection du Seigneur,* fut défait. Tous s'enfuirent dans leurs tentes; " et la défaite fut si grande du côté des Israélites, qu'il demeura trente mille hommes de pied sur la place.

10. Pugnaverunt ergo Philisthiim, et cæsus est Israel, et fugit unusquisque in tabernaculum suum, et facta est plaga magna nimis; et ceciderunt de Israel triginta millia peditum.

11. L'arche de Dieu fut prise, et les deux fils d'Héli, Ophni et Phinéès, furent tués.

11. Et arca Dei capta est : duo quoque filii Heli mortui sunt, Ophni et Phinees.

12. Le jour même un homme de la tribu de Benjamin, échappé du combat, vint en courant à Silo. Il avoit ses habits déchirés, et la tête couverte de poussière. "

12. Currens autem vir de Benjamin ex acie, venit in Silo in die illa, scissa veste, et conspersus pulvere caput.

13. Dans le temps que cet homme arrivoit, Héli étoit assis sur son siége" et tourné vers le chemin; car son cœur trembloit de crainte pour l'arche de Dieu. Cet homme étant donc entré dans la ville, et ayant dit les nouvelles du combat, il se fit parmi tout le peuple des cris lamentables.

13. Cùmque ille venisset, Heli sedebat super sellam contra viam spectans. Erat enim cor ejus pavens pro arca Dei. Vir autem ille postquam ingressus est, nuntiavit urbi, et ululavit omnis civitas.

14. Héli, ayant entendu le bruit de ces clameurs, dit : Qu'est-ce que ce bruit confus que j'entends? Sur cela, cet homme vint à Héli en grande hâte, et lui dit cette nouvelle.

14. Et audivit Heli sonitum clamoris, dixitque : Quis est hic sonitus tumultus hujus? At ille festinavit, et venit, et nuntiavit Heli.

15. Héli avoit alors quatre-vingt-dix-huit ans; ses yeux s'étoient

15. Heli autem erat nonaginta et octo annorum : et

fecerunt, ou *ostenderunt mirabilia in deserto* : et qui a fait tant de merveilles dans le désert.

℣ 9. La suite fera voir que ceci arriva vingt ans avant que Samuël achevât de délivrer Israël d'une servitude qui avoit duré quarante ans. Voyez la *Dissertation sur la seconde partie du troisième âge du monde*, à la suite du livre de Josué, tom. IV.

℣ 10. L'Ecriture met souvent *la tente* pour la demeure, c'est-à-dire la maison; et ici les circonstances ne permettent pas de l'entendre autrement.

℣ 12. Voyez ma note *Josué* VII. 6. (DRACH.)

℣ 13. A la porte du temple. *Infr.* 18.

oculi ejus caligaverant, et videre non poterat.

obscurcis, et il ne pouvoit plus voir.

16. Et dixit ad Heli : Ego sum qui veni de prælio, et ego qui de acie fugi hodie. Cui ille ait : Quid actum est, fili mi?

16. Cet homme dit à Héli : C'est moi qui reviens de la bataille, et qui suis échappé aujourd'hui du combat. Héli lui dit : Qu'est-il arrivé, mon fils?

17. Respondens autem ille qui nuntiabat : Fugit, inquit, Israel coram Philisthiim, et ruina magna facta est in populo : insuper et duo filii tui mortui sunt, Ophni et Phinees : et arca Dei capta est.

17. Cet homme qui avoit apporté la nouvelle lui répondit : Israël a fui devant les Philistins; une grande partie du peuple a été taillée en pièces; vos deux fils, Ophni et Phinéès, ont été tués, et l'arche de Dieu a été prise.

18. Cumque ille nominasset arcam Dei, cecidit de sellâ retrorsum juxta ostium, et fractis cervicibus mortuus est; senex enim erat vir et grandævus. Et ipse judicavit Israel quadraginta annis.

18. Lorsqu'il eut nommé l'arche de Dieu, Héli tomba de son siége à la renverse près de la porte; et s'étant cassé la tête il mourut. Il étoit vieux, et fort avancé en âge; et il avoit jugé Israël pendant quarante ans.

19. Nurus autem ejus, uxor Phinees, prægnans erat vicinaque partui : et audito nuntio quòd capta esset arca Dei, et mortuus esset socer suus et vir suus, incurvavit se et peperit : irruerant enim in eam dolores subiti.

19. La femme de Phinéès, belle-fille d'Héli, étoit alors grosse et prête d'accoucher; et ayant appris la nouvelle que l'arche de Dieu avoit été prise, et que son beau-père et son mari étoient morts, se trouvant surprise tout d'un coup par la douleur, elle se baissa et accoucha.

20. In ipso autem momento mortis ejus, dixerunt ei quæ stabant circa eam : Ne timeas, quia filium peperisti. Quæ non respondit eis, neque animadvertit.

20. Et comme elle alloit mourir, les femmes qui étoient auprès d'elle lui dirent : Ne craignez point, car vous avez enfanté un fils. Elle ne leur répondit rien, n'y faisant pas même attention;

21. Et vocavit puerum

21. Mais elle appela son fils Icha-

℣ 18. C'est-à-dire vingt ans avant la servitude sous les Philistins, et vingt sous la servitude, dont la délivrance fut commencée par Samson et achevée par Samuël. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur la seconde partie du troisième âge du monde*, à la suite du livre de Josué, tom. IV.

℣ 19. Il y a ici dans l'hébreu une contraction, ללת pour ללדת, *pariendo*. C'est ainsi qu'on lit dans le texte 3 *Rois*, I, 15, משרת pour משרתת, *ministrans* au féminin, λειτουργοῦσα. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1131.

bod, (*c'est-à-dire Où est la gloire?*″) en disant : Israël a perdu sa gloire ; *ce qu'elle dit* parce que l'arche de Dieu avoit été prise, et à cause de la mort de son beau-père et de son mari.

Ichabod, dicens : Translata est gloria de Israel : quia capta est arca Dei, et pro socero suo et pro viro suo :

22. Et elle dit, Israël a perdu sa gloire, parce que l'arche de Dieu avoit été prise.

22. Et ait, Translata est gloria ab Israel, eò quòd capta esset arca Dei.

℣ 21. *Ichabod*, אי כבוד, signifie selon les plus graves commentateurs *Non-gloire*. On peut citer à leur appui cette expression de Job, XXII, 30. אי נקי *non-pur*, qui n'est pas innocent. (DRACH.)

CHAPITRE V.

L'arche du Seigneur est placée dans le temple de Dagon. Cette idole est renversée. Plaies dont Dieu frappe les Philistins. Ils sont obligés de renvoyer l'arche.

1. LES Philistins, ayant donc pris l'arche de Dieu, l'emmenèrent de la Pierre du Secours à Azot.″

1. PHILISTHIIM autem tulerunt arcam Dei, et asportaverunt eam a Lapide Adjutorii in Azotum.

2. Ils mirent l'arche de Dieu, qu'ils avoient prise, dans le temple de Dagon,″ et la placèrent auprès de Dagon.

2. Tuleruntque Philisthiim arcam Dei, et intulerunt eam in templum Dagon, et statuerunt eam juxta Dagon.

3. Le lendemain, ceux d'Azot s'étant levés dès le point du jour, trouvèrent Dagon tombé le visage contre terre devant l'arche du Seigneur ; ils le relevèrent, et le remirent à sa place.

3. Cùmque surrexissent diluculò Azotii alterâ die, ecce Dagon jacebat pronus in terrâ ante arcam Domini : et tulerunt Dagon, et restituerunt eum in locum suum.

4. Le jour suivant, s'étant encore levés dès le matin, ils trouvèrent Dagon tombé par terre sur le visage devant l'arche du Seigneur ; mais la tête et les deux mains, en ayant été coupées, étoient sur le seuil de la porte :″

4. Rursumque manè die alterâ consurgentes, invenerunt Dagon jacentem super faciem suam in terrâ coram arcâ Domini : caput autem Dagon, et duæ pal-

℣ 1. L'une des principales villes des Philistins.

℣ 2. Voyez la *Dissertation sur les divinités des Philistins*, à la tête de ce livre.

℣ 4. L'idole ne fut pas seulement brisée, ses membres furent jetés sur le seuil pour achever de la couvrir d'opprobre. *Maurice* (Hist. moderne de l'Indostan.) rapporte un fait qui explique cette circonstance. « Des fragmens

Avant l'ère chr. vulg. 1131.

mæ manuum ejus abscissæ erant super limen :

5. Porrò Dagon solus truncus remanserat in loco suo. Propter hanc causam non calcant sacerdotes Dagon, et omnes qui ingrediuntur templum ejus, super limen Dagon in Azoto, usque in hodiernum diem (*a*).

5. Et le tronc seul de Dagon étoit demeuré en sa place, *c'est-à-dire par terre devant l'arche du Seigneur.*" C'est pour cette raison que jusqu'aujourd'hui les prêtres de Dagon, et tous ceux qui entrent dans son temple à Azot, ne marchent point sur le seuil de la porte, *le croyant sanctifié par l'attouchement des mains et de la tête de leur dieu.*

6. Aggravata est autem manus Domini super Azotios, et demolitus est eos : et percussit in secretiori parte natium Azotum et fines ejus. Et ebullierunt villæ et agri in medio regionis illius, et nati sunt mures, et facta est confusio mortis magnæ in civitate.

6. Cependant la main du Seigneur s'appesantit sur ceux d'Azot, et les réduisit à une extrême désolation. Il frappa ceux de la ville et de la campagne de maladie" dans les parties secrètes du corps. Il sortit tout d'un coup des champs et des villages une multitude de rats ; et l'on vit dans toute la ville une confusion de mourans et de morts."

Psal. LXXVII. 66.

7. Videntes autem viri azotii hujuscemodi plagam, dixerunt : Non maneat arca Dei Israel apud nos, quoniam dura est manus ejus super nos et super Dagon deum nostrum.

7. Ceux d'Azot voyant cette plaie, s'entre-dirent : Que l'arche du Dieu d'Israël ne demeure point parmi nous, parce que sa main nous frappe, nous et notre dieu Dagon, d'une manière insupportable.

8. Et mittentes congregaverunt omnes satrapas Philisthinorum ad se, et dixe-

8. Et ayant envoyé querir tous les princes des Philistins, ils leur dirent : Que ferons-nous de l'arche du Dieu

(*a*) *Bible veng.*, I *Rois*, note VII. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Dagon.*

de l'idole (brisée dans le temple de *Samnaut*) furent envoyés aux mosquées de la Mèque, de Médine et de Gazna pour être jetés sur les seuils des portes d'entree et foulés par les dévots et zélés musulmans. » Quand la Synagogue veut humilier un pécheur scandaleux, elle l'oblige à se coucher sur le seuil du temple de sorte que tous ceux qui y passent enjambent par-dessus le pénitent. Cette pratique a été connue de tout temps. Tibulle y fait allusion dans ces vers :

> *Non ego, si merui, dubitem procumbere templis ;*
> *Et dare sacratis oscula liminibus.* L. I, el. v. (Drach.)

℣ 6. Plusieurs l'entendent des hémorrhoïdes.

Ibid. Ces mots, *et ebullierunt*, et le reste du verset, ne se lisent point dans l'hébreu ; mais on les trouve dans la plupart des exemplaires des Septante. Voyez au chapitre suiv., verset 5.

Avant l'ère chr. vulg. 1131.

d'Israël? Ceux de Geth répondirent : Qu'on la mène de ville en ville, *pour voir si c'est elle qui cause ces maux.* Ils commencèrent donc à mener l'arche du Dieu d'Israël d'un lieu dans un autre."

9. Et tandis qu'ils la menoient de cette sorte, le Seigneur étendoit sa main sur chaque ville, " et y tuoit un grand nombre d'hommes. Il en frappoit de maladie tous les habitans, depuis le plus petit jusqu'au plus grand; et les intestins, sortant hors du conduit naturel, se pourrissoient. " C'est pourquoi ceux de Geth" ayant consulté ensemble, se firent des siéges de peaux, *pour s'asseoir plus commodément.*

10. Ils envoyèrent ensuite l'arche de Dieu à Accaron; " et lorsqu'elle y fut venue, ceux de la ville commencèrent à crier : Ils nous ont amené l'arche du Dieu d'Israël, afin qu'elle nous tue, nous et tout notre peuple.

11. Ils envoyèrent donc à tous les princes des Philistins, qui, s'étant assemblés, leur dirent : Renvoyez l'arche du Dieu d'Israël, et qu'elle retourne au lieu où elle étoit, afin qu'elle ne nous tue *plus*, nous et notre peuple;

runt : Quid faciemus de arcâ Dei Israel? Responderuntque Gethæi : Circumducatur arca Dei Israel. Et circumduxerunt arcam Dei Israel.

9. Illis autem circumducentibus eam, fiebat manus Domini per singulas civitates interfectionis magnæ nimis : et percutiebat viros uniuscujusque urbis, a parvo usque ad majorem, et computrescebant prominentes extales eorum. Inieruntque Gethæi consilium, et fecerunt sibi sedes pelliceas.

10. Miserunt ergò arcam Dei in Accaron. Cùmque venisset arca Dei in Accaron, exclamaverunt Accaronitæ dicentes : Adduxerunt ad nos arcam Dei Israel, ut interficiat nos et populum nostrum.

11. Miserunt itaque et congregaverunt omnes satrapas Philisthinorum, qui dixerunt : Dimittite arcam Dei Israel, et revertatur in locum suum, et non interficiat nos cum populo nostro.

℣ 8. Hébr. : « Les princes répondirent : Qu'on transfère l'arche du Dieu d'Israël à Geth. Et l'on transféra l'arche du Dieu d'Israël *à Geth.* » Ce dernier mot n'est pas dans l'hébreu; mais on le trouve dans le grec des Septante. La suite s'y accorde.

℣ 9. Hébr. autr. : Et après qu'ils l'eurent transportée, la main de Dieu s'appesantit sur cette ville, etc.

Ibid. Hébr. autr. : leurs anus se relâchoient.

Ibid. Ces mots, *inieruntque Gethæi*, etc., ne sont pas dans l'hébreu : ils paroissent pris des Septante, qui, au verset 8, disent que l'arche fut transportée à Geth. Il y a dans les livres des Rois plusieurs passages qui semblent avoir ainsi passé du texte grec dans la Vulgate; peut-être se trouvoient-ils originairement dans l'hébreu, en sorte qu'ils y auroient été vus également et par les Septante et par saint Jérome, auteur de notre Vulgate.

℣ 10. L'une des principales villes des Philistins.

Avant l'ère chr. vulg. 1131.

12. Fiebat enim pavor mortis in singulis urbibus, et gravissima valde manus Dei. Viri quoque, qui mortui non fuerant, percutiebantur in secretiori parte natium : et ascendebat ululatus uniuscujusque civitatis in cœlum.

12. Car chaque ville *où elle alloit* étoit remplie de frayeur et de mort, et la main de Dieu s'y faisoit sentir effroyablement. Ceux qui n'en mouroient pas étoient frappés de maladie dans les parties secrètes du corps, et les cris de chaque ville montoient jusqu'au ciel.

CHAPITRE VI.

Les Philistins renvoient l'arche. Elle arrive à Bethsamès. Bethsamites frappés de mort pour l'avoir regardée.

1. Fuit ergò arca Domini in regione Philisthinorum septem mensibus.

2. Et vocaverunt Philisthiim sacerdotes et divinos, dicentes : Quid faciemus de arcâ Domini? indicate nobis quomodo remittamus eam in locum suum. Qui dixerunt :

3. Si remittitis arcam Dei Israel, nolite dimittere eam vacuam, sed quod debetis reddite ei pro peccato : et tunc curabimini, et scietis quare non recedat manus ejus a vobis.

4. Qui dixerunt : Quid est quod pro delicto reddere debeamus ei? Responderuntque illi :

5. Juxta numerum provinciarum Philisthinorum quinque anos aureos facie-

1. L'arche du Seigneur ayant été dans le pays des Philistins pendant sept mois,

2. Les Philistins firent venir leurs prêtres et leurs devins, et leur dirent : Que ferons-nous de l'arche du Seigneur? Dites-nous comment nous la renverrons au lieu où elle étoit. Ils leur répondirent :

3. Si vous renvoyez l'arche du Dieu d'Israël, ne la renvoyez point vide; " mais rendez-lui ce que vous lui devez pour *l'expiation de* votre péché; et alors vous serez guéris, et vous saurez pourquoi sa main ne se retire point de dessus vous.

4. Ils leur demandèrent ensuite : Qu'est-ce que nous devons lui rendre pour notre péché? Les prêtres répondirent :

5. Faites cinq anus d'or, et cinq " rats d'or, selon le nombre des provinces des Philistins, parce que vous

℣ 3. C'est-à-dire, sans quelque présent.

℣ 5. Au ℣ 18 on verra qu'il y eut autant de rats que de villes. — (Les anciens païens offroient à leurs idoles des souvenirs de leur délivrance. On consacroit à *Isis* et à Neptune des tableaux représentant le naufrage dont on étoit échappé, à Esculape le membre qui a été guéri. Les esclaves ou captifs délivrés apportoient leurs chaînes dans les temples, etc. *Tavernier* (Voyage, p. 92.) dit que les pélerins qui visitent une pagode pour obtenir leur guérison, y

Avant l'ère chr. vulg. 1131.

avez tous été frappés," vous et vos princes, d'une même plaie. Vous ferez donc des images de la partie qui a été malade et des images des rats" qui ont ravagé *votre* terre, et vous rendrez gloire au Dieu d'Israël, *en reconnoissant que c'est lui qui vous a frappés, et que c'est de lui seul que vous attendez votre guérison.* Il retirera peut-être sa main de dessus vous, de dessus vos dieux " et de dessus votre terre.

tis et quinque mures aureos, quia plaga una fuit omnibus vobis, et satrapis vestris. Facietisque similitudines anorum vestrorum, et similitudines murium, qui demoliti sunt terram, et dabitis Deo Israel gloriam, si fortè relevet manum suam a vobis et a diis vestris et a terrâ vestrâ.

6. Pourquoi appesantiriez-vous vos cœurs, comme l'Egypte, et comme Pharaon appesantit son cœur? Ne renvoya-t-il pas enfin les Israélites, après avoir été frappé *de diverses plaies?* et ne les laissa-t-il pas aller? *N'attendez pas, comme lui, à la dernière extrémité.*

6. Quare aggravatis corda vestra, sicut aggravavit Ægyptus et Pharao cor suum? nonne, postquam percussus est, tunc dimisit eos, et abierunt?

7. Prenez donc *maintenant* un chariot, que vous ferez faire tout neuf, *par respect pour l'arche;* et attelez-y deux vaches qui nourrissent leurs veaux, " auxquelles on n'aura point encore imposé le joug; et renfermez leurs veaux dans l'étable. "

7. Nunc ergò arripite et facite plaustrum novum unum: et duas vaccas fœtas, quibus non est impositum jugum, jungite in plaustro, et recludite vitulos earum domì.

8. Prenez *ensuite* l'arche du Seigneur, et placez-la sur le chariot; et ayant mis à côté, dans une cassette, les figures d'or que vous lui aurez payées pour votre péché, laissez-la aller,

8. Tolletisque arcam Domini, et ponetis in plaustro, et vasa aurea quæ exsolvistis ei pro delicto ponetis in capsellam ad latus ejus, et dimittite eam ut vadat.

apportent une figure de leur membre malade, en or, en argent ou en cuivre, chacun selon sa fortune. Cet usage est très-répandu dans tout l'Indostan. Voy. Clarke, Voyages, t. III, p. 329, et les notes des commentateurs sur ce vers de Juvenal : (*Sat.* x, *v.* 54.)

Propter quæ fas est genua incerare deorum. (Drach.)

℣ 5. Hébreu, לכלם, *omnibus eis.*

Ibid. Hébreu, עכבריכם, *murium vestrorum.*

Ibid. Hébr. autr. : de dessus votre dieu. C'est-à-dire, de dessus Dagon.

℣ 7. C'est le sens de l'hébreu עלות. En arabe le verbe عَلْهَنَ, de la même racine que le mot עלות, signifie *bien nourrir* un enfant. L'expression de la Vulgate, *fœtas*, se prend aussi dans le sens de *lactantes*. (Drach.)

Ibid. Hébr. litt. : et faites revenir leurs veaux d'auprès d'elles dans la maison.

9. Et aspicietis : et siquidem per viam finium suorum ascenderit contra Bethsames, ipse fecit nobis hoc malum grande : sin autem, minimè ; sciemus quia nequaquam manus ejus tetigit nos, sed casu accidit.

9. Et vous verrez *ce qui en arrivera*. Si elle va par le chemin qui mène en son pays vers Bethsamès, " ce sera le Dieu d'Israël qui nous aura fait tous ces grands maux ; si elle n'y va pas, nous reconnoîtrons que ce n'est pas sa main qui nous a frappés, mais que ces maux sont arrivés par hasard.

10. Fecerunt ergò illi hoc modo : et tollentes duas vaccas, quæ lactabant vitulos, junxerunt ad plaustrum, vitulosque earum concluserunt domì.

10. Ils firent donc ce que leurs prêtres leur avoient conseillé ; et prenant deux vaches qui nourrissoient leurs veaux de leur lait, ils les attelèrent au chariot, après avoir renfermé leurs veaux dans l'étable ;

11. Et posuerunt arcam Dei super plaustrum, et capsellam, quæ habebat mures aureos et similitudines anorum.

11. Et ils mirent l'arche de Dieu sur le chariot, avec la cassette où étoient les rats d'or et les cinq figures des anus.

12. Ibant autem in directum vaccæ per viam quæ ducit Bethsames, et itinere uno gradiebantur, pergentes et mugientes : et non declinabant neque ad dexteram neque ad sinistram : sed et satrapæ Philisthiim sequebantur usque ad terminos Bethsames.

12. Les vaches, ayant commencé d'aller, marchèrent tout droit par le chemin qui mène à Bethsamès, et avançoient toujours d'un même pas, en meuglant, sans se détourner ni à droite ni à gauche. Les princes des Philistins, *pour s'assurer par eux-mêmes de la vérité du fait*, les suivirent jusqu'à ce qu'elles fussent arrivées sur les terres de Bethsamès.

13. Porrò Bethsamitæ metebant triticum in valle ; et elevantes oculos suos viderunt arcam, et gavisi sunt cùm vidissent.

13. Les Bethsamites moissonnoient alors les blés dans une vallée ; et, levant les yeux, ils aperçurent l'arche, et eurent une grande joie en la voyant.

14. Et plaustrum venit in agrum Josue Bethsamitæ, et stetit ibi. Erat autem ibi lapis magnus ; et conciderunt ligna plaustri, vaccasque imposuerunt super ea holocaustum Domino.

14. Le chariot vint se rendre dans le champ de Josué Bethsamite ; et s'arrêta là. Il y avoit au même lieu une grande pierre ; et les Bethsamites, " ayant coupé en pièces le bois du chariot, mirent les vaches dessus, et les offrirent au Seigneur en holocauste. "

ỳ 9. Ville de la tribu de Juda.

ỳ 14. La ville de Bethsamès étoit une de celles qui avoient été données à la tribu de Lévi.

Ibid. Ce sacrifice n'a pas été fait conformément au rit prescrit dans le Lévitique, I, 7, d'après lequel on ne pouvoit offrir en holocauste que des mâles. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1131.

15. Les lévites descendirent l'arche de Dieu, avec la cassette qui étoit auprès, où étoient les figures d'or, et ils les mirent sur *cette* grande pierre. Les Bethsamites offrirent alors des holocaustes *devant l'arche*, et immolèrent des victimes au Seigneur.

15. Levitæ autem deposuerunt arcam Dei, et capsellam quæ erat juxta eam, in quâ erant vasa aurea, et posuerunt super lapidem grandem. Viri autem Bethsamitæ obtulerunt holocausta, et immolaverunt victimas in die illâ Domino.

16. Les cinq princes des Philistins ayant vu ceci retournèrent le même jour à Accaron.

16. Et quinque satrapæ Philistinorum viderunt, et reversi sunt in Accaron in die illâ.

17. Voici *les noms des villes qui offrirent* les cinq anus d'or que les Philistins rendirent au Seigneur pour leur péché : Azot, Gaza, Ascalon, Geth et Accaron en donnèrent chacun un,

17. Hi sunt autem ani aurei quos reddiderunt Philisthiim pro delicto Domino: Azotus unum, Gaza unum, Ascalon unum, Geth unum, Accaron unum :

18. Avec autant de rats d'or qu'il y avoit de villes dans les cinq provinces des Philistins, tant des villes murées que des villages sans murs, jusqu'à *la pierre nommée depuis* le Grand Abel, *ou le grand deuil*, " sur laquelle ils mirent l'arche du Seigneur, qui " est encore aujourd'hui dans le champ de Josué, Bethsamite.

18. Et mures aureos secundùm numerum urbium Philisthiim quinque provinciarum, ab urbe muratâ usque ad villam quæ erat absque muro, et usque ad Abel magnum, super quem posuerunt arcam Domini : quæ erat usque in illum diem in agro Josue Bethsamitis.

19. Or *ce qui fit donner ce nom à cette pierre, c'est que* le Seigneur frappa de mort les habitans de Bethsamès *et des villes voisines*, parce qu'ils avoient vu *avec curiosité* l'arche du Seigneur ; " *et pour cette faute*, il fit mourir soixante-dix personnes des principaux de la ville, et cinquante mille

19. Percussit autem de viris bethsamitibus, eò quòd vidissent arcam Domini : et percussit de populo septuaginta viros, et quinquaginta millia plebis. Luxitque populus, eò quòd Dominus percussis-

℣ 18. Les Septante ont lu *aben*, et traduisent : jusqu'à la grande pierre. *Supr.* ℣ 14 et 15. Voyez le verset suivant.

Ibid. Plusieurs croient que l'hébreu devroit se traduire : « et qui est encore aujourd'hui, » etc.; c'est-à-dire que cela devroit s'entendre, non de l'arche, mais de la pierre sur laquelle l'arche fut posée. On en juge par le sens; car il n'y a dans le texte hébreu aucun mot qui réponde à ce *quæ erat* de la Vulgate.

℣ 19. Il étoit défendu aux lévites mêmes de la regarder à découvert. Voy. Nombres, IV, 20.

Avant l'ère chr. vulg. 1131.

set plebem plagâ magnâ (*a*).

hommes du peuple ; " et ils pleurèrent tous de ce que le Seigneur avoit frappé le peuple d'une si grande plaie.

20. Et dixerunt viri bethsamitæ : Quis poterit stare in conspectu Domini Dei sancti hujus? et ad quem ascendet a nobis?

20. Alors les Bethsamites dirent : Qui pourra susbsister en la présence de ce Seigneur et de ce Dieu si saint, et chez qui d'entre nous pourra-t-il demeurer?

21. Miseruntque nuntios ad habitatores Cariathiarim, dicentes : Reduxerunt Philisthiim arcam Domini, descendite, et reducite eam ad vos.

21. Ils envoyèrent donc des gens aux habitans de Cariathiarim, " et leur firent dire : Les Philistins ont ramené l'arche du Seigneur ; venez et emmenez-la chez vous.

(*a*) *Bible vengée, Prem. Rois*, note VIII. — *Rép. crit. Prem. Rois*, art. *Bethsamites.* — *Lettres de quelq. Juifs*, t. I, p. 353 *sq.* — Bergier, *Dict. de Théol.* art, *Arche d'alliance.*

℣ 19. Le syriaque et l'arabe ne lisent ici que cinq mille. Selon le chaldéen, il y a là une transposition qui obscurcit le texte; il paroît qu'originairement dans l'hébreu la lecture étoit : *Percussit autem de viris bethsamitibus. . . . . septuaginta viros; et percussit de populo quinquaginta millia virorum.* « Le Seigneur frappa de mort soixante-dix Bethsamites, et *du reste* du peuple *des environs* cinquante mille hommes. » On peut même remarquer que dans l'hébreu la conjonction *et* ne se trouve point avant *quinquaginta ;* de sorte que la différence ne consiste que dans la seule transposition de ces mots, *et percussit de populo,* qui se rapportent assez visiblement aux cinquante mille, puisqu'il y a déjà un premier *percussit* à la tête du verset pour les soixante-dix. — (L'hébreu peut se traduire littéralement des deux manières suivantes, qui ne font nullement violence au texte : 1° Et il frappa du peuple soixante-dix hommes : cinquante sur mille hommes. 2° Or il frappa du peuple, *en tout, tant chez les Philistins qu'à Bethsamès*, 50,070 hommes. DRACH.)

℣ 21. Ville de la tribu de Juda.

CHAPITRE VIII.

Transport de l'arche à Cariathiarim. Samuël exhorte le peuple à retourner au Seigneur. Il délivre Israël des mains des Philistins.

1. VENERUNT ergò viri Cariathiarim, et reduxerunt arcam Domini, et intulerunt eam in domum Abinadad in Gabaa : Eleazarum autem filium ejus sanctificaverunt, ut custodiret arcam Domini.

1. CEUX de Cariathiarim étant venus emmenèrent *chez eux* l'arche du Seigneur, et la mirent en la maison d'Abinadab, *située* dans *le lieu le plus élevé de la ville, appelé, à cause de sa hauteur*, Gabaa ; et ils consacrèrent son fils Eléazar, afin qu'il gardât l'arche du Seigneur. 1111.

2. Et factum est, ex quâ die mansit arca Domini in Cariathiarim, multiplicati

2. Or il s'étoit passé beaucoup de temps depuis que l'arche du Seigneur demeuroit à Cariathiarim, et il y avoit

Avant l'ère chr. vulg. IIII.

déjà vingt ans, lorsque toute la maison d'Israël commença de chercher son repos ″ dans le Seigneur, *après quarante années de servitude sous les Philistins.*

sunt dies, (erat quippe jam annus vigesimus,) et requievit omnis domus Israel post Dominum.

3. Alors, *vingt ans après le retour de l'arche,* ″ Samuël dit à toute la maison d'Israël : Si vous revenez au Seigneur de tout votre cœur, ôtez du milieu de vous les dieux étrangers, Baal et Astaroth, ″ *qui ont causé votre ruine;* tenez vos cœurs prêts *à obéir* au Seigneur, et ne servez que lui seul, et il vous délivrera de la main des Philistins.

Deut. VI. 13. *Matt.* IV. 10.

3. Ait autem Samuel ad universam domum Israel, dicens : Si in toto corde vestro revertimini ad Dominum, auferte deos alienos de medio vestrî, Baalim et Astaroth : et præparate corda vestra Domino, et servite ei soli, et eruet vos de manu Philisthiim.

4. Les enfans d'Israël rejetèrent donc Baal ″ et Astaroth, et ne servirent que le Seigneur.

4. Abstulerunt ergò filii Israel Baalim et Astaroth, et servierunt Domino soli.

5. Et Samuël leur dit : Assemblez tout Israël à Masphath, afin que je prie le Seigneur pour vous.

5. Dixit autem Samuel : Congregate universum Israel in Masphath, ut orem pro vobis Dominum.

6. Et ils s'assemblèrent à Masphath, *ville de la tribu de Juda :* ils puisèrent de l'eau, qu'ils répandirent devant le Seigneur ″, et ils jeûnèrent ce jour-là, et dirent : Nous avons péché contre le Seigneur. Or Samuël jugea *pour la*

6. Et convenerunt in Masphath, hauseruntque aquam, et effuderunt in conspectu Domini, et jejunaverunt in die illâ, atque dixerunt ibi : Peccavi-

℣ 2. Hébreu, *et lamentati sunt,* ils revinrent avec larmes chercher le Seigneur.

℣ 2 et 3. Voyez ce qui a été dit sur cela dans la *Dissertation sur la seconde partie du troisième âge du monde*, à la suite du livre de Josué, tom. IV.

℣ 3. Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, à la suite du livre de Josué, tom. IV. Le nom de *Baalim* est omis ici dans l'hébreu.

℣ 6. Les commentateurs qui ne sont pas familiarisés avec le génie de la langue hébraïque prennent à la lettre l'effusion d'eau de ce verset. Se figurant chaque Israélite comme on représente le verseau, ils ne savent trop ce que peut signifier la scène burlesque d'un peuple entier qui répand sa boisson sur le pavé. Qu'ils sachent donc que *hauserunt aquam et effuderunt in conspectu Domini* n'est qu'un hébraïsme, dont le sens est : « Ils s'excitèrent à la contrition, et ils donnèrent devant le Seigneur des marques de leur repentir. » *Répandre son cœur comme de l'eau* est une expression très-commune en hébreu. Jerémie dit : (*Lam.* II. 19.) *Effunde sicut aquam cor tuum ante conspectum Domini.* C'est ainsi que s'exprime effectivement la paraphrase chaldaïque de notre verset ici : ושפיכו לבהון בתיובתא כמיא קדם יי; mot à mot : et ils répandirent leur cœur dans la prière comme de l'eau devant Jehova. (DRACH.)

mus Domino. Judicavitque Samuel filios Israel in Masphath.

premiere fois les enfans d'Israël à Masphath, *et continua dans la suite d'y venir de temps en temps rendre la justice.*

Avant l'ère chr. vulg. IIII.

7. Et audierunt Philisthiim quòd congregati essent filii Israel in Masphath, et ascenderunt satrapæ Philisthinorum ad Israel. Quod cùm audissent filii Israel, timuerunt a facie Philisthinorum.

7. Les Philistins ayant appris que les enfans d'Israël s'étoient assemblés à Masphath, leurs princes marchèrent contre Israël. Ce que les enfans d'Israël ayant appris ils eurent peur des Philistins.

8. Dixeruntque ad Samuelem : Ne cesses pro nobis clamare ad Dominum Deum nostrum, ut salvet nos de manu Philisthinorum.

8. Et ils dirent à Samuël : Ne cessez point de crier pour nous au Seigneur notre Dieu, afin qu'il nous sauve de la main des Philistins.

9. Tulit autem Samuel agnum lactentem unum, et obtulit illum holocaustum integrum Domino : et clamavit Samuel ad Dominum pro Israel, et exaudivit eum Dominus.

9. Samuël prit un agneau qui tettoit encore; il l'offrit tout entier en holocauste au Seigneur, *parce que le temps pressoit;* il cria au Seigneur pour Israël, et le Seigneur l'exauça.

Eccli. XLVI. 21. 22.

10. Factum est autem, cùm Samuel offerret holocaustum, Philisthiim iniere prælium contra Israel : intonuit autem Dominus fragore magno in die illâ super Philisthiim, et exterruit eos, et cæsi sunt a facie Israel.

10. *En effet,* lorsque Samuël offroit son holocauste, les Philistins commencèrent le combat contre Israël; mais en même temps le Seigneur tonna avec un bruit épouvantable sur les Philistins, et les frappa de terreur : ainsi ils furent défaits par Israël.

11. Egressique viri Israel de Masphath persecuti sunt Philisthæos, et percusserunt eos, usque ad locum qui erat subter Bethchar.

11. Les Israélites étant sortis de Masphath, poursuivirent les Philistins, en les taillant en pièces jusqu'au lieu qui est au-dessous de Bethchar.

12. Tulit autem Samuel lapidem unum, et posuit eum inter Masphath et inter Sen : et vocavit nomen loci illius Lapis Adjutorii. Dixitque : Hùc usque auxiliatus est nobis Dominus.

12. Et Samuël prit une pierre qu'il mit entre Masphath et Sen, " et il appela ce lieu la Pierre du Secours, en disant : Le Seigneur est venu jusqu'ici à notre secours.

ỷ 11 et 12. Au lieu de *Bethchar* et *Sen* les interprètes syriaque et arabe ont lu *Bethsan.*

Avant l'ère chr. vulg. 1111.

13. Les Philistins furent alors humiliés, et n'osèrent plus venir sur les terres d'Israël; car la main du Seigneur fut sur les Philistins, tant que Samuël gouverna *le peuple*.

13. Et humiliati sunt Philisthiim, nec apposuerunt ultra ut venirent in terminos Israel. Facta est itaque manus Domini super Philisthæos cunctis diebus Samuelis.

14. Les villes que les Philistins avoient prises sur Israël, depuis Accaron jusqu'à Geth, furent rendues, avec toutes leurs terres, au peuple d'Israël; " ainsi Samuël délivra les Israélites de la main des Philistins, et il y avoit paix entre les Amorrhéens " et Israël.

14. Et redditæ sunt urbes quas tulerant Philisthiim ab Israel Israeli, ab Accaron usque Geth et terminos suos: liberavitque Israel de manu Philisthinorum, eratque pax inter Israel et Amorrhæum.

15. Samuël ne cessa de juger Israël durant tout le reste de sa vie; "

15. Judicabat quoque Samuel Israelem cunctis diebus vitæ suæ.

16. Il alloit tous les ans à Béthel, " et de là à Galgala, et ensuite à Masphath, et *parcourant ainsi tout le pays*, il y rendoit la justice à *tout* Israël.

16. Et ibat per singulos annos circuiens Bethel et Galgala et Masphath, et judicabat Israelem in supradictis locis.

17. Il retournoit *de là* à Ramatha, qui étoit le lieu de sa demeure, et où il jugeoit aussi le peuple. Il y bâtit même un autel au Seigneur *pour le consulter*.

17. Revertebaturque in Ramatha: ibi enim erat domus ejus, et ibi judicabat Israelem: ædificavit etiam ibi altare Domino.

℣ 14. Accaron et Geth étoient aux Philistins; mais il y avoit entre ces deux villes quelques places qui appartenoient à la tribu de Dan, et qui furent rendues à cette tribu.

Ibid. C'est-à-dire les restes des Chananéens, anciens habitans du pays, souvent nommés Amorrhéens.

℣ 15. Quoique, dans la suite, Saül eût été élu roi, Samuël conserva toujours néanmoins une grande autorité.

℣ 16. Quelques-uns croient que *Béthel* signifie ici la maison de Dieu, c'est-à-dire Cariathiarim, où l'arche étoit alors.

CHAPITRE IX.

Samuël établit ses enfans pour juges d'Israël. Les Israélites demandent un roi. Samuël leur représente le droit du roi. Ils persistent dans leur demande.

1095. 1. Samuel étant devenu vieux établit ses enfans pour juges sur Israël.

1. Factum est autem cùm senuisset Samuel, posuit filios suos judices Israel.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

2. Fuitque nomen filii ejus primogeniti Joel, et nomen secundi Abia, judicum in Bersabee.

2. Son fils aîné s'appeloit Joël, et le second Abia : *ils exerçoient la charge de* juges dans Bersabée, *conjointement avec leur père.*

3. Et non ambulaverunt filii illius in viis ejus : sed declinaverunt post avaritiam, acceperuntque munera, et perverterunt judicium.

3. Mais ils ne marchèrent point dans ses voies, *n'imitant point sa sage conduite ;* ils se laissèrent corrompre par l'avarice, reçurent des présens, et rendirent des jugemens injustes.

4. Congregati ergò universi majores natu Israel, venerunt ad Samuelem in Ramatha,

4. Tous les anciens d'Israël s'étant donc assemblés, vinrent trouver Samuël à Ramatha,

5. Dixeruntque ei : Ecce tu senuisti, et filii tui non ambulant in viis tuis : constitue nobis regem, ut judicet nos, sicut et universæ habent nationes.

5. Et lui dirent : vous voyez que vous êtes devenu vieux, et que vos enfans ne marchent point dans vos voies ; *maintenant donc*" établissez sur nous un roi comme en ont les autres nations, afin qu'il nous juge " Osee, XIII. 10. Act. XIII. 21.

6. Displicuit sermo in oculis Samuelis, eò quòd dixissent : Da nobis regem, ut judicet nos (*a*). Et oravit Samuel ad Dominum.

6. Cette proposition déplut à Samuël, voyant qu'ils lui disoient : Donnez-nous un roi, afin qu'il nous juge, *ne paroissant pas contens de son gouvernement ni de celui de Dieu, sous l'autorité duquel il les avoit toujours jugés. Cependant* il offrit sa prière au Seigneur, *pour connoître sur cela sa volonté ;*

7. Dixit autem Dominus ad Samuelem : Audi vocem populi in omnibus quæ loquuntur tibi : non enim te abjecerunt, sed me, ne regnem super eos.

7. Et le Seigneur lui dit : Ecoutez la voix de ce peuple dans tout ce qu'ils vous disent, *et ne vous en affligez point*, car ce n'est point vous, mais c'est moi qu'ils rejettent, afin que je ne règne point sur eux.

8. Juxta omnia opera sua, quæ fecerunt a die quâ eduxi eos de Ægypto usque ad diem hanc : sicut dereliquerunt me, et servierunt

8. C'est ainsi qu'ils ont toujours fait, depuis le jour où je les ai tirés de l'Egypte jusqu'aujourd'hui : comme ils m'ont abandonné, et qu'ils ont servi des dieux étrangers, ils vous traitent

(*a*) *Bible vengée*, I *Rois*, note IX. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Samuel*; et *Traité de la Rel.*, deuxième partie, ch. V, art. III, § X. — *Ibid.* ch. IV, art. I, § XIII-XIV.

℣ 5. On lit dans l'hébreu *nunc;* et dans les Septante *et nunc*, au sens de *nunc ergò*.

Ibid. Nous avons fait remarquer ci-devant que l'expression *juger*, שפט, *judicare*, est fréquemment employée dans les livres saints pour *gouverner*.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

aussi de même, *et veulent être gouvernés par un roi.*

9. Ecoutez donc ce qu'ils vous disent; mais auparavant faites-leur bien comprendre et déclarez-leur quel sera le droit du roi″ qui doit régner sur eux, *et les prérogatives qu'il s'arrogera.*

10. Samuël rapporta au peuple, qui lui avoit demandé un roi, tout ce que le Seigneur lui avoit dit;

11. Et il ajouta : Voici quel sera le droit du roi qui vous gouvernera. Il prendra vos fils pour conduire ses chariots; il s'en fera des gens de cheval, et les fera courir devant son char.

12. Il en fera ses officiers, pour commander, les uns mille hommes, et les autres cent.″ Il prendra les uns pour labourer ses champs et pour recueillir ses blés, et les autres pour lui faire des armes et des chariots.

13. Il se fera de vos filles des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères.″

14. Il prendra aussi ce qu'il y aura de meilleur dans vos champs, dans vos vignes et dans vos plants d'oliviers, et le donnera à ses serviteurs.

15. Il vous fera payer la dîme de vos blés et du revenu de vos vignes, pour avoir de quoi donner à ses eunuques et à ses officiers.

16. Il prendra vos serviteurs, vos servantes, et les jeunes gens les plus forts, avec vos ânes, et les fera travailler pour lui.

17. Il prendra aussi la dîme de vos

diis alienis, sic faciunt etiam tibi.

9. Nunc ergò vocem eorum audi : verumtamen contestarê eos, et prædic eis jus regis, qui regnaturus est super eos.

10. Dixit itaque Samuel omnia verba Domini ad populum, qui petierat a se regem,

11. Et ait : Hoc erit jus regis, qui imperaturus est vobis : Filios vestros tollet, et ponet in curribus suis, facietque sibi equites et præcursores quadrigarum suarum :

12. Et constituet sibi tribunos et centuriones, et aratores agrorum suorum, et messores segetum, et fabros armorum et curruum suorum.

13. Filias quoquè vestras faciet sibi unguentarias, et focarias, et panificas.

14. Agros quoque vestros, et vineas, et oliveta optima tollet, et dabit servis suis.

15. Sed et segetes vestras, et vinearum reditus addecimabit, ut det eunuchis et famulis suis.

16. Servos etiam vestros, et ancillas, et juvenes optimos, et asinos auferet, et ponet in opere suo.

17. Greges quoque vestros

℣ 9. Hébr. : la pratique, *ou*, la conduite du roi : c'est-à-dire la manière dont il exercera son autorité.

℣ 12. Hébr. : cinquante.

℣ 13. Knox, dans sa Relation du Ceylan, (p. 35.) rapporte que le roi fait de temps en temps enlever toutes les belles femmes de ses provinces pour les faire servir dans ses cuisines. (Drach.)

addecimabit, vosque eritis ei servi.

troupeaux, et vous serez *comme* ses esclaves.

18. Et clamabitis in die illâ a facie regis vestri, quem elegistis vobis : et non exaudiet vos Dominus in die illâ, quia petistis vobis regem.

18. Vous crierez alors contre votre roi que vous vous serez élu ; et le Seigneur ne vous exaucera point, parce que c'est vous-mêmes qui avez demandé d'avoir un roi.

19. Noluit autem populus audire vocem Samuelis, sed dixerunt : Nequaquam : rex enim erit super nos,

19. Le peuple ne voulut point écouter ce discours de Samuël. Non, lui dirent-ils, nous voulons avoir un roi qui nous gouverne ; *et nous ne nous en lasserons point.*

20. Et erimus nos quoque sicut omnes gentes : et judicabit nos rex noster, et egredietur ante nos, et pugnabit bella nostra pro nobis.

20. Nous voulons être comme les autres nations *qui sont gouvernées par des rois. Ainsi* notre roi nous jugera ; il marchera à notre tête, et combattra pour nous dans toutes nos guerres.

21. Et audivit Samuel omnia verba populi, et locutus est ea in auribus Domini.

21. Samuël, ayant entendu la réponse, la rapporta au Seigneur.

22. Dixit autem Dominus ad Samuelem : Audi vocem eorum, et constitue super eos regem. Et ait Samuel ad viros Israel : Vadat unusquisque in civitatem suam.

22. Et le Seigneur lui dit : Faites ce qu'ils vous disent, et donnez-leur un roi qui les gouverne. Samuël dit donc au peuple d'Israël : Que chacun retourne en sa ville, *et soyez assurés que vous aurez un roi.*

CHAPITRE IX.

Saül cherche les ânesses de son père. Il va trouver Samuël. Samuël le retient chez lui.

1. Et erat vir de Benjamin nomine Cis, filius Abiel, filii Seror, filii Bechorath, filii Aphia, filii viri Jemini, fortis robore.

1. *Voici comme s'accomplit cette parole de Samuël :* Il y avoit un homme de la tribu de Benjamin qui s'appeloit Cis ; il étoit fils d'Abiel, [a] fils de Séror, fils de Béchorath, fils d'Aphia, fils d'un homme de la race de Benjamin. Cis étoit un homme puissant et fort.

2. Et erat ei filius vocabulo Saul, electus et bonus,

2. Il avoit un fils appelé Saül, qui étoit parfaitement bien fait ; et de tous

ỳ 1. Peut-être le même que Jéhiel. 1 *Par.* IX. 35.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

les enfans d'Israël, il n'y en avoit point de mieux fait que lui : il étoit plus grand qu'aucun du peuple de toute la tête.

3. Or les ânesses de Cis, père de Saül, s'étant égarées, il dit à Saül son fils : Prenez avec vous un serviteur, et allez chercher ces ânesses.

4. Ayant donc passé par la montagne d'Ephraïm, et par le pays de Salisa, sans les avoir trouvées, ils parcoururent encore le pays de Salim, sans les rencontrer, et le pays de *Benjamin, appelé aussi* Jémini, sans en avoir de nouvelles."

5. Lorsqu'ils furent venus sur la terre *de Ramatha," habitée par les descendans* de Suph, *de la tribu de Lévi*, Saül dit au serviteur qui étoit avec lui : Allons, retournons-nous-en, de peur que mon père ne commence d'oublier ses ânesses, et ne soit plus en peine que de nous.

6. Le serviteur lui dit : Voici une ville où il y a un homme de Dieu qui est fort célèbre ; tout ce qu'il dit arrive infailliblement ; allons donc" le trouver présentement ; peut-être qu'il nous donnera quelque lumière sur le sujet qui nous a fait venir ici.

7. Saül dit à son serviteur : Allons-y ; mais que porterons-nous à l'homme de Dieu ? *Il seroit fort malhonnête de ne rien lui offrir ; or* le pain qui étoit dans notre sac nous a manqué ; et nous n'avons ni argent, ni quoi que ce soit

et non erat vir de filiis Israel melior illo : ab humero et sursum eminebat super omnem populum.

3. Perierant autem asinæ Cis patris Saul : et dixit Cis ad Saul filium suum : Tolle tecum unum de pueris, et consurgens vade, et quære asinas.

4. Qui cùm transissent per montem Ephraim, et per terram Salisa, et non invenissent, transierunt etiam per terram Salim, et non erant, sed et per terram Jemini, et minimè repererunt.

5. Cùm autem venissent in terram Suph, dixit Saul ad puerum qui erat cum eo : Veni, et revertamur, ne fortè dimiserit pater meus asinas, et sollicitus sit pro nobis.

6. Qui ait ei : Ecce vir Dei est in civitate hâc, vir nobilis : omne quod loquitur, sine ambiguitate venit : nunc ergò eamus illùc, si forte indicet nobis de viâ nostrâ, propter quam venimus.

7. Dixitque Saul ad puerum suum : Ecce ibimus : quid feremus ad virum Dei ? panis defecit in sitarciis nostris : et sportulam non habemus, ut demus

℣ 4. La montagne d'Ephraïm, au nord, le pays de Salisa, au couchant, le pays de Salim, au midi, le pays de Benjamin, à l'orient de Gabaa, patrie de Saül.

℣ 5. Dans les montagnes d'Ephraïm. *Supr.* I. I.

℣ 6. Hébr. litt. *nunc*, au lieu de *et nunc* que l'on trouve dans les Septante au sens de *nunc ergò*.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

homini Dei, nec quidquam aliud (a).

8. Rursum puer respondit Sauli, et ait : Ecce inventa est in manu meâ quarta pars stateris argenti : demus homini Dei, ut indicet nobis viam nostram.

9. (Olim in Israel sic loquebatur unusquisque vadens consulere Deum : Venite, et eamus ad Videntem. Qui enim Propheta dicitur hodie vocabatur olim Videns.)

10. Et dixit Saul ad puerum suum : Optimus sermo tuus : veni, eamus. Et ierunt in civitatem in quâ erat vir Dei.

11. Cùmque ascenderent clivum civitatis, invenerunt puellas egredientes ad hauriendam aquam, et dixerunt eis : Num hìc est Videns?

12. Quæ respondentes dixerunt illis : Hìc est : ecce ante te, festina nunc : hodie enim venit in civitatem, quia sacrificium est hodie populi in excelso.

13. Ingredientes urbem, statim invenietis eum antequam ascendat excelsum ad vescendum : neque enim comesurus est populus donec ille veniat, quia ipse benedicit hostiæ, et deinceps

pour donner à l'homme de Dieu. "

8. Le serviteur répondit à Saül : Voici le quart d'un sicle d'argent que j'ai trouvé sur moi par hasard ; donnons-le à l'homme de Dieu, afin qu'il nous découvre ce que nous devons faire, *puisque c'est un Voyant.*

9. (Autrefois dans Israël tous ceux qui alloient consulter Dieu, s'entredisoient : Venez, allons au Voyant ; car celui qui s'appelle aujourd'hui Prophète, s'appeloit alors le Voyant, *parce qu'il voyoit les choses de Dieu.*)

10. Saül répondit à son serviteur : Vous dites très-bien ; venez, allons-y. Et ils allèrent dans la ville *de Ramatha*, où étoit *ordinairement* l'homme de Dieu.

11. Lorsqu'ils montoient par le coteau qui mène à la ville, ils trouvèrent des filles qui en sortoient pour aller puiser de l'eau, et ils leur dirent : Le Voyant est-il ici?

12. Elles leur répondirent : Il y est ; le voilà devant vous ; allez vite le trouver, car il est venu aujourd'hui dans la ville, " parce que le peuple doit offrir un sacrifice sur le lieu haut *consacré au Seigneur.*

13. Vous ne serez pas plus tôt entrés dans la ville, que vous le trouverez, avant qu'il monte au lieu haut pour manger ; et le peuple ne mangera point jusqu'à ce qu'il soit venu, parce que c'est lui qui bénit l'hostie ; et après cela, ceux qui ont été appelés com-

(a) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 2.

℣ 7. Hébr. autr. : « Nous n'avons aucun présent pour offrir à l'homme de Dieu ; *et certes* qu'avons-nous? » Litt. : *Quid nobiscum?* — (Les Orientaux ne se présentent jamais devant leurs princes ou autres personnes considérables sans apporter un présent, quelque peu de chose que ce soit. Pococke cite un présent de cinquante radis fait dans une semblable circonstance. On en voit une foule d'exemples dans les *Oriental Memoirs* de Forbes. Drach.)

℣ 12. La maison de Samuël étoit dans la ville de Ramatha ; mais il vivoit ordinairement à la campagne, dans un lieu nommé *Naïoth. Infr.* xix. 18.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

mencent à manger. Montez donc présentement; car aujourd'hui vous le trouverez.

comedunt qui vocati sunt. Nunc ergò conscendite, quia hodie reperietis eum.

14. Ils montèrent donc à la ville, et lorsqu'ils y furent entrés, ils virent Samuël qui venoit au-devant d'eux, prêt à monter au lieu haut.

14. Et ascenderunt in civitatem. Cùmque illi ambularent in medio urbis, apparuit Samuel, egrediens obviàm eis, ut ascenderet in excelsum.

15. Or le Seigneur avoit révélé à Samuël la venue de Saül, le jour de devant qu'il fût arrivé, en lui disant:

15. Dominus autem revelaverat auriculam Samuelis ante unam diem quàm veniret Saul, dicens:

16. Demain, à la même heure, je vous enverrai un homme de la tribu de Benjamin, que vous sacrerez pour être le chef de mon peuple d'Israël; et il sauvera mon peuple de la main des Philistins, *qui commencent à l'opprimer de nouveau,* parce que j'ai regardé mon peuple *d'un œil favorable*, et que leurs cris sont venus jusqu'à moi.

16. Hâc ipsâ horâ quæ nunc est, cras mittam virum ad te de terrâ Benjamin, et unges eum ducem super populum meum Israel: et salvabit populum meum de manu Philisthinorum, quia respexi populum meum: venit enim clamor eorum ad me.

17. Samuël ayant donc envisagé Saül, le Seigneur lui dit: Voici l'homme dont je vous avois parlé, c'est celui-là qui régnera sur mon peuple, *et qui le délivrera des mains des Philistins.*

17. Cùmque aspexisset Samuel Saulem, Dominus dixit ei: Ecce vir quem dixeram tibi: iste dominabitor populo meo.

18. Saül *étant entré* dans la ville," s'approcha de Samuël, et lui dit: Je vous prie de me dire où est la maison du Voyant.

18. Accessit autem Saul ad Samuelem in medio portæ, et ait: Indica, oro, mihi, ubi est domus Videntis.

19. Samuël répondit à Saül: C'est moi qui suis le Voyant; montez avant moi au lieu haut pour manger aujourd'hui avec moi, et demain matin je vous renverrai; je vous dirai tout ce que vous avez dans le cœur.

19. Et respondit Samuel Sauli, dicens: Ego sum Videns: ascende ante me in excelsum, ut comedatis mecum hodie, et dimittam te manè: et omnia quæ sunt in corde tuo indicabo tibi.

20. Et pour les ânesses que vous avez perdues il y a trois jours, n'en soyez point en peine, parce qu'elles sont retrouvées. Et à qui sera tout ce qu'il y a de meilleur dans Israël, sinon à vous

20. Et de asinis quas nudiustertiùs perdidisti ne sollicitus sis, quia inventæ sunt. Et cujus erunt optima quæque Israel? nonne tibi

℣ 18. Hébr. et Vulg.: *in medio portæ*. Mais au verset 14 on a vu qu'ils étoient *in medio urbis*. L'expression שׁער, *porta*, se prend souvent pour עיר, *urbs*. Les Septante traduisent en ce sens: εἰς μέσον τῆς πόλεως. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

et omni domui patris tui?

et à toute la maison de votre père, *que Dieu a choisie pour la combler d'honneur?*

21. Respondens autem Saul ait: Numquid non filius Jemini ego sum, de minimâ tribu Israel, et cognatio mea novissima inter omnes familias de tribu Benjamin? quare ergò locutus es mihi sermonem istum?

21. Saül lui répondit: Ne suis-je pas de la tribu de Benjamin, qui est la plus petite d'Israël? Et ma famille n'est-elle pas la moindre de toutes celles de cette tribu?" Pourquoi donc me parlez-vous de cette sorte?

22. Assumens itaque Samuel Saulem et puerum ejus introduxit eos in triclinium, et dedit eis locum in capite eorum qui fuerant invitati: erant enim quasi triginta viri.

22. Samuël, ayant pris Saül et son serviteur, les mena dans la salle; et, les ayant fait asseoir au-dessus de tous les conviés, qui étoient environ trente personnes,

23. Dixitque Samuel coquo: Da partem quam dedi tibi, et præcepi ut reponeres seorsum apud te.

23. Il dit au cuisinier: Servez ce morceau de viande que je vous ai donné, et que je vous ai commandé de mettre à part.

24. Levavit autem coquus armum, et posuit ante Saul. Dixitque Samuel: Ecce quod remansit, pone ante te, et comede, quia de industriâ servatum est tibi, quando populum vocavi. Et comedit Saul cum Samuele in die illâ.

24. Le cuisinier prit donc une épaule," et la servit devant Saül. Samuël lui dit: Voilà ce qui est demeuré; mettez-le devant vous, et mangez, parce qu'on vous l'a gardé exprès, lorsque j'ai invité le peuple. Et Saül mangea ce jour-là avec Samuël.

25. Et descenderunt de excelso in oppidum, et locutus est cum Saule in solario: stravitque Saul in solario, et dormivit.

25. Après cela, ils descendirent du lieu haut, dans la ville: Samuël parla à Saül sur la terrasse" du logis, et Saül s'y dressa un lit où il dormit."

℣ 21. On lit dans l'hébreu שבטי, *des tribus*, c'est-à-dire des branches de Benjamin. Conférez ma note *Juges*, XX, 12. (Drach.)

℣ 24. Hébr.: « une épaule, une cuisse, et ce qui est dessus. »

Ibid. Hébr.: « Et il dit. » Ceci pourroit se rapporter au cuisinier; et s'il dit *populum vocavi* c'est qu'il a sans doute invité le peuple, en exécution des ordres de Samuël. (Drach.)

℣ 25. Hébr. litt. « sur le toit, » qui étoit en plate-forme, selon l'usage de ce pays. — (Tous les voyageurs qui ont parcouru des pays de l'Orient rapportent que l'usage de passer la nuit sur le toit en plate-forme de la maison y est généralement commun. Drach.)

Ibid. Ces mots, *stravitque*, etc., ne sont pas dans l'hébreu, mais dans les Septante, qui au contraire n'ont pas ceux-ci, *et locutus est cum Saule in solario, et manè surrexerunt*, comme on le lit dans l'hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

26. S'étant levé au matin, lorsqu'il faisoit déjà jour, Samuël appela Saül, qui étoit sur la terrasse, et lui dit : Venez, que je vous renvoie. Saül étant allé à lui, ils sortirent tous deux, lui et Samuël.

26. Cùmque manè surrexissent, et jam elucesceret, vocavit Samuel Saulem in solario, dicens : Surge, et dimittam te. Et surrexit Saul : egressique sunt ambo, ipse videlicet et Samuel.

27. Et lorsqu'ils descendoient au bas de la ville, Samuël lui dit : Dites à votre serviteur qu'il passe, et qu'il aille devant nous ; pour vous, demeurez un peu, afin que je vous fasse connoître ce que le Seigneur m'a dit *de vous et ce qu'il m'a ordonné à votre sujet*.

27. Cùmque descenderent in extremâ parte civitatis, Samuel dixit ad Saul : Dic puero ut antecedat nos, et transeat : tu autem subsiste paulisper, ut indicem tibi verbum Domini.

CHAPITRE X.

Samuël sacre Saül. Saül prophétise. Il est élu roi par le sort, reconnu par le peuple, et se retire à Gabaa (*a*).

Act. XIII. 21.

1. En même temps Samuël prit une petite fiole d'huile, qu'il répandit sur la tête de Saül ; et il le baisa," et lui dit : Le Seigneur, par cette onction, vous sacre pour prince sur son héritage; et vous délivrerez" son peuple de la main de ses ennemis qui l'environnent. Voici la marque que vous aurez que *c'est* Dieu *qui* vous a sacré pour prince:

1. Tulit autem Samuel lenticulam olei, et effudit super caput ejus, et deosculatus est eum, et ait : Ecce unxit te Dominus super hereditatem suam in principem, et liberabis populum suum de manibus inimicorum ejus, qui in circuitu ejus sunt. Et hoc tibi signum quia unxit te Deus in principem :

2. Lorsque vous m'aurez quitté aujourd'hui, vous trouverez deux hommes près du sépulcre de Rachel," sur la frontière de Benjamin, vers le midi,"

2. Cùm abieris hodie a me, invenies duos viros juxta sepulchrum Rachel in finibus Benjamin, in meridie ;

(*a*) *Bible vengée*, I *Rois*, note XI.

℣ 1. Pour lui rendre hommage. Cette cérémonie avoit lieu au sacre des rois. Dans le psaume II, ℣ 12, le Saint-Esprit, en parlant du Fils unique du Père éternel, dit selon l'hébreu : baisez le Fils, נשקו בר, c'est-à-dire, reconnoissez sa puissance et rendez-lui hommage. (Drach.)

Ibid. Ces mots, *et liberabis*, et le reste du verset, ne sont pas dans l'hébreu, mais dans le grec de l'édition romaine, où on lit : Vous commanderez au milieu de son peuple, et vous le délivrerez.

℣ 2. Ce sépulcre étoit assez près de Bethléhem. *Genes.* XXXV. 19.

Ibid. Hébr. : « à Selsach. »

dicentque tibi : Inventæ sunt asinæ ad quas ieras perquirendas : et intermissis pater tuus asinis sollicitus est pro vobis, et dicit : Quid faciam de filio meo?

qui vous diront : Les ânesses que vous étiez allé chercher sont retrouvées : votre père n'y pense plus ; mais il est en peine de vous, et il dit : Que ferai-je donc pour retrouver mon fils?

3. Cùmque abieris inde, et ultra transieris, et veneris ad quercum Thabor, invenient te ibi tres viri ascendentes ad Deum in Bethel, unus portans tres hædos, et alius tres tortas panis, et alius portans lagenam vini.

3. Lorsque vous serez sorti de là, et qu'ayant passé outre vous serez arrivé au chêne de Thabor," vous rencontrerez là trois hommes qui iront adorer Dieu à Béthel," dont l'un portera trois chevreaux, l'autre trois pains ou tourteaux, l'autre une bouteille de vin.

4. Cùmque te salutaverint, dabunt tibi duos panes, et accipies de manu eorum.

4. Après qu'ils vous auront salué, ils vous donneront deux pains, *ou tourteaux*, et vous les recevrez de leurs mains.

5. Post hæc venies in collem Dei, ubi est statio Philisthinorum : et cùm ingressus fueris ibi urbem, obvium habebis gregem prophetarum descendentium de excelso ; et ante eos psalterium, et tympanum, et tibiam, et citharam, ipsosque prophetantes.

5. Vous viendrez après à la colline de Dieu," *près de Gabaa*, où il y a une garnison de Philistins. Lorsque vous serez entré dans la ville, vous rencontrerez une troupe de prophètes qui descendront du lieu haut, précédés de personnes qui ont des lyres, des tambours, des flûtes et des harpes ; et ces prophètes prophétiseront.

6. Et insiliet in te spiritus Domini, et prophetabis cum eis, et mutaberis in virum alium.

6. En même temps l'esprit du Seigneur se saisira de vous ; vous prophétiserez avec eux, et vous serez changé en un autre homme.

7. Quando ergò evenerint signa hæc omnia tibi, fac quæcumque invenerit manus tua, quia Dominus tecum est.

7. Lors donc que tous ces signes vous seront arrivés, faites *hardiment* tout ce qui se trouvera à faire," parce que le Seigneur sera avec vous.

℣ 3. Dans la tribu de Benjamin, différent du mont Thabor qui étoit situé dans la tribu de Zabulon.

Ibid. Hébr. autr. à la maison de Dieu ; c'est-à-dire à Cariathiarim, où étoit l'arche.

℣ 5. Cette colline étoit nommée ainsi, soit qu'il y eût un autel, soit à cause de son élévation, soit parce que les prophètes s'y retiroient. *Infr.* XIII. 2-3, *et* XIV. 16.

℣ 7. L'hébreu porte littéralement, comme la Vulgate, *quæcumque invenerit*

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

8. Vous vous rendrez avant moi à Galgala, où j'irai vous trouver, afin que vous offriez un sacrifice *au Seigneur*, et que vous lui immoliez des victimes pacifiques. Vous m'attendrez pendant sept jours, jusqu'à ce que je vienne vous trouver, et que je vous déclare ce que vous aurez à faire."

9. Aussitôt donc que Saül se fut retourné, en quittant Samuël, Dieu lui changea le cœur, et lui en donna un autre; et tous ces signes lui arrivèrent le même jour.

10. *En effet*, lorsqu'il fut venu *de là*" avec son serviteur à la colline qui lui avoit été marquée, il rencontra une troupe de prophètes; l'esprit du Seigneur se saisit de lui, et il prophétisa au milieu d'eux.

11. Tous ceux qui l'avoient connu peu auparavant, voyant qu'il étoit avec les prophètes et qu'il prophétisoit, s'entre-disoient *avec étonnement :* Qu'est-il donc arrivé au fils de Cis? Saül est-il aussi prophète?

12. Et d'autres lui répondoient : *Qu'y a-t-il en cela d'étonnant?* Qui est le père des autres prophètes? C'est pourquoi cette parole passa en pro-
Infr. XIX. 24. verbe : Saül est-il aussi devenu prophète?

13. Saül ayant cessé de prophétiser, vint au lieu haut;"

14. Et son oncle lui dit à lui et à son serviteur : D'où venez-vous donc? Ils lui répondirent : Nous avions été chercher des ânesses; et ne les ayant

8. Et descendens ante me in Galgala (ego quippe descendam ad te,) ut offeras oblationem et immoles victimas pacificas, septem diebus expectabis, donec veniam ad te et ostendam tibi quid facias.

9. Itaque cùm avertisset humerum suum ut abiret a Samuele, immutavit ei Deus cor aliud, et venerunt omnia signa hæc in die illâ.

10. Veneruntque ad prædictum collem, et ecce cuneus prophetarum obvius ei : et insiluit super eum spiritus Domini, et prophetavit in medio eorum.

11. Videntes autem omnes qui noverant eùm herì et nudiustertiùs, quòd esset cum prophetis et propheteret, dixerunt ad invicem : Quænam res accidit filio Cis? num et Saul inter prophetas?

12. Responditque alius ad alterum, dicens : Et quis pater eorum? Propterea versum est in proverbium : Num et Saul inter prophetas?

13. Cessavit autem prophetare, et venit ad excelsum.

14. Dixitque patruus Saul ad eum, et ad puerum ejus : Quò abistis? Qui responderunt : Quærere asinas; quas

manus tua. Cet hébraïsme signifie *ce que vous aurez le pouvoir de faire.* Conférez le texte hébreu, *infrà*, XXV, 8, Ecclésiaste, IX, 10. (DRACH.)

℣ 8. Quelques-uns rapportent ceci à ce qui arriva avant la guerre des Israélites contre les Philistins. *Infr.* XIII. 8-9.

℣ 10. Hébr. litt. *ibi*, שם. Les Septante ont lu משם, *inde.*

℣ 13. C'est-à-dire chez son père, qui avoit apparemment sa demeure en cet endroit.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

cùm non reperissemus, venimus ad Samuelem.

15. Et dixit ei patruus suus : Indica mihi quid dixerit tibi Samuel.

16. Et ait Saul ad patruum suum : Indicavit nobis quia inventæ essent asinæ. De sermone autem regni non indicavit ei, quem locutus fuerat ei Samuel.

17. Et convocavit Samuel populum ad Dominum in Maspha :

18. Et ait ad filios Israel : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Ego eduxi Israel de Ægypto, et erui vos de manu Ægyptiorum, et de manu omnium regum qui affligebant vos.

19. Vos autem hodie projecistis Deum vestrum, qui solus salvavit vos de universis malis et tribulationibus vestris : et dixistis : Nequaquam : sed regem constitue super nos. Nunc ergò state coram Domino per tribus vestras, et per familias.

20. Et applicuit Samuel omnes tribus Israel, et cecidit sors tribûs Benjamin.

21. Et applicuit tribum Benjamin et cognationes ejus, et cecidit cognatio Metri, et pervenit usque ad Saul filium Cis. Quæsierunt ergò eum, et non est inventus.

pas trouvées, nous nous sommes adressés à Samuël.

15. Son oncle lui dit : Dites-moi, *je vous prie*, ce que Samuël vous" a dit.

16. Saül répondit à son oncle : Il nous a appris que les ânesses étoient retrouvées. Mais il ne découvrit rien à son oncle de ce que Samuël lui avoit dit touchant sa royauté.

17. *Après cela*, Samuël fit assembler tout le peuple devant le Seigneur" à Maspha ;

18. Et dit aux enfans d'Israël : Voici ce que dit le Seigneur, Dieu d'Israël : C'est moi qui ai tiré Israël de l'Egypte, et qui vous ai délivrés de la main des Egyptiens, et de la main de tous les rois qui vous affligeoient.

19. Mais *au lieu de reconnoître ces bienfaits*, vous avez aujourd'hui rejeté votre Dieu, qui seul vous a sauvés de tous les maux et de toutes les misères qui vous accabloient. Nous ne vous écouterons point, *m'a*vez-vous répondu ;" mais établissez un roi sur nous. Maintenant donc présentez-vous devant le Seignenr, chacun dans le rang de sa tribu et de sa famille.

Sup. VIII. 19.

20. Et Samuël ayant jeté le sort sur toutes les tribus d'Israël, il tomba sur la tribu de Benjamin.

21. Il le jeta ensuite sur les familles de la tribu de Benjamin, et il tomba sur la famille de Métri ; *il le jeta sur les hommes de la famille de Métri,*" et il tomba sur la personne de Saül, fils de Cis. On le chercha aussitôt ; mais il ne se trouva point.

℣ 15. Hébr. *vobis.*

℣ 17. C'est-à-dire devant l'arche qu'on y devoit apporter ; ou, selon quelques-uns, sous les ordres du Seigneur, et en son nom.

℣ 19. Hébr. litt. : « Et vous lui avez dit. »

℣ 21. Ces mots sont dans le grec des Septante.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

22. Et ayant consulté le Seigneur, pour savoir s'il viendroit en ce lieu-là, le Seigneur leur répondit : A l'heure qu'il est, il est caché dans sa maison."

22. Et consuluerunt post hæc Dominum utrum-nam venturus esset illùc. Responditque Dominus : Ecce absconditus est domì.

23. Ils y coururent donc, le prirent, et l'emmenèrent ; et lorsqu'il fut au milieu du peuple, il parut plus grand que tous les autres de toute la tête.

23. Cucurrerunt itaque, et tulerunt eum inde : stetitque in medio populi, et altior fuit universo populo ab humero et sursum.

24. Samuël dit à tout le peuple : Vous voyez quel est celui que le Seigneur a choisi, et qu'il n'y en a point dans tout le peuple qui lui soit semblable. Alors tout le peuple s'écria : Vive le roi !

24. Et ait Samuel ad omnem populum : Certè videtis quem elegit Dominus, quoniam non sit similis illi in omni populo. Et clamavit omnis populus, et ait : Vivat rex !

25. Samuël prononça ensuite devant le peuple la loi du royaume, qu'il écrivit dans un livre," et le mit en dépôt *dans le tabernacle* devant le Seigneur. Après cela, Samuël renvoya tout le peuple, chacun chez soi.

25. Locutus est autem Samuel ad populum legem regni, et scripsit in libro, et reposuit coram Domino : et dimisit Samuel omnem populum, singulos in domum suam.

26. Saül s'en retourna aussi chez lui à Gabaa, accompagné d'une partie de l'armée," *composée* de ceux dont Dieu avoit touché le cœur, *pour les rendre soumis au roi qu'il venoit de leur donner*.

26. Sed et Saul abiit in domum suam in Gabaa : et abiit cum eo pars exercitûs, quorum tetigerat Deus corda.

27. Les enfans de Bélial" commencèrent à dire au contraire : Comment celui-ci pourroit-il nous sauver ? Et ils le méprisèrent, et ne lui firent point de présens, *comme ils auroient dû faire, pour lui rendre leurs hommages*. Mais Saül faisoit semblant de ne pas les entendre.

27. Filii verò Belial dixerunt : Num salvare nos poterit iste ? Et despexerunt eum ; et non attulerunt ei munera : ille verò dissimulabat se audire.

℣ 22. Hébr. : dans le bagage *de l'assemblée.*

℣ 25. Ce livre a été perdu.

℣ 26. Hébr. litt. : *et abierunt cum eo exercitûs* ou *virtutis*, sous-entendu אנשי, *viri*. Il s'en retourna accompagné des guerriers *ou* des hommes vertueux, *des gens de bien* dont Dieu avoit touché le cœur. Ces gens de bien, *filii virtutis*, sont ici opposés aux méchans, *filii Belial*, dont il est parlé au verset suivant.

℣ 27. Voyez au Deutéronome, XIII, 13.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

CHAPITRE XI.

Les Ammonites assiégent Jabès de Galaad. Saül va au secours de cette ville, et les met en fuite. Il est de nouveau reconnu roi à Galgala (*a*).

1. Et factum est quasi post mensem, ascendit Naas Ammonites, et pugnare cœpit adversùm Jabes Galaad. Dixeruntque omnes viri Jabes ad Naas : Habeto nos fœderatos, et serviemus tibi.

1. Environ un mois après, " Naas, roi des Ammonites, se mit en campagne, et attaqua Jabès en Galaad; et tous les habitans de Jabès lui dirent : Recevez-nous à composition, et nous vous serons assujettis.

2. Et respondit ad eos Naas Ammonites : In hoc feriam vobiscum fœdus, ut eruam omnium vestrûm oculos dextros, ponamque vos opprobrium in universo Israel.

2. Naas, roi des Ammonites, leur répondit : la composition que je ferai avec vous, sera de vous arracher à tous l'œil droit, et de vous rendre l'opprobre de tout Israël, *en vous mettant ainsi hors d'état de combattre, et de vous servir de bouclier.*"

3. Et dixerunt ad eum seniores Jabes : Concede nobis septem dies, ut mittamus nuntios ad universos terminos Israel : et si non fuerit qui defendat nos, egrediemur ad te.

3. Les anciens de Jabès lui répondirent : Accordez-nous sept jours, afin que nous envoyions des courriers dans tout Israël; et s'il ne se trouve personne pour nous défendre, nous nous rendrons à vous.

4. Venerunt ergò nuntii in Gabaa Saulis : et locuti sunt verba hæc, audiente populo : et levavit omnis populus vocem suam, et flevit.

4. Les courriers étant venus à Gabaa, où Saül demeuroit, firent ce rapport devant le peuple; et tout le peuple élevant la voix, se mit à pleurer.

5. Et ecce Saul veniebat, sequens boves de agro, et ait : Quid habet populus quòd plorat? Et narraverunt ei verba virorum Jabes.

5. Saül retournoit alors de la campagne, en suivant ses bœufs; et il dit : Qu'a donc le peuple, pour pleurer de cette sorte? On lui raconta ce que les habitans de Jabès avoient envoyé dire.

(*a*) *Bible vengée, 1 Rois,* note XII.

℣ 1. Ces mots, *Et factum est quasi post mensem,* ne sont pas dans l'hébreu, mais dans les Septante de l'édition romaine et dans Josèphe.

℣ 2. Le bouclier couvroit ordinairement l'œil gauche. — Plusieurs voyageurs, *Chardin*, *Hanway*, etc., ont été témoins de cette barbarie en Orient. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

6. Aussitôt qu'il eut entendu ces paroles, l'esprit du Seigneur se saisit de lui, et il entra dans une grande colère.

7. Il prit ses deux bœufs," les coupa en morceaux, et les envoya par les courriers dans toutes les terres d'Israël, en disant : C'est ainsi qu'on traitera les bœufs de tous ceux qui ne se mettront point en campagne, pour suivre Saül et Samuël. Alors *tout* le peuple fut frappé de la crainte du Seigneur," et ils sortirent tous *en même temps, et dans le même dessein,* comme s'ils n'eussent été qu'un seul homme.

8. *Saül* en ayant fait la revue à Bézech," il se trouva dans son armée trois cent mille hommes *de toutes les tribus* des enfans d'Israël, et trente mille" de la tribu de Juda.

9. Et ils firent cette réponse aux courriers qui étoient venus de Jabès : Vous direz ceci aux habitans de Jabès en Galaad : Vous serez secourus demain lorsque le soleil sera dans sa force. Les courriers portèrent cette nouvelle aux habitans de Jabès, qui la reçurent avec grande joie.

10. Et ils dirent *aux Ammonites" :* Demain" nous nous rendrons vers vous, et vous nous traiterez comme il vous plaira.

11. Le lendemain Saül divisa son armée en trois corps, entra dès la pointe

6. Et insilivit spiritus Domini in Saul, cùm audisset verba hæc, et iratus est furor ejus nimis.

7. Et assumens utrumque bovem, concidit in frusta, misitque in omnes terminos Israel per manum nuntiorum, dicens : Quicumque non exierit, et secutus fuerit Saul et Samuel, sic fiet bobus ejus. Invasit ergò timor Domini populum, et egressi sunt quasi vir unus.

8. Et recensuit eos in Bezech : fueruntque filiorum Israel trecenta millia : virorum autem Juda triginta millia (*a*).

9. Et dixerunt nuntiis qui venerant : Sic dicetis viris qui sunt in Jabes-Galaad : Cras erit vobis salus, cùm incaluerit sol. Venerunt ergò nuntii, et anuntiaverunt viris Jabes, qui lætati sunt.

10. Et dixerunt : Manè exibimus ad vos : et facietis nobis omne quod placuerit vobis.

11. Et factum est, cùm dies crastinus venisset, con-

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note XVI. — *S. Script. prop.*, troisième partie, n° 5.

℣ 7. Sir Walter Scott, dans la première note du troisième chant de sa *Lady of the Lake*, assure que les anciens Ecossais avoient la même cérémonie pour appeler aux armes les guerriers du pays. (DRACH.)

Ibid. Autr.: d'une grande crainte. On ajoute le nom de Dieu aux choses dont on veut exagérer la grandeur.

℣ 8. Située à peu près vers l'endroit où il falloit passer le Jourdain pour aller à Jabès.

Ibid. On lit dans le grec des Septante six cent mille *et* soixante-dix mille.

℣ 10. On lit dans les Septante : « à Naas l'Ammonite. »

Ibid. Vulg. litt. *Manè*. Hébr. litt. *cras*.

stituit Saul populum in tres partes : et ingressus est media castra in vigiliâ matutinâ, et percussit Ammon usque dum incalesceret dies : reliqui autem dispersi sunt, ità ut non relinquerentur in eis duo pariter.

du jour" dans le camp des Ammonites, et ne cessa de les tailler en pièces jusqu'à ce que le soleil fût dans sa force. Ceux qui échappèrent furent dispersés çà et là, sans qu'il en demeurât seulement deux ensemble.

12. Et ait populus ad Samuelem : Quis est iste qui dixit, Saul num regnabit super nos? Date viros, et interficiemus eos.

12. Alors le peuple dit à Samuël : Qui sont ceux qui ont dit : Saül sera-t-il notre roi? *Nous n'en voulons point.* Donnez-nous ces gens-là, et nous les ferons mourir présentement. Sup. x. 27.

13. Et ait Saul : Non occidetur quisquam in die hâc, quia hodie fecit Dominus salutem in Israel.

13. Mais Saül leur dit : On ne fera mourir personne en ce jour, parce que c'est le jour auquel le Seigneur a sauvé Israël.

14. Dixit autem Samuel ad populum : Venite, et eamus in Galgala, et innovemus ibi regnum.

14. Après cela Samuël dit au peuple : Venez; allons à Galgala, et y renouvelons l'élection du roi, *afin qu'elle se fasse du consentement de tout le peuple; car tous voient maintenant qu'il est vraiment digne de la royauté.*

15. Et perrexit omnis populus in Galgala, et fecerunt ibi regem Saul coram Domino in Galgala, et immolaverunt ibi victimas pacificas coram Domino. Et lætatus est ibi Saul, et cuncti viri Israel nimis.

15. Tout le peuple alla donc à Galgala, et y reconnut *de nouveau* Saül pour roi, en la présence du Seigneur." Ils immolèrent au Seigneur des victimes pacifiques; et Saül et tous les Israélites firent en ce lieu-là une très-grande réjouissance.

ỷ 11. Litt. à la veille du matin, qui comprenoit la troisième partie de la nuit, et finissoit au lever du soleil.

ỷ 15. Voyez au chap. x, ỷ 17.

CHAPITRE XII.

Samuël prend tout le peuple à témoin de l'innocence de sa conduite (a). Il représente aux Hébreux les miséricordes du Seigneur et leurs infidélités. Il les exhorte à ne s'attacher qu'au Seigneur.

1. Dixit autem Samuel ad universum Israel : Ecce

1. Alors Samuël dit à tout le peuple d'Israël : Vous voyez que je me suis

(a) *Bible vengée, 1 Rois*, note XII.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

rendu à tout ce que vous m'avez demandé, et que je vous ai donné un roi.

audivi vocem vestram, juxta omnia quæ locuti estis ad me, et constitui super vos regem.

2. Et vous avez maintenant un roi à votre tête. Pour moi je suis vieux et *déjà tout* blanc; et mes enfans sont *maintenant* avec vous *comme de simples citoyens, hors d'état de me défendre.* Ayant donc vécu parmi vous depuis ma jeunesse, *et ayant eu le maniement des affaires* jusqu'à ce jour, me voici en votre présence, *prêt à vous rendre compte de mon administration.*

2. Et nunc rex graditur ante vos. Ego autem senui, et incanus: porrò filii mei vobiscum sunt: itaque conversatus coram vobis ab adolescentiâ meâ usque ad hanc diem, ecce præsto sum.

Eccli. XLVI. 22.

3. Déclarez devant le Seigneur, et devant son christ, si j'ai pris le bœuf ou l'âne de personne, si j'ai imputé à quelqu'un de faux crimes, " si je l'ai opprimé, si j'ai reçu des présens de qui que ce soit *pour vendre la justice,* et je vous satisferai et vous le rendrai présentement. "

3. Loquimini de me coram Domino, et coram christo ejus, utrùm bovem cujusquam tulerim aut asinum: si quempiam calumniatus sum, si oppressi aliquem, si de manu cujusquam munus accepi: et contemnam illud hodie, restituamque vobis.

4. Ils lui répondirent: Vous ne nous avez point opprimés, ni par de faux crimes ni par violence, et vous n'avez rien pris de personne *injustement.*

4. Et dixerunt: Non es calumniatus nos neque oppressisti, neque tulisti de manu alicujus quidpiam.

5. Samuël ajouta: Le Seigneur m'est donc témoin aujourd'hui contre vous, et son christ m'est aussi témoin que vous n'avez rien trouvé à redire à ma conduite. Le peuple lui répondit: Oui, ils en sont témoins.

5. Dixitque ad eos: Testis est Dominus adversùm vos, et testis christus ejus in die hâc, quia non inveneritis in manu meâ quidpiam. Et dixerunt: Testis.

6. Samuël dit au peuple: Le Seigneur qui a fait Moïse et Aaron, et qui a tiré nos pères de la terre d'Egypte, *est donc témoin* ".

6. Et ait Samuel ad populum: Dominus, qui fecit Moysen et Aaron, et eduxit patres nostros de terrâ Ægypti.

7. Venez maintenant en sa présence, afin que je vous appelle en jugement

7. Nunc ergò state, ut judicio contendam adversùm

℣ 3. Hébr. autr. si j'ai usé de fraude (*ou*, d'injustice) envers quelqu'un.

Ibid. Hébr.: « si j'ai pris des présens de quelqu'un, pour détourner de lui les yeux, *pour ne pas voir la justice*, je consens de vous rendre *ce que j'ai reçu.* »

℣ 6. Tel est le sens de l'hébreu. Voy. le commentaire de R. David-Kimchi. Les Septante l'expriment ainsi: Le Seigneur. . . . . est témoin.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

vos coram Domino, de omnibus misericordiis Domini, quas fecit vobiscum et cum patribus vestris :

devant lui, sur toutes les miséricordes" qu'il vous a faites, à vous et à vos pères, *et sur toutes vos infidélités.*

8. Quomodo Jacob ingressus est in Ægyptum, et clamaverunt patres vestri ad Dominum : et misit Dominus Moysen et Aaron, et eduxit patres vestros de Ægypto, et collocavit eos in loco hoc.

8. *Vous vous souvenez* de quelle manière Jacob entra dans l'Egypte, comment vos pères crièrent au Seigneur ; et le Seigneur envoya Moïse et Aaron, tira vos pères de l'Egypte, et les établit dans ce pays-ci. *Gen.* XLVI. 5.

9. Qui obliti sunt Domini Dei sui, et tradidit eos in manu Sisaræ, magistri militiæ Hasor, et in manu Philisthinorum, et in manu regis Moab, et pugnaverunt adversùm eos.

9. Ils oublièrent *depuis* le Seigneur leur Dieu, et il les livra entre les mains de Sisara, général de l'armée d'Hasor," entre les mains des Philistins, et entre les mains du roi de Moab *et du roi des Ammonites,"* qui combattirent contre eux. *Judic.* IV. 2.

10. Postea autem clamaverunt ad Dominum, et dixerunt : Peccavimus, quia dereliquimus Dominum, et servivimus Baalim et Astaroth : nunc ergò erue nos de manu inimicorum nostrorum, et serviemus tibi.

10. Ils crièrent ensuite au Seigneur, et lui dirent : Nous avons péché, parce que nous avons abandonné le Seigneur, pour servir Baal et Astaroth ;" mais délivrez-nous maintenant de la main de nos ennemis, et nous vous servirons.

11. Et misit Dominus Jerobaal, et Badan (*a*), et Je-

11. Le Seigneur envoya ensuite" Jérobaal," Badan," Jephthé et Samuël," *Judic.* VI. 14.

(*a*) *S. Script. prop.*, troisième partie, *n*° 4.

ỳ 7. Hébr. : sur toutes les justices. Les Septante : Et je vous exposerai à toutes les justices, *toutes les œuvres de justice* que le Seigneur a faites envers vous et envers vos pères......

ỳ 9. C'est-à-dire l'armée de Jabin, roi d'Hasor ou Asor. *Judic.* IV. 2.

Ibid. Ou plutôt, du roi de Moab *et d'Ammon*, en supposant que Samuël parle ici de la servitude des Israélites sous les enfans d'Ammon, dont Jephthé les délivra. Ammon et Moab étoient alors réunis. (*Judic.* X. XII.) D'autres entendent ici la servitude sous Eglon, roi de Moab; mais elle étoit antérieure à celle que le peuple souffrit sous le roi d'Hasor et sous les Philistins. (*Judic.* III.)

ỳ 10. Voyez la *Dissertation sur les divinités phéniciennes*, tom. IV.

ỳ 11. Autr. Et le Seigneur envoya.

Ibid. C'est-à-dire Gédéon. *Judic.* VI. 32.

Ibid. Au lieu de *Badan*, les Septante lisent *Barac;* le syriaque et l'arabe, *Debbora et Barac.* — (Il y a dans le texte hébreu *Bedan*, בְּדָן, *en Dan, le Danite.* Le paraphraste chaldaïque et tous les Hébreux entendent sous ce nom *Samson*, qui étoit de la tribu de *Dan.* DRACH.)

Ibid. Au lieu de *Samuel*, le syriaque et l'arabe mettent *Samson.*

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

et vous délivra de la main de vos ennemis qui vous environnoient ; ensuite de quoi vous êtes demeurés dans une pleine assurance.

12. Cependant *après tant de bienfaits*, voyant que Naas, roi des enfans d'Ammon, étoit venu contre vous, *et avoit été vaincu par Saül, au lieu de reconnoître Dieu pour l'auteur de cette victoire*, vous m'êtes venu dire : Non, *nous ne changerons point de résolution;* mais nous aurons un roi qui nous gouvernera : quoique alors le Seigneur votre Dieu fût le roi qui régnoit sur vous.

Sup. VIII. 19. X. 19.

13. Vous avez donc maintenant votre roi tel que vous l'avez choisi, et que vous l'avez demandé. Vous voyez que le Seigneur vous a donné ce roi, *dont la demande lui a été si injurieuse.*

14. *Cependant* si vous craignez le Seigneur, si vous le servez, si vous écoutez sa voix, et que vous ne vous rendiez point rebelles à sa parole, vous serez *heureux* vous et le roi qui vous gouverne, en suivant le Seigneur votre Dieu.

15. Si, au contraire, vous n'écoutez point la voix du Seigneur et que vous vous rendiez rebelle à sa paroles, la main du Seigneur sera sur vous *comme elle a été* sur vos pères.

16. Mais de plus, prenez garde à vous maintenant, et considérez bien cette grande chose que le Seigneur va faire devant vos yeux.

17. Ne fait-il pas aujourd'hui la moisson du froment? Et *n'est-ce pas maintenant la saison où l'on ne voit ni pluies ni tonnerres?*" Cependant je vais invoquer le Seigneur ; et il fera éclater les tonnerres et tomber les pluies afin que vous sachiez et que vous voyez combien est grand devant le Seigneur le mal que vous avez fait en demandant un roi.

phthe, et Samuel, et eruit vos de manu inimicorum vestrorum per circuitum, et habitastis confidenter.

12. Videntes autem quòd Naas rex filiorum Ammon venisset adversùm vos, dixistis mihi : Nequaquam, sed rex imperabit nobis : cùm Dominus Deus vester regnaret in vobis.

13. Nunc ergò præsto est rex vester, quem elegistis et petistis : ecce dedit vobis Dominus regem.

14. Si timueritis Dominum, et servieritis ei, et audieritis vocem ejus, et non exasperaveritis os Domini, eritis et vos, et rex qui imperat vobis, sequentes Dominum Deum vestrum.

15. Si autem non audieritis vocem Domini, sed exasperavitis sermones ejus, erit manus Domini super vos et super patres vestros.

16. Sed et nunc state, et videte rem istam grandem, quam facturus est Dominus in conspectu vestro.

17. Numquid non messis tritici est hodie? invocabo Dominum, et dabit voces et pluvias: et scietis, et videbitis quia grande malum feceritis vobis in conspectu Domini, petentes super vos regem.

℣ 17. Dans la Palestine il ne pleuvoit qu'au printemps et en automne. La moisson du froment commençoit vers la fin du mois de juin.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

18. Et clamavit Samuel ad Dominum, et dedit Dominus voces et pluvias in illâ die.

18. Samuel cria donc au Seigneur, et le Seigneur, en ce jour-là, fit éclater les tonnerres et tomber la pluie.

19. Et timuit omnis populus nimis Dominum et Samuelem, et dixit universus populus ad Samuelem : Ora pro servis tuis ad Dominum Deum tuum, ut non moriamur : addidimus enim universis peccatis nostris malum, ut peteremus nobis regem.

19. Et tout le peuple redouta *la puissance du* Seigneur et *de* Samuël, et ils dirent tous ensemble à Samuël : Priez le Seigneur votre Dieu pour vos serviteurs, afin que nous ne mourions pas ; car nous avons encore ajouté ce péché à tous les autres que nous avions faits, de demander un roi qui nous gouverne, *au lieu du Seigneur qui nous a gouvernés jusqu'à présent.*

20. Dixit autem Samuel ad populum : Nolite timere : vos fecistis universum malum hoc : verumtamen nolite recedere a tergo Domini, sed servite Domino in omni corde vestro :

20. Samuël répondit au peuple : Ne craignez point : *ce prodige n'est que pour vous instruire, et non pour vous perdre ; il est vrai que* vous avez fait tout ce mal, mais néanmoins ne quittez point le Seigneur, et servez-le de tout votre cœur :

21. Et nolite declinare post vana, quæ non proderunt vobis, neque eruent vos, quia vana sunt :

21. Ne vous détournez point de lui pour suivre les choses vaines, *comme sont les idoles* [a] qui ne vous serviront point, et qui ne vous délivreront point, parce qu'elles sont vaines :

22. Et non derelinquet Dominus populum suum propter nomen suum magnum, quia juravit Dominus facere vos sibi populum.

22. Et le Seigneur, pour la gloire de son nom, n'abandonnera point son peuple, parce qu'il a juré qu'il feroit de vous son propre peuple.

23. Absit autem a me hoc peccatum in Dominum, ut cessem orare pro vobis, et docebo vos viam bonam et rectam.

23. Pour moi, Dieu me garde de commettre ce péché contre lui que je cesse jamais de prier pour vous ; je vous enseignerai toujours la bonne et la droite voie.

24. Igitur timete Dominum, et servite ei in veritate et ex toto corde vestro : vidistis enim magnifica quæ in vobis gesserit.

24. Craignez donc le Seigneur, et servez-le dans la vérité et de tout votre cœur ; car vous avez vu les merveilles qu'il a faites parmi vous.

25. Quòd si perseveraverit-

25. Si vous persévérez à faire le mal,

ÿ 21. Hébr. litt. *Et ne declinetis quia post vana.* Il est assez évident que ce mot *quia* est une faute de copiste qui ne forme aucun sens ; c'est une anticipation de celui qui va suivre dans le même verset. Du reste, le sens de la phrase fait assez comprendre que ces choses vaines sont les idoles.

Avant l'ère chr. vulg. 1095.

vous périrez tous ensemble, vous et votre roi.

ritis in malitiâ, et vos et rex vester pariter peribitis.

CHAPITRE XIII.

Guerre entre les Philistins et les Israélites. Jonathas défait la garnison de Gabaa. Les Philistins assemblent leur armée. Saül offre des sacrifices contre l'ordre du Seigneur. Samuël lui déclare que Dieu retirera la royauté de sa maison (*a*).

1085.

1. SAUL étoit *doux, simple, innocent comme* un enfant d'un an, lorsqu'il commença de régner; et il régna deux ans sur Israël *dans cette heureuse disposition.*"

2. Il choisit trois mille hommes du peuple d'Israël, dont il y en avoit deux mille avec lui, *pour réprimer la garnison que les Philistins avoient* à Machmas et sur la montagne de Béthel, et mille avec Jonathas *pour opposer à celle qu'ils avoient* à Gabaa *dans la tribu* de Benjamin; et il renvoya le reste du peuple chacun chez soi.

3. Jonathas, avec ses mille hommes, battit la garnison des Philistins qui étoient à Gabaa. De quoi les Philistins furent aussitôt avertis. Et Saül le fit publier à son de trompe dans tout le

1. FILIUS unius ani erat Saul, cùm regnare cœpisset: duobus autem annis regnavit super Israel (*b*).

2. Et elegit sibi Saul tria millia de Israel: et erant cum Saul duo millia in Machmas, et in monte Bethel: mille autem cum Jonatha in Gabaa Benjamin: porrò cæterum populum remisit unumquemque in tabernacula sua.

3. Et percussit Jonathas stationem Philisthinorum, quæ erat in Gabaa. Quod cùm audissent Philisthiim, Saul cecinit buccinâ in o-

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note XIII. — Bergier, *Traité de la Religion*, deuxième partie, ch. VI, art. 1, § XV. — (*b*) *Ibid.*, note XIV. — *S. Script prop.*, *Pars* III, *n°* 13.

℣ 1. C'est ainsi que la plupart des interprètes expliquent ce texte, dont l'obscurité les arrête tous. — (L'hébreu porte littéralement: *Filius anni* [*tunc*] *erat Saul in regno* (règne) *suo*, *et* [*sic*] *duos regnavit annos super Israel*. c'est-à-dire, pour donner l'équivalent de l'hébraïsme *filius anni:* « Saül étoit *alors* dans la première année de son règne, et *ainsi* il a gouverné Israël en tout deux ans. » Telle est en effet la durée du règne de ce roi selon la chronique hébraïque סדר עולם. Mais comme il est hors de doute qu'il a régné 40 ans, (*Act. apost.* XIII. 21.) il faut traduire, toujours d'après l'hébreu: « Il n'y avoit qu'un an que Saül régnoit, mais il étoit déjà dans la seconde année de son règne. » En effet le Talmud, traité *Rosch-Haschschana*, nous apprend qu'au 1er du mois de *niçan* (vers le mois de mars) on comptoit une nouvelle année pour le roi, « de sorte, dit le Talmud, que s'il est monté sur le trône le dernier jour du mois précédent, il entre le lendemain dans la seconde année de son règne. « (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1085.

mni terrâ, dicens: Audiant Hebræi.

4. Et universus Israel audivit hujuscemodi famam: Percussit Saul stationem Philisthinorum. Et erexit se Israel adversus Philisthiim. Clamavit ergò populus post Saul in Galgala.

5. Et Philisthiim congregati sunt ad præliandum contra Israel, triginta millia curruum (*a*) et sex millia equitum, et reliquum vulgus sicut arena quæ est in littore maris plurima. Et ascendentes castrametati sunt in Machmas ad orientem Bethaven.

6. Quòd cùm vidissent viri Israel se in arcto positos, (afflictus enim erat populus,) absconderunt se in speluncis et in abditis, in petris quoque et in antris, et in cisternis.

7. Hebræi autem transierunt Jordanem in terram Gad et Galaad. Cùmque adhuc esset Saul in Galgala, universus populus perterritus est qui sequebatur eum.

pays, en disant : Que les Hébreux " entendent cet événement.

4. Ainsi le bruit se répandit dans tout Israël, que Saül avoit battu les Philistins. Alors Israël commença de prendre courage contre eux ; " et le peuple s'assembla avec de grands cris" auprès de Saül à Galgala.

5. Les Philistins s'assemblèrent aussi pour combattre contre Israël, avec trente" mille *hommes montés sur* des chariots *de guerre*, six mille chevaux, et une multitude de gens de pied aussi nombreuse que le sable qui est sur le rivage de la mer; et ils vinrent se camper à Machmas, vers l'orient de Béthaven."

6. Les Israélites se voyant *ainsi* pressés *par les Philistins*, et *n'osant paroître* (car le peuple étoit tout abattu), allèrent se cacher dans les cavernes, dans les lieux les plus secrets, " dans les rochers, dans les antres " et dans les citernes.

7. Les *autres* Hébreux passèrent le Jourdain, *et vinrent* au pays de Gad et de Galaad. Saül étoit encore à Galgala ; mais tout le peuple qui le suivoit étoit dans l'effroi.

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 15.

℣ 3. Hébr. antr. : ceux d'au-delà *du fleuve*, c'est-à-dire les Israélites qui habitoient au-delà du Jourdain. Voyez au verset 7.

℣ 4. Hébr. : et qu'Israël leur étoit devenu en mauvaise odeur, c'est-à-dire odieux.

Ibid. Hébr. : « Et le peuple fut convoqué à la suite de Saül. » Le verbe צעק, *vocare, clamare*, est ici au passif, וַיִּצָּעֵק. On voit que saint Jérome l'a lu וַיִּצְעַק, comme étant de la forme active, ce qui rend sa version inintelligible. (Drach.)

℣ 5. Le syriaque et l'arabe ne lisent que trois mille. Voyez la *Dissertation sur la milice des Hébreux*, tom. vi.

Ibid. Plusieurs éditions des Septante lisent Béthoron.

℣ 6. Hébr. : dans les épines, c'est-à-dire dans les lieux incultes et sauvages.

Ibid. Hébr. : dans les tours fortes.

Avant l'ère chr. vulg. 1085.

8. Il attendit sept jours, comme Samuël le lui avoit ordonné ;" cependant Samuël ne venoit point à Galgala, et peu à peu tout le peuple l'abandonnoit.

9. Saül dit donc alors : Apportez-moi l'holocauste et les pacifiques. Et il offrit l'holocauste.

10. A peine avoit-il achevé d'offrir l'holocauste, que Samuël arriva ; et Saül alla au-devant de lui pour le saluer.

11. Samuël lui dit : Qu'avez-vous fait? Saül lui répondit : Voyant que les Israélites me quittoient l'un après l'autre, que vous ne veniez point au jour que vous aviez dit, et que les Philistins s'étoient assemblés à Machmas,

12. J'ai dit *en moi-même :* Les Philistins vont venir m'attaquer à Galgala, et je n'ai point encore apaisé" le Seigneur. Contraint par cette nécessité, j'ai offert l'holocauste.

13. Samuël dit à Saül : Vous avez fait une folie, et vous n'avez point gardé le commandement que vous aviez reçu du Seigneur votre Dieu. Si vous n'aviez point fait cette faute, le Seigneur auroit maintenant affermi pour jamais votre règne sur Israël ;

14. Mais votre règne ne subsistera point à l'avenir. Le Seigneur s'est pourvu d'un homme selon son cœur, et il lui a commandé" d'être le chef de son peuple, parce que vous n'avez point observé ce qu'il vous a ordonné.

Act. XIII. 22.

8. Et expectavit septem diebus juxta placitum Samuelis, et non venit Samuel in Galgala, dilapsusque est populus ab eo.

9. Ait ergò Saul : Afferte mihi holocaustum et pacifica. Et obtulit holocaustum.

10. Cùmque complesset offerens holocaustum, ecce Samuel veniebat : et egressus est Saul obviàm ei ut salutaret eum.

11. Locutusque est ad eum Samuel : Quid fecisti? Respondit Saul : Quia vidi quòd populus dilaberetur a me, et tu non veneras juxta placitos dies, porrò Philisthiim congregati fuerant in Machmas,

12. Dixi : Nunc descendent Philisthiim ad me in Galgala, et faciem Domini non placavi. Necessitate compulsus, obtuli holocaustum.

13. Dixitque Samuel ad Saul : Stultè egisti, nec custodisti mandata Domini Dei tui, quæ præcepit tibi. Quod si non fecisses, jam nunc præparasset Dominus regnum tuum super Israel in sempiternum (*a*) :

14. Sed nequaquam regnum tuum ultra consurget. Quæsivit Dominus sibi virum juxta cor suum : et præcepit ei Dominus ut esset dux super populum

(*a*) *S. Script. prop.*, *P.* III, *n°* 12.

℣ 8. Hébr. litt. : *juxta tempus quod Samuel*, sous-entendu *dixerat.*

℣ 12. Hébr. : Je n'ai point prié le Seigneur ; *je ne lui ai point demandé son secours par des sacrifices.*

℣ 14. C'est-à-dire, il l'a appelé pour être le chef de son peuple.

Avant l'ère chr. vulg. 1085.

suum, eò quòd non servaveris quæ præcepit Dominus.

15. Surrexit autem Samuel, et ascendit de Galgalis in Gabaa Benjamin. Et reliqui populi ascenderunt post Saul obviàm populo, qui expugnabant eos venientes de Galgala in Gabaa, in colle Benjamin. Et recensuit Saul populum, qui inventi fuerant cum eo, quasi sexcentos viros.

15. Samuël s'en alla ensuite, et passa de Galgala à Gabaa *de la tribu* de Benjamin. Et le reste du peuple marchant avec Saül contre les troupes qui les attaquoient, passa aussi de Galgala à Gabaa sur la colline de Benjamin." Saül, ayant fait la revue du peuple qui étoit demeuré avec lui, trouva environ six cents hommes.

16. Et Saul, et Jonathas filius ejus, populusque qui inventus fuerat cum eis, erat in Gabaa Benjamin: porrò Philisthiim consederant in Machmas.

16. Saül et Jonathas son fils étoient donc à Gabaa de Benjamin, avec ceux qui les avoient suivis; et les Philistins étoient campés à Machmas.

17. Et egressi sunt ad prædandum de castris Philisthinorum tres cunei. Unus cuneus pergebat contra viam Ephra ad terram Sual:

17. Il sortit alors trois partis du camp des Philistins, pour aller piller. L'un prit le chemin d'Ephra, vers le pays de Sual;

18. Porrò alius ingrediebatur per viam Beth-horon: tertius autem verterat se ad iter termini imminentis valli Seboim contra desertum.

18. L'autre marcha comme pour aller à Béthoron, et le troisième tourna vers le chemin du coteau qui borne la vallée de Séboïm, du côté du désert."

19. Porrò faber ferrarius non inveniebatur in omni terrâ Israel; caverant enim Philisthiim ne fortè facerent Hebræi gladium aut lanceam (*a*).

19. Or il ne se trouvoit point de forgeron dans toutes les terres d'Israël; car les Philistins avoient pris cette précaution pour empêcher que les Hébreux ne forgeassent ni épées ni lances.

20. Descendebat ergò omnis Israel ad Philisthiim, ut exacueret unusquisque vomerem suum, et ligonem, et securim, et sarculum.

20. Et tous les Israélites étoient obligés d'aller chez les Philistins, pour faire aiguiser le soc de leurs charrues, leurs hoyaux, leurs cognées et leurs sarcloirs.

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 16.

℣ 15. Ces mots, *et reliqui populi*, *etc..... in Gabaa*, *in colle Benjamin*, ne sont pas dans l'hébreu, mais dans quelques exemplaires des Septante.

℣ 17 et 18. *Ephra*, au nord, dans le partage de la demi tribu de Manassé, en-deçà du Jourdain; *Béthoron*, au couchant; *Séboïm*, au midi, vers la mer Morte.

Avant l'ère chr. vulg. 1085.

21. C'est pourquoi le tranchant des socs de charrue, des hoyaux, des fourches et des cognées étoit tout usé, " sans qu'ils eussent seulement de quoi aiguiser une pointe.

21. Retusæ itaque erant acies vomerum et ligonum et tridentum et securium, usque ad stimulum corrigendum.

22. Et lorsque le jour du combat fut venu, hors Saül et Jonathas son fils, il ne se trouva personne de tous ceux qui les avoient suivis qui eût une lance ou une épée à la main, *les autres n'étant armés que de bâtons ou de divers instrumens aratoires.*

22. Cùmque venisset dies prælii, non est inventus ensis et lancea in manu totius populi qui erat cum Saule et Jonatha, excepto Saul et Jonatha filio ejus.

23. Et la garnison des Philistins étant sortie de Machmas, s'avança vers Gabaa" *sans résistance.*

23. Egressa est autem statio Philisthiim, ut transcenderet in Machmas.

℣ 21. Hébr. : Ils n'avoient que la lime pour aiguiser les socs de charrue, les hoyaux, les fourches à trois dents et les cognées, et pour redresser l'aiguillon. (Drach.)

℣ 23. C'est le sens de l'hébreu. Vulg. litt. : *ut transcenderet in Machmas.* Hébr. : *ut abiret in transitu Machmas.* La garnison des Philistins sortit *de Machmas, où elle étoit,* (℣ 5. 11. 16.) *et vint* au passage de Machmas, *c'est-à-dire entre Machmas et Gabaa, où étoit alors Saul.*

CHAPITRE XIV.

Jonathas, accompagné de son écuyer, attaque les Philistins. Terreur répandue dans leur camp; Saül les poursuit. Jonathas en danger de périr pour avoir violé, sans le savoir, le serment de son père. Victoires de Saül.

1. Il arriva un jour que Jonathas, fils de Saül, dit à un jeune homme qui étoit son écuyer : Venez, et passons jusqu'au camp des Philistins, qui est au-delà de ce lieu que vous voyez. Et il n'en dit rien à son père, *de peur qu'il ne s'opposât à son dessein.*

1. Et accidit quâdam die ut diceret Jonathas filius Saul ad adolescentem armigerum suum : Veni, et transeamus ad stationem Philisthinorum, quæ est trans locum illum. Patri autem suo hoc ipsum non indicavit.

2. Saül cependant se tenoit à l'extrémité de Gabaa, sous un grenadier " qui étoit à Magron, et il y avoit environ six cents hommes avec lui.

2. Porrò Saul morabatur in extremâ parte Gabaa, sub malogranato, quæ erat in Magron : et erat populus cum eo quasi sexcentorum virorum.

℣ 2. Hébr. autr. : sous *le rocher de* Remmon : c'est-à-dire dans les cavernes de ce rocher, qui avoit autrefois servi de retraite aux Benjaminites. *Judic.* xx. 47.

Avant l'ère chr. vulg. 1085.

Sup. IV. 21.

3. Et Achias, filius Achitob fratris Ichabod filii Phinees, qui ortus fuerat ex Heli sacerdote Domini in Silo, portabat ephod. Sed et populus ignorabat quò isset Jonathas.

3. Achias, fils d'Achitob, frère d'Ichabod, fils de Phinéès, fils d'Héli, grand-prêtre du Seigneur à Silo, portoit l'éphod, *faisant les fonctions de prêtre*. Et le peuple ne savoit point non plus où étoit allé Jonathas.

4. Erant autem, inter ascensus per quos nitebatur Jonathas transire ad stationem Philisthinorum, eminentes petræ ex utrâque parte, et quasi in modum dentium scopuli hinc et inde prærupti; nomen uni Boses, et nomen alteri Sene;

4. Le lieu par où Jonathas tâchoit de passer à la garnison des Philistins étoit bordé de côté et d'autre de deux rochers fort hauts et fort escarpés, qui s'élevoient en pointe comme des dents; l'un s'appeloit Boses, l'autre Sené ",

5. Unus scopulus prominens ad aquilonem ex adverso Machmas, et alter ad meridiem contra Gabaa.

5. L'un de ces rochers étoit situé " du côté du septentrion, vis-à-vis de Machmas, et l'autre du côté du midi, vis-à-vis de Gabaa.

6. Dixit autem Jonathas ad adolescentem armigerum suum: Veni, transeamus ad stationem incircumcisorum horum, si fortè faciat Dominus pro nobis, quia non est Domino difficile salvare vel in multis vel in paucis.

6. Jonathas dit donc au jeune homme son écuyer: Venez; passons jusqu'au camp de ces incirconcis. Peut-être que le Seigneur combattra pour nous, " car il lui est également aisé de donner la victoire avec un grand ou avec un petit nombre.

7. Dixitque ei armiger suus: Fac omnia quæ placent animo tuo: perge quò cupis, et ero tecum ubicumque volueris.

7. Son écuyer lui répondit: Faites tout ce qu'il vous plaira; allez où vous voudrez, et je vous suivrai partout. "

8. Et ait Jonathas: Ecce nos transimus ad viros istos. Cùmque apparuerimus eis,

8. Jonathas lui dit: Nous allons vers ces gens-là. Lors donc qu'ils nous auront aperçus,

℣ 4. La paraphrase chaldaïque explique le premier nom par *pelé* et le second par *frayé*. Mais les rabbins disent que ces deux noms n'ont point de signification. Voyez R. David-Kimchi. (Drach.)

℣ 5. Les Septante semblent n'avoir point lu le mot hébreu מצוק, dont la signification, ici peu connue, est exprimée dans la Vulgate par *prominens*.

℣ 6. Ou, selon le chaldéen: fera peut-être pour nous quelque *miracle*. Ce mot, נס, est sous-entendu dans l'hébreu.

℣ 7. Hébr. litt.: *Ecce ego tecum, secundùm cor tuum.*

Avant l'ère chr. vulg. 1085.

9. S'ils nous disent : Demeurez là jusqu'à ce que nous allions à vous ; demeurons en notre place, et n'allons point à eux.

10. Mais s'ils nous disent : Montez ici ; montons-y, car ce sera la marque que le Seigneur les aura livrés entre nos mains.

11. Lors donc que la garde des Philistins les eut aperçus, les Philistins dirent : Voilà les Hébreux qui sortent des cavernes où ils s'étoient cachés.

12. Et les plus avancés de leur camp, s'adressant à Jonathas et à son écuyer, leur dirent : Montez ici, et nous vous ferons voir quelque chose. Jonathas dit alors à son écuyer : Montons ; suivez-moi, car le Seigneur les a livrés entre les mains d'Israël.

1 *Mach.* IV, 30.

13. Ainsi Jonathas monta, grimpant avec les mains et les pieds, et son écuyer derrière lui. *Quand il fut arrivé au camp des Philistins, il les chargea brusquement.* Une partie des ennemis tomba donc sous la main de Jonathas ; et son écuyer, qui le suivoit, tuoit les autres.

14. Ce fut là la première défaite des Philistins, où Jonathas et son écuyer tuèrent d'abord environ vingt hommes, dans la moitié d'autant de terre″ qu'une paire de bœufs peut en labourer en un jour.

15. Un effroi″ prodigieux se répan-

9. Si taliter locuti fuerint ad nos : Manete donec veniamus ad vos : stemus in loco nostro, nec ascendamus ad eos.

10. Si autem dixerint : Ascendite ad nos : ascendamus, quia tradidit eos Dominus in manibus nostris : hoc erit nobis signum.

11. Apparuit igitur uterque stationi Philisthinorum : dixeruntque Philisthiim : En Hebræi egrediuntur de cavernis in quibus absconditi fuerant.

12. Et locuti sunt viri de statione ad Jonatham et ad armigerum ejus, dixeruntque : Ascendite ad nos, et ostendemus vobis rem. Et ait Jonathas ad armigerum suum : Ascendamus, sequere me : tradidit enim Dominus eos in manus Israel.

13. Ascendit autem Jonathas manibus et pedibus reptans, et armiger ejus post eum. Itaque alii cadebant ante Jonatham, alios armiger ejus interficiebat sequens eum.

14. Et facta est plaga prima, quâ percussit Jonathas et armiger ejus, quasi viginti virorum (*a*), in mediâ parte jugeri, quam par boum in die arare consuevit.

15. Et factum est mira-

(*a*) *Script. prop.*, *P.* III, *n*° 6.

℣ 14. Le cardinal Bellarmin, dans sa *Dissertation sur la Vulgate*, placée dans le 1[er] volume de cette Bible, fait remarquer qu'au lieu de *quàm* il faudroit lire ici *quod*.

℣ 15. C'est le sens de l'hébreu, que l'on peut traduire ainsi : « La frayeur se

Avant l'ère chr. vulg. 1085.

culum in castris, per agros: sed et omnis populus stationis eorum, qui ierant ad prædandum, obstupuit, et conturbata est terra: et accidit quasi miraculum a Deo.

16. Et respexerunt speculatores Saul, qui erant in Gabaa Benjamin, et ecce multitudo prostrata, et hùc illùcque diffugiens.

17. Et ait Saul populo qui erat cum eo: Requirite, et videte quis abierit ex nobis. Cùmque requisissent, repertum est non adesse Jonatham et armigerum ejus.

18. Et ait Saul ad Achiam: Applica arcam Dei. (Erat enim ibi arca Dei in die illâ cum filiis Israel.)

19. Cùmque loqueretur Saul ad sacerdotem, tumultus magnus exortus est in castris Philisthinorum: crescebatque paulatim, et clariùs resonabat. Et ait Saul ad sacerdotem: Contrahe manum tuam.

20. Conclamavit ergò Saul, et omnis populus qui erat cum eo, et venerunt usque ad locum certaminis: et ecce versus fuerat gla-

dit aussitôt dans le camp et par toute *l'armée des Philistins, qui étoit dispersée dans* la campagne. Tous leurs gens, qui étoient allés pour piller, furent frappés d'étonnement. Tout le pays fut en trouble; et il parut que c'étoit Dieu qui avoit fait ce miracle.

16. Les sentinelles de Saül, qui étoient à Gabaa de Benjamin, jetant les yeux de ce côté-là, virent un grand nombre de gens étendus sur la place, et d'autres qui fuyoient en désordre çà et là."

17. Alors Saül dit à ceux qui étoient avec lui: Cherchez, et voyez qui est sorti de notre camp. Et quand on eut fait cette recherche, on trouva que Jonathas et son écuyer n'y étoient pas.

18. Saül dit donc à Achias: Approchez-vous de l'arche" de Dieu (Car l'arche de Dieu étoit alors avec" les enfans d'Israël.) *pour le consulter*.

19. Pendant que Saül parloit au prêtre, on entendit un bruit confus, comme d'un tumulte qui, venant du camp des Philistins, s'augmentoit peu à peu, et se faisoit entendre plus distinctement. Saül dit donc au prêtre: Abaissez vos mains. *Il n'est plus nécessaire de consulter le Seigneur; il se déclare assez.*

20. Et aussitôt il jeta un grand cri, qui fut accompagné de celui de tout le peuple. Et étant venus au lieu du combat, ils trouvèrent que les Philistins s'étoient percés l'un l'autre de

répandit dans le camp, dans la campagne et dans tout le peuple; ceux qui étoient allés pour piller furent aussi saisis de frayeur; le pays fut tout en trouble, et ce fut une frayeur de Dieu, » c'est-à-dire une grande frayeur ou une frayeur envoyée de Dieu.

ỳ 16. Hébr.: virent tous ces gens découragés qui fuyoient et se brisoient.

ỳ 18. Hébr. et Vulg.: *Applica arcam Dei.* Les Septante ont lu: *Applica ephod*, comme on le trouve au chap. XXIII, ỳ 9, et au chap. XXX, ỳ 7. Prenez l'éphod *pour consulter le Seigneur.*

Ibid. C'est-à-dire, ainsi que les enfans d'Israël, ובני.

Avant l'ère chr. vulg. 1085.

leurs épées, et qu'il s'en étoit fait un grand carnage.

21. Les Hébreux aussi, qui avoient été avec les Philistins les jours précédens, " et qui étoient allés avec eux dans leur camp, vinrent se rejoindre aux Israélites qui étoient avec Saül et Jonathas.

22. Tous les Israélites aussi qui s'étoient cachés dans la montagne d'Ephraïm, ayant appris que les Philistins fuyoient, se réunirent avec leurs gens pour les combattre; et Saül avoit déjà environ dix mille hommes. "

23. En ce jour-là le Seigneur sauva Israël. On poursuivit les ennemis jusqu'à Béthaven. "

24. Alors les Israélites se réunirent, " et Saül fit devant le peuple cette protestation avec serment : Maudit soit celui qui mangera avant le soir, jusqu'à ce que je me sois vengé de mes ennemis. C'est pourquoi tout le peuple s'abstint de manger.

25. En même temps, ils vinrent " dans un bois où la terre étoit couverte de miel.

26. Le peuple y étant entré, vit paroître ce miel qui découloit *du creux*

dius uniuscujusque ad proximum suum, et cædes magna nimis.

21. Sed et Hebræi qui fuerant cum Philisthiim herì et nudiustertiùs, ascenderantque cum eis in castris, reversi sunt ut essent cum Israel, qui erant cum Saul et Jonatha.

22. Omnes quoque Israelitæ qui se absconderant in monte Ephraim, audientes quòd fugissent Philisthæi, sociaverunt se cum suis in prælio : et erant cum Saul quasi decem millia virorum.

23. Et salvavit Dominus in die illâ Israel : pugna autem pervenit usque ad Bethaven.

24. Et viri Israel sociati sunt sibi in die illâ : adjuravit autem Saul populum, dicens : Maledictus vir qui comederit panem usque ad vesperam, donec ulciscar de inimicis meis. Et non manducavit universus populus panem.

25. Omneque terræ vulgus venit in saltum, in quo erat mel super faciem agri (*a*).

26. Ingressus est itaque populus saltum, et apparuit

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 17.

℣ 21. *Hier et avant-hier,* comme on lit dans le texte, est un hébraïsme pour dire *depuis quelque temps*, *depuis long-temps*.

℣ 22. Ces mots : *Et erant cum Saul quasi decem millia virorum*, ne sont pas dans l'hébreu, mais dans les Septante, entre les ℣ 23 et 24.

℣ 23. Autr. : *le bruit de* ce combat *et de ce carnage* parvint jusqu'à Béthaven, située au nord oriental. Il paroît, au ℣ 31, que le gros de l'armée des Philistins se sauva du côté d'Aïalon, au midi occidental.

℣ 24. Hébr. litt. *Et vir Israel exactus est*, c'est-à-dire étoit épuisé de faim et de fatigue.

℣ 25. Hébr. litt. : *Et populus pervenit ad* (ou *in*) *saltum.*

fluens mel; nullusque applicuit manum ad os suum, timebat enim populus juramentum.

des arbres et des rochers où les abeilles le formoient, et personne n'osa en prendre ni le porter à sa bouche, parce qu'ils craignoient tous *de violer* le serment du roi.

27. Porrò Jonathas non audierat cùm adjuraret pater ejus populum: extenditque summitatem virgæ quam habebat in manu, et intinxit in favum mellis: et convertit manum suam ad os suum, et illuminati sunt oculi ejus.

27. Jonathas n'avoit point entendu cette protestation que son père avoit faite avec serment devant le peuple: c'est pourquoi, étendant la baguette qu'il avoit à la main, il en trempa le bout dans un rayon de miel; et en ayant ensuite porté à sa bouche avec la main, ses yeux reprirent une nouvelle vigueur; *car il étoit épuisé de fatigue et de faim.*

28. Respondensque unus de populo, ait: Jurejurando constrinxit pater tuus populum, dicens: Maledictus vir qui comederit panem hodie. (Defecerat autem populus.)

28. Quelqu'un du peuple lui dit: Votre père a engagé tout le peuple par serment, en disant: Maudit soit celui qui mangera aujourd'hui. Or ils étoient tous extrêmement abattus.

29. Dixitque Jonathas: Turbavit pater meus terram: vidistis ipsi quia illuminati sunt oculi mei, eò quòd gustaverim paululum de melle isto:

29. Jonathas répondit: Mon père a troublé tout le monde *par ce vœu indiscret:* vous avez vu vous-mêmes que mes yeux ont repris une nouvelle vigueur, parce que j'ai goûté un peu de ce miel:

30. Quantò magìs si comedisset populus de prædâ inimicorum suorum, quam reperit? nonne major plaga facta fuisset in Philisthiim?

30. Combien donc le peuple se seroit-il plus fortifié, s'il eût mangé de ce qu'il a rencontré dans le pillage des ennemis? La défaite des Philistins n'en auroit-elle pas été plus grande?

31. Percusserunt ergò in die illâ Philisthæos a Machmis usque in Aialon. Defatigatus est autem populus nimis:

31. Les Hébreux battirent les Philistins en ce jour-là, et les poursuivirent depuis Machmas jusqu'à Aïalon. " Et le peuple étant extrêmement las et épuisé,

32. Et, versus ad prædam, tulit oves et boves et vitulos, et mactaverunt in terrâ: comeditque populus cum sanguine.

32. Se jeta sur le butin, prit des brebis, des bœufs et des veaux, et ils les tuèrent sur la place; et le peuple mangea *de la chair* avec le sang. "

℣ 31. Ville de la tribu de Dan, vers les frontières des Philistins.

℣ 32. Voy. cette défense, Gen., IX. 4; Lévit., III. 17; VII. 26; XVII. 10, 14; Deut., XII. 16, 23; *et alibi*. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1085.

33. Saül en fut averti, et on lui dit que le peuple avoit péché contre le Seigneur, en mangeant des viandes avec le sang. Saül leur dit : Vous avez violé la loi. Qu'on me roule ici une grande pierre.

34. Et il ajouta : Allez par tout le peuple, et dites-leur : Que chacun amène ici son bœuf et son bélier ; " égorgez-les sur cette pierre ; et après cela vous en mangerez, et vous ne pécherez point contre le Seigneur, en mangeant de la chair avec le sang. Chacun vint donc amener là son bœuf jusqu'à la nuit, et ils les tuèrent sur la pierre.

35. Alors Saül bâtit un autel au Seigneur; et ce fut " la première fois qu'il lui éleva un autel.

36. Saül dit ensuite : Jetons-nous cette nuit sur les Philistins, et taillons-les en pièces, de telle sorte qu'il n'en reste pas un seul au point du jour. Le peuple lui répondit : Faites tout ce qu'il vous plaira. Alors le prêtre lui dit : Allons ici consulter Dieu *auparavant*.

37. Saül consulta donc le Seigneur, et lui dit : Poursuivrai-je les Philistins? Et les livrerez-vous entre les mains d'Israël? A quoi le Seigneur ne lui répondit rien cette fois.

38. Alors Saül dit : Faites venir ici tous les principaux du peuple; " qu'on cherche partout, et qu'on sache

33. Nuntiaverunt autem Sauli dicentes quòd populus peccasset Domino comedens cum sanguine. Qui ait: Prævaricati estis : volvite ad me jam nunc saxum grande.

34. Et dixit Saul : Dispergimini in vulgus, et dicite eis ut adducat ad me unusquisque bovem suum et arietem, et occidite super istud, et vescimini, et non peccabitis Domino comedentes cum sanguine. Adduxit itaque omnis populus unusquisque bovem in manu suâ usque ad noctem : et occiderunt ibi.

35. Ædificavit autem Saul altare Domino: tuncque primum cœpit ædificare altare Domino.

36. Et dixit Saul : Irruamus super Philisthæos nocte, et vastemus eos usque dum illucescat mane, nec relinquamus ex eis virum. Dixitque populus : Omne quod bonum videtur in oculis tuis, fac. Et ait sacerdos : Accedamus hùc ad Deum.

37. Et consuluit Saul Dominum : Num persequar Philisthiim? si trades eos in manus Israel? Et non respondit ei in die illâ.

38. Dixitque Saul : Applicate hùc universos angulos populi : et scitote,

℣ 34. Hébr. : et son agneau ou chevreau.

℣ 35. Hébr. : Celui-ci (cet autel) fut le premier qu'il bâtit comme autel du Seigneur.

℣ 38. *Angulos populi.* Voyez au livre des Juges, xx. 2.

et videte, per quem acciderit peccatum hoc hodie.

39. Vivit Dominus salvator Israel! quia si per Jonatham filium meum factum est, absque retractatione morietur. Ad quod nullus contradixit ei de omni populo.

40. Et ait ad universum Israel : Separamini vos in partem unam, et ego cum Jonathâ filio meo ero in parte alterâ. Responditque populus ad Saul : Quod bonum videtur in oculis tuis, fac.

41. Et dixit Saul ad Dominum Deum Israel : Domine Deus Israel, da indicium : quid est quòd non responderis servo tuo hodie? Si in me, aut in Jonathâ filio meo, est iniquitas hæc, da ostensionem : aut si hæc iniquitas est in populo tuo, da sanctitatem. Et deprehensus est Jonathas et Saul, populus autem exivit.

42. Et ait Saul : Mittite sortem inter me et inter Jonatham filium meum. Et captus est Jonathas.

43. Dixit autem Saul ad Jonatham : Indica mihi quid feceris. Et indicavit ei Jonathas, et ait : Gustans gustavi, in summitate virgæ quæ erat in manu meâ, paululum mellis : et ecce ego morior!

44. Et ait Saul : Hæc faciat mihi Deus, et hæc ad-

qui est celui par qui le péché est venu aujourd'hui parmi nous.

39. Je jure par le Seigneur, qui est le sauveur d'Israël, que si Jonathas mon fils se trouve coupable de ce péché, il mourra sans rémission. Et nul du peuple ne le contredit, lorsqu'il parla de la sorte.

40. Saül dit donc à tout Israël : Mettez-vous tous d'un côté, et je me tiendrai, moi et mon fils Jonathas, de l'autre. Le peuple répondit à Saül : Faites tout ce qu'il vous plaira.

41. Saül dit au Seigneur Dieu d'Israël : Seigneur Dieu d'Israël, faites-nous connoître d'où vient que vous n'avez point répondu aujourd'hui à votre serviteur. Si cette iniquité est en moi, ou en mon fils Jonathas, découvrez-le-nous ; ou si elle est dans votre peuple, sanctifiez-le, *en faisant connoître le coupable.* ¶ *Ensuite* le sort tomba sur Jonathas et sur Saül ; et le peuple fut hors de péril.

42. Saül dit alors : Jetez le sort entre moi et Jonathas mon fils. Et le sort tomba sur Jonathas.

43. Saül dit donc à Jonathas : Découvrez-moi ce que vous avez fait. Jonathas avoua tout, et lui dit : J'ai pris un peu de miel au bout d'une baguette que je tenois à la main, et j'en ai goûté, *sans savoir la défense que vous aviez faite* ; et me voici prêt à mourir.

44. Saül, *sans avoir égard à son ignorance*, lui dit : Que Dieu me traite

℣ 41. Hébr. litt. : *Et dixit Saul ad Dominum Deum Israel : Da thamim*, ou *perfectionem.* C'est à quoi répond l'expression de la Vulgate, *da sanctitatem.*

Avant l'ère chr. vulg. 1085.

avec toute sa sévérité, si vous ne mourez *aujourd'hui*, Jonathas.

45. Le peuple dit à Saül : Quoi donc! Jonathas mourra-t-il, lui qui vient de sauver Israël d'une manière si merveilleuse? Cela ne se peut : nous jurons par le Seigneur, qu'il ne tombera pas sur la terre un seul cheveu de sa tête ; il a agi aujourd'hui *trop visiblement* avec Dieu. Le peuple délivra donc Jonathas, et lui sauva la vie.

46. Après cela, Saül se retira sans poursuivre davantage les Philistins; et les Philistins s'en retournèrent aussi chez eux.

47. Saül, ayant affermi son règne sur Israël, combattoit de tous côtés contre ses ennemis, contre Moab, contre les enfans d'Ammon, contre Edom, contre les rois de Soba " et contre les Philistins; et de quelque côté qu'il tournât ses armes, il en revenoit victorieux.

48. Ayant assemblé son armée, il défit les Amalécites, " et délivra Israël de la main de ceux qui pilloient toutes ses terres.

49. Saül eut trois fils, Jonathas, Jessui et Melchisua; et deux filles, dont l'aînée s'appeloit Mérob et la plus jeune Michol.

50. Sa femme se nommoit Achinoam, et étoit fille d'Achimaas. Le général de son armée étoit Abner, fils de Ner et cousin germain de Saül;

51. Car Cis, père de Saül, et Ner, père d'Abner, étoient *tous deux* " fils d'Abiel.

dat, quia morte morieris, Jonatha (*a*).

45. Dixitque populus ad Saul : Ergò-ne Jonathas morietur, qui fecit salutem hanc magnam in Israel? hoc nefas est, vivit Dominus! si ceciderit capillus de capite ejus in terram, quia cum Deo operatus est hodie. Liberavit ergò populus Jonatham, ut non moreretur.

46. Recessitque Saul, nec persecutus est Philisthiim : porrò Philisthiim abierunt in loca sua.

47. Et Saul, confirmato regno super Israel, pugnabat per circuitum adversùm omnes inimicos ejus, contra Moab, et filios Ammon et Edom, et reges Soba, et Philisthæos : et quocumquè se verterat, superabat.

48. Congregatoque exercitu, percussit Amalec, et eruit Israel de manu vastatorum ejus.

49. Fuerunt autem filii Saul, Jonathas, et Jessui, et Melchisua : et nomina duarum filiarum ejus, nomen primogenitæ Merob, et nomen minoris Michol.

50. Et nomen uxoris Saul Achinoam filia Achimaas : et nomen principis militiæ ejus Abner, filius Ner, patruelis Saul.

51. Porrò Cis fuit pater Saul, et Ner pater Abner, filius Abiel.

(*a*) *Bible veng.*, 1 *Rois*, note 17. — *Lett. de quelq. Juifs*, t. II, p. 270.

℣ 47. Vers Emath ou Emèse, au nord de la Terre-Sainte.

℣ 48. Voyez le chapitre suivant.

℣ 51. Ce paroît être le sens de l'hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 1085.

42. Erat autem bellum potens adversùm Philisthæos omnibus diebus Saul. Nam quemcumque viderat Saul virum fortem, et aptum ad prælium, sociabat eum sibi.

52. Pendant tout le règne de Saül, il y eut une forte guerre contre les Philistins. Et aussitôt que Saül avoit reconnu qu'un homme étoit vaillant et propre à la guerre, il le prenoit auprès de lui.

CHAPITRE XV (*a*).

Guerre contre les Amalécites. Saül épargne leur roi ; Samuël lui reproche sa désobéissance et lui déclare que Dieu l'a rejeté. Il fait venir Agag et le coupe en morceaux. Il se sépare de Saül.

1074.

1. Et dixit Samuel ad Saul : Me misit Dominus ut ungerem te in regem super populum ejus Israel : nunc ergò audi vocem Domini.

1. Après cela, Samuël vint dire à Saül : *Vous savez que c'est* le Seigneur *qui* m'a envoyé pour vous sacrer roi sur son peuple d'Israël." Ecoutez donc ce qu'il vous commande :

2. Hæc dicit Dominus exercituum : Recensui quæcumque fecit Amalec Israeli, quomodo restitit ei in viâ cùm ascenderet de Ægypto.

2. *Or* voici ce que dit le Seigneur des armées : J'ai rappelé en ma mémoire tout ce qu'Amalec a fait *autrefois* à Israël, et de quelle sorte il s'opposa" à lui dans son chemin, lorsqu'il sortoit de l'Egypte. *Exod.* XVII. 8.

3. Nunc ergò vade, et percute Amalec, et demolire universa ejus : non parcas ei, et non concupiscas ex rebus ipsius aliquid : sed interfice a viro usque ad mulierem, et parvulum atque lactentem, bovem et ovem, camelum et asinum.

3. C'est pourquoi *je veux que vous exécutiez maintenant l'arrêt que je prononçai alors contre lui.* Marchez contre Amalec ; taillez en pièces et détruisez" tout ce qui est à lui ; ne lui pardonnez point ;" ne désirez rien de ce qui lui appartient," mais tuez *tout*, depuis l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfans, et ceux qui sont encore à la mamelle, jusqu'aux bœufs, aux brebis, aux chameaux et aux ânes.

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 18.

℣ 1. Autr. selon l'hébr. : *Vous savez que* c'est moi que le Seigneur a envoyé pour vous sacrer roi sur son peuple d'Israël. Ecoutez donc maintenant ce que le Seigneur vous commande.

℣ 2. Voyez dans l'Exode, XVII.

℣ 3. Hébr. litt. : soumettez à l'anathème.

Ibid. Hébr. « et n'en ayez point pitié. »

Ibid. Ces mots, *et non concupiscas ex rebus ipsius aliquid*, ne sont pas dans l'hébreu ; il y en a seulement quelques vestiges dans les Septante.

Avant l'ère chr. vulg. 1074.

4. Saül donna donc ses ordres au peuple; et il en fit le dénombrement comme *le berger compte* les agneaux." *Il s'en trouva* deux cent mille hommes de pied, *plus* dix mille hommes de la tribu de Juda.

4. Præcepit itaque Saul populo, et recensuit eos quasi agnos : ducenta millia peditum, et decem millia virorum Juda.

5. Il marcha ensuite jusqu'à la ville" *capitale* d'Amalec. Il dressa des embuscades" le long du torrent *qui passe dans la vallée prochaine*.

5. Cùmque venisset Saul usque ad civitatem Amalec, tetendit insidias in torrente.

6. Il dit aux Cinéens, *descendans de Jéthro, beau-père de Moïse, lesquels, étant voisins des Amalécites, s'étoient mêlés avec eux :* Allez; retirez-vous; séparez-vous des Amalécites, de peur que je ne vous enveloppe avec eux; car vous avez usé de miséricorde envers tous les enfans d'Israël, lorsqu'ils revenoient de l'Egypte. Les Cinéens se retirèrent donc du milieu des Amalécites.

6. Dixitque Saul Cinæo : Abite, recedite, atque descendite ab Amalec, ne fortè involvam te cum eo : tu enim fecisti misericordiam cum omnibus filiis Israel cùm ascenderent de Ægypto. Et recessit Cinæus de medio Amalec.

7. Et Saül tailla en pièces les Amalécites, depuis Hévila jusqu'à Sur, qui est vis-à-vis de l'Egypte.

7. Percussitque Saul Amalec, ab Hevila donec venias ad Sur, quæ est e regione Ægypti.

8. Il prit vif Agag, roi des Amalécites, et fit passer tout le peuple au fil de l'épée.

8. Et apprehendit Agag, regem Amalec, vivum : omne autem vulgus interfecit in ore gladii.

℣ 4. En les faisant passer par un lieu étroit, comme font les bergers pour savoir le nombre de têtes dont se compose leur troupeau. L'hébreu porte : « et il les compta avec des *telaïm*, בטלאים. » Ce mot signifie *agneaux ;* c'est-à-dire, chacun donna un agneau, de même que Moïse s'est fait donner, par l'ordre du Seigneur, un demi-sicle de chaque homme âgé de vingt ans pour faire le dénombrement d'Israël, « afin, lui dit le Seigneur, qu'il n'y ait point de mortalité parmi eux si on les comptoit eux-mêmes. » Voy. Exode, xxx, 11-15, et conférez 2 Rois, xxiv. Selon la paraphrase chaldaïque, Saül auroit fait ce recensement en se faisant donner l'agneau pascal de chaque hébreu. Les rabbins, malgré leur rage d'argumenter sur tout à tort et à travers, ne se sont pas aperçu que c'est une erreur manifeste, puisqu'il n'y avoit qu'un agneau par famille, et souvent deux familles et plus se réunissoient pour manger un seul agneau. Voy. Exode, xii, 4. R. David-Kimhhi pense que *telaïm* est un nom de lieu, lequel est, selon *Hillerus*, le même que *Télem*, cité dans Josué, xv, 24. Ce sentiment de Kimhhi est suivi par J.-H. Michaëlis, et généralement par tous les herméneutistes allemands et anglais. (Drach.)

℣ 5. Les Amalécites étoient des peuples qui n'avoient point de demeure assurée. La ville capitale pouvoit être la seule du pays, placée tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, selon que le roi changeoit de demeure.

Ibid. Le terme hébreu וירב signifie *et insidias posuit*, de la racine ארב, ou *et contendit*, de la racine ריב. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1074.

9. Et pepercit Saul et populus Agag, et optimis gregibus ovium et armentorum, et vestibus et arietibus, et universis quæ pulchra erant, nec voluerunt disperdere ea : quidquid verò vile fuit et reprobum, hoc demoliti sunt.

9. Mais Saül, avec le peuple, épargna Agag; il réserva ce qu'il y avoit de meilleur dans les troupeaux de brebis et de bœufs, dans les beliers, dans les meubles et les habits, " et généralement tout ce qui étoit de plus beau; et *préférant leur intérêt à l'ordre de Dieu*, ils ne voulurent point le perdre; mais ils tuèrent *ou* détruisirent tout ce qui se trouva de vil et de méprisable.

10. Factum est autem verbum Domini ad Samuel, dicens :

10. Le Seigneur adressa alors sa parole à Samuël, et lui dit :

11. Pœnitet me quòd constituerim Saul regem, quia dereliquit me, et verba mea opere non implevit. Contristatusque est Samuel, et clamavit ad Dominum totâ nocte.

11. Je me repens d'avoir fait Saül roi, parce qu'il m'a abandonné, et qu'il n'a pas exécuté mes ordres. Samuël en fut attristé, et cria au Seigneur toute la nuit.

12. Cùmque de nocte surrexisset Samuel ut iret ad Saul manè, nuntiatum est Samueli eò quòd venisset Saul in Carmelum, et erexisset sibi fornicem triumphalem, et reversus transisset, descendissetque in Galgala. Venit ergò Samuel ad Saul, et Saul offerebat holocaustum Domino de initiis prædarum quæ attulerat ex Amalec.

12. Et s'étant levé avant le jour, pour aller trouver Saül au matin, on vint lui dire que Saül étoit venu sur le Carmel, *dans la tribu de Juda*, où il s'étoit dressé un arc de triomphe, " et qu'au sortir de là il étoit descendu à Galgala. Samuël vint donc trouver Saül, qui offroit au Seigneur un holocauste des prémices du butin qu'il avoit amené d'Amalec. "

13. Et cùm venisset Samuel ad Saul, dixit ei Saul : Benedictus tu Domino : implevi verbum Domini.

13. Samuël s'étant approché de Saül, Saül lui dit : Béni soyez-vous du Seigneur; j'ai accompli la parole du Seigneur.

14. Dixitque Samuel : Et

14. Samuël lui dit : D'où vient donc

℣ 9. Vulg. litt. *et vestibus et arietibus*. Hébr. *et pinguibus et arietibus*.

℣ 12. Hébr. litt. une main : c'est-à-dire un monument. 2 *Reg.* XVIII. 18. — (La main est dans tout l'Orient le symbole de la puissance, comme on la voit aussi dans les armes de nos rois. V. Niebuhr, *Voy. en Arabie*, t. II, p. 211; *Annual register for* 1779, p. 124. Quand le *Nabob d'Arcot* paroît en public, il est précédé de drapeaux sur lesquels sont représentées des mains. DRACH.)

Ibid. Ces mots, *Venit ergò Samuel, etc.*, ne sont pas dans l'hébreu; mais on les trouve dans les Septante.

Avant l'ère chr. vulg. 1074.

ce bruit de troupeaux de brebis et de bœufs que j'entends ici, et qui retentit à mes oreilles?

15. Saül lui dit : On les a amenés d'Amalec, car le peuple a épargné ce qu'il y avoit de meilleur parmi les brebis et les bœufs, pour les immoler au Seigneur votre Dieu ; et nous avons tué tout le reste.

16. Samuël dit à Saül : Permettez-moi de vous dire ce que le Seigneur m'a dit cette nuit. — Dites, répondit Saül.

17. Samuël ajouta : Lorsque vous étiez petit à vos yeux, n'êtes-vous pas devenu le chef de toutes les tribus d'Israël? Le Seigneur vous a sacré roi sur Israël.

18. Il vous a envoyé à cette guerre, et vous a dit : Allez, faites passer au fil de l'épée″ les Amalécites, qui sont des méchans; combattez contre eux jusqu'à ce que vous ayez tout tué.

19. Pourquoi donc n'avez-vous point écouté la voix du Seigneur? Pourquoi vous êtes-vous laissé aller au désir du butin? Et pourquoi avez-vous péché aux yeux du Seigneur?

20. Saül lui dit : Au contraire,″ j'ai écouté la voix du Seigneur; j'ai exécuté l'entreprise pour laquelle il m'avoit envoyé; j'ai amené Agag, roi d'Amalec, et j'ai tué les Amalécites.

21. Mais le peuple a pris du butin, des brebis et des bœufs qui sont *comme* les prémices de ce qui a été tué,″

quæ est hæc vox gregum, quæ resonat in auribus meis, et armentorum, quam ego audio?

15. Et ait Saul : De Amalec adduxerunt ea : pepercit enim populus melioribus ovibus et armentis, ut immolarentur Domino Deo tuo : reliqua verò occidimus.

16. Ait autem Samuel ad Saul : Sine me, et indicabo tibi quæ locutus sit Dominus ad me nocte. Dixitque ei : Loquere.

17. Et ait Samuel : Nonne cùm parvulus esses in oculis tuis, caput in tribubus Israel factus es? unxitque te Dominus in regem super Israel :

18. Et misit te Dominus in viam, et ait : Vade, et interfice peccatores Amalec, et pugnabis contra eos usque ad internecionem eorum.

19. Quare ergò non audisti vocem Domini, sed versus ad prædam es, et fecisti malum in oculis Domini?

20. Et ait Saul ad Samuele : Immo audivi vocem Domini, et ambulavi in viâ per quam misit me Dominus, et adduxi Agag regem Amalec, et Amalec interfeci.

21. Tulit autem de prædâ populus oves et boves, primitias eorum quæ cæsa sunt,

ỳ 18. Hébr. litt. soumettez à l'anathème.

ỳ 20. On lit dans l'hébreu, אשר, *quia* : « Est-ce parce que j'ai obéi? » Est-ce pour avoir obéi que vous me reprenez?

ỳ 21. Hébr. litt. les prémices de l'anathème.

Avant l'ère chr. vulg. 1074.

ut immolet Domino Deo suo in Galgalis.

22. Et ait Samuel : Numquid vult Dominus holocausta et victimas, et non potiùs ut obediatur voci Domini ? Melior est enim obedientia quam victimæ, et auscultare magis quàm offere adipem arietum.

23. Quoniam quasi peccatum ariolandi est, repugnare : et quasi scelus idololatriæ, nolle aquiescere. Pro eo ergò quòd abjecisti sermonem Domini, abjecit te Dominus ne sis rex.

24. Dixitque Saul ad Samuelem: Peccavi, quia prævaricatus sum sermonem Domini et verba tua, timens populum et obediens voci eorum ;

25. Sed nunc porta, quæso, peccatum meum, et revertere mecum ut adorem Dominum.

26. Et ait Samuel ad Saul: Non revertar tecum, quia projecisti sermonem Domini, et projecit te Dominus ne sis rex super Israel.

27. Et conversus est Samuel ut abiret : ille autem apprehendit summitatem pallii ejus, quæ et scissa est.

28. Et ait ad eum Samuel: Scidit Dominus regnum Israel a te hodie, et tradidit illud proximo tuo, meliori te.

pour les immoler au Seigneur son Dieu à Galgala.

22. Samuël lui répondit : Sont-ce des holocaustes et des victimes que le Seigneur demande, et ne demande-t-il pas plutôt que l'on obéisse à sa voix ? L'obéissance est meilleure que les victimes; et *il vaut mieux* lui obéir que de lui offrir la graisse des beliers ; [a]

Eccl. IV. 17. Osee, VI. 6. Matth. IX. 13. XII. 7.

23. Car la désobéissance *aux ordres du Seigneur* est un crime égal à celui de la magie, et la résistance à sa volonté un crime égal à celui de l'idolâtrie. Comme donc vous avez rejeté la parole du Seigneur, le Seigneur vous a rejeté, et il ne veut plus que vous soyez roi.

24. Saül dit à Samuël : J'ai péché, parce que j'ai agi contre la parole du Seigneur, et contre ce que vous m'aviez dit, par la crainte du peuple et par le désir de le satisfaire.

25. Mais pardonnez, je vous prie, mon péché [a], et venez avec moi afin que j'adore le Seigneur *avec vous devant tout le peuple.*

26. Samuël lui répondit : Je n'irai point avec vous, parce que vous avez rejeté la parole du Seigneur, et que le Seigneur vous a rejeté et ne veut plus que vous soyez roi d'Israël.

27. En même temps il se retourna pour s'en aller; mais Saül le prit par le coin de son manteau, qui se déchira.

28. Alors Samuël lui dit : *Comme vous venez de déchirer mon manteau, ainsi* le Seigneur a déchiré aujourd'hui le royaume d'Israël, et vous l'a arraché des mains pour le donner à votre semblable, qui vaut mieux que vous.

Infr. XXVIII. 17.

℣ 22. Hébr. *ad auscultandum*, pour que vous obéissiez, ce qui est préférable à l'offrande de la graisse des béliers.

℣ 25. Vulg. *porta peccatum.* C'est un hébraïsme pour dire : *Supportez, pardonnez mon péché.* Conférez le texte Exode, X, 17. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1074.

29. Celui à qui le triomphe est dû dans Israël ne *vous* pardonnera point," et il demeurera inflexible ; car ce n'est pas un homme pour changer.

30. Saül lui dit : J'ai péché, mais honorez-moi maintenant devant les anciens de mon peuple et devant Israël, et revenez avec moi, afin que j'adore *avec vous* le Seigneur votre Dieu, *et que tout le peuple voie la bonne intelligence qui est entre nous.*

31. Samuël donc retourna, et suivit Saül, et Saül adora le Seigneur.

32. Alors Samuël dit : Amenez-moi Agag, roi d'Amalec. Et on lui présenta Agag, qui étoit fort gras et tout tremblant." Et Agag dit : Faut-il qu'une mort amère me sépare ainsi *de tout ?*"

33. Samuël lui dit : Comme votre épée a ravi les enfans à tant de mères, ainsi votre mère parmi les femmes sera sans enfans. Et il le coupa " en morceaux devant le Seigneur à Galgala.

34. Il s'en retourna ensuite à Ra-

29. Porrò triumphator in Israel non parcet, et pœnitudine non flectetur : neque enim homo est ut agat pœnitentiam.

30. At ille ait : Peccavi, sed nunc honora me coram senioribus populi mei et coram Israel, et revertere mecum ut adorem Dominum Deum tuum.

31. Reversus ergò Samuel secutus est Saulem : et adoravit Saul Dominum.

32. Dixitque Samuel : Adducite ad me Agag regem Amalec. Et oblatus est ei Agag pinguissimus et tremens. Et dixit Agag : Siccine separat amara mors ?

33. Et ait Samuel : Sicut fecit absque liberis mulieres gladius tuus, sic absque liberis erit inter mulieres mater tua. Et in frusta concidit eum Samuel coram Domino in Galgalis (*a*).

34. Abiit autem Samuel in

(*a*) *Rép. crit.*, 1 *Rois*, art. *Mort d'Agag.* — *Lettres de quelques Juifs*, t. II, p. 266 *seqq.* — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Agag* ; et *Traité de la Relig.*, 2e partie, ch. V, art. II, § XVI.

℣ 29. Hébr. *Atque etiam perpetuitas* ou *firmitas Israelis non mentitur nec est pœnitens.* Nous avons déjà fait remarquer que *se repentir* est un hébraïsme pour *changer d'avis.* (DRACH.)

℣ 32. *Tremens* n'est pas dans l'hébreu, mais dans les Septante. — (*Pinguissimus.* Le terme hébreu מעדנת, que saint Jérome traduit *pinguissimus,* signifie proprement *vir deliciarum.* Coccejus le traduit *hilariter, in deliciis.* Les rabbins traduisent : *gravement*, *majestueusement* ou *courageusement.* DRACH.)

Ibid. Hébr. Véritablement l'amertume de la mort s'est éloignée.

℣ 33. Hébr. : et il le fendit. Samuël fit cette exécution de sa propre main, conformément à ce qui est prescrit en plusieurs lieux de l'Ecriture. Dans les mœurs d'alors il n'y avoit rien d'odieux en cela. Voyez là-dessus t. III, p. 361-364. Bruce (*Voyag.*, t. IV, p. 81.) rapporte que, passant par la place du marché, il vit *Za Mariam* avec trois hommes garrottés dont il mit un en pièces. Apercevant Bruce qui se retiroit à la hâte, il lui cria de l'attendre jusqu'à ce qu'il eût achevé les deux autres, parce qu'il avoit à lui parler, comme s'il eût eu à expédier une affaire ordinaire. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1074.

Ramatha : Saul verò ascendit in domum suam in Gabaa.

matha, et Saül s'en alla en sa maison à Gabaa.

35. Et non vidit Samuel ultra Saul usque ad diem mortis suæ (a) : verumtamen lugebat Samuel Saulem, quoniam Dominum pœnitebat quòd constituisset eum regem super Israel.

35. Depuis ce jour-là, Samuël ne vit plus Saül jusqu'au jour de sa mort ; mais il le pleuroit sans cesse, parce que le Seigneur se repentoit de l'avoir établi roi sur Israël.

(a) *S. Script. prop.*, *P.* III, *n°* 16.

CHAPITRE XVI.

Samuël est envoyé de Dieu à Bethléhem pour sacrer David. Saül est tourmenté par le malin esprit ; David le soulage par le son de sa harpe.

1. DIXITQUE Dominus ad Samuelem : Usquequo tu luges Saul, cùm ego projecerim eum ne regnet super Israel ? Imple cornu tuum oleo, et veni, ut mittam te ad Isai Bethlehemitem : providi enim in filiis ejus mihi regem.

1. ALORS le Seigneur dit à Samuël : Jusqu'à quand pleurerez-vous Saül, puisque je l'ai rejeté, et que je ne veux plus qu'il règne sur Israël ? Emplissez d'huile la corne″ que vous avez, et venez, afin que je vous envoie à Isaï de Bethléhem ; car je me suis choisi un roi entre ses enfans. 1070.

2. Et ait Samuel : Quomodo vadam ? audiet enim Saul, et interficiet me. Et ait Dominus : Vitulum de armento tolles in manu tuâ, et dices : Ad immolandum Domino veni.

2. Samuël lui répondit : Comment irai-je ? Saül l'apprendra, et il me fera mourir. Le Seigneur lui dit : Prenez avec vous un veau″ du troupeau : et vous direz : Je suis venu pour sacrifier au Seigneur.

3. Et vocabis Isai ad victimam, et ego ostendam tibi quid facias, et unges quemcumque monstravero tibi.

3. Vous appellerez Isaï au *festin de* la victime ; je vous ferai connoître ce que vous aurez à faire ; et vous sacrerez celui que je vous aurai montré.

4. Fecit ergò Samuel sicut locutus est ei Dominus, venitque in Bethlehem ; et admirati sunt seniores civitatis, occurrentes ei, dixe-

4. Samuël fit donc ce que le Seigneur lui avoit dit. Il vint à Bethléhem, et les anciens de la ville en furent tout surpris ; *car, depuis le règne de Saül, Samuël ne paroissoit guère en public.*

℣ 1. Pour sacrer Saül (*Supr.* x. 1.) il prit un פך, (Même nom que le φακὸς grec.) *lenticulam*. Ici Dieu lui ordonne de prendre un קרן, *cornu*, symbole d'abondance et de stabilité. (DRACH.)

℣ 2. Hébr. : une génisse.

Avant l'ère chr. vulg. 1070.

Ils allèrent au-devant de lui,″ et lui dirent : Nous apportez-vous la paix?

5. Il leur répondit : Je vous apporte la paix. Je suis venu pour sacrifier au Seigneur; purifiez-vous,″ et venez avec moi, afin que j'offre la victime. Samuël purifia″ donc Isaï et ses fils; et il les appela à son sacrifice.

runtque : Pacificus-ne est ingressus tuus?

5. Et ait : Pacificus (a) : ad immolandum Domino veni : sanctificamini, et venite mecum ut immolem. Sanctificavit ergò Isai et filios ejus, et vocavit eos ad sacrificium.

6. Et lorsqu'ils furent entrés *Samuël* vit Eliab, *fils aîné d'Isaï*, et il dit *en lui-même :* Est-ce là″ celui que le Seigneur a choisi pour être son christ?

7. Le Seigneur dit à Samuël : N'ayez d'égard ni à sa bonne mine ni à sa taille avantageuse, parce que ce n'est pas lui que j'ai choisi, et que je ne juge pas des choses par ce qui en paroît aux yeux des hommes;″ car l'homme ne
Ps. VII. 10. voit les choses que par les dehors,″ mais le Seigneur voit le *fond du* cœur.

6. Cùmque ingressi essent vidit Eliab, et ait : Num coram Domino est christus ejus?

7. Et dixit Dominus ad Samuelem : Ne respicias vultum ejus neque altitudinem staturæ ejus, quoniam abjeci eum, nec juxta intuitum hominis ego judico : homo enim videt ea quæ patent, Dominus autem intuetur cor.

8. Isaï appela ensuite Abinadab, et le présenta à Samuël, et Samuël lui dit : Ce n'est point non plus celui-là que le Seigneur a choisi.

9. Il lui présenta Samma,″ et Samuël lui dit : Le Seigneur n'a point encore choisi celui-là.

10. Isaï fit donc venir *le reste de* ses sept fils devant Samuël, et Samuël lui dit : Dieu n'en a choisi aucun de ceux-ci.

8. Et vocavit Isai Abinadab, et adduxit eum coram Samuele. Qui dixit : Nec hunc elegit Dominus.

9. Adduxit autem Isai Samma, de quo ait : Etiam hunc non elegit Dominus.

10. Adduxit itaque Isai septem filios suos coram Samuele : et ait Samuel ad Isai : Non elegit Dominus ex istis.

11. Alors Samuël dit à Isaï : Sont-ce là tous vos enfans? Isaï lui répondit : Il en reste encore un petit, *âgé*

11. Dixitque Samuel ad Isai : Numquid jam completi sunt filii? Qui respon-

(a) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 19.

℣ 4. Hébr. autr. *Solliciti iverunt obviàm ipsi.*

℣ 5. Hébr. autr. *Préparez-vous* ou *tenez-vous prêts.*

Ibid. Hébr. *Prépara, avertit.*

℣ 6. Hébr. Assurément devant le Seigneur est son christ; *il sait qui est celui qu'il a choisi.*

℣ 7. Hébr. litt. *non enim quod respicit homo;* les Septante ajoutent, *respicit Deus :* car Dieu ne regarde pas ce que l'homme regarde.

Ibid. Hébr. *secundùm oculos.*

℣ 9. Il est nommé Simmaa au 1[er] livre des Paralipomènes, II. 13.

Avant l'ère chr. vulg. 1070.

dit : Adhuc reliquus est parvulus, et pascit oves. Et ait Samuel ad Isai : Mitte, et adduc eum : nec enim discumbemus priusquam hùc ille veniat.

de quinze ans,″ qui garde les brebis. Envoyez-le querir, dit Samuël ; car nous ne nous mettrons point à table qu'il ne soit venu.

12. Misit ergò, et adduxit eum. Erat autem rufus, et pulcher aspectu, decorâque facie, et ait Dominus : Surge, unge eum : ipse est enim.

12. Isaï l'envoya donc querir, et le présenta *à Samuël*. Or il étoit roux,″ d'une mine avantageuse, et avoit le visage fort beau. Le Seigneur lui dit : Sacrez-le présentement, car c'est celui-là.

13. Tulit ergò Samuel cornu olei, et unxit eum in medio fratrum ejus : et directus est spiritus Domini a die illâ in David, et deinceps (*a*). Surgensque Samuel abiit in Ramatha.

13. Samuël prit donc la corne pleine d'huile *qu'il avoit apportée*, et le sacra au milieu de ses frères.″ Depuis ce temps-là l'esprit du Seigneur fut toujours″ avec David, *qu'il remplit de force, de sagesse et de piété*. Quant à Samuël, il s'en retourna à Ramatha.

2 *Reg.* VII. 8. *Ps.* LXXVII. 70. LXXXVIII. 21. *Act.* VII. 46. XIII. 22.

14. Spiritus autem Domini recessit a Saul, et exagitabat eum spiritus nequam, a Domino (*b*).

14. *En même temps*, l'esprit du Seigneur se retira de Saül ; et il étoit agité du malin esprit, *envoyé* par le Seigneur *pour le tourmenter*.″

15. Dixeruntque servi Saul ad eum : Ecce spiritus Dei malus exagitat te.

15. Alors les officiers de Saül lui dirent : Vous voyez que le malin esprit, *envoyé* de Dieu, vous inquiète.

16. Jubeat dominus noster, et servi tui qui coram te sunt quærent hominem scientem psallere citharâ, ut quando arripuerit te spiritus Domini malus, psallat manu suâ, et leviùs feras.

16. S'il plaît à notre seigneur, vos serviteurs, qui sont auprès de votre personne, chercheront un homme qui sache pincer la harpe, afin qu'il en joue lorsque le malin esprit *envoyé* par le Seigneur vous agitera, et que vous en receviez du soulagement.″

17. Et ait Saul ad servos

17. Saül dit donc à ses officiers :

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 20. — (*b*) *Ibid.*, note 21.

℣ 11. David n'avoit que 30 ans lorsqu'il commença de régner. 2 *Reg.* v. 4. — (La chronique hébraïque donne à David 28 ans. DRACH.)

℣ 12. Hébr. : rouge. On peut l'entendre d'un teint vif, sanguin.

℣ 13. Il ne leur découvrit pas le mystère de cette onction.

Ibid. Hébr. autr. L'esprit du Seigneur se répandit sur David, *et fut* toujours *avec lui* depuis ce jour-là.

℣ 14. La plupart des Pères et des commentateurs croient que Saül étoit réellement possédé du démon. Quelques-uns croient qu'il étoit frappé de manie.

℣ 16. Les anciens et les modernes sont d'accord sur les effets surprenans de la musique. Le musicien Timothée pouvoit par ses sons inspirer à Alexandre la fureur, la joie ou l'ardeur du combat. Eric, roi de Danemarck, fut poussé par la musique à tuer ses plus fidèles serviteurs. Voy. aussi Quint. l. IX. c. 4. (DR.)

Avant l'ère chr. vulg. 1070.

Cherchez-moi quelqu'un qui sache bien jouer *de la harpe*, et amenez-le-moi.

18. L'un d'entre eux lui répondit : J'ai vu l'un des fils d'Isaï de Bethléhem, qui sait fort bien jouer de la harpe. C'est un jeune homme très-fort, propre à la guerre, sage dans ses paroles, d'une mine avantageuse, et le Seigneur est avec lui.

19. Saül fit donc dire à Isaï : Envoyez-moi votre fils David qui est avec vos troupeaux.

20. Isaï aussitôt prit un âne, qu'il chargea de pain, d'une bouteille" de vin et d'un chevreau, et les envoya à Saül" par son fils David.

21. David vint donc trouver Saül, et se présenta devant lui. Saül l'aima beaucoup, et le fit son écuyer.

22. Il envoya ensuite dire à Isaï : Que David demeure auprès de ma personne, car il a trouvé grâce devant mes yeux.

23. Ainsi toutes les fois que l'esprit malin" *envoyé* du Seigneur se saisissoit de Saül, David prenoit sa harpe, et en jouoit ; et Saül en étoit soulagé, et se trouvoit mieux ; car l'esprit malin se retiroit de lui *au son de la harpe de David.*"

suos : Providete ergò mihi aliquem bene psallentem, et adducite eum ad me.

18. Et respondens unus de pueris, ait : Ecce vidi filium Isai Bethlehemitem, scientem psallere, et fortissimum robore, et virum bellicosum, et prudentem in verbis, et virum pulchrum : et Dominus est cum eo.

19. Misit ergò Saul nuntios ad Isai, dicens : Mitte ad me David filium tuum, qui est in pascuis.

20. Tulit itaque Isai asinum plenum panibus, et lagenam vini, et hædum de capris unum, et misit per manum David filii sui Sauli.

21. Et venit David ad Saul, et stetit coram eo : at ille dilexit eum nimis, et factus est ejus armiger.

22. Misitque Saul ad Isai, dicens : Stet David in conspectu meo : invenit enim gratiam in oculis meis.

23. Igitur quandocumque spiritus Domini malus arripiebat Saul, David tollebat citharam et percutiebat manu suâ, et refocillabatur Saul et leviùs habebat : recedebat enim ab eo spiritus malus (*a*).

(*a*) *S. Script. prop.*, *Pars* III, *n°* 14.

℣ 20. Hébr. une outre.

Ibid. Car, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, il n'étoit pas permis d'aborder les princes sans leur faire quelques présens.

℣ 23. Le mot *malus* est omis dans l'hébreu ; on le trouve dans le grec des Septante.

Ibid. Le son de cet instrument agissoit indirectement contre l'esprit malin, en ôtant les mauvaises dispositions des humeurs dont cet esprit se servoit contre Saül. — (Les saints cantiques de David, dont les paroles célébroient les louanges de Dieu, eurent également pour effet d'éloigner l'esprit impur du démon. DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

CHAPITRE XVII.

Guerre des Philistins contre Israël. Insultes de Goliath; David abat ce géant d'un coup de fronde.

1. Congregantes autem Philisthiim agmina sua in prælium, convenerunt in Socho Judæ, et castrametati sunt inter Socho et Azeca, in finibus Dommim.

1. Environ *huit ans après le sacre de David*, les Philistins assemblèrent de nouveau toutes leurs troupes, pour combattre *Israël*. Ils se rendirent tous à Socho, *dans la tribu* de Juda, et se campèrent entre Socho et Azéca,″ sur la frontière de Dommim;

2. Porrò Saul et filii Israel congregati venerunt in vallem Terebinthi, et direxerunt aciem ad pugnandum contra Philisthiim.

2. Saül et les enfans d'Israël, de leur côté, s'étant assemblés, vinrent dans la vallée du Térébinthe,″ et y mirent leur armée en bataille pour combattre les Philistins;

3. Et Philisthiim stabant super montem ex parte hâc, et Israel stabat supra montem ex alterâ parte: vallisque erat inter eos.

3. *En sorte que* les Philistins étoient d'un côté sur une montagne, et Israël étoit de l'autre sur une autre montagne; et il y avoit une vallée entre deux.

4. Et egressus est vir spurius de castris Philisthinorum, nomine Goliath, de Geth, altitudinis sex cubitorum et palmi.

4. Or il arriva qu'un homme, qui étoit bâtard,″ sortit du camp des Philistins. Il s'appeloit Goliath; il étoit de Geth; et il avoit six coudées et un palme de haut.″

5. Et cassis ærea super caput ejus, et loricâ squamatâ induebatur: porrò pondus loricæ ejus quinque millia siclorum æris erat.

5. Il avoit en tête un casque d'airain;″ il étoit revêtu d'une cuirasse à écailles, qui pesoit environ cinq mille sicles″ d'airain.

6. Et ocreas æreas habe-

6. Il avoit sur les cuisses des cuis-

℣ 1. L'une et l'autre au midi de Jérusalem et au couchant de Bethléhem.

℣ 2. Hébr. la plaine du Chêne, *sur une élevation.* Conférez le ℣ suivant.

℣ 4. Les Septante: un homme puissant. La plupart des interprètes hébreux: « un homme mitoyen, » qui se mit entre les deux armées. Mais le Talmud, traité *Sota*, fol. 48 v., appuie le sens de la Vulgate.

Ibid. Dix pieds et demi, en prenant la coudée à vingt pouces et demi, et le palme à près de quatre pouces. Voyez la *Dissertation sur les Géans*, tom. I. — (Le combat singulier de David et de Goliath est consigné dans le Koran, *sur.* II, 250, où ce dernier est appelé Djalut, par ج, qui répond au ג de l'hébreu. Drach.)

℣ 5. Voyez la *Dissertation sur la milice des Hébreux*, tom. VI.

Ibid. Cent cinquante livres, en prenant le sicle à demi-once, et la livre à seize onces.

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

sards d'airain ;" et un bouclier d'airain lui couvroit les épaules.

7. La hampe de sa lance étoit comme ces grands bois dont se servent les tisserands *pour rouler dessus leur toile ;* et le fer de sa lance pesoit six cents sicles de fer," et son écuyer " marchoit devant lui.

8. Cet homme vint se présenter devant les bataillons d'Israël, et il leur crioit : Pourquoi venez-vous donner bataille? Ne suis-je pas Philistin, et vous serviteurs de Saül? *Finissons la querelle sans répandre tant de sang.* Choisissez un homme d'entre vous, et qu'il vienne se battre seul à seul."

9. S'il ose se battre contre moi, et qu'il m'ôte la vie, nous serons vos esclaves ; mais si j'ai l'avantage sur lui, et que je le tue, vous serez nos esclaves, et vous nous serez assujettis.

10. Et ce Philistin disoit *en s'applaudissant :* J'ai défié aujourd'hui toute l'armée d'Israël, et je leur ai dit, Donnez-moi un homme, et qu'il vienne se battre contre moi,—*sans qu'il s'en soit trouvé un seul qui ait osé accepter le défi.*

11. *En effet*, Saül et tous les Israélites entendant ce Philistin parler de la sorte, étoient frappés d'étonnement, et trembloient de peur.

bat in cruribus : et clypeus æreus tegebat humeros ejus.

7. Hastile autem hastæ ejus erat quasi liciatorium texentium : ipsum autem ferrum hastæ ejus sexcentos siclos habebat ferri. Et armiger ejus antecedebat eum.

8. Stansque clamabat adversùm phalangas Israel, et dicebat eis : Quare venistis parati ad prælium? numquid ego non sum Philisthæus, et vos servi Saul? eligite ex vobis virum, et descendat ad singulare certamen.

9. Si quiverit pugnare mecum, et percusserit me, erimus vobis servi : si autem ego prævaluero et percussero eum, vos servi eritis et servietis nobis.

10. Et aiebat Philisthæus : Ego exprobravi agminibus Israel hodie : Date mihi virum, et ineat mecum singulare certamen.

11. Audiens autem Saul et omnes Israelitæ sermones Philisthæi hujuscemodi, stupebant, et metuebant nimis.

℣ 6. Hébr. : une lame d'airain *lui couvroit le devant de la jambe, et lui descendoit* sur les pieds. Voyez la *Dissertation sur la milice des Hébreux*, tom. VI.

℣ 7. 18 livres 2 onces.

Ibid. Hébr. celui qui portoit son grand bouclier. Le bouclier dont il est parlé ici est différent de celui que Goliath avoit sur ses épaules, *Sup.* ℣ 6. D. Calmet pense que c'étoit un de ces grands boucliers dont on se couvroit dans le combat.

℣ 8. C'étoit assez l'usage des anciens de terminer le différend entre deux nations par un combat singulier. Tels furent ceux de Romulus et d'Aruns, des Horaces et des Curiaces. V. aussi Plaute, *Amph.*, act. I, sc. I. *Colloquuntur, simul convenit*, *etc.* (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

12. David autem erat filius viri Ephrathæi, de quo suprà dictum est, de Bethlehem Juda, cui nomen erat Isai, qui habebat octo filios, et erat vir in diebus Saul senex, et grandævus inter viros.

12. Or David″ étoit fils de cet homme d'Ephratha dont il a été parlé auparavant,″ de la ville de Bethléhem en Juda, lequel s'appeloit Isaï, qui avoit huit fils, et étoit l'un des plus vieux et des plus avancés en âge″ du temps de Saül. Sup. XVI. 1.

13. Abierunt autem tres filii ejus majores post Saul in prælium : et nomina trium filiorum ejus, qui perrexerunt ad bellum, Eliab primogenitus, et secundus Abinadab, tertiusque Samma.

13. Les trois plus grands de ses fils avoient suivi Saül à l'armée. L'aîné de ces trois qui étoient allés à la guerre s'appeloit Eliab, le second Abinadab, et le troisième Samma.

14. David autem erat minimus. Tribus ergò majoribus secutis Saulem,

15. David étoit le plus petit de tous. Et les trois plus grands ayant suivi Saül,

15. Abiit David, et reversus est a Saul, ut pasceret gregem patris sui in Bethlehem.

15. Il étoit revenu d'auprès de Saül, et s'en étoit allé à Bethléhem,' pour mener paître les troupeaux de son père *pendant que Saül seroit occupé à cette guerre.*

16. Procedebat verò Philisthæus manè et vesperè, et stabat quadraginta diebus.

16. Cependant ce Philistin se présentoit *au combat* le matin et le soir; et cela dura quarante jours, *sans qu'aucun Israélite osât combattre contre lui.*

17. Dixit autem Isai ad David filium suum : Accipe fratribus tuis ephi polentæ et decem panes istos, et curre in castra ad fratres tuos :

17. *Tandis que cela se passoit ainsi dans le camp de Saül*, il arriva qu'Isaï dit à David son fils : Prenez pour vos frères une mesure″ de farine″ et ces dix pains, et courez à eux jusqu'au camp.

18. Et decem formellas casei has deferes ad tribu-

18. Portez aussi ces dix fromages pour leur mestre de camp.″ Voyez

℣ 12. Tout ce qui va suivre jusquau ℣ 31 inclusivement ne se trouve point dans le grec de l'édition romaine des Septante.

Ibid. Ces mots, *de quo suprà dictum est*, sont la version de l'hébreu ההוא, *is.*

Ibid. Hébr. litt. *provectus in viris.* L'hébreu dit ailleurs dans le même sens *provectus in diebus.*

℣ 17. Litt. : « un éphi; » qui contenoit environ 28 litres.

Ibid. C'étoit une farine faite avec de l'orge rôtie, et brisée sous la meule, dont on faisoit un ragoût avec du lait ou de l'eau, etc.

℣ 18. Hébr. le prince de mille.

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

comment vos frères se portent, et sachez en quelle compagnie ils sont."

num : et fratres tuos visitabis, si rectè agant : et cum quibus ordinati sunt, disce.

19. Or Saül, et les fils d'Isaï, et tous les enfans d'Israël combattoient contre les Philistins dans la vallée de Térébinthe.

19. Saul autem, et illi, et omnes filii Israel in valle Terebinthi pugnabant adversùm Philisthiim.

20. David, s'étant donc levé dès la pointe du jour, laissa à un homme le soin de son troupeau, et s'en alla chargé au camp, selon l'ordre qu'Isaï lui avoit donné. Il vint au lieu appelé Magala," où l'armée s'étoit avancée pour donner bataille. Et l'on entendoit déjà les cris pour le signal du combat;

20. Surrexit itaque David manè, et commendavit gregem custodi : et onustus abiit, sicut præceperat ei Isai. Et venit ad locum Magala, et ad exercitum, qui egressus ad pugnam vociferatus erat in certamine.

21. Car Israël avoit rangé en bataille toutes ses troupes; et, de l'autre côté, les Philistins se préparoient à les attaquer.

21. Direxerat enim aciem Israel : sed et Philisthiim ex adverso fuerant præparati.

22. David, ayant donc laissé au bagage tout ce qu'il avoit apporté, entre les mains d'un homme pour en avoir soin, courut au lieu du combat, et s'informa de l'état de ses frères, *et* s'ils se portoient bien.

22. Derelinquens ergò David vasa quæ attulerat, sub manu custodis ad sarcinas, cucurrit ad locum certaminis, et interrogabat si omnia rectè agerentur erga fratres suos.

23. Lorsqu'il leur parloit encore, ce Philistin de Geth, ce bâtard, appelé Goliath," sortit du camp des Philistins; et David lui entendit tenir les mêmes discours qu'auparavant.

23. Cùmque adhuc ille loqueretur eis, apparuit vir ille spurius ascendens, Goliath nomine, Philisthæus, de Geth, de castris Philisthinorum : et loquente eo hæc eadem verba, audivit David.

24. Tous les Israélites ayant vu Goliath, fuirent *presque* devant lui, tremblans de peur.

24. Omnes autem Israelitæ, cùm vidissent virum, fugerunt a facie ejus, timentes eum valde.

25. Et quelqu'un d'Israël se mit à dire : Voyez-vous cet homme qui se présente au combat? Il vient insulter Israël. S'il se trouve un homme qui

25. Et dixit unus-quispiam de Israel : Num vidistis virum hunc qui ascendit? ad exprobrandum enim Israeli

℣ 18. Hébr. : Selon R. David Kimhhi et autres : « Et retirez ce qu'ils auroient mis en gage *pour avoir des vivres.* » Selon le chaldaïque et plusieurs interprètes : « Et vous vous assurerez de leur bien-être. »

℣ 20. Hébr. « Il vint au camp, » ou « à la circonvallation du camp. »

℣ 23. Voyez la note sur le ℣ 4.

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

ascendit. Virum ergò qui percusserit eum ditabit rex divitiis magnis, et filiam suam dabit ei, et domum patris ejus faciet absque tributo in Israel.

puisse le tuer, le roi le comblera de richesses, lui donnera sa fille en mariage, et rendra la maison de son père exempte de tribut dans Israël."

26. Et ait David ad viros qui stabant secum, dicens: Quid dabitur viro qui percusserit Philisthæum hunc, et tulerit opprobrium de Israel? quis enim est hic Philisthæus incircumcisus qui exprobravit acies Dei viventis?

26. David dit donc à ceux qui étoient auprès de lui: Qu'est-ce qu'on donnera à celui qui tuera ce Philistin, et qui vengera l'opprobre d'Israël? *Je m'offre à le tuer;* car qui est ce Philistin incirconcis, pour insulter ainsi l'armée du Dieu vivant?

27. Referebat autem ei populus eumdem sermonem, dicens: Hæc dabuntur viro qui percusserit eum.

27. Et le peuple lui répétoit les mêmes choses, en disant: On donnera telle récompense à celui qui l'aura tué.

28. Quod cùm audisset Eliab frater ejus major, loquente eo cum aliis, iratus est contra David, et ait: Quare venisti, et quare dereliquisti pauculas oves illas in deserto? ego novi superbiam tuam, et nequitiam cordis tui: quia ut videres prælium, descendisti.

28. Mais Eliab, frère aîné de David, l'ayant entendu parler ainsi avec d'autres, se mit en colère contre lui, et lui dit: Pourquoi êtes-vous venu, et pourquoi avez-vous abandonné dans le désert ce peu de brebis que nous avons? Je sais quel est votre orgueil et la malignité de votre cœur, et que vous n'êtes venu ici que pour voir le combat, *et vous faire honneur d'y avoir été.*

29. Et dixit David: Quid feci? numquid non verbum est?

29. David lui dit: Qu'ai-je fait *de mal?* N'est-il pas permis de parler?"

30. Et declinavit paululùm ab eo ad alium, dixitque eumdem sermonem; et respondit ei populus verbum sicut priùs.

30. Et s'étant un peu détourné de lui, il s'en alla d'un autre côté, où il dit la même chose; et le peuple lui répondit comme auparavant.

31. Audita sunt autem verba quæ locutus est David, et annuntiata in conspectu Saul.

31. Or ces paroles de David, ayant été entendues de diverses personnes, furent rapportées à Saül.

ỳ 25. C'est ainsi que Créon promit la main de sa sœur Jocaste au vainqueur du sphinx.

ỳ 29. Autr. Ne sont-ce pas *seulement* des paroles? *Ce n'est qu'une simple causerie.* Ménochius rend parfaitement l'hébreu par cette phrase italienne: *Non si può dir una parola?* (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

32. Et Saül l'ayant fait venir devant lui, David lui parla de cette sorte : Que personne ne s'épouvante *des insultes* de ce Philistin ; votre serviteur est prêt à s'avancer pour le combattre.

33. Saül lui dit : Vous ne sauriez résister à ce Philistin, ni combattre contre lui, parce que vous êtes *encore* tout jeune *et sans expérience*, et que celui-ci a toujours été à la guerre depuis sa jeunesse.

34. David lui répondit : Lorsque votre serviteur menoit paître le trou-
Eccli. XLVII. 3. peau de son père, il est venu quelquefois un lion ou un ours, " qui emportoit un belier du troupeau.

35. Alors je courois après eux, je les attaquois, et je leur arrachois la proie d'entre les dents ; et lorsqu'ils se jetoient sur moi, je les prenois à la gorge, je les étranglois, et je les tuois.

36. C'est ainsi que votre serviteur a tué un lion et un ours, et il en fera autant de ce Philistin incirconcis. J'irai de ce pas, et je ferai cesser l'opprobre du peuple ; car qui est ce Philistin incirconcis " pour oser maudire l'armée du Dieu vivant?

37. Et David ajouta : Le Seigneur, qui m'a délivré des griffes du lion et de la gueule de l'ours, me délivrera encore de la main de ce Philistin. Saül dit donc à David : Allez, et que le Seigneur soit avec vous.

32. Ad quem cùm fuisset adductus, locutus est ei : Non concidat cor cujusquam in eo ; ego servus tuus vadam, et pugnabo adversùs Philisthæum.

33. Et ait Saul ad David : Non vales resistere Philisthæo isti nec pugnare adversùs eum, quia puer es, hic autem vir bellator est ab adolescentiâ suâ.

34. Dixitque David ad Saul : Pascebat servus tuus patris sui gregem, et veniebat leo vel ursus, et tollebat arietem de medio gregis :

35. Et persequebar eos, et percutiebam, eruebamque de ore eorum : et illi consurgebant adversùm me, et apprehendebam mentum eorum, et suffocabam interficiebamque eos.

36. Nam et leonem et ursum interfeci ego servus tuus : erit igitur et Philisthæus hic incircumcisus quasi unus ex eis. Nunc vadam, et auferam opprobrium populi : quoniam quis est iste Philisthæus incircumcisus, qui ausus est maledicere exercitui Dei viventis?

37. Et ait David : Dominus qui eripuit me de manu leonis, et de manu ursi, ipse me liberabit de manu Philisthæi hujus. Dixit autem Saul ad David : Vade,

℣ 34. Hébr. « Et il vint un lion accompagné d'un ours. » ואת הדוב, *et quidem cum urso.* C'est ainsi que traduit aussi le chaldéen. (Drach.)

℣ 36. *Nunc vadam : etc..... incircumcisus.* Ces mots ne sont ni dans l'hébreu ni dans les Septante, où on lit : Il en fera autant de ce Philistin incirconcis qui ose insulter l'armée du Dieu vivant.

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

et Dominus tecum sit.

38. Et induit Saul David vestimentis suis, et imposuit galeam æream super caput ejus, et vestivit eum loricâ.

38. Il le revêtit ensuite de ses armes, lui mit sur la tête un casque d'airain, et l'arma d'une cuirasse.

39. Accinctus ergò David gladio ejus super vestem suam (a), cœpit tentare si armatus posset incedere: non enim habebat consuetudinem. Dixitque David ad Saul: Non possum sic incedere, quia non usum habeo. Et deposuit ea,

39. Et David, s'étant mis une épée au côté, commença d'essayer" s'il pourroit marcher avec ces armes, ne l'ayant point fait jusqu'alors. Et il dit à Saül: Je ne saurois marcher ainsi, parce que je n'y suis point accoutumé. Ayant donc quitté ces armes,

40. Et tulit baculum suum, quem semper habebat in manibus, et elegit sibi quinque limpidissimos lapides de torrente, et misit eos in peram pastoralem, quam habebat secum, et fundam manu tulit: et processit adversùm Philisthæum.

40. Il prit le bâton qu'il avoit toujours à la main; il choisit dans le torrent cinq pierres polies, et les mit dans sa panetière, qu'il avoit sur lui; et, tenant à la main sa fronde, il marcha contre le Philistin.

41. Ibat autem Philisthæus incedens, et appropinquans adversùm David, et armiger ejus ante eum.

41. Le Philistin s'avança aussi, et s'approcha de David, ayant devant lui son écuyer.

42. Cùmque inspexisset Philisthæus, et vidisset David, despexit eum; erat enim adolescens, rufus, et pulcher aspectu.

42. Et lorsqu'il eut aperçu David, et qu'il l'eut envisagé, *voyant que* c'étoit un jeune homme roux et fort beau, il le méprisa,

43. Et dixit Philisthæus ad David: Numquid ego canis sum, quod tu venis ad me cum baculo? Et maledixit Philisthæus David in diis suis:

43. Et lui dit: Suis-je un chien, pour que tu viennes à moi avec un bâton? Et ayant maudit David *en jurant* par ses dieux,"

44. Dixitque ad David:

44. Il ajouta: Viens à moi, et je

(a) *S. Script. prop.*, *Pars.* III, n° 22.

℣ 39. *Cœpit tentare* rend parfaitement le ויאל du texte. Sept. *et laboravit incedendo :* il eut peine à marcher. Ils ont lu וילאה, *et laboravit.*

℣ 43. Hébr. : « Et il le maudit par ses dieux. » Les Romains disoient dans cette circonstance : *Dii deæque te perdant.* Un Hindou vous dira dans sa colère ; « Que la déesse *Kali* te croque ! que *Dourga* te déchire ! » (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

livrerai ta chair aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre."

45. Mais David dit au Philistin : Tu viens à moi avec l'épée, la lance et le bouclier, *et tu mets ta confiance dans ces armes;* mais je viens à toi au nom du Seigneur des armées, du Dieu des troupes d'Israël, auxquelles tu as insulté ajourd'hui."

46. Le Seigneur te livrera entre mes mains; je te tuerai, et je te couperai la tête, et je donnerai aujourd'hui les corps morts des Philistins aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre, afin que toute la terre sache qu'il y a un Dieu dans Israël;

47. Et que toute cette multitude d'hommes reconnoisse que ce n'est ni par l'épée, ni par la lance, que le Seigneur sauve, parce qu'il est l'arbitre de la guerre; et ce sera lui qui vous livrera entre nos mains.

48. Le Philistin s'avança donc, et marcha contre David. Et lorsqu'il en fut proche, David se hâta, et courut contre lui pour le combattre.

49. Il mit la main dans sa panetière, en prit une pierre, la lança avec sa fronde, et en frappa le Philistin dans le front. La pierre s'enfonça dans le front du Philistin, et il tomba le visage contre terre."

Veni ad me, et dabo carnes tuas volatilibus cœli et bestiis terræ.

45. Dixit autem David ad Philisthæum : Tu venis ad me cum gladio, et hastâ, et clypeo : ego autem venio ad te in nomine Domini exercituum, Dei agminum Israel, quibus exprobrasti

46. Hodie; et dabit te Dominus in manu meâ, et percutiam te, et auferam caput tuum a te : et dabo cadavera castrorum Philisthiim hodie volatilibus cœli et bestiis terræ, ut sciat omnis terra quia est Deus in Israel.

47. Et noverit universa ecclesia hæc quia non in gladio nec in hastâ salvat Dominus : ipsius enim est bellum, et tradet vos in manus nostras.

48. Cùm ergò surrexisset Philisthæus, et veniret, et appropinquaret contra David, festinavit David, et cucurrit ad pugnam ex adverso Philisthæi.

49. Et misit manum suam in peram : tulitque unum lapidem, et fundâ jecit, et circumducens percussit Philisthæum in fronte : et infixus est lapis in fronte

℣ 44. Bravades ordinaires aux Orientaux. Homère demande à la Muse de chanter la colère pernicieuse du Pélide, laquelle a livré les corps de tant de héros *en proie aux chiens et aux vautours.*

. . . . . . Αὐτοὺς δὲ ἑλώρια τεῦχε κύνεσσιν
Οἰωνοῖσί τε πᾶσι. . . . .

Comparez aussi *Iliade*, II, v. 107. (Drach.)

℣ 45. Autr. Aujourd'hui le Seigneur te livrera, etc. *Hodie dabit te*, etc. On lit ainsi dans l'hébreu et dans quelques exemplaires mêmes de la Vulgate.

℣ 49. Les frondeurs des anciens, je veux dire ceux qui avoient pour armes la fronde et non la langue, étoient d'une adresse qui surpasse tout ce que

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

ejus, et cecidit in faciem suam super terram.

50. Prævaluitque David adversùm Philisthæum in fundâ et lapide, percussumque Philisthæum interfecit. Cùmque gladium non haberet in manu David,

51. Cucurrit, et stetit super Philisthæum, et tulit gladium ejus, et eduxit eum de vaginâ suâ (*a*) : et interfecit eum, præciditque caput ejus. Videntes autem Philisthiim quòd mortuus esset fortissimus eorum, fugerunt.

52. Et consurgentes viri Israel et Juda vociferati sunt, et persecuti sunt Philisthæos usque dum venirent in vallem et usque ad portas Accaron; cecideruntque vulnerati de Philisthiim in viâ Saraim, et usque ad Geth et usque ad Accaron.

53. Et revertentes filii Israel postquam persecuti fuerant Philisthæos, invaserunt castra eorum.

54. Assumens autem Da-

50. Ainsi David remporta la victoire sur le Philistin avec une fronde et une pierre *seule;* il le renversa par terre, et le tua. Et comme il n'avoit point d'épée,"

51. Il courut, et se jeta sur le Philistin, mit la main sur son épée, la tira du fourreau, et acheva de lui ôter la vie, en lui coupant la tête." Les Philistins, voyant que le plus vaillant d'entre eux étoit mort, s'enfuirent.

52. Et les Israélites et ceux de Juda, s'élevant avec un grand cri, les poursuivirent jusqu'à la vallée et aux portes d'Accaron; et plusieurs des Philistins tombèrent percés de coups, dans le chemin de Saraïm, jusqu'à Geth et Accaron."

53. Les enfans d'Israël, étant revenus après avoir poursuivi les Philistins, pillèrent leur camp.

54. Et David prit la tête du Phi-

(*a*) *Rép. crit.*, 1 *Rois*, art. *Epée de Goliath.*

nous voyons de nos temps. Ils lançoient le plomb avec une vitesse telle qu'il se fondoit, au rapport d'Ovide, (*Mét.* II. 726.) de Senèque, (*Q. N.* III. 57.) etc. Nous avons vu, dans le livre des Juges, des Benjamites qui ne manquoient pas un cheveu. Végèce (*De re mil.* II. 23.) et Polybe (p. 125.) rapportent avec quel soin on s'exerçoit autrefois à la fronde. Les habitans des îles Baléares et les Achéens étoient les plus célèbres frondeurs. Si Virgile ne ment pas, nous devons regarder Mézence comme très-habile à manier la fronde. (DRACH.)

℣ 50. Ce verset manque dans le grec des Septante de l'édition romaine.

℣ 51. Niebuhr et tous les voyageurs parlent de l'usage en Orient de porter en triomphe la tête de son ennemi. Et que de têtes grecques sont allées dans ces derniers temps former les horribles trophées du sérail! (DRACH.)

℣ 52. Deux villes célèbres des Philistins; Geth étoit la plus méridionale.

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

listin, la porta à *la ville basse de* Jérusalem," et mit ses armes dans son logement. "

vid caput Philisthæi, attulit illud in Jerusalem (*a*): arma verò ejus posuit in tabernaculo suo.

55. Lorsque Saül vit David marcher pour combattre le Philistin, il dit à Abner, général de son armée : Abner, de quelle famille est ce jeune homme? *car il ne le reconnoissoit point.* Abner lui répondit : Seigneur, je vous jure que je n'en sais rien.

55. Eo autem tempore, quo viderat Saul David egredientem contra Philisthæum, ait ad Abner principem militiæ : De quâ stirpe descendit hic adolescens, Abner? Dixitque Abner : Vivit anima tua! rex, si novi (*b*).

56. Et le roi lui dit : Informez-vous de qui il est fils, *puisque je dois lui donner ma fille en mariage s'il revient victorieux.*

56. Et ait rex : Interroga tu cujus filius sit iste puer.

57. Et lorsque David fut revenu du combat, après avoir tué le Philistin, Abner l'emmena, et le présenta à Saül, ayant la tête du Philistin à la main.

57. Cùmque regressus esset David, percusso Philisthæo, tulit eum Abner, et introduxit coram Saule, caput Philisthæi habentem in manu.

58. Et Saül dit à David : Jeune homme, de quelle famille êtes-vous? David lui répondit : Je suis fils de votre serviteur Isaï, qui est de Bethléhem.

58. Et ait ad eum Saul : De quâ progenie es, o adolescens? Dixitque David : Filius servi tui Isai Bethlehemitæ ego sum.

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 22. — (*b*) *Ibid.*

℣ 54. Les Jébuséens n'occupoient que la ville haute. Il est possible aussi que David ne porta la tête de Goliath à Jérusalem qu'après qu'il yeut transporté l'arche.

Ibid. Autr. dans le tabernacle qu'il érigea *au Seigneur.*

CHAPITRE XVIII (*a*).

Amitié de Jonathas et de David. Jalousie de Saül contre David. David épouse Michol, seconde fille de Saül.

1. Lorsque David achevoit de parler à Saül, l'âme de Jonathas s'attacha étroitement à celle de David, et il l'aima comme lui-même,

1. Et factum est cùm complesset loqui ad Saul, anima Jonathæ conglutinata est animæ David, et dile-

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note XXIII. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *David;* et *Traité de la Rel.*, deuxième partie, ch. VI, art. II, § 1 et 2.

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

xit eum Jonathas quasi animam suam.

2. Tulitque eum Saul in die illâ, et non concessit ei ut reverteretur in domum patris sui.

2. Saül depuis ce jour-là voulut avoir *toujours* David *auprès de lui*; et il ne lui permit pas de retourner dans la maison de son père.

3. Inierunt autem David et Jonathas fœdus : diligebat enim eum quasi animam suam.

3. David et Jonathas firent *aussi* alliance ensemble ; car celui-ci l'aimoit comme lui-même.

4. Nam expoliavit se Jonathas tunicâ quâ erat indutus, et dedit eam David et reliqua vestimenta sua, usque ad gladium et arcum suum et usque ad balteum.

4. C'est pourquoi Jonathas se dépouilla de la tunique dont il étoit revêtu, et la donna à David avec le reste de ses vêtemens, jusqu'à son épée, son arc et son baudrier. "

5. Egrediebatur quoque David ad omnia quæcumque misisset eum Saul, et prudenter se agebat : posuitque eum Saul super viros belli, et acceptus erat in oculis universi populi, maximèque in conspectu famulorum Saul.

5. David alloit partout où Saül l'envoyoit, et se conduisoit avec beaucoup de prudence. Et Saül lui donna le commandement sur *quelques* gens de guerre; il étoit fort aimé du peuple, et surtout des officiers de Saül.

6. Porrò cùm reverteretur percusso Philisthæo David, egressæ sunt mulieres de universis urbibus Israel, cantantes, chorosque ducentes in occursum Saul regis in tympanis lætitiæ et in sistris.

6. Or *cette tranquillité dont jouissoit David ne dura pas long-temps; car, à leur arrivée* ", quand David revint de la guerre, après avoir tué le Philistin, les femmes sortirent de toutes les villes d'Israël au-devant du roi Saül, en chantant et en dansant, " témoignant leur réjouissance avec des tambours et des timbales. "

7. Et præcinebant mulieres ludentes, atque dicentes : Percussit Saul mille, et David decem millia.

7. Les femmes, dans leurs danses et dans leurs chants, se répondoient l'une à l'autre, et disoient : Saül en a tué mille, et David dix mille. *Infr.* XXI. 11. *Eccli.* XLVII. 7.

℣ 4. Herbelot (art. *Medina*,) rapporte que le sultan Selim ôta sa robe et en couvrit un iman pour lui témoigner son estime et sa satisfaction.

℣ 6. Ces mots sont dans l'hébreu : *cùm advenirent.*

Ibid. Hébr. litt. : *ad cantandum et chori.* (V. Exode, XV. 20, 21. Rien de plus commun en Orient que de voir des femmes accompagnées d'instrumens de musique sortir au-devant des triomphateurs. DRACH.)

Ibid. C'est le sens des Septante. La Vulgate, des sistres. L'hébreu peut s'entendre d'un instrument triangulaire dont il est parlé dans la *Dissertation sur les instrumens de musique*, tom. IX.

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

8. Cette parole mit Saül dans une grande colère, et lui déplut étonnamment. Ils ont donné, dit-il, dix mille hommes à David, et à moi mille. Que lui reste-t-il après cela, que d'être roi?

9. Depuis ce jour-là, Saül ne regarda plus David de bon œil.

10. Le lendemain, il arriva que l'esprit malin *envoyé* de Dieu se saisit *encore* de Saül: et il étoit agité au milieu de sa maison, comme un homme qui a perdu le sens. ″ David jouoit de la harpe devant lui, comme il avoit accoutumé de faire; et Saül, ayant la lance à la main,

11. La poussa contre David, dans le dessein de le percer d'outre en outre avec la muraille; mais David se détourna, *et* évita le coup par deux fois.

12. Saül commença donc d'appréhender David, voyant que le Seigneur étoit avec David, et qu'il s'étoit retiré de lui.

13. C'est pourquoi il l'éloigna d'auprès de sa personne, et lui donna le commandement de mille hommes. Ainsi David menoit le peuple à la guerre, et le ramenoit

14. David aussi se conduisoit, dans toutes ses actions, avec beaucoup de prudence; et le Seigneur étoit avec lui.

15. Saül voyant qu'il étoit extraordinairement prudent, commença de s'en donner *plus* de garde.

16. Mais tout Israël et tout Juda aimoit David, parce que c'étoit lui qui alloit en campagne avec eux, et qui marchoit à leur tête, *les conduisant*

8. Iratus est autem Saul nimis, et displicuit in oculis ejus sermo iste: dixitque: Dederunt David decem millia, et mihi mille dederunt: quid ei superest, nisi solum regnum?

9. Non rectis ergò oculis Saul aspiciebat David a die illâ et deinceps.

10. Post diem autem alteram, invasit spiritus Dei malus Saul, et prophetabat (*a*) in medio domûs suæ: David autem psallebat manu suâ, sicut per singulos dies: tenebatque Saul lanceam,

11. Et misit eam, putans quòd configere posset David cum pariete: et declinavit David a facie ejus secundò.

12. Et timuit Saul David, eò quòd Dominus esset cum eo et a se recessisset.

13. Amovit ergò eum Saul a se, et fecit eum tribunum super mille viros: et egrediebatur et intrabat in conspectu populi.

14. In omnibus quoque viis suis David prudenter agebat, et Dominus erat cum eo.

15. Vidit itaque Saul quòd prudens esset nimis, et cœpit cavere eum.

16. Omnis autem Israel et Juda diligebat David: ipse enim ingrediebatur et egrediebatur ante eos.

(*a*) *S. Script. prop., Pars* III, *n°* 15.

℣ 10. Litt.: « il prophétisoit: » il se donnoit des mouvemens comme dans un enthousiasme violent.

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

toujours avec beaucoup de sagesse et de succès.

17. Dixitque Saul ad David : Ecce filia mea major Merob, ipsam dabo tibi uxorem : tantummodo esto vir fortis, et præliare bella Domini. Saul autem reputabat, dicens : Non sit manus mea in eum, sed sit super eum manus Philisthinorum.

17. Alors Saül dit à David : Vous voyez Mérob ma fille aînée ; c'est elle que je vous donnerai en mariage, *pour accomplir la promesse que j'ai faite ;* soyez seulement courageux, et combattez pour le service du Seigneur. Et en même temps, il disoit en lui-même : Je ne veux point le tuer de ma main : mais je veux qu'il meure par les mains des Philistins.

18. Ait autem David ad Saul : Quis ego sum, aut quæ est vita mea, aut cognatio patris mei in Israel, ut fiam gener regis?

18. David répondit à Saül : Qui suis-je, moi? quelle est la vie que j'ai menée? " et quelle est dans Israël la famille de mon père, pour devenir gendre du roi?

19. Factum est autem tempus, cùm deberet dari Merob filia Saul David, data est Hadrieli Molathitæ uxor.

19. Mais le temps étant venu où Mérob, fille de Saül, devoit être donnée à David, elle fut donnée en mariage à Hadriel, Molathite.

20. Dilexit autem David Michol filia Saul altera. Et nuntiatum est Saul, et placuit ei.

20. Michol, seconde fille de Saül, avoit de l'affection pour David ; ce qui ayant été rapporté à Saül, il en fut bien aise,

21. Dixitque Saul : Dabo eam illi, ut fiat ei in scandalum, et sit super eum manus Philisthinorum. Dixitque Saul ad David : In duabus rebus gener meus eris hodie.

21. Et dit : Je donnerai celle-ci à David, afin qu'elle soit la cause de sa ruine, et qu'il tombe entre les mains des Philistins. C'est pourquoi il lui dit : Vous serez aujourd'hui mon gendre, à deux conditions. "

22. Et mandavit Saul servis suis : Loquimini ad David clam me, dicentes : Ecce places regi, et omnes servi ejus diligunt te. Nunc ergò esto gener regis.

22. Et, *sans s'expliquer davantage,* Saül donna cet ordre à ses serviteurs : Parlez à David comme de vous-mêmes, et dites-lui : Vous voyez que le roi a de la bonne volonté pour vous, et que tous ses officiers vous aiment. Pensez donc maintenant à devenir gendre du roi.

23. Et locuti sunt servi

23. Les officiers de Saül dirent tout

℣ 18. Hébr. : quelle est la vie *et le rang* de la famille de mon père dans Israël?

21. Hébr. autr. : « Pour cette seconde fois, vous serez aujourd'hui mon gendre, » ou « par l'une des deux *filles,* » etc.

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

ceci à David. Et David leur dit : Croyez-vous que ce soit peu de chose d'être le gendre du roi? pour moi, je suis pauvre; je n'ai point de bien.

Saul in auribus David omnia verba hæc. Et ait David : Num parùm videtur vobis generum esse regis? ego autem sum vir pauper et tenuis.

24. Les serviteurs de Saül lui rapportèrent ceci, et lui dirent : David nous a fait cette réponse.

24. Et renuntiaverunt servi Saul, dicentes : Hujuscemodi verba locutus est David.

25. Mais Saül leur dit : Voici ce que vous direz à David : Le roi n'a point besoin de douaire ″ pour sa fille; il ne vous demande pour cela que cent prépuces de Philistins, afin que le roi soit vengé de ses ennemis. Mais le dessein de Saül étoit de faire tomber David entre les mains des Philistins.

25. Dixit autem Saul : Sic loquimini ad David : Non habet rex sponsalia necesse, nisi tantùm centum præputia Philisthinorum, ut fiat ultio de inimicis regis. Porrò Saul cogitabat tradere David in manus Philisthinorum.

26. Les serviteurs de Saül ayant rapporté à David ce que Saül leur avoit dit, il agréa la proposition qu'ils lui firent pour devenir gendre du roi.

26. Cùmque renuntiassent servi ejus David verba quæ dixerat Saul, placuit sermo in oculis David ut fieret gener regis.

27. Peu de jours après ″ il marcha avec les gens qu'il commandoit; et ayant tué deux cents Philistins il en apporta les prépuces au roi, qu'il lui donna par compte, afin de devenir son gendre. Saül lui donna en mariage sa fille Michol.

27. Et post paucos dies surgens David abiit cum viris qui sub eo erant. Et percussit ex Philisthiim ducentos viros, et attulit eorum præputia, et annumeravit ea regi, ut esset gener ejus. Dedit itaque Saul ei Michol filiam suam uxorem.

28. Et il comprit clairement que le Seigneur étoit avec David. Quant à Michol, sa fille, elle avoit beaucoup d'affection pour David.

28. Et vidit Saul et intellexit quòd Dominus esset cum David. Michol autem filia Saul diligebat eum.

29. Saül commença de le craindre de plus en plus, et son aversion pour lui croissoit tous les jours.

29. Et Saul magìs cœpit timere David; factusque est Saul inimicus David cunctis diebus.

℣ 25. Parmi les Hébreux c'étoit le mari qui donnoit la dot à sa femme.

℣ 27. Hébr. : « Les jours *marqués* n'étoient pas encore écoulés, » c'est-à-dire le temps qu'on lui avoit donné pour cela, ou peut-être le temps qu'on mettoit entre les fiançailles et les noces.

Avant l'ère chr. vulg. 1062.

30. Et egressi sunt principes Philisthinorum. A principio autem egressionis eorum prudentiùs se gerebat David quàm omnes servi Saul, et celebre factum est nomen ejus nimis.

30. Les princes des Philistins s'étant mis en campagne, d'abord qu'ils parurent David fit paroître plus de prudence que tous les officiers de Saül, de sorte que son nom devint très-célèbre.

CHAPITRE XIX.

Jonathas apaise son père, qui vouloit tuer David. Saül s'irrite contre David; qui se retire auprès de Samuël.

1. Locutus est autem Saul ad Jonatham filium suum et ad omnes servos suos ut occiderent David. Porrò Jonathas filius Saul diligebat David valde.

1. Or Saül parla à Jonathas son fils et à tous ses officiers pour les porter à tuer David. Mais Jonathas son fils, qui aimoit extrêmement David, 1061.

2. Et indicavit Jonathas David, dicens : Quærit Saul pater meus occidere te : quapropter observa te, quæso, manè, et manebis clam et absconderis.

2. Vint lui en donner avis, et lui dit : Saül mon père cherche le moyen de vous tuer : c'est pourquoi tenez-vous sur vos gardes, je vous prie, demain matin ; retirez-vous en *tel* lieu secret, où vous vous tiendrez caché.

3. Ego autem egrediens stabo juxta patrem meum, in agro ubicumque fueris; et ego loquar de te ad patrem meum, et quodcumque videro nuntiabo tibi.

3. Et pour moi je sortirai avec mon père, et je me tiendrai auprès de lui, *pour découvrir ses sentimens*, dans le champ où vous *vous* serez *retiré*. Je parlerai de vous à mon père, et je viendrai vous dire tout ce que j'aurai pu apprendre.

4. Locutus est ergò Jonathas de David bona ad Saul patrem suum, dixitque ad eum : Ne pecces, rex, in servum tuum David, quia non peccavit tibi et opera ejus bona sunt tibi valde.

4. Jonathas parla donc favorablement de David à Saül son père, et lui dit : Seigneur, ne faites point de mal à David votre serviteur, parce qu'il ne vous en a point fait et qu'il vous a rendu *au contraire* des services très-importans.

5. Et posuit animam suam in manu suâ, et percussit Philisthæum, et fecit Dominus salutem magnam universo Israel; vidisti, et lætatus es : quare ergò peccas in sanguine innoxio,

5. Il a exposé sa vie à un extrême péril ; il a tué le Philistin, et le Seigneur a sauvé tout Israël *par ses mains* d'une manière pleine de merveilles. Vous l'avez vu, et vous en avez eu de la joie : pourquoi donc voulez-vous *maintenant* faire une faute, en répandant le

Avant l'ère chr. vulg. 1061.

sang innocent et en tuant David, qui n'est point coupable?

6. Saül ayant entendu ce discours de Jonathas, apaisé par ses raisons, fit cette protestation : Vive le Seigneur! je vous promets qu'il ne mourra point.

7. Jonathas ensuite fit venir David, lui rapporta tout ce qui s'étoit passé, le présenta de nouveau à Saül, et David demeura auprès de Saül comme auparavant.

8. La guerre ensuite recommença, et David marcha contre les Philistins, les combattit, en tailla en pièces un grand nombre et mit le reste en fuite.

9. *Étant revenu du combat*, il arriva que le malin esprit, *envoyé* par le Seigneur, se saisit *encore* de Saül. Il étoit assis dans sa maison une lance à la main; et comme David jouoit de la harpe *auprès de lui*,

10. Saül tâcha de le percer d'outre en outre de sa lance avec la muraille; mais David, qui s'en aperçut, se détourna, et la lance, sans l'avoir blessé, donna dans la muraille. Il s'enfuit aussitôt, et se sauva ainsi pour cette nuit-là.

11. Saül envoya donc ses gardes à la maison de David " pour s'assurer de lui et le tuer le lendemain dès le matin. Michol, femme de David, lui rapporta tout ceci, et lui dit : Si vous ne vous sauvez cette nuit vous mourrez demain.

12. *Et* elle le descendit en bas par une fenêtre. Ainsi David s'échappa, s'enfuit et se sauva.

interficiens David, qui est absque culpâ?

6. Quod cùm audisset Saul, placatus voce Jonathæ, juravit, Vivit Dominus! quia non occidetur.

7. Vocavit itàque Jonathas David, et indicavit ei omnia verba hæc. Et introduxit Jonathas David ad Saul; et fuit ante eum, sicut fuerat herì et nudiustiùs.

8. Motum est autem rursum bellum; et egressus David pugnavit adversùm Philisthiim, percussitque eos plagâ magnâ, et fugerunt a facie ejus.

9. Et factus est spiritus Domini malus in Saul. Sedebat autem in domo suâ, et tenebat lanceam; porrò David psallebat manu suâ:

10. Nisusque est Saul configere David lanceâ in pariete, et declinavit David a facie Saul; lancea autem, casso vulnere, perlata est in parietem. Et David fugit, et salvatus est nocte illâ.

11. Misit ergò Saul satellites suos in domum David ut custodirent eum et interficeretur manè. Quod cùm annuntiasset David Michol uxor sua, dicens, Nisi salvaveris te nocte hâc cras morieris, —

12. Deposuit eum per fenestram. Porrò ille abiit et aufugit, atque salvatus est.

℣ 11. Les gardes n'entrèrent pas d'abord dans la maison, parce qu'en Orient personne ne peut se permettre d'entrer dans le *harem* des femmes de qui que ce soit à moins d'un ordre formel du souverain. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1061.

13. Tulit autem Michol statuam, et posuit eam super lectum, et pellem pilosam caprarum posuit ad caput ejus, et operuit eam vestimentis.

13. Michol ensuite prit une statue,[ỳ] qu'elle coucha sur le lit de David; elle lui mit autour de la tête une peau de chèvre avec le poil, et sur le corps la couverture du lit.

14. Misit autem Saul apparitores qui raperent David; et responsum est quòd ægrotaret.

14. Saül envoya des archers pour prendre David; et on leur dit qu'il étoit malade.

15. Rursumque misit Saul nuntios ut viderent David; dicens: Afferte eum ad me in lecto ut occidatur.

15. Il renvoya encore d'autres gens avec ordre de le voir, et il leur dit: Apportez-le-moi dans son lit afin qu'il meure.

16. Cùmque venissent nuntii, inventum est simulacrum super lectum, et pellis caprarum ad caput ejus.

16. Les gens *de Saül* étant venus, on ne trouva sur le lit qu'une statue qui avoit la tête couverte d'une peau de chèvre.

17. Dixitque Saul ad Michol: Quare sic illusisti mihi, et dimisisti inimicum meum ut fugeret. Et respondit Michol ad Saul: Quia ipse locutus est mihi: Dimitte me, alioquin interficiam te.

17. Alors Saül dit à Michol: Pourquoi m'avez-vous trompé de la sorte? et pourquoi avez-vous laissé échapper mon ennemi? Michol lui répondit: C'est qu'il m'a dit: Laissez-moi aller, ou je vous tuerai.

18. David autem fugiens salvatus est, et venit ad Samuel in Ramatha, et nuntiavit ei omnia quæ fecerat sibi Saul; et abierunt ipse et Samuel, et morati sunt in Naioth.

18. C'est ainsi que David s'enfuit et se sauva; et, étant venu trouver Samuël à Ramatha, il lui rapporta la manière dont Saül l'avoit traité; et ils s'en allèrent ensemble à Naïoth[ỳ], où ils demeurèrent *quelque temps*.

19. Nuntiatum est autem Sauli a dicentibus: Ecce David in Naioth in Ramatha.

19. Quelques gens vinrent en donner avis à Saül, et lui dirent: David est à Naïoth, *auprès* de Ramatha.

20. Misit ergò Saul lictores ut raperent David; qui

20. Saül donc envoya des archers pour prendre David; mais les archers ayant

ỳ 13. R. Isaac-Abarbanel et Abendana citent tous les deux l'usage des dames de qualité de ce temps, de faire des statues ou plutôt de grandes poupées à l'imitation de leurs époux, ce qui leur tenoit lieu de portraits. (Drach.)

ỳ 18. C'étoit une maison de campagne où Samuël avoit assemblé plusieurs prophètes, qu'il instruisoit. — Voyez la *Préface sur les Prophètes*, tom. XIII, et la *Dissertation sur les écoles des Hébreux*, à la tête du livre des Proverbes, tom. XI.

Avant l'ère chr. vulg. 1061.

vu une troupe de prophètes qui prophétisoient et Samuël qui présidoit parmi eux, ils furent saisis eux-mêmes de l'esprit du Seigneur, et ils commencèrent de prophétiser comme les autres *en chantant avec eux les louanges de Dieu*.

21. Saül en ayant été averti envoya d'autres gens, qui prophétisèrent aussi comme les premiers. Il en envoya une troisième fois, et ils prophétisèrent encore. Alors entrant dans une grande colère,

22. Il alla lui-même à Ramatha, s'avança jusqu'à la Grande Citerne, qui est à Socho, et demanda en quel lieu étoient Samuël et David. On lui répondit : Ils sont à Naïoth de Ramatha.

23. Aussitôt il y alla; il fut en même temps saisi lui-même de l'esprit du Seigneur; et il prophétisoit durant tout le chemin, jusqu'à ce qu'il fût arrivé à Naïoth, *près* de Ramatha.

24. *Alors* il se dépouilla aussi lui-même de ses habits *royaux*, prophétisa avec les autres devant Samuël, et demeura nu par terre le reste du jour et toute la nuit, *couvert seulement de sa tunique;* ce qui donna lieu à ce proverbe : Saül est-il donc aussi devenu prophète?

Supr. x. 12.

cùm vidissent cuneum prophetarum vaticinantium et Samuelem stantem super eos, factus est etiam spiritus Domini in illis, et prophetare cœperunt etiam ipsi.

21. Quod cùm nuntiatum essst Sauli, misit et alios nuntios; prophetaverunt autem et illi. Et rursum misit Saul tertios nuntios, qui et ipsi prophetaverunt. Et iratus iracundiâ Saul

22. Abiit etiam ipse in Ramatha, et venit usque ad Cisternam Magnam, quæ est in Socho, et interrogavit et dixit : In quo loco sunt Samuel et David? Dictumque est ei : Ecce in Naioth sunt in Ramatha.

23. Et abiit in Naioth in Ramatha; et factus est etiam super eum spiritus Domini, et ambulabat ingrediens, et prophetabat usque dum veniret in Naioth in Ramatha.

24. Et exspoliavit etiam ipse se vestimentis suis, et prophetavit cum cæteris coram Samuele (*a*), et cecidit nudus totâ die illâ et nocte. Unde et exivit proverbium : Num et Saul inter prophetas?

(*a*) *S. Script. prop., Pars* III, *n*° 16.

℣ 21. *Et iratus iracundiâ Saul.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

CHAPITRE XX.

Jonathas et David renouvellent leur alliance. Saül persévère dans le dessein de perdre David; Jonathas en donne avis à David.

1. Fugit autem David de Naioth quæ est in Ramatha, veniensque locutus est coram Jonatha: Quid feci? quæ est iniquitas mea, et quod peccatum meum in patrem tuum, quia quærit animam meam?

1. Or David s'enfuit de Naïoth, *près* de Ramatha; et étant venu trouver Jonathas il lui dit: Qu'ai-je fait? quel est mon crime? quelle faute ai-je commise contre votre père, pour l'obliger à vouloir ainsi m'ôter la vie?

2. Qui dixit ei: Absit, non morieris; neque enim faciet pater meus quidquam grande vel parvum nisi priùs indicaverit mihi: hunc ergò celavit me pater meus sermonem tantummodo? nequaquam erit istud.

2. Jonathas lui dit: Non, vous ne mourrez point, car mon père ne fait aucune chose, ni grande ni petite, sans m'en parler; m'auroit-il donc caché cette chose seule, *contre son ordinaire?* Non, cela ne sera pas.

3. Et juravit rursum David. Et ille ait: Scit profectò pater tuus quia inveni gratiam in oculis tuis, et dicet: Nesciat hoc Jonathas ne fortè tristetur. Quinimo vivit Dominus, et vivit anima tua, quia uno tantùm (ut ita dicam,) gradu ego morsque dividimur.

3. Et il se lia de nouveau à David par serment. Mais David lui dit: Votre père sait très-bien que j'ai trouvé grâce devant vos yeux: c'est pourquoi il aura dit en lui-même: Il ne faut point que Jonathas sache ceci, afin qu'il ne s'en afflige point; car je vous jure par le Seigneur, je vous jure par votre vie qu'il n'y a, pour ainsi dire, qu'un point entre la mort et moi.

4. Et ait Jonathas ad David: Quodcumque dixerit mihi anima tua faciam tibi.

4. Jonathas lui répondit: Je ferai pour vous tout ce que vous me direz."

5. Dixit autem David ad Jonathan: Ecce calendæ sunt crastinò, et ego ex more sedere soleo juxto regem ad vescendum: dimitte ergò

5. David dit à Jonathas: " C'est demain le premier jour du mois, " et j'ai coutume de m'asseoir auprès du roi pour manger *ce jour-là avec lui;* permettez-moi donc de me cacher dans

℣ 4. Hébr.: « Que dit ton désir? je l'exécuterai. »

℣ 5. La Vulgate varie sur le nom de Jonathas à l'accusatif: on a vu ci-devant *Jonatham*, ici elle met *Jonathan;* cette terminaison est grecque, l'autre est latine. Les Hébreux ne changent point la terminaison des noms.

Ibid. Les premiers jours du mois sont jours de fête chez les juifs; et l'usage avoit établi qu'on y sacrifiât et qu'on y traitât ses amis et sa famille.

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

un champ jusqu'au soir du troisième jour."

me ut abscondar in agro usque ad vesperam diei tertiæ.

6. Si votre père me demande, vous lui répondrez : David m'a prié d'agréer qu'il fît promptement un tour à Bethléhem, d'où il est, parce qu'il y a là un sacrifice solennel pour tous ceux de sa tribu."

6. Si respiciens requisierit me pater tuus, respondebis ei : Rogavit me David ut iret celeriter in Bethlehem civitatem suam, quia victimæ solemnes ibi sunt universis contribulibus suis.

7. S'il vous dit, C'est bien, — il n'y a rien à craindre pour moi; mais s'il se met en colère, soyez persuadé que sa mauvaise volonté est arrivée à son comble."

7. Si dixerit, Bene, — pax erit servo tuo; si autem fuerit iratus, scito quia completa est malitia ejus.

8. Faites donc cette grâce à votre serviteur, puisque, encore que je le sois effectivement, vous n'avez pas laissé de vouloir que nous nous promissions l'un à l'autre l'amitié la plus étroite." Si je suis coupable de quelque chose, ôtez-moi vous-même la vie; mais ne m'obligez point de paroître devant votre père.

8. Fac ergò misericordiam in servum tuum, quia fœdus Domini me famulum tuum tecum inire fecisti; si autem est iniquitas aliqua in me, tu me interfice, et ad patrem tuum ne introducas me.

9. Jonathas lui dit : Dieu vous garde de ce malheur; mais si je reconnois que la haine que mon père a conçue contre vous soit sans remède, soyez sûr que je ne manquerai pas de vous le faire savoir.

9. Et ait Jonathas : Absit hoc a te; neque enim fieri potest ut, si certè cognovero completam esse patris mei malitiam contra te, non annuntiem tibi.

10. David dit à Jonathas : S'il arrive que lorsque vous parlerez de moi à votre père il vous donne une réponse fâcheuse, par qui le saurai-je?

10. Responditque David ad Jonathan : Quis renuntiabit mihi si quid fortè responderit tibi pater tuus durè de me?

11. Jonathas lui répondit : Venez, et sortons dans la campagne. Et étant tous deux sortis dans les champs,

11. Et ait Jonathas ad David : Veni, et egrediamur foràs in agrum. Cùmque exissent ambo in agrum,

℣ 5. Les mois des juifs sont de 29 et de 30 jours. Quand le mois est de 30 jours, ce que les rabbins appellent *un mois complet*, מלא, la fête de la *néoménie* (ou des *calendes*) dure deux jours, c'est-à-dire le 30 du mois qui finit et le 1[er] du mois qui commence. C'est ce qui eut lieu dans la circonstance dont traite ce chapitre. (Drach.)

℣ 6. Hébr. : de sa famille. Sous le nom de sacrifice solennel on peut entendre, selon l'hébreu, un sacrifice qui se célèbre tous les ans.

℣ 7. Hébr. autr. : « que ma perte est résolue de sa part. »

℣ 8. Litt. : *fœdus Domini*, c'est-à-dire une alliance jurée au nom de l'Eternel.

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

12. Ait Jonathas ad David : Domine Deus Israel ! si investigavero sententiam patris mei crastinò vel perendie, et aliquid boni fuerit super David, et non statim misero ad te et notum tibi fecero,

12. Jonathas dit à David : Seigneur Dieu d'Israël !" si je puis découvrir le dessein de mon père demain ou après-demain, et si, voyant quelque chose de favorable pour David, je ne le lui envoie pas dire aussitôt et ne le lui fais pas savoir,

13. Hæc faciat Dominus Jonathæ et hæc addat. Si autem perseveraverit patris mei malitia adversùm te, revelabo aurem tuam, et dimittam te ut vadas in pace et sit Dominus tecum, sicut fuit cum patre meo.

13. Traitez, ô Seigneur, traitez Jonathas " avec toute votre sévérité. Mais si la mauvaise volonté de mon père continue toujours contre vous, je vous en donnerai avis et je vous renverrai, afin que vous alliez en paix et que le Seigneur soit avec vous, comme il a été avec mon père *au commencement de son règne.*

14. Et si vixero, facies mihi misericordiam Domini; si verò mortuus fuero,

14. Si je vis vous me traiterez avec toute la bonté possible, et si je meurs

15. Non auferes misericordiam tuam a domo meâ usque in sempiternum, quando eradicaverit Dominus inimicos David, unumquemque de terrâ. [Auferat Jonathan de domo suâ, et requirat Dominus de manu inimicorum David.]

15. Vous ne cesserez jamais d'en user avec bonté et compassion avec ma maison quand le Seigneur aura exterminé les ennemis de David de dessus la terre jusqu'au dernier. *Si je vous manque de parole*, que Dieu retranche Jonathas de sa maison, et que le Seigneur venge David de ses ennemis."

16. Pepigit ergò Jonathas fœdus cum domo David ; et requisivit Dominus de manu inimicorum David.

16. Jonathas fit donc alliance avec la maison de David ; mais *cette alliance n'eut pas de suite, parce que* le Seigneur voulut punir les *descendans de Saül, qu'il traita tous presque comme* ennemis de David.

17. Et addidit Jonathas dejerare David, eò quòd diligeret illum; sicut enim animam suam ita diligebat eum.

17. Jonathas conjura encore David *de ceci* pour l'amour qu'il lui portoit, car il l'aimoit comme sa vie :

℣ 12. C'est-à-dire, Je jure par le Seigneur! ou, comme traduit l'interprète syrien : Le Seigneur Dieu d'Israël est témoin. (Drach.)

℣ 13. Litt. : « Que le Seigneur traite Jonathas, » etc. C'est la suite du verset précédent.

℣ 15. *Auferat Jonathan*, etc. Ces mots ne sont pas dans l'hébreu ; ou plutôt il paroît que c'est un double sens du verset 16, où le même mot ויכרת peut signifier *et auferat* et *et pepigit*; l'expression עם בית, *cum domo*, a été prise pour מבית, *de domo*; enfin on a traduit ובקש, *et requirat*,

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

18. Et il dit à David : C'est demain la fête de la nouvelle lune ; et on demandera où vous serez,

19. Car on verra votre place vide ces deux jours-ci. Vous viendrez donc promptement le jour d'après la fête ; " vous vous rendrez au lieu où vous devez être caché, et vous vous tiendrez près de la pierre qui s'appelle Ezel.

20. Je tirerai trois flèches près de cette pierre, comme si je m'exerçois à tirer au blanc.

21. J'enverrai un petit garçon, et je lui dirai : Allez, et apportez-moi mes flèches.

22. Si je lui dis, Les flèches sont en-deçà de vous, ramassez-les, —venez me trouver," car tout sera en paix pour vous, et, vive le Seigneur ! vous n'aurez rien à craindre. Si je dis à l'enfant, Les flèches sont au-delà de vous, — allez-vous-en en paix, parce que le Seigneur veut que vous vous retiriez.

23. Mais pour la parole que nous nous sommes donnée l'un à l'autre, que le Seigneur en soit le dépositaire pour jamais entre vous et moi.

24. David donc se cacha dans le champ ; et, le premier jour du mois étant venu, le roi se mit à table pour manger.

25. Et étant assis, selon la coutume, sur son siége, qui étoit contre la muraille, Jonathas se leva, Abner s'assit à côté de Saül, et la place de David demeura vide.

26. Saül n'en parla point ce premier jour, ayant crû que peut-être David ne

18. Dixitque ad eum Jonathas : Cras calendæ sunt, et requireris ;

19. Requiretur enim sessio tua usque perendie. Descendes ergò festinus, et venies in locum ubi celandus es in die quâ operari licet, et sedebis juxta lapidem cui nomen est Ezel.

20. Et ego tres sagittas mittam juxta eum, et jaciam quasi exercens me ad signum.

21. Mittam quoque et puerum, dicens ei : Vade, et affer mihi sagittas.

22. Si dixero puero, Ecce sagittæ intra te sunt, tolle eas, — tu veni ad me, quia pax tibi est et nihil est mali, vivit Dominus! Si autem sic locutus fuero puero, Ecce sagittæ ultra te sunt, — vade in pace, quia et dimisit te Dominus.

23. De verbo autem quod locuti sumus ego et tu, sit Dominus inter me et te usque in sempiternum.

24. Absconditus est ergò David in agro ; et venerunt calendæ, et sedit rex ad comedendum panem.

25. Cùmque sedisset rex super cathedram suam, (secundùm consuetudinem,) quæ erat juxta parietem, surrexit Jonathas, et sedit Abner ex latere Saul, vacuusque apparuit locus David.

26. Et non est locutus Saul quidquam in die illâ ; cogi-

℣ 19. Hébr. : « Car on verra votre place vide. Et le troisième jour, *qui sera jour d'œuvre*, vous viendrez promptement, » etc.

℣ 22. Hébr. litt. : « — *adsume eum*, (c'est-à-dire *puerum*,) *et veni*. »

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

tabat enim quòd fortè evenisset ei ut non esset mundus nec purificatus.

27. Cùmque illuxisset dies secunda post calendas, rursus apparuit vacuus locus David. Dixitque Saul ad Jonathan filium suum : Cur non venit filius Isai nec herì nec hodie ad vescendum?

28. Responditque Jonathas Sauli : Rogavit me obnixè ut iret in Bethlehem,

29. Et ait : Dimitte me, quoniam sacrificium solemne est in civitate; unus de fratribus meis accersivit me : nunc ergò, si inveni gratiam in oculis tuis, vadam citò et videbo fratres meos. Ob hanc causam non venit ad mensam regis.

30. Iratus autem Saul adversùm Jonathan dixit ei : Fili mulieris virum ultro

se seroit pas trouvé pour ce jour-là, ou qu'il n'auroit pas été purifié" *pour manger des hosties pacifiques.*"

27. Le second jour *de la fête*" étant venu, la place de David se trouva encore vide. Alors Saül dit à son fils : Pourquoi le fils d'Isaï n'est-il point venu manger ni hier ni aujourd'hui?

28. Jonathas dit à Saül : Il m'a prié avec beaucoup d'instance d'agréer qu'il allât à Bethléhem.

29. En me disant : Laissez-moi aller, je vous prie, parce qu'il y a un sacrifice solennel" en notre ville, et l'un de mes frères est venu me prier d'y aller; si donc j'ai trouvé grâce devant vos yeux, permettez-moi d'y faire un tour pour voir mes frères. C'est pour cela qu'il n'est pas venu manger avec le roi.

30. Alors Saül se mettant en colère contre Jonathas, lui dit : Fils de femme prostituée," est-ce que j'ignore que tu

℣ 26. Hébr. : *eò quòd non mundus esset, quia non mundus.*

Ibid. et ℣ 27. Voyez ma note du verset 5. (Drach.)

℣ 29. Hébr. : « un sacrifice de famille. » *Supr.* ℣ 6.

℣ 30. Hébr. autr. : « Fils d'une femme rebelle digne (*digna*) de châtiment; » ou litt. : « Fils de la perversité de la rebellion, » c'est-à-dire, Homme pervers et rebelle. (Drach.)

— Tous les voyageurs nous assurent que les Orientaux s'emportent en invectives contre les auteurs de ceux qui excitent leur colère, et surtout contre les femmes qui sont leurs plus proches parentes. Le domestique de Mungo Parck lui dit : Battez-moi, mais n'insultez pas à ma mère. Les Hindous se traitent dans leurs querelles de *fils de débauchée*, *fils de mendiante*. Gardez-vous surtout de fâcher un Napolitain; il vous qualifieroit très-nettement de *figlio d'una vacca*, ce qui peut-être ne fera pas plaisir à votre maman.

Je ne terminerai pas cette note sans donner l'explication, de cette phrase assez singulière de saint Jérome, et qui n'est pas dans l'original hébreu : *mulieris virum ultro rapientis.* Ce saint et savant docteur de l'Eglise étoit instruit des traditions rabbiniques beaucoup plus encore qu'on ne pense. Tout le monde sait avec quel soin il interrogeoit les docteurs juifs. Or voici ce que racontent les rabbins au sujet de la mère de Jonathas : Quand les Benjamites enlevèrent les filles de Silo, (*Judic.* xxi.) Saül, qui appartenoit à la même tribu, étoit trop timide pour en saisir une : alors une fille, frappée de la beauté de ce jeune homme, (*Suprà*, ix, 2; x, 23.) courut à lui, et l'entraîna à la suite des autres ravisseurs; et bientôt elle donna le jour à Jonathas. (*Idem.*)

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

aimes le fils d'Isaï, à ta honte et à la honte de ta mère infâme, *de qui seule tu peux tenir ton mauvais caractère?*"

31. Car tant que le fils d'Isaï vivra sur la terre, tu ne seras jamais en sûreté ni pour ta vie ni pour le droit que tu as à la couronne. Envoie donc présentement *le chercher*, et amène-le-moi, car il faut qu'il meure.

32. Jonathas répondit à Saül son père : Pourquoi mourra-t-il? qu'a-t-il fait?

33. Saül, *irrité de cette réponse de Jonathas*, prit une lance pour l'en percer. Jonathas reconnut donc que son père avoit résolu de faire mourir David.

34. Et il se leva de table tout en colère, et ne mangea point ce second jour de la fête," parce qu'il étoit affligé de l'état de David et de ce que son père l'avoit outragé lui-même.

35. Le lendemain, dès le point du jour, Jonathas vint dans le champ, selon qu'il en étoit convenu avec David, et amena avec lui un petit garçon,

36. Auquel il dit : Allez, et rapportez-moi les flèches que je tire. L'enfant ayant couru, Jonathas en tira une autre plus loin.

37. L'enfant étant donc venu au lieu où étoit la flèche que Jonathas avoit tirée, Jonathas cria derrière lui, et lui dit : Voilà la flèche qui est au-delà de vous.

38. Il lui cria encore et lui dit : Al-

rapientis! numquid ignoro quia diligis filium Isai in confusionem tuam et in confusionem ignominiosæ matris tuæ?

31. Omnibus enim diebus quibus filius Isai vixerit super terram, non stabilieris tu neque regnum tuum. Itaque jam nunc mitte, et adduc eum ad me, quia filius mortis est.

32. Respondens autem Jonathas Sauli patri suo ait : Quare morietur? quid fecit?

33. Et arripuit Saul lanceam ut percuteret eum. Et intellexit Jonathas quòd definitum esset a patre suo ut interficeret David.

34. Surrexit ergò Jonathas a mensâ in irâ furoris, et non comedit in die calendarum secundâ panem; contristatus est enim super David, eò quòd confudisset eum pater suus.

35. Cùmque illuxisset manè, venit Jonathas in agrum juxta placitum David, et puer parvulus cum eo,

36. Et ait ad puerum suum : Vade, et affer mihi sagittas quas ego jacio. Cùmque puer cucurrisset, jecit aliam sagittam trans puerum.

37. Venit itaque puer ad locum jaculi quod miserat Jonathas; et clamavit Jonathas post tergum pueri, et ait : Ecce ibi est sagitta porrò ultra te.

38. Clamavitque iterum

℣ 30. Hébr. autr. : « et à la honte du sein de ta mère, *qui a mis au monde un si méchant fils.* »

℣ 34. Voyez ma note du verset 5. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

Jonathas post tergum pueri, dicens : Festina velociter, ne steteris. Collegit autem puer Jonathæ sagittas, et attulit ad dominum suum,

39. Et quid ageretur penitùs ignorabat; tantummodo enim Jonathas et David rem noverant.

40. Dedit ergò Jonathas arma sua puero, et dixit ei : Vade, et defer in civitatem.

41. Cùmque abiisset puer, surrexit David de loco, qui vergebat ad austrum; et, cadens pronus in terram, adoravit tertiò : et osculantes se alterutrum fleverunt pariter, David autem ampliùs.

42. Dixit ergò Jonathas ad David : Vade in pace; quæcumque juravimus ambo in nomine Domini, dicentes : Dominus sit inter me et te, et inter semen meum et semen tuum usque in sempiternum.

43. Et surrexit David, et abiit; sed et Jonathas ingressus est civitatem.

lez vite; hâtez-vous; ne demeurez point. L'enfant, ayant ramassé les flèches de Jonathas, les rapporta à son maître,

39. Sans rien comprendre à ce qui se faisoit, car il n'y avoit que Jonathas et David qui le sussent.

40. Jonathas donna ensuite ses armes à l'enfant, et lui dit : Allez et reportez-les à la ville.

41. Quand l'enfant s'en fut allé, David sortit du lieu où il étoit, qui regardoit le midi. Tombant prosterné sur la terre, il adora par trois fois *Jonathas;* et s'étant salués l'un l'autre, en se baisant, ils pleurèrent tous deux, mais David encore plus."

42. Jonathas dit donc à David : Allez en paix. Que ce que nous avons juré tous deux au nom du Seigneur *demeure ferme,* et que le Seigneur, comme nous avons dit, soit témoin entre vous et moi et entre votre race et ma race pour jamais.

43. David en même temps se retira, et Jonathas rentra dans la ville.

ỳ 41. Hébr. litt. : *donec David multiplicavit* ou *magnificavit;* car הגדיל est la troisième forme de l'actif, laquelle change en transitif tout verbe qui est neutre dans la première forme. Ainsi גדל, *être grand, nombreux;* הגדיל, *faire être* (rendre) *grand, nombreux.* Les rabbins suppléent ici le mot לבכות, *flere.*

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

CHAPITRE XXI.

David va à Nobé vers le grand-prêtre Achimélech, et se retire chez Achis, roi de Geth.

1. Après cela David alla à Nobé," *où étoit le tabernacle*, vers le grand-prêtre Achimélech. Achimélech (*nommé aussi Abiathar*,") fut surpris de sa venue, et lui dit : D'où vient que vous venez seul, et qu'il n'y a personne avec vous?

2. David lui répondit : Le roi m'a donné un ordre, et m'a dit : Que personne ne sache pourquoi je vous envoie ni ce que je vous ai commandé. J'ai même donné rendez-vous à mes gens en tel et tel lieu.

3. Si donc vous avez quelque chose à manger, quand ce ne seroit que cinq pains ou quoi que ce soit, donnez-le-moi, *car nous en avons grand besoin.*

4. Le grand-prêtre lui répondit : Je n'ai point ici" de pain pour le peuple; je n'ai que du pain qui est saint *et réservé aux prêtres; cependant je vous en donnerai*, pouvu que vos gens soient purs, particulièrement par rapport aux femmes.

5. David répondit au grand-prêtre, et lui dit : Pour ce qui regarde les femmes, depuis hier et avant-hier, que nous sommes partis, nous ne nous en sommes point approchés, et nos vêtemens aussi étoient purs. Il est vrai qu'il

1. Venit autem David in Nobe ad Achimelech sacerdotem. Et obstupuit Achimelech eò quòd venisset David, et dixit ei : Quare tu solus, et nullus est tecum?

2. Et ait David ad Achimelech sacerdotem : Rex præcepit mihi sermonem et dixit, Nemo sciat rem propter quam missus es a me et cujusmodi præcepta tibi dederim; nam et pueris condixi in illum et illum locum.

3. Nunc ergò si quid habes ad manum, vel quinque panes, da mihi, aut quidquid inveneris.

4. Et respondens sacerdos ad David ait illi : Non habeo laicos panes ad manum, sed tantùm panem sanctum; si mundi sunt pueri, maximè a mulieribus?

5. Et respondit David sacerdoti, et dixit ei : Equidem si de mulieribus agitur, continuimus nos ab herì et nudiustertiùs, quando egrediebamur, et fue-

℣ 1. Ou Anathoth, ville sacerdotale de la tribu de Benjamin. *Jos.* XXI. 18; 3 *Reg.* II. 26; *Neh.* XI, 82.

Ibid. Il est ainsi nommé dans l'Evangile selon saint Marc, c. II, v. 26.

℣ 4. Vulg. litt. : *ad manum*. Hébr. litt. : *ad-sub manu;* mais aux versets 3 et 8 on lit simplement *sub manu*, que la Vulgate exprime par *ad manum :* ainsi, de ces deux prépositions l'une se prend pour l'autre; et quelquefois l'hébreu les joint, mais vraisemblablement dans un autre sens, comme en français nous disons *dessous* et *au-dessous.*

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

runt vasa puerorum sancta. Porrò via hæc polluta est, sed et ipsa hodie sanctificabitur in vasis.

y est arrivé quelque impureté *légale* en chemin ; mais ils en seront aujourd'hui purifiés *avant qu'ils mangent les pains que vous nous donnerez.*

6. Dedit ergò ei sacerdos sanctificatum panem ; neque enim erat ibi panis nisi tantùm panes propositionis qui sublati fuerant a facie Domini ut ponerentur panes calidi.

6. Le grand-prêtre lui donna donc du pain sanctifié, car il n'y en avoit point là d'autre que les pains de proposition qui avoient été ôtés de la présence du Seigneur, pour y mettre des pains chauds. *Math.* XII. 3-4.

7. Erat autem ibi vir quidam de servis Saul, in die illâ, intus in tabernaculo Domini ; et nomen ejus Doeg Idumæus, potentissimus pastorum Saul.

7. Or un certain homme des officiers de Saül se trouva alors au dedans du tabernacle du Seigneur." C'étoit un Iduméen, nommé Doëg, et le plus puissant des bergers" de Saül.

8. Dixit autem David ad Achimelech : Si habes hìc ad manum hastam aut gladium? quia gladium meum et arma mea non tuli mecum ; sermo enim regis urgebat.

8. David dit encore à Achimélech : N'avez-vous point ici une lance ou une épée? car je n'ai ni armes ni épée avec moi, parce que l'ordre du roi pressoit fort.

9. Et dixit sacerdos : Ecce hìc gladius Goliath Philisthæi, quem percussisti in valle Terebinthi, est involutus pallio post ephod ; si istum vis tollere tolle, neque enim hìc est alius absque eo. Et ait David : Non est huic alter similis, da mihi eum.

9. Le grand-prêtre lui répondit : Voilà l'épée de Goliath le Philistin, que vous avez tué dans la vallée du Térébinthe ; *consacrée au Seigneur*, elle est enveloppée dans un drap derrière l'éphod ; si vous la voulez prenez-la, parce qu'il n'y en a point d'autre ici. David lui dit : Il n'y en a point qui vaille celle-là, donnez-la-moi.

10. Surrexit itaque David, et fugit in die illâ a facie Saul. Et venit ad Achis regem Geth.

10. David s'enfuit donc alors pour éviter la colère de Saül, et se réfugia vers Achis, roi de Geth, *croyant qu'il y seroit fort en sûreté.*

11. Dixeruntque servi Achis ad eum cùm vidissent David : Numquid non iste est David rex terræ? nonne huic cantabant per choros,

11. *Mais* les officiers d'Achis, ayant vu David, dirent à Achis : N'est-ce pas là ce David qui est comme roi en son pays *par le crédit qu'il s'y est acquis?*" N'est-ce pas pour lui qu'on a

℣ 7. Hébr. autr. : « du nombre de ceux qui étoient assemblés devant le Seigneur. »

Ibid. L'hébreu peut aussi se traduire *præfectus pastorum.* (DRACH.)

℣ 11. Quelques-uns traduisent : « qui est devenu comme le roi de ce pays,

Avant l'ère chr. vulg. 1060.
Sup. XVIII. 7. Eccli. XLVII. 7.

chanté dans les danses publiques, Saül en a tué mille, et David dix mille?

12. David recueillit ces paroles en son cœur, et il commença de craindre extrêmement Achis, roi de Geth.

13. C'est pourquoi il se contrefit le visage" devant les Philistins : il se laissoit tomber entre leurs mains, se heurtoit contre les poteaux de la porte, et la salive lui couloit sur la barbe.

14. Achis dit donc à ses officiers : Vous voyiez que cet homme étoit fou; pourquoi me l'avez-vous amené?

15. Est-ce que nous n'avons pas assez de fous, sans nous avoir amené celui-ci pour faire des folies en ma présence? Doit-on laisser entrer un tel homme dans ma maison?

dicentes, Percussit Saül mille, et David decem millia?

12. Posuit autem David sermones istos in corde suo, et extimuit valde a facie Achis regis Geth.

13. Et immutavit os suum coram eis: et collabebatur inter manus eorum, et impingebat in ostia portæ, defluebantque salivæ ejus in barbam.

14. Et ait Achis ad servos suos: Vidistis hominem insanum, quare adduxistis eum ad me?

15. An desunt nobis furiosi, quòd introduxistis istum ut fureret me præsente? hiccine ingredietur domum meam?

selon les conditions du combat dont il est sorti victorieux par la défaite de Goliath.»

℣ 13. Hébr. autr. : « il changea de contenance devant leurs yeux : il contrefit l'insensé entre leurs mains, il barbouilla les battans de la porte, » etc.

CHAPITRE XXII.

Retraite de David dans la caverne d'Odollam, et de là chez le roi de Moab. Il revient dans le pays de Juda. Saül fait tuer tous les prêtres de Nobé. Abiathar se sauve, et se retire auprès de David.

1. David sortit donc de Geth, et se retira dans la caverne d'Odollam, *au pays de Juda*. Ses frères et toute la maison de son père, l'ayant appris, vinrent l'y trouver.

2. Et tous ceux qui avoient de méchantes affaires, et ceux qui étoient ou accablés de dettes ou mécontens, s'assemblèrent auprès de lui; il devint

1. Abiit ergò David inde, et fugit in speluncam Odollam. Quod cùm audissent fratres ejus et omnis domus patris ejus, descenderunt ad eum illùc.

2. Et convenerunt ad eum omnes qui erant in angustiâ constituti et oppressi ære alieno et amaro animo, et

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

factus est eorum princeps; fueruntque cum eo quasi quadringenti viri (*a*).

leur chef, et il se trouva avec lui environ quatre cents hommes."

3. Et profectus est David inde in Maspha quæ est Moab, et dixit ad regem Moab: Maneat, oro, pater meus et mater mea vobiscum, donec sciam quid faciat mihi Deus.

3. Il s'en alla de là à Maspha, qui est au pays de Moab, et dit au roi de Moab: Je vous prie de permettre que mon père et ma mère demeurent avec vous jusqu'à ce que je sache ce que Dieu ordonnera de moi.

4. Et reliquit eos ante faciem regis Moab; manseruntque apud eum cunctis diebus quibus David fuit in præsidio.

4. Il les laissa auprès du roi de Moab, et ils y demeurèrent tout le temps que David fut dans cette forteresse."

5. Dixitque Gad propheta ad David: Noli manere in præsidio; proficiscere, et vade in terram Juda. Et profectus est David, et venit in saltum Haret.

5. Alors le prophète Gad dit à David: Ne restez point dans ce fort; sortez-en, et allez dans le pays de Juda. David partit donc de ce lieu-là, et vint au bois de Haret, *au couchant de Jérusalem.*

6. Et audivit Saul quòd apparuisset David et viri qui erant cum eo. Saul autem, cùm maneret in Gabaa, et esset in nemore quod est in Rama, hastam manu tenens, cunctique servi ejus circumstarent eum,

6. Saül aussitôt fut averti que David avoit reparu avec les gens qui l'accompagnoient. Or, pendant que Saül demeuroit à Gabaa, *un jour* qu'il étoit dans un bois près de Rama," ayant une lance" à la main, et environné de tous ses officiers,

7. Ait ad servos suos qui assistebant ei: Audite nunc, filii Jemini: numquid omnibus vobis dabit filius Isai

7. Il dit à tous ceux qui étoient auprès de lui: Ecoutez-moi, enfans de Benjamin, *vous qui êtes de ma tribu;* le fils d'Isaï vous donnera-t-il" à tous

(*a*) *Bible vengée*, I *Rois*, note 23, § 2-3. — Bergier, *Traité de la Relig.*, deuxième partie, ch. 6, art. 2, § 3.

℣ 2. Dans les anciens temps on voyoit souvent des gens dans cette situation s'adonner au service de quelque homme puissant. Il n'est donc pas étonnant si notre verset se lit presque mot à mot dans le passage suivant de César: (*De Bello Gallico*, VI, 13.) *Plerique, cùm aut ære alieno aut magnitudine tributorum aut injuriâ potentiorum premantur, sese in servitutem dicant nobilibus.* (DRACH.)

℣ 4. C'est-à-dire à Maspha.

℣ 6. Hébr. autr.: « dans le bois qui est sur la hauteur. »

Ibid. Les anciens monarques tenoient à la main une lance; c'étoit leur sceptre. De là cette réflexion de Justin: (XLIII. 3.) *Per ea adhuc tempora reges hastas pro diademate habebant, quas Græci sceptra dixere.* (DRACH.)

℣ 7. Hébr. autr.: « vous donnera sans doute. » C'est une ironie.

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

des champs et des vignes, et vous fera-t-il tous tribuns et centeniers,

agros et vineas, et universos vos faciet tribunos et centuriones,

8. Pour que vous ayez tous conjuré contre moi, sans qu'il y ait personne qui me donne aucun avis *de ce que fait David*, surtout voyant mon fils lié d'une étroite amitié avec le fils d'Isaï? Il n'y en a pas un d'entre vous qui soit touché de mon malheur ni qui m'avertisse *de ce qui se passe;* et mon propre fils a soulevé contre moi l'un de mes serviteurs, qui ne cesse jusqu'aujourd'hui de me tendre des piéges.

8. Quoniam conjurastis omnes adversùm me, et non est qui mihi renuntiet, maximè cùm et filius meus fœdus inierit cum filio Isai? Non est qui vicem meam doleat ex vobis, nec qui annuntiet mihi, eò quòd suscitaverit filius meus servum meum adversùm me, insidiantem mihi usque hodie.

9. Doëg, Iduméen, qui étoit alors présent, et le premier d'entre les officiers" de Saül, lui répondit: J'ai vu le fils d'Isaï à Nobé chez le grand-prêtre Achimélech, fils d'Achitob,

9. Respondens autem Doeg Idumæus, qui assistebat et erat primus inter servos Saul: Vidi, inquit, filium Isai in Nobe, apud Achimelech filium Achitob, sacerdotem,

10. Qui a consulté le Seigneur pour lui, lui a donné des vivres et l'épée même de Goliath le Philistin.

10. Qui consuluit pro eo Dominum, et cibaria dedit ei, sed et gladium Goliath Philisthæi dedit illi.

11. Le roi envoya donc querir le grand-prêtre Achimélech, fils d'Achitob, avec tous les prêtres de la maison de son père, qui étoient à Nobé; et ils vinrent tous trouver le roi.

11. Misit ergò rex ad accersendum Achimelech sacerdotem, filium Achitob, et omnem domum patris ejus, sacerdotum, qui erant in Nobe; qui universi venerunt ad regem.

12. Saül dit alors à Achimélech: Ecoutez, fils d'Achitob. Achimélech lui répondit: Que vous plaît-il, seigneur?

12. Et ait Saul ad Achimelech: Audi, fili Achitob. Qui respondit: Præstò sum, domine.

13. Saül ajouta: Pourquoi avez-vous conjuré contre moi, vous et le fils d'Isaï? Pourquoi lui avez-vous donné des pains et une épée? et pourquoi avez-vous consulté Dieu pour lui, lui qui ne cesse jusqu'aujourd'hui de cher-

13. Dixitque ad eum Saul: Quare conjurastis adversùm me, tu et filius Isai? et dedisti ei panes et gladium, et consuluisti pro eo Deum ut consurgeret adversùm

℣ 9. Hébr. autr.: « qui se tenoit, נצב, alors auprès des officiers de Saül. » C'est dans l'hébreu la même expression qu'au verset 7. Les officiers de Saül étoient auprès de ce prince, et Doëg étoit auprès de ces officiers. Voyez *suprà*, XXI, 7.

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

me, insidiator usque hodie permanens?

14. Respondensque Achimelech regi ait : Et quis in omnibus servis tuis, sicut David fidelis, et gener regis, et pergens ad imperium tuum, et gloriosus in domo tuâ?

15. Num hodie cœpi pro eo consulere Deum? Absit hoc a me, ne suspicetur rex adversùs servum suum rem hujuscemodi in universâ domo patris mei; non enim scivit servus tuus quidquam super hoc negotio, vel modicum vel grande.

16. Dixitque rex : Morte morieris, Achimelech, tu et omnis domus patris tui.

17. Et ait rex emissariis qui circumstabant eum : Convertimini, et interficite sacerdotes Domini, nam manus eorum cum David est; scientes quòd fugisset, et non indicaverunt mihi. Noluerunt autem servi regis extendere manus suas in sacerdotes Domini.

18. Et ait rex ad Doeg : Convertere, tu, et irrue in sacerdotes. Conversusque Doeg Idumæus irruit in sacerdotes, et trucidavit in die illâ octoginta quinque viros vestitos ephod lineo.

19. Nobe autem, civita-

cher des moyens pour me perdre?

14. Achimélech répondit au roi : Y a-t-il quelqu'un entre vos serviteurs qui vous soit aussi fidèle que David, lui qui est le gendre du roi, qui marche pour exécuter vos ordres, et qui a tant d'autorité dans votre maison?

15. Est-ce d'aujourd'hui que j'ai commencé de consulter le Seigneur pour lui? " J'étois bien éloigné de prétendre rien faire en cela contre votre service. Je prie le roi de ne pas concevoir un soupçon si désavantageux ni de moi ni de toute la maison de mon père; car pour ce qui est de ce que vous dites présentement *contre David,* votre serviteur n'en a su quoi que ce soit.

16. Le roi lui dit : Vous mourrez présentement, Achimélech, vous et toute la maison de votre père.

17. Et il dit ensuite aux archers " qui l'environnoient : Tournez *vos armes* contre les prêtres du Seigneur, et tuez-les, car ils sont d'intelligence avec David; ils savoient bien qu'il s'enfuyoit, et ils ne m'en ont point donné avis. Mais les officiers du roi ne voulurent point porter leurs mains sur les prêtres du Seigneur.

18. Alors le roi dit à Doëg : Vous, *Doëg*, allez, et jetez-vous sur ces prêtres. Et Doëg l'Iduméen, se tournant contre les prêtres, se jeta sur eux, et tua en ce jour-là quatre-vingt-cinq hommes qui portoient l'éphod de lin. "

19. Il alla ensuite à Nobé, qui étoit

ỳ 15. Hébr. autr. : « C'est aujourd'hui que j'ai commencé, » etc.

ỳ 17. Hébr. litt. : « aux coureurs. »

ỳ 18. J'ai eu déjà plusieurs fois occasion de faire remarquer que chez les anciens les princes et les officiers faisoient eux-mêmes les exécutions. Les Hébreux, ainsi que beaucoup de peuples modernes de l'Orient, n'avoient point de bourreaux en titre. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1060.

la ville des prêtres, et fit passer au fil de l'épée les hommes et les femmes, sans épargner les petits enfans ni ceux mêmes qui étoient à la mamelle, ni les bœufs ni les ânes ni les brebis.

tem sacerdotum, percussit in ore gladii, viros et mulieres, et parvulos et lactentes, bovemque et asinum et ovem in ore gladii.

20. L'un des fils d'Achimélech, fils d'Achitob, qui s'appeloit Abiathar, échappé de ce carnage, s'enfuit vers David,

20. Evadens autem unus filius Achimelech filii Achitob, cujus nomen erat Abiathar, fugit ad David,

21. Et vint lui dire que Saül avoit fait tuer les prêtres du Seigneur.

21. Et annuntiavit ei quòd occidisset Saul sacerdotes Domini.

22. David répondit à Abiathar : Je savois bien que Doëg l'Iduméen, s'étant trouvé là lorsque j'y étois, ne manqueroit pas d'avertir Saül. Je suis cause de la mort de toute la maison de votre père!"

22. Et ait David ad Abiathar : Sciebam in die illâ quòd, cùm ibi esset Doeg Idumæus, procul dubio annuntiaret Saüli. Ego sum reus omnium animarum patris tui!

23. Demeurez avec moi, et ne craignez rien; si quelqu'un entreprend sur ma vie il entreprendra aussi sur la vôtre," et vous serez sauvé avec moi."

23. Mane mecum, ne timeas; si quis quæsierit animam meam quæret et animam tuam, mecumque servaberis.

℣ 22. C'est le sens de l'hébreu : *Ego causam præbui adversùs omnes animas domûs patris tui.*

℣ 23. Hébr. autr. : « Ce seroit entreprendre sur ma propre vie que d'entreprendre sur la vôtre. »

Ibid. Hébr. : « car vous êtes un dépôt auprès de moi. » Je vous garderai comme un dépôt sacré, qui m'est confié. (Drach.)

CHAPITRE XXIII.

David délivre Céila. Il se retire au désert de Ziph. Saül le poursuit dans le désert de Maon.

1059.

1. Après cela on vint dire à David, *qui étoit toujours dans le bois de Haret :* Voilà les Philistins qui attaquent Céila, *ville de la tribu de Juda*, et qui pillent les granges" *du pays.*

1. Et annuntiaverunt David dicentes : Ecce Philisthiim oppugnant Ceilam, et diripiunt areas.

2. Sur quoi David consulta le Seigneur," et lui dit : Marcherai-je con-

2. Consuluit ergò David Dominum, dicens : Num

℣ 1. Litt. : « les aires. »

℣ 2. En consultant le grand-prêtre Abiathar ; qui avoit apporté l'éphod avec lui. *Infr.* ℣ 6.

Avant l'ère chr. vulg. 1059.

vadam, et percutiam Philisthæos istos? Et ait Dominus ad David : Vade, et percuties Philisthæos et Ceilam salvabis.

tre les Philistins, et pourrai-je les défaire? Le Seigneur lui répondit : Allez; vous déferez les Philistins, et vous sauverez Céila.

3. Et dixerunt viri qui erant cum David ad eum : Ecce nos hìc in Judæâ consistentes timemus; quantò magis si ierimus in Ceilam adversùm agmina Philisthinorum?

3. Les gens qui étoient avec David lui dirent alors : Vous voyez qu'étant ici en Judée, *au milieu de notre pays*, nous n'y sommes pas sans crainte; que sera-ce donc si nous allons à Céila attaquer les troupes des Philistins *sur leurs frontières?*

4. Rursum ergò David consuluit Dominum; qui respondens ait ei : Surge, et vade in Ceilam; ego enim tradam Philisthæos in manu tuâ.

4. David, *pour rassurer ses gens*, consulta encore le Seigneur; et le Seigneur lui répondit : Allez, marchez à Céila, car je vous livrerai les Philistins entre les mains.

5. Abiit ergò David et viri ejus in Ceilam, et pugnavit adversùm Philisthæos, et abegit jumenta eorum et percussit eos plagâ magnâ; et salvavit David habitatores Ceilæ.

5. David s'en alla donc avec ses gens à Céila; il combattit contre les Philistins, en fit un grand carnage, emmena leurs troupeaux," et sauva les habitans de Céila.

6. Porrò eò tempore quo fugiebat Abiathar filius Achimelech ad David in Ceilam, ephod secum habens descenderat.

6. Or quand Abiathar, fils d'Achimélech, se réfugia vers David, *avant qu'il allât* à Céila, il apporta avec lui l'éphod" *du grand-prêtre.*

7. Nuntiatum est autem Saüli quòd venisset David in Ceilam; et ait Saul : Tradidit eum Deus in manus meas; conclususque est, introgressus urbem in quâ portæ et seræ sunt.

7. Lorsque Saül eut appris que David étoit venu à Céila il dit : Dieu me l'a livré entre les mains; il est pris, puisqu'il est entré dans une ville où il y a des portes et des serrures.

8. Et præcepit Saul omni populo ut ad pugnam descenderet in Ceilam, et obsideret David et viros ejus.

8. Il commanda donc à tout le peuple de marcher *secrètement* contre Céila, et d'y assiéger David et ses gens.

9. Quòd cùm David rescisset quia præpararet ei Saul

9. David fut averti que Saül se préparoit secrètement à le perdre, et il

℣ 5. C'est-à-dire leurs bêtes de somme et de service.

℣ 6. Hébr. autr. : « l'éphod tomba entre ses mains. »

Avant l'ère chr. vulg. 1059.

dit au prêtre Abiathar : Prenez l'éphod, *pour consulter le Seigneur.*

10. Et David dit : Seigneur Dieu d'Israël, votre serviteur a entendu dire que Saül se prépare à venir à Céila pour détruire cette ville à cause de moi :

11. Les habitans de Céila me livreront-ils entre ses mains ? et Saül y viendra-t-il, comme votre serviteur l'a ouï dire? Seigneur Dieu d'Israël, faites-*le* connoître à votre serviteur. Le Seigneur répondit : *Saül* viendra.

12. David dit encore : Ceux de Céila me livreront-ils avec mes gens entre les mains de Saül? Le Seigneur répondit : Ils vous livreront.

13. David se disposa donc à s'en aller avec ses gens, au nombre d'environ six cents hommes; et, étant partis de Céila, ils marchoient tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, sans savoir où s'arrêter. Saül, ayant appris que David s'étoit retiré de Céila et sauvé, ne parla plus d'y aller.

14. Or David demeuroit dans le désert, dans des lieux très-forts; et il se retira sur la montagne du désert de Ziph," qui étoit couverte d'arbres. Saül le cherchoit sans cesse; mais Dieu ne le livra point entre ses mains.

15. David sut que Saül s'étoit mis en campagne pour trouver moyen de le perdre; *c'est pourquoi* il demeura *toujours* au désert de Ziph, *caché* dans la forêt.

16. Jonathas, fils de Saül, vint l'y trouver, et le fortifia en Dieu, et lui dit :

clam malum, dixit ad Abiathar sacerdotem : Applica ephod.

10. Et ait David : Domine Deus Israel, audivit famam servus tuus quòd disponat Saul venire in Ceilam ut evertat urbem propter me :

11. Si tradent me viri Ceilæ in manus ejus? et si descendet Saul, sicut audivit servus tuus? Domine Deus Israel, indica servo tuo. Et ait Dominus : Descendet.

12. Dixitque David : Si tradent me viri Ceilæ, et viros qui sunt mecum, in manus Saul? Et dixit Dominus : Tradent.

13. Surrexit ergò David et viri ejus quasi sexcenti, et, egressi de Ceilâ, hùc atque illùc vagabantur incerti : nuntiatumque est Saüli quòd fugisset David de Ceilâ et salvatus esset; quam ob rem dissimulavit exire.

14. Morabatur autem David in deserto in locis firmissimis, mansitque in monte solitudinis Ziph, in monte opaco; quærebat eum tamen Saul cunctis diebus, et non tradidit eum Deus in manus ejus.

15. Et vidit David quòd egressus esset Saul ut quæreret animam ejus; porrò David erat in deserto Ziph in sylvâ.

16. Et surrexit Jonathas filius Saul, et abiit ad David in sylvam, et confor-

℣ 14. Dans la partie méridionale de Juda.

Avant l'ère chr. vulg. 1059.

tavit manus ejus in Deo, dixitque ei :

17. Ne timeas, neque enim inveniet te manus Saul patris mei : et tu regnabis super Israel, et ego ero tibi secundus ; sed et Saul pater meus scit hoc.

17. Ne craignez point, car Saül mon père ne vous trouvera point. Vous serez roi d'Israël, et je serai le second après vous *en dignité ;* et mon père le sait bien lui-même, *étant informé des desseins de Dieu sur vous et de l'alliance que nous avons contractée ensemble.*

18. Percussit ergò uterque fœdus coram Domino; mansitque David in sylvâ, Jonathas autem reversus est in domum suam.

18. Ils firent donc tous deux alliance devant le Seigneur ; après cela David demeura dans la forêt, et Jonathas retourna dans sa maison.

19. Ascenderunt autem Ziphæi ad Saul in Gabaa, dicentes: Nonne ecce David latitat apud nos in locis tutissimis sylvæ, in colle Hachila, quæ est ad dexteram deserti?

19. Cependant ceux de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, et lui dirent : Ne savez-vous pas que David est caché parmi nous dans l'endroit le plus fort de la forêt, vers la colline d'Hachila, qui est à la droite du désert? " *Infr.* XXVI. 1.

20. Nunc ergò, sicut desideravit anima tua ut descenderes, descende; nostrum autem erit ut tradamus eum in manus regis.

20. Puis donc que vous désirez de le trouver vous n'avez qu'à venir, et c'est notre affaire de vous le livrer entre les mains.

21. Dixitque Saul : Benedicti vos a Domino, quia doluistis vicem meam.

21. Saül leur repondit : Bénis soyez-vous du Seigneur, vous qui avez été touchés de mes maux.

22. Abite ergò, oro, et diligentiùs præparate et curiosiùs agite, et considerate locum ubi sit pes ejus vel quis viderit eum ibi; recogitat enim de me quòd callidè insidier ei.

22. Allez donc, je vous prie; faites toute sorte de diligence ; cherchez, furetez, considérez bien où il peut être ou qui peut l'avoir vu ; car il se doute bien que je l'observe et que je l'épie, "

23. Considerate et videte omnia latibula ejus in quibus absconditur, et revertimini ad me ad rem certam, ut vadam vobiscum. Quòd si etiam in terram se abstru-

23. Sondez, remarquez tous les lieux où il a coutume de se cacher ; et lorsque vous vous serez bien assurés de tout revenez me trouver, afin que j'aille avec vous. Quand il se seroit caché au fond de la terre, " j'irai le chercher

℣ 19. Hébr. autr. à la droite de Jésimon, comme la Vulgate l'exprime au verset 24.

℣ 22. Hébr. : « car on m'a dit que c'est un homme qui est expédient en ruses. »

℣ 23. Hébr. : « et s'il est dans le pays. »

Avant l'ère chr. vulg. 1059.

dans toutes les familles de Juda. ″

24. Ceux de Ziph s'en retournèrent ensuite chez eux, avant Saül. Or David et ses gens étoient alors dans le désert de Maon, ″ dans la plaine *qui est au midi de Juda,* à la droite de Jésimon.

25. Saül, accompagné de tous ses gens, alla donc l'y chercher; David, en ayant eu avis, se retira au rocher du désert de Maon, dans lequel il demeuroit. Saül en fut averti, et il entra dans le désert de Maon pour l'y poursuivre.

26. Saül côtoyoit la montagne d'un côté, et David avec ses gens la côtoyoit de l'autre. David désespéroit ″ de pouvoir échapper des mains de Saül *sans une protection particulière de Dieu;* car Saül et ses gens tenoient David et ceux qui étoient avec lui environnés comme dans un cercle, pour les prendre.

27. Mais en même temps un courrier vint dire à Saül : Hâtez-vous de venir, car les Philistins ont fait une irruption dans le pays.

28. Saül cessa donc de poursuivre David, et marcha contre les Philistins. C'est pourquoi l'on a appelé ce lieu-là le Rocher-de-Séparation.

serit, perscrutabor eum in cunctis millibus Juda.

24. At illi surgentes abierunt in Ziph ante Saul. David autem et viri ejus erant in deserto Maon, in campestribus, ad dexteram Jesimon.

25. Ivit ergò Saul et socii ejus ad quærendum eum; et nuntiatum est David, statimque descendit ad petram, et versabatur in deserto Maon. Quod cùm audisset Saul, persecutus est David in deserto Maon.

26. Et ibat Saul ad latus montis ex parte unâ, David autem et viri ejus erant in latere montis ex parte alterâ. Porrò David desperabat se posse evadere a facie Saul : itaque Saul et viri ejus in modum coronæ cingebant David et viros ejus, ut caperent eos.

27. Et nuntius venit ad Saul dicens : Festina, et veni, quoniam infuderunt se Philisthiim super terram.

28. Reversus est ergò Saul desistens persequi David, et perrexit in occursum Philisthinorum. Propter hoc vocaverunt locum illum Petram-Dividentem.

℣ 23. Litt. : « dans tous les mille de Juda. » C'est que les tribus étoient divisées par maisons et familles formant ensemble mille hommes, qui avoient leurs chefs appelés *chefs de mille.*

℣ 24. Ou, selon Josèphe, dans le désert de Siméon, différent du désert de Maon, dont il est parlé au verset suivant.

℣ 26. Hébr. : « David se hâtoit (*ou* étoit en peine) d'échapper des mains de Saül. »

Avant l'ère chr. vulg. 1058.

CHAPITRE XXIV.

David se retire dans la caverne d'Engaddi. Saül y entre seul; David coupe le bord de son manteau. Saül reconnoît l'innocence de David.

1. Ascendit ergò David inde, et habitavit in locis tutissimis Engaddi.

2. Cùmque reversus esset Saul postquam persecutus est Philisthæos, nuntiaverunt ei dicentes : Ecce David in deserto est Engaddi.

3. Assumens ergò Saul tria millia electorum virorum ex omni Israel, perrexit ad investigandum David et viros ejus, etiam super abruptissimas petras quæ solis ibicibus perviæ sunt.

4. Et venit ad caulas ovium quæ se offerebant vianti; eratque ibi spelunca, quam ingressus est Saul ut purgaret ventrem (*a*) : porrò David et viri ejus in interiore parte speluncæ latebant.

5. Et dixerunt servi David ad eum : Ecce dies de quâ locutus est Dominus ad te : Ego tradam tibi inimicum tuum, ut facias ei sicut placuerit in oculis tuis. Surrexit ergò David, et præcidit oram chlamydis Saul silenter.

6. Post hæc percussit cor suum David, eò quòd abscidisset oram chlamydis Saul.

1. David étant sorti de ce lieu-là demeura à Engaddi, *près la mer Morte*, dans des lieux très-sûrs.

2. Et Saül étant revenu après avoir poursuivi les Philistins, on vint lui dire que David étoit dans le désert d'Engaddi.

3. Il prit donc avec lui trois mille hommes choisis de tout Israël, et il se mit en campagne, résolu d'aller chercher David et ses gens jusque sur les rochers les plus escarpés, où il n'y a que des chèvres sauvages qui puissent monter.

4. Et étant venus à des parcs de brebis qu'il rencontra dans son chemin, il se trouva là une caverne, où il entra pour une nécessité naturelle : " cependant David et ses gens s'étoient cachés dans le fond de la même caverne.

5. Les gens de David lui dirent : Voici ce jour *favorable* dont le Seigneur vous a dit : Je vous livrerai votre ennemi, afin que vous le traitiez comme il vous plaira. David, s'étant donc avancé, coupa tout doucement le bord de la casaque de Saül.

6. Et aussitôt il se repentit en lui-même de ce qu'il lui avoit ainsi coupé le bord de son vêtement, *comme*

(*a*) *S. Script. prop., Pars* III, *n°* 17-18.

℣ 4. Vulg. litt. : *ut purgaret ventrem.* Hébr. litt. : *ut operiret pedes suos ;* c'est le même sens.

Avant l'ère chr. vulg. 1058.

ayant en cela manqué de respect au roi.

7. Et il dit à ses gens : Dieu me garde de traiter comme vous dites celui qui est mon maître et l'oint du Seigneur, et de mettre la main sur lui, puisqu'il est l'oint du Seigneur.

8. David par ses paroles arrêta la violence de ses gens et les empêcha de se jeter sur Saül. Saül étant sorti de la caverne continua son chemin.

9. David le suivit, et, étant sorti de la caverne, il cria après lui et lui dit : Mon seigneur et mon roi. Saül regarda derrière lui ; et David, se baissant jusqu'à terre, l'adora,

10. Et lui dit : Pourquoi écoutez-vous les paroles de ceux qui *vous* disent, — David ne cherche qu'une occasion de vous perdre ?

11. Vous voyez aujourd'hui de vos yeux que le Seigneur vous a livré entre mes mains dans la caverne. J'ai *bien* eu la pensée de vous tuer, " mais je ne l'ai point fait, car j'ai dit en moi-même : Je ne porterai point la main sur mon maître, parce que c'est l'oint du Seigneur.

12. Voyez vous-même, mon père, et reconnoissez si ce n'est pas là le bord de votre casaque que je tiens dans ma main, et qu'en coupant l'extrémité de votre vêtement je n'ai point voulu porter la main sur vous. *Après cela* considérez, et voyez vous-même que je ne suis coupable d'aucun mal ni d'aucune injustice, et que je n'ai point pé-

7. Dixitque ad viros suos : Propitius sit mihi Dominus, ne faciam hanc rem domino meo, christo Domini, ut mittam manum meam in eum, quia christus Domini est.

8. Et confregit David viros suos sermonibus, et non permisit eos ut consurgerent in Saul. Porrò Saul, exsurgens de speluncâ, pergebat cœpto itinere.

9. Surrexit autem et David post eum ; et egressus de speluncâ clamavit post tergum Saul, dicens : Domine mi rex. Et respexit Saul post se ; et inclinans se David pronus in terram adoravit,

10. Dixitque ad Saul : Quare audis verba hominum loquentium, — David quærit malum adversùm te ?

11. Ecce hodie viderunt oculi tui quòd tradiderit te Dominus in manu meâ, in speluncâ ; et cogitavi ut occiderem te, sed pepercit tibi oculus meus ; dixi enim : Non extendam manum meam in dominum meum, quia christus Domini est.

12. Quin potiùs, pater mi, vide, et cognosce oram chlamydis tuæ in manu meâ, quoniam, cùm præscinderem summitatem chlamydis tuæ, nolui extendere manum meam in te. Animadverte, et vide quoniam non est in manu meâ malum

℣ 11. Ou plutôt, selon l'hébreu : « l'on a tâché de me l'inspirer. »

neque iniquitas, neque peccavi in te; tu autem insidiaris animæ meæ ut auferas eam.

13. Judicet Dominus inter me et te, et ulciscatur me Dominus ex te; manus autem mea non sit in te.

14. Sicut et in proverbio antiquo dicitur,—Ab impiis egredietur impietas: manus ergò mea non sit in te.

15. Quem persequeris, rex Israel? quem persequeris? Canem mortuum persequeris et pulicem unum.

16. Sit Dominus judex, et judicet inter me et te; et videat, et judicet causam meam, et eruat me de manu tuâ.

17. Cùm autem complesset David loquens sermones hujuscemodi ad Saul, dixit Saul: Numquid vox hæc tua est, fili mi David? Et levavit Saul vocem suam, et flevit.

18. Dixitque ad David: Justior tu es quàm ego; tu enim tribuisti mihi bona, ego autem reddidi tibi mala.

19. Et tu indicasti hodie quæ feceris mihi bona, quomodo tradiderit me Dominus in manum tuam, et non occideris me.

20. Quis enim, cùm invenerit inimicum suum, dimittet eum in viâ bonâ? Sed Dominus reddat tibi vicissitudinem hanc pro eo quod hodie operatus es in me.

21. Et nunc, quia scio quòd certissimè regnaturus sis et habiturus in manu tuâ regnum Israel,

ché contre vous; et cependant vous cherchez tous les moyens de m'ôter la vie.

13. Que le Seigneur soit le juge entre vous et moi; c'est à lui de me faire justice à votre égard, mais pour moi je n'attenterai jamais à votre personne.

14. C'est aux impies à faire des actions impies, selon l'ancien proverbe. Ainsi Dieu me garde de porter *jamais* la main sur vous.

15. Qui poursuivez-vous, ô roi d'Israël? qui poursuivez-vous? Vous poursuivez *un homme qui est à votre égard comme* un chien mort et *comme* une puce.

16. Que le Seigneur en soit le juge, et qu'il juge *lui-même* entre vous et moi; qu'il considère *ce qui se passe*, qu'il prenne la défense de ma cause et me délivre de vos mains.

17. Après que David eut parlé de cette sorte à Saül, Saül lui dit: N'est-ce pas là votre voix que j'entends, ô mon fils David? En même temps, jetant un grand soupir, il versa des larmes.

18. Et il ajouta: Vous êtes plus juste que moi, car vous ne m'avez fait que du bien, et je ne vous ai rendu que du mal;

19. Et vous m'avez donné aujourd'hui une grande preuve de l'affection que vous avez pour moi, puisque, le Seigneur m'ayant livré entre vos mains, vous m'avez conservé la vie:

20. Car qui est celui qui, ayant trouvé son ennemi *à son avantage*, le laisse aller sans lui faire aucun mal? Que le Seigneur récompense lui-même cette bonté que vous m'avez témoignée aujourd'hui.

21. Et comme je sais très-certainement que vous régnerez et que vous posséderez le royaume d'Israël,

Avant l'ère chr. vulg. 1058.

22. Jurez-moi par le Seigneur que vous ne détruirez point ma race après moi, et que vous n'exterminerez point mon nom" de la maison de mon père.

23. David le jura à Saül. Saül retourna dans sa maison, et David et ses gens se retirèrent dans des lieux plus sûrs.

22. Jura mihi in Domino ne deleas semen meum post me, neque auferas nomen meum de domo patris mei.

23. Et juravit David Saüli. Abiit ergò Saul in domum suam, et David et viri ejus ascenderunt ad tutiora loca.

ỳ 22. C'est-à-dire ma race, qui doit perpétuer la mémoire de mon nom.

CHAPITRE XXV.

Mort de Samuël. David se retire dans le désert de Pharan. Nabal lui refuse des vivres; Abigaïl apaise David. Nabal meurt. David épouse Abigaïl et Achinoam, et Michol est donnée à Phalti.

1057. *Infr.* XXVIII. 3. *Eccl.* XLVI. 23.

1. Or Samuël mourut; tout Israël s'assembla pour le pleurer, et il fut enterré dans sa maison de Ramatha. Alors David se retira dans le désert de Pharan."

2. Or il y avoit un homme dans le désert de Maon, *proche le désert de Pharan*, qui avoit son bien sur le Carmel. Cet homme étoit extrêmement riche : il avoit trois mille brebis et mille chèvres. Il arriva qu'il fit tondre *alors* ses brebis sur le Carmel, *de la tribu de Juda*.

3. Il s'appeloit Nabal, et sa femme Abigaïl. Abigaïl étoit très-prudente et fort belle, mais pour lui c'étoit un homme dur, brutal et très-méchant; il étoit de la race de Caleb.

4. David, ayant donc appris dans le désert que Nabal faisoit tondre ses brebis,

1. Mortuus est autem Samuel; et congregatus est universus Israel, et planxerunt eum, et sepelierunt eum in domo suâ in Ramatha. Consurgensque David descendit in desertum Pharan.

2. Erat autem vir quispiam in solitudine Maon, et possessio ejus in Carmelo, et homo ille magnus nimis; erantque ei oves tria millia et mille capræ. Et accidit ut tonderetur grex ejus in Carmelo.

3. Nomen autem viri illius erat Nabal, et nomen uxoris ejus Abigail; eratque mulier illa prudentissima et speciosa : porrò vir ejus durus et pessimus et malitiosus; erat autem de genere Caleb.

4. Cùm ergò audisset David in deserto quòd tonderet Nabal gregem suum,

ỳ 1. Dans l'Arabie-Pétrée, au midi de Juda.

Avant l'ère chr. vulg. 1057.

5. Misit decem juvenes, et dixit eis: Ascendite in Carmelum, et venietis ad Nabal, et salutabitis eum ex nomine meo pacificè,

5. Lui envoya dix jeunes hommes, auxquels il dit: Allez-vous-en sur le Carmel trouver Nabal; saluez-le de ma part civilement.

6. Et dicetis: Sit fratribus meis et tibi pax, et domui tuæ pax, et omnibus quæcumque habes sit pax.

6. Et dites-lui: Que la paix soit avec mes frères" et avec vous, que la paix soit dans votre maison, que la paix soit sur tout ce que vous possédez.

7. Audivi quòd tonderent pastores tui, qui erant nobiscum in deserto: nunquam eis molesti fuimus, nec aliquando defuit quidquam eis de grege, omni tempore quo fuerunt nobiscum in Carmelo.

7. J'ai appris que vos bergers, qui étoient avec nous dans le désert, tondent *vos brebis*. Nous ne leur avons jamais fait aucune peine, et ils n'ont rien perdu de leur troupeau pendant tout le temps qu'ils ont été avec nous sur le Carmel.

8. Interroga pueros tuos, et indicabunt tibi. Nunc ergò inveniant pueri tui gratiam in oculis tuis, in die enim bonâ venimus: quodcumque invenerit manus tua, da servis tuis et filio tuo David (*a*).

8. Demandez-le à vos gens, et ils vous le diront. Que vos serviteurs trouvent donc maintenant grâce devant vos yeux, car nous venons *à vous* dans un jour de joie: " donnez à vos serviteurs, et à David votre fils, " tout ce qu'il vous plaira.

9. Cùmque venissent pueri David locuti sunt ad Nabal omnia verba hæc ex nomine David, et siluerunt.

9. Les gens de David étant venus trouver Nabal, lui dirent ces mêmes paroles de la part de David, et attendirent sa réponse.

10. Respondens autem Nabal pueris David ait: Quis est David? et quis est filius Isai? Hodie increverunt servi qui fugiunt dominos suos.

10. Mais Nabal leur répondit: Qui est David, et qui est le fils d'Isaï, *pour que je lui fasse des présens?* On ne voit autre chose aujourd'hui que des serviteurs qui fuient leur maître.

11. Tollam ergò panes

11. Quoi! j'irai prendre mon pain

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 23, § III.

℣ 6. Au lieu de ces mots, *Et dicetis*: *Sit fratribus meis*, on lit dans l'hébreu, *Et dicetis sic vitæ*, hébraïsme pour dire: « Je vous en souhaite autant pour l'année prochaine. » Conférez le texte hébreu *Gen.* XVIII, 10. Saint Jérome semble avoir lu לְאַחַי, *fratribus meis*.

℣ 8. C'étoit la coutume de faire des fêtes et des réjouissances dans le temps auquel on tondoit les brebis.

Ibid. Quand un Hindou pauvre demande l'aumône il s'exprime ordinairement ainsi: « *Mon père!* remplis le ventre de *ton fils*, il est dans le besoin. » (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1057.

et mon eau, et la chair des bêtes que j'ai fait tuer pour ceux qui tondent mes brebis, et je les donnerai à des gens que je ne connois point!

12. Les gens de David, étant retournés sur leurs pas, vinrent le retrouver, et lui rapportèrent tout ce que Nabal leur avoit dit.

13. Alors David dit à ses gens: Que chacun prenne son épée. Tous prirent leurs épées, et David prit aussi la sienne, et marcha, suivi d'environ quatre cents hommes; et deux cents demeurèrent pour garder le bagage.

14. Alors un des serviteurs de Nabal dit à Abigaïl, sa femme: David vient d'envoyer du désert quelques-uns de ses gens pour saluer notre maître, mais il les a rebutés avec rudesse."

15. Ces gens-là nous ont été très-utiles, et ils ne nous ont fait aucune peine; tant que nous avons été avec eux dans le désert il ne s'est rien perdu *de nos troupeaux*.

16. Ils nous servoient comme de muraille, tant de nuit que de jour, pendant le temps que nous avons été au milieu d'eux avec nos troupeaux; *ils nous ont mis à couvert des courses des Philistins*.

17. C'est pourquoi pensez-y bien, et voyez ce que vous avez à faire, car quelque grand malheur est près de tomber sur votre mari et sur votre maison, parce que cet homme-là est un fils de Bélial;" et personne ne sauroit plus lui parler, *tant il est violent et emporté*.

meos et aquas meas, et carnes pecorum quæ occidi tonsoribus meis, et dabo viris quos nescio unde sint?

12. Regressi sunt itaque pueri David per viam suam, et reversi venerunt et nuntiaverunt ei omnia verba quæ dixerat.

13. Tunc ait David pueris suis: Accingatur unusquisque gladio suo. Et accincti sunt singuli gladiis suis, accinctusque est et David ense suo; et secuti sunt David quasi quadringenti viri: porrò ducenti remanserunt ad sarcinas.

14. Abigail autem, uxori Nabal, nuntiavit unus de pueris suis dicens: Ecce David misit nuntios de deserto ut benedicerent domino nostro, et aversatus est eos.

15. Homines isti boni satis fuerunt nobis, et non molesti; nec quidquam aliquando periit omni tempore quo fuimus conversati cum eis in deserto:

16. Pro muro erant nobis, tam in nocte quàm in die, omnibus diebus quibus pavimus apud eos greges.

17. Quam ob rem considera et recogita quid facias, quoniam completa est malitia adversùm virum tuum et adversùm domum tuam, et ipse est filius Belial, ita ut nemo possit ei loqui.

℣ 14. Hébr. litt.: « il est tombé sur eux *comme un oiseau sur sa proie.* »
℣ 17. C'est-à-dire un méchant.

18. Festinavit igitur Abigail, et tulit ducentos panes et duos utres vini et quinque arietes coctos et quinque sata polentæ et centum ligaturas uvæ passæ et ducentas massas caricarum, et posuit super asinos.

18. En même-temps Agibaïl prit en grande hâte deux cents pains, deux vaisseaux" pleins de vin, cinq moutons prêts à manger," cinq boisseaux de farine," cent paquets de raisins secs" et deux cents cabas de figues sèches. Elle mit tout cela sur des ânes,

19. Dixitque pueris suis : Præcedite me, ecce ego post tergum sequar vos. Viro autem suo Nabal non indicavit.

19. Et dit à ses gens : Allez devant; je vais vous suivre. Et elle ne dit rien de tout cela à Nabal, son mari.

20. Cùm ergò ascendisset asinum et descenderet ad radices montis, David et viri ejús descendebant in occursum ejus; quibus et illa occurrit.

20. Etant donc montée sur un âne, comme elle descendoit au pied de la montagne elle rencontra David et ses gens qui venoient dans le même chemin.

21. Et ait David : Verè frustrà servavi omnia quæ hujus erant in deserto, et non periit quidquam de cunctis quæ ad eum pertinebant; et reddidit mihi malum pro bono.

21. David disoit alors : C'est bien en vain que j'ai conservé dans le désert tout ce qui étoit à cet homme, sans qu'il s'en soit rien perdu, puisque après cela il me rend le mal pour le bien.

22. Hæc faciat Deus inimicis David et hæc addat si reliquero de omnibus quæ ad ipsum pertinent, usque manè, mingentem ad parietem.

22. Que Dieu traite les ennemis" de David dans toute sa sévérité, et qu'il y ajoute *de plus grandes peines,* si je laisse rien en vie demain au matin de tout ce qui appartient à Nabal, homme ou bête."

23. Cùm autem vidisset Abigail David, festinavit, et descendit de asino, et procidit coram David super faciem suam, et adoravit super terram,

23. Abigaïl ayant aperçu David descendit de dessus son âne, et lui fit une profonde révérence en se prosternant le visage contre terre.

ỳ 18. Litt. : « deux outres. »

Ibid. Vulg. litt. : *coctos.* Hébr. : *paratos.*

Ibid. Litt. : « cinq séahs de farine grillée. » Le séah contenoit environ 9 lit. 48 centil.

Ibid. Hébr. litt. : « cent raisins secs; » ce qui pourroit s'entendre de ces gros raisins qu'on voyoit dans la Palestine. *Infr.* XXX. 12.

ỳ 22. Les Hébreux substituent ordinairement à leur propre nom celui de leurs ennemis dans les imprécations et en parlant de malheurs qui les menacent. Voy. ma note Nombres, XVI, 14. (DRACH.)

Ibid. Mingentem ad parietem, c'est-à-dire « non pas même un chien. »

Avant l'ère chr. vulg. 1057.

24. Elle se jeta à ses pieds, et lui dit : Que cette *méchante* iniquité, mon seigneur, tombe sur moi." Permettez *seulement*, je vous prie, à votre servante de vous parler, et ne refusez pas de l'entendre.

25. Que le cœur de mon seigneur et de mon roi" ne soit point sensible à l'injustice de Nabal, parce qu'il est insensé ; et son nom même, *qui signifie Fou*, marque sa folie ; car pour moi, mon seigneur, je n'ai point vu les gens que vous avez envoyés.

26. Maintenant donc, mon seigneur, vive le Seigneur, et vivez vous-même, puisque le Seigneur" vous a empêché de venir répandre le sang, et qu'il vous a retenu la main *en m'envoyant au-devant de vous ;* et que vos ennemis, qui cherchent les moyens de vous nuire, deviennent semblables à Nabal".

27. Mais recevez, *je vous prie*," ce présent, que votre servante vous apporte pour vous, mon seigneur, et pour en faire part à tous vos gens.

28. Remettez l'iniquité de votre servante ; *ce pardon si généreux est digne d'un homme sur qui Dieu a de grands desseins ;* car le Seigneur très-certainement établira votre maison, parce que vous combattez pour lui. Qu'il ne trouve donc en vous aucun mal pendant tous les jours de votre vie."

24. Et cecidit ad pedes ejus, et dixit : In me sit, domine mi, hæc iniquitas ; loquatur, obsecro, ancilla tua in auribus tuis, et audi verba famulæ tuæ.

25. Neponat, oro, dominus meus rex cor suum super virum istum iniquum Nabal, quoniam secundùm nomen suum stultus est et stultitia est cum eo ; ego autem ancilla tua non vidi pueros tuos, domine mi, quos misisti.

26. Nunc ergò, domine mi, vivit Dominus, (et vivit anima tua !) qui prohibuit te ne venires in sanguinem et salvavit manum tuam tibi ! et nunc fiant sicut Nabal inimici tui, et qui quærunt domino meo malum.

27. Quapropter suscipe benedictionem hanc, quam attulit ancilla tua tibi domino meo, et da pueris qui sequuntur te dominum meum.

28. Aufer iniquitatem famulæ tuæ ; faciens enim faciet Dominus tibi domino meo domum fidelem, quia prælia Domini, domine mi, tu præliaris : malitia ergò non inveniatur in te omnibus diebus vitæ tuæ.

℣ 24. Hébr. litt. : *In me ego.* Lorsqu'on répète en hébreu un pronom personnel qui a pour affixe une particule quelconque, on omet cette affixe devant le second pronom. Voy. ma note Nombres, XIV, 32. (DRACH.)

℣ 25. *Rex.* Ce mot n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

℣ 26. C'est dans le sens de l'hébreu : *quia prohibuit te Dominus.*

Ibid. C'est-à-dire, qu'ils deviennent aussi foibles et aussi méprisables que lui.

℣ 27. Ce mot *suscipe*, ou, selon le style des Hébreux, *suscipe*, *quæso*, est omis dans l'hébreu.

℣ 28. Hébr. autr. : « et qu'il ne s'est jamais trouvé en vous aucun mal. »

Avant l'ère chr. vulg. 1057.

29. Si enim surrexerit aliquando homo persequens te et quærens animam tuam, erit anima domini mei custodita quasi in fasciculo viventium apud Dominum Deum tuum: porrò inimicorum tuorum anima rotabitur quasi in impetu et circulo fundæ.

30. Cùm ergò fecerit Dominus tibi domino meo omnia quæ locutus est bona de te, et constituerit te ducem super Israel,

31. Non erit tibi hoc in singultum et in scrupulum cordis domino meo quòd effuderis sanguinem innoxium aut ipse te ultus fueris; et cùm benefecerit Dominus domino meo, recordaberis ancillæ tuæ.

32. Et ait David ad Abigail: Benedictus Dominus Deus Israel, qui misit hodie te in occursum meum; et benedictum eloquium tuum;

33. Et benedicta tu, quæ prohibuisti me hodie ne irem ad sanguinem et ulciscerer me manu meâ:

34. Alioquin, vivit Dominus Deus Israel, qui prohibuit me ne malum facerem tibi! nisi citò venisses in occursum mihi, non remansisset Nabal usque ad lucem matutinam mingens ad parietem.

35. Suscepit ergò David de manu ejus omnia quæ

29. S'il s'élève un jour quelqu'un qui vous persécute, mon seigneur, et qui cherche à vous ôter la vie, votre vie, précieuse au Seigneur votre Dieu, sera du nombre de celle des vivans, qu'il tient comme en sa garde;" mais celle de vos ennemis sera agitée et jetée bien loin, comme une pierre lancée avec effort dans une fronde.

30. Lors donc que le Seigneur vous aura fait les grands biens qu'il a prédits de vous, et qu'il vous aura établi chef sur Israël,

31. Le cœur de mon seigneur n'aura point ce scrupule ni ce remords, d'avoir répandu le sang innocent et de s'être vengé lui-même; et quand Dieu vous aura comblé de biens, vous vous souviendrez, mon seigneur, de votre servante *et du conseil qu'elle ose aujourd'hui vous donner*.

32. David répondit à Abigail: Que le Seigneur Dieu d'Israël soit béni de vous avoir envoyée aujourd'hui audevant de moi, que votre parole soit bénie,

33. Et soyez bénie vous-même de ce que vous m'avez empêché de répandre le sang et de me venger de ma propre main;

34. Car, sans cela, je jure par le Seigneur Dieu d'Israël, qui m'a empêché de vous faire du mal, que si vous ne fussiez venue promptement au-devant de moi, il ne seroit resté en vie demain au matin dans la maison de Nabal ni homme ni bête.

35. David reçut donc de sa main tout ce qu'elle avoit apporté, et lui

℣ 29. Litt.: « elle sera liée dans le faisceau des vivans. » Cette comparaison est prise de l'argent, qui, avant d'être réduit en monnoie, consistoit autrefois en petites broches ou lingots, qu'on lioit ensemble et dont on faisoit un faisceau.

Avant l'ère chr. vulg. 1057.

dit : Allez en paix dans votre maison ; j'ai fait ce que vous m'avez demandé, et c'est en considération de votre personne que je l'ai fait.

36. Abigaïl ensuite retourna vers Nabal, et elle trouva qu'il faisoit dans sa maison un festin de roi ; son cœur nageoit dans la joie, car il avoit tant bu qu'il étoit tout ivre. Abigaïl ne lui parla de rien jusqu'au matin.

37. Le lendemain, lorsqu'il eut dissipé les vapeurs du vin, sa femme lui rapporta tout ce qui s'étoit passé ; et son cœur fut comme frappé de mort en lui-même, et il demeura *insensible* comme une pierre.

38. Dix jours après le Seigneur frappa Nabal, et il mourut.

39. David ayant appris la mort de Nabal dit : Béni soit le Seigneur, qui m'a vengé de la manière outrageuse dont Nabal m'avoit traité, qui a préservé son serviteur du mal qu'il étoit près de faire, et a fait retomber l'iniquité de Nabal sur sa tête *sans que j'y aie eu part!* Cependant David envoya vers Abigaïl, et lui fit parler pour la demander en mariage.

40. Les gens de David vinrent la trouver sur le Carmel, et lui dirent : David nous a envoyés vers vous pour vous témoigner qu'il souhaite de vous épouser.

41. Abigaïl aussitôt se prosterna jusqu'à terre, et dit : Votre servante seroit trop heureuse d'être employée à

attulerat ei, dixitque ei : Vade pacificè in domum tuam ; ecce audivi vocem tuam, et honoravi faciem tuam.

36. Venit autem Abigail ab Nabal ; et ecce erat ei convivium in domo ejus quasi convivium regis, et cor Nabal jucundum ; erat enim ebrius nimis : et non indicavit ei verbum pusillum aut grande usque manè.

37. Diluculò autem, cùm digessisset vinum Nabal, indicavit ei uxor sua verba hæc, et emortuum est cor ejus intrinsecus, et factus est quasi lapis.

38. Cùmque pertransissent decem dies percussit Dominus Nabal, et mortuus est (*a*).

39. Quòd cùm audisset David mortuum Nabal, ait : Benedictus Dominus, qui judicavit causam opprobrii mei de manu Nabal, et servum suum custodivit a malo, et malitiam Nabal reddidit Dominus in caput ejus. Misit ergò David, et locutus est ad Abigail ut sumeret eam sibi in uxorem.

40. Et venerunt pueri David ad Abigail in Carmelum, et locuti sunt ad eam dicentes : David misit nos ad te ut accipiat te sibi in uxorem.

41. Quæ consurgens adoravit prona in terram, et ait : Ecce famula tua sit

(*a*) *Bible vengée*, I *Rois*, note 23, § III. — Bergier, *Traité de la Religion*, deuxième partie, ch. 6, art. 2, § 3. — *S. Script. prop.*, *Pars* III, *n°* 23.

Avant l'ère chr. vulg. 1057.

in ancillam ut lavet pedes servorum domini mei.

42. Et festinavit, et surrexit Abigail, et ascendit super asinum; et quinque puellæ ierunt cum eâ, pedissequæ ejus : et secuta est nuntios David. Et facta est illi uxor.

43. Sed et Achinoam accepit David de Jezrael; et fuit utraque uxor ejus.

44. Saul autem dedit Michol filiam suam, uxorem David, Phalti, filio Lais, qui erat de Gallim.

laver les pieds des serviteurs de mon seigneur.

42. Abigaïl ensuite, se levant promptement, monta sur un âne; et cinq filles qui la servoient allèrent avec elle. Elle suivit les gens de David, et elle l'épousa.

43. David épousa" aussi Achinoam, qui étoit de Jezraël;" et l'une et l'autre furent ses femmes.

44. Saül, de son côté, donna Michol sa fille, femme de David, à Phalti, fils de Laïs," qui étoit de Gallim."

℣ 43. Autr. : « avoit aussi épousé Achinoam. » Elle est toujours nommée avant Abigaïl.

Ibid. On l'entend de Jezraël de la tribu de Juda. Il y avoit une autre ville du même nom dans la tribu d'Issachar.

℣ 44. Nommé aussi Phaltiel. 2 *Reg.* III. 15.

Ibid. Ville de la tribu de Benjamin.

CHAPITRE XXVI.

David se retire vers le désert de Ziph. Saül vient l'y chercher. David entre la nuit dans sa tente, et emporte sa lance et sa coupe. Saül reconnoît l'innocence de David.

1. Et venerunt Ziphæi ad Saul in Gabaa dicentes : Ecce David absconditus est in colle Hachila, quæ est ex adverso solitudinis.

2. Et surrexit Saul, et descendit in desertum Ziph, et cum eo tria millia virorum de electis Israel, ut quæreret David in deserto Ziph.

3. Et castrametatus est Saul in Gabaa-Hachila, quæ erat ex adverso solitudinis

1. Cependant ceux de Ziph vinrent trouver Saül à Gabaa, et lui dirent : David est caché dans la colline d'Hachila," qui est vis-à-vis du désert. *Sup.* XXIII. 19.

2. Saül prit aussitôt avec lui trois mille hommes choisis de tout Israël, et alla chercher David dans le désert de Ziph.

3. Il campa sur la colline" d'Hachila, qui est vis-à-vis du désert, sur le chemin. David demeuroit alors dans

℣ 1. Où il s'étoit déjà retiré. *Supr.* XXIII. 19.

℣ 3. Vulg. litt. : *in Gabaa-Hachila.* En hébreu *gabaa* signifie *colline;* « sur la colline de Hachila. »

Avant l'ère chr. vulg. 1057.

ce désert; et comme on lui dit que Saül venoit l'y chercher,

in viâ; David autem habitabat in deserto. Videns autem quòd venisset Saul post se in desertum,

4. Il envoya des gens pour le reconnoître, et il apprit qu'il étoit venu très-certainement.

4. Misit exploratores, et didicit quòd illùc venisset certissimè.

5. Il partit donc sans bruit, et s'en vint au lieu où étoit Saül. Il remarqua le lieu où étoit la tente de Saül et d'Abner fils de Ner, général de son armée; et voyant, *par le profond silence qui régnoit dans tout le camp*, que Saül dormoit dans sa tente " et tous ses gens autour de lui,

5. Et surrexit David clam, et venit ad locum ubi erat Saul; cùmque vidisset locum in quo dormiebat Saul, et Abner filius Ner, princeps militiæ ejus, et Saulem dormientem in tentorio et reliquum vulgus per circuitum ejus,

6. Il dit à Achimélech, Héthéen, et à Abisaï fils de Sarvia, " frère de Joab: Qui veut venir avec moi dans le camp de Saül? Abisaï lui dit: J'irai avec vous.

6. Ait David ad Achimelech, Hethæum, et Abisai filium Sarviæ, fratrem Joab, dicens: Quis descendet mecum ad Saul in castra? Dixitque Abisai: Ego descendam tecum.

7. David et Abisaï allèrent donc la nuit parmi les gens de Saül, et trouvèrent Saül couché et dormant dans sa tente; sa lance étoit à son chevet, fichée en terre; et Abner et tous ses gens dormoient autour de lui."

7. Venerunt ergò David et Abisai ad populum nocte, et invenerunt Saul jacentem et dormientem in tentorio, et hastam fixam in terrâ ad caput ejus, Abner autem et populum dormientes in circuitu ejus.

8. Alors Abisaï dit à David: Dieu vous livre aujourd'hui votre ennemi entre les mains; je vais donc avec ma lance le percer jusqu'en terre d'un seul coup, et il n'en faudra point un second.

8. Dixitque Abisai ad David: Conclusit Deus inimicum tuum hodie in manus tuas: nunc ergò perfodiam eum lanceâ in terrâ semel, et secundò opus non erit.

9. David répondit à Abisaï: Ne le

9. Et dixit David ad Abi-

℣ 5. Hébr.: במעגל, l'enceinte du camp formé en cercle. Les camps arabes sont toujours disposés en rond, à moins que le terrain ne s'y oppose. La lance de chaque guerrier est fichée en terre à côté de lui. Voyez D'Arvieux, *Voyage dans la Palestine*, p. 173; Volney, *Voyage*, t. I, p. 364; Harmer, vol. II, p. 245; etc. (DRACH.)

℣ 6. Sarvia étoit sœur de David. I *Par.* II. 16.

℣ 7. Une description absolument semblable se trouve dans l'Iliade: (X. 150.) Diomède et ses guerriers, qui l'entourent, dorment tous en armes, ayant à côté d'eux leurs piques éclatantes, debout, fichées en terre. (DRACH.)

sai : Ne interficias eum; quis enim extendet manum suam in christum Domini, et innocens erit?

10. Et dixit David : Vivit Dominus! quia nisi Dominus percusserit eum, aut dies ejus venerit ut moriatur, aut in prælium descendens perierit,

11. Propitius sit mihi Dominus ne extendam manum meam in christum Domini. Nunc igitur tolle hastam quæ est ad caput ejus, et scyphum aquæ, et abeamus.

12. Tulit igitur David hastam et scyphum aquæ qui erat ad caput Saul, et abierunt; et non erat quisquam qui videret et intelligeret, et evigilaret, sed omnes dormiebant, quia sopor Domini irruerat super eos.

13. Cùmque transisset David ex adverso, et stetisset in vertice montis de longè, et esset grande intervallum inter eos,

14. Clamavit David ad populum et ad Abner filium Ner dicens : Nonne respondebis, Abner? Et respondens Abner ait : Quis es tu qui clamas et inquietas regem?

15. Et ait David ad Abner : Numquid non vir tu es? et quis alius similis tuî in Israel? quare ergò non custodisti dominum tuum regem? ingressus est enim unus de turbâ ut interficeret regem dominum tuum.

tuez point; car qui étendra la main sur l'oint du Seigneur, et sera innocent?

10. Et il ajouta : Vive le Seigneur! à moins que le Seigneur ne frappe lui-même Saül, ou que le jour de sa mort n'arrive, ou qu'il ne soit tué dans une bataille, *il ne mourra point*.

11. Dieu me garde de porter la main sur l'oint du Seigneur! Prenez seulement sa lance qui est à son chevet et sa coupe, et allons-nous-en.

12. David prit donc la lance et la coupe qui étoit au chevet de Saül, et ils s'en allèrent. Il n'y eut personne qui les vît et sût ce qui se passoit, ou qui s'éveillât; mais tous dormoient, parce que le Seigneur les avoit assoupis d'un profond sommeil.[a]

13. David étant passé de l'autre côté s'arrêta sur le haut d'une montagne qui étoit fort loin, y ayant un grand intervalle entre lui et le camp,

14. Il appela de là à haute voix les gens de Saül, et Abner fils de Ner, et lui cria : Abner, ne répondrez-vous donc point? Abner lui répondit : Qui êtes-vous, vous qui criez *de la sorte* et troublez le repos du roi?

15. David lui dit : N'êtes-vous pas un brave homme? et y a-t-il quelqu'un dans Israël qui vous vaille? Comment donc n'avez-vous pas gardé le roi votre seigneur? car il est venu quelqu'un d'entre le peuple pour tuer le roi votre seigneur.

℣ 12. Hébr. litt. : comme la Vulgate : *sopor Domini*, תרדמת יהוה, est un hébraïsme pour dire un *sommeil très-profond*. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1057.

16. Ce n'est pas là bien faire votre devoir. Vive le Seigneur! vous méritez la mort, vous autres qui avez si mal gardé votre maître, qui est l'oint du Seigneur. Voyez donc maintenant où est la lance du roi, et la coupe qui étoit à son chevet.

17. Saül reconnut la voix de David, et lui dit : N'est-ce pas là votre voix que j'entends, mon fils David? David lui dit : C'est ma voix, mon seigneur *et mon* roi.

18. Et il ajouta : Pourquoi mon seigneur persécute-t-il son serviteur? Qu'ai-je fait? de quel mal ma main est-elle souillée?

19. Mon seigneur *et mon* roi, souffrez que votre serviteur vous dise cette parole : Si c'est le Seigneur qui vous pousse contre moi, qu'il reçoive l'odeur du sacrifice; " mais si ce sont les hommes, ils sont maudits devant le Seigneur de me chasser ainsi aujourd'hui de son héritage afin que je n'y habite point, en *me* disant : Allez, servez les dieux étrangers *parmi les nations qui les adorent*.

20. Que mon sang donc ne soit point répandu sur la terre à la vue du Seigneur. Et falloit-il que le roi d'Israël se mît en campagne pour courir après une puce comme on court " par les montagnes après une perdrix? (1 *Reg.* XXIV. 15.)

21. Saül lui répondit : J'ai péché; revenez, mon fils David; je ne vous

16. Non est bonum hoc quod fecisti. Vivit Dominus! quoniam filii mortis estis vos qui non custodistis dominum vestrum, christum Domini. Nunc ergò vide ubi sit hasta regis et ubi sit scyphus aquæ qui erat ad caput ejus.

17. Cognovit autem Saul vocem David, et dixit : Numquid vox hæc tua, fili mi David? Et ait David : Vox mea, domine mi rex.

18. Et ait : Quam ob causam dominus meus persequitur servum suum? quid feci? aut quod est malum in manu meâ?

19. Nunc ergò audi, oro, domine mi rex, verba servi tui : Si Dominus incitat te adversùm me, odoretur sacrificium; si autem filii hominum, maledicti sunt in conspectu Domini, qui ejecerunt me hodie ut non habitem in hereditate Domini, dicentes : Vade, servi diis alienis.

20. Et nunc non effundatur sanguis meus in terram coram Domino : quia egressus est rex Israel ut quærat pulicem unum, sicut persequitur perdix in montibus.

21. Et ait Saul : Peccavi: revertere, fili mi David, ne-

℣ 19. « Je me dévoue volontiers, qu'il reçoive l'odeur de ce sacrifice. » Ou : « je demanderai qu'il vous pardonne, et je lui offrirai un sacrifice à cette intention. » L'hébreu et la Vulgate sont susceptibles de l'une et de l'autre interprétation. (DRACH.)

℣ 20. Il est à remarquer que saint Jérome emploie ici le déponent *persequor* dans le sens passif, à l'imitation de plusieurs anciens écrivains latins, qui se sont servis de certaines formes de verbes tombées plus tard en désuétude. Le chaldéen traduit également par le passif. (*Idem.*)

Avant l'ère chr. volg. 1057.

quaquam enim ultra tibi malefaciam, eò quòd pretiosa fuerit anima mea in oculis tuis hodie; apparet enim quòd stultè egerim, et ignoraverim multa nimis.

ferai plus de mal à l'avenir, puisque ma vie a été aujourd'hui précieuse devant vos yeux; car il paroît que j'ai agi comme un insensé et que j'ai été mal informé de beaucoup de choses.

22. Et respondens David ait: Ecce hasta regis; transeat unus de pueris regis, et tollat eam.

22. David dit ensuite: Voici la lance du roi; que l'un de ses gens passe ici, et qu'il l'emporte.

23. Dominus autem retribuet unicuique secundùm justitiam suam et fidem; tradidit enim te Dominus hodie in manum meam, et nolui extendere manum meam in christum Domini.

23. Au reste le Seigneur rendra à chacun selon sa justice et selon sa fidélité; car il vous a livré aujourd'hui entre mes mains,[a] et je n'ai point voulu porter la main sur l'oint du Seigneur.

24. Et sicut magnificata est anima tua hodie in oculis meis sic magnificetur anima mea in oculis Domini, et liberet me de omni angustiâ.

24. Comme donc votre âme a été aujourd'hui précieuse devant mes yeux, qu'ainsi mon âme soit précieuse devant les yeux du Seigneur, et qu'il me délivre de toute angoisse.

25. Ait ergò Saul ad David: Benedictus tu, fili mi David; et quidem faciens facies, et potens poteris. Abiit autem David in viam suam, et Saul reversus est in locum suum.

25. Saül répondit à David: Béni soyez-vous, mon fils David; vous réussirez certainement dans vos entreprises, et votre puissance sera grande. David ensuite s'en alla, et Saül s'en retourna chez lui.

ỳ 23. Hébr. litt.: *in manu;* le pronom *meâ* est omis.

CHAPITRE XXVII.

David se retire de nouveau chez Achis, roi de Geth, qui lui donne Sicéleg. Il fait des courses sur les ennemis d'Israël.

1. Et ait David in corde suo: Aliquando incidam unâ die in manus Saul; nonne melius est ut fugiam, et salver in terrâ Philisthinorum, ut desperet Saul cessetque me quærere in cunctis finibus Israel? fugiam ergò manus ejus.

1. Après cela David dit en lui-même: Je tomberai l'un de ces jours entre les mains de Saül. Ne vaut-il pas mieux que je m'enfuie, et que je me sauve dans le pays des Philistins, afin que Saül désespère *de me trouver*, et qu'il cesse de me chercher, comme il fait, dans toutes les terres d'Israël? Je me retirerai donc loin de sa domination.

Avant l'ère chr. vulg. 1057.

2. Ainsi David, *après s'être assuré de la bonne disposition des Philistins à son égard*, partit, et s'en alla avec ses six cents hommes chez Achis, fils de Maoch, roi de Geth.

3. Il y demeura avec ses gens, dont chacun avoit sa famille; et il y amena ses deux femmes, Achinoam de Jezraël, et Abigaïl, *qui avoit été* femme de Nabal du Carmel.

4. Saül fut averti que David s'étoit retiré à Geth, et il ne se mit plus en peine d'aller le chercher.

5. Or David dit à Achis : Si j'ai trouvé grâce devant vos yeux, donnez-moi une des villes de ce pays où je puisse demeurer; car pourquoi votre serviteur demeurera-t-il avec vous dans la ville royale?

6. Achis lui donna donc dès ce jour-là Sicéleg; et c'est de cette manière que Sicéleg est venue aux rois de Juda, qui la possèdent encore aujourd'hui. ″

7. David demeura dans les terres des Philistins pendant quatre mois. ″

8. Il faisoit des courses avec ses gens, et pilloit Gessuri, Gerzi et les Amalécites; car ces bourgs étoient autrefois habités *par ces peuples*, depuis

2. Et surrexit David, et abiit ipse et sexcenti viri cum eo ad Achis filium Maoch, regem Geth.

3. Et habitavit David cum Achis in Geth, ipse et viri ejus, (vir et domus ejus,) et David et duæ uxores ejus, Achinoam Jezraelitis, et Abigail uxor Nabal Carmeli.

4. Et nuntiatum est Sauli quòd fugisset David in Geth, et non addidit ultra quærere eum.

5. Dixit autem David ad Achis : Si inveni gratiam in oculis tuis, detur mihi locus in unâ urbium regionis hujus ut habitem ibi; cur enim manet servus tuus in civitate regis tecum?

6. Dedit itaque ei Achis in die illâ Siceleg; propter quam causam facta est Siceleg regum Juda usque in diem hanc.

7. Fuit autem numerus dierum quibus habitavit David in regione Philisthinorum, quatuor mensium.

8. Et ascendit David et viri ejus, et agebant prædas de Gessuri et de Gerzi et de Amalecitis; hi enim pagi

℣ 6. Cette ville étoit d'abord échue dans le partage de la tribu de Juda; (*Jos.* xv. 31.) elle avoit été cédée ensuite à celle de Siméon; (*Jos.* xix. 5.) mais elle étoit apparemment demeurée jusqu'alors sous la puissance des Philistins.

℣ 7. Hébr. litt. : *dies et quatuor menses.* Cet hébraïsme signifie ordinairement « un an et quatre mois. » Voy. ma note Genèse, xxiv, 55. Mais les rabbins Kimhhi et Yarhhi prouvent dans leurs commentaires que le séjour de David ne peut avoir été que de quatre mois et quelques jours. Le ימים, *dies*, doit donc se prendre ici au propre, *jours*, comme traduit très-bien saint Jérome. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1057.

habitabantur in terrâ antiquitus, euntibus Sur usque ad terram Ægypti.

le chemin de Sur jusqu'au pays d'Egypte.

9. Et percutiebat David omnem terram, nec relinquebat viventem virum et mulierem; tollensque oves et boves et asinos et camelos et vestes revertebatur, et veniebat ad Achis.

9. Et, *comme ces peuples étoient du nombre de ceux que Dieu avoit anathématisés*, il tuoit tout ce qu'il rencontroit dans le pays, sans laisser en vie ni hommes ni femmes; et après qu'il avoit enlevé les bœufs, les brebis, les ânes, les chameaux et les habits, il revenoit trouver Achis.

10. Dicebat autem ei Achis: In quem irruisti hodie? Respondebat David: Contra meridiem Judæ; et, Contra meridiem Jerameel; et, Contra meridiem Ceni.

10. Et lorsqu'Achis lui disoit, Sur qui avez-vous couru aujourd'hui? David lui répondoit: Vers la partie méridionale de Juda, " vers le midi de Jéraméel" et le midi de Céni."

11. Virum et mulierem non vivificabat David nec adducebat in Geth, dicens: Ne fortè loquantur adversùm nos. Hæc fecit David, et hoc erat decretum illi omnibus diebus quibus habitavit in regione Philisthinorum (*a*).

11. *Or* David ne laissoit en vie ni homme ni femme; et il n'en amenoit pas un à Geth, de peur, disoit-il, que ces gens-là ne parlent contre nous. C'est ainsi que David se conduisoit, et c'est ce qu'il avoit accoutumé de faire pendant tout le temps qu'il demeura parmi les Philistins.

12. Credidit ergò Achis David, dicens: Multa mala operatus est contra populum suum Israel: erit igitur mihi servus sempiternus.

12. Achis se fioit donc tout-à-fait à David, disant: Il a fait de grands maux" à Israël son peuple: c'est pourquoi il demeurera toujours attaché à mon service.

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 23, § 4.

ỳ 10. Lui faisant ainsi entendre que c'étoit sur ceux de son propre pays.
Ibid. Jéraméel est un petit canton du partage de Juda, fort avancé vers le midi, et possédé par les descendans de Jéraméel, fils aîné d'Esron. 1 *Par.* II. 9.
Ibid. C'est-à-dire le pays habité par les Cinéens, descendans de Jéthro.
ỳ 12. Hébr.: « Il s'est rendu de mauvaise odeur, » c'est-à-dire odieux.

CHAPITRE XXVIII.

Dernière guerre des Philistins contre Saül. David s'engage d'y accompagner le roi de Geth. Saül consulte une pythonisse, qui évoque Samuël.

1055.

1. Factum est autem in diebus illis, congregave-

1. En ce temps-là les Philistins assemblèrent leurs troupes, et se pré-

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

parèrent à combattre contre Israël. Alors Achis dit à David : Assurez-vous que je vous menerai avec moi à la guerre, vous et vos gens.

runt Philisthiim agmina sua ut præpararentur ad bellum contra Israel. Dixitque Achis ad David : Sciens nunc scito quoniam mecum egredieris in castris, tu et viri tui.

2. David lui répondit : Vous verrez maintenant ce que votre serviteur fera. — Et moi, lui dit Achis, je vous confierai toujours la garde de ma personne.

2. Dixitque David ad Achis : Nunc scies quæ facturus est servus tuus. Et ait Achis ad David : Et ego custodem capitis mei ponam te cunctis diebus (*a*).

Sup. xxv. 1. *Eccli.* xlvi. 23.

3. Or Samuël étoit mort; tout Israël l'avoit pleuré, et il avoit été enterré dans la ville de Ramatha, lieu de sa naissance; et Saül, *par son conseil,* avoit chassé les magiciens et les devins de son royaume.

3. Samuel autem mortuus est, planxitque eum omnis Israel, et sepelierunt eum in Ramatha urbe suâ; et Saul abstulit magos et ariolos de terrâ.

4. Les Philistins s'étant donc assemblés vinrent camper à Sunam, *dans la tribu d'Issachar.* Saül de son côté réunit toutes les troupes d'Israël, et vint à Gelboé.″

4. Congregatique sunt Philisthiim, et venerunt, et castrametati sunt in Sunam; congregavit autem et Saul universum Israel, et venit in Gelboe.

5. Et ayant vu l'armée des Philistins, *qui étoit fort nombreuse*, il eut peur, et son cœur se troubla.

5. Et vidit Saul castra Philisthiim, et timuit, et expavit cor ejus nimis.

6. Il consulta le Seigneur; mais le Seigneur ne lui répondit ni en songes″ ni par les prêtres″ ni par les prophètes.

6. Consuluitque Dominum; et non respondit ei, neque per sommia neque per sacerdotes neque per prophetas.

7. Alors, *entrant dans une espèce de désespoir*, il dit à ses officiers : Cherchez-moi une femme qui ait un esprit de python,″ afin que j'aille la

7. Dixitque Saul servis suis : Quærite mihi mulierem habentem pythonem, et vadam ad eam, et sciscitabor

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 23, § 4. — Bergier, *Traité de la Religion*, deuxième partie, ch. 6, art. 2, § 3; et *Dict. de Théol.*, art. *David*, 3°.

℣ 4. Montagnes au midi de Sunam.

℣ 6. Voyez ma note Juges, vii, 13. (Drach.)

Ibid. Hébr. litt. : « ni par l'urim, » que portoit le grand-prêtre; ce qui suppose qu'il y avoit un grand-prêtre dans le parti de Saül, différent d'Abiathar, qui s'étoit sauvé auprès de David.

℣ 7. Chez les profanes l'esprit de Python est l'esprit d'Apollon, surnommé *Pythius*, dont les oracles étoient les plus célèbres. L'hébreu se peut traduire : « un esprit de divination. » *Levit.* xx. 27; *Deut.* xviii. 11.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

tabor per illam. Et dixerunt servi ejus ad eum : Est mulier pythonem habens in Endor (*a*).

trouver, et que par son moyen je puisse consulter *le démon*. Ses serviteurs lui dirent : Il y a à Endor" une femme qui a un esprit de python.

8. Mutavit ergò habitum suum, vestitusque est aliis vestimentis, et abiit ipse et duo viri cum eo, veneruntque ad mulierem nocte. Et ait illi : Divina mihi in pythone, et suscita mihi quem dixero tibi.

8. Saül se déguisa donc, changea d'habits, et s'en alla, accompagné de deux hommes seulement. Il vint la nuit chez cette femme, et lui dit : Consultez pour moi l'esprit de python, et évoquez-moi celui que je vous dirai.

9. Et ait mulier ad eum : Ecce tu nosti quanta fecerit Saul, et quomodo eraserit magos et ariolos de terrâ : quare ergò insidiaris animæ meæ ut occidar?

9. Cette femme lui répondit : Vous savez tout ce qu'a fait Saül, et de quelle manière il a exterminé les magiciens et les devins de toutes ses terres : pourquoi donc me tendez-vous un piége pour me perdre?

10. Et juravit ei Saul in Domino dicens : Vivit Dominus! quia non eveniet tibi quidquam mali propter hanc rem.

10. Saül lui jura par le Seigneur, et lui dit : Vive le Seigneur! il ne vous arrivera de ceci aucun mal.

11. Dixitque ei mulier : Quem suscitabo tibi? Qui ait : Samuelem mihi suscita.

11. La femme lui dit : Qui voulez-vous voir? Il lui répondit : Faites-moi venir Samuël.

12. Cùm autem vidisset mulier Samuelem (*b*), exclamavit voce magnâ, et dixit ad Saul : Quare imposuisti mihi? tu es enim Saul.

12. La femme ayant vu *tout d'un coup paroître* Samuël, *sans qu'elle eût fait aucun enchantement*, jeta un grand cri, et dit à Saül : Pourquoi m'avez-vous trompée? car vous êtes Saül."

(*a*) *Bible veng.*, 1 *Rois*, note 24.—*Lett. de quelq. Juifs*, t. 3, p. 379 et suiv. —Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *Pythonisse*. — (*b*) *S. Scr. prop.*, *P.* III, *n*° 19-20.

℣ 7. Ville dans la vallée de Jezraël, au pied des monts de Gelboé. — Ce n'étoit pas une chose rare parmi les païens que les personnes qui prétendoient évoquer les morts. Hérodote (v. 29.) rend compte de l'évocation de Mélisse, femme de Périandre. Médée se vante dans Ovide de posséder le même pouvoir :

. . . . *Jubeoque tremiscere montes*
Et mugire solum, manesque exire sepulchris. (*Mét.*, VII, 205.)

Nous lisons de Mæris dans la *Pharmaceutria* de Virgile :

His (herbis atque venenis) *ego* . . . .
Mærin sæpè animas imis excire sepulchris
. . . . . *vidi* . . . .

Voyez aussi *Odyssée*, XI ; *Enéide*, VI ; Tibulle, l. I, El. 2. (DRACH.)

℣ 12. « Tout *évoqué*, disent les rabbins, se présente *la tête renversée*, » (c'est-à-dire les jambes en l'air.) « Or Samuël, par respect pour le roi, apparut

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

13. Le roi lui dit : Ne craignez point. Qu'avez-vous vu? J'ai vu, lui dit-elle, *comme* un Dieu" qui sortoit de la terre.

14. Saül lui dit : Comment est-il fait? — C'est, dit-elle, un vieillard couvert d'un manteau. Saül reconnut donc que c'étoit Samuël; et, *sans qu'il le vît*, il *lui* fit une profonde révérence en se baissant jusqu'à terre.

Eccli. XLVI. 23.

15. *Alors* Samuël dit à Saül : Pourquoi avez-vous troublé mon repos en me faisant évoquer? Saül lui répondit : Je suis dans une extrême angoisse : les Philistins me font la guerre, et Dieu s'est retiré de moi; il ne m'a voulu répondre ni par les prophètes ni en songes : c'est pourquoi je vous ai fait évoquer, afin que vous m'appreniez ce que je dois faire.

16. Samuël lui dit : Pourquoi vous adressez-vous à moi, puisque *je vous ai dit positivement que* le Seigneur vous a abandonné et qu'il est passé du côté de votre rival?

17. Car le Seigneur vous traitera comme je vous l'ai dit de sa part; il arrachera votre royaume de vos mains, pour le donner à David votre semblable :

18. Parce que vous n'avez point obéi à la voix du Seigneur ni exécuté l'arrêt de sa colère contre les Amalécites; c'est pour cela que le Seigneur vous envoie aujourd'hui ce que vous souffrez.

13. Dixitque ei rex : Noli timere; quid vidisti? Et ait mulier ad Saul : Deos vidi ascendentes de terrâ.

14. Dixitque ei : Qualis est forma ejus? Quæ ait : Vir senex ascendit, et ipse amictus est pallio. Et intellexit Saul quòd Samuel esset, et inclinavit se super faciem suam in terrâ, et adoravit.

15. Dixit autem Samuel ad Saul : Quare inquietasti me ut suscitarer? Et ait Saul : Coarctor nimis; siquidem Philisthiim pugnant adversùm me, et Deus recessit a me, et exaudire me noluit neque in manu prophetarum neque per somnia : vocavi ergò te ut ostenderes mihi quid faciam.

16. Et ait Samuel : Quid interrogas me, cùm Dominus recesserit a te et transierit ad æmulum tuum?

17. Faciet enim tibi Dominus sicut locutus est in manu meâ, et scindet regnum tuum de manu tuâ, et dabit illud proximo tuo David,

18. Quia non obedisti voci Domini neque fecisti iram furoris ejus in Amalec : idcirco quod pateris fecit tibi Dominus hodie.

dans la posture naturelle; c'est ce qui fit reconnoître Saül à la pythonisse. » Cette explication, si elle n'éclaircit pas le texte, sert au moins à prouver que les rabbins, *les sages par excellence* selon les juifs, sont passablement *évoqués*. — Voyez dans ce volume la dissertation sur cette apparition.

℣ 13. Litt. : « des dieux. » Dans l'hébreu le pluriel de ce mot se met pour le singulier; c'est pourquoi au verset suivant on voit que Saül ne parle que d'un seul : *Qualis est forma ejus?*

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

19. Et dabit Dominus etiam Israel tecum in manus Philisthiim; cras autem tu et filii tui mecum eritis, sed et castra Israel tradet Dominus in manus Philisthiim.

20. Statimque Saul cecidit porrectus in terram; extimuerat enim verba Samuelis, et robur non erat in eo quia non comederat panem totâ die illâ.

21. Ingressa est itaque mulier illa ad Saul, (conturbatus enim erat valde,) dixitque ad eum: Ecce obedivit ancilla tua voci tuæ, et posui animam meam in manu meâ, et audivi sermones tuos quos locutus es ad me:

22. Nunc igitur audi et tu vocem ancillæ tuæ, et ponam coram te buccellam panis, ut comedens convalescas et possis iter agere.

23. Qui renuit, et ait: Non comedam. Coegerunt autem eum servi sui et mulier, et tandem, auditâ voce eorum, surrexit de terrâ et sedit super lectum.

24. Mulier autem illa habebat vitulum pascualem in domo, et festinavit et occidit eum, tollensque farinam miscuit eam, et coxit azyma,

25. Et posuit ante Saul et ante servos ejus. Qui cùm

19. Il livrera même Israël avec vous entre les mains des Philistins. Demain vous serez avec moi, *au rang des morts*," vous et vos fils; et le Seigneur abandonnera aux Philistins le camp même d'Israël.

20. Saül tomba aussitôt et demeura étendu sur la terre, car les paroles de Samuël l'avoient épouvanté, et les forces lui manquèrent parce qu'il n'avoit point mangé de tout ce jour-là.

21. La magicienne vint à lui dans le trouble où il étoit, et lui dit: Vous voyez que votre servante vous a obéi, que j'ai exposé ma vie pour vous et que je me suis rendue à ce que vous avez désiré de moi:

22. Écoutez donc aussi votre servante, et souffrez que je vous serve un peu de pain, afin qu'ayant mangé vous repreniez vos forces et que vous puissiez vous mettre en chemin.

23. Saül le refusa et lui dit: Je ne mangerai point. Mais ses serviteurs et cette femme le contraignirent de manger; et s'étant enfin rendu à leurs prières, il se leva, et s'assit sur le lit *de la table*."

24. Or cette femme avoit dans sa maison un veau gras, qu'elle alla tuer aussitôt; elle prit de la farine, la pétrit, et en fit des pains sans levain;

25. Et elle servit devant Saül et ses serviteurs *ce qu'elle avoit préparé*.

℣ 19. Les rabbins, opposés à ce qu'enseignent en général les Pères de l'Eglise, prétendent que *mecum eritis* signifie *vous serez avec moi dans le ciel*, et que Saul est sauvé. Ceci prouve que les juifs modernes croient que les justes peuvent aller au ciel avant l'avénement du messie. (Drach.)

℣ 23. Selon l'usage des anciens, qui mangeoient assis ou couchés sur des lits rangés autour de la table.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

Après donc qu'ils eurent mangé ils s'en allèrent, et marchèrent toute la nuit *pour se rendre à l'armée.*

comedissent surrexerunt, et ambulaverunt per totam noctem illam.

CHAPITRE XXIX.

Les princes des Philistins obligent Achis de renvoyer David à Sicéleg.

1. Cependant toutes les troupes des Philistins s'assemblèrent à Aphec;" et Israël de son côté vint camper à la fontaine de Jezraël."

1. Congregata sunt ergò Philistihiim universa agmina in Aphec; sed et Israel castrametatus est super fontem qui erat in Jezrael.

2. Les princes des Philistins marchoient à la tête de leurs troupes, de leurs compagnies et de leurs régimens; et David, accompagné de ses gens, étoit à l'arrière-garde avec Achis.

2. Et satrapæ quidem Philisthiim incedebant in centuriis et millibus, David autem et viri ejus erant in novissimo agmine cum Achis.

3. Alors les princes des Philistins dirent à Achis: Que veulent ces Hébreux? Achis leur répondit: Est-ce que vous ne connoissez pas David, qui a servi Saül, roi d'Israël? Il y a nombre de jours ou même quelques années qu'il est avec moi, et je n'ai rien trouvé à redire en lui depuis le jour où il s'est réfugié auprès de moi jusqu'aujourd'hui.

3. Dixeruntque principes Philisthiim ad Achis: Quid sibi volunt Hebræi isti? Et aït Achis ad principes Philisthiim: Num ignoratis David, qui fuit servus Saul regis Israel, et est apud me multis diebus vel annis, et non inveni in eo quidquam ex die quâ transfugit ad me usque ad diem hanc?

4. Mais les princes des Philistins se mirent en colère contre lui, et lui dirent: Que cet homme-là s'en retourne, qu'il demeure au lieu où vous l'avez mis, et qu'il ne se trouve point avec nous à la bataille, de peur qu'il ne se tourne contre nous au milieu du combat; car comment pourra-t-il autrement apaiser son maître que par notre sang?

4. Irati sunt autem adversùs eum principes Philisthiim, et dixerunt ei: Revertatur vir iste, et sedeat in loco suo in quo constituisti eum, et non descendat nobiscum in prælium ne fiat nobis adversarius cùm præliari cœperimus; quomodo enim aliter poterit placare dominum suum nisi in capitibus nostris?

℣ 1. Entre les montagnes du Thabor et de Gelboé, dans la vallée de Jezraël.

Ibid. Au pied des montagnes de Gelboé.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

5. Nonne iste est David cui cantabant in choris dicentes,—Percussit Saul in millibus suis, et David in decem millibus suis?

5. N'est-ce pas là ce David à qui ceux qui dansoient disoient dans leurs chants de réjouissance,—Saül en a tué mille, et David dix mille?

6. Vocabit ergò Achis David, et ait ei: Vivit Dominus! quia rectus es tu et bonus in conspectu meo; et exitus tuus et introitus mecum est in castris; et non inveni in te quidquam mali ex die quâ venisti ad me usque in diem hanc; sed satrapis non places:

6. Achis appela donc David, et lui dit: Vive le Seigneur![a] pour moi je ne trouve en vous que sincérité et fidélité; j'approuve la manière dont vous vous êtes conduit à l'armée; vous n'avez point de démarche dans mon camp qui ne m'ait agréé, et vous ne m'avez donné aucun sujet de plainte depuis le temps où vous êtes venu auprès de moi jusqu'aujourd'hui; mais vous n'agréez pas aux princes:

7. Revertere ergò, et vade in pace, et non offendas oculos satraparum Philisthiim.

7. Retournez-vous-en donc, et allez en paix, afin que vous ne blessiez point les yeux des princes des Philistins.

8. Dixitque David ad Achis: Quid enim feci, et quid invenisti in me servo tuo, a die quâ fui in conspectu tuo usque in diem hanc, ut non veniam et pugnem contra inimicos domini mei regis?

8. David dit à Achis: Qu'ai-je donc fait, et qu'avez-vous trouvé dans votre serviteur, depuis le temps où j'ai paru devant vous jusqu'à ce jour, pour ne pas me permettre d'aller avec vous et de combattre contre les ennemis de mon seigneur *et de mon* roi?

9. Respondens autem Achis locutus est ad David: Scio quia bonus es tu in oculis meis, sicut angelus Dei; sed principes Philisthinorum dixerunt: Non ascendet nobiscum in prælium.

9. Achis répondit à David: Je sais que vous êtes un homme de bien, vous êtes à mes yeux comme un ange de Dieu; mais les princes des Philistins ont décidé que vous ne vous trouveriez point avec eux dans le combat:

10. Igitur consurge manè, tu, et servi domini tui qui venerunt tecum; et cùm de nocte surrexeritis, et cœperit dilucescere, pergite.

10. C'est pourquoi tenez-vous prêt demain dès le matin, vous et les serviteurs de votre maître qui sont venus avec vous; levez-vous avant le jour, et sitôt qu'il commencera de paroître allez-vous-en.

11. Surrexit itaque de nocte David ipse et viri e-

11. Ainsi David se leva avec ses gens pendant la nuit pour partir dès le ma-

ỳ 6. Hébr. litt.: *Vivit Jehova!* Achis jure par le dieu Jehova pour se conformer à la religion de David et lui donner plus d'assurance de ce qu'il lu disoit.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

tin et retourner au pays des Philistins; et les Philistins marchèrent à Jezraël."

jus ut proficiscerentur manè et reverterentur ad terram Philisthiim; Philisthiim autem ascenderunt in Jezrael.

℣ 11. Dieu permit que les Philistins eussent cette défiance de David, afin de le tirer de la nécessité où il se trouvoit de combattre contre son roi ou de trahir Achis, qui se confioit en lui.

CHAPITRE XXX.

David, à son retour, trouve Sicéleg pillée par les Amalécites. Il les poursuit, les taille en pièces, reprend sur eux le butin, et le partage à ses troupes et aux anciens de Juda.

1 *Par.* XII. 20.

1. Trois jours après, David, arrivant avec ses gens à Sicéleg, *trouva que* les Amalécites, ayant fait des courses du côté du midi, étoient venus à Sicéleg, l'avoient prise et y avoient mis le feu.

2. Ils en avoient emmené les femmes captives et tous ceux qu'ils y avoient trouvés, depuis le plus petit jusqu'au plus grand; ils n'avoient tué personne, mais ils emmenoient tout avec eux, et s'en retournoient.

3. David et ses gens étant donc arrivés à Sicéleg, et ayant trouvé la ville brûlée, et leurs femmes, leurs fils et leurs filles emmenées captives,

4. Ils élevèrent tous la voix et pleurèrent jusqu'à ce que leurs larmes fussent épuisées.

5. Les deux femmes de David, Achinoam de Jezraël, et Abigaïl, veuve de Nabal du Carmel, avoient aussi été emmenées captives.

6. David fut saisi d'une extrême affliction, car le peuple vouloit le lapi-

1. Cumque venissent David et viri ejus in Siceleg die tertiâ, Amalecitæ impetum fecerant ex parte australi in Siceleg; et percusserant Siceleg, et succenderant eam igni,

2. Et captivas duxerant mulieres ex eâ, a minimo usque ad magnum; et non interfecerant quemquam, sed secum duxerant; et pergebant itinere suo.

3. Cùm ergò venissent David et viri ejus ad civitatem, et invenissent eam succensam igni, et uxores suas et filios suos et filias ductas esse captivas,

4. Levaverunt David et populus qui erat cum eo voces suas, et planxerunt donec deficerent in eis lacrymæ.

5. Siquidem et duæ uxores David captivæ ductæ fuerant, Achinoam Jezraelitis, et Abigaïl uxor Nabal Carmeli.

6. Et contristatus est David valde, volebat enim

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

eum populus lapidare quia amara erat anima uniuscujusque viri super filiis suis et filiabus; confortatus est autem David in Domino Deo suo.

der, tous étant dans une douleur amère d'avoir perdu leurs fils et leurs filles; mais il mit sa force et sa confiance dans le Seigneur son Dieu.

7. Et ait ad Abiathar sacerdotem filium Achimelech: Applica ad me ephod. Et applicavit Abiathar ephod ad David.

7. Et il dit au grand-prêtre Abiathar, fils d'Achimélech: Prenez pour moi l'éphod. Et Abiathar se revêtit de l'éphod pour David.

8. Et consuluit David Dominum dicens: Persequar latrunculos hos, et comprehendam eos an non? Dixitque ei Dominus: Persequere, absque dubio enim comprehendes eos, et excuties prædam.

8. Et David consulta le Seigneur en lui disant: Poursuivrai-je ces brigands, et les prendrai-je ou ne les prendrai-je pas? Le Seigneur leur répondit: Poursuivez-les, car indubitablement vous les prendrez, et vous retirerez de leurs mains tout ce qu'ils ont pris.

9. Abiit ergò David ipse et sexcenti viri qui erant cum eo, et venerunt usque ad torrentem Besor; et lassi quidam substiterunt.

9. David marcha aussitôt avec les six cents hommes qui l'accompagnoient, et ils vinrent au torrent de Bésor,* où quelques-uns d'entre eux s'arrêtèrent, étant fatigués.

10. Persecutus est autem David ipse et quadringenti viri; substiterant enim ducenti, qui lassi transire non poterant torrentem Besor.

10. Et David poursuivit les Amalécites avec quatre cents hommes de ses gens, y en ayant eu deux cents qui n'avoient pu passer le torrent de Bésor parce qu'ils étoient las.

11. Et invenerunt virum ægyptium in agro, et adduxerunt eum ad David; dederuntque ei panem ut comederet et biberet aquam,

11. Ils trouvèrent en chemin un Egyptien, qu'ils amenèrent à David, et auquel ils donnèrent du pain à manger et de l'eau à boire,

12. Sed et fragmen massæ caricarum et duas ligaturas uvæ passæ. Quæ cùm comedisset, reversus est spiritus ejus et refocillatus est; non enim comederat panem neque biberat aquam tribus diebus et tribus noctibus.

12. Avec une partie d'un cabas de figues, et deux paquets de raisins secs." L'Egyptien ayant mangé reprit ses esprits et revint à lui, car il y avoit déjà trois jours et trois nuits qu'il n'avoit ni bu ni mangé.

ỳ 9. Ce torrent prenoit sa source dans les montagnes de l'Idumée, et alloit se jeter dans la Méditerranée au-dessous de Rhinocorure.

ỳ 12. Hébr. litt.: « deux raisins secs. » Voyez au chapitre XXV, verset 18.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

13. David lui di : A qui es-tu ? d'où viens-tu ? et où vas-tu ? Il lui répondit : Je suis un esclave égyptien, qui sers un Amalécite ; mon maître m'a laissé là parce que je tombai malade avant-hier.

14. Car nous avons fait une irruption vers la partie méridionale des Céréthiens, " vers Juda et vers le midi de Caleb, " et nous avons brûlé Sicéleg.

15. David lui dit : Pourras-tu me mener à ces gens-là ? L'Egyptien lui répondit : Jurez-moi par le nom de Dieu que vous ne me tuerez point et que vous ne me livrerez point entre les mains de mon maître, je vous menerai où ils sont. David le lui jura. "

16. L'Egyptien l'ayant donc conduit, ils trouvèrent les Amalécites qui étoient couchés sur la terre par toute la campagne, mangeant et buvant, et faisant une espèce de fête pour tout le butin et les dépouilles qu'ils avoient prises sur les terres des Philistins et de Juda.

17. David les chargea, et les tailla en pièces, depuis ce soir-là jusqu'au soir du lendemain, " et il ne s'en échappa pas un, excepté quatre cents jeunes hommes qui montèrent sur des chameaux et s'enfuirent.

13. Dixit itaque ei David : Cujus es tu? vel unde, et quò pergis? Qui ait : Puer ægyptius ego sum, servus viri amalecitæ; dereliquit autem me dominus meus, quia ægrotare cœpi nudiustertiùs.

14. Siquidem nos erupimus ad australem plagam Cerethi et contra Judam et ad meridiem Caleb, et Siceleg succendimus igni.

15. Dixitque ei David : Potes me ducere ad cuneum istum? Qui ait : Jura mihi per Deum quòd non occidas me et non tradas me in manus domini mei, et ego ducam te ad cuneum istum. Et juravit ei David.

16. Qui cùm duxisset eum, ecce illi discumbebant super faciem universæ terræ, comedentes et bibentes, et quasi festum celebrantes diem pro cunctâ prædâ et spoliis quæ ceperant de terrâ Philisthiim et de terrâ Juda.

17. Et percussit eos David a vespere usque ad vesperam alterius diei, et non evasit ex eis quisquam nisi quadringenti viri adolescentes, qui ascenderant camelos et fugerant.

℣ 14. Les Céréthiens sont les mêmes que les Philistins. Voyez dans ce volume, page 240, la *Dissertation sur l'origine des Philistins.*

Ibid. C'est-à-dire aux environs de Cariath-Arbé et de Cariath-Sépher, villes de la tribu de Juda, possédées par les descendans de Caleb et d'Othoniel son gendre.

℣ 15. Ces mots, *Et juravit ei David,* sont omis dans l'hébreu ; on les trouve dans la version syriaque.

℣ 17. Hébr. autr. : « depuis le crépuscule *du matin* du lendemain jusqu'au soir *de ce même jour.* » On lit dans l'hébreu *postridie eorum ;* mais ce pronom est assez évidemment une faute de copiste.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

18. Eruit ergò David omnia quæ tulerant Amalecitæ, et duas uxores suas eruit;

18. David recouvra donc tout ce que les Amalécites avoient pris, et il délivra ses deux femmes.

19. Nec defuit quidquam a parvo usque ad magnum, tam de filiis quàm de filiabus et de spoliis, et quæcumque rapuerant omnia reduxit David.

19. Il ne se trouva rien de perdu, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, tant des garçons que des filles, ainsi que toutes les dépouilles; et David ramena généralement tout ce qu'ils avoient pris.

20. Et tulit universos greges et armenta, et minavit ante faciem suam; dixeruntque: Hæc est præda David.

20. Il reprit tous les troupeaux de moutons et de bœufs, et les fit marcher devant lui; " sur quoi ses gens disoient: Voilà le butin de David.

21. Venit autem David ad ducentos viros qui lassi substiterant nec sequi potuerant David, et residere eos jusserat in torrente Besor; qui egressi sunt obviàm David et populo qui erat cum eo. Accedens autem David ad populum salutavit eos pacificè.

21. Il vint joindre ensuite les deux cents hommes qui, étant las, s'étoient arrêtés et n'avoient pu le suivre, et auxquels il avoit ordonné de demeurer sur le bord du torrent de Bésor. Ils vinrent au-devant de lui et de ceux qui l'accompagnoient. David, s'approchant d'eux, leur fit bon visage.

22. Respondensque omnis vir pessimus et iniquus de viris qui ierant cum David, dixit: Quia non venerunt nobiscum non dabimus eis quidquam de prædâ quam eruimus, sed sufficiat unicuique uxor sua et filii; quos cùm acceperint, recedant.

22. Mais tout ce qu'il y avoit de gens méchans et injustes à la suite de David commencèrent à dire: Puisqu'ils ne sont point venus avec nous, nous ne leur donnerons rien du butin que nous avons pris; que chacun se contente qu'on lui rende sa femme et ses enfans, et après cela qu'il s'en aille.

23. Dixit autem David: Non sic facietis, fratres mei, de his quæ tradidit nobis Dominus, et custodivit nos, et dedit latrunculos, qui eruperant adversùm nos, in manus nostras:

23. Mais David leur dit: Ce n'est pas ainsi, mes frères, que vous devez disposer de ce que le Seigneur nous a mis entre les mains *puisque* c'est lui qui nous a conservés, et nous a livré ces brigands qui étoient venus nous piller.

24. Nec audiet vos quisquam super sermone hoc;

24. Personne n'écoutera cette proposition que vous faites; car celui qui

℣ 20. Hébr. litt.: *duxerunt ante faciem pecoris hujus,* au lieu de *et duxerunt ante faciem ejus pecus hoc;* c'est-à-dire que la conjonction *et* et le pronom *ejus* manquent dans l'hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

aura combattu et celui qui sera demeuré au bagage auront la même part au butin, et partageront également.

æqua enim pars erit descendentis ad prælium et remanentis ad sarcinas, et similiter divident.

25. C'est ce qui s'est pratiqué depuis ce jour-là; et il s'en est fait ensuite une règle stable dans Israël et comme une loi, qui dure encore aujourd'hui.

25. Et factum est hoc ex die illâ, et deinceps constitutum et præfinitum, et quasi lex in Israel usque in diem hanc.

26. David, étant arrivé à Sicéleg, envoya du butin *qu'il avoit pris* aux anciens de Juda qui étoient ses proches, en leur faisant dire : Recevez ce présent " des dépouilles des ennemis du Seigneur.

26. Venit ergò David in Siceleg, et misit dona de prædâ senioribus Juda proximis suis, dicens, Accipite benedictionem de prædâ hostium Domini, —

27. *Il en envoya* à ceux qui étoient à Bethel," à ceux de Ramoth vers le midi, à ceux de Jéther.

27. His qui erant in Bethel, et qui in Ramoth ad meridiem, et qui in Jether,

28. A ceux d'Aroër, de Séphamoth, d'Esthamo

28. Et qui in Aroer, et qui in Sephamoth, et qui in Esthamo,

29. Et de Rachal; à ceux qui étoient dans les villes de Jéraméel et dans les ville de Céni,

29. Et qui in Rachal, et qui in urbibus Jerameel, et qui in urbibus Ceni,

30. A ceux d'Arama, à ceux du lac d'Asan," à ceux d'Athach,

30. Et qui in Arama, et qui in lacu Asan, et qui in Athach,

31. A ceux d'Hébron, et à tous les autres qui étoient dans les lieux où David avoit demeuré avec ses gens.

31. Et qui in Hebron, et reliquis qui erant in his locis in quibus commoratus fuerat David ipse et viri ejus.

℣ 26. Hébreu et Vulgate : *bénédiction*. Ce mot en hébreu signifie *présent*. Conférez le texte hébreu *Gen.*, XXXIII, 11; *Juges*, I, 15; 4 *Rois*, V, 15. (DRACH.)

℣ 27. Ce nom, qui signifie la maison de Dieu, peut aussi s'entendre de Cariath-Iarim, où étoit l'arche.

℣ 30. Hébr. : « à ceux de Chor-Asan. » La plupart de ces lieux sont de la tribu de Juda. Aroër étoit de la tribu de Gad, au-delà du Jourdain, sur le torrent d'Arnon, vers le pays de Moab, où David avoit été quelque temps.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

CHAPITRE XXXI.

Combats des Philistins contre Israël. Mort de Saül et de ses fils.

(1 *Paralip.*, x*.)

1. Philisthiim autem pugnabant adversùm Israel; et fugerunt viri Israel ante faciem Philisthiim, et ceciderunt interfecti in monte Gelboe.

2. Irrueruntque Philisthiim in Saul et in filios ejus, et percusserunt Jonathan et Abinadab et Melchisua, filios Saul.

3. Totumque pondus prælii versum est in Saul; et consecuti sunt eum viri sagittarii, et vulneratus est vehementer a sagittariis.

4. Dixitque Saul ad armigerum suum: Evagina gladium tuum, et percute me, ne fortè veniant incircumcisi isti, et interficiant me illudentes mihi. Et noluit armiger ejus, fuerat enim nimio terrore perterritus. Arripuit itaque Saul gladium, et irruit super eum.

5. Quod cùm vidisset armiger ejus, videlicet quòd mortuus esset Saul, irruit etiam ipse super gladium suum, et mortuus est cum eo.

6. Mortuus est ergò Saul, et tres filii ejus, et armiger

1. Cependant la bataille se donna entre les Philistins et les Israélites. Les Israélites furent mis en fuite devant les Philistins, et il en fut tué un grand nombre sur la montagne de Gelboé.

2. Les Philistins vinrent fondre sur Saül et sur ses enfans; ils tuèrent les fils de Saül, Jonathas, Abinadab et Melchisua.

3. Et tout l'effort du combat tomba sur Saül; les archers le joignirent, et le blessèrent dangereusement.

4. Alors Saül dit à son écuyer: Tirez votre épée, et tuez-moi, de peur que ces incirconcis ne m'insultent encore en m'ôtant la vie. Mais son écuyer, tout épouvanté *de ces paroles*, ne voulut point le faire. Saül prit donc *son* épée, et se jeta dessus.

5. Son écuyer, voyant qu'il étoit mort, se jeta lui-même sur son épée, et mourut auprès de lui.

6. Ainsi Saül mourut en ce jour-là, et avec lui trois de ses fils, son écuyer

* *Nota.* Ici commence le rapport qui se trouve entre les livres des Rois et ceux des Paralipomènes. Nous aurons soin de marquer ce rapport à la tête de chaque chapitre par la citation des textes parallèles. On trouvera à la tête des Paralipomènes une table qui contiendra en abrégé la concordance de ces livres.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

et tous ceux qui se trouvèrent auprès de sa personne.

7. Or les Israélites qui étoient au-delà de la vallée *de Jezraël* et au-delà du Jourdain, ″ ayant appris la défaite de l'armée d'Israël et la mort de Saül et de ses enfans, abandonnèrent leurs villes, et s'enfuirent; et les Philistins y vinrent, et s'y établirent.

8. Le lendemain les Philistins vinrent dépouiller les morts, et ils trouvèrent Saül avec ses trois fils gisant sur la montagne de Gelboé.

9. Ils coupèrent la tête à Saül ″ et lui ôtèrent ses armes, et ils envoyèrent par tout le pays des Philistins pour répandre cette nouvelle *et pour la publier* dans le temple de leurs idoles et parmi les peuples.

10. Ils mirent les armes de Saül dans le temple d'Astaroth, ″ et pendirent son corps sur la muraille de Bethsan ″ *et sa tête dans le temple de Dagon.* ″

2 *Rég.* II. 4. 11. Ceux de Jabès de Galaad ayant

illius, et universi viri ejus in die illâ pariter.

7. Videntes autem viri Israel qui erant trans vallem et trans Jordanem quòd fugissent viri israelitæ et quòd mortuus esset Saul et filii ejus, reliquerunt civitates suas, et fugerunt; veneruntque Philisthiim, et habitaverunt ibi.

8. Factâ autem die alterâ venerunt Philisthiim ut spoliarent interfectos, et invenerunt Saul et tres filios ejus jacentes in monte Gelboe.

9. Et præciderunt caput Saul, et spoliaverunt eum armis; et miserunt in terram Philisthinorum per circuitum ut annuntiaretur in templo idolorum et in populis;

10. Et posuerunt arma ejus in templo Astaroth; corpus verò ejus suspenderunt in muro Bethsan.

11. Quòd cùm audissent

℣ 7. Le mot hébreu בעבר peut également signifier *en-deçà* ou *au-delà;* et ceux qui étoient en-deçà avoient plus sujet de fuir que ceux qui étoient au-delà, de même que les Philistins étoient aussi plus à portée de venir s'établir en-deçà qu'au-delà.

℣ 9. Voy. ma note *suprà*, XVII, 51. (DRACH.)

℣ 10. C'étoit la coutume de tous les peuples de l'antiquité de déposer dans les temples les armes des ennemis vaincus et de les consacrer à leurs fausses divinités. Hector promet d'appendre au temple d'Apollon les armes d'Ajax. (*Il.*, VII, 81 et suiv.) La même chose se voit *Enéide*, VII, 183; Perse, *Sat.* VI, v. 45; Tite-Live, XXII, 87; XXIV, 21; XXXV, 10; Plutarque, *Timoléon* et *Pélopidas*. Pausanias (x. 10.) rapporte que les architraves du temple d'Apollon étoient couvertes des armures et des boucliers en or pris sur les Perses à la bataille de Marathon et sur les Gaulois par Brennus. Nous avons vu plus haut (XXI, 9.) que l'épée de Goliath étoit déposée dans le tabernacle du Seigeur. (DRACH.)

Ibid. Ville située près du Jourdain, à l'extrémité de la vallée de Jezraël.

Ibid. On trouvera cette circonstance dans le premier livre des Paralipomènes, x, 10.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

habitatores Jabes-Galaad quæcumque fecerant Philisthiim Saul,

12. Surrexerunt omnes viri fortissimi, et ambulaverunt tôtâ nocte, et tulerunt cadaver Saul et cadavera filiorum ejus de muro Bethsan; veneruntque Jabes-Galaad, et combusserunt ea ibi;

13. Et tulerunt ossa eorum, et sepelierunt in nemore Jabes, et jejunaverunt septem diebus.

appris le traitement que les Philistins avoient fait à Saül,

12. Tous les plus vaillans d'entre eux sortirent, marchèrent toute la nuit, et ayant enlevé le corps de Saül et ceux de ses enfans, qui étoient sur la muraille de Bethsan, ils revinrent à Jabès de Galaad, où ils les brûlèrent.″

13. Ils prirent leurs os, les ensevelirent dans le bois″ de Jabès, et jeûnèrent pendant sept jours.″

ỳ 12. La version de l'arabe est remarquable : وَأَوْقَدُوا لَهُمْ قَنْدِيلًا « Et ils leur allumèrent une lampe (*ou* une lumière.») L'usage des juifs est encore à présent d'entretenir une lumière en l'honneur des morts pendant le grand deuil de sept jours, et quelquefois durant la première année. (Drach.)

ỳ 13. Quelques-uns croient que le mot hébreu employé ici signifie un orme. Au premier livre des Paralipomènes, x, 12, on lit : « sous le chêne qui étoit à Jabès.» Tout ce qui en résulte c'est que ce fut sous un arbre, sans qu'on puisse en déterminer le genre, parce que la signification de ces noms est très-incertaine dans l'hébreu.

Ibid. Voyez ma note Genèse, L, 10. (Drach.)

FIN DU PREMIER LIVRE DES ROIS.

ROIS.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

David apprend la fuite d'Israël et la mort de Saül et de Jonathas. Il fait mourir celui qui se vantoit d'avoir tué Saül. Plainte de David sur la mort de Saül et de Jonathas.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

1. Après la mort de Saül, David, ayant défait les Amalécites et étant revenu à Sicéleg, y avoit passé deux jours.

2. Le troisième jour il parut un homme qui venoit du camp de Saül. Ses habits étoient déchirés, et il avoit la tête couverte de poussière. S'étant approché de David il le salua en se prosternant jusqu'à terre.

3. David lui dit : D'où venez-vous? — Je me suis sauvé, dit-il, de l'armée d'Israël.

4. David ajouta : Qu'est-il arrivé? dites-le-moi. Il lui répondit : La bataille s'est donnée ; le peuple a fui ; plusieurs sont morts dans cette défaite ; Saül même et Jonathas son fils y ont été tués.

5. David dit au jeune homme qui lui apportoit cette nouvelle : Comment savez-vous que Saül et son fils Jonathas sont morts?

6. Ce jeune homme lui répondit :

1. Factum est autem, postquam mortuus est Saul, ut David reverteretur à cæde Amalec, et maneret in Siceleg duos dies.

2. In die autem tertiâ apparuit homo veniens de castris Saul, veste conscissâ, et pulvere conspersus caput ; et ut venit ad David, cecidit super faciem suam et adoravit.

3. Dixitque ad eum David : Unde venis? Qui ait ad eum : De castris Israel fugi.

4. Et dixit ad eum David : Quod est verbum quod factum est? indica mihi. Qui ait : Fugit populus ex prælio, et multi corruentes e populo mortui sunt ; sed et Saul et Jonathas filius ejus interierunt.

5. Dixitque David ad adolescentem qui nuntiabat ei : Unde scis quia mortuus est Saul et Jonathas filius ejus?

6. Et ait adolescens qui

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

nuntiabat ei (a) : Casu veni in montem Gelboe ; et Saul incumbebat super hastam suam. Porrò currus et equites appropinquabant ei.

Je me suis trouvé par hasard sur la montagne de Gelboé, et j'y ai vu Saül, qui s'appuyoit sur sa lance ;" et comme des chariots et des cavaliers" s'approchoient,

7. Et conversus post tergum suum, vidensque me, vocavit. Cui cùm respondissem, Adsum, —

7. Il m'a aperçu en se retournant, et m'a appelé. Je lui ai répondu : Me voici.

8. Dixit mihi : Quisnam es tu ? Et aio ad eum : Amalecites ego sum.

8. Il m'a demandé qui j'étois, et je lui ai dit que j'étois Amalécite ;

9. Et locutus est mihi : Sta super me, et interfice me, quoniam tenent me angustiæ, et adhuc tota anima mea in me est.

9. Et il a ajouté : Approchez-vous de moi, et me tuez, parce que je suis saisi de détresse et que je suis encore plein" de vie.

10. Stansque super eum occidi illum, sciebam enim quòd vivere non poterat post ruinam ; et tuli diadema quod erat in capite ejus et armillam de brachio illius, et attuli ad te dominum meum hùc.

10. M'étant donc approché de lui, je l'ai tué, car je savois bien qu'il ne pouvoit pas survivre à sa ruine ; et je lui ai ôté son diadème" de dessus la tête et le bracelet[b] de son bras, et je les vous ai apportés, à vous qui êtes mon seigneur.

11. Apprehendens autem David vestimenta sua scidit, omnesque viri qui erant cum eo (b) ;

11. Alors David prit ses vêtemens, et les déchira ;" et tous ceux qui étoient avec lui firent la même chose.

12. Et planxerunt et fleverunt, et jejunaverunt us-

12. Ils s'abandonnèrent au deuil et aux larmes," et ils jeûnèrent jusqu'au

(a) *Bible vengée*, 2 *Rois*, note 1. — *S. Script. prop.*, *P.* III, *n°* 2. — (b) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 23, § 5. — Bergier, *Traité de Religion*, deuxième partie, ch. 6, art. II, § 4.

℣ 6. Cette circonstance est différente de celle qu'on a vue au chapitre précédent, où Saül se jette sur son épée : l'Amalécite en impose à David pour s'attribuer le prétendu mérite d'avoir tué son ennemi.

Ibid. On peut l'entendre de ceux mêmes qui conduisoient les chariots.

℣ 9. Hébr. litt. : *Nam omnis duratio animæ meæ (adhuc) est in me.* (DRACH.)

℣ 10. C'étoit une simple bande de lin.

Ibid. Les bracelets sont d'ordinaire en Orient un ornement du prince. Voy. D'Herbelot, p. 541 ; Harmer, vol. 2, p. 453 ; *Morier's « Second journey through Persia, »* p. 173. (DRACH.)

℣ 11. Marque ordinaire de deuil, qui par cette raison est ici imitée de tous ceux qui étoient présens. — (Voyez ma note *Josué*, VII, 6. DRACH.)

℣ 12. L'histoire profane est pleine d'exemples de ce genre : Alexandre pleura sur le corps inanimé de Darius son ennemi ; (Plutarque, *Alex.*) César

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

soir, à cause *de la mort* de Saül et de Jonathas son fils, et *du malheur* du peuple du Seigneur et de la maison d'Israël, dont *un si grand nombre* étoit tombé par l'épée.

13. David dit au jeune homme qui lui apportoit cette nouvelle : D'où êtes-vous? Il lui répondit : Je suis fils d'un étranger, d'un Amalécite.

14. David lui dit : Comment n'avez-vous pas craint de mettre la main sur l'oint du Seigneur, et de le tuer?

Ps. CIV. 15.

15. Et appelant un de ses gens il lui dit : Jetez-vous sur cet homme, et le tuez. Aussitôt il le frappa, et il mourut, "

16. Pendant que David ajouta : C'est vous seul qui êtes la cause de votre mort, parce que votre propre bouche a porté témoignage contre vous en disant : C'est moi qui ai tué l'oint du Seigneur.

17. Alors David fit cette complainte sur Saül et Jonathas son fils;

18. Et il ordonna qu'on enseignât aux enfans de Juda *ce cantique, appelé* l'Arc," comme il est écrit dans le livre des Justes." Et il dit : Considère, " ô

que ad vesperam, super Saul et super Jonatham filium ejus, et super populum Domini et super domum Israel, eò quòd corruissent gladio.

13. Dixitque David ad juvenem qui nuntiaverat ei : Unde es tu? Qui respondit : Filius hominis advenæ, Amalecitæ, ego sum.

14. Et ait ad eum David : Quare non timuisti mittere manum tuam, ut occideres christum Domini?

15. Vocansque David unum de pueris suis ait : Accedens irrue in eum. Qui percussit illum, et mortuus est.

16. Et ait ad eum David : Sanguis tuus super caput tuum, os enim tuum locutum est adversùm te dicens : Ego interfeci christum Domini.

17. Planxit autem David planctum hujusce modi super Saul et super Jonathan filium ejus;

18. (Et præcepit ut docerent filios Juda Arcum, sicut scriptum est in libro Justorum.) et ait : Consi-

ne put retenir ses larmes à la vue de la tête de Pompée; (Val. Max., v, 10.) Auguste donna des regrets à Antoine; (Tite-Live, *Hist.*, XXV, 24, § 15.) etc. (DRACH.)

℣ 15. Socinios étant à peine monté sur le trône, par suite de la mort de Za-Denghel, fit décapiter Mahardin, qui le premier a lésé la majesté royale en blessant ce prince Voy. Bruce, *Voyages,* vol. II, p. 262. (*Le même.*)

℣ 18. Ce cantique fut ainsi appelé parce qu'il contient l'éloge de l'arc de Saül et de Jonathas.

Ibid. Livre entièrement perdu qui se trouve déjà cité dans Josué, X, 13.

Ibid. « *Et ait : Considera, Israel,* » etc. Ces mots ne sont ni dans l'hébreu ni dans les Septante, ou plutôt c'est une double traduction des premiers mots du verset suivant, prise d'Aquila, qui traduit : « Et il dit : Considérez, Israël, vos morts qui ont été tués ; comment, » etc.

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

dera, Israel, pro his qui mortui sunt super excelsa tua vulnerati.

19. Inclyti Israel super montes tuos interfecti sunt. Quomodo ceciderunt fortes?

20. Nolite annuntiare in Geth neque annuntietis in compitis Ascalonis, ne fortè lætentur filiæ Philisthiim, ne exultent filiæ incircumcisorum.

21. Montes Gelboe, nec ros nec pluvia veniant super vos, neque sint agri primitiarum, quia ibi abjectus est clypeus fortium, clypeus Saul, quasi non esset unctus oleo.

22. A sanguine interfectorum, ab adipe fortium sagitta Jonathæ nunquam rediit retrorsum; et gladius Saul non est reversus inanis.

23. Saul et Jonathas amabiles et decori in vitâ suâ, in morte quoque non sunt divisi, aquilis velociores, leonibus fortiores.

24. Filiæ Israel, super Saul flete, qui vestiebat vos coccino in deliciis, qui præbebat ornamenta aurea cultui vestro.

Israël, ceux qui ont été blessés et qui sont morts sur tes collines.

19. L'élite et la gloire d'Israël ont été tués sur tes montagnes." Comment les forts sont-ils tombés?

20. N'annoncez point cette nouvelle dans Geth, ne la publiez point dans les places publiques d'Ascalon, de peur que les filles des Philistins ne s'en réjouissent et que les filles des incirconcis n'en triomphent de joie.

21. Montagnes de Gelboé, que la rosée et la pluie ne tombent jamais sur vous, qu'il n'y ait point *sur vos coteaux* de champs de prémices, parce que c'est là qu'a été jeté le bouclier des forts, le bouclier de Saül, comme s'il n'eût point été oint d'huile."

22. Jamais la flèche de Jonathas n'étoit retournée en arrière, *mais elle demeuroit toujours* teinte du sang des morts, de la graisse des vaillans; et jamais l'épée de Saül ne demeura sans effet."

23. Saül et Jonathas, qui pendant leur vie étoient si aimables, sont demeurés inséparables dans la mort même. *Ils étoient* plus agiles que les aigles et plus courageux que les lions.

24. Filles d'Israël, pleurez sur Saül, qui vous revêtoit d'écarlate, *qui vous faisoit vivre* dans les délices, et qui vous donnoit des ornemens d'or pour vous parer.

ŷ 19. Hébr. litt., *super excelsa tua*, comme la Vulgate l'exprime au verset précédent, ce qui achève de montrer que ce sont deux traductions du même texte.

ŷ 21. Vulg. litt.: *quasi non*. Tel est le véritable sens de l'hébreu בלי, *ac si non*. Les rabbins disent, en explication de ces mots, que les guerriers trempoient leurs boucliers dans de l'huile ou de la graisse, afin de faire glisser les armes des ennemis qui frappoient dessus. (Drach.)

ŷ 22. *Non reversus est inanis* de la Vulgate est la version littérale de ces mots du texte : לא תשוב ריקם. *Reverti inanis* est un hébraïsme pour *demeurer sans effet*. Conférez l'hébreu Isaïe, LV, 11, Jérémie, L, 9. C'est en ce sens que j'ai corrigé la traduction française de ce verset. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1055.

25. Comment les forts sont-ils tombés dans le combat? comment Jonathas a-t-il été tué sur vos montagnes?

26. Votre mort me perce de douleur, Jonathas mon frère, si beau, plus aimable que les plus aimables des femmes. Je vous aimois comme une mère aime son fils unique. "

27. Comment les forts sont-ils tombés? " comment la gloire des armes a-t-elle péri?

25. Quomodo ceciderunt fortes in prælio? Jonathas in excelsis tuis occisus est?

26. Doleo super te, frater mi Jonatha, decore nimis et amabilis super amorem mulierum. Sicut mater unicum amat filium suum, ita ego te diligebam.

27. Quomodo ceciderunt robusti, et perierunt arma bellica?

℣ 26. *Sicut mater unicum*, etc. Ces mots ne sont ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

℣ 27. Ces mots, absolument les mêmes en hébreu que dans les versets 19, 25 et 27, sont le refrain de la complainte. (Drach.)

CHAPITRE II.

David est sacré roi de Juda, et Isboseth, fils de Saül, est établi roi d'Israël. Combat entre l'armée de David et celle d'Isboseth. David est victorieux.

1. Après cela David consulta le Seigneur, et lui dit : Irai-je dans quelqu'une des villes de Juda? Le Seigneur lui dit : Allez. David lui demanda : Où irai-je? Le Seigneur lui répondit : A Hébron ".

2. David y alla donc avec ses deux femmes, Achinoam de Jezraël, et Abigaïl, veuve de Nabal du Carmel.

3. David y mena aussi les gens qui étoient avec lui, dont chacun y vint avec sa famille; et ils demeurèrent dans les villes d'Hébron.

4. Alors ceux de la tribu de Juda vinrent et sacrèrent David *de l'huile sainte* afin qu'il régnât sur la maison de Juda. En même temps on rapporta à David que " ceux de Jabès en Galaad avoient enseveli Saül.

Infr. v. 3.

1. Igitur post hæc consuluit David Dominum dicens : Num ascendam in unam de civitatibus Juda? Et ait Dominus ad eum : Ascende. Dixitque David : Quò ascendam? Et respondit ei : In Hebron.

2. Ascendit ergò David et duæ uxores ejus, Achinoam Jezraelites, et Abigail uxor Nabal Carmeli;

3. Sed et viros qui erant cum eo duxit David singulos cum domo suâ; et manserunt in oppidis Hebron.

4. Veneruntque viri Juda, et unxerunt ibi David ut regnaret super domum Juda. Et nuntiatum est David quòd viri Jabes-Galaad sepelissent Saul.

℣ 1. Place forte située au milieu de Juda.

℣ 4. Hébr. litt. : *Et nuntiaverunt David dicentes viri Jabes-Galaad quòd*

5. Misit ergò David nuntios ad viros Jabes-Galaad, dixitque ad eos : Benedicti vos Domino, qui fecistis misericordiam hanc cum domino vestro Saul, et sepelistis eum.

5. Il envoya aussitôt des gens pour leur dire : Bénis soyez-vous du Seigneur de ce que vous avez usé de cette humanité envers Saul votre seigneur, et que vous l'avez enseveli.

6. Et nunc retribuet vobis quidem Dominus misericordiam et veritatem, sed et ego reddam gratiam eò quòd fecistis verbum istud.

6. Maintenant donc le Seigneur vous rendra votre miséricorde et votre fidélité ", et moi-même je vous récompenserai de cette action que vous avez faite.

7. Confortentur manus vestræ, et estote filii fortitudinis; licèt enim mortuus sit dominus vester Saul, tamen me unxit domus Juda in regem sibi.

7. Ne vous laissez point abattre, et soyez gens de cœur ; car, encore que Saül votre roi soit mort, néanmoins la maison de Juda m'a sacré pour être son roi, *et je vous mettrai à couvert des insultes de vos ennemis.* 1 Mach. II. 57.

8. Abner autem filius Ner, princeps exercitûs Saul, tulit Isboseth filium Saul, et circumduxit eum per castra,

8. D'un autre côté Abner fils de Ner, général de l'armée de Saül, prit Isboseth, fils de Saül; et, l'ayant mené par tout le camp, "

9. Regemque constituit super Galaad et super Gessuri et super Jesrael et super Ephraim et super Benjamin et super Israel universum;

9. Il l'établit roi sur Galaad, sur Gessuri ", sur Jezraël, sur Ephraïm, sur Benjamin et sur tout Israël.

10. Quadraginta annorum erat Isboseth filius Saul cùm regnare cœpisset super Israel, et duobus annis regnavit. Sola autem domus Juda sequebatur David;

10. Isboseth, fils de Saül, avoit quarante ans lorsqu'il commença de régner sur Israël; et il régnoit *déjà depuis* " deux ans. Il n'y avoit alors que la seule maison de Juda qui suivît David.

11. Et fuit numerus die-

11. Et celui-ci demeura à Hébron

sepelierunt Saul. Ce *quòd* paroît transposé, ou même étranger à cette phrase. La Vulgate, qui exprime *quòd*, n'exprime pas *dicentes;* en effet l'un des deux suffit.

℣ 6. Sens de l'hébreu, qui porte littéralement, comme la Vulgate, *et veritatem,* qui signifie ordinairement un service sans espérance de retour. Voy. ma note Genèse, XLVII, 29. (DRACH.)

℣ 8. Hébr. : « à Mahanaïm, » *Infr.* ℣ 12, 29.

℣ 9. Au-delà du Jourdain. — L'hébreu lit ici « Assuri. » Conférez le texte hébreu Juges, I, 32.

℣ 10. C'est ainsi que quelques-uns tâchent de concilier ce verset avec le suivant, où l'on voit que David régna *sept ans* sur la seule tribu de Juda.

Avant l'ère chr. vulg. 1055. *Infr.* v. 5. 3 *Reg.* II. 11. 1 *Par.* XXIX. 17.

sept ans et demi, n'étant roi que de cette seule tribu.

rum quos commoratus est David imperans in Hebron super domum Juda, septem annorum et sex mensium.

1053. 12. Alors " Abner, fils de Ner, sortit de son camp, " et vint à Gabaon avec les gens d'Isboseth, fils de Saül.

12. Egressusque est Abner filius Ner et puerî Isboseth, filii Saul, de castris in Gabaon :

13. Joab, fils de Sarvia, marcha contre lui avec les troupes de David; et ils se rencontrèrent près de la piscine de Gabaon. Les armées s'étant approchées s'arrêtèrent l'une devant l'autre ; l'une *étoit* d'un côté de la piscine, et l'autre de l'autre.

13. Porrò Joab filius Sarviæ et puerî David egressi sunt et occurrerunt eis juxta piscinam Gabaon. Et cùm in unum convenissent, e regione sederunt, hi ex unâ parte piscinæ et illi ex alterâ.

14. Abner dit à Joab : Que quelques jeunes gens s'avancent et s'exercent devant nous. Joab répondit : Qu'ils s'avancent.

14. Dixitque Abner ad Joab : Surgant pueri, et ludant coram nobis. Et respondit Joab : Surgant.

15. Aussitôt douze hommes de Benjamin, du côté d'Isboseth fils de Saül, parurent et se présentèrent ; il en vint aussi douze du côté de David.

15. Surrexerunt ergò, et transierunt numero duodecim de Benjamin, ex parte Isboseth filii Saul, et duodecim de pueris David.

16. Et, chacun d'eux ayant pris par la tête celui qui se présenta devant lui, ils se passèrent tous l'épée au travers du corps, et tombèrent morts tous ensemble; et ce lieu s'appela le Champ des Vaillans " en Gabaon.

16. Apprehensoque unusquisque capite comparis sui, defixit gladium in latus contrarii, et ceciderunt simul ; vocatumque est nomen loci illius Ager Robustorum in Gabaon.

17. Il se donna aussitôt un rude combat; et Abner fut défait, avec ceux d'Israël, par les troupes de David.

17. Et ortum est bellum durum satìs in die illâ ; fugatusque est Abner et viri Israel a pueris David.

18. Les trois fils de Sarvia, Joab, Abisaï et Asaël, étoient dans ce combat. Or Asaël étoit extrêmement agile

18. Erant autem ibi tres filii Sarviæ, Joab et Abisai et Asael: porrò Asael cursor

ỳ 12. C'est-à-dire après qu'Isboseth eut régné deux ans sur Israël. *Supr.* ỳ 10.

Ibid. Hébr. : « il sortit de Mahanaïm, et vint à Gabaon. » Gabaon étoit une ville de la tribu de Benjamin.

ỳ 16. Hébr. : « des Rochers, » c'est-à-dire des guerriers inébranlables. Les Septante ont lu הצדים, *Insidiatorum*, Ἐπιβούλων. La version latine des Septante rend fautivement ce dernier mot grec par *Irruentium*. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1053.

velocissimus fuit, quasi unus de capreis quæ morantur in sylvis.

19. Persequebatur autem Asael Abner, et non declinavit ad dexteram neque ad sinistram omittens persequi Abner.

20. Respexit itaque Abner post tergum suum, et ait : Tu-ne es Asael? Qui respondit : Ego sum.

21. Dixitque ei Abner : Vade ad dexteram sive ad sinistram, et apprehende unum de adolescentibus, et tolle tibi spolia ejus. Noluit autem Asael omittere quin urgeret eum.

22. Rursumque locutus est Abner ad Asael : Recede, noli me sequi, ne compellar confodere te in terram, et levare non potero faciem meam ad Joab fratrem tuum.

22. Qui audire contempsit, et noluit declinare; percussit ergò eum Abner aversâ hastâ, in inguine, et transfodit; et mortuus est in eodem loco; omnesque qui transibant per locum illum in quo ceciderat Asael et mortuus erat, subsistebant.

24. Persequentibus autem Joab et Abisai fugientem Abner, sol occubuit; et venerunt usque ad collem Aquæ-ductûs, qui est ex adverso vallis itineris deserti in Gabaon.

25. Congregatique sunt

et léger à la course, en quoi il égaloit les chevreuils qui sont dans les bois.

19. Il commença donc à poursuivre Abner, sans se détourner ni à droite ni à gauche, et sans le quitter jamais.

20. Abner, regardant derrière lui, lui dit : Etes-vous Asaël? Il lui répondit : Oui, je le suis.

21. Abner lui dit : Allez ou à droite ou à gauche; attaquez quelqu'un de ces jeunes gens, et prenez ses dépouilles. Mais Asaël ne voulut point cesser de le poursuivre.

22. Abner lui parla donc encore, et lui dit : Retirez-vous; ne me suivez pas davantage, de peur que je ne sois obligé de vous percer, et qu'après cela je ne puisse plus paroître devant Joab votre frère.

23. Asaël, méprisant ce qu'il lui disoit, ne voulut point se détourner. Abner donc, retournant sa lance, le frappa dans l'aine et le perça, et il mourut sur la place. Tous ceux qui passoient par ce lieu où Asaël étoit tombé mort, s'arrêtoient *à le considérer*.

24. Mais Joab et Abisaï continuant de poursuivre Abner qui s'enfuyoit, le soleil se coucha lorsqu'ils arrivèrent à la colline de l'Aqueduc, qui est vis-à-vis de la vallée, sur le chemin du désert de Gabaon.

25. Et les enfans de Benjamin se

℣ 24. Hébr. : « lorsqu'ils arrivèrent à la colline d'Ama, qui est vis-à-vis de Géah, sur le chemin du désert de Gabaon. »

Avant l'ère chr. vulg. 1053.

rallièrent auprès d'Abner, et, ayant fait un gros, demeurèrent sur le sommet d'une éminence.

26. Alors Abner cria à Joab: Votre épée ravagera-t-elle donc jusqu'à extermination? " Ignorez-vous qu'il est dangereux de jeter son ennemi dans le désespoir?" N'est-il pas temps enfin de dire au peuple qu'il cesse de poursuivre ses frères?

27. Joab lui répondit: Vive le Seigneur! si vous l'eussiez *plutôt* dit," le peuple se fût retiré dès le matin et eût cessé de poursuivre ses frères.

28. Joab fit donc sonner la retraite, et toute l'armée s'arrêta, et cessa de poursuivre Israël et de le combattre.

29. Abner avec ses gens marcha par la campagne toute cette nuit, et, ayant passé le Jourdain et traversé tout *le pays de* Bethoron, il revint au camp."

30. Joab ayant cessé de poursuivre Abner, et étant revenu, assembla toute l'armée, et on ne trouva de morts du côté de David que dix-neuf hommes, sans compter Asaël;

31. Mais les gens de David tuèrent, de Benjamin et de ceux qui étoient avec Abner, trois cent soixante hommes, qui demeurèrent sur la place.

32. On emporta le corps d'Asaël, et on le mit dans le sépulcre de son père à Bethléhem. Et Joab ayant marché

filii Benjamin ad Abner; et, conglobati in unum cuneum, steterunt in summitate tumuli unius.

26. Et exclamavit Abner ad Joab, et ait: Non usque ad internecionem tuus mucro desæviet? an ignoras quod periculosa sit desperatio? Usquequo non dicis populo ut omittat persequi fratres suos?

27. Et ait Joab: Vivit Dominus! si locutus fuisses, manè recessisset populus persequens fratrem suum.

28. Insonuit ergò Joab buccinâ, et stetit omnis exercitus, nec persecuti sunt ultrà Israel, neque iniere certamen.

29. Abner autem et viri ejus abierunt per campestria totâ nocte illâ; et transierunt Jordanem, et, lustratâ omni Bethoron, venerunt ad castra.

30. Porrò Joab reversus, omisso Abner, congregavit omnem populum; et defuerunt de pueris David decem et novem viri, excepto Asaele:

31. Servi autem David percusserunt de Benjamin et de viris qui erant cum Abner trecentos sexaginta, qui et mortui sunt.

32. Tuleruntque Asael, et sepelierunt eum in sepulchro patris sui in Beth-

℣ 26. C'est le *Parce civibus* de César à la bataille de Pharsale. (Drach.)

Ibid. Hébr. litt.: « Ne savez-vous pas quel amertume sera à la fin? »

℣ 27. Hébr. litt.: *Quia nisi locutus fuisses*, (si vous n'aviez pas provoqué,) *quia tunc a manè recessisset populus ne persequeretur vir fratrem suum.*

℣ 29. Situé à Mahanaïm, séjour ordinaire d'Isboseth. — L'hébreu dit: « il revint à Mahanaïm. »

Avant l'ère chr. vulg. 1053.

lehem. Et ambulaverunt totâ nocte Joab et viri qui erant cum eo, et in ipso crepusculo pervenerunt in Hebron.

toute la nuit, avec les gens qui étoient avec lui, arriva à Hébron au point du jour.

CHAPITRE III.

Longue guerre entre la maison de David et celle de Saül. Abner quitte le parti d'Isboseth pour prendre celui de David. Il est tué en trahison par Joab; David pleure sa mort.

1. Facta est ergò longa concertatio inter domum Saul et inter domum David (a), David proficiscens et semper seipso robustior, domus autem Saul decrescens quotidie.

1. Il se fit donc une longue guerre entre la maison de Saül et la maison de David, David s'avançant toujours et se fortifiant de plus en plus, et la maison de Saül au contraire s'affoiblissant de jour en jour.

2. Natique sunt filii David in Hebron; fuitque primogenitus ejus Amnon, de Achinoam Jezraelitide;

2. Pendant que David étoit à Hébron il eut plusieurs enfans. L'aîné fut Amnon, qu'il eut d'Achinoam de Jezraël;

3. Et post eum Cheleab, de Abigail uxore Nabal Carmeli; porrò tertius Absalom, filius Maacha, filiæ Tholmai regis Gessur;

3. Le second Chéléab, qu'il eut d'Abigail, veuve de Nabal du Carmel; le troisième Absalom, qu'il eut de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Gessur;[a] — 1 *Par.* III. 1, *sq.*

4. Quartus autem Adonias, filius Haggith; et quintus Saphathia, filius Abital;

4. Le quatrième Adonias, fils d'Haggith; le cinquième Saphathia, fils d'Abital;

5. Sextus quoque Jethraam, de Egla uxore David: hi nati sunt David in Hebron.

5. Le sixième Jethraam, *fils* d'Egla, femme de David. David eut ces *six* enfans à Hébron.

6. Cùm ergò esset prælium inter domum Saul et domum David, Abner filius Ner regebat domum Saul.

6. La maison de Saül étoit donc en guerre avec la maison de David, et Abner fils de Ner étoit le chef de la maison de Saül.

7. Fuerat autem Sauli concubina nomine Respha, filia Aia. Dixitque Isboseth ad Abner:

7. Or Saül avoit eu une concubine nommée Respha, fille d'Aïa. Et Isboseth dit à Abner: — 2 *Reg.* XXI, 8, 10, 11.

(a) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 23, § 5.

℣ 3. On l'entend du pays de Gessur frontière de Syrie, vers Damas.

Avant l'ère chr. vulg. 1053.

8. Pourquoi vous êtes-vous approché de la concubine de mon père? Abner, étrangement irrité de ce reproche, lui répondit : Suis-je un homme à être traité comme un chien, moi qui me suis déclaré aujourd'hui contre Juda" pour soutenir dans sa chute la maison de Saül votre père, ses frères et ses proches, et qui ne vous ai point livré entre les mains de David? Et après cela vous venez aujourd'hui me chercher querelle pour une femme!

8. Quare ingressus es ad concubinam patris mei? Qui, iratus nimis propter verba Isboseth, ait : Numquid caput canis ego sum adversùm Judam hodie, qui fecerim misericordiam super domum Saul patris tui et super fratres et proximos ejus, et non tradidi te in manus David? et tu requisisti in me quòd argueres pro muliere hodie?

9. Que Dieu traite Abner avec toute sa sévérité si je ne procure à David ce que le Seigneur a juré en sa faveur,

9. Hæc faciat Deus Abner et hæc addat ei nisi quomodo juravit Dominus David sic faciam cum eo,

10. En faisant que le royaume soit transféré de la maison de Saül *dans la sienne*, et que le trône de David soit élevé sur Israël et sur Juda depuis Dan jusqu'à Bersabée."

10. Ut transferatur regnum de domo Saul et elevetur thronus David super Israel et super Judam a Dan usque Bersabee.

11. Isboseth n'osa lui répondre, parce qu'il le craignoit.

11. Et non potuit respondere ei quidquam, quia metuebat illum.

12. Abner envoya donc des courriers à David pour lui dire de sa part :" A qui appartient tout ce pays *sinon à vous?*— et pour ajouter : Si vous voulez me donner part à votre amitié, je vous offre mes services et je ferai que tout Israël se réunira à vous.

12. Misit ergò Abner nuntios ad David pro se dicentes, Cujus est terra?—et ut loquerentur : Fac mecum amicitias, et erit manus mea tecum et reducam ad te universum Israel.

13. David lui répondit : Je le veux bien, je ferai amitié avec vous; mais je vous demande une chose : vous ne me verrez point que vous ne m'ayez ra-

13. Qui ait : Optimè; ego faciam tecum amicitias, sed unam rem peto a te, dicens : Non videbis faciem meam

ỳ 8. C'est le sens de l'hébreu : *qui adversùm Judam hodie fecerim*, etc. On ne trouve point dans les Septante ces mots, *qui adversùm Judam*. Il n'est pas certain que l'hébreu signifie *adversùm*; l'interprète chaldéen semble avoir lu : *ex hâc die factus sum vir abjectus reliquiis domûs Judæ; et hâc die feci misericordiam*, etc. « Suis-je un homme à être traité comme un chien? Suis-je désormais devenu un homme méprisable au reste de ce peuple, à la maison de Juda, moi qui aujourd'hui ai usé de miséricorde envers la maison de votre père? » etc.

ỳ 10. Ce sont les deux extrémités de la Terre-Sainte.

ỳ 12 Hébr. : תחתיו, *pro se*. Le chaldéen et les Septante semblent avoir lu *de-sub se*, que les commentateurs hébreux expliquent par *du lieu de sa demeure*.

Avant l'ère chr. vulg. 1053.

antequam adduxeris Michol filiam Saul; — et sic venies, et videbis me.

mené auparavant Michol, fille de Saül; à cette condition vous pourrez venir et me voir.

14. Misit autem David nuntios ad Isboseth filium Saul, dicens : Redde uxorem meam Michol, quam despondi mihi centum præputiis Philisthiim.

14. David envoya ensuite des courriers à Isboseth, fils de Saül, et lui fit dire : Rendez-moi Michol ma femme, que j'ai épousée pour cent prépuces de Philistins. 1 *Reg.* XVIII. 27.

15. Misit ergò Isboseth, et tulit eam a viro suo Phaltiel filio Lais.

15. Isboseth l'envoya querir aussitôt, et l'ôta à son mari Phaltiel, " fils de Laïs. *Abner, qui ne cherchoit qu'une occasion favorable pour aller trouver David, se chargea de la lui ramener.*

16. Sequebaturque eam vir suus, plorans, usque Bathurim. Et dixit ad eum Abner : Vade, et revertere. Qui reversus est.

16. Son mari la suivoit en pleurant jusqu'à Bahurim. Et Abner lui dit : Allez, retournez-vous-en. Et il s'en retourna.

17. Sermonem quoque intulit Abner ad seniores Israel dicens : Tam herì quàm nudiustertiùs quærebatis David ut regnaret super vos.

17. Abner *vit donc David. Et il* parla ensuite aux anciens d'Israël, et il leur dit : Il y a déjà long-temps que vous souhaitiez d'avoir David pour roi :

18. Nunc ergò facite, quoniam Dominus locutus est ad David dicens : In manu servi mei David salvabo populum meum Israel de manu Philisthiim et omnium inimicorum ejus.

18. Faites-le donc maintenant, puisque le Seigneur a dit en parlant de David : " Je sauverai, par David mon serviteur, mon peuple d'Israël de la main des Philistins et de tous ses ennemis.

19. Locutus est autem Abner etiam ad Benjamin, et abiit ut loqueretur ad David in Hebron omnia quæ placuerant Israeli et universo Benjamin.

19. Abner parla aussi à ceux de Benjamin. Et il alla trouver David à Hébron pour lui dire tout ce qu'Israël et tous ceux de la tribu de Benjamin avoient résolu.

20. Venitque ad David in Hebron cum viginti viris; et fecit David Abner et viris ejus qui venerant cum eo convivium.

20. Il arriva accompagné de vingt hommes, et David lui fit un festin et à ceux qui étoient venus avec lui.

℣ 15. Il est nommé *Phalti* au premier livre, ch. XXV, verset 44.

℣ 18. C'est le sens de l'hébreu אל דוד, bien rendu par les Septante, *de David.*

Avant l'ère chr. vulg. 1053.

21. Alors Abner dit à David : Je m'en vais rassembler tout Israël afin qu'il vous reconnoisse, comme je fais, pour seigneur et pour roi ; et je ferai alliance ″ avec vous *au nom du peuple*, afin que vous soyez reconnu de tout le monde, comme vous le désirez. David ayant donc reconduit ″ Abner, et celui-ci s'en étant allé en paix,

21. Et dixit Abner ad David : Surgam ut congregem ad te, dominum meum regem, omnem Israel, et ineam tecum fœdus, et imperes omnibus sicut desiderat anima tua. Cùm ergò deduxisset David Abner et ille isset in pace,

22. Les gens de David survinrent aussitôt avec Joab, revenant de tailler en pièces des brigands, sur lesquels ils avoient fait un très-grand butin. Abner n'étoit plus à Hébron avec David, parce qu'il avoit déjà pris congé de lui et s'en étoit retourné en paix,

22. Statim pueri David et Joab venerunt, cæsis latronibus, cum prædâ magnâ nimis ; Abner autem non erat cum David in Hebron, quia jam dimiserat eum et profectus fuerat in pace.

23. Lorsque Joab arriva avec toute l'armée. Joab apprit donc de quelqu'un qu'Abner fils de Ner étoit venu *parler* au roi, que le roi l'avoit renvoyé, et qu'il s'en étoit retourné en paix.

23. Et Joab et omnis exercitus qui erat cum eo, postea venerunt. Nuntiatum est itaque Joab a narrantibus : Venit Abner filius Ner ad regem, et dimisit eum, et abiit in pace.

24. Joab aussitôt alla trouver le roi, et lui dit : Qu'avez-vous fait? Abner vient de venir vers vous ; pourquoi l'avez-vous renvoyé et l'avez-vous laissé aller?

24. Et ingressus est Joab ad regem, et ait : Quid fecisti? Ecce venit Abner ad te : quare dimisisti eum, et abiit et recessit?

25. Ignorez-vous quel est Abner fils de Ner, et qu'il n'est venu ici que pour vous tromper, pour reconnoître toutes vos démarches et savoir tout ce que vous faites?

25. Ignoras Abner filium Ner quoniam ad hoc venit ad te ut deciperet te, et sciret exitum tuum et introitum tuum, et nosset omnia quæ agis?

26. Joab, étant sorti d'avec David, envoya des courriers après Abner, et le fit revenir de la Citerne de Sira à l'insu de David.

26. Egressus itaque Joab a David misit nuntios post Abner, et reduxit eum a Cisternâ Sira, ignorante David.

27. Et lorsqu'il fut arrivé à Hébron,
3 *Reg.* II. 5. Joab le tira à part au milieu de la porte″ pour lui parler en trahison, et il le frappa dans l'aîne, ″ et le tua, pour

27. Cùmque rediisset Abner in Hebron, seorsum adduxit eum Joab ad medium portæ ut loqueretur

℣ 21. *Ineam*. Quelques exemplaires portent *ineant;* et c'est le sens de l'hébreu : ויכרתו אתך ברית, « et qu'ils fassent alliance avec vous. »
Ibid. Hébr. : « renvoyé. »

℣ 27. Peut-être au milieu de la place, qui étoit à la porte de la ville.
Ibid. Au même endroit où Abner avoit percé Asaël. *Supr.* II. 23.

Avant l'ère chr. vulg. 1053.

ei in dolo, et percussit illum ibi in inguine; et mortuus est in ultionem sanguinis Asael, fratris ejus.

venger la mort de son frère Asaël.

28. Quòd cùm audisset David rem jam gestam, ait: Mundus ego sum et regnum meum apud Dominum usque in sempiternum a sanguine Abner filii Ner;

28. David ayant appris ce qui s'étoit passé dit : Je suis innocent pour jamais devant le Seigneur, moi et mon royaume, du sang d'Abner fils de Ner.

29. Et veniat super caput Joab, et super omnem domum patris ejus: nec deficiat de domo Joab fluxum seminis sustinens, et leprosus, et tenens fusum, et cadens gladio, et indigens pane.

29. Que son sang retombe sur Joab et sur la maison de son père, et qu'il y ait à jamais dans la maison de Joab des gens qui souffrent un flux honteux, qui soient lépreux, *des gens lâches* qui tiennent le fuseau *comme des femmes,*" qui tombent sous l'épée, et qui demandent leur pain.

30. Igitur Joab et Abisai frater ejus interfecerunt Abner eò quòd occidisset Asael fratrem eorum in Gabaon in prælio.

30. Joab et Abisaï son frère tuèrent donc Abner, parce qu'il avoit tué Asaël leur frère dans le combat de Gabaon.

31. Dixit autem David ad Joab et ad omnem populum qui erat cum eo: Scindite vestimenta vestra et accingimini saccis, et plangite ante exequias Abner. Porrò rex David sequebatur feretrum.

31. Alors David dit à Joab et à tout le peuple qui étoit avec lui : Déchirez vos vêtemens, couvrez-vous de sacs, et pleurez aux funérailles d'Abner. Et le roi David marchoit derrière le cercueil."

32. Cùmque sepelissent Abner in Hebron, levavit rex David vocem suam, et flevit super tumulum Abner; flevit autem et omnis populus.

32. Après qu'Abner eut été enseveli à Hébron, le roi David éleva sa voix, pleura sur son tombeau, et tout le peuple pleura aussi.

33. Plangensque rex et lugens Abner ait: Nequaquam ùt mori solent ignavi mortuus est Abner:

33. Et le roi, témoignant son deuil par ses larmes, dit ces paroles : Abner n'est point mort comme les lâches."

℣ 29. Hébr. autr. : « *des gens infirmes, et* qui tiennent le bâton. »

℣ 31. Le terme de l'hébreu מִטָּה signifie un lit. Les juifs portoient en terre les princes et les personnes de qualité sur des lits de parade extrêmement riches. Josèphe en donne la description dans ses *Antiquités*, XVII, 8, § 3, et dans sa *Guerre des Juifs*, I, 33, § 9. Les juifs modernes appellent encore le *convoi* מִטָּה. (DRACH.)

℣ 33. Hébr. : « Abner est-il donc mort comme les insensés ? »

Avant l'ère chr. vulg. 1053.

34. Vos mains n'ont point été liées, et vos pieds n'ont point été chargés de fers, *comme un criminel ou comme un ennemi vaincu;* mais vous êtes mort comme *les hommes de cœur* qui tombent devant les enfans d'iniquité *par trahison.* Tout le peuple à ces mots redoubla ses larmes.

34. Manus tuæ ligatæ non sunt, et pedes tui non sunt compedibus aggravati, sed sicut solent cadere coram filiis iniquitatis sic corruisti. Congeminansque omnis populus flevit super eum.

35. Et tous étant revenus pour manger avec David lorsqu'il étoit encore grand jour, David jura, et dit : Que Dieu me traite avec toute sa sévérité si je prends une bouchée de pain ou quoi que ce soit avant que le soleil soit couché!

35. Cùmque venisset universa multitudo cibum capere cum David, clarâ adhuc die, juravit David dicens : Hæc faciat mihi Deus et hæc addat si ante occasum solis gustavero panem vel aliud quidquam!

36. Tout le peuple entendit ces paroles, et tout ce que le roi avoit fait lui plut *extrêmement.*

36. Omnisque populus audivit, et placuerunt eis cuncta quæ fecit rex in conspectu totius populi.

37. Et le peuple et tout Israël fut persuadé ce jour-là que David n'avoit eu aucune part à l'assassinat d'Abner, fils de Ner.

37. Et cognovit omne vulgus et universus Israel in die illâ quoniam non actum fuisset a rege ut occideretur Abner filius Ner.

38. Le roi dit aussi à ses serviteurs : Ignorez-vous que c'est un prince, et un grand, qui aujourd'hui a péri en Israël?

38. Dixit quoque rex ad servos suos : Num ignoratis quoniam princeps, et maximus, cecidit hodie in Israel?

39. *Car* pour moi, bien que j'aie été sacré roi, je suis encore peu affermi; et ces gens-ci, ces enfans de Sarvia, sont trop violens pour moi. *Mais* que le Seigneur rende *lui-même* à celui qui fait le mal, selon sa malice.

39. Ego autem adhuc delicatus et unctus rex : porrò viri isti filii Sarviæ duri sunt mihi. Retribuat Dominus facienti malum juxta malitiam suam!

CHAPITRE IV.

Baana et Réchab, serviteurs d'Isboseth, apportent à David la tête de ce prince, et David les fait mourir.

1. Isboseth, fils de Saül, ayant appris qu'Abner avoit été tué à Hébron, perdit courage; et Israël se trouva *avec lui* dans un grand trouble.

1. Audivit autem Isboseth filius Saul quòd cecidisset Abner in Hebron, et dissolutæ sunt manus ejus,

Avant l'ère chr. vulg. 1053.

omnisque Israel perturbatus est.

2. Duo autem viri principes latronum erant filio Saul (nomen uni Baana et nomen alteri Rechab,) filii Remmon Berothitæ de filiis Benjamin : (siquidem et Beroth reputata est in Benjamin ;

3. Et fugerunt Berothitæ in Gethaim, fueruntque ibi advenæ usque ad tempus illud.)

4. Erat autem Jonathæ filio Saul filius debilis pedibus; quinquennis enim fuit quando venit nuntius de Saul et Jonatha ex Jezrael : tollens itaque eum nutrix sua fugit; cùmque festinaret ut fugeret, cecidit et claudus effectus est; habuitque vocabulum Miphiboseth.

5. Venientes igitur filii Remmon Berothitæ, Rechab et Baana, ingressi sunt fervente die domum Isboseth; qui dormiebat super stratum suum meridie. Et ostiaria domûs, purgans triticum, obdormivit.

2. Isboseth avoit à son service deux chefs de voleurs ″ ; l'un s'appeloit Baana, et l'autre Réchab, fils de Remmon de Béroth, de la tribu de Benjamin ; car Béroth a été autrefois censée de Benjamin,

3. Mais les habitans de cette ville s'enfuirent à Gethaïm, ″ où ils ont demeuré comme étrangers jusqu'aujourd'hui.

4. Or Jonathas, fils de Saül, avoit un fils qui étoit *hors d'état de succéder à la couronne, étant* boiteux des deux jambes; car lorsque la nouvelle *de la mort* de Saül et de Jonathas vint de Jezraël, il n'avoit que cinq ans : sa nourrice l'ayant pris *entre ses bras* s'enfuit, et, comme elle fuyoit avec précipitation, l'enfant tomba, et en fut boiteux. Il s'appeloit Miphiboseth.

2 *Reg.* IX. 3, etc.

1048.

5. Réchab et Baana, fils de Remmon de Béroth, *considérant que David n'auroit point de concurrent si Isboseth étoit mort*, entrèrent dans la maison d'Isboseth lorsqu'il dormoit sur son lit, vers le midi, ″ dans la plus grande chaleur du jour. La femme qui gardoit la porte de la maison s'étoit endormie en nettoyant du blé. ″

ỳ 2. Qui commandoient les partis qu'il envoyoit faire des courses dans le pays ennemi. — L'expression du texte, שני אנשים שרי גדודים, peut s'entendre ainsi : « deux hommes chefs de partis. »

ỳ 3. Peut-être dans la même tribu de Benjamin. 2 *Esdr.* XI. 33.

ỳ 5. C'est une coutume ordinaire dans les pays chauds.

Ibid. « *Et ostiaria domûs,* » *etc.* Ces mots ne sont point dans l'hébreu, ils sont pris des Septante, qui ajoutent : « Et les deux frères Réchab et Baana se cachèrent; » ou plutôt dans la version des Septante tout cela tient lieu du verset 6 de la Vulgate et de l'hébreu, que les Septante ont lu autrement en ce sens. Voici la différence des deux leçons. Dans l'hébreu : (ỳ 6.) *Et ecce ingressi sunt usque ad medium domûs, sumentes frumenta, et percusserunt eum ad quintam ; et Rechab autem et Baana frater ejus evaserunt.* Dans les Sep-

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

6. Ils vinrent donc secrètement " dans la maison en prenant des épis de blé, *comme des marchands ;* " et ils frappèrent Isboseth dans l'aine, et s'enfuirent.

6. Ingressi sunt autem domum latenter, assumentes spicas tritici, et percusserunt eum in inguine Rechab et Baana frater ejus, et fugerunt.

7. Or étant entrés dans sa maison, et l'ayant trouvé dans sa chambre, où il dormoit sur son lit, ils le tuèrent et prirent sa tête ; et, ayant marché toute la nuit par le chemin du désert,

7. Cùm autem ingressi fuissent domum ille dormiebat super lectum suum in conclavi, et percutientes interfecerunt eum ; sublatoque capite ejus abierunt per viam deserti totâ nocte *(a)*,

8. Ils vinrent la présentent à David dans Hébron, et lui dirent : Voici la tête d'Isboseth, fils de Saül, votre ennemi, qui cherchoit à vous ôter la vie. *Nous venons de le tuer ;* et le Seigneur vengera aujourd'hui mon seigneur et mon roi de Saül et de sa race.

8. Et attulerunt caput Isboseth ad David in Hebron ; dixeruntque ad regem : Ecce caput Isboseth, filii Saul, inimici tui qui quærebat animam tuam ; et dedit Dominus domino meo regi ultionem hodie de Saul et de semine ejus.

9. David répondit à Réchab et à Baana son frère, fils de Remmon de Béroth : Vive le Seigneur, qui m'a délivré des dangers les plus pressans !

9. Respondens autem David Rechab et Baana fratri ejus, filiis Remmon Berothitæ, dixit ad eos : Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni angustiâ !

Sup. 1. 14.

10. Si j'ai fait arrêter et tuer à Sicéleg celui qui vint me dire que Saül étoit mort, lui qui crut m'apporter une bonne nouvelle et qui sembloit en mériter une récompense, "

10. Quoniam eum qui annuntiaverat mihi et dixerat Mortuus est Saul, qui putabat se prospera nuntiare, tenui et occidi eum in Siceleg ; cui oportebat mercedem dare pro nuntio,

11. Combien plus, maintenant que des méchans ont tué un homme inno-

11. Quantò magis nunc, cùm homines impii interfe-

(*a*) *Bible vengée,* 1 *Rois*, note 23, § v. — Bergier, *Traité de la Religion*, deuxième partie, chap. 6, art. 2, § 4.

tante : *Et ecce ostiaria domûs purgabat frumenta, et obdormivit et soporata fuit. Rechab autem et Baana fratres* (ou *frater ejus*) *latuerunt.*

℣ 6 (*bis.*) Ou comme en venant recevoir le froment qui leur étoit dû en qualité d'officiers du prince. — L'hébreu, ainsi qu'on l'a vu dans la note précédente, ne porte pas *latenter* comme la Vulgate.

℣ 10. L'hébreu peut se traduire : « Je l'ai saisi et tué Sicéleg, bien loin de lui donner une récompense de bonne nouvelle. » (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

cerunt virum innoxium in domo suâ, super lectum suum, non quæram sanguinem ejus de manu vestrâ et auferam vos de terrâ!

cent [11] dans sa maison, sur son lit, vengerai-je son sang sur vous qui l'avez répandu de vos mains, et vous exterminerai-je de dessus la terre!

12. Præcepit itaque David pueris suis, et interfecerunt eos, præcidentesque manus et pedes eorum suspenderunt eos super piscinam in Hebron; caput autem Isboseth tulerunt, et sepelierunt in sepulchro Abner in Hebron.

12. David donna donc des ordres à ses gens, et ils les tuèrent; et, leur ayant coupé les mains et les pieds, [12] ils les pendirent près de la piscine d'Hébron. Ils prirent aussi la tête d'Isboseth, et l'ensevelirent dans le sépulcre d'Abner à Hébron. *Supr.* III. 32.

ỷ 11. Il étoit tel au moins à leur égard. L'hébreu dit : « un homme juste, » צדיק.

ỷ 12. Pour punir ces mains parricides qui avoient égorgé un roi innocent, et ces pieds qui avoient servi d'instrument à leur fuite.

CHAPITRE V.

David est sacré roi sur tout Israël. Il prend Jérusalem. Hiram, roi de Tyr, lui envoie des ambassadeurs. Victoires de David sur les Philistins.

(I *Paralip.*, XI, 1-9.)

1. Et venerunt universæ tribus Israel ad David in Hebron dicentes : Ecce nos os tuum et caro tua sumus.

1. Alors toutes les tribus d'Israël vinrent trouver David [1] à Hébron, et lui dirent : Nous sommes vos os et votre chair.

2. Sed et heri et nudiustertiùs, cùm esset Saul rex super nos, tu eras educens et reducens Israel; dixit autem Dominus ad te : Tu pasces populum meum Israel, et tu eris dux super Israel.

2. Il y a déjà long-temps que, lorsque Saül étoit notre roi, vous meniez Israël *au combat* et vous l'en rameniez; et le Seigneur *votre Dieu* [2] vous a dit : C'est vous qui serez le pasteur de mon peuple d'Israël, et c'est vous qui en serez le chef. *Supr.* VII. 7. *Ps.* LXXVII. 71.

3. Venerunt quoque et seniores Israel ad regem in Hebron, et percussit cum eis rex David fœdus in Hebron coram Domino; unxerunt-

3. Les anciens [3] d'Israël vinrent aussi trouver David à Hébron, et David y fit alliance avec eux devant le Seigneur, et ils le sacrèrent *de nouveau* roi sur *tout* Israël, *selon ce que le Sei-*

ỷ 1. On lit 1 *Paral.*, XI, 1 : « s'assemblèrent auprès de David. »
ỷ 2. Ces mots sont exprimés 1 *Par.*, XI, 2.
ỷ 3. C'est-à-dire les chefs des tribus.

Avant l'ère chr. vulg. 1048.

gneur avoit dit par la bouche de Samuël. "

4. David avoit trente ans lorsqu'il commença de régner, et il régna quarante ans.

Supr. II. 11. 3 Reg. II. 11. I Par. III. 4.

5. Il régna sept ans et demi à Hébron sur Juda, et trente-trois ans dans Jérusalem sur Juda et sur tout Israël.

1047.

6. Et le roi, accompagné de tous ceux qui étoient avec lui *et de tout Israël,* " marcha vers Jérusalem contre les Jébuséens, qui habitoient *encore* en ce pays. Et ceux-ci dirent à David : Vous n'entrerez point ici que vous n'en ayez ôté les aveugles et les boiteux, " — pour lui dire qu'il n'y entreroit jamais.

7. Néanmoins David prit la forteresse de Sion, qui est appelée *aujourd'hui* la Ville de David ;

8. Car David avoit proposé alors une récompense pour celui qui battroit les Jébuséens, qui pourroit gagner le haut de la forteresse, et chasseroit les aveugles et les boiteux, ennemis de David. "C'est pourquoi on dit en proverbe : Les aveugles et les boiteux n'entreront

que David in regem super Israel.

4. Filius triginta annorum erat David cùm regnare cœpisset, et quadraginta annis regnavit.

5. In Hebron regnavit super Judam septem annis et sex mensibus, in Jerusalem autem regnavit triginta tribus annis super omnem Israel et Judam.

6. Et abiit rex et omnes viri qui erant cum eo in Jerusalem, ad Jebusæum, habitatorem terræ ; dictumque est David ab eis, Non ingredieris hùc nisi abstuleris cæcos et claudos, — dicentes : Non ingredietur David hùc.

7. Cepit autem David arcem Sion ; hæc est Civitas David (*a*).

8. Proposuerat enim David in die illâ præmium qui percussisset Jebusæum, et tetigisset domatum fistulas, et abstulisset cæcos et claudos odientes animam David : idcircò dicitur in proverbio : Cæcus et clau-

(*a*) *Bible vengée*, II *Rois*, note 2.

℣ 3. Ces mots sont exprimés I *Par.*, XI, 2.

℣ 6. On lit ainsi I *Par.*, XI, 4 : « David et tout Israël. »

Ibid. Les Jébuséens, se confiant dans leurs fortifications, placèrent par dérision, sur les remparts, des aveugles et des boiteux, pour dire : Ceux-ci suffisent pour te repousser. De là vient que quelques commentateurs peu familiarisés avec la langue hébraïque ont traduit le הסירך du texte *te repousseront* : « Les aveugles et les boiteux te repousseront. » Il y en a qui ne traduisent pas mal de la manière suivante : « Il faut que vous ôtiez auparavant les images qui nous protégent et que vous appelez *des aveugles* et *des boiteux.* » (Voy. *Ps.* CXIII. 5, 7 de la division.) C'étoient leur palladium. Je passe sous silence les rêveries des rabbins au sujet de ce verset. (Drach.)

℣ 8. On voit au premier livre des Paralipomènes, XI, 6, que David promit de faire chef et général de son armée le premier qui battroit les Jébuséens. C'est ce qui manque ici dans l'hébreu, où on lit simplement, « Or David

dus non intrabunt in templum.

point dans le temple, " — *s'étant fait chasser de Jérusalem.*

Avant l'ère chr. vulg. 1047.

9. Habitavit autem David in arce, et vocavit eam Civitatem David; et ædificavit per gyrum a Mello et intrinsecus.

9. Et David prit son logement dans la forteresse, et l'appela" la Ville de David. Et il bâtit à l'entour, depuis Mello, et au-dedans."

10. Et ingrediebatur proficiens atque sucrescens, et Dominus Deus exercituum erat cum eo.

10. David s'avançoit toujours, et croissoit de plus en plus, et le Seigneur Dieu des armées étoit avec lui.

(I *Paralip.*, XIV.)

11. Misit quoque Hiram rex Tyri nuntios ad David, et ligna cedrina et artifices lignorum, artificesque lapidum ad parietes; et ædificaverunt domum David (*a*),

11. Hiram, roi de Tyr, envoya aussi des ambassadeurs à David, avec du bois de cèdre, des charpentiers et des tailleurs de pierres pour les murs, et ils bâtirent la maison de David. 1046.

12. Et cognovit David quoniam confirmasset eum Dominus regem super Israel, et quoniam exaltasset regnum ejus super populum suum Israel.

12. Et David connut que le Seigneur l'avoit confirmé roi sur Israël, et qu'il l'avoit élevé au gouvernement de son peuple."

13. Accepit ergò David adhuc concubinas et uxores de Jerusalem postquam venerat de Hebron, natique sunt David et alii filii et filiæ (*b*);

13. Il prit donc encore des concubines et des femmes de Jérusalem" après qu'il y fut venu d'Hébron, et il en eut d'autres fils et d'autres filles, *voulant affermir de plus en plus sa puissance.* 1 *Par.* III. 1-2.

14. Et hæc nomina eorum

14. Voici les noms des fils qu'il eut

(*a*) *Bible vengée*, II *Rois*, note 2. — (*b*) *Ibid.*

avoit dit en ce jour-là : Quiconque battra les Jébuséens, » etc., sans que la phrase soit achevée. Le mot *abstulisset* n'y est pas exprimé.

℣ 8. Hébr. litt. : « dans la maison. » Autr. : « *Il y a* des aveugles et des boiteux ; on n'entrera point dans la maison. »

℣ 9. I *Par.*, XI, 7, on lit : « c'est pourquoi on l'appela. »

Ibid. Au même endroit des Paralipomènes on lit : « David bâtit aux environs depuis Mello jusqu'aux environs, *ou* jusqu'à Sabib, » ou autre nom semblable, qui pourroit marquer un lieu opposé à Mello. Le même texte ajoute à la lettre : « Et Joab vivifia (*ou* fit revivre) le reste de la ville. »

℣ 12. Hébr. : « et qu'il avoit relevé son règne en faveur de son peuple. »

℣ 13. I *Par.*, XIV, 4, on lit : « dans Jérusalem. »

Avant l'ère chr. vulg. 1046.

à Jérusalem, Samua, Sobab, Nathan, Salomon,

15. Jébahar, Elisua, *Eliphalet*, *Noga*," Népheg,

16. Japhia, Elisama, Elioda" et Eliphalet.

17. Les Philistins ayant appris que David avoit été sacré roi sur *tout* Israël *et craignant qu'il ne devînt trop puissant*, s'assemblèrent tous pour lui faire la guerre. David l'ayant su se retira dans *la caverne d'Odollam*," *qui étoit* un lieu très-fort.

18. Cependant les Philistins vinrent se répandre dans la vallée de Raphaïm."

19. Et David consulta le Seigneur, et lui dit : Marcherai-je contre les Philistins, et les livrerez-vous entre mes mains? Le Seigneur lui dit : Marchez, car assurément je livrerai les Philistins entre vos mains.

Isai. XXVIII. 12.

20. David vint donc à Baal-Pharasim," où il défit les Philistins; et il dit : Le Seigneur a dispersé mes ennemis devant moi comme les eaux se dispersent. C'est pour cette raison que ce lieu fut appelé" Baal-Pharasim, *c'est-à-dire la Plaine de Dispersion.*"

21. Les Philistins laissèrent là leurs idoles, que David et ses gens emportèrent *pour les brûler.*"

qui nati sunt ei in Jerusalem : Samua, et Sobab, et Nathan, et Salomon,

15. Et Jebahar, et Elisua, et Nepheg,

16. Et Japhia, et Elisama, et Elioda et Eliphalet.

17. Audierunt ergò Philisthiim quòd unxissent David in regem super Israel, et ascenderunt universi ut quærerent David. Quod cùm audisset David descendit in præsidium.

18. Philisthiim autem venientes diffusi sunt in valle Raphaim.

19. Et consuluit David Dominum dicens : Si ascendam ad Philisthiim? et si dabis eos in manu meâ? Et dixit ad Dominus ad David : Ascende, quia tradens dabo Philisthiim in manu tuâ.

20. Venit ergò David in Baal-Pharasim, et percussit eos ibi, et dixit : Divisit Dominus inimicos meos coram me sicut dividuntur aquæ. Propterea vocatum est nomen loci Baal-Pharasim.

21. Et reliquerunt ibi sculptilia sua; quæ tulit David et viri ejus.

℣ 15. On trouve ces deux noms 1 *Par.*, III, 7, et XIV, 5-6.

℣ 16. Ou Elinda, 1 *Par.*, III, 8; ou Baaliada, 1 *Par.*, XIV, 7.

℣ 17. Voy. *infr.*, XXIII. 13. Cette caverne étoit au midi de Jérusalem.

℣ 18. Cette vallée s'étendoit au midi de Jérusalem jusqu'aux environs de Bethléhem.

℣ 20. Apparemment dans la vallée de Raphaïm.

Ibid. Hébr. autr. : « il appela ce lieu Baal Pharasim. »

Ibid. Selon l'interprète chaldéen, « la Plaine de Division. » Autrement : « le Dieu (*ou* le Maître) des Dispersions. » — *Baal* signifie « le maître; » *Pharasim* vient de la racine פרץ, que la Vulgate exprime ici deux fois par *dividere*.

℣ 21. Cette circonstance est marquée 1 *Par.*, XIV, 12. L'interprète chal-

Avant l'ère chr. vulg. 1046.

22. Et addiderunt adhuc Philisthiim ut ascenderent, et diffusi sunt in valle Raphaim.

22. Les Philistins revinrent encore une autre fois, et se répandirent dans la vallée de Raphaïm.

23. Consuluit autem David Dominum : Si ascendam contra Philisthæos, et tradas eos in manus meas? Qui respondit : Non ascendas contra eos, sed gyra post tergum eorum, et venies ad eos ex adverso Pyrorum ;

23. David consulta le Seigneur, *disant :* Irai-je contre les Philistins, et les livrerez-vous entre mes mains?" Le Seigneur lui répondit : N'allez point *droit* contre les Philistins, mais tournez derrière leur camp jusqu'à ce que vous soyez venu vis-à-vis des Poiriers,"

24. Et cùm audieris sonitum gradientis in cacumine pyrorum tunc inibis prælium, quia tunc egredietur Dominus ante faciem tuam ut percutiat castra Philisthiim.

24. Et lorsque vous entendrez au haut des poiriers comme le bruit de quelqu'un qui marche vous commencerez à combattre, parce que le Seigneur marchera alors devant vous pour combattre l'armée des Philistins.

25. Fecit itaque David sicut præceperat ei Dominus, et percussit Philisthiim de Gabaa usque dum venias Gezer.

25. David fit donc ce que le Seigneur lui avoit ordonné, et il battit *et* poursuivit les Philistins depuis Gabaa jusqu'à Gézer."

déen semble même avoir lu ici le texte en ce sens : « David et ses gens les brûlèrent. » Il est vraisemblable que ce sont deux circonstances, dont l'une est exprimée ici et l'autre dans les Paralipomènes.

ỳ 23. *Si ascendam, etc.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu.

Ibid. La plupart traduisent le בכאים du texte « des Mûriers; » quelques-uns veulent que ce soit le même lieu qui est appelé au livre des Juges, II, I, בכים, « le lieu des Pleurans. » Ces deux noms ont quelque ressemblance.

ỳ 25. Gabaa, ou Gabaon, dans la tribu de Benjamin; Gézer, ou Gazer, dans la tribu d'Ephraïm, près du pays des Philistins. I *Par.*, XIV, 16, on lit *Gabaon* et *Gazera ;* mais dans l'hébreu l'expression *Gazera* se prend pour *in Gazer.*

Avant l'ère chr. vulg. 1045.

CHAPITRE VI.

David va prendre l'arche à Cariath-Iarim. Oza est frappé de mort pour l'avoir touchée. David la laisse dans la maison d'Obédédom, puis la transfère à Jérusalem. Il est raillé par Michol.

(1 *Paralip.*, XIII.)

1. DAVID assembla encore " toute l'élite d'Israël, au nombre de trente mille hommes.

2. Il s'en alla *ensuite à Cariath-Iarim,* accompagné de tout le peuple de la tribu de Juda qui se trouva avec lui, pour chercher l'arche de Dieu, " qui porte le nom du Seigneur des armées" et au-dessus de laquelle il est assis sur les chérubins. "

3. Ils mirent l'arche de Dieu sur un chariot tout neuf" *pour la transporter avec plus de dignité*, et *ils* l'emmenèrent de la maison d'Abinadab, ha-
1 *Reg.* VII. 1. bitant de Gabaa. " Oza et Ahio, fils d'Abinadab, conduisoient ce chariot tout neuf.

4. Et l'arche ayant été tirée de la maison d'Abinadab, qui la gardoit à Gabaa, *Oza marchoit à côté de l'arche,*" *et* Ahio *son frère* la conduisoit en marchant devant.

1. CONGREGAVIT autem rursum David omnes electos ex Israel triginta millia.

2. Surrexitque David, et abiit, et universus populus qui erat cum eo de viris Juda, ut adducerent arcam Dei super quam invocatum est nomen Domini exercituum, sedentis in cherubim super eam.

3. Et imposuerunt arcam Dei super plaustrum novum, tuleruntque eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa; Oza autem et Ahio, filii Abinadab, minabant plaustrum novum.

4. Cùmque tulissent eam de domo Abinadab, qui erat in Gabaa custodiens arcam Dei, Ahio præcedebat arcam.

℣ 1. Le ויסף du texte ne vient pas de la racine יסף, *adjecit*, mais de la racine אסף, *congregavit*. Conférez l'hébreu du psaume CIV, ℣ 29. (DRACH.)

℣ 2. On lit dans l'hébreu : *de Baale Juda, ut adducerent inde.* Le texte 1 *Par.*, XIII, 6, prouve que la vraie leçon est *in Baale :* « il s'en alla à Baalé (*ou* Baala) de Juda, pour amener de là l'arche de Dieu. » On voit dans Josué, XV, 9, que *Baala* étoit la même que *Cariath-Iarim*, dont il s'agit ici.

Ibid. Litt. : « sur laquelle est invoqué le nom du Seigneur des armées, » c'est-à-dire qui est appelée l'arche du Seigneur des armées.

Ibid. Hébr. : « qui est assis sur les chérubins. » C'est que le *super eam* de la Vulgate n'est, selon l'hébreu, qu'une répétition du *super quam* déjà exprimé; dans le style des Hébreux אשר .... עליו, *quæ..... super eam*, se prend pour *super quam*.

℣ 3. L'arche avoit été ramenée de chez les Philistins sur un chariot. 1 *Reg.* VI, 7, etc.

Ibid. Gabaa signifie une hauteur. 1 *Reg.* VII. 1.

℣ 4. Au lieu de *custodiens arcam Dei* on lit dans l'hébreu simplement,

Avant l'ère chr. vulg. 1045.

5. David autem et omnis Israel ludebant coram Domino in omnibus lignis fabrefactis, et citharis et lyris et tympanis et sistris et cymbalis.

5. Cependant David et tout Israël jouoient devant le Seigneur de toutes sortes d'instrumens de musique," de la harpe, de la lyre," du tambour, du sistre, de la timbale *et des trompettes.*"

6. Postquam autem venerunt ad aream Nachon, extendit Oza manum ad arcam Dei et tenuit eam, quoniam calcitrabant boves et declinaverunt eam.

6. Mais lorsqu'on fut arrivé près de l'aire de Nachon," Oza porta la main" à l'arche de Dieu, et la retint, parce que les bœufs regimboient et l'avoient fait pencher."

7. Iratusque est indignatione Dominus contra Ozam, et percussit eum super temeritate; qui mortuus est ibi juxta arcam Dei.

7. En même temps la colère du Seigneur s'alluma contre Oza, et il le frappa à cause de sa témérité;" et Oza tomba mort sur la place, à côté de l'arche de Dieu.

8. Contristatus est autem David eò quòd percussisset Dominus Ozam; et vocatum est nomen loci illius Percussio Ozæ usque in diem hanc.

8. David fut affligé de ce que le Seigneur avoit frappé Oza; et ce lieu a été appelé le Châtiment d'Oza jusqu'à ce jour.

9. Et extimuit David Dominum in die illâ, dicens:

9. Alors David eut une grande crainte du Seigneur, et il dit: Comment

juxta arcam Dei, comme on le lit au verset 7. C'étoit la position d'Oza, dont le nom manque ici: *Oza autem erat juxta arcam Dei.*

℣ 5. On lit dans l'hébreu ברושים, *in omnibus lignis abiegnis.* La Vulgate suppose חרשים, *fabre factis.* Mais 1 *Par.*, XIII, 8, on lit dans l'hébreu: *in omni virtute in canticis;* c'est-à-dire, « David et tout Israël témoignoient leur joie devant l'arche en chantant de toute leur force des cantiques, et jouant de la harpe, » etc.

Ibid. (*bis.*) « *Lyris.* » Hébr.: « du nébel, » נבל. — *Sistris et cymbalis.* Sept.: « des cymbales et des flûtes. » — Voyez la dissertation sur les Instrumens de Musique, tom. IX.

Ibid. Les trompettes sont nommées 1 *Par.*, XIII, 8.

℣ 6. 1 *Par.*, XIII, 9, on lit *Chidon*.

Ibid. L'hébreu omet ici le mot *manum;* mais il s'y lit 1 *Par.*, XIII, 9.

Ibid. Vulg.: *calcitrabant b., et declinaverunt eam.* Au lieu de ces deux expressions on trouve seulement dans l'hébreu שמטו, « ils glissèrent. » Les Septante ont traduit au sens de la dernière expression de la Vulgate, *declinaverunt eam.*

℣ 7. On suppose ordinairement qu'Oza étoit Lévite, comme étant fils d'Abinadab, chez qui l'arche avoit reposé; mais il n'étoit permis qu'à ceux de la famille de Caath de porter l'arche, et encore falloit-il qu'elle fût enveloppée de trois voiles, *Num.* IV, 4, *sq.* — Au lieu de ces mots, *super temeritate*, on lit 1 *Par.*, XIII, 10, *eò quod tetigisset arcam*, et selon l'hébreu: *propterea quod misisset manum suam super arcam.*

Avant l'ère chr. vulg. 1045.

l'arche du Seigneur viendra-t-elle" chez moi?

10. Et il ne voulut pas que l'on amenât l'arche du Seigneur chez lui en la Ville de David; mais il la fit entrer dans la maison d'Obédédom, *lévite" originaire* de Geth."

11. L'arche du Seigneur demeura donc trois mois dans la maison d'Obédédom de Geth; et le Seigneur bénit Obédédom et toute sa maison *et tout ce qui lui appartenoit.*"

12. On vint dire ensuite au roi David que le Seigneur avoit béni Obédédom et tout ce qui lui appartenoit à cause de l'arche de Dieu. David s'en alla donc en la maison d'Obédédom, et il en amena l'arche de Dieu en la Ville de David avec allégresse. Auprès de David étoient sept chœurs de danses et un veau pour servir de victime."

13. Et lorsque ceux qui portoient l'arche" avoient fait six pas, il immoloit un bœuf et un belier."

14. David, revêtu d'un *simple* éphod de lin, dansoit devant l'arche de toute sa force;"

Quomodo ingredietur ad me arca Domini?

10. Et noluit divertere ad se arcam Domini in Civitatem David, sed divertit eam in domum Obededom Gethæi.

11. Et habitavit arca Domini in domo Obededom Gethæi tribus mensibus; et benedixit Dominus Obededom et omnem domum ejus.

12. Nuntiatumque est regi David quòd benedixisset Dominus Obededom et omnia ejus propter arcam Dei. Abiit ergò David, et adduxit arcam Dei de domo Obededom in Civitatem David cum gaudio. Et erant cum David septem chori et victima vituli.

13. Cùmque transcendissent qui portabant arcam Domini sex passus, immolabat bovem et arietem.

14. Et David saltabat totis viribus ante Dominum: porrò David erat accinctus ephod lineo.

℣ 9. Au lieu de יבוא, *veniet,* on lit 1 *Par.,* XIII, 12, אביא, *adducam;* « Comment amenerai-je chez moi l'arche du Seigneur? »

℣ 10. Voyez 1 *Par.,* XIII, 13, etc.

Ibid. Vraisemblablement de Geth-Remmon, ville des Lévites dans la tribu de Dan. *Jos.* XXI, 24.

℣ 11. Ces mots se lisent 1 *Par.,* XIII, 14, et le verset suivant les suppose.

℣ 12. *Et erant cum David, etc.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu. Dans les Septante on lit: « Et auprès de David étoient ceux qui portoient l'arche, sept chœurs, et pour victime un veau avec des agneaux (*ou* un agneau;») mais dans les Septante ces paroles tiennent lieu du verset qui va suivre.

℣ 13. Au lieu de la mettre sur un chariot, comme la première fois, il la fit porter par les prêtres, comme la loi l'ordonnoit.

Ibid. Quelques-uns soutiennent que l'hébreu doit s'entendre d'une sorte de bœufs de Syrie fort gras, *bubalus,* un buffle; d'autres prétendent que c'est en général une victime engraissée, *altile.*

℣ 14. Dans toute l'antiquité la danse étoit une partie essentielle des cérémonies religieuses. Tel est encore l'usage en Orient, particulièrement des bramines. Quand les juifs célèbrent la fête appelée שמחת תורה, *la Réjouis-*

Avant l'ère chr. vulg. 1045.

15. Et David et omnis domus Israel ducebant arcam testamenti Domini in jubilo et in clangore buccinæ.

16. Cùmque intrasset arca Domini Civitatem David, Michol, filia Saul, prospiciens per fenestram vidit regem David subsilientem atque saltantem coram Domino, et despexit eum in corde suo.

15. Et, étant accompagné de toute la maison d'Israël, il conduisoit l'arche de l'alliance du Seigneur avec des cris de joie, au son des trompettes.

16. Lorsque l'arche du Seigneur fut entrée dans la Ville de David, Michol, fille de Saül, regardant par une fenêtre vit le roi David qui dansoit et sautoit devant le Seigneur, et elle en conçut du mépris.

(1 *Paral.* XVI, 1-3 et 43.)

17. Et introduxerunt arcam Domini, et imposuerunt eam in loco suo, in medio tabernaculi quod tetenderat ei David; et obtulit David holocausta et pacifica coram Domino.

18. Cùmque complesset offerens holocausta et pacifica, benedixit populo in nomine Domini exercituum,

19. Et partitus est universæ multitudini Israel, tam viro quàm mulieri, singulis collyridam panis unam et assaturam bubulæ carnis unam et similam frixam oleo. Et abiit omnis

17. *Les lévites* étant donc entrés dans la tente que David avoit fait dresser, ils posèrent l'arche du Seigneur au milieu, en la place qui lui avoit été destinée, et David offrit des holocaustes et des sacrifices d'action de grâces devant l'arche du Seigneur — 1 *Par.* XV. 1.

18. Lorsqu'il eut achevé d'offrir les holocaustes et les sacrifices d'action de grâces il bénit" le peuple au nom du Seigneur des armées,

19. Et il distribua à toute la multitude d'Israël, tant aux hommes qu'aux femmes, à chacun un pain en façon de gâteau," un morceau de bœuf rôti, et un tourteau de farine cuite avec de l'huile;" et chacun s'en retourna chez soi.

sance de la Loi, les rabbins et les chantres dansent autour de la synagogue, sautant comme des cabris. On disoit d'un certain *docteur de la loi* passablement ignorant, mais qui faisoit des entrechats admirables, qu'il étoit *excellent danseur de la loi.* (DRACH.)

℣ 18. Cette bénédiction, probablement celle du psaume CXXXIII, 3, ne doit être considérée que comme l'expression des vœux du pieux roi. Les seuls lévites de la branche d'Aron pouvoient donner la bénédiction en quelque sorte sacramentelle. Voyez Nombres, VI, 23. Le verbe ברך du texte signifie *benedixit* et *bene precatus est.* (DRACH.)

℣ 19. Hébr. : חלת, de l'absolu חלה; Vulg. : *collyridam* : — 1 *Par.*, XVI, 3, hébr., ככר ; Vulg., *tortam.* Ce sont des espèces de synonymes qui désignent en général quelque sorte de gâteau.

Ibid. Plusieurs commentateurs pensent que l'hébreu signifie une cruche de vin. Conférez l'hébreu d'Osée, III, 1.

Avant l'ère chr. vulg. 1045.

populus, unus-quisque in domum suam;

20. David se retira de même pour bénir" *aussi* sa maison. Et Michol, fille de Saül, étant venue au-devant de David lui dit : Que le roi d'Israël a eu de gloire aujourd'hui en se dépouillant devant les servantes de ses sujets et paroissant nu" comme feroit un bouffon!

20. Reversusque est David ut benediceret domui suæ. Et egressa Michol filia Saul in occursum David ait : Quàm gloriosus fuit hodie rex Israel, discooperiens se ante ancillas servorum suorum, et nudatus est quasi si nudetur unus de scurris (*a*)!

21. David répondit à Michol : Oui, *je me suis dépouillé* devant le Seigneur, qui m'a choisi plutôt que votre père et que toute sa maisou, et qui m'a commandé d'être le chef de son peuple dans Israël;

21. Dixitque David ad Michol : Ante Dominum, qui elegit me potiùs quàm patrem tuum et quàm omnem domum ejus, et præcepit mihi ut essem dux super populum Domini in Israel,

22. Je danserai *devant le Seigneur*," et je paroîtrai vil encore plus que je n'ai paru; je serai méprisable à mes propres yeux, et par là j'aurai plus de gloire devant les servantes dont vous parlez.

22. Et ludam, et vilior fiam plùs quàm factus sum; et ero humilis in oculis meis, et cum ancillis de quibus locuta es, gloriosior apparebo.

23. C'est pour cette raison que Michol, fille de Saül, n'eut point d'enfans de David jusqu'à sa mort.

23. Igitur Michol filiæ Saul non est natus filius usque in diem mortis suæ.

(*a*) *Bible vengée*, 2 *Rois*, note 3. — Bergier, *Traité de la Rel.*, deuxième partie, ch. 7, art. 1, § 4.

℣ 20. On dit souvent en hébreu *bénir* pour *gratifier d'une chose*. Conférez le texte *Gen.* XXIV, 1, 35; XXXIII, 11; *Deut.* XII, 7; XV, 14; *Judic.* I, 15. On pourroit donc très-bien traduire ici : pour faire des distributions à sa maison. (Drach.)

Ibid. David n'étoit pas nu; il avoit sur lui l'éphod, qui suppose la tunique, dont elle étoit la ceinture; et il est dit 1 *Par.*, XV, 27, qu'il avoit sous cet éphod une robe de byssus : mais il avoit quitté ses habits royaux, et c'est ce qui donne lieu de dire qu'il étoit nu, c'est-à-dire dépouillé de ses habits.

℣ 22. Ces mots sont exprimés dans l'hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

CHAPITRE VII.

David se propose de bâtir un temple au Seigneur. Nathan lui déclare que cet honneur sera réservé à son fils. Promesses en faveur de David. David remercie le Seigneur des biens dont il l'a comblé, et le conjure d'accomplir ses promesses.

(1 *Paral.*, XVII.)

1. FACTUM est autem cùm sedisset rex in domo suâ, et Dominus dedisset ei requiem undique ab universis inimicis suis,

2. Dixit ad Nathan prophetam : Vides-ne quòd ego habitem in domo cedrinâ, et arca Dei posita sit in medio pellium?

3. Dixitque Nathan ad regem : Omne quod est in corde tuo (vade,) fac, quia Dominus tecum est.

4. Factum est autem in illâ nocte, et ecce sermo Domini ad Nathan dicens :

5. Vade, et loquere ad servum meum David : Hæc dicit Dominus : Numquid tu ædificabis mihi domum ad habitandum?

6. Neque enim habitavit in domo ex die illâ quâ eduxit filios Israel de terrâ Ægypti usque in diem hanc, sed ambulabam in tabernaculo et in tentorio.

7. Per cuncta loca quæ transivi cum omnibus filiis Israel, numquid loquens locutus sum ad unam de

1. LE roi s'étant établi dans sa maison, et le Seigneur lui ayant donné la paix de tous côtés avec tous ses ennemis,

2. Il dit au prophète Nathan : Ne voyez-vous pas que je demeure dans une maison de cèdre, et que l'arche de Dieu ne loge que sous des *tentes de* peaux?

3. Nathan dit au roi : Allez, faites tout ce que vous avez dans le cœur, parce que le Seigneur est avec vous.

4. Mais la nuit suivante le Seigneur parla à Nathan, et lui dit :

5. Allez trouver mon serviteur David, et lui dites : Voici ce que dit le Seigneur : Est-ce vous" qui me bâtirez une maison afin que j'y habite?

6. Car, depuis que j'ai tiré de l'Egypte les enfans d'Israël jusqu'aujourd'hui, je n'ai eu aucune maison, mais j'ai toujours été sous des pavillons et sous des tentes.

7. Dans les lieux où j'ai passé avec tous les enfans d'Israël, quand j'ai donné ordre à quelqu'une des tribus de conduire mon peuple lui ai-je dit :"

℣ 5. I *Par.*, XVII, 4, au lieu de *Num tu* on lit *Non tu*, « Ce ne sera pas vous. »

℣ 7. Autr. : « Ai-je jamais dit à aucune des tribus, *ou à aucun des juges* que j'avois établis pour conduire Israël mon peuple; *leur ai-je jamais dit :* Pourquoi, » etc. I *Par.*, XVII, 6, on lit *judicum* au lieu de *tribuum*; (Ces

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

Pourquoi ne m'avez-vous point bâti une maison de cèdre?

tribubus Israel, cui præcepi ut pasceret populum meum Israel, dicens, — Quare non ædificastis mihi domum cedrinam?

8. Vous direz donc maintenant ceci à mon serviteur David : Voici ce que dit le Seigneur des armées : Je vous ai
1 *Reg.* xvi. 13. choisi, lorsque vous meniez paître des
Ps. lxxvii. 70. troupeaux de moutons, afin que vous fussiez le chef de mon peuple d'Israël.

8. Et nunc hæc dices servo meo David : Hæc dicit Dominus exercituum : Ego tuli te de pascuis sequentem greges ut esses dux super populum meum Israel,

Infra. viii. 6, 14. 9. Partout où vous êtes allé je ne vous ai point abandonné; j'ai exterminé tous vos ennemis devant vous, et j'ai rendu votre nom aussi illustre que celui des grands de la terre.

9. Et fui tecum in omnibus ubicumque ambulasti; et interfeci universos inimicos tuos a facie tuâ, fecique tibi nomen grande, juxta nomen magnorum qui sunt in terrâ.

10. Et j'établirai" mon peuple d'Israël dans un lieu stable; je l'y affermirai, il y demeurera, et ne sera plus troublé; et les enfans d'iniquité ne l'humilieront plus, comme ils ont fait auparavant,

10. Et ponam locum populo meo Israel, et plantabo eum, et habitabit sub eo; et non turbabitur ampliùs, nec addent filii iniquitatis ut affligant eum sicut priùs,

11. Depuis le temps où j'ai constitué des juges sur mon peuple d'Israël;" et je vous donnerai la paix avec tous vos ennemis." De plus, le Seigneur vous promet qu'il vous fera une maison,".

11. Ex die quâ constitui judices super populum meum Israel. Et requiem dabo tibi ab omnibus inimicis tuis, prædicitque tibi Dominus quòd domum faciat tibi Dominus.

12. Et lorsque vos jours seront accomplis et que vous vous serez endormi" avec vos pères, je mettrai sur

12. Cùmque completi fuerint dies tui et dormieris cum patribus tuis, susci-

deux mots se confondent aisément dans l'hébreu : שבטי, *tribuum;* שפטי, *judicum.*) le verset 11 confirme cette leçon.

℣ 10. I *Par.*, xvii, 9, la Vulgate traduit : « J'ai donné un lieu *fixe* à Israël mon peuple; je l'y établirai, » etc.

℣ 11. On voit ici que ces mots, placés au commencement du verset 11, sont néanmoins la conclusion du verset 10. La distinction des versets n'est pas de la première antiquité, et l'on pourroit y désirer quelquefois plus d'exactitude.

Ibid. I *Par.*, xvii, 10 : « Et j'humilierai tous vos ennemis. »

Ibid. « Le Seigneur vous fera une maison, » hébraïsme pour, « vous donnera une postérité illustre. » Voy. ma note 1 *Rois*, xxv, 28. (Drach.)

℣ 12. Hébr litt. : « couché. » La Vulgate l'exprime communément par *endormi.*

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

tabo semen tuum post te quod egredietur de utero tuo, et firmabo regnum ejus.

votre trône après vous votre fils qui sortira de vous, (*car j'ai préféré ce fils qui doit vous naître à tous ceux qui vous sont nés*,) et j'affermirai son règne.

13. Ipse ædificabit domum nomini meo, et stabiliam thronum regni ejus usque in sempiternum.

13. Ce sera lui qui bâtira une maison à mon nom, et je rendrai le trône de son royaume inébranlable à jamais." — 3 *Reg.* v. 5; vi. 12; viii. 19.

14. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium; qui si iniquè aliquid gesserit, arguam eum in virgâ virorum et in plagis filiorum hominum.

14. Je serai son père, et il sera mon fils; et s'il fait quelque mal* je le châtierai avec la verge dont on châtie les hommes et avec les plaies des enfans des hommes." — *Ps.* LXXXVIII. 27. *Hebr.* I. 5. * *Ps.* LXXXVIII. 31-33.

15. Misericordiam autem meam non auferam ab eo (*a*), sicut abstuli a Saul, quem amovi a facie meâ.

15. Mais je ne retirerai point ma miséricorde de lui, comme je l'ai retirée de Saül, que j'ai rejeté de devant ma face. — *Ibid.* 29. 34.

16. Et fidelis erit domus tua et regnum tuum usque in æternum ante faciem tuam, et thronus tuus erit firmus jugiter.

16. Votre maison et votre royaume seront stables éternellement devant vous," et votre trône s'affermira pour jamais.

17. Secundùm omnia verba hæc, et juxta universam visionem istam sic locutus est Nathan ad David.

17. Nathan parla *donc* à David, et lui rapporta tout ce que *Dieu* lui avoit dit et tout ce qu'il lui avoit découvert.

18. Ingressus est autem rex David et sedit coram

18. Alors le roi David alla se présenter devant le Seigneur," et dit: Qui

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, n° 25.

℣ 13. Cette promesse prise à la lettre ne peut s'expliquer que de Jésus-Christ, dont Salomon étoit la figure, de manière que dans cette prophétie il y a des traits qui ne conviennent qu'à Salomon, d'autres à Jésus-Christ, d'autres en même temps à l'un et à l'autre. — (Voyez le développement de cette importante prophétie dans ma *Deuxième Lettre aux Israélites*, pages 222, 224 et suiv. Drach.)

℣ 14. Ou: « je le châtierai non dans la sévérité de ma justice, mais humainement et par des châtimens semblables à ceux que peuvent exercer les hommes, » c'est-à-dire des châtimens qui ne seront point éternels. — (Hébr. litt.: « que dans son pécher, *quand il prendra sur lui les péchés des hommes*, je le châtierai avec la verge des mortels et par les plaies des fils d'Adam. » Drach.)

℣ 16. Les Septante: « devant moi. »

℣ 18. L'hébreu et la Vulgate portent: « et s'assit devant le Seigneur. » Pococke (*Description de l'Orient*, vol. I, p. 213.) donne le dessin d'une personne agenouillée et assise sur ses talons; telle est la posture en Orient des inférieurs devant leurs supérieurs. Un Hindou se met ainsi devant un grand

Avant l'ère chr. vulg. 3044.

suis-je, ô Seigneur Dieu, et quelle est ma maison pour que vous m'ayez élevé jusque-là?

Domino, et dixit : Quis ego sum, Domine Deus, et quæ domus mea, quia adduxisti me hùc usque?

19. Mais cela même vous a paru peu de chose, ô Seigneur Dieu, si vous ne donniez encore des assurances au sujet de la maison de votre serviteur pour les siècles à venir; car c'est là la loi d'Adam, ô Seigneur Dieu."

19. Sed et hoc parùm visum est in conspectu tuo, Domine Deus, nisi loquereris etiam de domo servi tui in longinquum; ista est enim lex Adam, Domine Deus.

20. Après cela que peut vous dire David davantage?" car vous connoissez *les sentimens de* votre serviteur," ô Seigneur Dieu.

20. Quid ergò addere poterit adhuc David ut loquatur ad te? tu enim scis servum tuum, Domine Deus.

21. Vous avez fait toutes ces grandes merveilles pour *accomplir* votre parole," selon qu'il vous a plu, et vous les avez même fait connoître à votre serviteur.

21. Propter verbum tuum et secundùm cor tuum fecisti omnia magnalia hæc, ita ut notum faceres servo tuo.

22. Vous avez donc fait éclater votre grandeur, ô Seigneur Dieu, dans

22. Idcirco magnificatus es, Domine Deus, (quia

ou devant une idole pour demander une grâce. Il n'est pas rare de voir dans certaines provinces les gens du peuple prendre cette posture dans les églises. (Drach.)

℣ 19. I *Par.*, xvii, 17, on lit : « Vous m'avez rendu plus considérable que tous les hommes ; » selon l'hébreu : « Vous m'avez regardé comme si j'étois un homme d'une grande distinction. » — Ceux qui ont étudié avec quelque soin l'Ecriture sainte n'ignorent pas les efforts pénibles des commentateurs pour expliquer ces paroles du texte, וזאת תורת האדם, *et hæc est lex Adami;* inintelligibles par elles-mêmes elles n'ont aucun rapport au reste du passage. Un mot suffira pour en donner une explication satisfaisante : Le terme תורה, que l'on traduit ordinairement *lex*, signifie aussi *doctrina,* « une chose enseignée, une chose que l'on porte à la connoissance de quelqu'un, » comme *Job,* xxii, 22; *Prov.*, i, 8; xiii, 14; xxxi, 26; et ailleurs *passim :* ainsi David, plein de foi dans la promesse du Seigneur, déclare qu'il l'entend dans toute son étendue : « Vous avez encore donné des assurances au sujet de la maison de votre serviteur pour les temps éloignés dans l'avenir. *C'est ce qu'Adam a enseigné.* » C'est, à n'en pas douter, le Rédempteur qu'Adam a annoncé à ses enfans et dont la tradition se retrouve chez tous les peuples, quelque défigurée que soit devenue entre leurs mains la religion primitive, enseignée également par le père du genre humain. (Drach.)

℣ 20. I *Par.*, xvii, 18, l'hébreu peut signifier : « Que pourroit encore *vous demander* David, pour *augmenter* la gloire de votre serviteur? »

Ibid. Autr. : « Car vous avez regardé votre serviteur, *et vous vous êtes souvenu de lui.* » I *Par.*, xvii, 18.

℣ 21. Litt. : « pour votre parole. » Sept., « pour votre serviteur; » cette dernière leçon est celle des Paralipomènes, I, xvii, 19.

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

non est similis tuî, neque est Deus extra te,) in omnibus quæ audivimus auribus nostris.

toutes les choses que nous avons entendues de nos oreilles; car nul ne vous est semblable, et hors de vous il n'y a point de Dieu."

23. Quæ est autem, ùt populus tuus Israel, gens in terrà, propter quam ivit Deus ut redimeret eam sibi in populum, et poneret sibi nomen, faceretque eis magnalia, et horribilia super terram, (a facie populi tui quem redemisti tibi ex Ægypto,) gentem et deum ejus?

23. Où trouvera-t-on encore dans toute la terre une nation comme votre peuple d'Israël, *une nation* qu'un Dieu soit allé racheter pour en faire son peuple, et se faire un nom en opérant en leur faveur des merveilles et des prodiges terribles" sur la terre, en présence de votre peuple que vous avez racheté de l'Egypte, *en frappant* le peuple *de ce pays* et *les objets* de son culte?

Deut. IV. 7; XXXIII. 29. *Ps.* CXLVII. (CXLVI.) 20.

24. Firmasti enim tibi populum tuum Israel in populum sempiternum; et tu, Domine Deus, factus es eis in Deum.

24. Car vous avez établi Israël pour être éternellement votre peuple; et vous êtes devenu leur Dieu, ô Seigneur Dieu.

25. Nunc ergò, Domine Deus, verbum quod locutus es super servum tuum et super domum ejus suscita in sempiternum, et fac sicut locutus es,

25. Accomplissez donc maintenant pour jamais, ô Seigneur Dieu, la promesse que vous avez faite à votre serviteur pour lui et pour sa maison, et exécutez-la selon votre parole,

26. Ut magnificetur nomen tuum usque in sempiternum, atque dicatur: Dominus exercituum, Deus super Israel: — et domus servi tui David erit stabilita coram Domino.

26. Afin que votre nom soit éternellement glorifié, et que l'on dise: Le Seigneur des armées est le Dieu d'Israël; et que la maison de votre serviteur David demeure stable devant le Seigneur.

27. Quia tu, Domine exercituum, Deus Israel, revelasti aurem servi tui dicens, Domum ædificabo tibi, — propterea invenit servus tuus cor suum ut oraret te oratione hâc.

27. Vous avez révélé à votre serviteur, ô Seigneur des armées, ô Dieu d'Israël, que vous vouliez lui établir une maison: c'est pour cela que votre serviteur a trouvé son cœur pour vous adresser cette prière.

ỳ 22. Hébr. autr.: « Vous avez donc fait éclater votre grandeur, Seigneur Dieu; car nul n'est semblable à vous, et il n'y a point d'autre Dieu que vous qui puisse faire toutes les choses dont nous avons entendu parler. »

ỳ 23. Hébr.: « *tels que ceux que vous avez opérés* dans votre terre, *pour chasser* les nations et leurs dieux de devant votre peuple, que vous avez racheté de l'Egypte. » Sens de la Vulgate: « *ut..... faceret magnalia eis,* (Israeli scilicet,) — *et* (ᾱ. autem.) *horribilia super terram Ægypti*, *gentemque et deum ejusdem regionis.* » Voy. I *Par.*, XVII, 21.

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

Joan. XVII. 17.

28. Maintenant donc, ô Seigneur Dieu, vous êtes le Dieu, et vos paroles se trouveront véritables, car vous avez fait ces promesses à votre serviteur."

28. Nunc ergò, Domine Deus, tu es Deus, et verba tua erunt vera; locutus es enim ad servum tuum bona hæc.

29. Commencez" donc à *les accomplir*, et bénissez la maison de votre serviteur afin qu'elle subsiste éternellement devant vous, *comme je l'espère*, parce que c'est vous, ô Seigneur Dieu, qui avez parlé; et votre bénédiction reposera pour jamais sur la maison de votre serviteur, *comme vous le lui avez promis*.

29. Incipe ergò, et benedic domui servi tui ut sit in sempiternum coram te, quia tu, Domine Deus, locutus es, et benedictione tuâ benedicetur domus servi tui in sempiternum.

℣ 28. Hébr. : « et *maintenant* vous avez fait ces promesses à votre serviteur; » ou « sur votre serviteur, » comme on le lit 1 *Par.*, XVII, 26.

℣ 29. Hébr. : « Daignez donc maintenant *les accomplir et* bénir la maison de votre serviteur, » etc.; ou, selon la leçon des Paralipomènes, I, XVII, 27 : « Maintenant donc vous avez daigné bénir, » etc.

CHAPITRE VIII.

Victoires de David sur divers peuples. Thoü, roi d'Emath, lui envoie son fils pour le féliciter. Dénombrement des principaux officiers de David.

(1 *Paral.*, XVIII.)

1. Après cela David battit *encore* les Philistins, les humilia, et affranchit Israël de la servitude du tribut" qu'il leur payoit *depuis long-temps*.

1. Factum est autem post hæc, percussit David Philisthiim et humiliavit eos, et tulit David frenum tributi de manu Philisthiim (*a*).

2. Il défit aussi les Moabites *et en fit plusieurs captifs*; et, les ayant faits coucher par terre, il les fit tirer au sort," les divisa en deux parts, dont il destina l'une à la mort et l'au-

2. Et percussit Moab et mensus est eos funiculo, coæquans terræ; mensus est autem duos funiculos, unum ad occidendum (*b*) et

(*a*) *Bible vengée*, II *Rois*, note 4. — (*b*) *Ibid.*, I *Rois*, note 23, § 7.

℣ 1. Litt. : « et il leur enleva le frein du tribut. » Hébr. : « et il leur enleva Métheg-Amma. » I *Par.*, XVIII, 1 : « il leur enleva Geth et ses bourgades. » — En hébreu *Metheg-Amma* peut signifier *frenum amnis*, (le territoire de Geth jusqu'au bord du ruisseau qui en étoit la limite,) ou *frenum populi*, (la forteresse qui tenoit le peuple en respect, Geth la capitale.) Drach.

℣ 2. Hébr. litt. : « il les fit mesurer avec des cordeaux, *comme on auroit mesuré un champ*; et il en destina deux cordeaux à la mort et un cordeau plein à la vie. »

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

num ad vivificandum : ıctusque est Moab David ·rviens sub tributo.

tre à la vie : ainsi Moab fut assujetti à David et lui paya tribut.

3. Et percussit David A-arezer filium Rohob, re-em Soba, quando profe-tus est ut dominaretur su-:r flumen Euphraten.

3. David défit aussi Adarézer," fils de Rohob, roi de Soba, lorsqu'il marcha *dans la Syrie* pour étendre sa domination " jusque sur l'Euphrate.

4. Et captis David ex arte ejus mille septingen-s equitibus et viginti mil-bus peditum subnervavit mnes jugales curruum, ereliquit autem ex eis cen-ım currus.

4. David lui prit mille sept cents cavaliers" et vingt mille hommes de pied, coupa les nerfs des jambes à tous les chevaux des chariots, et n'en réserva que pour cent chariots."

5. Venit quoque Syria 'amasci ut præsidium fer-:t Adarezer regi Soba; et ercussit David de Syriâ iginti duo millia virorum.

5. Les Syriens de Damas vinrent au secours d'Adarézer,. roi de Soba, et David en tua vingt-deux mille.

6. Et posuit David præ-dium in Syriâ Damasci, :ctaque est Syria David :rviens sub tributo. Ser-ıvitque Dominus David in :nnibus ad quæcumque rofectus est.

6. Il mit des garnisons dans la Syrie de Damas, et la Syrie lui fut assujettie et lui paya tribut. Et le Seigneur le conserva dans toutes les guerres qu'il entreprit.

7. Et tulit David arma ırea quæ habebant servi darezer, et detulit ea in erusalem.

7. Il prit les armes " d'or des serviteurs d'Adarézer, et les porta à Jérusalem.

℣ 3. Hébr. : « Adadézer. » On lit dans les Paralipomènes *Adarézer*. On ›serve que le nom *Adad* étoit propre aux Syriens; il se trouve dans *Ben-lad* ou *Ben-Adad*.

Ibid. Hébr. : *ad restituendum*, להשיב, *manum suam;* « pour rétablir sa ›mination. » I *Par.*, XVIII, 3, on lit להציב, *ad statuendum*.

℣ 4. Sept. : « mille chariots et sept mille cavaliers. « C'est ainsi qu'il se lit *Par.*, XVIII, 4. Le nombre 1,700 d'ici est celui d'un poste avancé ou de la ·rde du roi. Il faut remarquer aussi que dans le nombre des Paralipomènes ıuteur sacré peut avoir compris les guerriers montés sur des chars, et qui nt également appelés פרשים, *equites*, comme *Isaie*, XXI, 7-9. (DRACH.)

Ibid. Hébr. : « il démonta tous ces chariots, et n'en réserva que cent. »

℣ 7. Le terme hébreu שלטי, *clypei*, est traduit par *pharetras*, « des car-ıois, » I *Par.*, XVIII, 7. Septante : « des bracelets *ou* des colliers. » Plusieurs ·inces ont donné à leurs soldats des armes de prix afin de les engager à les ·fendre avec courage. Alexandre-Sévère a formé des corps de *chryso-pides* (soldats à boucliers d'or,) et d'*argyroaspides*, (soldats armés de bou-iers d'argent.) Alexandre-le-Grand avoit des *argyroaspides*. Adarézer avoit ›nc des *chrysoaspides*. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

8. Il enleva encore une prodigieuse quantité d'airain des villes de Bété et de Béroth," qui appartenaient à Adarézer.

8. Et de Bete et de Beroth, civitatibus Adarezer, tulit rex David æs multum nimis.

9. Thoü," roi d'Emath," ayant appris que David avoit défait toutes les troupes d'Adarézer,

9. Audivit autem Thou, rex Emath quòd percussisset David omne robur Adarezer.

10. Envoya Joram son fils lui en faire compliment, pour lui témoigner sa joie, et lui rendre grâces" de ce qu'il avoit vaincu Adarézer et taillé son armée en pièces; car Thoü étoit ennemi d'Adarézer." Joram apporta avec lui des vases d'or, d'argent et d'airain,

10. Et misit Thou Joram filium suum ad regem David ut salutaret eum congratulans, et gratias ageret eò quòd expugnasset Adarezer et percussisset eum; (hostis quippe erat Thou Adarezer;) et in manu ejus erant vasa aurea et vasa argentea et vasa ærea,

11. Que le roi David consacra au Seigneur avec ce qu'il lui avoit déjà consacré" d'argent et d'or pris sur toutes les nations qu'il s'étoit assujetties,

11. Quæ et ipsa sanctificavit rex David Domino cum argento et auro quæ sanctificaverat de universis gentibus quas subegerat,

12. Sur la Syrie," sur Moab, sur les Ammonites, sur les Philistins, sur Amalec, avec les dépouilles d'Adarézer, fils de Rohob *et* roi de Soha.

12. De Syriâ et Moab et filiis Ammon et Philisthiim et Amalec, et de manubiis Adarezer filii Rohob, regis Soba.

13. David se fit aussi un grand nom dans la Vallée des Salines," *à l'extrémité de la mer Morte,* où il tailla en

13. Fecit quoque sibi David nomen, cùm reverteretur captâ Syriâ in valle Sa-

℣ 8. On lit 1 *Paral.*, XVIII, 8, *Tebath et Chun;* et ici dans l'hébreu *Berothai.*

℣ 9. L'hébreu met ici *Thoi,* mais dans les Paralipomènes *Thou.*

Ibid. Ou d'Emèse, en Syrie.

℣ 10. Hébr.: « envoya Joram son fils lui demander son alliance, et lui témoigner sa joie. » Voy. 1 *Paral.*, XVIII, 10, où au lieu de *Joram* on lit *Adoram.*

Ibid. C'est le sens de la version des Septante, qui donne au nom d'Adarézer la marque du datif omise dans l'hébreu.

℣ 11. Au lieu de *sanctificaverat*, qui est dans l'hébreu une répétition du mot *sanctificavit* qui précède, on lit 1 *Par.*, XVIII, 11, *tulerat*, « ce qu'il avoit déjà pris. »

℣ 12. Ou sur l'Idumée. (1 *Par.*, XVIII, 11.) Ces deux noms se confondent aisément dans l'hébreu; mais la Syrie paroît ici mieux convenir à cause de ce qui précède et de ce qui suit.

℣ 13. On voit, 1 *Par.*, XVIII, 12, que cette expédition dans la vallée des Salines est totalement différente de celles qui précèdent.

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

linarum, cæsis decem et octo millibus.

pièces dix-huit mille hommes, " lorsqu'il revint *de l'Idumée, dont il fit la conquête*, après avoir soumis la Syrie.

14. Et posuit in Idumæâ custodes statuitque præsidium, et facta est universa Idumæa serviens David. Et servavit Dominus David in omnibus ad quæcumque profectus est.

14. Il mit de plus des officiers et des garnisons dans l'Idumée; et toute l'Idumée lui fut assujettie. Le Seigneur le conserva dans toutes les entreprises dans lesquelles il s'engagea.

15. Et regnavit David super omnem Israel: faciebat quoque David judicium et justitiam omni populo suo:

15. David régna donc sur tout Israël, il jugeait les différens de tout son peuple et rendoit la justice à tous.

16. Joab autem filius Sarviæ erat super exercitum; porrò Josaphat filius Ahilud erat a commentariis;

16. Joab, fils de Sarvia, " étoit général de ses armées; Josaphat, fils d'Ahilud avoit la charge des registres. "

17. Et Sadoc filius Achitob et Achimelec filius Abiathar erant sacerdotes; et Saraias scriba;

17. Sadoc, fils d'Achitob, et Achimélech, fils d'Abiathar, " étoient prêtres " *et en faisoient les fonctions;* Saraïas" étoit secrétaire;

18. Banaias autem filius Joiadæ super Cerethi et Phelethi; filii autem David sacerdotes erant (*a*).

18. Banaïas, fils de Joïada, commandoit " les Céréthiens et les Phéléthiens, *qui composoient la garde du roi;* et les enfans de David étoient grands officiers de la couronne. "

(*a*) *S. Script prop., P.* III, *n*° 26.

ỹ 13. Le mot *viris* manque également dans l'hébreu et dans la Vulgate; le mot *sibi*, exprimé dans la Vulgate, manque dans l'hébreu.

ỹ 16. Sœur de David. I *Par.*, II, 16.

Ibid. Voyez la dissertation sur les Officiers des rois hébreux, tom. VI.

ỹ 17. Achimélech, (nommé aussi Abiathar I *Reg.*, XXII, 20; 3 *Reg.*, IV, 4; I *Par.*, XV, 11;) fils d'Abiathar, (nommé aussi Achimélech I *Reg.*, XXI, 2; XXII, 20.) Au premier livre des Paralipomènes, XVIII, 16, on lit dans la Vulgate *Ahimélech*, dans l'hébreu *Abimélech*. On prétend qu'il s'agit ici de son fils, nommé *Achimélech* comme son aïeul. Mais dans le chapitre XV on verra reparoître *Sadoc* et *Abiathar*, avec Achimaas et Jonathas leurs fils, sans aucune mention d'Achimélech.

Ibid. Il y a apparence que Saül, en haine de la famille d'Ithamar, dont il avoit fait mourir les prêtres, donna le sacerdoce à Sadoc, qui étoit de la famille d'Eléazar, pendant que David reconnut pour légitime successeur d'Achimélech son fils Abiathar, qui s'étoit retiré auprès de lui.

Ibid. On lit plus loin (XX, 25.) *Siva;* et I *Par.*, XVIII, 16, *Susa.*

ỹ 18. Hébreu : « Et B. fils de J. et le Céréthi et le Péléthi et les enfans de David étoient grands officiers. » (DRACH.)

Ibid. Dans l'hébreu le mot כהן répond au *minister* du latin. Il signifie « prêtre de Dieu » et « serviteur, ministre d'un prince. » Les Septante tradui-

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

sent : « Les enfans de David étoient les premiers de la cour. » I *Par.*, XVIII 17, on lit dans l'hébreu même : « Les enfans de David étoient les premiers auprès du roi. »

CHAPITRE IX.

David fait venir auprès de lui Miphiboseth, fils de Jonathas.

1. DAVID *se souvint de Jonathas son ami, et il* dit : N'est-il point resté quelqu'un de la maison de Saül à qui je puisse faire du bien, à cause de Jonathas?

2. Or il y avoit un serviteur de la maison de Saül qui s'appeloit Siba. Et le roi, l'ayant fait venir, lui dit : Etes-vous Siba? Il répondit : Je le suis pour vous servir.

3. Le roi lui dit : Est-il resté quelqu'un de la maison de Saül que je puisse combler de grâces? " Siba dit au roi : Il reste encore un fils de Jonathas, qui est infirme des jambes.

4. — Où est-il? dit David. Il est, répondit Siba, à Lodabar, " dans la maison de Machir fils d'Ammiel.

5. Le roi David envoya donc des gens, et le fit venir de Lodabar, de la maison de Machir fils d'Ammiel.

6. Miphiboseth, fils de Jonathas fils de Saül, étant venu devant David tomba sur sa face et adora. David lui dit : Miphiboseth? Il répondit : Me voici, votre serviteur.

7. David lui dit : Ne craignez point, parce que je vous ferai miséricorde à

1. Et dixit David : Pu
tas-ne est aliquis qui re
manserit de domo Saul, u
faciam cum eo misericor
diam propter Jonathan?

2. Erat autem de dom
Saul servus nomine Sib
Quem cùm vocasset rex a
se, dixit ei : Tu-ne es Sib
Et ille respondit : Ego sum
servus tuus.

3. Et ait rex : Numqu
superest aliquis de dom
Saul, ut faciam cum eo m
sericordiam Dei? Dixitqu
Siba regi : Superest filiu
Jonathæ debilis pedibus.

4. — Ubi, inquit, est
Et Siba ad regem, Ecce, ai
in domo est Machir filii Am
miel, in Lodabar.

5. Misit ergò rex David
et tulit eum de domo Mach
filii Ammiel, de Lodabar.

6. Cùm autem veniss
Miphiboseth, filius Jona
thæ filii Saul, ad David, co
ruit in faciem suam et ado
ravit. Dixitque David : M
phiboseth? Qui respondit
Adsum servus tuus.

7. Et ait ei David : N
timeas, quia faciens facia

℣ 3 Hébr. et Vulg. litt. : *misericordiam Dei*, c'est-à-dire *divinam, excellentem*. Syr. et arabe : *propter Deum*, « en vue de Dieu. »

℣ 4. On croit que Lodabar étoit au-delà du Jourdain dans le partage de Machir, fils de Manassé; mais on ne sait pas au juste sa situation.

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

in te misericordiam propter Jonathan patrem tuum, et restituam tibi omnes agros Saul patris tui, et tu comedes panem in mensâ meâ semper.

cause de Jonathas votre père : je vous rendrai toutes les terres de Saül votre aïeul *qui ont été confisquées*, et vous mangerez toujours à ma table.

8. Qui adorans eum dixit : Quis ego sum servus tuus, quoniam respexisti super canem mortuum similem meî ?

8. Miphiboseth se prosternant devant lui lui dit : Qui suis-je, moi votre serviteur, pour avoir mérité que vous regardiez un chien mort tel que je suis?

9. Vocavit itaque rex Sibam puerum Saul, et dixit ei : Omnia quæcumque fuerunt Saul et universum domum ejus dedi filio domini tui.

9. Le roi fit donc venir Siba, serviteur de Saül, et lui dit : J'ai donné au fils de votre maître " tout ce qui étoit à Saül et toute sa maison.

10. Operare igitur ei terram, tu et filii tui et servi tui, et inferes filio domini tui cibos ut alatur ; Miphiboseth autem filius domini tui comedet semper panem super mensam meam. (Erant autem Sibæ quindecim filii et viginti servi.)

10. Faites donc valoir pour lui ses terres, vous et vos fils et vos serviteurs, afin que le fils de votre maître" ait de quoi subsister ; mais *pour* Miphiboseth, *lui-même*, fils de votre maître, *il* mangera toujours à ma table. (Or Siba avoit quinze fils et vingt serviteurs.) *Infr.* XIX. 17.

11. Dixitque Siba ad regem : Sicut jussisti, domine mi rex, servo tuo, sic faciet servus tuus. Et Miphiboseth comedet super mensam meam quasi unus de filiis regis.

11. Et il dit au roi : Votre serviteur, ô roi mon seigneur, fera comme vous lui avez commandé. Et *David répéta : Pour* Miphiboseth *il* mangera à ma table, comme l'un des enfans du roi."

12. Habebat autem Miphiboseth filium parvulum nomine Micha : omnis verò cognatio domûs Sibæ serviebat Miphiboseth.

12. Or Miphiboseth avoit un fils encore enfant, appelé Micha. Toute la famille de Siba servoit Miphiboseth.

13. Porrò Miphiboseth ha-

13. Ainsi Miphiboseth demeuroit à

ỳ 9. Au fils de Saül. David donne à Miphiboseth tout le bien de Saül, et ordonne à Siba d'en apporter les fruits à Miphiboseth, afin que celui-ci en nourrisse Siba et sa famille, tandis que lui, Miphiboseth, mangera à la table du roi.

ỳ 10. Quelques-uns expliquent ceci de Michas, fils de Miphiboseth. (DRACH.)

ỳ 11. Les Septante : « Et Miphiboseth mangeoit à la table de David, comme l'un des enfans du roi. Or Miphiboseth, » etc. Ils ont peut-être lu *à sa table* au lieu de *à ma table*. Le syriaque et l'arabe s'expriment de même.

Avant l'ère chr. vulg. 1044.

Jérusalem, parce qu'il mangeoit toujours à la table du roi : or il étoit boiteux des deux jambes.

bitabat in Jerusalem, quia de mensâ regis jugiter vescebatur; et erat claudus utroque pede.

CHAPITRE X.

Le roi des Ammonites outrage les ambassadeurs de David. Défaite des Ammonites et de Syriens.

(I *Paral.*, XIX.)

1037. 1. QUELQUE temps après le roi des Ammonites vint à mourir, et Hanon son fils régna en sa place.

1. FACTUM est autem post hæc ut moreretur rex filiorum Ammon, et regnavit Hanon filius ejus pro eo.

2. Alors David dit : Je veux témoigner de l'affection à Hanon, fils de Naas, comme son père m'en a témoigné." Il lui envoya donc des ambassadeurs pour le consoler de la mort de son père. Mais lorsqu'ils furent arrivés sur les terres des Ammonites,

2. Dixitque David : Faciam misericordiam cum Hanon filio Naas sicut fecit pater ejus mecum misericordiam. Misit ergò David consolans eum per servos suos super patris interitu. Cùm autem venissent servi David in terram filiorum Ammon,

3. Les plus grands du pays dirent à Hanon leur maître : Croyez-vous que ce soit pour honorer votre père et pour vous consoler que David vous a envoyé des ambassadeurs? Et ne voyez-vous pas qu'il *ne* l'a fait *que* pour reconnoître la ville, pour y remarquer toutes choses et pour la détruire?

3. Dixerunt principes filiorum Ammon ad Hanon dominum suum : Putas quòd propter honorem patris tui miserit David ad te consolatores? et non ideò ut investigaret et exploraret civitatem, et everteret eam, misit David servos suos ad te?

4. Hanon fit donc prendre les serviteurs de David, leur fit raser la moitié de la barbe," et couper la moitié de

4. Tulit itaque Hanon servos David, rasitque dimidiam partem barbæ eorum,

ỳ 2. Comme le roi d'Ammon étoit voisin de celui de Moab, on croit qu'il pouvoit avoir fait du bien à David pendant la retraite de celui-ci au pays de Moab. 1 *Reg.*, XXII, 3.

ỳ 4. Affront sanglant, au-dessus duquel on ne peut rien imaginer en Orient. Il nous reste cependant des vestiges de la même opinion parmi nous, témoin cette expression proverbiale, *faire la barbe à quelqu'un.* Chez les Orientaux, surtout chez les Arabes et les Ottomans, la barbe est une marque de liberté et de dignité; on la coupe aux esclaves et aux captifs : de là vient l'impression défavorable que produit parmi les Turcs la vue d'un Européen. (Voy. Volney, *Voyages*, vol. I, p. 118.) Cette phrase, « Ibrahim-Bey *permit* à

Avant l'ère chr. vulg. 1037.

et præscidit vestes eorum medias usquè ad nates, et dimisit eos.

5. Quod cùm nuntiatum esset David misit in occur-

leurs habits *depuis les pieds* jusqu'au haut des cuisses," et les renvoya.

5. David ayant reçu cette nouvelle (car ils étoient dans la confusion,) en-

Ali *de laisser croître sa barbe,* » équivaut à « *lui rendit la liberté.* » Un grand nombre d'Arabes aimeroit mieux perdre la vie que la barbe; D'Arvieux rapporte qu'un Arabe qui avoit reçu une blessure dans la mâchoire préféra s'exposer à mourir plutôt que de permettre au chirurgien de lui ôter la barbe. On sait l'opposition qu'éprouva Pierre-le-Grand quand il demanda à ses sujets le sacrifice de leur barbe; plus d'un Moscovite, obligé de céder et de se séparer de sa chère barbe, la conservoit religieusement et recommandoit instamment à sa famille de l'enterrer avec lui. Les Perses qui se rognent la barbe et ôtent les favoris sont censés hérétiques. Les juifs de la Pologne regardent comme apostats ceux de leurs frères qui se coupent la barbe : c'est pourquoi nos rabbins conservent et entretiennent soigneusement l'ornement de leur menton, ce qui ne laisse pas de leur donner un air savant. Tout le monde se rappelle ce passage de la belle fable d'Esope *Le Renard et le Bouc*, *εἰ τοσαύτας φρένας ἐκεκτῆσο ὁπόσας ἐν τῷ πωγῶνι τριχάς*, etc.

La plus grande peine que les Spartiates purent imaginer contre ceux qui auroient la lâcheté de tourner le dos à l'ennemi, étoit de les obliger à paroître en public ayant la moitié de la barbe rasée. Schah-Abbas, roi de Perse, furieux contre l'empereur de l'Indostan, qui par mégarde lui avoit donné un titre inférieur à celui de *grand Schah-in-Schah*, (grand roi des rois,) fit couper la barbe à ses ambassadeurs. De même en 1765 Kerim-Khan, l'un des prétendans à la couronne de Perse, entra avec une armée formidable dans le Benderrigk pour venger l'affront que Mir-Mahenna, souverain de ce pays, lui avoit fait en privant de la barbe les ambassadeurs qu'il lui avoit envoyés demander un tribut considérable.

Les Arabes ont un si grand respect pour la barbe qu'ils jurent par elle quand il s'agit de faire un serment solennel. Veulent-ils demander une grâce avec instance, ils disent : *Pour l'amour de votre barbe; Je vous prie par la vie de votre barbe; Que Dieu préserve la vie de votre barbe bénie.* Veulent-ils exprimer qu'une chose est très-précieuse, ils diront qu'elle vaut encore plus que sa barbe. Parmi les Maures de Maroc, quand des amis se rencontrent ils s'embrassent et se baisent pendant quelques instans la figure et la barbe. Conférez aussi II *Rois*, XX, 9 : *Et tenuit manu dexterâ mentum Amasæ* QUASI OSCULANS *eum.*

Le prophète Ezéchiel, (V, 1. 5.) pour exprimer la première dignité de Jérusalem et ensuite sa profonde humiliation, ne trouve pas de comparaison plus forte que celle d'une barbe que fait tomber un fer injurieux. — Nous en voyons également des exemples dans l'antiquité païenne. Thétis prie Jupiter en tenant de sa droite la barbe du dieu :

Δεξιτερῇ δ' ἄρ' ὑπ' ἀνθερεῶνος ἑλοῦσα. (*Il.*, I, 501.)

Voy. aussi *ibid.*, VIII, 371.) Dolon portoit les mains à la barbe de Diomède pour le conjurer de la manière la plus touchante :

Καὶ ὁ μέν μιν ἔμελλε γενείου χειρὶ παχείῃ
Ἁψάμενος λίσσεσθαι. . . . . (*Il.*, X, 454.)

Pline (*H. N.*, XI, 35.) rapporte que c'étoit un usage commun parmi les Grecs de prendre par le menton ceux dont on vouloit obtenir une grâce. (DRACH.)

℣ 4. En découvrant leur nudité il vouloit signifier qu'il avoit découvert leurs secrètes pensées. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1037.

voya au-devant d'eux, et leur donna cet ordre : Demeurez à Jéricho " jusqu'à ce que votre barbe soit crue, et après cela vous reviendrez.

6. Or les Ammonites, voyant qu'ils avoient offensé David, " envoyèrent vers les Syriens de Rohob et de Soba, et firent lever à leur solde vingt mille hommes de pieds ; " ils prirent aussi mille hommes du roi de Maacha et douze mille d'Istob. " *Tous ces gens vinrent camper vis-à-vis de Médaba sur l'Arnon ; et les Ammonites se joignirent à eux.* "

7. David, en ayant été averti, envoya *contre eux* Joab avec toutes ses troupes.

8. Les Ammonites s'étant mis en campagne rangèrent leur armée en bataille à l'entrée de la porte" *de la ville de Médaba ;* et les Syriens de Soba et de Rohob, d'Istob et de Maacha formoient un corps séparé dans la plaine.

9. Joab, voyant donc les ennemis préparés à le combattre de front et par derrière, prit l'élite d'Israël, et marcha en bataille contre les Syriens.

10. Il donna le reste de l'armée à Abisaï son frère, qui marcha pour combattre les Ammonites.

sum eorum, (erant enim viri confusi turpiter valde,) et mandavit eis David : Manete in Jericho donec crescat barba vestra, et tunc revertimini.

6. Videntes autem filii Ammon quòd injuriam fecissent David, miserunt, et conduxerunt mercede Syrum Rohob et Syrum Soba, viginti millia peditum, et a rege Maacha mille viros et ab Istob duodecim millia virorum.

7. Quod cùm audisset David, misit Joab et omnem exercitum bellatorum.

8. Egressi sunt ergò filii Ammon, et direxerunt aciem ante ipsum introitum portæ : Syrus autem Soba et Rohob, et Istob et Maacha seorsum erant in campo.

9. Videns igitur Joab quòd præparatum esset adversùm se prælium et ex adverso et post tergum, elegit ex omnibus electis Israel, et instruxit aciem contra Syrum,

10. Reliquam autem partem populi tradidit Abisaï fratri suo, qui direxit aciem adversùs filios Ammon.

℣ 5. Située au voisinage de l'ancienne ville du même nom.

℣ 6. Hébr. litt. : « qu'ils étoient devenus en mauvaise odeur auprès de David. »

Ibid. Il est dit en outre I *Par.*, XIX, 6, qu'ils soudoyèrent *des chariots et des cavaliers.*

Ibid. Le pays de Maacha étoit aux environs du mont Hermon. On connoît le pays de Tob dans les montagnes de Galaad. (*Judic.*, XI, 3. 5.) L'hébreu porte ici *Isch-Tob*, c'est-à-dire l'Homme-de-Tob.

Ibid. Ces circonstances se trouvent dans les Paralipomènes I, XIX, 7.

℣ 8. I *Par.*, XIX, 9, au lieu de *portæ* on lit *civitatis.*

Avant l'ère chr. volg. 1037.

11. Et ait Joab: Si prævaluerint adversùm me Syri, eris mihi in adjutorium; si autem filii Ammon prævaluerint adversùm te, auxiliabor tibi.

11. Et Joab dit : Si les Syriens ont de l'avantage sur moi vous viendrez à mon secours, et si les Ammonites en ont sur vous j'irai vous secourir.

12. Esto vir fortis, et pugnemus pro populo nostro et civitate Dei nostri; Dominus autem faciet quod bonum est in conspectu suo.

12. Agissez en homme de cœur, et combattons pour notre peuple et pour la cité de notre Dieu ; et le Seigneur ordonnera de tout comme il lui plaira.

13. Iniit itaque Joab et populus qui erat cum eo certamen contra Syros: qui statim fugerunt a facie ejus.

13. Joab attaqua donc les Syriens avec les troupes qu'il commandoit; et aussitôt les Syriens fuirent devant lui.

14. Filii autem Ammon videntes quia fugissent Syri fugerunt et ipsi a facie Abisai, et ingressi sunt civitatem. Reversusque est Joab a filiis Ammon, et venit Jerusalem.

14. Les Ammonites voyant la fuite des Syriens s'enfuirent aussi euxmêmes devant Abisaï, et se retirèrent dans la ville. Joab, après avoir battu les Ammonites, s'en retourna et revint à Jérusalem.

15. Videntes igitur Syri quoniam corruissent coram Israel, congregati sunt pariter.

15. Les Syriens, voyant qu'ils avoient été défaits par Israël, s'assemblèrent tous, 1036.

16. Misitque Adarezer, et eduxit Syros qui erant trans fluvium, et adduxit eorum exercitum; Sobach autem, magister militiæ Adarezer, erat princeps eorum.

16. Et Adarézer " envoya demander du secours aux Syriens qui étaient audelà du fleuve *de l'Euphrate*, et amena leurs troupes, " que Sobach, général de l'armée d'Adarézer, commandoit.

17. Quod cùm nuntiatum esset David, contraxit omnem Israelem, et transivit Jordanem, venitque in Helam. Et direxeruntaciem Syri ex adverso David, et pugnaverunt contra eum.

17. David en ayant reçu nouvelle assembla toutes les troupes d'Israël, passa le Jourdain, et vint à Hélam. " Les Syriens marchèrent contre David, et lui livrèrent bataille;

18. Fugeruntque Syri a

18. Mais Israël les mit en fuite, et

ŷ 16. Ou peut-être Adadézer, selon ce qui a été dit sur le chapitre VIII, verset 3.

Ibid. Hébr. : « et ils vinrent à Hélam, » lieu que la Vulgate même va nommer au verset suivant, mais d'ailleurs inconnu.

ŷ 17. On lit dans l'hébreu *in Helam;* au lieu de quoi on lit *ad eos* 1 *Par.*, XIX, 17.

Avant l'ère chr. vulg. 1036.

David tailla en pièces sept cents chariots de leurs troupes et quarante mille cavaliers, " et frappa " Sobach, général de l'armée, qui mourut sur-le-champ.

facie Israel, et occidit David Syris de septingentos currus et quadraginta millia equitum (*a*); et Sobach principem militiæ percussit, qui statim mortuus est.

19. Tous les rois qui étoient venus au secours" d'Adarézer, se voyant vaincus par les Israélites, furent saisis de frayeur, et s'enfuirent devant eux avec cinquante-huit mille hommes. " Ils firent ensuite la paix avec les Israélites, et leur furent assujettis; et depuis ce temps-là les Syriens appréhendèrent de donner du secours aux Ammonites.

19. Videntes autem universi reges qui erant in præsidio Adarezer se victos esse ab Israel, expaverunt et fugerunt quinquaginta et octo millia coram Israel. Et fecerunt pacem cum Israel, et servierunt eis; timueruntque Syri auxilium præbere ultra filiis Ammon.

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n°* 27.

℣ 18. I *Par.*, XIX, 18, l'écrivain sacré supplée quarante mille hommes de pied omis ici.

Ibid. Autr. : « Sobach reçut *dans l'action* une blessure *très-dangereuse* dont il mourut sur-le-champ. » *Percussit* est pris au sens de *on frappa*, et c'est un hébraïsme connu.

℣ 19. Hébr. : « qui obéissoient à Adarézer. »

Ibid. « *Expaverunt,..... et fugerunt coram Israel,* » etc. Ces mots ne sont ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

CHAPITRE XI.

David tombe en adultère avec Bethsabée, femme d'Urie. Il donne ordre à Joab d'exposer Urie au danger. Après la mort d'Urie Bethsabée épouse David.

(I *Paral.*, XX, I.)

1035.

1. Un an après ce combat, au temps où les rois ont coutume d'aller à la guerre, David envoya Joab avec ses officiers et toutes les troupes d'Israël ", qui ravagèrent le pays des Ammonites, et assiégèrent Rabba, *qui en étoit la capitale*; mais David resta à Jérusalem.

1. Factum est autem, vertente anno, eo tempore quo solent reges ad bella procedere, misit David Joab et servos suos cum eo et universum Israel, et vastaverunt filios Ammon et obsederunt Rabba; David au-

℣ 1. David entreprit cette campagne parce que dans la guerre précédente les Ammonites n'avoient point été assez punis de l'outrage fait à David dans la personne de ses ambassadeurs, et que la perte n'étoit presque tombée que sur les Syriens.

Avant l'ère chr. vulg. 1035.

tem remansit in Jerusalem.

2. Dum hæc agerentur accidit ut surgeret David de strato suo post meridiem, et deambularet in solario domûs regiæ; viditque mulierem se lavantem ex adverso super solarium suum: erat autem mulier pulchra valde.

2. Pendant que ces choses se passoient il arriva que David, s'étant levé de dessus son lit après midi, " se promenoit sur la terrasse de son palais. Alors il vit une femme vis-à-vis de lui, qui se baignoit sur la terrasse de sa maison; " et cette femme étoit fort belle.

3. Misit ergò rex, et requisivit quæ esset mulier; nuntiatumque est ei quòd ipsa esset Bethsabee filia Eliam, uxor Uriæ Hethæi.

3. Le roi envoya donc savoir qui elle étoit; on lui dit que c'étoit Bethsabée fille d'Eliam, " femme d'Urie Héthéen.

4. Missis itaque David nuntiis tulit eam. Quæ cùm ingressa esset ad illum,

4. David ayant envoyé des gens la fit venir." Et, étant venue vers lui, il dormit avec elle; et aussitôt elle se

℣ 2. Tel est l'usage des pays chauds, de dormir pendant la grande chaleur du jour.

Ibid. Hébr.: « il vit de dessus sa terrasse une femme qui se baignoit. »

℣ 3. Il est nommé *Ammiel* 1 *Par.*, III, 5. C'est le même nom presque retourné: אליעם, עמיאל.

℣ 4. A ce verset commence le récit du grand crime de David. Les ennemis de la religion se flattent d'avoir trouvé particulièrement ici des armes pour combattre la parole de Dieu: ils demandent avec un air de triomphe comment il seroit possible d'excuser une conduite si révoltante; et toutefois, ajoutent-ils, celui qui s'en est rendu coupable est un *juste*, un *homme selon le cœur de Dieu!* Plaignons l'aveuglement de ces hommes égarés, et demandons au Seigneur qu'il leur donne un jugement plus droit afin qu'ils connoissent et qu'ils adorent ses voies. Nous leur dirons avec le grand saint Augustin: *Nos tamen Scripturas sanctas, non hominum peccata defendimus.* Les péchés dans lesquels sont tombés parfois ceux que nous honorons du nom de *justes*, sont des actions coupables aussi bien que ceux des impies; car ils ne sont pas impeccables, au moins pour les péchés véniels, ainsi que le témoigne l'Ecriture sainte elle-même: *Non est enim homo justus in terrâ qui faciat bonum et non peccet.* (*Eccl.*, VII, 21.) Et parmi les mortels, en qui le péché étoit possible, la très-sainte vierge Marie eut seule le privilége d'en être préservée. Admirons donc la sincérité (si j'ose m'exprimer ainsi,) de la Bible à l'égard de ceux qu'elle qualifie de justes, vous ne la verrez jamais pallier leurs fautes; *tanquam speculi fidelis nitor,* (C'est toujours saint Augustin qui parle.) *admotarum sibi personarum non solùm quæ pulchra atque integra, verùm etiam quæ deformia vitiosaque sint, indicat:* elle nous montre saint Pierre, le prince des apôtres, la colonne et le fondement de l'Eglise, abandonnant lâchement son divin maître au moment du danger après les protestations les plus solennelles, et scandalisant Jésus-Christ dans une autre circonstance: *Vade post me, scandalum es mihi.* (*Matth.* XVI, 23.) Les justes peuvent donc faillir. Ils tombent, mais ils se relèvent ensuite avec courage par leur contrition et par le généreux aveu de leur égarement; les impies, ce sont les impénitens qui persévèrent dans le crime: *Septies enim cadet justus, et resurget; impii autem*

Avant l'ère chr. vulg. 1035.

* Lev. xv. 19; xviii. 19; etc.

purifia de son impureté*, *selon l'ordonnance de la loi*,"

5. Et retourna chez elle ayant conçu. Dans la suite elle envoya dire à David : J'ai conçu.

6. Après quoi David manda à Joab de lui envoyer Urie Héthéen. Joab le lui envoya.

7. Quand il fut venu David lui demanda en quel état étoit Joab et toute l'armée, et ce qui se passoit à la guerre.

8. Et il dit à Urie : Allez-vous-en chez vous; lavez-vous les pieds," *et reposez-vous*. Urie sortit du palais, et le roi lui envoya des mets de sa table;

9. Mais Urie coucha devant la porte du palais du roi avec les autres officiers," et il n'alla point en sa maison.

10. David en ayant été averti, dit

dormivit cum eâ : statimque sanctificata est ab immunditiâ suâ,

5. Et reversa est in domum suam concepto fœtu. Mittensque nuntiavit David, et ait : Concepi.

6. Misit autem David ad Joab dicens : Mitte ad me Uriam Hethæum. Misitque Joab Uriam ad David.

7. Et venit Urias ad David. Quæsivitque David quàm rectè ageret Joab et populus, et quomodo administraretur bellum.

8. Et dixit David ad Uriam : Vade in domum tuam, et lava pedes tuos. Et egressus est Urias de domo regis, secutusque est eum cibus regius;

9. Dormivit autem Urias ante portam domûs regiæ cum aliis servis domini sui, et non descendit ad domum suam.

10. Nuntiatumque est

corruent in malum. (*Prov.*, xxiv, 16.) Si donc vous avez été assez malheureux pour tomber dans le péché comme eux, imitez aussi leur rude pénitence.

Ces considérations font voir qu'il ne faut pas, comme certains commentateurs, chercher à excuser toutes les actions des personnages saints : ainsi ne craignons pas de passer condamnation par exemple sur l'hospitalité violée par Jahel, sur la réponse évasive d'Elisée, *Vade in pace*, et autres. Ces faits, une fois qu'ils ont eu lieu, ont trouvé place dans l'économie des événemens disposés par la Providence; car Dieu sait tirer le bien du mal même : *Deus novit et de hominum opere malo facere opera bona.* Voyez les pages admirables de saint Augustin dans le livre 22 *Contrà Faustum manichæum.* (Drach.)

℣ 4. *Hebræus habet :* « cùm illa se mundasset ab impuritate suâ, » *scilicet* menstruâ. *Ideoque illo puncto temporis maximè ad conceptum apta erat; nam, teste Aristotele* Historiæ Animalium *libro* vii, *capite* 2°, *conceptus suâpte naturâ contingit mulieribus a profluvio menstruorum.* (Drach.)

℣ 8. Se laver les pieds étoit un soulagement qu'on prenoit d'ordinaire au retour de quelque voyage.

℣ 9. Dans le Bengale et autres pays de l'Orient, les officiers et les domestiques des princes couchent ordinairement dans le *verandah*, portique formant l'entrée du palais ou de la maison. Voyez Ward, *View of the Hindoss*, vol. 2, p. 328; *Mémoires du baron du Tott*, tom. 2, p. 158; Thévenot, *Voyages*, vol. 1, p, 148; W. Ouseley's, *Travel in the East*, t. 2, p. 86. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1035.

David a dicentibus : Non ivit Urias in domum suam. Et ait David ad Uriam : Numquid non de viâ venisti? quare non descendisti in domum tuam?

à Urie : D'où vient que, revenant d'un voyage, vous n'êtes pas allé chez vous *vous délasser de vos fatigues?*

11. Et ait Urias ad David : Arca Dei et Israel et Juda habitant in papilionibus, et dominus meus Joab et servi domini mei super faciem terræ manent, et ego ingrediar domum meam ut comedam et bibam, et dormiam cum uxore meâ? Per salutem tuam et per salutem animæ tuæ! non faciam rem hanc.

11. Urie répondit à David : L'arche de Dieu, Israël et Juda demeurent sous des tentes, et Joab mon seigneur et les serviteurs de mon seigneur demeurent sur la terre; et moi cependant j'irai en ma maison manger et boire, et dormir avec ma femme? Je jure par la vie et par le salut de mon roi que je ne le ferai jamais.

12. Ait ergò David ad Uriam : Mane hìc etiam hodie, et cras dimittam te. Mansit Urias in Jerusalem in die illâ et alterâ.

12. David dit à Urie : Demeurez ici encore aujourd'hui, et je vous renverrai demain. Urie demeura donc à Jérusalem ce jour-là et le lendemain.

13. Et vocavit eum David ut comederet coram se et biberet, et inebriavit eum; qui, egressus vesperè, dormivit in strato suo cum servis domini sui, et in domum suam non descendit.

13. David le fit venir pour manger et pour boire à sa table, et il l'enivra; mais Urie, s'en étant retourné au soir, dormit dans son lit, avec les officiers du roi, et n'alla point chez lui.

14. Factum est ergò mane, et scripsit David epistolam ad Joab, misitque per manum Uriæ,

14. Le lendemain matin David envoya à Joab, par Urie même, une lettre écrite en ces termes :

15. Scribens in epistolâ : Ponite Uriam ex adverso belli, ubi fortissimum est prælium, et derelinquite eum ut percussus intereat.

15. Mettez Urie à la tête d'un bataillon, à l'endroit où le combat sera le plus rude, et faites en sorte qu'il soit abandonné et qu'il y périsse."

16. Igitur cùm Joab ob-

16. Joab, continuant donc le siége

ỳ 15. Afkan Khan vint de la Perse dans l'Indostan. Comme sa femme se faisoit remarquer autant par sa rare beauté que par son esprit et son talent pour la poésie, le sultan Ichanguire résolut de se mettre en possession de ce trésor. Il envoya dans le Bengale avec quelques troupes le mari, qui passoit pour un brave officier; ensuite il le fit poursuivre par des forces supérieures, qui le taillèrent en pièces. Voyez Fraser, *Hist. de Nadir-Schah*, note de la page 21. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1035.

de la ville, mit Urie vis-à-vis le lieu où il savoit qu'étoient les plus vaillans hommes.

17. Les ennemis ayant fait une sortie chargèrent Joab et tuèrent quelques-uns des gens de David, et parmi ceux-ci tomba Urie Héthéen.

18. Joab envoya donc à David pour lui faire savoir tout ce qui s'étoit passé dans le combat,

19. En donnant cet ordre au messager : Lorsque vous aurez achevé de dire au roi tout ce qui s'est passé à l'armée,

20. Si vous voyez qu'il se fâche, et qu'il dise, Pourquoi êtes-vous allés combattre si près des murs? ignorez-vous combien on lance de traits de dessus une muraille?

21. Qui tua Abimélech, fils de Jérobaal?" Ne fut-ce pas une femme qui jeta sur lui *du haut* de la muraille un morceau d'une meule à moudre, et le tua à Thèbes? Pourquoi vous êtes-vous approchés si près des murs? — vous lui direz : Urie Héthéen votre serviteur a aussi été tué.

Judic. IX. 53.

22. Le messager partit donc, et vint dire à David ce que Joab lui avoit commandé.

23. Et il lui parla en ces termes : Les assiégés ont eu quelque avantage sur nous : ils sont sortis de la ville pour nous charger, et nous les avons poursuivis avec grande vigueur jusqu'à la porte de la ville;

24. Mais les archers ont lancé leurs

sideret urbem, posuit Uriam in loco ubi sciebat viros esse fortissimos.

17. Egressique viri de civitate bellabant adversùm Joab, et ceciderunt de populo servorum David, et mortuus est etiam Urias Hethæus.

18. Misit itaque Joab, et nuntiavit David omnia verba prælii.

19. Præcepitque nuntio dicens : Cùm compleveris universos sermones belli ad regem,

20. Si eum videris indignari, et dixerit, Quare accessistis ad murum ut præliaremini? an ignorabatis quòd multa desuper ex muro tela mittantur?

21. Quis percussit Abimelech filium Jerobaal? Nonne mulier misit super eum fragmen molæ de muro, et interfecit eum in Thebes? Quare juxta murum accessistis? — dices : Etiam servus tuus Urias Hethæus occubuit.

22. Abiit ergò nuntius, et venit, et narravit David omnia quæ ei præceperat Joab.

23. Et dixit nuntius ad David : Prævaluerunt adversùm nos viri, et egressi sunt ad nos in agrum; nos autem facto impetu persecuti eos sumus usque ad portam civitatis.

24. Et direxerunt jacula

℣ 21. C'est-à-dire de Gédéon. Hébr. : « Jérobéseth. » Les Juifs évitoient de prononcer le nom de *Baal*, parce qu'il leur rappeloit le nom d'une idole; ils lui substituoient celui de *beschet*, בשת, qui signifie *confusion*.

Avant l'ère chr. vulg. 1035.

sagittarii ad servos tuos ex muro desuper; mortuique sunt de servis regis, quin etiam servus tuus Urias Hethæus mortuus est.

traits contre nous du haut des murailles; quelques-uns de vos gens y ont été tués, et Urie Héthéen votre serviteur y est demeuré mort entre les autres.

25. Et dixit David ad nuntium: Hæc dices Joab: Non te frangat ista res, varius enim eventus est belli; nunc hunc et nunc illum consumit gladius. Conforta bellatores tuos adversùs urbem ut destruas eam, et exhortare eos.

25. David répondit au courrier: Vous direz ceci à Joab: Que cela ne vous étonne pas; car les événemens de la guerre sont journaliers, et tantôt l'un, tautôt l'autre périt par l'épée. Relevez le courage de vos soldats, et animez-les contre la ville afin que vous puissiez la détruire.

26. Audivit autem uxor Uriæ quòd mortuus esset Urias vir suus, et planxit eum.

26. La femme d'Urie ayant appris que son mari étoit mort le pleura; "

27. Transacto autem luctu misit David, et introduxit eam in domum suam; et facta est ei uxor (*a*), peperitque ei filium. Et displicuit verbum hoc, quod fecerat David, coram Domino.

27. Et, après que le temps du deuil fut passé, David la fit venir en sa maison et l'épousa, et elle lui enfanta un fils. Or cette action qu'avoit faite David déplut au Seigneur.

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 13, § 10.

℣ 26. L'hébreu ותספד signifie *elle fit son deuil*, probablement le grand, qui n'est que de sept jours. Voy. ma note *Gen.* L, 10. Ceux qui traduisent *planxit* à la lettre, c'est-à-dire que la femme d'Urie a véritablement répandu des larmes, pourroient lui appliquer ces vers de Lucain:

. . . . . *Lachrymas non sponte cadentes*
Effudit, gemitusque expressit pectore læto. (DRACH.)

CHAPITRE XII.

Nathan reprend David de son péché. Ce prince le confesse, et obtient la rémission de sa coulpe seulement; car le prophète lui annonce la mort du fils qui étoit le fruit de son crime ainsi que d'autres peines. Naissance de Salomon. Prise de Rabbath. Rigueurs exercées contre les Ammonites.

1034.

1. MISIT ergò Dominus Nathan ad David; qui cùm venisset ad eum dixit ei: Duo viri erant in civitate

1. Le Seigneur envoya donc Nathan vers David, et Nathan étant venu le touver lui dit: Il y avoit deux hommes dans une ville *de votre royaume*,

Avant l'ère chr. vulg. 1034.

dont l'un étoit riche et l'autre pauvre.

2. Le riche avoit un grand nombre de brebis et de bœufs :

3. Le pauvre n'avoit rien du tout qu'une petite brebis, qu'il avoit achetée, et nourrie *avec grand soin*, qui avoit crû parmi ses enfans, mangeant de son pain, buvant dans sa coupe et dormant dans son sein ; et il la chérissoit comme sa fille.

4. Un étranger étant venu voir le riche, celui-ci ne voulut point toucher à ses brebis ni à ses bœufs pour lui faire festin, mais il prit la brebis de ce pauvre homme et la donna à manger à son hôte.

5. David entra dans une grande indignation contre cet homme, et dit à Nathan : Vive le Seigneur! celui qui a fait cette action est digne de mort, *et il en sera puni.*

6. Il rendra la brebis au quadruple" pour en avoir usé de la sorte et pour n'avoir point épargné *le pauvre.*"

7. Nathan dit à David : Vous êtes cet homme. Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Je vous ai sacré roi sur Israël et je vous ai délivré de la main de Saül,

unâ, unus dives et alter pauper.

2. Dives habebat oves et boves plurimos valde :

3. Pauper autem nihil habebat omnino præter ovem unam parvulam, quam emerat et nutrierat, et quæ creverat apud eum cum filiis ejus simul, de pane illius comedens et de calice ejus bibens et in sinu illius dormiens; eratque illi sicut filia.

4. Cùm autem peregrinus quidam venisset ad divitem, parcens ille sumere de ovibus et de bobus suis ut exhiberet convivium peregrino illi qui venerat ad se, tulit ovem viri pauperis, et præparavit cibos homini qui venerat ad se.

5. Iratus autem indignatione David adversùs hominem illum nimis, dixit ad Nathan : Vivit Dominus! quoniam filius mortis est vir qui fecit hoc.

6. Ovem reddet in quadruplum eò quòd fecerit verbum istud, et non pepercerit.

7. Dixit autem Nathan ad David : Tu es ille vir (*a*). Hæc dicit Dominus Deus Israel : Ego unxi te in regem super Israel, et ego erui te de manu Saul.

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 2, § 8. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *David*, 7°; et *Tr. de la Relig.*, deuxième partie, ch. 6, art. 2, § 6.

℣ 6. Selon la loi, *Exod.*, XXII, 1. — David eut la douleur de voir la mort de ses trois fils Ammon, Absalom et l'enfant adultérin, et le déshonneur de sa fille Thamar, pire que la mort. (DRACH.)

Ibid. L'hébreu n'exprime point l'idée de *pauvre :* « et on ne l'épargnera pas; » c'est-à-dire, le riche n'échappera point à la punition.

Avant l'ère chr. vulg. 1034.

8. Et dedi tibi domum domini tui, et uxores domini tui in sinu tuo, dedique tibi domum Israel et Juda; et si parva sunt ista, adjiciam tibi multò majora:

9. Quare ergò contempsisti verbum Domini ut faceres malum in conspectu meo? Uriam Hethæum percussisti gladio, et uxorem illius accepisti in uxorem tibi, et interfecisti eum gladio filiorum Ammon.

10. Quamobrem non recedet gladius de domo tuâ usque in sempiternum, eò quòd despexeris me, et tuleris uxorem Uriæ Hethæi ut esset uxor tua.

11. Itaque hæc dicit Dominus: Ecce ego suscitabo super te malum de domo tuâ; et tollam uxores tuas in oculis tuis et dabo proximo tuo, et dormiet cum uxoribus tuis in oculis solis hujus.

12. Tu enim fecisti absconditè, ego autem faciam verbum istud in conspectu omnis Israel et in conspectu solis.

13. Et dixit David ad Nathan: Peccavi Domino. Dixitque Nathan ad David: Dominus quoque transtulit peccatum tuum: non morieris;

8. Je vous ai mis entre les mains la maison et les femmes de votre seigneur," je vous ai rendu maître de toute la maison d'Israël et de Juda; si cela paroît peu de chose, je suis prêt d'y en ajouter encore beaucoup d'autres:

9. Pourquoi donc avez-vous méprisé ma parole jusqu'à commettre le mal devant mes yeux?" Vous avez fait perdre la vie à Urie Héthéen; vous lui avez ôté sa femme, et vous l'avez prise pour vous; et vous l'avez tué par l'épée des enfans d'Ammon, *qui sont mes ennemis.*

10. C'est pourquoi l'épée ne sortira jamais de votre maison, parce que vous m'avez méprisé et que vous avez pris pour vous la femme d'Urie Héthéen.

11. Voici donc ce que dit le Seigneur: Je vais vous susciter des maux de votre propre maison;" je prendrai vos femmes à vos yeux, je les donnerai à votre semblable, et il dormira avec vos femmes aux yeux de ce soleil;

Deut. XXVIII. 30.
Infr. XVI. 22.

12. Car pour vous vous avez fait cette action en secret, mais pour moi je la ferai à la vue de tout Israël et à la vue du soleil.

13. David dit à Nathan: J'ai péché contre le Seigneur, *et j'en ai une vraie douleur.* Nathan lui répondit: Le Seigneur, *qui voit la sincérité de votre repentir*, a aussi pardonné" votre péché: vous ne mourrez point;"

Eccli. XLVII. 13.

℣ 8. Les femmes du roi vaincu étoient au vainqueur.

℣ 9. Hébr.: « devant ses yeux. »

℣ 11. Cette prophétie eut son accomplissement au temps de la révolte d'Absalom, précédée de la mort d'Ammon et du déshonneur de Thamar.

℣ 13. Vulg. litt.: *transtulit peccatum.* C'est la traduction littérale du העביר du texte, qui signifie « *a remis, pardonné* votre péché. » Conférez l'hebreu *infrà*, XXIV, 10; *Zach.*, III, 4; *Job*, VII, 21. (DRACH.)

Ibid. Le Seigneur vous ayant pardonné *quoad culpam*, vous ne mourrez pas de la mort éternelle. (*Id.*)

Avant l'ère chr. vulg. 1034.

14. Mais néanmoins, parce que par votre péché vous avez été cause que les ennemis du Seigneur ont blasphémé *contre lui, en leur faisant remporter l'avantage sur son peuple,* le fils qui vous est né *de votre crime* va perdre la vie.

15. Nathan retourna ensuite à sa maison. Et le Seigneur frappa l'enfant que la femme d'Urie avoit eu de David, et il fut désespéré."

16. David pria le Seigneur pour l'enfant; il jeûna; il se retira en particulier, et demeura" couché sur la terre, *implorant la miséricorde du Seigneur.*

17. Les principaux de sa maison vinrent le trouver, et lui firent de grandes instances pour l'obliger à se lever de terre; mais il le refusa, et ne mangea point avec eux.

18. Le septième jour l'enfant mourut; et les serviteurs de David n'osoient lui dire qu'il étoit mort, car ils s'entre-disoient: Lorsque l'enfant vivoit encore, et que nous lui parlions, il ne vouloit point nous écouter; combien donc s'affligera-t-il encore davantage si nous lui disons qu'il est mort!"

19. David voyant que ses officiers parloient tout bas entre eux reconnut que l'enfant étoit mort; et le leur ayant demandé, ils lui répondirent qu'il étoit mort.

20. Aussitôt il se leva de terre, alla au bain, prit de l'huile *de parfums;*

14. Verumtamen quoniam blasphemare fecisti inimicos Domini, propter verbum hoc filius qui natus est tibi morte morietur.

15. Et reversus est Nathan in domum suam. Percussit quoque Dominus parvulum quem pepererat uxor Uriæ David, et desperatus est.

16. Deprecatusque est David Dominum pro parvulo, et jejunavit David jejunio, et ingressus seorsum jacuit super terram.

17. Venerunt autem seniores domûs ejus, cogentes eum ut surgeret de terrâ; qui noluit, nec comedit cum eis cibum.

18. Accidit autem die septimâ ut moreretur infans. Timueruntque servi David nuntiare ei quòd mortuus esset parvulus; dixerunt enim: Ecce cùm parvulus adhuc viveret, loquebamur ad eum, et non audiebat vocem nostram: quantò magìs, si dixerimus, Mortuus est puer, — se affliget!

19. Cùm ergò David vidisset servos suos mussitantes, intellexit quòd mortuus esset infantulus; dixitque ad servos suos: Num mortuus est puer? Qui responderunt ei: Mortuus est.

20. Surrexit ergò David de terrâ, et lotus unctus-

℣ 15. Hébr.: « et il fut malade. »

℣ 16. Hébr.: « il se retira, et passa la nuit couché à terre. »

℣ 18. Hébr. autr.: « Comment donc lui dirons-nous, — L'enfant est mort, le malheur est consommé? » A la lettre: « Le mal est fait. »

Avant l'ère chr. vulg. 1034.

que est; cùmque mutasset vestem ingressus est domum Domini, et adoravit. Et venit in domum suam, petivitque ut ponerent ei panem, et comedit.

et, ayant changé d'habit,″ il entra dans la maison du Seigneur, et l'adora *avec une parfaite soumission à sa volonté*. Il revint ensuite à sa maison, demanda qu'on lui servît à manger, et il prit de la nourriture.

21. Dixerunt autem ei servi sui: Quis est sermo quem fecisti? propter infantem, cùm adhuc viveret, jejunasti et flebas; mortuo autem puero surrexisti et comedisti panem.

21. Alors ses officiers lui dirent: D'où vient cette conduite *si extraordinaire?* vous jeûniez et vous pleuriez pour l'enfant lorsqu'il vivoit encore, et après qu'il est mort vous vous êtes levé et vous avez mangé!

22. Qui ait: Propter infantem, dum adhuc viveret, jejunavi et flevi; dicebam enim: Quis scit si fortè donet eum mihi Dominus, et vivat infans?

22. David leur répondit: J'ai jeûné et pleuré pour l'enfant tant qu'il a vécu, parce que je disois: Qui sait si le Seigneur ne me le donnera point, et s'il ne lui sauvera point la vie?″

23. Nunc autem, quia mortuus est, quare jejunem: numquid potero revocare eum ampliùs? Ego vadam magìs ad eum; ille verò non revertetur ad me.

23. Mais maintenant qu'il est mort pourquoi jeûnerois-je?″ est-ce que je puis encore le faire revivre? C'est moi plutôt qui ira à lui; et il ne reviendra jamais à moi. 1033.

24. Et consolatus est David Bethsabee uxorem suam, ingressusque ad eam dormivit cum eâ. Quæ genuit filium, et vocavit nomen ejus Salomon. Et Dominus dilexit eum;

24. David ensuite consola sa femme Bethsabée; il dormit avec elle, et elle eut un fils qu'il appela″ Salomon. Le Seigneur aima cet enfant;

25. Misitque in manu Na-

25. Et il lui donna par le prophète

℣ 20. Prendre un bain, s'oindre d'huile et changer de vètement, c'est chez les Hindous la première marque extérieure que l'on quitte le deuil.

℣ 22. Hébr.: « qui sait? peut-être le Seigneur aura-t-il pitié de moi, et l'enfant vivra. »

℣ 23. Si un enfant juif vient à mourir dans les premiers trente jours de sa naissance, on l'enterre sans la moindre cérémonie dans une petite boîte, et les parens n'observent aucun deuil. L'enfant qui n'a pas encore atteint l'âge d'un mois n'est pas encore regardé parmi les juifs comme viable ou plutôt comme vivant; s'il meurt ce n'est qu'un נִפְלָא, *avorton*. C'est ainsi que les rabbins expliquent pourquoi les lévites ne furent compris dans le recensement de leur tribu qu'à partir de l'âge d'un mois. *Nombres*, III, 14 et suiv. (DRACH.)

℣ 24. On lit dans l'hébreu massorétique וַתִּקְרָא, *et vocavit* au féminin. C'étoit quelquefois la mère qui donnoit le nom à l'enfant.

Avant l'ère chr. vulg. 1033.

Nathan, qu'il envoya *à cet effet*, le nom d'Aimable-au-Seigneur," parce que le Seigneur l'aimoit."

26. Cependant Joab continuoit" à battre Rabbath, *ville* des Ammonites; et étant près de prendre cette ville royale"

27. Il envoya des courriers à David, avec ordre de lui dire : J'ai battu jusqu'ici Rabbath, et cette ville environnée d'eau va être prise."

28. Faites assembler le reste du peuple; et venez au siége de la ville et la prenez, de peur que, lorsque je l'aurai détruite, on ne m'attribue l'honneur de cette victoire.

29. David assembla donc tout le peuple, et marcha contre Rabbath; et après quelques combats il la prit.

than prophetæ, et vocavit nomen ejus Amabilis-Domino, eò quòd diligeret eum Dominus.

26. Igitur pugnabat Joab contra Rabbath filiorum Ammon, et expugnabat urbem regiam.

27. Misitque Joab nuntios ad David, dicens : Dimicavi adversùm Rabbath, et capienda est urbs aquarum;

28. Nunc igitur congrega reliquam partem populi, et obside civitatem et cape eam, ne, cùm a me vastata fuerit urbs, nomini meo adscribatur victoria.

29. Congregavit itaque David omnem populum, et profectus est adversùm Rabbath, cùmque dimicasset cepit eam.

(1 *Paralip.*, xx, 2-3.)

30. Il ôta de dessus la tête du roi des Ammonites le diadème, qui pesoit un talent d'or," et étoit enrichi de pierreries très-précieuses, et il fut mis sur la tête de David. Il remporta aussi de la ville un fort grand butin.

30. Et tulit diadema regis eorum de capite ejus, pondo auri talentum, habens gemmas pretiosissimas; et impositum est super caput David (*a*). Sed et

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n*° 29. — *Bible vengée*, II *Rois*, note 5.

℣ 25. Hébr. : « il nomma l'enfant Yedidiah, » c'est-à-dire Bien-aimé du Seigneur.

Ibid. Ces mots, *diligeret eum*, sont omis dans l'hébreu.

℣ 26. Quelques-uns croient que ceci arriva peu de temps après la mort d'Urie.

Ibid. Hébr. : « et il prit la ville du roi. » Peut-être que c'étoit une partie de la ville de Rabbath. Voyez le verset suivant.

℣ 27. Hébr. : « et j'ai pris la Ville des Eaux, (*ou* les eaux de la ville, » *c'est-à-dire*, *J'ai intercepté les eaux qui alloient à la ville.*) Josèphe autorise cette dernière leçon : ainsi, au lieu de *Cepi urbem aquarum*, on auroit pu lire *Cepi ab urbe aquas.*

℣ 30. Environ 87 livres de notre poids de marc. Une couronne si lourde ne pouvoit être que suspendue au-dessus du trône de ce prince. Athénée, v, 8, et Pline, XXXIII, 3, donnent la description de plusieurs couronnes d'or qui étoient d'un poids énorme. (DRACH.)

Avant l'ère chr. vulg. 1033.

prædam civitatis asportavit multam valde.

31. Populum quoque ejus adducens serravit, et circumegit super eos ferrata carpenta; divisitque cultris, et traduxit in typo laterum : sic fecit universis civitatibus filiorum Ammon (a). Et reversus est David et omnis exercitus in Jerusalem.

31. Et en ayant fait sortir les habitans *il les traita comme ils traitoient eux-mêmes leurs ennemis*. Il les coupa avec des scies, fit passer sur eux des chariots avec des roues de fer, les tailla en pièces avec des couteaux, " et les jeta dans des fourneaux où l'on cuit la brique. C'est ainsi qu'il traita toutes les villes des Ammonites. David revint ensuite à Jérusalem avec toute son armée.

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n°* 28. — *Rép. critiq.*, II *Rois*, art. *Cruautés reprochées à David*. — *Bible vengée*, I *Rois*, note 23, § 7. — Bergier, *Dict. de Théol.*, art. *David*, 6° ; et *Traité de la Religion*, deuxième partie, ch. 6, art. 2, § 5.

℣ 31. Hébr. litt. : *Et posuit in serrâ et in carpentis ferreis et in securibus ferreis*. Au lieu de *et posuit* on lit I *Par.*, XX, 3, *et serravit*, et le mot *ferreis* n'y est pas répété ; ce qui ressemble assez à ce que présente ici la Vulgate : cependant *et posuit* semble convenir mieux, comme se rapportant aux trois expressions suivantes. — Voyez la dissertation sur les Supplices, tom. III.

CHAPITRE XIII.

Amnon, fils de David, commet un inceste avec Thamar, sœur d'Absalom. Son amour se change en haine contre elle. Absalom fait tuer Amnon, et se sauve chez Tholomaï, roi de Gessur.

1. FACTUM est autem post hæc ut Absalom, filii David, sororem speciocissimam, vocabulo Thamar, adamaret Amnon filius David,

1. APRÈS cela Amnon, fils de David, conçut une passion violente pour la sœur d'Absalom, *aussi* fils de David, laquelle étoit très-belle et s'appeloit Thamar. 1032.

2. Et deperiret eam valde, ita ut propter amorem ejus ægrotaret, quia, cùm esset virgo, difficile ei videbatur ut quidpiam inhonestè ageret cum eâ.

2. L'affection qu'il avoit pour elle devint si excessive que cet amour le rendit malade, parce que, étant vierge *et renfermée dans des appartemens où les hommes n'avoient pas la liberté d'entrer*, il paroissoit difficile à Amnon de rien faire avec elle contre l'honnêteté.

3. Erat autem Amnon a-

3. Cependant Amnon avoit un ami

Avant l'ère chr. vulg. 1032.

ingenieux," nommé Jonadab, fils de Semmaa, frère de David.

4. Jonadab dit donc à Amnon : D'où vient, mon prince, que vous maigrissez ainsi de jour en jour? pourquoi ne m'en dites-vous point la cause? Amnon lui répondit : J'aime Thamar, sœur de mon frère Absalom.

5. Jonadab lui dit : Couchez-vous sur votre lit, et faites semblant d'être malade; et lorsque votre père viendra vous visiter dites-lui : *Je suis entièrement dégoûté.* Que ma sœur Thamar vienne, je vous prie, pour m'apprêter à manger, et qu'elle me prépare quelque chose que je reçoive de sa main."

6. Amnon se mit donc au lit, et commença de faire le malade; et, le roi étant venu le visiter, il lui dit : Que ma sœur Thamar vienne, je vous prie, et qu'elle fasse devant moi deux petits plats," afin que je les prenne à manger de sa main; *car je suis extrêmement dégoûté.*

7. David envoya donc chez Thamar, et lui fit dire : Allez chez votre frère Amnon, et préparez-lui à manger.

8. Thamar étant donc venue trouva son frère Amnon qui étoit couché. Elle prit de la farine, la pétrit et la délaya, et fit cuire le tout devant lui;

9. Et, prenant ce qu'elle avoit fait

micus nomine Jonadab, filius Semmaa fratris David, vir prudens valde.

4. Qui dixit ad eum : Quare sic attenuaris macie, fili regis, per singulos dies? cur non indicas mihi? Dixitque ei Amnon : Thamar sororem fratris mei Absalom amo.

5. Cui respondit Jonadab : Cuba super lectum tuum, et languorem simula; cùmque venerit pater tuus ut visitet te, dic ei : Veniat, oro, Thamar soror mea, ut det mihi cibum, et faciat pulmentum ut comedam de manu ejus.

6. Accubuit itaque Amnon, et quasi ægrotare cœpit; cùmque venisset rex ad visitandum eum, ait Amnon ad regem : Veniat, obsecro, Thamar soror mea, ut faciat in oculis meis duas sorbitiunculas, et cibum capiam de manu ejus.

7. Misit ergò David ad Thamar in domum dicens : Veni in domum Amnon fratris tui, et fac ei pulmentum.

8. Venitque Thamar in domum Amnon fratris sui; ille autem jacebat. Quæ tollens farinam commiscuit; et, liquefaciens, in oculis ejus coxit sorbitiunculas.

9. Tollensque quod coxe-

℣ 3. Hébr. litt. : *prudens*, comme la Vulgate. Le nom de *sage* et de *prudent* ne se prend pas toujours en bonne part.

℣ 5. Hébr. : « et qu'elle prépare devant moi un mets que je *lui* voie *faire et* que je reçoive de sa main. »

℣ 6. Les Septante : « deux gâteaux minces. »

Avant l'ère chr. vulg. 1032.

rat effudit et posuit coram eo; et noluit comedere, dixitque Amnon : Ejicite universos a me. Cùmque ejecissent omnes,

cuire, elle le mit dans un vase" et le lui présenta. Mais Amnon n'en voulut point *alors* manger, et dit : Qu'on fasse sortir tout le monde. Lorsque tout le monde fut sorti

10. Dixit Amnon ad Thamar : Infer cibum in conclave ut vescar de manu tuâ. Tulit ergò Thamar sorbitiunculas quas fecerat, et intulit ad Amnon fratrem suum in conclave.

10. Amnon dit à Thamar : Portez dans mon cabinet ce que vous m'avez apprêté, afin que je le reçoive de votre main. Thamar le prit, et le porta à Amnon son frère dans le cabinet.

11. Cùmque obtulisset ei cibum, apprehendit eam, et ait : Veni, cuba mecum, soror mea.

11. Et, le lui ayant présenté, Amnon se saisit d'elle, et lui dit : Venez, ma sœur, couchez avec moi.

12. Quæ respondit ei : Noli, frater mi, noli opprimere me, neque enim hoc fas est in Israel; noli facere stultitiam hanc;

12. Elle lui répondit : Non, mon frère, non. Ne me faites pas violence; cela n'est pas permis dans Israël; ne faites pas cette folie;"

13. Ego enim ferre non potero opprobrium meum, et tu eris quasi unus de insipientibus in Israel : quin potiùs loquere ad regem, et non negabit me tibi (*a*).

13. Car je ne pourrai porter mon opprobre, et vous passerez parmi tout le peuple pour un insensé;" mais demandez-moi plutôt au roi en mariage, et il ne refusera pas de me donner à vous."

14. Noluit autem acquiescere precibus ejus, sed

14. Amnon ne voulut point se rendre à ses prières; et, étant plus fort

(*a*) *Bible vengée*, II *Rois*, note 6.

℣ 9. Autr. : « dans un plat. » La Vulgate donne l'idée de quelque chose de liquide; l'hébreu signifie plutôt une sorte de gâteau.

℣ 12. Voyez ma note *Juges*, XIX, 23. (Drach.)

℣ 13. C'est-à dire pour un grand pécheur. L'hébreu signifie *scélérat*, נבל, comme dans le verset précédent scélératesse, נבלה. Les payens même regardoient l'impureté comme un acte de démence, témoin ces vers d'Euripides :

Τὰ μῶρα γὰρ πάντ' ἐστὶν ἀφροδίτη βροτοῖς,
Καὶ τοὔνομ' ὀρθῶς ἀφροσύνης ἄρχει θεᾶς.

« Les hommes appellent toute sottise Vénus : ce nom prouve la folie de la déesse. » Les poëtes latins mettent très-fréquemment *dementia* et *furor* pour *amor*, et le verbe *furere* pour *amare*. Virgile, *Ecl.* IV, 47 : « *Ah! virgo infelix, quæ te* DEMENTIA *cepit?* » *Ecl.* X, 38 : « *Seu quicumque* FUROR..... » Ovide, *Fast.*, II, 762 : « ...*Cæco raptus amore* FURIT. » (Drach.)

Ibid. Elle parloit ainsi afin de gagner du temps et de pouvoir se retirer.

— Thamar pensoit peut-être qu'il pouvoit y avoir quelque dispense pour ce mariage inusité en Israël, parce qu'avant la loi écrite, donnée à Sinaï, il étoit permis d'épouser sa sœur, pourvu qu'elle n'eût pas la même mère. Voyez *Gen.* XX, 12. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1032.

qu'elle, il lui fit violence et abusa d'elle.

15. Aussitôt il conçut pour elle une étrange aversion, de sorte que la haine qu'il lui portoit étoit encore plus grande que la passion qu'il avoit eue pour elle auparavant. Il lui dit donc : Levez-vous et allez vous-en.

16. Thamar lui répondit : L'outrage que vous me faites maintenant en me chassant est encore plus grand que celui que vous venez de *me* faire. Amnon ne voulut point l'écouter,

17. Mais ayant appelé celui qui le servoit il lui dit : Mettez-la hors d'ici et fermez la porte après elle.

18. Thamar étoit vêtue d'une robe qui traînoit jusqu'à terre," les filles des rois qui étoient encore vierges ayant accoutumé de s'habiller de la sorte. L'officier d'Amnon la mit donc hors de la chambre, et ferma la porte après elle.

19. Alors Thamar, ayant mis de la cendre sur sa tête et déchiré sa robe," s'en alla en jetant de grands cris et tenant sa tête couverte de ses deux mains.

20. Absalom son frère lui dit : Est-ce que votre frère Amnon a abusé de vous? Mais, ma sœur, n'en dites rien, car c'est votre frère. Ne vous affligez point non plus de ce qui vous est arrivé, *cette injure ne restera point impunie*. Thamar demeura donc toute languissante dans la maison d'Absalom son frère.

21. Le roi David ayant appris ce qui s'étoit passé en fut très-affligé;

prævalens viribus oppressit eam, et cubavit cum eâ.

15. Et exosam eam habuit Amnon odio magno nimis, ita ut majus esset odium quo oderat eam amore quo antè dilexerat. Dixitque ei Amnon : Surge, et vade.

16. Quæ respondit ei : Majus est hoc malum quod nunc agis adversùm me quàm quod antè fecisti, expellens me. Et noluit audire eam;

17. Sed, vocato puero qui ministrabat ei, dixit : Ejice hanc a me foràs, et claude ostium post eam.

18. (Quæ induta erat talari tunicâ; hujusce modi enim filiæ regis virgines vestibus utebantur.) Ejecit itaque eam minister illius foràs, clausitque fores post eam.

19. Quæ aspergens cinerem capiti suo, scissâ talari tunicâ, impositisque manibus super caput suum, ibat ingrediens et clamans.

20. Dixit autem ei Absalom frater suus : Numquid Amnon frater tuus concubuit tecum? sed nunc, soror, tace, (frater tuus est,) neque affligas cor tuum pro hâc re. Mansit itaque Thamar contabescens in domo Absalom fratris sui.

21. Cùm autem audisset rex David verba hæc, con-

℣ 18. Le terme פסים du texte signifie *de plusieurs couleurs;* et saint Jérome le traduit ainsi *Gen.* XXXVII. 3, *tunicam polymitam.* (Drach.) — Voyez la dissertation sur les Habits des Hébreux, t. XII.

℣ 19. En signe de deuil et de douleur. — (Voyez ma note *Jos.* VII, 6. Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1032.

tristatus est valde, et noluit contristare spiritum Amnon filii sui, quoniam diligebat eum quia primogenitus erat ei.

22. Porrò non est locutus Absalom ad Amnon nec malum nec bonum, oderat enim Absalom Amnon eò quòd violasset Thamar sororem suam.

23. Factum est autem post tempus biennii ut tonderentur oves Absalom in Baal-Hasor, quæ est juxta Ephraim; et vocavit Absalom omnes filios regis.

24. Venitque ad regem, et ait ad eum : Ecce tondentur oves servi tui; veniat, oro, rex cum servis suis ad servum suum.

25. Dixitque rex ad Absalom : Noli, fili mi, noli rogare ut veniamus omnes, et gravemus te. Cùm autem cogeret eum, et noluisset ire, benedixit ei.

26. Et ait Absalom : Si non vis venire, veniat, obsecro, nobiscum saltèm Amnon frater meus. Dixitque ad eum rex : Non est necesse ut vadat tecum.

27. Coegit itaque Absalom eum, et dimisit cum eo Amnon et universos filios

mais il ne voulut point attrister Amnon son fils parce qu'il l'aimoit, étant son aîné."

22. Absalom ne parla en aucune sorte à Amnon, ni en mal ni en bien; car il conçut contre lui une grande haine de ce qu'il avoit déshonoré sa sœur Thamar.

23. Deux ans après il arriva qu'Absalom fit tondre ses brebis à Baalhasor, qui est près *de la ville d'Ephrem dans la tribu* d'Ephraïm;" et il invita tous les enfans du roi." 1030.

24. Il vint *pour cela* trouver le roi, et lui dit : Votre serviteur fait tondre ses brebis : je supplie *donc* le roi de venir avec les princes chez son serviteur.

25. Le roi dit à Absalom : Non, mon fils, ne nous priez pas de venir tous pour vous incommoder. Et Absalom lui fit encore de grandes instances; mais David refusa *toujours* d'y aller, et il le bénit.

26. Absalom lui dit donc : Si vous ne voulez pas y venir," je vous supplie au moins que mon frère Amnon, *qui est votre aîné*, vienne avec nous, *comme pour tenir votre place*. Le roi lui répondit : Il n'est point nécessaire qu'il y aille.

27. Néanmoins Absalom l'en conjura avec tant d'instances qu'il laissa aller avec lui Amnon avez tous ses frè-

℣ 21. *Et noluit contristare, etc.* Ces mots ne sont point dans l'hébreu, mais dans quelques exemplaires des Septante.

℣ 23. Autr. : « près *de la ville* d'Ephraïm *ou Ephræm*, *dans la tribu d'Ephraim.* »

Ibid. On avoit coutume de traiter ses parens et ses amis dans cette occasion.

℣ 26. On lit dans l'hébreu simplement *Si non et*, les mots suivans *vis venire* sont sous-entendus.

Avant l'ère chr. vulg. 1030.

res, Absalom *leur* avoit fait préparer un festin de roi."

28. Or il avoit donné cet ordre à ses officiers : Prenez garde quand Amnon commencera d'être troublé par le vin ; et lorsque je vous en donnerai l'ordre frappez-le et le tuez. Ne craignez point, car c'est moi qui vous le commande ; soyez résolus, et agissez en gens de cœur.

29. Les officiers d'Absalom exécutèrent donc à l'égard d'Amnon le commandement que leur maître leur avoit fait ; et *aussitôt* tous les enfans du roi, se levant de table, montèrent chacun sur leur mule et s'enfuirent.

30. Ils étoient encore en chemin lorsque le bruit vint jusqu'aux oreilles de David qu'Absalom avoit tué tous les enfans du roi, sans qu'il en fût resté un seul.

31. Le roi se leva aussitôt, déchira ses vêtemens, se jetá par terre, et tous ses officiers qui étoient près de lui déchirèrent leurs vêtemens.

32. Alors Jonadab, fils de Semmaa frère de David, prenant la parole dit au roi : Que le roi mon seigneur ne s'imagine pas que tous les enfans du roi aient été tués ; Amnon seul est mort, parce qu'Absalom avoit résolu de le perdre depuis le jour où il avoit fait violence à sa sœur Thamar.

33. Que le roi mon seigneur ne se mette donc pas cela dans l'esprit, et qu'il ne croie pas que tous ses enfans

regis. Feceratque Absalom convivium quasi convivium regis Absalom.

28. Præceperat autem pueris suis dicens : Observate cùm temulentus fuerit Amnon vino, et dixero vobis : Percutite eum, et interficite :—nolite timere, ego enim sum qui præcipio vobis ; roboramini, et estote viri fortes.

29. Fecerunt ergò pueri Absalom adversùm Amnon sicut præceperat eis Absalom. Surgentesque omnes filii regis ascenderunt singuli mulas suas, et fugerunt.

30. Cùmque adhuc pergerent in itinere, fama pervenit ad David dicens : Percussit Absalom omnes filios regis, et non remansit ex eis saltèm unus.

31. Surrexit itaque rex, et scidit vestimenta sua ; et cecidit super terram, et omnes servi illius qui assistebant ei sciderunt vestimenta sua.

32. Respondens autem Jonadab, filius Semmaa fratris David, dixit : Ne æstimet dominus meus rex quòd omnes pueri filii regis occisi sint; Amnon solus mortuus est, quoniam in ore Absalom erat positus ex die quâ oppressit Thamar sororem ejus.

33. Nunc ergò ne ponat dominus meus rex super cor suum verbum istud,

℣ 27. *Feceratque Absalom, etc.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu, mais dans quelques exemplaires des Septante.

Avant l'ère chr. vulg. 1030.

dicens, Omnes filii regis occisi sunt, — quoniam Amnon solus mortuus est.

aient été tués; car Amnon seul est mort.

34. Fugit autem Absalom. Et elevavit puer speculator oculos suos et aspexit, et ecce populus multus veniebat per iter devium ex latere montis.

34. Cependant Absalom s'enfuit. Et celui qui étoit en sentinelle, levant les yeux, vit une grande troupe de monde qui venoit par un chemin détourné" de la montagne.

35. Dixit autem Jonadab ad regem : Ecce filii regis adsunt; juxta verbum servi tui sic factum est.

35. *Alors* Joanadab dit au roi : Voilà les enfans du roi qui viennent; ce qu'avoit dit votre serviteur s'est trouvé vrai.

36. Cùmque cessasset loqui apparuerunt et filii regis; et intrantes levaverunt vocem suam, et fleverunt; sed et rex et omnes servi ejus fleverunt ploratu magno nimis.

36. Il n'eut pas plus tôt dit ces mots qu'on vit paroître les enfans du roi. Et lorsqu'ils furent arrivés ils commencèrent à jeter des cris et à pleurer, et le roi et tous ses serviteurs fondirent en larmes.

37. Porrò Absalom fugiens abiit ad Tholomai filium Ammiud, regem Gessur. Luxit ergò David filium suum cunctis diebus.

37. *Cependant* Absalom, ayant pris la fuite, se retira chez Tholomaï fils d'Ammiud, roi de Gessur, *père de Maacha sa mère;* et David" pleuroit son fils *Amnon* tous les jours.

38. Absalom autem cùm fugisset et venisset in Gessur, fuit ibi tribus annis.

38. Absalom demeura trois ans à Gessur, où il étoit venu se réfugier.

39. Cessavitque rex David persequi Absalom eò quòd consolatus esset super Amnon interitu.

39. Et le roi David cessa de le poursuivre," parce qu'il s'étoit *enfin* consolé de la mort d'Amnon.

ỳ 34. Hébr. : « par le chemin de derrière *la montagnes des Oliviers.* »

ỳ 37. Le nom de *David* manque dans l'hébreu; les Septante ont lu *rex David.*

ỳ 39. Hébr. autr. : « désiroit ardemment d'aller au-devant d'Absalom *et de le faire revenir.* » Voy. le verset 1 du chapitre suivant. — On lit dans l'hébreu *et desiderabat David*, le verbe au féminin; l'interprète chaldéen lisoit, *Et desiderabat anima David;* par là s'explique ce féminin.

Avant l'ère chr. vulg. 1027.

CHAPITRE XIV.

Joab obtient de David le retour d'Absalom, et celui-ci revient à Jérusalem. Joab obtient qu'il paroisse en présence de David.

1. Joab, fils de Sarvia, ayant reconnu que le cœur du roi se rapprochoit d'Absalom,

2. Fit venir de Thécua[a] une femme sage, et lui dit : Faites semblant d'être dans l'affliction ; prenez un habit de deuil, et ne vous parfumez point, afin que vous paroissiez comme une femme qui pleure un mort depuis long-temps.

3. Ensuite vous vous présenterez au roi, et vous lui tiendrez tels et tels discours. Et Joab lui mit dans la bouche toutes les paroles qu'elle devoit dire.

4. Cette femme de Thécua s'étant donc présentée[a] au roi se jeta à terre devant lui, et adora ; et elle lui dit : Seigneur, sauvez-moi.

5. Le roi lui dit : Quelle est votre affaire? Elle lui répondit : Hélas! je suis une femme veuve, car mon mari est mort.

6. Votre servante avoit deux fils, qui se sont querellés à la campagne, où il n'y avoit personne qui pût les séparer ; et l'un des deux a frappé l'autre, et l'a tué.

7. Et maintenant tous les parens se soulèvent contre votre servante, et me disent : Donnez-nous celui qui a tué

1. Intelligens autem Joab filius Sarviæ quòd cor regis versum esset ad Absalom,

2. Misit Thecuam, et tulit inde mulierem sapientem ; dixitque ad eam : Lugere te simula ; et induere veste lugubri, et ne ungaris oleo, ut sis quasi mulier jam plurimo tempore lugens mortuum.

3. Et ingredieris ad regem, et loqueris ad eum sermones hujusce modi. Posuit autem Joab verba in ore ejus.

4. Itaque cùm ingressa fuisset mulier thecuitis ad regem, cecidit coram eo super terram, et adoravit, et dixit : Serva me, rex.

5. Et aït ad eam rex : Quid causæ habes? Quæ respondit : Heu! mulier vidua ego sum ; mortuus est enim vir meus.

6. Et ancillæ tuæ erant duo filii ; qui rixati sunt adversùm se in agro, nullusque erat qui eos prohibere posset ; et percussit alter alterum, et interfecit eum.

7. Et ecce consurgens universa cognatio adversùm ancillam tuam dicit : Trade

℣ 2. Ville de la tribu de Juda.
℣ 4. Hébreu : « Et la femme thékoïte alla parler au roi. »

Avant l'ère chr. vulg. 1027.

eum qui percussit fratrem suum, ut occidamus eum pro animâ fratris sui quem interfecit et deleamus hæredem. Et quærunt extinguere scintillam meam quæ relicta est, ut non supersit viro meo nomen et reliquiæ super terram.

8. Et ait rex ad mulierem: Vade in domum tuam, et ego jubebo pro te.

9. Dixitque mulier thecuitis ad regem : In me, domine mi rex, sit iniquitas et in domum patris mei, rex autem et thronus ejus sit innocens.

10. Et ait rex : Qui contradixerit tibi adduc eum ad me, et ultra non addet ut tangat te.

11. Quæ ait : Recordetur rex Domini Dei sui ut non multiplicentur proximi sanguinis ad ulciscendum, et nequaquam interficiant filium meum. Qui ait : Vivit Dominus! quia non cadet de capillis filii tui super terram.

12. Dixit ergò mulier : Loquatur ancilla tua ad dominum meum regem verbum. Et ait : Loquere.

13. Dixitque mulier : Quare cogitasti hujuscemodi rem contra populum Dei, et locutus est rex verbum istud ut peccet et non reducat ejectum suum?

14. Omnes morimur, et quasi aquæ dilabimur in terram, quæ non revertuntur; nec vult Deus perire animam, sed retractat co-

son frère, afin que le sang de son frère qu'il a répandu soit vengé par sa mort, et que nous fassions périr l'héritier. Ainsi ils veulent éteindre la seule étincelle qui m'est laissée, afin qu'il ne reste plus personne sur la terre qui puisse faire revivre le nom de mon mari.

8. Le roi dit à cette femme : Retournez-vous-en chez vous; je donnerai des ordres pour vous.

9. Elle lui répondit : O roi mon seigneur, s'il y a *en cela* quelque injustice qu'elle retombe sur moi et sur la maison de mon père, mais que le roi et son trône soient innocens *d'avoir laissé un meurtre impuni*.

10. Le roi ajouta : Si quelqu'un vous dit un mot amenez-le-moi, et soyez sûre qu'il ne vous troublera plus.

11. Elle dit encore : Je vous conjure, par le Seigneur votre Dieu, *d'empêcher* que les parens ne s'élèvent l'un après l'autre, pour venger, par la mort de mon fils, le sang de celui qui a été tué. Le roi lui répondit : Vive le Seigneur! il ne tombera pas à terre un seul poil de la tête de votre fils.

12. Cette femme ajouta : Que le roi mon seigneur permette à sa servante de lui dire une parole.—Parlez, dit le roi.

13. La femme lui dit : Pourquoi refusez-vous au peuple de Dieu, *en faveur d'Absalom*, la grâce que vous m'accordez *pour mon fils?* et pourquoi le roi se résout-il de pécher *en ne pardonnant point* plutôt que de rappeler son *fils qu'il a* banni?

14. Nous mourons tous, et nous nous écoulons sur la terre comme des eaux qui ne reviennent plus; et Dieu ne veut pas qu'une âme périsse, mais il diffère l'exécution de son arrêt de

Ezech. XVIII 32 *et* XXXIII. 21.

Avant l'ère chr. vulg. 1027.

peur que celui qui a été rejeté ne se perde entièrement."

15. C'est pourquoi je suis venue pour dire cette parole au roi mon seigneur devant le peuple. Et votre servante a dit : Je parlerai au roi pour voir si je ne pourrai point obtenir de lui en quelque manière la grâce que je lui demande.

16. Le roi a déjà écouté sa servante pour la délivrer, elle et son fils, de la main de tous ceux qui vouloient " les exterminer de l'héritage du Seigneur.

17. Permettez donc à votre servante de vous supplier encore que ce que le roi mon seigneur a ordonné *pour mon fils* s'exécute *en faveur d'Absalom*, comme un sacrifice *promis à Dieu ;*" car le roi mon Seigneur est comme un ange de Dieu, qui n'est touché ni des bénédictions ni des malédictions. " C'est pourquoi le Seigneur votre Dieu est avec vous.

18. Alors le roi dit à cette femme : Je vous demande une chose ; avouez-moi la vérité. La femme lui dit : Parlez, ô roi mon seigneur !

19. Le roi lui dit : N'est-ce pas Joab qui vous fait faire tout ceci ? Elle lui répondit : O roi mon seigneur, je vous jure par votre vie (que Dieu conserve!) que rien c'est plus véritable que ce que vous dites, car c'est *en effet* votre serviteur Joab qui m'a donné des ordres, et qui a mis tout ce que je viens de

gitans ne penitùs pereat qui abjectus est.

15. Nunc igitur véni ut loquar ad dominum meum regem verbum hoc, præsente populo ; et dixit ancilla sua : Loquar ad regem, si quo modo faciat rex verbum ancillæ suæ.

16. Et audivit rex ut liberaret ancillam suam de manu omnium qui volebant de hæreditate Dei delere me et filium meum simul.

17. Dicat ergò ancilla tua ut fiat verbum domini mei regis sicut sacrificium. Sicut enim angelus Dei sic est dominus meus rex, ut nec benedictione nec maledictione moveatur ; unde et Dominus Deus tuus est tecum.

18. Et respondens rex dixit ad mulierem : Ne abscondas a me verbum quod te interrogo ? Dixitque ei mulier : Loquere, domine mi rex.

19. Et ait rex : Numquid manus Joab tecum est in omnibus istis ? Respondit mulier, et ait : Per salutem animæ tuæ, domine mi rex ! nec ad sinistram nec ad dexteram est ex omnibus his quæ locutus est dominus

℣ 14. Comme il arriveroit s'il punissoit son crime sans lui donner le temps de s'en repentir.

℣ 16. Ces mots, *qui volebant*, sont omis dans l'hébreu, où on lit, *de manu hominis perdere*, au lieu de quoi les Septante ont lu : *hominis quærentis perdere.*

℣ 17. Hébr. autr. : « Que la parole du roi mon Seigneur soit le repos *et la consolation de son peuple.* »

Ibid. Hébr. litt. : « Le roi mon seigneur est comme un ange de Dieu pour entendre le bien et le mal, *et pour en faire le juste discernement.* »

Avant l'ère chr. vulg. 1027.

meus rex; servus enim tuus Joab ipse præcepit mihi, et ipse posuit in os ancillæ tuæ omnia verba hæc.

vous dire dans la bouche de votre servante;

20. Ut verterem figuram sermonis hujus, servus tuus Joab precepit istud; tu autem, domine mi rex, sapiens es, sicut habet sapientiam angelus Dei, ut intelligas omnia super terram.

20. C'est lui qui m'a commandé de vous parler ainsi en parabole. Mais vous, ô roi mon seigneur, vous êtes sage comme l'est un ange de Dieu, et vous pénétrez tout *ce qui se fait* sur la terre.

21. Et ait rex ad Joab: Ecce placatus feci verbum tuum: vade ergò, et revoca puerum Absalom,

21. Le roi dit donc à Joab: Je vous accorde la grâce que vous me demandez: allez, et faites revenir mon fils Absalom.

22. Cadensque Joab super faciem suam in terram adoravit, et benedixit regi. Et dixit Joab: Hodie intellexit servus tuus quia inveni gratiam in oculis tuis, domine mi rex; fecisti enim sermonem servi tui.

22. Joab aussitôt se jeta à terre, adora, et salua le roi; et il dit: O roi mon seigneur! votre serviteur reconnoît aujourd'hui qu'il a trouvé grâce devant vous, puisque vous avez fait ce qu'il vous avoit supplié de faire.

23. Surrexit ergò Joab et abiit in Gessur, et adduxit Absalom in Jerusalem.

23. Joab partit donc *aussitôt*, et s'en alla à Gessur, d'où il amena Absalom à Jérusalem.

24. Dixit autem rex: Revertatur in domum suam, et faciem meam non videat. Reversus est itaque Absalom in domum suam, et faciem regis non vidit.

24. Et le roi dit: Qu'il retourne en sa maison, mais il ne me verra point. Absalom revint donc en sa maison, et il ne vit point le roi.

25. Porrò sicut Absalom vir non erat pulcher in omni Israel, et decorus nimis; a vestigio pedis usque ad verticem non erat in eo ulla macula.

25. Or il n'y avoit point d'homme dans tout Israël qui fût si bien fait ni si beau qu'étoit Absalom; depuis la plante des pieds jusqu'à la tête il n'y avoit pas en lui le moindre défaut.

26. Et quando tondebat capillum, (semel autem in anno tondebatur, quia gravabat eum cæsaries,) ponderabat capillos capitis sui ducentis siclis pondere publico (*a*).

26. Lorsqu'il se faisoit couper les cheveux (ce qu'il faisoit une fois tous les ans, parce qu'ils lui chargeoient trop la tête,) on trouvoit que ses cheveux pesoient deux cents sicles, selon le poids ordinaire. "

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n°* 30.

℣ 26. Hébr.: « selon le poids de roi. » On suppose qu'ici le poids de roi est

Avant l'ère chr. vulg. 1027.

27. Il avoit trois fils et une fille appelée Thamar ", qui étoit fort belle.

27. Nati sunt autem Absalom filii tres, et filia una nomine Thamar, elegantis formæ.

28. Absalom demeura deux ans à Jérusalem sans voir le roi.

28. Mansitque Absalom in Jerusalem duobus annis, et faciem regis non vidit.

1025. 29. Et ensuite il manda Joab pour l'envoyer vers David; mais Joab ne voulut pas venir le trouver. L'ayant mandé une seconde fois, et Joab n'ayant pas encore voulu venir,

30. Il dit à ses serviteurs : Vous savez que Joab a un champ qui est auprès du mien, où il y a de l'orge; allez donc, et y mettez le feu. Et ses gens brûlèrent cet orge. Les serviteurs de Joab " vinrent avec leurs vêtemens déchirés, et dirent : Les serviteurs d'Absalom ont brûlé une partie de votre champ.

29. Misit itaque ad Joab ut mitteret eum ad regem; qui noluit venire ad eum. Cùmque secundò misisset et ille noluisset venire ad eum,

30. Dixit servis suis : Scitis agrum Joab juxta agrum meum, habentem messem hordei : ite igitur, et succendite eum igni. Succenderunt ergò servi Absalom segetem igni. Et venientes servi Joab, scissis vestibus suis, dixerunt : Succenderunt servi Absalom partem agri igni.

31. Joab alla donc trouver Absalom dans sa maison, et lui dit : Pourquoi vos serviteurs ont-ils mis le feu à mes orges?

31. Surrexitque Joab, et venit ad Absalom in domum ejus, et dixit : Quare succenderunt servi tui segetem meam igni?

32. Absalom répondit à Joab : J'ai envoyé chez vous pour vous prier de venir me voir et d'aller demander au roi : Pourquoi suis-je revenu de Gessur? il vaudroit mieux que j'y fusse encore : je demande donc la grâce de voir le roi; que s'il se souvient encore de ma faute, qu'il me fasse mourir.

32. Et respondit Absalom ad Joab : Misi ad te obsecrans ut venires ad me, et mitterem te ad regem, et diceres ei : Quare veni de Gessur? melius mihi erat ibi esse : obsecro ergò ut videam faciem regis; quòd

le poids babylonien, selon lequel les deux cents sicles font environ 31 onces de notre poids de marc. (Plusieurs commentateurs prétendent qu'il ne s'agit ici que de la *valeur commerciale* de la chevelure du prince; la lettre du texte n'est certainement pas susceptible d'une pareille explication. Mais il suffit de se rappeler que les anciens Hébreux chargeoient leur chevelure de toutes sortes d'aromates, d'huiles odoriférantes et surtout de poudre d'or. Voy. Josèphe, *Ant.*, VIII, 7. DRACH.)

℣ 27. Les Septante ajoutent : « Elle devint épouse de Roboam, fils de Salomon, et elle lui donna pour fils Abia. »

℣ 30. *Et venientes servi Joab, etc.* Ces mots ne pas dans l'hébreu, mais dans quelques exemplaires des Septante.

Avant l'ère chr. vulg. 1025.

si memor est iniquitatis meæ, interficiat me.

33. Ingressus itaque Joab ad regem nuntiavit ei omnia; vocatusque est Absalom, et intravit ad regem, et adoravit super faciem terræ coram eo; osculatusque est rex Absalom.

33. Joab étant allé trouver le roi lui rendit compte de tout; après quoi Absalom fut mandé, et il entra chez le roi, et, prosterné, il adora devant lui sur la face de la terre; et le roi baisa Absalom.

CHAPITRE XV.

Absalom se fait proclamer roi à Hébron. David s'enfuit de Jérusalem. Ethaï, Gethéen, s'attache à lui. David renvoie l'arche à Jérusalem avec les grands-prêtres. Il y renvoie aussi Chusaï pour détruire les conseils d'Achitophel.

1024.

1. IGITUR post hæc fecit sibi Absalom currus et equites, et quinquaginta viros qui præcederent eum.

1. APRÈS cela Absalom, *devenu l'aîné des enfans de David par la mort d'Amnon*, prit des chars et des cavaliers, et cinquante hommes qui le précédoient.

2. Et manè consurgens Absalom stabat juxta introitum portæ, et omnem virum qui habebat negotium ut veniret ad regis judicium vocabat Absalom ad se, et dicebat: De quâ civitate es tu? Qui respondens aiebat: Ex unâ tribu Israel ego sum servus tuus.

2. Et, se levant dès le matin, il se tenoit à l'entrée du palais, en appeloit tous ceux qui avoient des affaires et qui venoient demander justice au roi. Et il disoit à chacun d'eux: D'où êtes-vous? Cet homme lui répondoit: Votre serviteur est de telle et telle tribu d'Israël.

3. Respondebatque ei Absalom: Videntur mihi sermones tui boni et justi; sed non est qui te audiat constitutus a rege. Dicebatque Absalom:

3. Et Absalom lui disoit: Votre affaire me paroît bien juste; mais il n'y a personne qui ait ordre du roi de vous écouter;

4. Quis me constituat judicem super terram, ut ad me veniant omnes qui habent negotium, et justè judicem?

4. Et il ajoutoit: Oh! qui m'établira juge sur la terre, afin que tous ceux qui ont des affaires viennent à moi, et que je les juge selon la justice?

5. Sed et cùm accederet ad eum homo ut salutaret illum, extendebat manum

5. Et lorsque quelqu'un s'approchoit pour le saluer, il lui tendoit la main, le prenoit et le baisoit.

Avant l'ère chr. vulg. 1024.

suam, et apprehendens osculabatur eum.

6. Et il faisoit ainsi envers tous ceux d'Iraël qui venoient demander justice au roi, et il s'insinuoit ″ *par là* dans l'affection des peuples.

6. Faciebatque hoc omni Israel venienti ad judicium ut audiretur a rege, et sollicitabat corda virorum Israel.

7. Au bout de quarante ″ ans Absalom dit au roi David : Permettez-moi d'aller à Hébron pour y accomplir les vœux que j'ai faits au Seigneur ;

7. Post quadraginta autem annos, dixit Absalom ad regem David : Vadam, et reddam vota mea quæ vovit Domino in Hebron ;

8. Car lorsque j'étois à Gessur en Syrie j'ai fait ce vœu à Dieu : Si le Seigneur me ramène à Jérusalem je lui offrirai un sacrifice. ″

8. Vovens enim vovit servus tuus, cùm esset in Gessur Syriæ, dicens : Si reduxerit me Dominus in Jerusalem, sacrificabo Domino.

9. Le roi David lui dit : Allez en paix. Et au sortir de là il s'en alla à Hébron.

9. Dixitque ei rex David : Vade in pace. Et surrexit, et abiit in Hebron.

10. En même temps Absalom envoya dans toutes les tribus d'Israël des agens avec cet ordre : Aussitôt que vous entendrez sonner la trompette, publiez qu'Absalom règne dans Hébron.

10. Misit autem Absalom exploratores in universas tribus Israel dicens : Statim ut audieritis clangorem buccinæ, dicite : Regnavit Absalom in Hebron.

1023. 11. Absalom emmena avec lui deux cents hommes de Jérusalem, qui le suivirent simplement sans savoir en aucune sorte son dessein.

11. Porrò cum Absalom ierunt ducenti viri de Jerusalem vocati, euntes simplici corde et causam penitùs ignorantes.

12. Absalom fit venir aussi de la ville de Gilo Achitophel, Gilonite, conseiller de David. Et comme on immoloit *à Hébron* des victimes, *qui y attiroient un grand nombre de personnes*, la conspiration devint puissante, le peu-

12. Accersivit quoque Absalom Achitophel Gilonitem, consiliarium David, de civitate suâ Gilo. Cùmque immolaret victimas, facta est conjuratio valida,

℣ 6. Hébr. : « il déroboit, *il s'attiroit* l'affection des peuples. »

℣ 7. *Quarante* ans après la défaite de Goliath et *quatre* ans après le retour d'Absalom. — C'est ainsi que quelques-uns concilient deux leçons différentes : on lit aujourd'hui *quarante* dans l'hébreu, les Septante et la Vulgate ; mais Josèphe et Théodoret ne lisoient que *quatre*, leçon que plusieurs anciens manuscrits latins présentent et qui se retrouve dans le syriaque et l'arabe.

℣ 8. Non à Jérusalem, mais à Hébron, où son père avoit reçu l'onction royale et avoit été reconnu roi de tout Israël.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

populusque concurrens augebatur cum Absalom.

13. Venit igitur nuntius ad David dicens: Toto corde universus Israel sequitur Absalom.

14. Et ait David servis suis qui erant cum eo in Jerusalem: Surgite, fugiamus; neque enim erit nobis effugium a facie Absalom. Festinate egredi, ne fortè veniens occupet nos et impellat super nos ruinam, et percutiat civitatem in ore gladii.

15. Dixeruntque servi regis ad eum: Omnia quæcumque præceperit dominus noster rex libenter exsequemur servi tui.

16. Egressus est ergò rex et universa domus ejus pedibus suis; et dereliquit rex decem mulieres concubinas ad custodiendam domum.

17. Egressusque rex et omnis Israel pedibus suis stetit procul a domo (*a*).

18. Et univresi servi ejus ambulabant juxta eum; et legiones Cerethi et Phelethi, et omnes Gethæi, pugnatores validi, sexcenti viri qui secuti eum fuerant de Geth pedites, præcedebant regem.

19. Dixit autem rex ad

ple qui prenoit le parti d'Absalom croissant de plus en plus.

13. Il vint aussitôt un courrier à David qui lui dit : Tout Israël suit Absalom de tout son cœur. "

14. David, *reconnoissant la justice de Dieu dans la révolte de son fils*, dit à ses officiers qui étoient avec lui à Jérusalem : Allons, fuyons, car nous ne pourrions éviter de tomber entre les mains d'Absalom. Hâtons-nous de sortir, de peur qu'il ne nous prévienne, que nous ne nous trouvions exposés à sa violence, et qu'il ne fasse passer *toute* la ville au fil de l'épée *à cause de nous*.

15. Les officiers du roi lui dirent : Nous exécuterons " *toujours* de tout notre cœur tout ce qu'il vous plaira de nous commander.

16. Le roi sortit donc à pied avec toute sa maison, et laissa dix femmes de ses concubines pour garder son palais.

17. Etant sorti à pied, avec tous les Israélites *qui l'accompagnoient*, il s'arrêta lorsqu'il étoit déjà loin de sa maison. "

18. Tous ses officiers marchoient auprès de lui; les légions des Céréthiens et des Phéléthiens, " et les six cents hommes de pied " de la ville de Geth qui avoient suivi David, et qui étoient très-vaillans, marchoient tous devant lui.

19. Alors le roi dit à Ethaï, Géthéen:

(*a*) *Bible vengée*, II *Rois*, note VII.

℣ 13. Hébr. litt. : « Le cœur des hommes d'Israël est après Absalom. »

℣ 15. Le mot *exsequemur* est omis dans l'hébreu.

℣ 17. Hébr. autr. : « et ils s'arrêtèrent à Beth-Merhhak, *dont le nom signifie Maison-d'Eloignement*. »

℣ 18. Voy. *suprà* VIII, 18; 3 *Reg.*, I, 38; 1 *Par.*, XVIII, 17.

Ibid. Hébr. autr. : « les six cents hommes de la ville de Geth qui avoient suivi David. »

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

Pourquoi venez-vous avec nous? Retournez, et allez avec le *nouveau* roi, parce que vous êtes étranger et que vous êtes sorti de votre pays.

Ethai Gethæum : Cur venis nobiscum? revertere, et habita cum rege, quia peregrinus es et egressus es de loco tuo.

20. Vous n'êtes arrivé que d'hier, et vous en sortirez aujourd'hui à cause de moi? Pour moi j'irai où je dois aller, mais pour vous retournez, et remmenez vos gens avec vous; et le Seigneur, qui est plein de bonté et de justice, récompensera lui-même le zèle et la fidélité avec laquelle vous m'avez servi. "

20. Herì venisti, et hodie compelleris nobiscum egredi? Ego autem vadam quò iturus sum : revertere, et reduc tecum fratres tuos, et Dominus faciet tecum misericordiam et veritatem quia ostendisti gratiam et fidem.

21. Ethaï lui répondit : Vive le Seigneur, et vive le roi mon maître! en quelque état que vous puissiez être, ô roi mon seigneur, votre serviteur y sera, à la mort ou à la vie.

21. Et respondit Ethai regi dicens : Vivit Dominus, et vivit dominus meus rex! quoniam in quocumque loco fueris, domine mi rex, sive in morte, sive in vitâ, ibi erit servus tuus.

22. David lui répondit : Venez donc, et passez *le Cédron*. Ainsi Ethaï, Géthéen, passa *le torrent* avec tous les gens qui le suivoient et tout le reste du peuple.

22. Et ait David Ethai : Veni, et transi. Et transivit Ethai Gethæus, et omnes viri qui cum eo erant, et reliqua multitudo.

23. Tout le monde pleuroit dans ce passage, et on entendoit partout retentir leurs cris. Le roi passa le torrent de
Joan. XVIII. 1. Cédron; et tout le peuple alloit le long du chemin qui regarde le désert.

23. Omnesque flebant voce magnâ, et universus populus transibat; rex quoque transgrediebatur torrentem Cedron, et cunctus populus incedebat contra viam quæ respicit ad desertum.

24. En même temps Sadoc, prêtre, vint accompagné de tous les lévites, qui portoient l'arche de l'alliance de Dieu, et ils la déposèrent. " Abiathar monta *au lieu où étoit l'arche*, en attendant que tout le peuple qui sortoit de la ville fût passé.

24. Venit autem et Sadoc sacerdos, et universi levitæ cum eo portantes arcam fœderis Dei; et deposuerunt arcam Dei : et ascendit Abiathar donec expletus esset omnis populus qui egressus fuerat de civitate.

25. Alors le roi dit à Sadoc : Re-

25. Et dixit rex ad Sadoc :

℣ 20. Ces mots, *et dominus*, etc., ...*et fidem*, ne sont point dans l'hébreu.

℣ 24. Probablement en un lieu élevé, d'où elle pouvoit être vue de tout le monde.

Reporta arcam Dei in urbem; si invenero gratiam in oculis Domini, reducet me, et ostendet mihi eam et tabernaculum suum;

portez l'arche de Dieu à la ville. Si je trouve grâce devant le Seigneur il me ramenera et me fera revoir son arche et son tabernacle;

26. Si autem dixerit mihi, Non places, — præstò sum, faciat quod bonum est coram se.

26. S'il me dit, Vous ne m'agréez point, — je suis tout prêt, qu'il fasse de moi ce qu'il lui plaira.

27. Et dixit rex ad Sadoc sacerdotem: O videns, revertere in civitatem in pace; et Achimaas filius tuus et Jonathas filius Abiathar, duo filii vestri, sint vobiscum.

27. Le roi dit encore en parlant au prêtre Sadoc : O voyant, retournez en paix à la ville avec vos deux fils, Achimaas votre fils et Jonathas fils d'Abiathar;

28. Ecce ego abscondar in campestribus deserti donec veniat sermo a vobis indicans mihi.

28. Voilà que je vais me cacher dans les plaines du désert jusqu'à ce que vous m'envoyiez des nouvelles de l'état des choses.

29. Reportaverunt ergò Sadoc et Abiathar arcam Dei in Jerusalem, et manserunt ibi.

29. Sadoc et Abiathar reportèrent donc à Jérusalem l'arche de Dieu, et y demeurèrent.

30. Porrò David ascendebat clivum Olivarum, scandens et flens, nudis pedibus incedens et operto capite; sed et omnis populus qui erat cum eo, operto capite, ascendebat plorans (*a*).

30. Cependant David montoit la colline des Oliviers, et pleuroit en montant. Il alloit nu-pieds" et la tête couverte ;" et tout le peuple qui étoit avec lui montoit la tête couverte et en pleurant.

(*a*) *Bible vengée*, II *Rois*, note VII.

℣ 30. Les juifs modernes ont conservé la coutume de rester nu-pieds pendant leur grand deuil et quand ils veulent donner des marques d'une profonde affliction, comme en assistant à l'oraison funèbre de quelque rabbin ou un autre juif de marque, et le jour des Expiations pour exprimer le regret qu'ils ont de leurs péchés. (DRACH.)

Ibid. Les anciens se voiloient, se couvroient la tète quand il leur arrivoit de grands sujets d'afflictions. Conférez *infrà*, XIX, 5; *Esther*, VI, 2; *Ezech.*, XII, 6. Darius ayant appris que la reine est morte et qu'Alexandre n'avoit jamais attenté à sa pudeur, *se couvrit* la tète et pleura assez long-temps; ensuite il rejeta le voile de sa tète, et rendit grâce aux dieux d'avoir protégé la vertu de sa femme. (Q.-C., IV, 10.) Le même roi faisant ses adieux à Artabaze pour aller à la mort, se couvrit également la tète. (*Id.*, V, 12, § 8.) Priam, plongé dans la douleur pour son fils Hector est représenté par le poëte *tout affublé dans son manteau*, ἐντυπὰς ἐν χλαίνῃ κεκαλυμμένος. Panthée, femme d'Abradate, faite prisonnière par Cyrus est représenté par Xenophon *voilée* (κεκαλυμμένη,) et les regards fixés sur la terre. (*Cyrop.* V.) *Idem.*

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

31. Or David apprit qu'Achitophel étoit aussi dans la conjuration d'Absalom. Seigneur, dit alors David, rendez ineptes, je vous prie, les conseils d'Achitophel.

32. Et lorsque David arrivoit au haut de la montagne *des Oliviers*, où il devoit adorer le Seigneur *en se tournant du côté de Jérusalem, où étoit l'arche*, Chusaï d'Arachi" vint au-devant de lui, ayant ses vêtemens déchirés et la tête couverte de terre.

33. David lui dit : Si vous venez avec moi vous me serez à charge ;

34. Mais si vous retournez à la ville, et que vous disiez à Absalom, Mon roi, je viens vous offrir mon service, et je vous servirai comme j'ai servi votre père, — vous dissiperez *en ma faveur*" le conseil d'Achitophel.

35. Vous avez avec vous les prêtres Sadoc et Abiathar, auxquels vous direz tout ce que vous aurez appris chez le roi.

36. Ils ont leurs deux fils, Achimaas fils de Sadoc et Jonathas fils d'Abiathar ; vous m'enverrez dire par eux tout ce que vous aurez appris.

37. Chusaï, ami de David, retourna donc à Jérusalem. Et Absalom y entroit en même temps.

31. Nuntiatum est autem David quòd et Achitophel esset in conjuratione cum Absalom. Dixitque David : Infatua, quæso, Domine, consilium Achitophel.

32. Cùmque ascenderet David summitatem montis in quo adoraturus erat Dominum, ecce occurrit ei Chusai Arachites, scissâ veste, et terrâ pleno capite.

33. Et dixit ei David : Si veneris mecum eris mihi oneri ;

34. Si autem in civitatem revertaris, et dixeris Absalom, Servus tuus sum, rex ; sicut fui servus patris tui sic ero servus tuus, — dissipabis consilium Achitophel.

35. Habes autem tecum Sadoc et Abiathar sacerdotes ; et omne verbum quodcumque audieris de domo regis, indicabis Sadoc et Abiathar sacerdotibus :

36. Sunt autem cum eis duo filii eorum, Achimaas filius Sadoc et Jonathas filius Abiathar ; et mittetis per eos ad me omne verbum quod audieritis.

37. Veniente ergò Chusai amico David in civitatem, Absalom quoque ingressus est Jerusalem.

℣ 32. Arachi ou Arch-Ataroth, sur la frontière d'Ephraïm et de Benjamin. *Jos.*, XVI, 2.

℣ 34. L'hébreu exprime cette idée par le mot *mihi*.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

CHAPITRE XVI.

Siba, serviteur de Miphiboseth, calomnie son maître auprès de David. Séméi outrage David. Absalom entre dans Jérusalem. Chusaï se présente devant lui. Absalon abuse des concubines de son père.

1. CUMQUE David transisset paululùm montis verticem, apparuit Siba puer Miphiboseth in occursum ejus, cum duobus asinis, qui onerati erant ducentis panibus et centum alligaturis uvæ passæ et centum massis palatharum et utre vini.

2. Et dixit rex Sibæ : Quid sibi volunt hæc? Responditque Siba : Asini, domesticis regis ut sedeant; panes et palathæ, ad vescendum pueris tuis; vinum autem, ut bibat si quis defecerit in deserto.

3. Et ait rex : Ubi est filius domini tui ? Responditque Siba regis : Remansit in Jerusalem, dicens : Hodie restituet mihi domus Israel regnum patris mei.

4. Et ait rex Sibæ : Tua sint omnia quæ fuerunt Miphiboseth. Dixitque Siba : Oro ut inveniam gratiam coram te, domine mi rex (*a*).

5. Venit ergò rex David usque Bahurim : et ecce egrediebatur inde vir de cognatione domûs Saul, nomine Semei, filius Gera,

1. APRÈS que David eut passé un peu le haut de la montagne, Siba, serviteur de Miphiboseth, vint au-devant de lui, avec deux ânes chargés de deux cents pains, de cent paquets de raisins secs, " de cent cabas de figues " et d'un vaisseau plein de vin.

2. Le roi lui dit : Que voulez-vous faire de cela? Siba lui répondit : Les ânes sont pour servir de monture aux officiers du roi, " les pains et les figues pour donner à ceux qui vous suivent, et le vin afin que si quelqu'un se trouve foible dans le désert il puisse en boire.

3. Le roi lui dit : Où est le fils de votre maître? — Il est demeuré, dit Siba, dans Jérusalem, en disant : La maison d'Israël me rendra aujourd'hui le royaume de mon père. *Infr.* XIX. 27.

4. Le roi dit à Siba : Je vous donne tout ce qui étoit à Miphiboseth. Et Siba répondit : Je vous prie, ô roi mon seigneur, que je trouve grâce devant vous.

5. Le roi David étant venu jusqu'auprès de Bahurim, " il en sortit un homme de la maison de Saül, appelé Séméi, fils de Géra, qui, s'avançant dans son chemin, maudissoit David, 3 *Reg.* II. 8-9.

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 23, § 6. — *Rép. crit.*, 1 *Rois*, art. *Miphiboseth*. — Bergier, *Traité de la Rel.*, deuxième partie, ch. VI, art. 2, § 5, 2°.

ỳ 1. Voyez 1 *Reg.*, XXV, 18.
Ibid. Hébr. : « cent *mesures de fruits* d'été. »
ỳ 2. Hébr. autr. : « pour servir aux chariots de la maison du roi. »
ỳ 5. Ville de la tribu de Benjamin.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

procedebatque egrediens, et maledicebat,

6. Lui jetoit des pierres et à tous ses gens, pendant que tout le peuple et tous les hommes de guerre marchoient à droite et à gauche à côté du roi;

6. Mittebatque lapides contra David et contra universos servos regis David. (Omnis autem populus et universi bellatores a dextro et a sinistro latere regis incedebant.)

7. Et il maudissoit le roi en ces termes : Sors, sors, homme de sang, homme de Bélial.

7. Ita autem loquebatur Semei cùm malediceret regi : Egredere, egredere, vir sanguinum et vir Belial.

8. Le Seigneur a fait retomber sur toi tout le sang de la maison de Saül, parce que tu as usurpé le royaume pour te mettre en sa place; et maintenant le Seigneur fait passer le royaume entre les mains d'Absalom ton fils, et tu te vois accablé des maux que tu as faits, parce que tu es un homme de sang.

8. Reddidit tibi Dominus universum sanguinem domûs Saul, quoniam invasisti regnum pro eo, et dedit Dominus regnum in manu Absalom filii tui: et ecce premunt te mala tua, quoniam vir sanguinum es.

9. Alors Abisaï, fils de Sarvia, dit au roi : Faut-il que ce chien mort maudisse le roi mon seigneur? J'irai, et je lui couperai la tête.

9. Dixit autem Abisai filius Sarviæ regi : Quare maledicit canis hic mortuus domino meo regi? vadam, et amputabo caput ejus.

10. Le roi dit à Abisaï : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, enfans de Sarvia? Laissez-le faire, car le Seigneur lui a ordonné de maudire David; et qui osera lui demander pourquoi il l'a fait?

10. Et ait rex : Quid mihi et vobis est, filii Sarviæ? dimittite eum ut maledicat; Dominus enim præcepit ei ut malediceret David, et qui est qui audeat dicere quare sic fecerit?

11. Le roi dit encore à Abisaï et à tous ses serviteurs : Vous voyez que mon fils, qui est sorti de moi, cherche à m'ôter la vie : combien plus un fils de Jémini, *un Benjaminite, naturellement attaché à la maison de Saül*, doit-il me traiter de cette sorte. Laissez-le faire, laissez-le *me* maudire, selon l'ordre qu'il en a reçu du Seigneur.

11. Et ait rex Abisai et universis servis suis : Ecce filius meus, qui egressus est de utero meo, quærit animam meam; quantò magìs nunc filius Jemini! Dimittite eum ut maledicat juxta preceptum Domini,

12. Et peut-être que le Seigneur regardera mon affliction, et qu'il me

12. Si fortè respiciat Dominus afflictionem meam,

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

et reddat mihi Dominus bonum pro maledictione hâc hodiernâ.

fera quelque bien pour ces malédictions que je reçois aujourd'hui.

13. Ambulabat itaque David et socii ejus per viam cum eo; Semei autem per jugum montis ex latere contra illum gradiebatur, maledicens, et mittens lapides adversùm eum, terramque spargens.

13. David continuoit donc son chemin accompagné de ses gens; et Séméi, qui le suivoit, marchoit à côté sur le haut de la montagne, le maudissant, lui jetant des pierres, et faisant voler la poussière *en l'air*.[a]

14. Venit itaque rex et universus populus cum eo lassus, et refocillati sunt ibi.

14. Le roi arriva enfin *à Bahurim*, et avec lui tout le peuple qui l'accompagnoit, très-fatigué; et ils prirent là un peu de repos.

15. Absalom autem et omnis populus ejus ingressi sunt Jerusalem, sed et Achitophel cum eo.

15. Cependant Absalom entra dans Jérusalem, suivi de tous ceux de son parti et accompagné d'Achitophel.

16. Cùm autem venisset Chusai Arachites amicus David ad Absalom, locutus est ad eum : Salve rex! salve, rex!

16. Chusaï d'Arachi, ami de David, s'étant présenté à Absalom, lui dit : O roi, Dieu vous conserve! Dieu vous conserve, ô roi!

17. Ad quem Absalom, Hæc est, inquit, gratia tua ad amicum tuum? quare non ivisti cum amico tuo?

17. Absalom lui répondit : Est-ce donc là la reconnoissance que vous avez pour votre ami? D'où vient que vous n'êtes pas allé avec votre ami? —

18. Responditque Chusai ad Absalom : Nequaquam, quia illius ero quem elegit Dominus et omnis hic populus et universus Israel, et cum eo manebo.

18. Dieu m'en garde, dit Chusaï; car je serai à celui qui a été élu par le Seigneur, par tout ce peuple et par tout Israël;[a] et je demeurerai avec lui.

19. Sed, ut et hoc inferam, cui ergò serviturus sum? nonne filio regis? Sicut parui patri tuo ita parebo et tibi.

19. Et de plus, qui est celui que je viens servir? n'est-ce pas le fils du roi? Je vous obéirai comme j'ai obéi à votre père.

20. Dixit autem Absalom

20. Absalom dit alors à Achitophel :

ỳ 13. Presque dans tout l'Orient ceux qui se portent plaignans contre un criminel lui jettent de la terre et de la poussière, pour signifier qu'il mérite d'être mis sous terre. Les Juifs, furieux contre saint Paul et l'accusant auprès du tribun romain, jettent également de la poussière en l'air, *et pulverem jactantibus in aerem :* ils vouloient le faire condamner à mort. (Drach.)

ỳ 18. Réponse équivoque.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

Consultez ensemble pour voir ce que nous avons à faire.

ad Achitophel : Inite consilium quid agere debeamus.

21. Achitophel dit à Absalom : Abusez des concubines de votre père" qu'il a laissées pour garder son palais, afin que lorsque tout Israël saura que vous avez déshonoré votre père ils s'attachent plus fortement à votre parti, *ne voyant plus d'apparence que vous puissiez vous réconcilier avec lui.*

21. Et ait Achitophel ad Absalom : Ingredere ad concubinas patris tui quas dimisit ad custodiendam domum, ut, cùm audierit omnis Israel quòd fœdaveris patrem tuum, roborentur tecum manus eorum.

22. On fit donc dresser une tente pour Absalom sur la terrasse *du palais du roi;* et il abusa devant tout Israël des concubines de son père, *selon que Nathan l'avoit prédit à David.*

Sup. XII. 11.

22. Tetenderunt ergò Absalom tabernaculum in solario, ingressusque est ad concubinas patris sui coram universo Israel.

23. Or les conseils que donnoit Achitophel étoient regardés alors comme des oracles de Dieu même, et on les considéroit toujours ainsi, soit lorsqu'il étoit avec David soit lorsqu'il étoit avec Absalom.

23. Consilium autem Achitophel quod dabat in diebus illis, quasi si quis consuleret Deum; sic erat omne consilium Achitophel et cùm esset cum David et cùm esset Absalom.

℣ 21. Dans l'Orient les femmes du roi vaincu deviennent toujours la propriété du vainqueur. Hérodote (III. 68.) nous apprend que Smerdis, s'étant emparé du trône de Perse après la mort de Cambyse, épousa toutes les femmes de son prédécesseur. Voyez d'autres exemples dans la *Guinée* de Bosman; dans Pinkerton, *Coll.* LXVI et LXVII; Santos, *Histoire de l'Ethiopie-Orientale.* (DRACH.)

CHAPITRE XVII.

Achitophel conseille de poursuivre David; Chusaï détruit ce conseil, et fait avertir David, qui passe le Jourdain. Achitophel se pend. Absalom poursuit David. David reçoit des rafraîchissemens.

1. ACHITOPHEL dit donc à Absalom : Je vais prendre douze mille hommes choisis; j'irai poursuivre David cette même nuit;

1. DIXIT ergò Achitophel ad Absalom : Eligam mihi duodecim millia virorum, et consurgens persequar David hâc nocte,

2. Et, fondant sur lui, (car il est fatigué et ses mains sont défaillantes,) je le battrai;" tout le peuple qui est

2. Et irruens super eum (quippe qui lassus est et solutis manibus,) percutiam

℣ 2. Hébr. : « je lui donnerai l'épouvante. »

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

eum; cùmque fugerit omnis populus qui cum eo est, percutiam regem desolatum.

avec lui fuira, et je frapperai le roi désolé.

3. Et reducam universum populum quomodo unus homo reverti solet, unum enim virum tu quæris; et omnis populus erit in pace.

3. Je ramenerai tout ce peuple comme si ce n'étoit qu'un seul homme," car vous ne cherchez qu'une seule personne; et après cela tout sera en paix.

4. Placuitque sermo ejus Absalom et cunctis majoribus natu Israel.

4. Cet avis plut à Absalom et à tous les anciens d'Israël.

5. Ait autem Absalom: Vocate Chusai Arachiten, et audiamus quid etiam ipse dicat.

5. Néanmoins Absalom dit: Faites venir Chusaï d'Arachi, afin que nous sachions aussi son avis.

6. Cùmque venisset Chusai ad Absalom, ait Absalom ad eum: Hujusce modi sermonem locutus est Achitophel: facere debemus an non? quod das consilium?

6. Chusaï étant venu devant Absalom, Absalom lui dit: Voici le conseil qu'Achitophel vient de nous donner: devons-nous le suivre? Que nous conseillez-vous?

7. Et dixit Chusai ad Absalom: Non est bonum consilium quod dedit Achitophel hàc vice.

7. Chusaï, *voulant détourner la ruine inévitable de David*, répondit à Absalom: Le conseil qu'a donné pour cette fois Achitophel ne me paroît pas bon.

8. Et rursum intulit Chusai: Tu nosti patrem tuum et viros qui cum eo sunt esse fortissimos et amaro animo, veluti si ursa raptis catulis in saltu sæviat; sed et pater tuus vir bellator est, nec morabitur cum populo.

8. Vous n'ignorez pas, ajouta-t-il, quel est votre père, que les gens qui sont avec lui sont très-vaillans, et que maintenant ils ont le cœur outré, comme une ourse" qui est en furie dans un bois de ce qu'on lui a ravi ses petits. Votre père aussi, qui sait parfaitement la guerre, ne s'arrêtera" point avec ses gens.

ỳ 3. Septante: *sicut revertitur sponsa ad virum;* « Je frapperai le roi seul, que vous cherchez, et je vous ramenerai tout le peuple comme une épouse qui revient à son époux; et tout le peuple sera en paix. »

ỳ 8. On est saisi d'effroi quand on lit dans les voyageurs avec quelle rage la louve poursuit et attaque les ravisseurs de ses louveteaux. Elle n'a pas seulement, comme les autres animaux, un amour invincible pour ses petits, mais c'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, une fureur maternelle. Les Russes du Kamschatka, quelque nombreux et bien armés qu'ils soient, n'oseroient jamais tirer sur un louveteau à la vue de sa mère. Voy. les *Voyages de Cook en* 1784, t. 3, p. 307. (Drach.)

Ibid. Hébr. autr.: « ne demeurera point en repos pendant la nuit avec ses gens. »

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

9. Il est peut-être maintenant caché dans une caverne ou dans quelque autre lieu qu'il aura choisi : si quelqu'un de vos gens est tué d'abord, on publiera aussitôt partout que le parti d'Absalom a été battu ;

9. Forsitan nunc latitat in foveis, aut in uno quo voluerit loco : et cùm ceciderit unus quilibet in principio, audiet quicumque audierit, et dicet, Facta est plaga in populo qui sequebatur Absalom ;

10. Et les plus hardis *de ceux qui vous suivent, et* qui ont des cœurs de lion, seront saisis d'effroi ; car tout le peuple d'Israël sait que votre père et tous ceux qui sont avec lui sont très-vaillans.

10. Et fortissimus quisque, cujus cor est quasi leonis, pavore solvetur, scit enim omnis populus Israel fortem esse patrem tuum et robustos omnes qui cum eo sunt.

11. Voici donc, ce me semble, le meilleur conseil que vous puissiez suivre : faites assembler tout Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée, comme le sable innombrable" de la mer ; vous serez au milieu d'eux ;

11. Sed hoc mihi videtur rectum esse consilium : congregetur ad te universus Israel, à Dan usque Bersabee, quasi arena maris innumerabilis ; et tu eris in medio eorum ;

12. Et en quelque lieu qu'il puisse être nous irons nous jeter sur lui ; nous l'accablerons comme quand la rosée tombe sur la terre," et nous ne laisserons pas un seul de tous les gens qui sont avec lui.

12. Et irruemus super eum in quocumque loco inventus fuerit, et operiemus eum sicut cadere solet ros super terram, et non relinquemus de viris qui cum eo sunt ne unum quidem.

13. S'il se retire dans quelque ville, tout Israël en environnera les murailles de cordes ;" et nous l'entraînerons dans

13. Quòd si urbem aliquam fuerit ingressus, circumdabit omnis Israel civi-

℣ 11. Wilkins, dans une traduction du sanscrit, parle d'un monarque de l'Orient dont « l'innombrable armée remplit tellement le ciel avec la poussière de ses pieds que les oiseaux ne peuvent y rester. Ses éléphans, semblables à des montagnes qui marchent, écrasent la terre sous leur poids et la réduisent en poudre, » etc. (Drach.)

℣ 12. Il faut se rappeler ici qu'en Palestine, ainsi que dans d'autres climats, la rosée tombe soudainement et en grande quantité. La comparaison de ce verset peut expliquer pourquoi les Romains appeloient leurs troupes légères *milites rorarii*, nom qui a tant exercé les savans anciens, Varron, *L. L.*, vi, 3; Festus; Nonnius, xviii, 3. (*Idem.*)

℣ 13. Fanfaronnade orientale. Cependant le roi de Maturan, à Java, a voulu tout de bon faire enlever au moyen de chaînes et de cordes de coco une tour construite par les Hollandais. *Voyages* de Tavernier, t. iii, p. 121. (*Idem.*) — Il est bon d'observer qu'autrefois, dans les siéges, on se servoit de crochets que l'on jetoit sur le haut des murs avec des cordes, et par le moyen desquels

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

tati illi funes, et trahemus eam in torrentem, ut non reperiatur ne calculus quidem ex eâ.

un torrent, sans qu'il en reste seulement une petite pierre.

14. Dixitque Absalom et omnes viri Israel : Melius est consilium Chusai Arachitæ consilio Achitophel. (Domini autem nutu dissipatum est consilium Achitophel utile, ut induceret Dominus super Absalom malum.)

14. Alors Absalom et tous les principaux d'Israël dirent : L'avis de Chusaï d'Arachi est meilleur que celui d'Achitophel. Mais ce fut par la volonté du Seigneur que le conseil utile d'Achitophel fût ainsi détruit, afin que le Seigneur amenât la ruine sur Absalom.

15. Et ait Chusai Sadoc et Abiathar sacerdotibus : Hoc et hoc modo consilium dedit Achitophel Absalom et senioribus Israel, et ego tale et tale dedi consilium.

15. Alors Chusaï dit aux prêtres Sadoc et Abiathar : Voici l'avis qu'Achitophel a donné à Absalom et aux anciens d'Israël, et voici celui que j'ai donné :

16. Nunc ergò mittite citò, et nuntiate David dicentes, Ne moreris nocte hâc in campestribus deserti, sed absque dilatione transgredere, — ne fortè absorbeatur rex et omnis populus qui cum eo est.

16. Envoyez donc en diligence à David pour lui en donner nouvelle ; et faites-lui dire qu'il ne demeure point cette nuit dans les plaines du désert, mais qu'il passe au plus tôt le Jourdain, de peur qu'il ne périsse lui et tous ses gens.

17. Jonathas autem et Achimaas stabant juxta fontem Rogel. Abiit ancilla, et nuntiavit eis, et illi profecti sunt ut referrent ad regem David nuntium; non enim poterant videri, aut introire civitatem.

17. Jonathas et Achimaas étoient près de la fontaine de Rogel, *aux environs de Jérusalem*, n'osant se montrer ni entrer dans la ville ; et une servante, *faisant semblant d'aller puiser de l'eau*, alla les avertir de tout ceci. Ils partirent en même temps pour en porter la nouvelle au roi David.

18. Vidit autem eos quidam puer, et indicavit Absalom. Illi verò concito gradu ingressi sunt domum cujusdam viri in Bahurim, qui habebat puteum in vestibulo suo; et descenderunt in eum.

18. Il arriva néanmoins qu'un esclave les vit, et en donna avis à Absalom. Mais ils entrèrent aussitôt chez un homme de Bahurim, qui avoit un puits[a] à l'entrée de sa maison, dans lequel ils descendirent ;

on démolissoit les murailles. Voyez la dissertation sur la Milice des Hébreux. tom. VI.

ỳ 18. C'est-à-dire une citerne qui n'avoit point de margelle.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

19. Et la femme de cet homme étendit une couverture sur la bouche du puits," comme si elle eût fait sécher des grains pilés : ainsi la chose demeura cachée.

20. Les gens d'Absalom étant venus dans cette maison dirent à la femme : Où sont Achimaas et Jonathas? Elle leur répondit : Ils ont bu un peu d'eau, et s'en sont allés bien vite." Ainsi ceux qui les cherchoient, ne les ayant point trouvés, revinrent à Jérusalem.

21. Après qu'ils s'en furent retournés Achimaas et Jonathas sortirent du puits, continuèrent leur chemin, et vinrent dire à David : Décampez, et passez le fleuve au plus tôt, parce qu'Achitophel a donné un tel conseil contre vous.

22. David marcha donc aussitôt avec tous ses gens, et ils passèrent le Jourdain avant la pointe du jour, sans qu'il en demeurât un seul en-deçà du fleuve.

23. Achitophel, voyant qu'on n'avoit point suivi le conseil qu'il avoit donné, fit seller son âne, s'en alla à la maison qu'il avoit en sa ville," et, ayant mis ordre à toutes ses affaires, il se pendit; et on l'ensevelit dans le sépulcre de son père.

24. David vint ensuite au *lieu appelé Mahanaïm, qui signifie un* Camp. Et Absalom, suivi de tout Israël, passa *aussi* le Jourdain.

25. Absalom fit général de son armée, au lieu de Joab, Amasa, fils d'un

19. Tulit autem mulier et expandit velamen super os putei, quasi siccans ptisanas; et sic latuit res.

20. Cùmque venissent servi Absalom in domum, ad mulierem dixerunt : Ubi est Achimaas, et Jonathas? Et respondit eis mulier : Transierunt festinanter, gustatâ paululùm aquâ. At hi qui quærebant, cùm non reperissent, reversi sunt in Jerusalem.

21. Cùmque abiissent, ascenderunt illi de puteo, et pergentes nuntiaverunt regi David, et dixerunt : Surgite, et transite citò fluvium, quoniam hujusce modi dedit consilium contra vos Achitophel.

22. Surrexit ergò David et omnis populus qui cum eo erat, et transierunt Jordanem donec dilucesceret; et ne unus quidem residuus fuit qui non transisset fluvium.

23. Porrò Achitophel videns quòd non fuisset factum consilium suum, stravit asinum suum, surrexitque et abiit in domum suam et in civitatem suam; et, dispositâ domo suâ, suspendio interiit; et sepultus est in sepulchro patri sui.

24. David autem venit in Castra, et Absalom transivit Jordanem, ipse et omnes viri Israel cum eo.

25. Amasam verò constituit Absalom pro Joab su-

℣ 19. Hébr. : « sur la face du puits. »
℣ 23. La ville de Gilo. Voy. *suprà*, xv, 12.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

per exercitum. Amasa autem erat filius viri qui vocabatur Jethra de Jesraeli, qui ingressus est ad Abigail filiam Naas, sororem Sarviæ, quæ fuit mater Joab.

homme de Jezraël nommé Jéthra, qui avoit épousé Abigaïl, fille de Naas, " *père de David*, et sœur de Sarvia, mère de Joab.

26. Et castrametatus est Israel cum Absalom in terrâ Galaad.

26. Israël se campa avec Absalom dans le pays de Galaad.

27. Cùmque venisset David in Castra, Sobi filius Naas de Rabbath filiorum Ammon, et Machir filius Ammihel de Lodabar, et Berzellai Galaadites de Rogelim,

27. David étant venu au Camp, (*c'est-à-dire à Mahanaïm,*) Sobi, " fils de Naas de Rabbath, ville des Ammonites, Machir, " fils d'Ammihel de Lodabar, et Berzellaï de Rogelim en Galaad,

28. Obtulerunt ei stratoria et tapetia, et vasa fictilia, frumentum et hordeum, et farinam et polentam, et fabam et lentem et frixum cicer,

28. Lui offrirent des lits, des tapis, des vaisseaux de terre, du blé, de l'orge, de la farine, de l'orge séchée au feu, des fèves, des lentilles et des pois fricassés, "

29. Et mel et butyrum, oves et pingues vitulos; dederuntque David et populo qui cum eo erat ad vescendum, suspicati enim sunt populum fame et siti fatigari in deserto.

29. Du miel, du beurre, des brebis et des veaux gras. Ils apportèrent tout ceci à David et à ceux qui le suivoient, parce qu'ils crurent bien que le peuple, se trouvant dans un désert, " étoit accablé de faim, de soif et de lassitude. "

℣ 25. Naas est ici le même qu'Isaï; (1 *Par.*, II, 13-17.) quelques exemplaires des Septante lisent même ici « Isaï. »

℣ 27. On croit que Sobi étoit fils de ce Naas, roi des Ammonites, qui avoit été ami de David. *Supr.*, X, 2.

Ibid. C'est le même qui avoit chez lui Miphiboseth, fils de Jonathas, avant que David eût fait venir ce prince à Jérusalem. *Supr.*, IX, 4.

℣ 28. *Polentam,..... frixum cicer.* Hébr. : « du *grain* grillé,..... des *légumes* grillés. » — (Voy. ma note *Ruth*, II, 14. DRACH.)

℣ 29. Ou plutôt : « venant de passer par le désert. »

Ibid. C'est le sens de l'hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

CHAPITRE XVIII.

Victoire de l'armée de David contre Absalom, qui, en s'enfuyant, demeure suspendu à un arbre. Joab le perce. David pleure sa mort.

1. David ayant fait la revue de ses gens établit sur eux des tribuns" et des centeniers;

2. Et il donna le tiers de ses troupes à commander à Joab, le tiers à Abisaï fils de Sarvia, frère de Joab, et le tiers à Ethaï de Geth. Le roi dit ensuite à ses gens : Je veux me trouver au combat avec vous.

3. Mais ses gens lui répondirent : Vous ne viendrez point avec nous; car quand les ennemis nous auroient fait fuir ils ne croiroient pas avoir fait grand'chose, et quand ils auroient taillé en pièces la moitié de nos troupes ils n'en seroient pas fort satisfaits, parce que vous êtes considéré vous seul" comme dix mille hommes. Il vaut donc mieux que vous demeuriez dans la ville, pour être en état de nous secourir.

4. Le roi leur dit : Je ferai ce que vous voudrez. Il se tint donc à la porte *de la ville de Mahanaïm* pendant que toute l'armée en sortoit par diverses troupes de cent hommes et de mille hommes.

5. En même temps il donna cet ordre à Joab, à Abisaï et à Ethaï : Conservez-moi mon fils Absalom. Et tout le peuple entendit le roi qui recommandoit Absalom à tous ses généraux.

6. L'armée marcha donc au combat

1. Igitur considerato David populo suo constituit super eos tribunos et centuriones;

2. Et dedit populi tertiam partem sub manu Joab, et tertiam partem sub manu Abisai filii Sarviæ, fratris Joab, et tertiam partem sub manu Ethai qui erat de Geth. Dixitque rex ad populum : Egrediar et ego vobiscum.

3. Et respondit populus : Non exibis; sive enim fugerimus non magnopere ad eos de nobis pertinebit, sive media pars ceciderit e nobis non satis curabunt, quia tu unus pro decem millibus computaris : melius est igitur ut sis nobis in urbe præsidio.

4. Ad quos rex ait : Quod vobis videtur rectum hoc faciam. Stetit ergò rex juxta portam; egrediebatur que populus per turmas suas, centeni et milleni.

5. Et præcepit rex Joab et Abisai et Ethai dicens : Servate mihi puerum Absalom. Et omnis populus audiebat præcipientem regem cunctis principibus pro Absalom.

6. Itaque egressus est po-

℣ 1. Hébr. : « des chefs de mille. »
℣ 3. Hébr. : *nam adhuc sicut nos* [tibi erunt] *decem millia:*

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

pulus in campum contra Israel, et factum est prælium in saltu Ephraim.

contre Israël; et la bataille fut donnée dans la forêt d'Ephraïm.

7. Et cæsus est ibi populus Israel ab exercitu David, factaque est plaga magna in die illâ viginti millium.

7. L'armée de David tailla en pièces celle d'Israël. La défaite fut grande, et vingt mille hommes demeurèrent sur la place.

8. Fuit autem ibi prælium dispersum super faciem omnis terræ, et multò plures erant quos saltus consumpserat de populo quàm hi quos voraverat gladius in die illâ.

8. Les gens d'Absalom fuyant après le combat furent dispersés de tous côtés, et il en périt beaucoup plus dans la forêt qu'il n'y en eut de tués par l'épée en ce jour-là.

9. Accidit autem ut occurreret Absalom servis David, sedens mulo; cùmque ingressus fuisset mulus subter condensam quercum et magnam, adhæsit caput ejus quercui, et, illo suspenso inter cœlum et terram, mulus cui insederat pertransivit.

9. Or il arriva qu'Absalom fut rencontré par les gens de David; car, comme il étoit sur son mulet et qu'il passoit sous un grand chêne fort touffu, sa tête s'embarrassa dans les branches du chêne, et, son mulet passant outre, il demeura suspendu entre le ciel et la terre.

10. Vidit autem hoc quispiam, et nuntiavit Joab dicens: Vidi Absalom pendere de quercu.

10. Quelqu'un l'ayant vu en cet état vint dire à Joab: J'ai vu Absalom suspendu à un chêne.

11. Et ait Joab viro qui nuntiaverat ei: Si vidisti, quare non confodisti eum cum terrâ? et ego dedissem tibi decem argenti siclos et unum balteum.

11. Joab lui dit: Si tu l'as vu, pourquoi ne l'as-tu pas percé jusqu'en terre?" et je t'aurois donné dix sicles d'argent" et un baudrier."

12. Qui dixit ad Joab: Si appenderes in manibus meis mille argenteos, nequa-

12. Il répondit à Joab: Quand vous me donneriez présentement mille pièces d'argent," je me garderois bien

℣ 11. Hébr. litt.: *quare ergò non percussisti eum ibi in terram?* Les interprètes chaldéen, syriaque et arabe rendent ainsi: *quare ergò non percussisti eum, et projecisti eum in terram?* « pourquoi donc ne l'avez-vous pas frappé, et ne l'avez-vous pas jeté à terre? »

Ibid. Qui font environ seize francs de notre monnoie.

Ibid. Hébr.: « et une ceinture. » La ceinture est une grande marque d'honneur et l'insigne du commandement. Conférez I *Rois*, XVIII, 4, et *Lydius, De Re Militari.* (Drach.)

℣ 12. 1000 sicles, environ 1470 francs.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

de porter la main sur la personne du fils du roi ; car nous avons tous entendu l'ordre que le roi vous a donné, à vous, à Abisaï et à Ethaï, lorsqu'il vous a dit : Conservez-moi" mon fils Absalom.

13. Et si j'avois, au risque de ma vie, fait une action si téméraire, elle n'auroit pu être cachée au roi, et vous seriez vous-même contre moi.

14. Joab lui dit : Je ne m'en rapporterai pas à toi, mais je l'attaquerai moi-même en ta présence. Il prit donc à la main trois dards, dont il perça le cœur d'Absalom. Et comme il respiroit encore, toujours pendu au chêne,"

15. Dix jeunes écuyers de Joab accoururent, le percèrent de coups et l'achevèrent.

16. Aussitôt Joab fit sonner la retraite; et, voulant épargner le peuple, il empêcha ses gens de poursuivre davantage les Israélites qui fuyoient.

17. Ainsi les Israélites se retirèrent chacun chez eux. On emporta Absalom, et on le jeta dans une grande fosse qui étoit dans le bois, sur laquelle on éleva un grand monceau de pierres.

18. Or Absalom, *ayant perdu ses trois fils* lorsqu'il vivoit encore, s'étoit fait dresser une colonne dans la Vallée du Roi. Je n'ai point de fils, disoit-il, et ce sera là un monument de mon nom. Il donna donc son nom à cette colonne, et on l'appelle encore aujourd'hui la Main d'Absalom."

quam mitterem manum meam in filium regis; audientibus enim nobis præcepit rex tibi et Abisai et Ethai dicens : Custodite mihi puerum Absalom.

13. Sed et si fecissem contra animam meam audacter, nequaquam hoc regem latere potuisset, et tu stares ex adverso.

14. Et ait Joab : Non sicut tu vis, sed aggrediar eum coram te. Tulit ergò tres lanceas in manu suâ, et infixit eas in corde Absalom; cùmque adhuc palpitaret hærens in quercu,

15. Cucurrerunt decem juvenes armigeri Joab, et percutientes interfecerunt eum.

16. Cecinit autem Joab buccinâ, et retinuit populum ne persequeretur fugientem Israel, volens parcere multitudini.

17. Et tulerunt Absalom, et projecerunt eum in saltu in foveam grandem, et comportaverunt super eum acervum lapidum magnum nimis. Omnis autem Israel fugit in tabernacula sua.

18. Porrò Absalom erexerat sibi, cùm adhuc viveret, titulum qui est in Valle Regis; dixerat enim : Non habeo filium, et hoc erit monimentum nominis mei. Vocavitque titulum nomine suo, et appellatur Manus Absalom usque ad hanc diem.

℣ 12. Hébr. : *custodite quisquis* vestrûm *puerum*, etc.
℣ 14. Hébr. : *in corde quercûs;* « au milieu du chêne. »
℣ 18. Voyez ma note 1 *Rois*, xv, 12. (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

19. Achimaas autem, filius Sadoc, ait : Curram, et nuntiabo regi quia judicium fecerit ei Dominus de manu inimicorum ejus.

19. Achimaas, fils de Sadoc, dit à Joab : Je vais courir vers le roi, et lui dire que Dieu lui a fait justice et l'a vengé de ses ennemis.

20. Ad quem Joab dixit : Non eris nuntius in hâc die, sed nuntiabis in aliâ; hodie nolo te nuntiare, filius enim regis est mortuus.

20. Joab lui dit : Vous porterez les nouvelles une autre fois, mais non aujourd'hui. Je ne veux pas que ce soit vous présentement, parce que le fils du roi est mort.

21. Et ait Joab Chusi : Vade, et nuntia regi quæ vidisti. Adoravit Chusi Joab, et cucurrit.

21. Joab dit donc à Chusi : Allez-vous-en, vous, et annoncez au roi ce que vous avez vu. Chusi adora Joab, et se mit à courir.

22. Rursus autem Achimaas filius Sadoc dixit ad Joab : Quid impedit si etiam ego curram post Chusi? Dixitque ei Joab : Quid vis currere, fili mi? non eris boni nuntii bajulus.

22. Achimaas, fils de Sadoc, dit encore à Joab : Mais si je courois aussi après Chusi? — Mon fils, dit Joab, pourquoi voulez-vous courir? vous ne serez pas le porteur d'une bonne nouvelle. "

23. Qui respondit : Quid enim si cucurrero? Et ait ei : Curre. Currens ergò Achimaas per viam compendii transivit Chusi.

23. — Mais enfin si je courois? ajouta Achimaas. Courez *donc*, répondit Joab. Ainsi Achimaas, courant par une voie plus prompte, devança Chusi.

24. David autem sedebat inter duas portas. Speculator verò, qui erat in fastigio portæ super murum, elevans oculos, vidit hominem currentem solum;

24. Cependant David étoit assis entre les deux portes de la ville; " et la sentinelle qui étoit sur la muraille au haut de la porte, levant les yeux, vit un homme qui couroit tout seul;

25. Et exclamans indicavit regi; dixitque rex : Si solus est, bonus est nuntius in ore ejus. Properante autem illo et accedente propiùs,

25. Et jetant un grand cri, il en avertit le roi. Le roi lui dit : S'il est seul il apporte une bonne nouvelle. Lorsque ce premier, qui s'avançoit à grande hâte, étoit déjà proche,

26. Vidit speculator hominem alterum currentem; et, vociferans in culmine, ait : Apparet mihi alter homo currens solus. Dixitque rex : Et iste bonus est nuntius.

26. La sentinelle en vit un second qui couroit *aussi;* et, criant d'en haut, il dit : Je vois accourir encore un autre homme qui est seul. Le roi lui dit : Il apporte aussi une bonne nouvelle.

ŷ 22. Hébr. : « vous ne gagnerez rien à porter cette nouvelle. »

ŷ 24. C'est-à-dire entre la porte intérieure, qui regardoit la ville, et la porte extérieure, qui regardoit la campagne.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

27. La sentinelle ajouta : A voir courir le premier il me semble que c'est Achimaas fils de Sadoc. Le roi lui dit : C'est un homme de bien, et il nous apporte de bonnes nouvelles.

28. Achimaas, criant *de loin*, dit au roi : Seigneur, que Dieu vous conserve! Et, adorant le roi, incliné en terre devant lui, il ajouta : Beni soit le Seigneur votre Dieu qui a livré entre vos mains ceux qui s'étoient soulevés contre le roi mon seigneur.

29. Le roi lui dit : Mon fils Absalom est-il en vie? Achimaas lui répondit : Lorsque Joab votre serviteur m'a envoyé vers vous, j'ai vu s'élever un grand tumulte : c'est tout ce que je sais.

30. — Passez, lui dit le roi, et tenez-vous là. Lorsqu'il fut passé, et qu'il se tenoit en sa place,

31. Chusi parut, et dit en arrivant : O roi mon seigneur, je vous apporte une bonne nouvelle, car le Seigneur a jugé aujourd'hui en votre faveur et vous a délivré de la main de tous ceux qui s'étoient soulevés contre vous.

32. Le roi dit à Chusi : Mon fils Absalom est-il en vie? Chusi lui répondit : Que les ennemis de mon roi et tous ceux qui se soulèvent contre lui pour le perdre soient traités comme il l'a été!

33. Le roi étant donc saisi de douleur monta à la chambre qui étoit au-dessus de la porte, et se mit à pleurer.
Infr. XIX. 4. Et il disoit en se promenant : Mon fils Absalom! Absalom mon fils! Que ne puis-je donner ma vie pour la tienne! Mon fils Absalom! Absalom mon fils!

27. Speculator autem, Contemplor, ait, cursum prioris quasi cursum Achimaas filii Sadoc. Et ait rex : Vir bonus est, et nuntium portans bonum venit.

28. Clamans autem Achimaas dixit ad regem : Salve, rex! Et adorans regem, coram eo pronus in terram, ait : Benedictus Dominus Deus tuus, qui conclusit homines qui levaverunt manus suas contra dominum meum regem.

29. Et ait rex : Est-ne pax puero Absalom? Dixitque Achimaas : Vidi tumultum magnum cùm mitteret Joab servus tuus, o rex, me servum tuum : nescio aliud.

30. Ad quem rex, Transi, ait, et sta hìc. Cùmque ille transisset et staret,

31. Apparuit Chusi; et veniens ait : Bonum apporto nuntium, domine mi rex : judicavit enim pro te Dominus hodie de manu omnium qui surrexerunt contra te.

32. Dixit autem rex ad Chusi : Est-ne pax puero Absalom? Cui respondens Chusi, Fiant, inquit sicut puer inimici domini mei regis, et universi qui consurgunt adversùs eum in malum.

33. Contristatus itaque rex ascendit cœnaculum portæ, et flevit. Et sic loquebatur vadens : Fili mi Absalom! Absalom fili mi! Quis mihi tribuat ut ego moriar pro te, Absalom fili mi, fili mi Absalom?

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

CHAPITRE XIX.

David continue de pleurer Absalom : Joab l'oblige de se montrer à son peuple. La tribu du Juda le ramène à Jérusalem. Il pardonne à Séméi. Il reçoit Miphiboseth. Berzellaï lui laisse son fils. Murmure d'Israël contre Judai.

1. Nuntiatum est autem Joab quòd rex fleret et lugeret filium suum.

2. Et versa est victoria in luctum in die illâ omni populo; audivit enim populus in die illâ dici : Dolet rex super filio suo.

3. Et declinavit populus in die illâ ingredi civitatem, quomodo declinare solet populus versus et fugiens de prælio.

4. Porrò rex operuit caput suum, et clamabat voce magnâ : Fili mi Absalom! Absalom fili mi, fili mi!

5. Ingressus ergò Joab ad regem in domum dixit : Confudisti hodie vultus omnium servorum tuorum, qui salvam fecerunt animam tuam, et animam filiorum tuorum et filiarum tuarum, et animam uxorum tuarum, et animam concubinarum tuarum.

6. Diligis odientes te, et odio habes diligentes te; et ostendisti hodie quia non curas de ducibus tuis et de servis tuis; et verè cognovi modò quia si Absalom vive-

1. Or on avertit Joab que le roi étoit dans les larmes et qu'il pleuroit son fils;

2. Et la victoire fut changée en deuil dans toute l'armée, parce que tout le peuple sut que le roi étoit affligé de la mort d'Absalom.

3. Le peuple se détourna ce jour-là pour ne pas entrer dans la ville, "comme une armée qui auroit été défaite et mise en fuite dans une bataille.

4. Mais le roi s'étoit couvert la tête," et crioit à haute voix : Mon fils Absalom! Absalom mon fils! mon fils!

5. Joab étant entré au lieu où étoit le roi lui dit : Vous avez aujourd'hui couvert de confusion tous vos serviteurs qui vous ont sauvé la vie, qui l'ont sauvée à vos fils et à vos filles, à vos femmes et à vos concubines.

6. Vous aimez ceux qui vous haïssent, et vous haïssez ceux qui vous aiment; vous avez fait voir aujourd'hui que vous ne vous souciez guère ni de vos officiers ni de vos soldats; et je vois fort bien que, si Absalom vivoit et

℣ 3. Hébreu : *Et subduxit se furtim populus in die illâ ingrediendo urbem;* « Le peuple se glissa à la dérobée dans la ville. » Le sens de la Vulgate est que le peuple n'entra pas dans la ville. Il faut faire violence au texte de saint Jérome pour y voir autre chose. (Drach.)

℣ 4. Voyez ma note II *Rois*, XV, 30. (*Idem.*)

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

que nous eussions tous été tués, vous seriez content.

7. Venez donc présentement vous montrer à vos serviteurs; parlez-leur, et témoignez-leur la satisfaction que vous avez d'eux; car je vous jure par le Seigneur que si " vous ne le faites vous n'aurez pas cette nuit un seul homme auprès de vous, et vous vous trouverez dans un plus grand péril qu'aucun de ceux où vous ayez jamais été depuis les premières années de votre vie jusqu'aujourd'hui.

8. Le roi alla donc s'asseoir à la porte *de la ville;* et, le peuple ayant été averti qu'il étoit là, tout le monde vint se présenter devant lui. Cependant, comme après la fuite d'Israël chacun s'étoit retiré chez soi,

9. Le peuple, dans toutes les tribus, s'entre-disoit à l'envi l'un de l'autre: Le roi nous a délivrés de nos ennemis, il nous a sauvés de la main des Philistins; et il a été contraint de fuir hors de son pays, à cause du soulèvement d'Absalom.

10. Absalom, que nous avions sacré pour roi, est mort dans le combat. Qu'attendez-vous donc? et pourquoi ne faites-vous point revenir le roi?

11. Le roi David, ayant été averti en sa maison de la bonne disposition de tout Israël, *et voulant faire entrer Juda dans la même disposition*, envoya dire aux prêtres Sadoc et Abiathar: Parlez aux anciens de Juda, et dites-leur: Pourquoi êtes-vous les derniers à faire revenir le roi en sa maison?

12. Vous êtes mes frères, vous êtes mes os et ma chair; pourquoi êtes-

ret et omnes nos occubuissemus, tunc placeret tibi.

7. Nunc igitur surge, et procede, et alloquens satisfac servis tuis; juro enim tibi per Dominum, quòd, si non exieris, ne unus quidem remansurus sit tecum nocte hâc, et pejus erit hoc tibi quàm omnia mala quæ venerunt super te ab adolescentiâ tuâ usque in præsens.

8. Surrexit ergò rex, et sedit in portâ; et omni populo nuntiatum est quòd rex sederet in portâ, venitque universa multitudo coram rege. Israel autem fugit in tabernacula sua.

9. Omnis quoque populus certabat in cunctis tribubus Israel, dicens: Rex liberavit nos de manu inimicorum nostrorum; ipse salvavit nos de manu Philisthinorum; et nunc fugit de terrâ propter Absalom.

10. Absalom autem, quem unximus super nos, mortuus est in bello: usquequò siletis, et non reducitis regem?

11. Rex verò David misit ad Sadoc et Abiathar sacerdotes, dicens: Loquimini ad majores natu Juda, dicentes: Cur venitis novissimi ad reducendum regem in domum suam? (Sermo autem omnis Israel pervenerat ad regem in domo ejus.)

12. Fratres mei vos, os meum et caro mea vos,

℣ 7. La conjonction *si* manque dans l'hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

quare novissimi reducitis regem?

13. Et Amasæ dicite: Non-ne os meum et caro mea es? Hæc faciat mihi Deus et hæc addat si non magister militiæ fueris coram me omni tempore pro Joab.

14. Et inclinavit cor omnium virorum Juda quasi viri unius, miseruntque ad regem dicentes: Revertere tu, et omnes servi tui.

15. Et reversus est rex, et venit usque ad Jordanem; et omnis Juda venit usque in Galgalam ut occurreret regi et traduceret eum Jordanem.

16. Festinavit autem Semei filius Gera filii Jemini de Bahurim, et descendit cum viris Juda in occursum regis David,

17. Cum mille viris de Benjamin; et Siba, puer de domo Saul, et quindecim filii ejus ac viginti servi erant cum eo; et, irrumpentes Jordanem ante regem,

18. Transierunt vada ut traducerent domum regis et facerent juxta jussionem ejus. Semei autem filius Gera, prostratus coram rege, cùm jam transisset Jordanem,

19. Dixit ad eum: Ne reputes mihi, domine mi, iniquitatem, neque memineris injuriarum servi tui in

vous les derniers à faire revenir le roi?

13. Dites aussi *de ma part* à Amasa: "N'êtes-vous pas ma chair et mes os?" que Dieu me traite avec toute sa sévérité si je ne vous fais pour toujours général de mon armée, à la place de Joab.

14. Il gagna *ainsi* le cœur de tous ceux de Juda, qui tous unanimement lui envoyèrent dire: Revenez, vous et tous ceux qui sont demeurés attachés à votre service.

15. Le roi retourna donc, et s'avança jusqu'au Jourdain; et tout Juda vint au-devant de lui jusqu'à Galgala pour lui faire passer le fleuve.

16. Or Séméi de Bahurim, fils de Géra, de la tribu de Benjamin, *craignant le ressentiment de David pour l'injure qu'il lui avoit faite*, vient en toute hâte, avec ceux de Juda, au-devant du roi David, 3 *Reg.* II. 18.

17. Suivi de mille hommes de Benjamin; Siba, serviteur de la maison de Saül, y vint aussi avec ses quinze fils et vingt serviteurs; et, s'étant hâtés d'arriver au Jourdain avant le roi,

18. Ils passèrent ce fleuve à gué, " pour faire passer toute la maison du roi et pour faire tout ce qu'il leur commanderoit. Lorsque le roi eut passé le Jourdain, Séméi fils de Géra, se prosternant devant lui,

19. Lui dit: Ne me traitez point selon mon iniquité, mon seigneur; oubliez les injures que vous avez reçues de votre serviteur le jour où vous sor-

℣ 13. C'étoit lui qu'Absalom avoit fait général de son armée.
Ibid. Il étoit fils d'Abigaïl, sœur de David.
℣ 10. Hébr.: *et transivit scapha;* « une barque passa, pour transporter toute la maison du roi, etc. »

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

tîtes de Jérusalem, et que votre cœur, ô roi mon seigneur, n'en conserve point de ressentiment;

20. Car je reconnois le crime que j'ai commis : c'est pourquoi je suis venu aujourd'hui le premier de toute la maison de Joseph " au devant de mon seigneur et de mon roi.

21. Abisaï, fils de Sarvia, dit alors : Ces paroles donc suffiront-elles pour sauver la vie à Séméi, après qu'il a maudit l'oint du Seigneur?

22. Sur quoi David répondit à Abisaï : Qu'y a-t-il entre vous et moi, enfans de Sarvia? Pourquoi me devenez-vous aujourd'hui des adversaires? " Est-ce ici un jour à faire mourir un Israélite? Et puis-je ignorer que je deviens aujourd'hui roi d'Israël?

23. Alors il dit à Séméi : Vous ne mourrez point. Et il le lui jura.

24. Miphiboseth," fils de Saül, descendit aussi au devant du roi, les pieds non lavés " et la barbe " non rasée; et depuis le jour où David sortit *de Jérusalem* jusqu'à celui-ci où il retournoit en paix, il n'avoit pris aucun soin de ses vêtemens.

25. Etant venu au devant du roi à Jérusalem, le roi lui dit : Miphiboseth, pourquoi n'êtez-vous point venu avec moi?

die quâ egressus es, domine mi rex, de Jerusalem, neque ponas, rex, in corde tuo;

20. Agnosco enim servus tuus peccatum meum, et idcirco hodie primus veni de omni domo Joseph, descendique in occursum domini mei regis.

21. Respondens verò Abisai, filius Sarviæ, dixit : Numquid pro his verbis non occidetur Semei, quia maledixit christo Domini?

22. Et ait David : Quid mihi et vobis, filii Sarviæ? cur efficimini mihi hodie in satan? Ergò-ne hodie interficietur vir in Israel? an ignoro hodie me factum regem super Israel?

23. Et ait rex Semei : Non morieris. Juravitque ei.

24. Miphiboseth quoque filius Saul descendit in occursum regis, illotis pedibus et intonsâ barbâ; vestesque suas non laverat a die quâ egressus fuerat rex usque ad diem reversionis ejus in pace.

25. Cùmque Jerusalem occurrisset regi, dixit ei rex: Quare non venisti mecum, Miphiboseth?

℣ 20. Souvent la maison de Joseph se prend soit pour toute la nation d'Israël, soit pour le royaume d'Israël distingué de celui de Juda. *Ps.*, LXXVI, 16; LXXIX, 1; LXXX, 6 : *Zachar.*, X, 6. Et elle se prend ici dans ce dernier sens.

℣ 22. Le mot *satan* en hébreu signifie *adversaire*.

℣ 24. L'interprète syrien ajoute : *fils de Jonathas*. Cette addition n'étoit pas nécessaire, parce que le *filius*, בן, du texte signifie fort souvent *nepos*, « petit-fils. » (DRACH.)

Ibid. C'étoit une marque de deuil.

Ibid. Hébr. litt. : « *la barbe de* sa lèvre. » Les Hébreux ne coupoient pas celle du menton, mais celle de la lèvre d'en haut; dans le deuil ils la laissoient croître toute.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

26. Et respondens ait : Domine mi rex, servus meus contempsit me ; dixique ei ego famulus tuus ut sterneret mihi asinum et ascendens abirem cum rege, claudus enim sum servus tuus :

27. Insuper et accusavit me servum tuum ad te dominum meum regem. Tu autem, domine mi rex, sicut angelus Dei es, fac quod placitum est tibi.

28. Neque enim fuit domus patris mei, nisi morti obnoxia domino meo regi ; tu autem posuisti me servum tuum inter convivas mensæ tuæ : quid ergò habeo justæ querelæ? aut quid possum ultra vociferari ad regem?

29. Ait ergò ei rex : Quid ultra loqueris? fixum est quod locutus sum : tu et Siba, dividite possessiones.

30. Responditque Miphiboseth regi : Etiam cuncta accipiat, postquam reversus est dominus meus rex pacificè in domum suam.

31. Berzellai quoque Galaadites, descendens de Rogelim, traduxit regem Jordanem, paratus etiam ultra fluvium prosequi eum.

32 Erat autem Berzellai Galaadites senex valde, id est octogenarius, et ipse præbuit alimenta regi cùm moraretur in Castris ;

26. Miphiboseth lui répondit : O roi mon seigneur, mon serviteur n'a pas voulu m'obéir ; car, étant impotent des jambes, je lui avois dit de me préparer un âne pour vous suivre,

27. Et au lieu de le faire il m'est venu accuser devant mon seigneur. Mais pour vous, ô roi mon Seigneur, vous ètes comme un ange de Dieu, *plein de lumière et de justice ;* faites de moi tout ce qu'il vous plaira. *Supr.* XVI. 3. *Supr.* XIV. 1[?] 20.

28. Car au lieu que vous pouviez traiter toute la maison de mon père comme digne de mort, vous m'avez donné place à votre table : de quoi donc pourrois-je me plaindre avec quelque justice? et quel sujet aurois-je de vous importuner encore?

29. Le roi lui répondit : C'est assez, n'en dites pas davantage : ce que j'ai ordonné subsistera ; " vous et Siba, partagez le bien.

30. Miphiboseth répondit au roi : Je veux bien même qu'il ait tout, puisque je vois le roi mon seigneur revenu heureusement en sa maison.

31. Berzellaï de Galaad, étant venu de Rogélim, accompagna aussi le roi à son passage du Jourdain ; " et il étoit prêt à le conduire encore au-delà du fleuve.

32. C'étoit un homme fort vieux, qui avoit déjà quatre-vingts ans ; il avoit fourni des vivres au roi lorsqu'il étoit au camp, " car il étoit extrêmement riche. *Supr.* XVII. 27. 3 *Reg.* II. 7.

℣ 29. Siba garda les terres provenant de la donation que David lui avoit faite, à condition de partager avec Miphiboseth.

℣ 31. C'est le sens de l'hébreu : *transivit cum rege Jordanem.*

℣ 32. C'est-à-dire à Mahanaïm. *Supr.*, XVII, 27.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

fuit quippe vir dives nimis.

33. Le roi lui dit donc : Venez avec moi, afin que vous viviez en repos " auprès de moi dans Jérusalem.

33. Dixit itaque rex ad Berzellai : Veni mecum, ut requiescas securus mecum in Jerusalem.

34. Berzellaï dit au roi : Suis-je maintenant en âge d'aller avec le roi à Jérusalem ?

34. Et ait Berzellai ad regem : Quot sunt dies annorum vitæ meæ ut ascendam cum rege in Jerusalem ?

35. J'ai aujourd'hui quatre-vingts ans. Peut-il me rester quelque vigueur dans les sens pour discerner ce qui est doux d'avec ce qui est amer ? Puis-je trouver quelque plaisir à boire et à manger, ou à entendre la voix des musiciens et des musiciennes " ? Pourquoi votre serviteur seroit-il à charge au roi mon seigneur ?

35. Octogenarius sum hodie. Numquid vigent sensus mei ad discernendum suave aut amarum ? aut delectare potest servum tuum cibus et potus ? vel audire possum ultra vocem cantorum atque cantatricum ? quare servus tuus sit oneri domino meo regi ?

36. Je vous suivrai encore un peu, après avoir passé le Jourdain ; *mais* ce changement de vie ne me convient point.

36. Paululùm procedam famulus tuus ab Jordane tecum. Non indigeo hâc vicissitudine ;

37. Permettez-moi seulement de m'en retourner, afin que je meure dans mon pays, et que je sois enseveli auprès de mon père et de ma mère. Mais, ô roi mon seigneur, voilà *mon fils* " Chamaam votre serviteur ; vous pouvez l'emmener avec vous, et faire de lui ce qu'il vous plaira.

37. Sed obsecro ut revertar servus tuus, et moriar in civitate meâ, et sepeliar juxta sepulchrum patris mei et matris meæ. Est autem servus tuus Chamaam, ipse vadat tecum, domine mi rex, et fac ei quidquid tibi bonum videtur.

38. Le roi dit à Berzellaï : Que Cha-

38. Dixit itaque ei rex :

℣ 33. Hébr. : « et je vous nourrirai. »

℣ 35. On voit dans les *Mille et Une Nuits* que des troupes de musiciens et de chanteurs des deux sexes égayent les repas des khalifes. Nous apprenons de Théocrite que cet usage n'étoit pas inconnu chez les Grecs.

L'excuse de Berzellaï rappelle ces vers de Juvénal sur la vieillesse : (*Sat.* x, 203-204, 210-212.)

Non eadem vini atque cibi torpente palato
Gaudia. . . . .
. . . . *Quæ cantante voluptas,*
Sit licèt eximius citharœdus, sit-ve Seleucus,
Aut quibus auratâ mos est fulgere lacernâ ? (Drach.)

℣ 37. Ce mot se trouve dans quelques exemplaires des Septante.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

Mecum transeat Chamaam, et ego faciam ei quidquid tibi placuerit, et omne quod petieris a me impetrabis.

maam passe avec moi, et je ferai pour lui tout ce que vous voudrez, et je vous accorderai tout ce que vous me demanderez.

39. Cùmque transisset universus populus et rex Jordanem, osculatus est rex Berzellai et benedixit ei; et ille reversus est in locum suum.

39. Le roi passa *ensuite* le Jourdain avec tout le peuple. Il baisa Berzellaï et le bénit; et Berzellaï s'en retourna chez lui.

40. Transivit ergò rex in Galgalam, et Chamaam cum eo. Omnis autem populus Juda traduxerat regem, et media tantùm pars adfuerat de populo Israel.

40. Le roi passa à Galgala, et Chamaam " avec lui. Lorsque le roi passa le Jourdain il fut accompagné de toute la tribu de Juda, et il ne s'y trouva que la moitié du peuple d'Israël.

41. Itaque omnes viri Israel concurrentes ad regem dixerunt ei : Quare te furati sunt fratres nostri viri Juda, et traduxerunt regem et domum ejus Jordanem omnesque viros David cum eo?

41. Tous ceux d'Israël s'adressèrent donc en foule au roi, et lui dirent : Pourquoi nos frères de Juda nous ont-ils enlevé le roi en lui faisant passer le Jourdain avec sa maison et toute sa suite?

42. Et respondit omnis vir Juda ad viros Israel : Quia mihi propior est rex. Cur irasceris super hàc re? numquid comedimus aliquid ex rege, aut munera nobis data sunt?

42. Et tous ceux de Juda leur répondirent : C'est que le roi est plus proche parent de nous. D'ailleurs quel sujet avez-vous de vous fâcher? avons-nous vécu aux dépens du roi? ou nous a-t-on fait quelques présens?

43. Et respondit vir Israel ad viros Juda, et ait : Decem partibus major ego sum apud regem, magìsque ad me pertinet David quàm ad te : cur fecisti mihi injuriam, et non mihi nuntiatúm est priori ut reducerem regem meum? Duriùs autem responderunt viri Juda viris Israel.

43. Ceux d'Israël leur répondirent : Nous sommes auprès du roi " dix fois plus que vous, et David nous appartient plus qu'à vous. Pourquoi nous avez-vous fait cette injure? et pourquoi n'avons-nous pas été avertis les premiers, pour *venir* ramener notre roi? " Mais ceux de Juda répondirent encore plus durement à ceux d'Israël.

℣ 40. On lit ici dans l'hébreu *Chamaan* pour *Chamaam*.

℣ 43. David comme homme privé vous est plus proche, attendu qu'il est né dans votre tribu. Mais le *roi* est l'homme de toute la nation : nous sommes par conséquent, *auprès du roi*, dix fois plus que vous.

Ibid. Hébr. autr. : « N'ai-je pas parlé le premier pour ramener mon roi? ».

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

CHAPITRE XX.

Séba excite un nouveau soulèvement contre David. Joab prend ombrage de la confiance que David témoigne à Amasa, et le tue. Il va assiéger Abéla, où Séba s'étoit retiré. Séba est mis à mort.

1. Il arriva aussi qu'il se trouvoit un homme de Bélial nommé Séba fils de Bochri, de la ville de Jémini, et il commença de sonner de la trompette, et dit : Nous n'avons point de part avec David ni d'héritage avec le fils d'Isaï :" Israël, retournez chacun dans votre tabernacle.

2. Ainsi tout Israël se sépara de David, et suivit Séba fils de Bochri; mais ceux de Juda demeurèrent toujours auprès du roi, *et l'accompagnèrent* depuis le Jourdain jusqu'à Jérusalem.

3. Le roi, étant revenu dans son palais à Jérusalem, commanda que les dix concubines qu'il avoit laissées pour le garder fussent renfermées dans une maison où il leur faisoit donner ce qui leur étoit nécessaire, et il ne s'approcha plus d'elles; mais elles demeurèrent ainsi enfermées, vivant comme veuves, jusqu'au jour de leur mort."

4. Le roi dit alors à Amasa : " Faites-moi venir dans trois jours tous ceux de Juda, et trouvez-vous-y avec eux.

5. Amasa partit donc pour assembler Juda; mais il tarda au-delà du temps que le roi lui avoit marqué.

1. Accidit quoque ut ibi esset vir Belial nomine Seba, filius Bochri, vir Jemineus; et cecinit buccinâ, et ait : Non est nobis pars in David neque hereditas in filio Isai : revertere in tabernacula tua, Israel.

2. Et separatus est omnis Israel a David, secutusque est Seba filium Bochri; viri autem Juda adhæserunt regi suo a Jordane usque Jerusalem.

3. Cùmque venisset rex in domum suam in Jerusalem, tulit decem mulieres concubinas quas dereliquerat ad custodiendam domum, et tradidit eas in custodiam, alimenta eis præbens; et non est ingressus ad eas, sed erant clausæ usque in diem mortis suæ, in viduitate viventes.

4. Dixit autem rex Amasæ : Convoca mihi omnes viros Juda in diem tertium, et tu adæsto præsens.

5. Abiit ergò Amasa ut convocaret Judam, et moratus est extra placitum quod ei constituerat rex.

℣ 1. Hébraïsme pour dire : « nous n'avons rien de commun avec David. »

℣ 3. A la mort de l'empereur de la Chine on confine toutes ses femmes pour la vie dans un bâtiment appelé le Palais de la Chasteté. *Macartney*, p. 375.

℣ 4. A qui il donnoit, selon sa promesse, (*Supr.*, xix, 13.) le commandement de ses armées à la place de Joab.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

6. Ait autem David ad Abisai : Nunc magis afflicturus est nos Seba filius Bochri quàm Absalom : tolle igitur servos domini tui, et persequere eum, ne fortè inveniat civitates munitas, et effugiat nos.

6. David dit donc à Abisaï : Séba fils de Bochri va maintenant nous faire plus de mal que ne nous en a fait Absalom : c'est pourquoi prenez avec vous tout ce que j'ai de troupes ici," et poursuivez-le, de peur qu'il ne se rende maître de *quelques* places fortes et qu'il ne nous échappe.

7. Egressi sunt ergò cum eo viri Joab, Cerethi quoque et Phelethi; et omnes robusti exierunt de Jerusalem ad persequendum Seba filium Bochri.

7. Il partit donc de Jérusalem, accompagné des gens de Joab, des Céréthiens et des Phéléthiens, et de tous les plus vaillans hommes, afin de poursuivre Séba fils de Bochri.

8. Cùmque illi essent juxta Lapidem Grandem, qui est in Gabaon, Amasa veniens occurrit eis. Porrò Joab vestitus erat tunicâ strictâ ad mensuram habitûs sui, et desuper accinctus gladio dependente usque ad ilia in vaginâ, qui fabricatus levi motu egredi poterat et percutere.

8. Lorsqu'ils furent près de la grande pierre qui est à Gabaon, ils rencontrèrent Amasa, qui venoit trouver le roi. Joab étoit revêtu d'un habillement étroit, qui lui étoit juste sur le corps, et par-dessus il avoit son épée pendue au côté dans un fourreau fait de telle sorte qu'on pouvoit la tirer et en frapper en un moment."

9. Dixit itaque Joab ad Amasam : Salve, mi frater. Et tenuit manu dexterâ mentum Amasæ, quasi osculans eum.

9. Joab dit donc à Amasa : Je vous salue, mon frère. Et il prit de sa main droite le menton" d'Amasa, comme pour le baiser. 3 *Reg.* II. 5.

10. Porrò Amasa non observavit gladium quem habebat Joab, qui percussit eum in latere, et effudit intestina ejus in terram; nec secundum vulnus ap-

10. Et comme Amasa ne prenoit pas garde à l'épée qu'avoit Joab, Joab l'en frappa dans le flanc," et répandit ses entrailles sur la terre; et sans qu'il fût besoin d'un second coup il tomba mort. Joab et Abisaï son frère conti-

℣ 6. Hébr. et Vulgate : « Prenez les serviteurs de votre maître. » Les Orientaux en parlant d'eux-mêmes se servent quelquefois de la troisième personne au lieu de la première. C'est ainsi qu'on s'exprimoit dans l'enfance des langues. (Drach.)

℣ 8. Hébr. : « Joab étoit ceint de son habit et de son vêtement, et par-dessus il étoit ceint d'une épée attachée sur son côté et dans son fourreau; et il sortit, et elle tomba. »

℣ 9. Voy. ma note *suprà*, x, 4. (Drach.)

℣ 10. Le même mot hébreu est traduit ailleurs (*Supr.*, II, 23; III, 27; IV, 6.) *in inguine*, dans l'aine. La plupart des nouveaux interprètes : « vers la cinquième côte. »

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

nuèrent de poursuivre Séba fils de Bochri.

posuit, et mortuus est. Joab autem et Abisai frater ejus persecuti sunt Seba filium Bochri.

11. Quelques-uns des gens de Joab s'étant arrêtés près du corps d'Amasa disoient : Voilà celui qui vouloit être général de David au lieu de Joab. "

11. Interea quidam viri cùm stetissent juxta cadaver Amasæ, de sociis Joab, dixerunt : Ecce qui esse voluit pro Joab comes David.

12. Cependant Amasa, tout couvert de son sang, étoit étendu au milieu du chemin. Mais quelqu'un, voyant que tout le peuple s'arrêtoit pour le voir, le tira hors du chemin dans le champ *voisin*, et le couvrit d'un manteau, afin que ceux qui passoient ne s'arrêtassent plus à cause de lui.

12. Amasa autem conspersus sanguine jacebat in mediâ viâ. Vidit hoc quidam vir quòd subsisteret omnis populus ad videndum eum, et amovit Amasam de viâ in agrum, operuitque eum vestimento, ne subsisterent transeuntes propter eum.

13. Lors donc qu'on l'eût ôté du chemin, tout le monde marcha après Joab, et poursuivit Séba fils de Bochri.

13. Amoto ergò illo de viâ, transibat omnis vir sequens Joab ad persequendum Seba filium Bochri.

14. Séba, ayant passé au travers de toutes les tribus d'Israël, étoit allé à Abéla et à Beth-Maacha ; " et tous les hommes choisis d'Israël " s'étoient ralliés auprès de lui.

14. Porrò ille transierat per omnes tribus Israel in Abelam et Beth-Maacha ; omnesque viri electi congregati fuerant ad eum.

15. Joab et ses gens vinrent donc assiéger Abéla et Beth-Maacha. " Ils élevèrent des terrasses autour de la ville, et l'investirent ; et tous les gens de Joab travailloient à saper la muraille.

15. Venerunt itaque, et oppugnabant eum in Abela et in Beth-Maacha, et circumdederunt munitionibus civitatem, et obsessa est urbs ; omnis autem turba quæ erat cum Joab moliebatur destruere muros.

16. Alors une femme de la ville, qui étoit fort sage, s'écria : Ecoutez,

16. Et clamavit mulier sapiens de civitate : Audite,

℣ 11. Hébr. : « Qui est celui qui aime Joab ? Et qui est celui qui est à David ? Qu'il aille après Joab, *qu'il le suive.* » Autr. : « Qui est celui qui a voulu supplanter Joab ? Et qui est celui qui a voulu être à David après Joab ?

℣ 14 et 15. Hébr. : « Abéla-Beth-Maacha, » dans la tribu de Nephthali. Voy. 3 *Rois*, xv, 20 ; 4 *Rois*, xv, 29. Saint Luc (iii. 1.) appelle cette ville *Abilina* ; elle étoit dans la Célé-Syrie.

Ibid. Les interprètes sont partagés sur la vraie signification du mot ברים, que la Vulgate rend par *viri electi.*

audite; dicite Joab : Appropinqua hùc, et loquar tecum.

17. Qui cùm accessisset ad eam, ait illi : Tu es Joab? Et ille respondit : Ego. Ad quem sic locuta est : Audi sermones ancillæ tuæ. Qui respondit : Audio.

18. Rursumque illa, Sermo, inquit, dicebatur in veteri proverbio : Qui interrogant, interrogent in Abela; et sic perficiebant.

19. Non-ne ego sum quæ respondeo veritatem in Israel? et tu quæris subvertere civitatem, et evertere matrem in Israel. Quare præcipitas hereditatem Domini?

20. Respondensque Joab, ait : Absit, absit hoc a me : non præcipito, neque demolior.

21. Non sic se habet res; sed homo de monte Ephraim, Seba, filius Bochri cognomine, levavit manum suam contra regem David : tradite illum solum, et recedemus a civitate. Et ait mulier ad Joab : Ecce caput ejus mittetur ad te per murum.

22. Ingressa est ergò ad omnem populum, et locuta est eis sapienter; qui abscissum caput Seba filii Bochri projecerunt ad Joab. Et ille cecinit tubâ, et recesserunt ab urbe, unusquisque in tabernacula sua;

écoutez : Dites à Joab qu'il approche, et que je veux lui parler.

17. Joab s'étant approché, elle lui dit : Etes-vous Joab? Il lui répondit : Je le suis. — Ecoutez, lui dit-elle, les paroles de votre servante. Il lui répondit : Je vous écoute.

18. Elle ajouta : On disoit dans un ancien proverbe cette parole : Que ceux qui cherchent *un bon* conseil le demandent à Abéla; et ils terminoient ainsi leurs affaires.

19. N'est-ce pas moi qui dis la vérité dans Israël *à ceux qui me la demandent?*" Cependant vous voulez ruiner cette ville *si célèbre*, et renverser une cité mère *de tant d'autres*. Pourquoi détruisez-vous l'héritage du Seigneur?

20. Joab lui répondit : A Dieu ne plaise! Je ne viens point pour ruiner ni pour détruire,

21. Ce n'est point là mon intention; mais je cherche un homme de la montagne d'Ephraïm, nommé Séba fils de Bochri, qui s'est soulevé contre le roi David : rendez-nous seulement cet homme, et nous nous retirerons. Cette femme répondit à Joab : Sa tête va vous être jetée par-dessus la muraille.

22. Elle alla ensuite trouver tout le peuple, et elle leur parla" si sagement qu'on coupa la tête à Séba fils de Bochri, et qu'on la jeta à Joab. Il fit aussitôt sonner la retraite; l'armée leva le siége de devant la ville, et chacun s'en retourna chez soi. Joab revint trouver le roi à Jérusalem.

℣ 19. C'est le sens de l'hébreu, que l'on peut traduire : « Je suis pacifique, et fidèle dans Israël. »

℣ 22. Ces mots, *et locuta est eis*, sont omis dans l'hébreu.

Avant l'ère chr. vulg. 1023.

Joab autem reversus est Jerusalem ad regem.

23. Joab étoit donc général de toute l'armée d'Israël; " Banaïas fils de Joïada commandoit les Céréthiens et les Phéléthiens;

23. Fuit ergò Joab super omnem exercitum Israel; Banaias autem filius Joiadæ super Cerethæos et Phelethæos;

24. Aduram étoit surintendant des tributs; Josaphat fils d'Ahilud avoit la garde des registres;

24. Aduram verò super tributa; porrò Josaphat filius Ahilud a commentariis;

25. Siva étoit secrétaire, Sadoc et Abiathar prêtres,

25. Siva autem scriba; Sadoc verò et Abiathar sacerdos;

26. Et Ira de Jaïr, *en Galaad*, étoit prêtre de David. "

26. Ira autem Jairites erat sacerdotes David.

℣ 23. Ayant tué Amasa, qui partageoit le commandement avec lui.

℣ 26. C'est-à-dire son confident, le dispensateur de ses aumônes et le ministre de ses bonnes œuvres.

CHAPITRE XXI.

Famine de trois ans dans Israël. David livre aux Gabaonites sept personnes de la famille de Saül. Piété de Respha envers les corps de ces princes. David les fait ensevelir. Guerres contre les Philistins.

1020. 1. Du temps de David il y eut une famine qui dura trois ans. David consulta l'oracle du Seigneur; et le Seigneur lui répondit que cette famine étoit arrivée à cause de Saül et de sa maison, qui étoit une maison de sang, parce qu'il avoit tué les Gabaonites. "

1. FACTA est quoque fames in diebus David tribus annis jugiter: et consuluit David oraculum Domini. Dixitque Dominus: Propter Saul et domum ejus sanguinum, quia occidit Gabaonitas.

2. Or les Gabaonites n'étoient point des enfans d'Israël, mais un reste des Amorrhéens, et les Israélites s'étoient
Jos. IX. 26. liés à eux " avec serment. Cependant Saül avoit entrepris de les perdre par un faux zèle, comme pour réparer la négligence des enfans d'Israël et de Juda. David fit donc venir les Gabaonites,

2. Vocatis ergò Gabaonitis, rex dixit ad eos: (Porrò Gabaonitæ non erant de filiis Israel, sed reliquiæ Amorrhæorum; filii quippe Israel juraverant eis, et voluit Saul percutere eos zelo, quasi pro filiis Israel et Juda.)

℣ 1. Contre la parole qu'on leur avoit donnée de leur sauver la vie. (*Jos.*, IX, 26.)

℣ 2. On ignore le temps auquel Saül fit cette action; ce pourroit être lorsqu'il fit transporter le tabernacle à Gabaon.

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

3. Dixit ergò David ad Gabaonitas : Quid faciam vobis? et quod erit vestri piaculum, ut benedicatis hereditati Domini?

4. Dixeruntque ei Gabaonitæ : Non est nobis super argento et auro quæstio, sed contra Saul et contra domum ejus; neque volumus ut interficiatur homo de Israel. Ad quos rex ait : Quid ergò vultis ut faciam vobis?

5. Qui dixerunt regi : Virum qui attrivit nos et oppressit iniquè ita delere debemus ut ne unus quidem residuus sit de stirpe ejus in cunctis finibus Israel.

6. Dentur nobis septem viri de filiis ejus, ut crucifigamus eos Domino in Gabaa Saul, quondam electi Domini. Et ait rex : Ego dabo (*a*).

7. Pepercitque rex Miphiboseth filio Jonathæ filii Saul, propter jusjurandum Domini quod fuerat inter David et inter Jonathan filium Saul.

8. Tulit itaque rex duos filios Respha filiæ Aia quos peperit Sauli, Armoni et Miphiboseth, et quinque filios Michol filiæ Saul, quos

3. Et leur dit : Que puis-je vous faire pour réparer l'injure que vous avez reçue, afin que vous bénissiez l'héritage du Seigneur?

4. Les Gabaonites répondirent : Nous ne voulons pour satisfaction ni or ni argent, nous demandons justice contre Saül et contre sa maison, et, *hors cela*, nous ne voulons point qu'on fasse mourir aucun homme d'Israël.— Que voulez-vous donc, dit David, que je fasse pour vous?

5. Ils lui répondirent : Nous devons tellement exterminer celui qui nous a tourmentés et opprimés si injustement, qu'il ne reste pas un seul de sa race dans toutes les terres d'Israël."

6. Qu'on nous donne *au moins* sept de ses enfans, afin que nous les mettions en croix pour satisfaire le Seigneur à Gabaa, d'où étoit Saül, qui fut autrefois l'élu du Seigneur." Le roi leur dit : Je vous les donnerai.

7. Il épargna Miphiboseth, fils de Jonathas fils de Saül, à cause de l'alliance que Jonathas et lui s'étoient jurée au nom du Seigneur. 1 *Reg.* VIII. 3.

8. C'est pourquoi il prit les deux fils de Respha fille d'Aïa, Armoni et Miphiboseth, qu'elle avoit eus de Saül, et cinq fils que Michol, fille de Saül, avoit *adoptés*," *et que Mérob sa sœur*

(*a*) *Bible vengée*, 1 *Rois*, note 23, § XI. — Bergier, *Dict. de théol.*, art. *David*, 5°; et *Traité de la Rel.*, deux. partie, ch. 6, art. 2, § V.

℣ 5. Hébr. litt. : « ... cet homme qui nous a consumé, et qui avoit projeté de nous exterminer de sorte qu'il ne subsistât pas un seul d'entre nous dans toutes les terres d'Israël. Qu'on nous donne sept de ses enfans, » etc.

℣ 6. On ne lit point dans l'hébreu *quondam*, mais seulement *electi Domini*.

℣ 8. C'est ainsi que l'expliquent la plupart des commentateurs hébreux et chrétiens. Conférez 1 *Reg.*, XVIII, 19. La version chaldaïque porte effective-

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

avoit eus d'Hadriel, fils de Berzellaï, qui étoit de Molathi;

9. Et il les mit entre les mains des Gabaonites, qui les crucifièrent sur une montagne devant le Seigneur." Ainsi moururent ces sept hommes, exécutés tous ensemble, dans les premiers jours de la moisson, lorsque l'on commençoit à couper les orges.

10. Respha fille d'Aïa, prenant un cilice, l'étendit sur une pierre, et demeura là depuis le commencement de la moisson jusqu'à ce que, *Dieu étant apaisé*," l'eau du ciel tomba sur eux; et elle empêcha les oiseaux de déchirer leur corps pendant le jour, et les bêtes de les manger pendant la nuit.

11. Et cette action de Respha fille d'Aïa, concubine de Saül, fut rapportée à David.

12. Alors David alla prendre les os de Saül et de Jonathas son fils à Jabès en Galaad, ceux de cette ville les ayant enlevés de la place de Beth-San, où les Philistins les avoient pendus après que Saül eût été tué à Gelboé;

1 *Reg.* XXXI. 12.

13. David transporta donc de là les os de Saül et de Jonathas son fils, et, ayant fait recueillir les os de ceux qui avoient été crucifiés,

14. Il les fit ensevelir, avec ceux de Saül et de Jonathas son fils, dans le sépulcre de Cis père de Saül, à Séla," au pays de Benjamin. Ces ordres que le roi avoit donnés furent exactement exécutés; et après cela Dieu se rendit propice à la terre comme auparavant.

genuerat Hadrieli filio Berzellai, qui fuit de Molathi;

9. Et dedit eos in manus Gabaonitarum, qui crucifixerunt eos in monte coram Domino: et ceciderunt hi septem simul occisi in diebus messis primis, incipiente messione hordei.

10. Tollens autem Respha filia Aia cilicium substravit sibi supra petram, ab initio messis donec stillaret aqua super eos de cœlo; et non dimisit aves lacerare eos per diem, neque bestias per noctem.

11. Et nuntiata sunt David quæ fecerat Respha filia Aia, concubina Saul.

12. Et abiit David, et tulit ossa Saul et ossa Jonathæ filii ejus a viris Jabes-Galaad, qui furati fuerant ea de plateâ Beth-San, in quâ suspenderant eos Philisthiim cùm interfecissent Saul in Gelboe;

13. Et asportavit inde ossa Saul et ossa Jonathæ filii ejus; et colligentes ossa eorum qui affixi fuerant

14. Sepelierunt ea cum ossibus Saul et Jonathæ filii ejus in terrâ Benjamin, in latere, in sepulchro Cis patris ejus; feceruntque omnia quæ præceperat rex. Et repropitiatus est Deus terræ post hæc.

ment: « et les cinq enfans de Mérab qu'élevoit (*ou* qu'avoit élevés) Michal fille de Saül. » (Drach.)

℣ 9. Apparemment sur la colline voisine de Gabaa, en présence de l'autel qui étoit sur cette hauteur.

℣ 10. La famine étoit causée par la sécheresse: Dieu ayant envoyé la pluie, le mal cessa.

℣ 14. Vulg. litt.: *in latere*. C'est la traduction de l'hébreu, *in tsela*, בצלע, que plusieurs prennent pour un nom de lieu.

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

15. Factum est autem rursum prælium Philisthinorum adversùm Israel, et descendit David et servi ejus cum eo, et pugnabant contra Philisthiim. Deficiente autem David,

15. Les Philistins firent encore une guerre contre Israël. David marcha contre eux avec son armée, et leur livra bataille. Mais perdant ses forces,

16. Jesbi-Benob, qui fuit de genere Arapha, cujus ferrum hastæ trecentas uncias appendebat, et accinctus erat ense novo, nisus est percutere David.

16. Jesbi-Bénob, de la race d'Arapha," qui avoit une lance dont le fer pesoit trois cents onces" et une épée" qui n'avoit point encore servi, étoit prêt à le tuer. 3 *Reg.* XVII. 7.

17. Præsidioque ei fuit Abisai filius Sarviæ, et percussum Philisthæum interfecit. Tunc juraverunt viri David, dicentes : Jam non egredieris nobiscum in bellum, ne extinguas lucernam Israel.

17. Mais Abisaï, fils de Sarvia, prévint le Philistin, le tua, et sauva David. Alors les gens de David lui firent cette protestation : Nous ne souffrirons plus que vous veniez à la guerre avec nous, de peur que vous n'éteigniez la lampe d'Israël.

(1 *Paral.*, XX, 4 et suiv.)

18. Secundum quoque bellum fuit in Gob contra Philisthæos. Tunc percussit Sobochai, de Husathi, Saph de stirpe Arapha, de genere gigantum.

18. Il y eut une seconde guerre à Gob" contre les Philistins, où Sobochaï de Husathi tua Saph," descendu d'Arapha, de la race des géans."

19. Tertium quoque fuit bellum in Gob contra Philisthæos, in quo percussit

19. Il y eut aussi une troisième guerre à Gob contre les Philistins, dans laquelle Elchanan," fils de Jaré-

℣ 16. Ou Rapha. 1 *Par.*, XX, 4. 6-7. Septante : « de la race des géans. » *Rapha* est le nom du chef d'une famille de géans, qui furent nommés de son nom *Raphaïm*.

Ibid. Hébr. : « qui avoit une lance du poids de trois cents sicles d'airain. »

Ibid. Le mot *ense* n'est pas dans l'hébreu. Les interprètes syrien et arabe ont cependant lu ainsi. Le chaldéen semble avoir lu *cingulo*. Théodotion lisoit de même ; et il paroît que c'étoit aussi la leçon des Septante.

℣ 18. On lit *Gazer* au 1er livre des Paralipomènes, XX, 4. Gazer étoit frontière des Philistins.

Ibid. Il est nommé *Saphaï* au 1er livre des Paral., XX, 4.

Ibid. « *De stirpe Arapha, de genere gigantum.* » C'est une double version de l'hébreu.

℣ 19. *Adeodatus filius Saltus polymitarius.* C'est la traduction des noms propres hébreux *Elchanan filius Jare-Orgim*. On lit au 1er livre des Paral., XX, 5, *filius Jair.-Orgim*, ארגים, est le pluriel de ארג, *tisserand, brodeur*.

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

Orgim, de Bethléhem, tua Goliath" de Geth, qui avoit une lance dont la hampe étoit comme le grand bois des tisserands."

A-deo-datus filius Saltûs, polymitarius, Bethlehemites, Goliath Gethæum (*a*), cujus hastile hastæ erat quasi liciatorium texentium.

20. Il se fit une quatrième guerre à Geth, où il se trouva un grand homme" qui avoit six doigts aux pieds et aux mains, c'est-à-dire vingt-quatre doigts, et qui étoit de la race d'Arapha.

20. Quartum bellum fuit in Geth; in quo vir fuit excelsus qui senos in manibus pedibusque habebat digitos, id est viginti-quatuor, et erat de origine Arapha.

21. Il vint outrager insolemment Israël; mais Jonathan, fils de Samaa frère de David, le tua.

21. Et blasphemavit Israel; percussit autem eum Jonathan, filius Samaa fratris David.

22. Ces quatre hommes étoient de Geth, de la race d'Arapha, et ils furent tués par David et par ses gens."

22. Hi quatuor nati sunt de Arapha in Geth, et ceciderunt in manu David et servorum ejus.

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n°* 32.

Jare Orgim signifie *Jaré des brodeurs*; mais comme *jar*, יער, signifie aussi *bois, forêt*, saint Jérome en a fait *saltus polymitarius.*

℣ 19. C'est-à-dire le frère de Goliath; et il se lit ainsi au 1er livre des Paralipomènes, XX, 5.

Ibid. Voyez au 1er livre des Rois, XVII, 7.

℣ 20. Hébr. litt. : *vir mensuræ,* scilicet *magnæ.*

℣ 22. C'est-à-dire dans des guerres où David se trouva en personne, ou dans celles qu'il fit par ses généraux.

CHAPITRE XXII.

Cantique que David prononça pour remercier Dieu de l'avoir délivré de tous ses ennemis.

1. Or David prononça les paroles de ce cantique à la louange du Seigneur au jour où le Seigneur l'eut délivré de la main de tous ses ennemis ainsi que de la main de Saül,

1. Locutus est autem David Domino verba carminis hujus in die quâ liberavit eum Dominus de manu omnium inimicorum suorum et de manu Saul;

2. Et il dit : " Le Seigneur est mon rocher, ma force, mon sauveur.

2. Et ait : Dominus petra mea, et robur meum, et salvator meus.

℣ 2. Ce cantique est le même que le psaume XVII.

Je me suis borné à retoucher sur la Vulgate le français de ce cantique sublime. Pour ce qui regarde les variantes et les sens divers de l'hébreu, je

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

3. Deus fortis meus, sperabo in eum; scutum meum, et cornu salutis meæ; elevator meus, et refugium meum : salvator meus, de iniquitate liberabis me.

3. Il est mon Dieu fort, j'espérerai en lui; il est mon bouclier et la sûreté de mon salut; c'est lui qui m'élève si haut, et il est mon refuge. *Oui*, mon sauveur, vous me délivrerez de l'iniquité *de mes ennemis*.

4. Laudabilem invocabo Dominum, et ab inimicis meus salvus ero.

4. J'invoquerai le Seigneur, si digne de louange, et je serai délivré de mes ennemis.

5. Quia circumderunt me contritiones mortis; torrentes Belial terruerunt me.

5. Car les douleurs de la mort m'ont environné, les torrens de Bélial m'ont épouvanté;

6. Funes inferni circumderunt me; prævenerunt me laquei mortis.

6. Les liens de l'enfer m'ont environné, et les filets de la mort m'ont enveloppé."

7. In tribulatione meâ invocabo Dominum, et ad Deum meum clamabo : et exaudiet de templo suo vocem meam, et clamor meus veniet ad aures ejus.

7. Dans mon affliction j'invoquerai le Seigneur et je crierai vers mon Dieu, et il entendra ma voix de son temple, et mes cris parviendront jusqu'à ses oreilles.

8. Commota est et contremuit terra; fundamenta montium concussa sunt et conquassata, quoniam iratus est eis.

8. La terre fut émue et elle trembla, les fondemens des montagnes furent agités et ébranlés, parce que le Seigneur s'étoit fâché contre elles.

9. Ascendit fumus de naribus ejus, et ignis de ore ejus vorabit; carbones succensi sunt ab eo.

9. Une fumée s'éleva de ses narines en haut; un feu dévorant a sorti de sa bouche, et des charbons en furent allumés.

10. Inclinavit cœlos, et descendit; et caligo sub pedibus ejus.

10. Il abaissa les cieux et il descendit, ayant un nuage sombre sous ses pieds.

11. Et ascendit super che-

11. Et il monta sur les chérubins,

renvoie à ma traduction en latin et en français du texte original des psaumes, que je compte publier, *Deo adjuvante*, avec le tome x de cette Bible. (Drach.)

ỳ 6. Ceci fait allusion à la manière de chasser des anciens, qui enfermoient d'abord de leurs filets un grand espace; ensuite ils les resserroient peu à peu, de sorte qu'à la fin les bêtes se trouvoient prises dans une enceinte étroite. (Voy. Virgile, *Æn.*, IV, 121-131.) Nous trouvons la même figure dans Horace, (*Od.*, III, xxiv, 8.) qui dit à l'avare :

Non mortis laqueis expedies caput.

Stace (*Sylvæ*, V, I, 159.) dit de même :

. . . Furvæ miserum circum undique lethi
Vallavere plagæ. . . . . (Drach.)

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

et il vola; il prit son vol sur les ailes des vents.

12. Il se cacha dans les ténèbres dont il s'est environné, et il fit distiller les eaux des nuées du ciel.

13. De l'éclair de sa face se sont allumés des charbons de feu.

14. Du haut du ciel le Seigneur tonnera; et le Très-Haut fera retentir sa voix.

15. Il lança ses flèches *contre ses ennemis*, et il les dispersa; ses foudres, et ils furent consumés.

16. Alors parurent les réservoirs de la mer, et les fondemens du monde furent dévoilés par les menaces du Seigneur, par le souffle de l'esprit de sa fureur.

17. Il a étendu *sa main* d'en haut, et il m'a pris, et il m'a retiré des eaux immenses.

18. Il m'a délivré de mon ennemi si puissant et de ceux qui me haïssoient, parce qu'ils avoient prévalu contre moi.

19. Il m'a prévenu au jour de mon affliction, et le Seigneur a été mon ferme appui.

20. Il m'a mis au large, il m'a délivré, parce que je lui ai plu.

21. Le Seigneur me rendra selon ma justice, et il me traitera selon la pureté de mes mains;

22. Car j'ai gardé les voies du Seigneur, et jamais l'impiété ne m'a éloigné de mon Dieu,

23. Car tous ses jugemens" me sont

rubim, et volavit; et lapsus est super pennas venti.

12. Posuit tenebras in circuitu suo latibulum, cribrans aquas de nubibus cœlorum.

13. Præ fulgore in conspectu ejus succensi sunt carbones ignis.

14. Tonabit de cœlo Dominus, et Excelsus dabit vocem suam.

15. Misit sagittas; et dissipavit eos, fulgur, et consumpsit eos.

16. Et apparuerunt effusiones maris, et revelata sunt fundamenta orbis, ab increpatione Domini, ab inspiratione spiritûs furoris ejus.

17. Misit de excelso, et assumpsit me, et extraxit me de aquis multis.

18. Liberavit me ab inimico meo potentissimo et ab his qui oderant me, quoniam robustiores me erant.

19. Prævenit me in die afflictionis meæ, et factus est Dominus firmamentum meum.

20. Et eduxit me in latitudinem; liberavit me, quia complacui ei.

21. Retribuet mihi Dominus secundùm justitiam meam, et secundùm munditiam manuum mearum reddet mihi,

22. Quia custodivi vias Domini et non egi impiè a Deo meo;

23. Omnia enim judicia

℣ 23. C'est-à-dire ses commandemens.

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

ejus in conspectu meo, et præcepta ejus non amovi a me.

24. Et ero perfectus cum eo, et custodiam me ab iniquitate meâ.

25. Et restituet mihi Dominus secundùm justitiam meam et secundùm munditiam manuum mearum, in conspectu oculorum suorum.

26. Cum sancto sanctus eris, et cum robusto perfectus;

27. Cum electo electus eris, et cum perverso perverteris :

28. Et populum pauperem salvum facies, oculisque tuis excelsos humiliabis.

29. Quia tu lucerna mea, Domine, et tu, Domine, illuminabis tenebras meas.

30. In te enim curram accinctus; in Deo meo transiliam murum.

31. Deus, immaculata via ejus; eloquium Domini igne examinatum; scutum est omnium sperantium in se.

32. Quis est Deus præter Dominum, et quis fortis præter Deum nostrum?

33. Deus qui accinxit me fortitudine; et complanavit perfectam viam meam;

34. Coæquans pedes meos cervis, et super excelsa mea statuens me;

35. Docens manus meas ad prælium, et componens quasi arcum æreum brachia mea.

36. Dedisti mihi clypeum

présens et je n'ai point éloigné de moi ses préceptes.

24. Et je serai parfait avec lui, et je me garderai de mon iniquité;

25. Et le Seigneur me rendra selon ma justice et selon la pureté de mes mains en présence de ses yeux.

26. Vous serez, ô mon Dieu, saint avec les saints et parfait avec les forts;

27. Vous serez pur avec les purs, et vous traiterez les pervers selon leur perversité :

28. Vous sauverez le peuple pauvre, et d'un regard de vos yeux vous humilierez les superbes.

29. Seigneur, vous êtes mon flambeau; c'est vous, Seigneur, qui éclairez mes ténèbres;

30. Car, confiant en vous, je chercherai le combat; oui, confiant en mon Dieu, je franchirai les remparts.

31. Dieu, dont la voie est irrépréhensible; la parole du Seigneur est *comme* purifiée par le feu; il est le bouclier de tous ceux qui espèrent en lui.

32. Qui est Dieu outre le Seigneur? et qui est fort outre Dieu?

33. Dieu, qui m'a revêtu de force, et qui a aplani la voie parfaite où je marche,

34. Qui a rendu mes pieds aussi prompts que ceux des biches, et qui m'a établi dans les lieux hauts,

35. Qui instruit mes mains à combattre, et qui rend mes bras fermes comme un arc d'airain.

36. Seigneur, vous m'avez donné le

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

bouclier de votre salut, et vous m'avez fait grand par votre bonté.

37. Vous élargirez le chemin sous mes pas, et mes pieds ne me manqueront point.

38. Je poursuivrai mes ennemis, et je les écraserai; je ne retournerai point que je ne les aie détruits.

39. Je les détruirai, et je les briserai pour qu'ils ne se relèvent plus; ils tomberont sous mes pieds.

40. Vous m'avez revêtu de force pour le combat, vous avez fait plier sous moi ceux qui s'opposoient à moi,

41. Vous avez fait fuir devant moi mes ennemis, ceux qui me haïssoient, et je les exterminerai.

42. Ils crieront, et nul ne *les* sauvera; *ils crieront* au Seigneur, et le Seigneur ne les exaucera point.

43. Je les dissiperai comme la poussière de la terre; je les écraserai, et je les réduirai en poussière comme la boue des rues.

44. Vous me délivrerez des contradictions de mon peuple, vous me conserverez pour être le chef des nations; un peuple que j'ignore me servira.

45. Des enfans étrangers me résisteront: ils m'obéiront dès qu'ils entendront ma voix.

46. Les enfans étrangers se sont écoulés, et ils se resserreront dans leurs retraites étroites.

47. Vive le Seigneur! et que mon Dieu soit béni! que le Dieu fort de mon salut soit glorifié!

48. C'est vous, ô Dieu, qui me vengez et qui abattez les peuples sous moi,

49. Qui me délivrez de mes ennemis, qui m'élevez au-dessus de ceux qui me

salutis tuæ; et mansuetudo tua multiplicavit me.

37. Dilatabis gressus meos subtus me; et non deficient tali mei.

38. Persequar inimicos meos, et conteram; et non convertar donec consumam eos.

39. Consumam eos et confringam, ut non consurgant; cadent sub pedibus meis.

40. Accinxisti me fortitudine ad prælium; incurvasti resistentes mihi subtus me.

41. Inimicos meos dedisti mihi dorsum, odientes me, et disperdam eos.

42. Clamabunt, et non erit qui salvet; ad Dominum, et non exaudiet eos.

43. Delebo eos ut pulverem terræ; quasi lutum platearum comminuam eos atque confringam.

44. Salvabis me a contradictionibus populi mei; custodies me in caput gentium: populus quem ignoro serviet mihi.

45. Filii alieni resistent mihi; auditu auris obedient mihi.

46. Filii alieni defluxerunt, et contrahentur in angustiis suis.

47. Vivit Dominus, et benedictus Deus meus! et exaltabitur Deus fortis salutis meæ.

48. Deus qui das vindictas mihi, et dejicis populos sub me,

49. Qui educis me ab inimicis meis, et a resisten-

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

tibus mihi elevas me, a viro iniquo liberabis me.

résistent ; vous me sauverez de l'homme injuste.

50. Propterea confitebor tibi, Domine, in gentibus, et nomini tuo cantabo : —

50. C'est pourquoi je vous rendrai, Seigneur, des actions de grâces au milieu des nations, et je chanterai *des cantiques* en l'honneur de votre nom,

51. Magnificans salutes regis sui, et faciens misericordiam christo suo David et semini ejus in sempiternum.

51. Vous qui signalez votre grandeur en sauvant le roi que vous avez choisi, qui faites miséricorde à David, votre oint, et à sa race dans toute l'éternité.

CHAPITRE XXIII.

Dernières paroles de David. Noms des plus vaillans hommes de ses armées.

1. Hæc autem sunt verba David novissimi : Dixit David filius Isai : dixit vir cui constitutum est de christo Dei Jacob, egregius psaltes Israel :

1. Et voici les dernières paroles de David : David fils d'Isaï a dit, cet homme élevé en la gloire du christ du Dieu de Jacob, ce chantre admirable d'Israël :

2. Spiritus Domini locutus est per me, et sermo ejus per linguam meam.

2. L'esprit du Seigneur s'est fait entendre par moi, sa parole a été sur ma langue.

3. Dixit Deus Israel mihi, locutus est Fortis Israel : Dominator hominum, justus dominator in timore Dei ;

3. Le Dieu d'Israël m'a parlé ; le Fort d'Israël m'a dit : Celui qui est le dominateur des hommes ; le juste qui règne dans la crainte de Dieu″

4. Sicut lux auroræ, oriente sole, manè absque nubibus rutilat, et sicut pluviis germinat herba de terrâ.

4. Sera comme la lumière de l'aurore, ″ lorsque le soleil se levant au matin brille sans aucun nuage, et comme l'herbe qui germe de la terre, fécondée par la pluie.

5. Nec tanta est domus mea apud Deum ut pactum æternum iniret mecum firmum in omnibus atque munitum. Cuncta enim

5. Ma maison sans doute n'étoit pas si grande devant Dieu qu'il dût faire avec moi une alliance éternelle, une alliance en tout point stable et solide ; car il m'a sauvé de tous les pé-

℣ 3. Hébr. : « Le Dieu d'Israël m'a parlé, le Fort d'Israël m'a fait entendre sa voix, le dominateur de l'homme juste, le dominateur de celui qui craint Dieu. »

℣ 4. Hébr. : « lui qui paroîtra un jour comme la lumière *qui* s'élève au matin, *comme* le soleil *qui paroît* au matin sans nuages, et *qui*, par l'éclat *de ses rayons joints* avec la pluie, *fait pousser* l'herbe de la terre. »

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

rils, il a exécuté tout ce que je voulois, et je n'ai rien désiré qui n'ait réussi."

salus mea, et omnis voluntas; nec est quidquam ex eâ quod non germinet.

6. Mais les violateurs de la loi seront tous exterminés comme des épines que l'on arrache, auxquelles on ne touche point avec la main;

6. Prævaricatores autem quasi spinæ evellentur universi; quæ non tolluntur manibus;

7. Mais on s'arme contre elles du fer et du bois de la lance, et, livrées au feu, elles sont consumées sans qu'il en reste plus rien.

7. Et si quis tangere voluerit eas armabitur ferro et ligno lanceato, igneque succensæ comburentur usque ad nihilum.

(II *Paralip.*, XI, 10 et suiv.)

8. Voici le nom des vaillans hommes de David. *Adino, Hesnite,* fut le premier d'entre les trois *les plus signalés; il* s'assit dans la chaire comme un homme très-sage, et quoiqu'il parût *délicat comme* un petit vermisseau de bois" il tua huit cents hommes sans se reposer.

8. Hæc nomina fortium David. Sedens in cathedrâ sapientissimus princeps inter tres, ipse est quasi tenerrimus ligni vermiculus, qui octingentos interfecit impetu uno.

9. Eléazar l'Ahohite," fils de son oncle, étoit le second entre les trois vaillans hommes qui se trouvèrent avec David lorsqu'on insulta aux Philistins, et qu'ils s'assemblèrent dans un certain lieu" pour donner bataille.

9. Post hunc Eleazar, filius patrui ejus, Ahohites, inter tres fortes qui erant cum David quando exprobraverunt Philisthiim, et congregati sunt illùc in prælium.

10. Les Israélites ayant fui," Eléazar *seul* fit ferme, et battit les Philistins jusqu'à ce que sa main se lassât et

10. Cùmque ascendissent viri Israel ipse stetit, et percussit Philisthæos donec

℣ 5. Les Septante rapportent ceci au verset suivant, « Mais les méchans ne prospéreront point; ils seront tous exterminés, » etc.; c'est-à-dire qu'ils joignent à ces paroles le mot *Belial* que la Vulgate exprime au verset suivant par *prævaricatores,* et qu'ils lisoient sans conjonction.

℣ 8. *Quasi tenerrimus ligni vermiculus.* C'est ainsi que la Vulgate a rendu ce qui se prend aujourd'hui dans l'hébreu pour le nom propre de cet officier exprimé dans la paraphrase *Adino*, *Hesnite.* — Passage parallèle des Paralipomènes : (I, XI, 11.) « Jesbaam fils de Hachamoni fut le premier d'entre les trois; il leva le bois de sa lance, et tua trois cents hommes sans se reposer. »

℣ 9. On lit dans l'hébreu *filius Ahohi,* originaire ou habitant d'Ahohi.

Ibid. Il est dit au 1er livre des Paralipomènes, XI, 13, que ce fut à Phesdomin, d'où l'on voit que cette guerre est celle où le géant Goliath insulta l'armée du Seigneur : *In finibus Dommim,* ou selon l'hébreu *in Ephes-Dommim.*

℣ 10. Litt. : « ayant monté *en fuyant;* » car la suite dit expressément qu'ils reviennent.

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

deficeret manus ejus et obrigesceret cum gladio; fecitque Dominus salutem magnam in die illâ, et populus qui fugerat reversus est ad cæsorum spolia detrahenda.

qu'elle demeurât attachée à son épée." Le Seigneur donna en cette journée une grande victoire à Israël, et ceux qui avoient fui retournèrent pour prendre les dépouilles des morts.

11. Et post hunc Semma filius Age de Arari. Et congregati sunt Philisthiim in statione, erat quippe ibi ager lente plenus; cùmque fugisset populus a facie Philisthiim

11. Après lui étoit Semma fils d'Agé, d'Arari. Les Philistins s'étant assemblés près d'un château " où il y avoit un champ de lentilles, " et ayant fait fuir le peuple devant eux,

12. Stetit ille in medio agri, et tuitus est eum, percussitque Philisthæos; et fecit Dominus salutem magnam.

12. Il demeura ferme au milieu du champ, le défendit, et battit les Philistins; et Dieu *lui* fit remporter une victoire signalée.

13. Nec non et antè descenderant tres qui erant principes inter triginta, et venerant tempore messis ad David in speluncam Odollam; castra autem Philisthinorum erant posita in Valle Gigantum.

13. Avant" cet événement les trois qui étoient les premiers entre les trente étoient venus vers David dans la caverne d'Odollam, au temps de la moisson;" et le camp des Philistins étoit dans la Vallée des Géans,"

14. Et David erat in præsidio; porrò statio Philisthinorum tunc erat in Bethlehem.

14. Et David étoit dans la forteresse. Or un corps de Philistins étoit à Bethléhem.

15. Desideravit ergò David, et ait: O si quis mihi daret potum aquæ de cisternâ quæ est in Bethlehem juxta portam!

15. David donc eut une envie, et dit: Oh! si quelqu'un me donnoit à boire de l'eau de la citerne qui est à Bethléhem, auprès de la porte!"

℣ 10. Soit par la quantité de sang qui s'y étoit amassé, soit que ses nerfs se fussent desséchés et épuisés par l'action.

℣ 11. Hébr.: « au lieu nommé Léchi. »

Ibid. I *Par.*, XI, 13, on lit « un champ d'orges. »

℣ 13. *Ante.* Ce mot n'est pas dans l'hébreu. La guerre dont il est parlé ici se lit après la prise de Jérusalem par David, 2 *Reg.*, V, 17.

Ibid. On pourroit lire ainsi le texte: « Ils étoient venus trouver David au rocher où il étoit, dans la caverne d'Odollam; et les Philistins, » etc. C'est la leçon des Paralipomènes, XI, 15.

Ibid. C'est-à-dire la vallée de Raphaïm.

℣ 15. Cette envie de David s'explique par ce que rapporte Agathocles de certaines fontaines de ce pays, au nombre de soixante-dix, et dont per-

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

16. *Aussitôt* ces trois vaillans hommes passèrent au travers du camp des Philistins, et allèrent puiser de l'eau dans la citerne de Bethléhem, qui est auprès de la porte, et l'apportèrent à David; mais David ne voulut point en boire, et il la répandit en l'honneur du Seigneur, "

17. Disant : Que le Seigneur me soit propice! je ne ferai point cela : boirois-je" le sang de ces hommes et ce qu'ils ont acheté au péril de leur vie? Ainsi il ne voulut point boire de cette eau. Voilà ce que firent ces trois vaillans hommes.

18. Abisaï, frère de Joab et fils de Sarvia, étoit le premier de trois *autres*. C'est lui qui combattit *seul* contre trois cents hommes, qu'il tua de sa lance. Il s'étoit acquis un grand nom parmi les trois.

19. C'étoit le plus estimé d'entre les trois *seconds*," et il en étoit le chef; mais il n'égaloit pas néanmoins les trois premiers.

20. Banaïas de Cabséel, fils de Joïada, homme très-vaillant, fit aussi de très-grandes actions : il tua les deux lions de Moab;" il descendit et frappa

16. Irruperunt ergò tres fortes castra Philisthinorum, et hauserunt aquam de cisternâ Bethlehem quæ erat juxta portam, et attulerunt ad David. At ille noluit bibere, sed libavit eam Domino

17. Dicens : Propitius sit mihi Dominus ne faciam hoc! num sanguinem hominum istorum qui profecti sunt et animarum periculum bibam? Noluit ergò bibere. Hæc fecerunt tres robustissimi.

18. Abisai quoque, frater Joab, filius Sarviæ, princeps erat de tribus. Ipse est qui levavit hastam suam contra trecentos, quos interfecit. Nominatus in tribus

19. Et inter tres nobilior, eratque eorum princeps, sed usque ad tres primos non pervenerat.

20. Et Banaias, filius Joiadæ viri fortissimi, magnorum operum, de Cabseel. Ipse percussit duos leones

sonne, excepté le roi et son fils aîné, ne pouvoit boire sous peine de mort. C'est ainsi que les rois parthes avoient de la prédilection pour l'eau du Choaspes, que Tibulle appelle à cause de cela *regia lympha*. On porte à la suite des princes et des grands de l'Orient, quand ils voyagent, la même eau qu'ils boivent habituellement. Aurengzeb emporta sa provision d'eau dans son voyage de Delhi à Cachemire. Les Hindous riches ont toujours en voyageant la quantité d'eau du Gange nécessaire pour leur boisson. (Drach.)

℣ 16. L'armée d'Alexandre étant épuisée par la chaleur et par la soif, un soldat apporta à ce prince une coupe d'eau. Alexandre la refusa en disant : Je ne saurois boire seul tandis qu'un si grand nombre de braves meurent de soif; et cette coupe est trop petite pour être partagée entre nous. (Arrien, *Vie d'Alex.*) *Idem.*

℣ 17. Le mot *bibam* est omis ici dans l'hébreu; on le trouve au 1er livre des Paral., xi, 19.

℣ 19. Ce mot est exprimé 1 *Par.*, xi, 21.

℣ 20. Quelques-uns croient que c'étoient réellement des lions; d'autres croient que c'étoient des hommes aussi formidables que des lions; d'autres pensent que c'étoient deux forteresses ainsi nommées. En hébreu *ariel*, « lion de Dieu, *ou* lion très-fort. »

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

Moab, et ipse descendit et percussit leonem in mediâ cisternâ in diebus nivis.

un lion au milieu de la citerne dans le temps des neiges.

21. Ipse quoque interfecit virum ægyptium, virum dignum spectaculo, habentem in manu hastam; itaque cùm descendisset ad eum in virgâ, vi extorsit hastam de manu Ægyptii, et interfecit eum hastâ suâ.

21. C'est lui aussi qui tua un Egyptien, homme remarquable" qui tenoit une lance à la main; et Banaïas la lui arracha, n'ayant qu'une baguette seulement, et le tua de sa propre lance;

22. Hæc fecit Banaias filius Joiadæ.

22. Voilà ce que fit Banaïas fils de Joïada.

23. Et ipse nominatus inter tres robustos, qui erant inter triginta nobiliores; verumtamen usque ad tres non pervenerat. Fecitque eum sibi David auricularium a secreto.

23. Il étoit illustre entre les trois *seconds* qui étoient les plus estimés des trente; mais néanmoins il n'égaloit pas les trois *premiers*. David le prit auprès de sa personne pour exécuter ses commandemens."

24. Asael frater Joab inter triginta; Elehanan, filius patrui ejus, de Bethlehem;

24. Asaël, frère de Joab, fut des trente, *qui sont les suivans :* Eléhanan," fils de son oncle de Bethléhem;

25. Semma de Harodi; Elica de Harodi;

25. Semma de Harodi," Elica de Harodi,

26. Heles de Phalti; Hira filius Acces, de Thecuâ;

26. Hélès de Phalti; Hira de Thécua, fils d'Accès;

27. Abiezer de Anathoth; Mobonnai de Husati;

27. Abiézer d'Anathoth, Mobonnaï de Husati,

28. Selmon Ahohites; Maharai Netophathites;

28. Selmon d'Ahoh, Maharaï de Nétophath;

29. Heled filius Baana, et ipse Netophathites; Ithai filius Ribai, de Gabaath filiorum Benjamin;

29. Héled fils de Baana, qui étoit aussi de Nétophath; Ithaï fils de Ribaï, de Gabaath dans la tribu de Benjamin;

ŷ 21. Il est dit au 1er livre des Paralipomènes, XI, 23, qu'il étoit haut de cinq coudées, c'est-à-dire environ huit pieds, et que sa lance ressembloit à ces grands bois des tisserands.

ŷ 23. Voyez la dissertation sur les officiers de la cour des rois hébreux, tom. VI.

ŷ 24. Ou Elchanan, comme la Vulgate même le nomme ailleurs. (1 *Par.*, XI, 26.)

ŷ 25. Ou Sammoth d'Arori; voy. 1 *Par.*, XI, 27. — La plupart des autres noms ont aussi des différences, que nous négligerons ici comme peu importantes.

Avant l'ère chr. vulg. 1020.

30. Banaïa, Pharathonite; Heddaï, du torrent de Gaas;
31. Abialbon d'Arbath, Azmaveth de Béromi,
32. Eliaba de Saloboni, Jonathan fils de Jassen,
33. Semma de Orori; Aïam d'Aror, fils de Sarar;
34. Eliphélet fils d'Aasbaï, *Hépher*" fils de Machati; Eliam fils d'Achitophel, de Gélo;
35. Hesraï du Carmel, Pharaï d'Arbi,
36. Igaal fils de Nathan de Soba," Bonni de Gadi,
37. Sélec d'Ammoni; Naharaï de Béroth, écuyer de Joab fils de Sarvia;
38. Ira de Jéthri; Gareb, qui étoit aussi de Jéthri;
39. Urie, Héthéen, qui sont trente-sept en tout."

30. Banaia Pharathonites; Heddai de torrente Gaas;
31. Abialbon Arbathites; Azmaveth de Beromi,
32. Eliaba de Salaboni, filii Jassen; Jonathan;
33. Semma de Orori; Aiam filius Sarar, Arorites;
34. Eliphelet, filius Aasbai filii Machati; Eliam filius Achitophel, Gelonites;
35. Hesrai de Carmelo; Pharai de Arbi;
36. Igaal filius Nathan, de Soba; Bonni de Gadi;
37. Selec de Ammoni; Naharai Berothites, armiger Joab filii Sarviæ;
38. Ira Jethrites; Gareb et ipse Jethrites;
39. Urias Hethæus. Omnes triginta septem.

℣ 34. Celui-ci, qui manque pour compléter les *trente-sept*, (*Infr.* 39.) se trouve nommé au 1er livre des Par., XI, 35 et 36, où on lit : « Eliphan fils d'Ur, Hépher Méchétathite, Ahia Phélonite. »

℣ 36. Ou, comme on lit au 1er livre des Paral., XI, 38, « Joël, frère de Nathan; Mibahar, fils d'Agaraï. »

℣ 39. Ces trente-sept sont les trois premiers, marqués ci-dessus ℣ 8. 19; les trois seconds, ℣ 18. 24, et les trente-un suivans, ℣ 25 et suiv., en comptant au verset 34, au lieu de deux, les trois marqués dans les Paralipomènes.

CHAPITRE XXIV.

David fait faire le dénombrement de son peuple. Il en est repris par le prophète Gad. Peste que Dieu envoie dans Israël.

(1 *Paralip.*, XXI.)

1017.

1. La colère du Seigneur s'alluma encore contre *les enfans d'*Israël; et il excita contre eux David en le portant à donner cet ordre : Allez, comptez Israël et Juda.
2. Et le roi dit à Joab, général de son armée : Allez dans toutes les tribus d'Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée,

1. Et addidit furor Domini irasci contra Israel, commovitque David in eis dicentem : Vade, numera Israel et Judam.
2. Dixitque rex ad Joab principem exercitûs sui : Perambula omnes tribus Is-

rael a Dan usque Bersabee, et numerate populum ut sciam numerum ejus.

et comptez le peuple, afin que je sache son nombre.

3. Dixitque Joab regi : Adaugeat Dominus Deus tuus ad populum tuum quantus nunc est, iterumque centuplicet in conspectu domini mei regis! sed quid sibi Dominus meus rex vult in re hujusce modi?

3. Joab répondit au roi : Que le Seigneur votre Dieu veuille multiplier votre peuple, et même le faire croître au centuple de ce qu'il est aux yeux du roi mon seigneur! mais que prétend faire le roi mon seigneur par cet ordre? *Il vous sera imputé à péché.* "

4. Obtinuit autem sermo regis verba Joab et principum exercitûs; egressusque est Joab et principes militum a facie regis ut numerarent populum Israel.

4. Néanmoins la volonté du roi l'emporta sur les remontrances de Joab et des principaux officiers de l'armée : Joab partit donc avec eux d'auprès du roi pour faire le dénombrement du peuple d'Israël.

5. Cùmque pertransissent Jordanem venerunt in Aroer ad dexteram urbis quæ est in valle Gad,

5. Ayant passé d'abord le Jourdain ils vinrent à Aroër au côté droit de la ville qui est dans la vallée de Gad,

6. Et per Jazer transierunt in Galaad, et in terram inferiorem Hodsi, et venerunt in Dan sylvestria. Circumeuntesque juxta Sidonem

6. Et à Jazer. Ils allèrent de là en Galaad et au bas du pays d'Hodsi; " ils vinrent au bois de Dan, *au pied du mont Liban;* et, tournant autour de Sidon,

7. Transierunt prope mœnia Tyri, et omnem terram Hevæi et Chananæi, vene-

7. Ils passèrent près des murailles de Tyr, traversèrent tout le pays des Hévéens et des Chananéens, et vinrent

℣ 3. Voy. 1 *Par.*, XXI, 3.

Au chapitre XXX (11-15.) de l'Exode il est expressément défendu de compter les individus dans le dénombrement du peuple, sous peine d'attirer la mortalité sur celui-ci. On ne devoit compter que les pièces de monnoie ou autres objets donnés par chacun de ceux dont on faisoit un recensement. La somme provenant de ces oblations individuelles étoit consacrée au Seigneur. Dans le temple de Jérusalem, quand les prêtres se disputoient quelqu'une des fonctions, on avoit recours au sort des nombres; celui auquel se terminoit un nombre donné étoit *vainqueur:* mais dans ce cas on évitoit soigneusement de compter les personnes. (Voy. Talmud, traité *Yoma*, fol. 22 v.; et Maïmonides, traité *Themidin*, IV, 4. Conférez aussi ma note 1 *Rois*, XV, 4.) Les juifs modernes ont grand soin de ne pas compter des individus de leur nation. David a donc péché par le mode de recensement; son peuple a également péché en ne fournissant pas pour le service du culte la somme qui d'ordinaire étoit le résultat de cette opération. (DRACH.)

℣ 6. On ne connoît point de pays sous ce nom. Quelques-uns traduisent l'hébreu « dans les pays nouvellement conquis; » ce qui pourroit s'entendre du pays des Agaréens, à l'orient de Galaad, conquis sous le règne de Saül. 1 *Par.*, V, 10.

Avant l'ère chr. vulg. 1017.

à Bersabée, qui est au midi de la tribu de Juda.

8. Ainsi, ayant parcouru toutes les terres d'Israël, ils se rendirent à Jérusalem après neuf mois et vingt jours.

9. Joab donna au roi le dénombrement qu'il avoit fait du peuple; et il se trouva d'Israël huit cent mille hommes forts et propres à porter les armes et de Juda cinq cent mille," *non compris ceux de Lévi et de Benjamin.*"

10. Après ce dénombrement du peuple David sentit son cœur battre, et il dit au Seigneur: J'ai commis un grand péché dans cette action; mais je vous prie, Seigneur, de pardonner" l'iniquité de votre serviteur; car j'ai agi très-follement.

11. Et David se leva dès le matin, et le Seigneur parla à Gad, prophète et voyant de David, disant:

12. Allez dire à David: Voici ce que dit le Seigneur: Il vous est donné l'option de trois fléaux; choisissez celui que vous voudrez que je vous envoie.

13. Gad étant donc venu vers David annonça, disant: Ou votre pays sera affligé de la famine pendant sept ans," ou vous fuirez durant trois mois devant vos ennemis et ils vous poursuivront, ou la peste sera dans vos états pendant trois jours. Délibérez donc

runtque ad meridiem Juda in Bersabee;

8. Et, lustratâ universâ terrâ, affuerunt post novem menses et viginti dies in Jerusalem.

9. Dedit ergò Joab numerum descriptionis populi regi, et inventa sunt de Israel octingenta millia virorum fortium qui educerent gladium; et de Juda quingenta millia pugnatorum.

10. Percussit autem cor David eum, postquam numeratus est populus; et dixit David ad Dominum: Peccavi valde in hoc facto, sed precor, Domine, ut transferas iniquitatem servi tui, quia stultè egi nimis.

11. Surrexit itaque David manè, et sermo Domini factus est ad Gad, prophetam et videntem David, dicens:

12. Vade, et loquere ad David: Hæc dicit Dominus: Trium tibi datur optio, elige unum quod volueris ex his ut faciam tibi.

13. Cùmque venisset Gad ad David nuntiavit ei dicens: Aut septem annis veniet tibi fames in terrâ tuâ, aut tribus mensibus fugies adversarios tuos et illi te persequentur, aut certè

ỳ 9. On lit au 1er livre des Paralipomènes, XXI, 5, « onze cent mille hommes d'Israël, et quatre cent soixante-dix mille de Juda. » Voyez la dissertation sur les textes parallèles des Paralipomènes et des Rois, tom. VII.

Ibid. Voy. I *Par.*, XXI, 6.

ỳ 10. Voy. *supr.*, ỳ 3, note.

ỳ 13. Au lieu des *sept ans* de la Vulgate et de l'hébreu les Septante n'en mettent que *trois*, qui est la leçon unanime des trois textes dans les Paralipomènes, I, XXI, 12.

tribus diebus erit pestilentia in terrâ tuâ. Nunc ergò delibera, et vide quem respondeam ei qui me misit sermonem.

maintenant, et voyez ce que vous voulez que je réponde à " celui qui m'a envoyé.

14. Dixit autem David ad Gad : Coarctor nimis; sed melius est ut incidam in manus Domini (multæ enim misericordiæ ejus sunt,) quàm in manus hominum.

14. David répondit à Gad : Je me trouve dans une étrange perplexité; mais il vaut mieux que je tombe entre les mains du Seigneur (car ses miséricordes sont grandes,) que dans les mains des hommes. *Dan.* XIII. 23.

15. Immisitque Dominus pestilentiam in Israel de mane usque ad tempus constitutum, et mortui sunt ex populo, a Dan usque ad Bersabee, septuaginta millia virorum (*a*).

15. Le Seigneur envoya donc la peste dans Israël depuis le matin jusqu'au temps arrêté, et, depuis Dan jusqu'à Bersabée, il mourut du peuple soixante-dix mille hommes.

16. Cùmque extendisset manum suam angelus Domini super Jerusalem ut disperderet eam, misertus est Dominus supèr afflictione, et ait angelo percutienti populum : Sufficit; nunc contine manum tuam. Erat autem angelus Domini juxta aream Areuna Jebusæi.

16. L'ange du Seigneur étendoit dejà sa main sur Jérusalem pour la ravager lorsque Dieu eut compassion de tant de maux, et dit à l'ange exterminateur : C'est assez; retenez votre main. L'ange du Seigneur étoit alors près de l'aire d'Aréuna, Jébuséen.

17. Dixitque David ad Dominum cùm vidisset angelum cædentem populum: Ego sum qui peccavi, ego iniquè egi; isti, qui oves sunt, quid fecerunt? vertatur, obsecro, manus tua contra me et contra domum patris mei.

17. Et David, quand il vit l'ange frapper le peuple, dit au Seigneur : C'est moi qui ai péché, c'est moi qui suis le coupable; qu'ont fait ceux qui ne sont que des brebis? que votre main, je vous prie, se tourne contre moi et contre la maison de mon père.

18. Venit autem Gad ad David in die illâ, et dixit ei : Ascende, et constitue altare Domino in areâ Areuna Jebusæi.

18. Alors Gad vint dire à David : Allez dresser un autel au Seigneur dans l'aire " d'Aréuna, Jébuséen, *qui demeure sur le mont Moria.*

(*a*) *S. Script. prop., pars* III, *n°* 34. — *Bible vengée*, I *Rois*, note 23, § 9. — *Rép. crit.*, 2 *Rois*, *Dénombrement du peuple d'Israël ordonné par David.*

℣ 18. Il ne faut pas se figurer les aires des anciens Hébreux comme nos

Avant l'ère chr. vulg. 1017.

19. David, suivant cet ordre que Gad lui donnoit de la part de Dieu, s'y en alla aussitôt.

20. Aréuna levant les yeux aperçut le roi et ses officiers qui venoient à lui.

21. Il alla au-devant du roi, lui fit une profonde révérence en se baissant jusqu'en terre, et lui dit : D'où vient que le roi mon seigneur vient trouver son serviteur? David lui répondit : C'est pour acheter votre aire, et y dresser un autel au Seigneur afin qu'il fasse cesser cette peste qui tue tant de peuple.

22. Aréuna dit à David : Le roi mon seigneur peut prendre tout ce qu'il lui plaira pour offrir à Dieu; voilà des bœufs pour l'holocauste, un chariot" et des jougs de bœufs pour le bois.

23. Le roi" Aréuna supplia le roi d'accepter toutes ces choses, et il ajouta : Je prie le Seigneur votre Dieu d'agréer le vœu que vous lui faites.

24. Le roi lui répondit : Je ne puis recevoir ce que vous m'offrez; mais je l'acheterai de vous, et je n'offrirai point un holocauste avec des présens au Seigneur mon Dieu. David acheta donc l'aire *six cents sicles d'or" et* les bœufs cinquante sicles d'argent.

25. Et il y dressa un autel au Seigneur sur lequel il offrit des holo-

19. Et ascendit David juxta sermonem Gad, quem præceperat ei Dominus.

20. Conspiciensque Areuna animadvertit regem et servos ejus transire ad se :

21. Et egressus adoravit regem prono vultu in terram, et ait : Quid causæ est ut veniat dominus meus rex ad servum suum? Cui David ait : Ut emam a te aream, et ædificem altare Domino, et cesset interfectio quæ grassatur in populo.

22. Et ait Areuna ad David : Accipiat, et offerat dominus meus rex sicut placet ei. Habes boves in holocaustum, et plaustrum et juga boum in usum lignorum.

23. Omnia dedit Areuna rex regi; dixitque Areuna ad regem : Dominus Deus tuus suscipiat votum tuum!

24. Cui respondens rex ait : Nequaquam ùt vis, sed emam pretio a te, et non offeram Domino Deo meo holocausta gratuita. Emit ergò David aream, et boves argenti siclis quinquaginta.

25. Et ædificavit ibi David altare Domino, et ob-

granges; c'étoient, comme encore dans tout l'Orient, des places rondes sur des hauteurs, en plein air, où le blé étoit foulé aux pieds par des bœufs. (Voy. *Deut.*, xxv, 4.) Hésiode (*Op. et D.*, v. 567.) recommande de battre le blé dans un lieu bien exposé au vent. (Drach.)

℣ 22. Hébr. autr. : « des traîneaux à battre le grain. »

℣ 23. Les Septante ne donnent point à Aréuna la qualité de roi; ce mot *rex* n'étoit pas même dans la Vulgate avant l'édition de Sixte V.

℣ 24. Conférez 1 *Par.*, xxi, 25.

tulit holaucausta et pacifica : et propitiatus est Dominus terræ, et cohibita est plaga ab Israel.

cautes et des hosties pacifiques. Ainsi le Seigneur se réconcilia avec Israël, et fit cesser la plaie dont il avoit frappé son peuple.

Avant l'ère chr. vulg. 1017.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE DU TOME CINQUIÈME.